

ÉCONOMISTES ET PUBLICISTES CONTEMPORAINS

DU PRINCIPE

DE

POPULATION

PAR

JOSEPH GARNIER

MEMBRE DE L'INSTITUT

DEUXIÈME ÉDITION

PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION ET D'UNE NOTICE

PAR

M. G. DE MOLINARI

Correspondant de l'Institut.

Augmentée de nouvelles notes contenant les faits statistiques les plus récents

ET LES DÉBATS RELATIFS A LA QUESTION DE LA POPULATION

Avec un portrait de l'Auteur

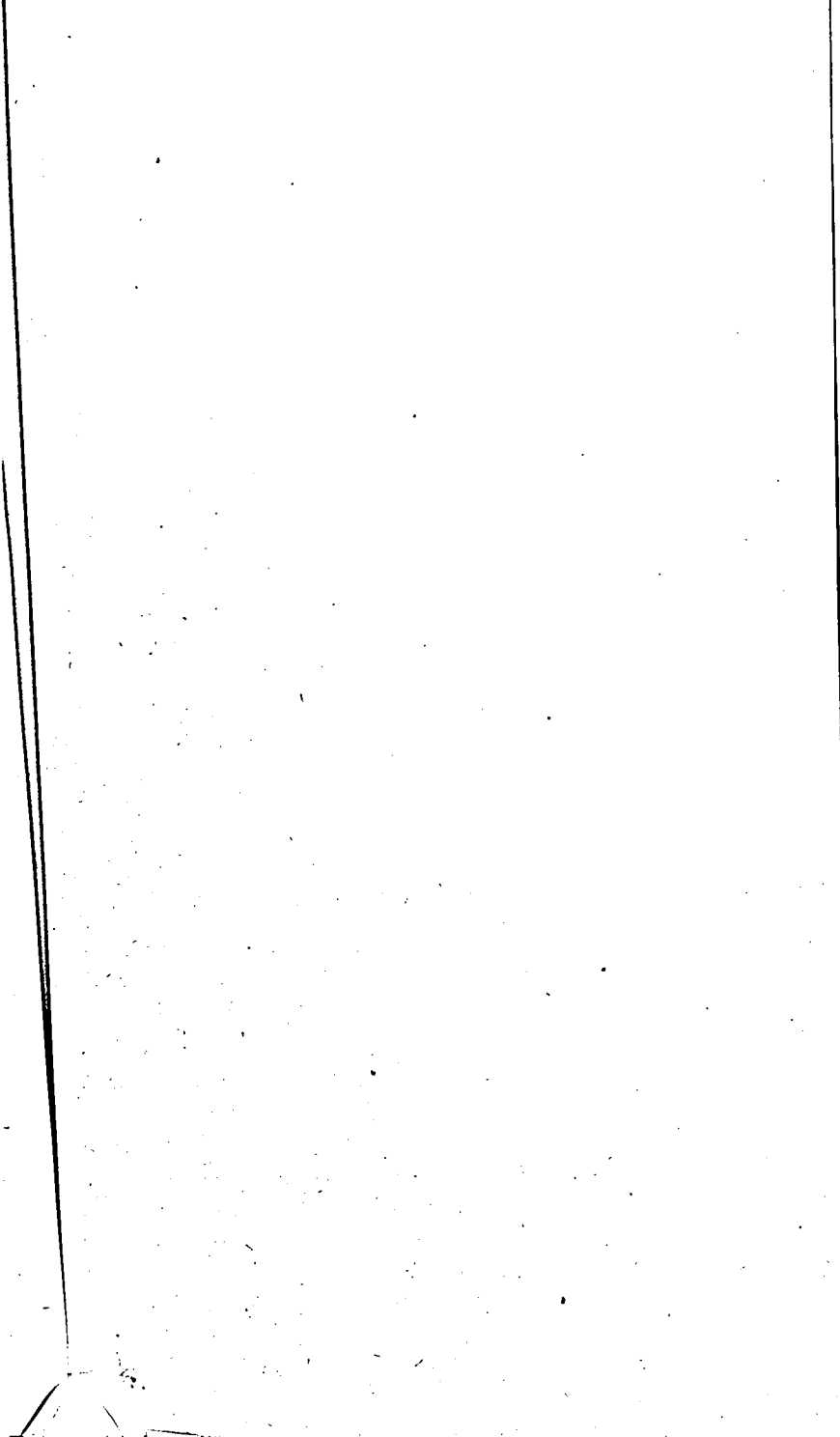
Il dépend de l'homme que l'accroissement de
la population amène le progrès ou la misère.

PARIS

GUILLAUMIN ET C^{ie}
RUE RICHELIEU, 14

GARNIER FRÈRES
RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

1885



DU PRINCIPE

DE

POPULATION

C. Kuppersch

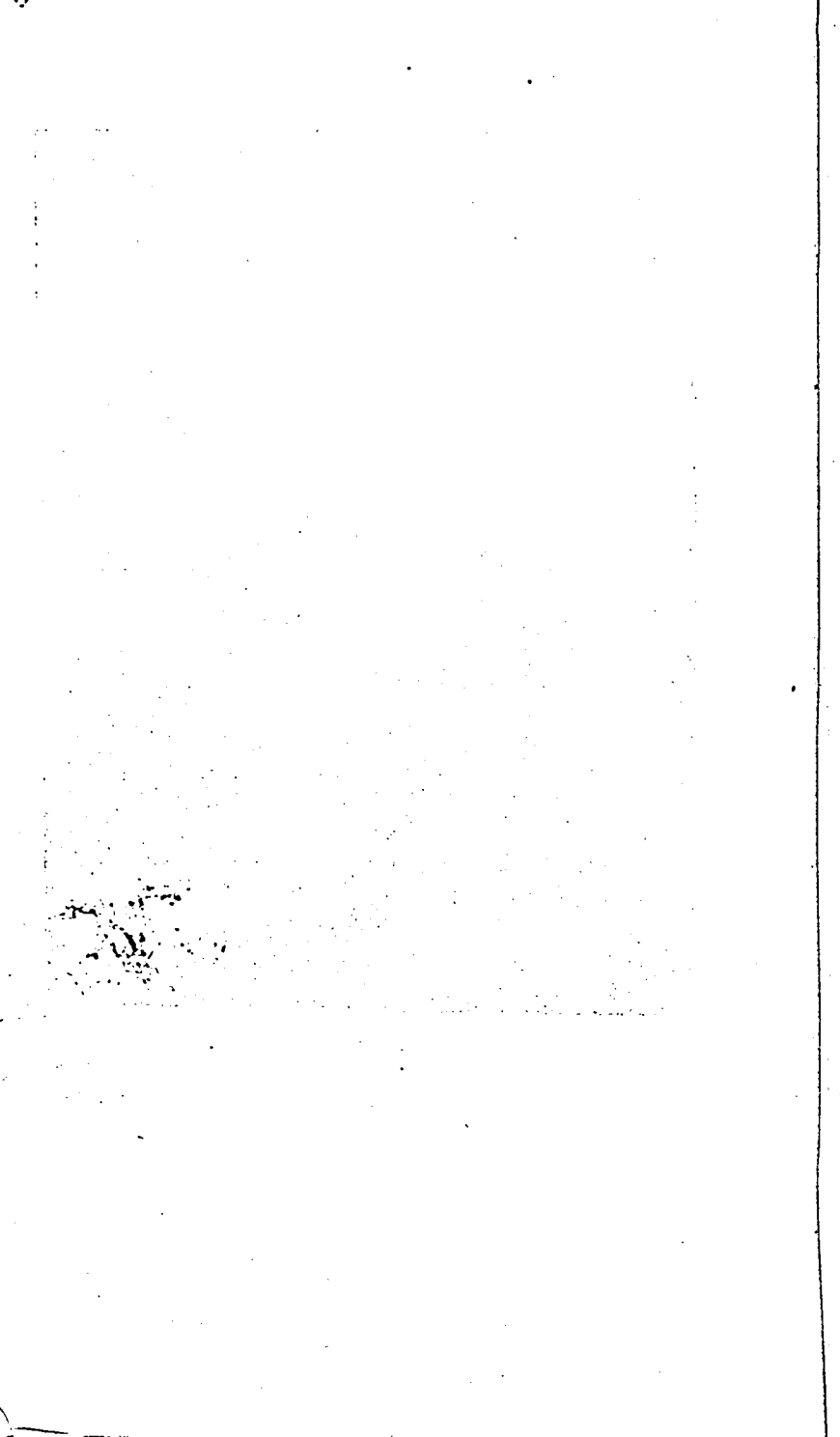




George Eastman, 1888

COLLEGIUM





no. 16616.

DU PRINCIPE

DE



POPULATION

PAR

324951

JOSEPH GARNIER

MEMBRE DE L'INSTITUT

DEUXIÈME ÉDITION

PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION ET D'UNE NOTICE

PAR

M. G. DE MOLINARI

Correspondant de l'Institut.

Augmentée de nouvelles notes contenant les faits statistiques les plus récents

ET LES DÉBATS RELATIFS A LA QUESTION DE LA POPULATION

Avec un portrait de l'Auteur

Il dépend de l'homme que l'accroissement de la population amène le progrès ou la misère.



PARIS

GUILLAUMIN ET C^{ie}
RUE RICHELIEU, 14

GARNIER FRÈRES
RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

1885

29

16610
COM

1956

1961

D

B.C.U. Bucuresti



C22215



INTRODUCTION

A LA DEUXIÈME ÉDITION.

I

Aucune doctrine n'a été plus faussement jugée que celle de Malthus ; aucun écrivain n'a été l'objet d'accusations plus injustes, portées le plus souvent à la légère par des gens qui ne s'étaient point donné la peine de lire l'*Essai sur le principe de population*. Malthus a été transformé, par des adversaires ignorants et peu scrupuleux, en une sorte de précurseur du philosophe pessimiste Schopenhauer, se complaisant à rêver l'extinction de la race humaine et ne reculant point devant les moyens les plus immoraux pour atteindre ce but criminel. « La théorie de Malthus, s'écriait M. Proudhon dans un article demeuré célèbre¹, c'est la théorie de l'assassinat par philanthropie, par amour de Dieu. Il y a trop de monde au monde : voilà le premier article de foi de tous ceux qui en ce moment, au nom du peuple, règnent et gouvernent. C'est pour cela qu'ils travaillent de leur mieux à diminuer le monde. Ceux qui s'acquittent le mieux de ce devoir, qui attaquent avec piété, courage et fraternité les maximes de Malthus, sont les bons citoyens, les hommes religieux ; ceux qui protestent sont des anarchistes, des socialistes, des déistes. » Aux yeux de l'auteur de cette diatribe enflammée et de ses émules, Malthus n'était pas seulement un ennemi

¹. Les Malthusiens, dans le journal *le Représentant du peuple*, 1848.

de l'humanité en général, il était encore l'ennemi particulier des faibles et des pauvres ; cet économiste dépourvu d'entrailles ne recommandait-il pas de les laisser périr sans secours, justifiant ainsi l'égoïsme des puissants et des riches ? Tel est le Malthus de fantaisie que les coryphées du socialisme ont inventé et qu'ils ont réussi à imposer à l'ignorance et à la crédulité publiques.

Est-il nécessaire de dire que le vrai Malthus n'a rien de commun avec celui-là ? L'auteur de *l'Essai sur le principe de population* n'a jamais eu en vue de « diminuer le monde ». En admettant que ses préceptes fussent généralement mis en pratique, ils auraient au contraire pour effet de l'augmenter. Encore moins était-il l'ennemi des faibles et des pauvres. Cette calomnie qui lui avait été au cœur, il la repoussait avec énergie dans les dernières lignes de son ouvrage : « Tout lecteur équitable, disait-il, doit reconnaître que l'objet pratique que l'auteur a eu en vue par-dessus tout, quelque erreur de jugement qu'il ait pu commettre d'ailleurs, est d'améliorer le sort et d'augmenter le bonheur des classes inférieures de la société. » A quoi nous ajouterons que telle est l'impression que l'étude attentive de *l'Essai sur le principe de population* laisse à tout lecteur d'un jugement droit.

II

Si l'on veut apprécier sainement la doctrine de Malthus, il faut tenir compte de l'état des choses et des opinions qui prévalaient de son temps en matière de population. Il faut avoir égard surtout aux effets désastreux du droit à l'assistance, reconnu aux pauvres par les statuts d'Élisabeth, et

aux vices chroniques de la législation qui avait appliqué ce droit. Aussi longtemps que les classes inférieures qui ont formé de tout temps la grande majorité de la population étaient demeurées dans un état de sujétion, leur multiplication avait été réglée, en grande partie, d'une manière indépendante de leur volonté. Le propriétaire d'esclaves réglait le croît de ses bêtes de somme à face humaine comme celui de ses autres troupeaux, d'après les ressources qu'il pouvait appliquer à leur reproduction et l'étendue des débouchés dont il disposait pour leur travail, soit qu'il l'employât lui-même, soit qu'il le louât. Le seigneur, propriétaire d'un domaine peuplé de serfs attachés à la glèbe, n'autorisait les mariages (et il en a été ainsi en Russie jusqu'à l'abolition du servage) que dans la mesure nécessaire à la culture de ses terres. Les corporations industrielles, en limitant le nombre des apprentis et parfois en subordonnant le mariage des compagnons au consentement du maître, créaient de même des obstacles préventifs à la population ; enfin, dans un grand nombre de pays, notamment en Allemagne, les communes n'autorisaient le mariage qu'autant que les futurs conjoints justifiaient de la possession de ressources suffisantes pour élever une famille. En Angleterre, la multitude avait été plus tôt et plus complètement qu'ailleurs délivrée de ces entraves. Les ouvriers de l'agriculture et de l'industrie pouvaient se marier librement et, jusqu'à l'époque d'Henri VIII, les pauvres recueillaient aux portes des couvents d'abondantes aumônes. Lorsque les couvents eurent été abolis et leurs biens confisqués, il fallut bien pourvoir autrement à l'entretien des pauvres, et les statuts d'Élisabeth rejetèrent ce fardeau sur les paroisses. Seulement, on ne pouvait obliger légalement

les paroisses à entretenir leurs indigents qu'à la condition de reconnaître à ceux-ci un droit à l'assistance, et telle fut l'origine des lois des pauvres.

Mais la continence et la prévoyance ne sont point des vertus généralement répandues, et elles le sont d'autant moins que l'homme est plus ignorant et moins capable de se gouverner lui-même. Les classes inférieures, en possession de la liberté du mariage et obéissant à l'instinct le plus énergique de notre nature, ne s'avisèrent point de la nécessité de mesurer leur reproduction à leurs ressources et au débouché qui leur était ouvert, comme les y contraignaient leurs maîtres à l'époque de l'esclavage et du servage. Elles suivirent leur penchant naturel et elles ne manquèrent point d'y être encouragées par les lois qui obligeaient les paroisses à les assister. On vit, en conséquence, les pauvres se multiplier, comptant sur l'assistance qui leur était due, et les paroisses succomber sous le faix d'une obligation qui aurait promptement, si elle avait été remplie dans toute son étendue, absorbé la totalité de leurs ressources. Quoique cette obligation se trouvât éludée en partie par les empêchements apportés à la multiplication des habitations rurales, on vit la taxe des pauvres s'élever de 1,720,316 liv. st. en 1776, à 2,167,749 liv. st. en 1783, et à 5,348,205 en 1803, tandis que le paupérisme allait croissant et que la mortalité des enfants pauvres atteignait des proportions effrayantes.

L'apparition et le développement de ces tristes et menaçants phénomènes provoquèrent naturellement une vive émotion dans les esprits et ils inquiétèrent particulièrement les classes qui supportaient le fardeau devenu de plus en plus lourd de la taxe des pauvres. D'un autre côté, les phi-

lanthropes et tous les hommes qui s'occupaient de l'amélioration du sort des classes ouvrières se demandaient comment il se faisait qu'à une époque où l'invention de la machine à vapeur et des métiers mécaniques imprimait à l'industrie un essor extraordinaire et où l'on pourvoyait avec plus de libéralité que jamais aux besoins des indigents, la condition de la masse du peuple devint plus misérable et que le nombre des pauvres s'augmentât au lieu de diminuer. A quoi attribuer cette anomalie économique et sociale, sinon au vice des institutions politiques ou même de l'organisation de la société? En Angleterre comme ailleurs, on croyait volontiers, en ce temps-là, que la prospérité ou la misère publique dépendait uniquement du gouvernement et des lois ; qu'il suffirait par conséquent de les changer, en remplaçant des institutions aristocratiques par un régime de gouvernement populaire pour guérir, d'une manière instantanée, tous les maux de la société. Tel fut le thème que développa un écrivain de plus de cœur et d'imagination que de bon sens et de science, William Godwin, dans ses *Recherches sur la justice politique et son influence sur les mœurs et le bonheur*, et dans son *Investigateur*¹. Comme le remarque Joseph Garnier dans sa notice sur Godwin, « il attribuait le mal moral et les maux du genre humain aux vices des gouvernements, et il essayait de construire un système d'égalité ou plutôt de communauté dans lequel les riches étaient considérés comme de simples administrateurs du bien d'autrui et toute jouissance qu'ils se donnaient à l'exclusion de quelqu'un des membres de la société comme une injustice ». Ce thème, que Godwin avait emprunté à Har-

1. *Inquirer*, l'*Investigateur*, essai sur diverses questions et notamment sur l'avarice et la prodigalité.

rington et à Thomas Morus, pour ne pas remonter jusqu'à Platon, et qui allait devenir, après lui, la *platform* de tous les écrivains et orateurs socialistes, ce thème, un jeune disciple d'Adam Smith, ministre de l'Évangile et desservant d'une cure de village, Thomas-Robert Malthus, entreprit de le réfuter et, à cette occasion, il fut amené à étudier, en s'aidant des recherches de ses devanciers, les lois de la population¹. D'abord publié sans nom d'auteur, sous un format modeste et dans un moment où la Révolution française occupait l'attention générale (1798), son ouvrage demeura presque ignoré, et la première édition mit cinq ans à s'écouler. Mais, à dater de la seconde, le succès s'accrut rapidement; les éditions, continuellement augmentées et améliorées, se succédèrent en peu de temps. violemment attaqué et injurié par les socialistes de toutes les écoles, sans oublier un appoint de dévots, non moins vivement défendu par les économistes « malthusiens », l'auteur de l'*Essai sur le principe de population* acquit une célébrité universelle. Qu'avait-il fait pour obtenir ce succès retentissant? Que contenait son livre pour exciter à un si haut point la colère bruyante des uns et mériter d'être adopté comme une sorte d'évangile par les autres? Il contenait surtout (c'est peut-être son principal mérite) une revendication énergique et solidement motivée de la responsabilité individuelle. Les maux que Godwin attri-

1. « Ce fut, dit-il, un écrit de M. Godwin (*Essai sur l'avarice et la prodigalité*) qui me mit la plume à la main comme je l'annonçai dès lors dans ma préface. Je suivis l'impression du moment et j'employai les matériaux que j'avais à ma portée à la campagne où je vivais. Hume, Wallace, Adam Smith, Price, furent ceux qui me servirent de guides. Leurs ouvrages sont les seuls qui aient pu m'aider à développer le principe auquel je me suis attaché ».

buait exclusivement aux vices des gouvernements, Malthus les imputait principalement au mauvais emploi de la liberté des individus, à l'ignorance, à l'imprévoyance, aux lacunes et aux défauts intellectuelles et morales qui vicient le *self government*, le gouvernement de soi-même; il les attribuait encore aux encouragements décevants que des lois et des pratiques philanthropiques, mais irréfléchies et imprudentes, donnaient à l'imprévoyance, en affaiblissant le sentiment de la responsabilité individuelle. Appliquant cette doctrine à la question particulière de la population, que la multiplication des classes paupérisées avait mise à l'ordre du jour, il soutenait, au grand scandale des dévots et des philanthropes, que le règlement de cette question ne doit pas être abandonné à la sollicitude de la Providence et aux bons soins du gouvernement; que c'est l'affaire de l'individu; que chacun est tenu de gouverner sa reproduction, en contenant et en réglant ses appétits sexuels au lieu de leur lâcher la bride; que c'est commettre un acte nuisible et immoral que de donner le jour à un enfant sans avoir les moyens de le nourrir et de l'élever; que le fait de mettre un enfant au monde ne confère pas le droit d'obliger la société à pourvoir, en totalité ou en partie, aux frais d'entretien de cet enfant; qu'en reconnaissant ce droit prétendu, la société s'imposerait un fardeau qui ne tarderait pas à excéder ses forces; que la puissance de reproduction, en cessant d'être contenue par le frein de la responsabilité individuelle, lui fournirait plus d'enfants qu'elle n'en pourrait élever; que de deux choses l'une, ou elle devrait laisser périr ces enfants dont elle aurait imprudemment provoqué la naissance, ou elle succomberait à la tâche; qu'aucune réforme politique et sociale, si radicale qu'elle pût être,

n'aurait la vertu d'empêcher cette catastrophe inévitable ; qu'on ne devait point se bercer à cet égard d'illusions décevantes et inhumaines, car elles n'avaient et ne pouvaient avoir d'autre résultat que de faire moissonner hâtivement, ainsi que l'attestaient les relevés de la mortalité des classes paupérisées et « assistées », les êtres infortunés dont on encourageait artificiellement la multiplication ; qu'au lieu de continuer à relâcher, en cette matière, le frein de la responsabilité, il fallait le renforcer et le remettre à son état naturel, en supprimant le droit à l'assistance et en réformant, avec les ménagements et les transitions nécessaires, la législation des pauvres.

Ces propositions, inspirées par un pénétrant esprit d'observation et un rigoureux bon sens, ne manquèrent pas de révolter tous les esprits faux et chimériques, auxquels se joignirent les gens qui, n'ayant jamais réfléchi sur cette matière, étaient convaincus que le Créateur, en enjoignant aux hommes de croître et multiplier, comme il était dit dans la Bible, avait fait son affaire du règlement de la question de la population et que, chaque fois qu'un enfant arrivait au monde, la Providence se chargeait du soin de l'héberger. On accusa donc l'auteur de l'*Essai sur le principe de population* d'inhumanité, d'immoralité et même d'impiété. On prétendit que sa théorie n'était autre chose qu'une justification de l'égoïsme des riches et un encouragement à leur dureté de cœur, qu'elle condamnait la charité, recommandait des pratiques réprouvées par la morale dans les rapports des sexes, enfin qu'elle était en opposition avec le précepte divin : *Croissez et multipliez*. A ces imputations calomnieuses ou erronées, Malthus n'était pas en peine de répondre.

Aux partisans du droit à l'assistance, il opposait cet argument irréfutable :

« Supposons un instant que l'on fasse dans un pays quelconque une égale répartition de toute la propriété territoriale. Si, dans cette situation des choses, une moitié des habitants, usant de prudence, évitaient de multiplier au-delà des moyens de subsistance que leur fournirait le progrès de la culture, ils jouiraient constamment du même état d'aisance avec lequel ils auraient commencé leur établissement. Si, au contraire, l'autre moitié avait adopté l'usage de se marier dès l'âge de puberté, dès cet âge où naissent les passions et où elles agissent avec le plus de force, il est évident que cette moitié serait tombée dans la plus déplorable misère. Maintenant, sur quel prétexte de justice ou d'équité cette partie de la société fonderait-elle son droit à réclamer de l'autre, en vertu de sa pauvreté, la moindre portion des biens que celle-ci aurait conservés par sa prudente retenue? La pauvreté qu'elle étale est l'effet de son ignorance ou de son imprudence. Et la manière même dont ce fléau a fondu sur elle prouve que si l'on admettait ses prétentions et si on ne laissait pas peser sur elle seule les maux qu'elle s'est attirés, bientôt la société entière serait entraînée dans la même ruine ¹.

... « Aucun effort humain, ajoutait-il, ne pourra maintenir le salaire de l'ouvrier à un taux qui rende celui-ci capable de soutenir par son gain une famille médiocrement nombreuse, aussi longtemps que ceux qui ont plus de deux enfants seront considérés comme ayant droit à l'assistance paroissiale.

1. *Essai sur le principe de population*, dans la *Collection des principaux économistes*, 2^e édit., p. 589.

« Si ce système devenait universel (et j'avoue que les lois sur les pauvres me semblent naturellement y conduire), il n'y a aucune raison pour que les secours de la paroisse ne se donnent pas de jour en jour avec plus de facilité, et je n'hésite point à affirmer que si le gouvernement et la constitution du pays étaient à tout autre égard aussi parfaits que le visionnaire le plus confiant se flatterait de pouvoir les faire; si les parlements étaient annuels; si l'on établissait le suffrage universel; s'il n'y avait ni guerres, ni taxe, ni pensions; si la liste civile était réduite à 1.500 liv. sterl. par an, la grande masse de la société pourrait fort bien n'être qu'une communauté de pauvres. »

A ceux qui l'accusaient de vouloir défendre aux pauvres de se marier, il répondait :

« On m'a accusé de proposer une loi pour défendre aux pauvres de se marier. Cela n'est pas vrai. Bien loin d'avoir proposé une telle loi, j'ai dit distinctement que si un individu voulait se marier sans avoir une espérance légitime d'être en état d'entretenir sa famille, il devait avoir la pleine liberté de le faire; et toutes les fois que des propositions prohibitives m'ont été suggérées comme convenables par des personnes qui avaient tiré de fausses conséquences de ce que j'avais dit, je les ai toutes sincèrement et uniformément réproouvées. Je suis en effet de la manière la plus décidée de l'opinion que toute loi positive pour limiter l'âge du mariage serait injuste et immorale; et de toutes mes objections à un système de communauté et à celui des lois sur les pauvres (deux systèmes qui, bien que différents dans leur origine, sont de nature à produire les mêmes résultats) la plus grande est que la société dans laquelle on réussirait à les réaliser serait finalement réduite à la triste nécessité

d'opter entre la détresse universelle et la mise en vigueur de lois *directes* contre le mariage.

« Ce que j'ai proposé est une mesure bien différente : c'est l'abolition graduelle et même très graduelle des lois sur les pauvres. La raison pour laquelle j'ai hasardé une proposition de cette espèce est la ferme conviction où je suis que ces lois ont décidément fait baisser les salaires des classes ouvrières et ont rendu généralement leur condition plus mauvaise qu'elle n'aurait été si ces lois n'avaient jamais existé¹. »

Mais si Malthus n'admet pas que la loi intervienne pour empêcher des unions hâtives et imprévoyantes, il est d'avis que c'est commettre une action nuisible, immorale et contraire à la volonté divine, que de se marier sans avoir les moyens d'élever une famille :

« En appliquant à l'état actuel de la société l'esprit des préceptes de saint Paul; sans perdre de vue les lois connues de la nature, on accordera, je pense, que lorsque le mariage n'est pas en opposition avec des devoirs d'un ordre supérieur, il doit être approuvé, mais que dans le cas contraire il est blâmable. Cela est conforme à ce principe incontestable de la plus saine morale : « Le moyen de connaître la volonté de Dieu par les lumières naturelles, est de chercher quelle est la tendance d'une action relativement au bien général. » Or, il y a peu d'actions qui tendent plus directement à diminuer le bonheur général que celle de se marier sans avoir de quoi fournir à l'entretien de ses enfants. Celui qui la commet agit donc contre la volonté de Dieu. Il devient un fardeau pour la société dans laquelle il vit. Il se plonge lui-

1. *Ibid.*, p. 380.

même et plonge sa famille dans une situation qui de toutes est la moins propre à entretenir les habitudes vertueuses. Il viole ses devoirs envers son prochain et envers lui-même. Il écoute la voix de la passion, sans égard à des obligations sacrées ¹. »

Cette violation des devoirs envers le prochain et envers soi-même, elle est encouragée par les lois, et les conséquences funestes qui en résultent sont ensuite, par une aberration singulière, imputées à la nature.

« Par les lois de la nature, un enfant est confié directement et exclusivement à la garde de ses parents ; par les lois de la nature, la mère d'un enfant est confiée, d'une manière presque aussi positive, à l'homme qui en est le père. Si ces liens n'étaient point altérés, si la nature était laissée à elle-même et si tout homme en même temps était bien convaincu que c'est de lui seul que dépend l'existence de sa femme et de l'enfant dont elle l'a rendu père, je ne sais s'il s'en trouverait d'assez dénaturés pour abandonner l'une et l'autre, ou si dans toute l'espèce humaine il y aurait dix pères capables d'un crime aussi atroce. Mais les lois anglaises, contredisant formellement les lois de la nature, annoncent que si les parents abandonnent un enfant qui leur appartient, d'autres personnes sont chargées d'en prendre soin à leur place ; que si une femme est délaissée par son mari, elle trouvera de la protection ailleurs ; ainsi l'on a pris tous les moyens les plus propres à affaiblir ou à effacer les sentiments naturels, et l'on accuse ensuite la nature dont on a violé les lois. Le fait est que la société réunie en corps politique est seule coupable de cette violation. Elle a

1. *Ibid.*, p. 518.

fait des lois qui la prescrivent, elle a proposé des récompenses à ceux qui fouleraient aux pieds les sentiments les plus utiles et les plus respectables ¹. »

Au lieu de faire des lois pour exciter l'homme à méconnaître et à violer ses obligations naturelles, il faudrait plutôt en faire pour en assurer l'accomplissement :

« L'obligation imposée à tout homme de pourvoir à l'entretien de ses enfants, soit légitimes soit illégitimes, est si évidente et si impérieuse, qu'il serait juste d'armer la société de tout pouvoir nécessaire pour lui donner une nouvelle force, en choisissant les moyens les plus propres à produire cet heureux effet. Mais il n'y a, je crois, aucun moyen de force à la portée du pouvoir civil, qui puisse être aussi efficace à cet égard qu'un simple avis universellement répandu, portant qu'à l'avenir les enfants ne seraient plus entretenus que par leurs parents, et que si ces protecteurs naturels venaient à les abandonner, ils ne devaient point s'attendre à voir leurs soins remplacés autrement que par les secours casuels de la charité des particuliers ². »

Mais quoi ! se récriait-on, vous voulez que les enfants soient victimes de l'imprudance et de l'imprévoyance de leurs parents ? — Cette reversibilité des fautes des parents sur les enfants ne se manifeste pas en ce cas seulement, répondait Malthus, c'est une loi immuable de la nature, et l'on doit réfléchir à deux fois avant d'y faire obstacle d'une manière systématique.

« J'ai vu souvent mettre en opposition la bonté de Dieu et l'article du Décalogue où il déclare qu'il punira les

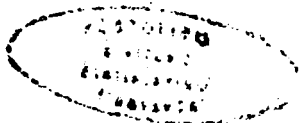
1. *Ibid.*, p. 319.

2. *Ibid.*, p. 319.

22215



péchés des pères sur les enfants. Cette difficulté n'a peut-être pas été suffisamment discutée. A moins d'opérer dans la nature de l'homme un changement total, à moins de l'élever jusqu'à la nature des anges ou en général d'en faire un être fort différent de lui-même, il est impossible de se soustraire à la loi dont on est disposé à se plaindre. Ne faudrait-il pas un miracle perpétuel, ce qui n'est peut-être au fond qu'une contradiction dans les termes, pour que les enfants ne se ressentissent point, dans leur état civil et moral, de la conduite de leurs parents ? Y a-t-il un homme qui, ayant été élevé par ses parents, ne jouisse pas sous certains rapports de leurs vertus et ne souffre pas de leurs vices, dont le caractère ne se ressent pas des utiles impressions qu'il a reçues de leur prudence, de leur justice, de leur bienveillance, de leur tempérance, ou n'ait pas été flétri par l'effet de leurs mauvaises dispositions à ces divers égards, de qui l'état dans la société n'eût pas été relevé et soutenu par leur réputation, leur prévoyance, leur travail, leur prospérité, ou abaissé par leur imprudence, par leur paresse et par les revers qu'ils ont essayés ? Combien l'assurance de transmettre ainsi son bonheur ne contribue-t-elle pas à animer la vertu et à soutenir les forces d'un père ! Combien n'ajoute-t-elle pas aux motifs qu'ont les parents de donner à leurs enfants une bonne éducation et de pourvoir à leur établissement ! Si un homme pouvait abandonner sa femme et ses enfants sans qu'il en résultât pour eux aucun mal, combien n'en verrait-on pas qui, las des chaînes du mariage ou faiblement attachés à leurs femmes, se soustrairaient aux embarras et aux peines que cause le soin d'une famille et rentreraient dans le célibat ! Mais la pensée que les enfants portent la peine des



fautes de leurs parents a de l'empire même sur le vice ; plusieurs personnes qui se sont fait une habitude de ne plus se soucier pour elles-mêmes des suites de leur conduite ont à cœur d'empêcher que leurs excès n'aient sur leurs enfants une pernicieuse influence. Il paraît indispensable dans le gouvernement moral de cet univers que les péchés des pères soient punis sur les enfants. Etsi notre vanité se flatte de mieux gouverner, en contrariant *systematiquement* cette loi, je suis porté à croire qu'elle s'engage dans une folle entreprise ¹. »

A ceux qui prétendaient qu'en refusant aux pauvres le droit à l'assistance, on les pousserait au mécontentement et à la sédition, qu'on développerait chez eux des sentiments de haine à l'égard des riches, il répondait encore :

« Je ne puis juger du sentiment qu'ils éprouveraient qu'en me mettant à leur place par la pensée, afin de voir ce que j'éprouverais moi-même en ce cas. Si l'on me disait que par les lois de la nature et par celles qui sont en vigueur dans le lieu où je vis, les riches sont tenus de m'assister et de me nourrir, premièrement je n'aurais pas une bien grande reconnaissance des secours que je recevrais ; en second lieu, si l'on me donnait une nourriture d'une qualité inférieure à celle à laquelle je suis accoutumé, sans qu'il me fût possible de voir très clairement la nécessité d'un tel changement, je croirais avoir raison de me plaindre. Or, il est bon de remarquer que très probablement je n'apercevrais point la nécessité de cette réduction faite sur ma dépense. Je croirais donc que les lois ont été violées à mon égard, que j'éprouve une injustice, que l'on empiète sur mes droits. Dans une telle situation, je pourrais sans

1. *Ibid.*, p. 319.

doute être contenu par une force supérieure, qui m'empêcherait de me livrer à mon ressentiment et de faire des actes ouverts de résistance. Mais je croirais de tels actes pleinement justifiés, s'ils devenaient jamais possibles; et le tort que, dans mon opinion, j'aurais enduré me mettrait, à l'égard des classes supérieures de la société, dans les dispositions les plus défavorables. Je ne puis, en effet, rien imaginer de plus propre à aigrir le cœur que d'être en proie au besoin et de l'imputer, non à soi-même ou à l'action des lois générales, mais à l'avarice et à l'injustice de ceux qui occupent les premiers rangs dans le monde. Or, on sait assez que les lois sur les pauvres et la profusion de la bienfaisance n'empêchent pas qu'en Angleterre on ne ressente souvent le besoin de la manière la plus pénible.

« Au contraire, si je suis fermement convaincu que les lois de la nature, c'est-à-dire les lois de Dieu, ne me donnent *aucun droit* à l'assistance, je me sentirai d'abord fortement tenu de mener une vie frugale et laborieuse. Mais si, malgré toute ma prudence, j'étais en proie au besoin, j'envisagerais ce malheur du même œil dont on envisage la maladie, comme une suite de l'état présent des choses, comme une épreuve qu'il est de mon devoir de supporter avec courage et résignation lorsque je n'ai pas pu réussir à l'éviter. Je n'ignorerais pas que le meilleur titre à l'assistance que je puisse faire valoir auprès des hommes charitables et bienveillants est de n'avoir pas mérité mon sort par ma paresse ou ma folie. Les bienfaits que je recevrais m'inspireraient les sentiments les plus favorables envers les classes supérieures de la société. Lors même qu'au moyen de cette assistance je n'aurais pas les jouissances auxquelles j'étais accoutumé, je ne croirais pas qu'on me fait tort, je me regarderais au

contraire comme ayant contracté des obligations de reconnaissance envers ceux de qui je l'aurais reçue¹ ».

La charité obligatoire déprave celui qui la reçoit et qui ne la trouve jamais suffisante ; elle ne déprave pas moins celui qui la fait et qu'elle rend indifférent, sinon hostile à ceux à qui il est contraint de la faire.

« On peut dire de la charité, comme de la pitié, quelle n'a rien de contraint, qu'elle se répand sur la terre comme une douce rosée. C'est à tort qu'on décore du nom de charité les sommes immenses qu'on répand en Angleterre en vertu d'une taxe. Il y manque le caractère distinctif de la véritable bienfaisance. Et comme on doit s'y attendre en forçant des actions dont l'essence est d'être libres, cette profusion tend à dépraver ceux de qui on l'exige comme ceux à qui elle est destinée. Au lieu d'un soulagement réel, il n'en résulte qu'une aggravation et une multiplication de misère d'une part et, de l'autre, au lieu des sensations délicieuses que produit l'exercice de la véritable bienfaisance, une irritation et un mécontentement permanents² ».

L'auteur de *l'Essai sur le principe de population*, après s'être justifié des reproches de vouloir détruire le sentiment de la charité, ne repousse pas avec moins d'énergie l'accusation d'immoralité que l'on adressait à sa théorie. S'il soutenait que l'homme devait gouverner et limiter sa reproduction, il n'admettait point qu'il lui fût loisible d'employer des moyens artificiels pour arriver à ce résultat. La contrainte morale, telle qu'il la conseillait, se résumait dans ce précepte rigoureux : s'abstenir de tout commerce

1. *Ibid.*, p. 593.

2. *Ibid.*, p. 531.

sexuel aussi longtemps que l'on ne possède point les moyens de pourvoir à l'entretien d'une famille ; mais du moment où l'on se marie, s'interdire toute limitation volontaire du nombre des enfants.

« Je repousserai toujours tout moyen artificiel et hors des lois de la nature que l'on voudrait employer pour contenir la population et comme étant un moyen immoral et comme tendant à supprimer un stimulant nécessaire pour exciter au travail. Si dans chaque mariage le nombre des enfants était assujéti à une limitation volontaire, il y aurait lieu de craindre un accroissement d'indolence, et il pourrait arriver que ni les diverses contrées prises individuellement ni la terre entière envisagée d'une manière collective n'arrivassent au degré de population qu'elles doivent atteindre. Les gênes que j'ai recommandées sont d'une tout autre nature. Non seulement elles sont indiquées par la raison et sanctionnées par la religion, mais elles tendent de la manière la plus marquée à animer le travail et l'industrie. Il n'est pas aisé de concevoir un plus puissant encouragement au travail et à la bonne conduite que d'avoir en perspective le mariage comme l'état auquel on aspire, mais dont on ne peut jouir qu'en acquérant des habitudes de travail, de prudence et d'économie. Et c'est sous cet aspect que j'ai constamment voulu le présenter¹ ».

Cette façon rigide de comprendre la contrainte morale était bien celle qui convenait à un ministre de l'Évangile. On peut prétendre qu'elle ne tient pas assez compte de la véhémence des appétits de notre nature, mais du moins on ne peut la taxer d'immoralité.

1. *Ibid.*, p. 616.

Peut-on, avec plus de justice, accuser Malthus de vouloir « diminuer le monde » et d'être un ennemi de la population ? Il ne lui était pas difficile de démontrer qu'en gouvernant sa reproduction et en ne mettant des enfants au monde qu'autant qu'on aurait les moyens de les nourrir et de les élever, on augmenterait au contraire le chiffre de la population possible, en épargnant à la société, — et cette observation est décisive, — les sommes énormes qu'elle dépense en pure perte pour les enfants qui meurent d'une mort prématurée causée par la misère ¹.

« Si j'ai réussi, dit-il, à faire saisir à mes lecteurs le but principal de cet ouvrage, ils comprendront aisément que, quand je recommande de ne pas faire naître plus d'enfants que le pays n'en peut nourrir, c'est précisément afin qu'on nourrisse tous ceux qui naissent. Toute perte d'enfant qui est la suite de la misère ne peut manquer d'être précédée et accompagnée de beaucoup de maux pour l'individu. Et si l'on considère l'intérêt public, tout enfant qui meurt au-dessous de dix ans occasionne à la nation la perte de toute la nourriture qu'il a consommée ² ».

« ... C'est méconnaître entièrement mes principes, insiste-t-il, que de m'envisager comme un ennemi de la population. Les ennemis que je combats sont le vice et la misère. C'est pour diminuer l'influence de ces redoutables adversaires que je propose d'établir entre la population et la nourriture un rapport qui leur donne moins de peine. Du reste, ce rapport est indépendant de la population absolue.

« On peut jeter quelque jour sur ce sujet par une com-

1. *Ibid.*, p. 571.

2. *Ibid.*, p. 567.

paraison. Supposons qu'on dise à un fermier établi sur des terres à pâturages de garnir sa terre de bestiaux, parce que c'est le vrai moyen d'accroître ses profits, tout le monde conviendra qu'on lui donne un fort bon conseil. Mais si, pour le suivre, ce fermier augmentait le nombre de ses bêtes au point de ne pouvoir les nourrir, et qu'elles fussent en conséquence amaigries et affamées, il aurait tort sans doute et ne devrait s'en prendre qu'à lui-même. Lorsque ceux qui le dirigeaient lui parlaient de garnir ses terres de bestiaux, ils entendaient évidemment parler de bêtes saines et en bon état, et non de bête fort nombreuses, mais souffrantes et qui ne trouveraient point d'acheteur. L'expression qu'ils employaient n'indique aucun nombre absolu : garnir une ferme de bestiaux, c'est agir selon la grandeur de la ferme et selon la richesse du sol qui comportent chacune un certain nombre de bêtes. Le fermier doit désirer que ce nombre absolu croisse, c'est vers ce but qu'il doit diriger tous ses efforts. Mais on ne pourrait pas envisager comme un ennemi de l'accroissement des troupeaux celui qui ferait sentir aux fermiers que c'est une entreprise vaine et contraire à leurs intérêts de prétendre augmenter le nombre de leurs bestiaux avant d'avoir mis leurs terres en état de les nourrir¹ ».

N'est-il pas évident, en effet, que le troupeau s'accroîtrait moins vite si le fermier le multipliait sans avoir pourvu aux moyens de le nourrir, que s'il proportionnait le nombre de ses bestiaux aux ressources dont il dispose pour les faire subsister, et n'en est-il pas ainsi de la population?

Sans se flatter d'une amélioration rapide dans la pratique

1. *Ibid.*, p. 581

« du fermier », l'auteur ne désespère pas cependant de le voir adopter une méthode plus rationnelle et, par conséquent aussi, de voir la ferme garnie d'un troupeau plus nombreux et en meilleur état : « Il pourrait se faire, remarque-t-il, que dans le cours de quelques siècles, l'Angleterre contiât deux ou trois fois le nombre de ses habitants actuels et que tous néanmoins fussent mieux nourris et mieux vêtus qu'ils ne le sont à présent¹ ». Ce résultat s'est produit beaucoup plus tôt que ne le prévoyait l'auteur de l'*Essai sur le principe de population*. Grâce aux progrès de l'industrie stimulée par la liberté commerciale, grâce encore à la réforme, à la vérité incomplète, dont Malthus a été le promoteur dans la législation des pauvres, l'Angleterre nourrit aujourd'hui une population trois fois plus nombreuse qu'à l'époque où il écrivait, et elle la nourrit mieux.

Enfin, à ceux qui prétendent que l'idéal de Malthus est une société aristocratique dans laquelle le grand nombre travaille au profit du petit, on peut opposer ce passage caractéristique de son livre :

« Le docteur Paley, dans le chapitre de sa *Philosophie morale* où il traite de la population et des subsistances, dit que la condition la plus favorable à la population d'un pays, et en même temps à son bonheur, est « qu'un peuple frugal et laborieux emploie son activité à satisfaire aux demandes d'une nation riche et adonnée au luxe ». Un tel état de société n'a, il faut l'avouer, rien de bien attrayant. La nécessité absolue d'un tel ordre de choses, s'il fallait l'admettre, serait seule capable de nous le faire supporter. Dix millions d'hommes condamnés à un travail sans re-

1. *Ibid.*, p. 587.

lâche, à la privation de toutes les jouissances au delà de l'étroit nécessaire, afin de fournir à un autre million toutes les superfluités du luxe, ce serait certes un point de vue fort triste de la perfection à laquelle la société humaine peut atteindre. Mais heureusement cette forme ne lui est pas assignée. Il n'est point nécessaire que le riche étale un luxe excessif pour soutenir des manufactures, et que le pauvre se prive de toute espèce de luxe, afin de maintenir la population.

« Les manufactures les plus utiles, à tous égards, sont celles dont les produits sont à l'usage de la masse du peuple. Celles qui ne sont qu'à l'usage des riches non seulement sont moins importantes par la quantité bornée de la demande, mais ont l'inconvénient d'occasionner souvent beaucoup de misère, par les caprices des modes auxquelles elles sont assujetties. C'est un luxe modéré, répandu dans toutes les classes du peuple et non un luxe excessif chez un petit nombre de personnes qui est utile soit au bonheur soit à la richesse¹ ».

Pour tout homme sans parti pris, l'auteur des passages que nous venons de citer n'a certainement rien de commun avec l'espèce de croquemitaine effrayant et hideux dont les socialistes, les philanthropes et les dévots combinés ont présenté à la foule la grossière caricature comme le portrait authentique de Malthus. Si l'auteur de l'*Essai sur le principe de population* veut supprimer le droit à l'assistance et réformer les lois des pauvres, c'est avant tout dans l'intérêt des pauvres. S'il recommande de ne pas mettre au monde des enfants qu'on n'a pas les moyens de nourrir,

1. *Ibid.*, p. 568.

c'est afin que ceux qu'on y met soient mieux nourris et finalement que la population puisse s'augmenter davantage. S'il est d'avis qu'il faut attendre pour fonder une famille qu'on soit en état de l'élever, il n'admet pas que la contrainte morale dont il fait une loi s'exerce d'une manière immorale, et tout ce qu'on peut reprocher sous ce rapport à sa doctrine, c'est un excès d'ascétisme.

On pourrait, à notre avis du moins, lui reprocher avec plus de raison d'avoir attribué au penchant à la reproduction une part excessive dans les maux de l'humanité, et diminué l'importance et l'efficacité des réformes politiques et économiques pour améliorer la condition du plus grand nombre ; mais à ce reproche et à d'autres analogues n'a-t-il pas répondu lui-même en disant : *Il est probable qu'ayant trouvé l'arc trop courbé dans un sens, je l'ai trop courbé en vue de le redresser ?*

III

. La théorie de Malthus occupe une grande place dans l'histoire de l'économie politique. Elle a exercé une influence considérable en Angleterre, où elle a contribué à la réforme des *poor laws* et elle a éveillé partout l'attention sur l'encouragement que la charité publique apporte à la multiplication des pauvres et à l'aggravation des maux du paupérisme. C'est par excellence une théorie de *self government*. L'homme est libre et maître de sa destinée, mais il est, par là même, responsable de ses actes. S'il ne remplit pas toutes les obligations qu'implique le gouvernement de soi-même, s'il n'oppose aucun frein à ses passions et à ses vices, c'est à lui et aux êtres dont il est responsable à supporter

les conséquences de sa conduite imprudente ou vicieuse. Ces conséquences, il n'a point le droit de les faire peser sur autrui. Supposons qu'on lui reconnaisse ce droit ; supposons que l'homme qui ne remplit pas, comme elles doivent l'être, ses obligations envers lui-même et envers les êtres auxquels il donne le jour, qui s'abandonne à la paresse, à l'intempérance, à l'incontinence, ait le droit de réclamer l'assistance de la société, c'est-à-dire, en dernière analyse, le droit d'exiger qu'elle comble les déficits de son budget, n'est-il pas clair que ces déficits iront croissant et que ceux-là qui gouvernent correctement leur vie, qui remplissent *bona fide* leurs obligations, auront à supporter des taxes de plus en plus lourdes, au profit de ceux qui trouvent plus commode de s'en décharger sur autrui ? N'est-il pas clair qu'on encouragera ainsi la paresse, l'intempérance et l'incontinence, en décourageant le travail, la sobriété et l'épargne ; qu'à moins enfin de s'exposer à la banqueroute et à la ruine, la société sera dans la nécessité de restreindre la liberté de ceux qu'elle est obligée d'assister, autrement dit de les réduire de nouveau en servitude ou de leur imposer une tutelle ? Cette nécessité, Malthus se refusait à l'accepter. Il supposait que tout homme est capable de se gouverner lui-même et de supporter la responsabilité attachée à la liberté. En cela, on peut prétendre que sa théorie supposait un progrès moral qui, hélas ! n'existe pas encore et ne se produira pas avant de longs siècles. C'était, si l'on veut, un utopiste de liberté, mais n'est-ce pas faire preuve d'une ignorance singulière ou d'un aveugle parti pris, que de l'accuser d'être un ennemi du progrès ¹ ?

1. Il convient de remarquer que tous les disciples de Malthus ne

Traduit par MM. Pierre et Guillaume Prévost, publié ensuite dans la *Collection des principaux Économistes*, l'*Essai sur le principe de population* a suscité en France comme en Angleterre de nombreuses et ardentes controverses. Mais par son volume, et s'il faut tout dire aussi, par la lourdeur de ses démonstrations, il demeurerait inaccessible au grand public. Ayant eu souvent l'occasion de se convaincre que ceux qui attaquaient Malthus s'étaient bien gardés de le lire, Joseph Garnier voulut leur ôter toute excuse en résumant l'*Essai sur le principe de population*. Publié en 1857, ce résumé obtint un succès mérité. La première édition était depuis longtemps épuisée et l'auteur songeait à

ne pas tomber dans ce qu'on pourrait appeler les utopies de l'auteur de l'*Essai sur le principe de population*, savoir un excès de confiance dans la liberté, et un excès d'ascétisme. Stuart Mill, par exemple, admettait que la limitation du nombre des familles pût être imposée par la loi. « Si la classe laborieuse acceptait une fois généralement cette opinion que son bien-être exige la limitation du nombre des familles, les ouvriers respectables et de bonne conduite se conformeraient à cette opinion et on ne verrait s'en affranchir que ceux qui ont habituellement bon marché des devoirs sociaux. Alors, il y aurait lieu de transformer l'obligation morale de ne pas avoir trop d'enfants en obligation légale ; comme il est arrivé plusieurs fois après un progrès de l'opinion, la loi finirait par imposer à la minorité récalcitrante les obligations qui, pour produire leur effet, doivent être générales et auxquelles la majorité, les jugeant utiles, s'est volontairement soumise * ». D'un autre côté, Charles Dunoyer **, Joseph Garnier et les éco-malthusiens de la *Malthusian League* ***, admettent des tempéraments, commandés par l'infirmité de la nature humaine, à l'abstinence absolue prescrite par Malthus.

* *Principes d'économie politique*, traduction de M. Courcelle-Seneuil, I, liv. II, ch. XIII.

** Voir sa lettre à Joseph Garnier : *Du principe de population*, ch. V.

*** Voir le compte rendu de la dernière assemblée de la *Malthusian League*, à l'Appendice.

en préparer une seconde, lorsqu'une mort prématurée l'a enlevé à la science et à ses amis. En le remplaçant dans cette tâche, nous avons cru devoir respecter scrupuleusement le texte de l'ouvrage ; nous nous sommes borné à joindre à l'Appendice les discussions sur la question de la population, auxquelles l'auteur a pris part, après la publication de son livre, à l'*Académie des sciences morales et politiques* et à la *Société d'économie politique*, à mettre quelques statistiques au courant, notamment le tableau du recensement des États-Unis ; enfin, à reproduire le dernier compte rendu de la *Ligue* qui s'est formée en Angleterre pour populariser la pratique de la théorie de Malthus. L'ouvrage n'a rien perdu de son intérêt ; on y trouve la clarté, la précision et la sobriété qui caractérisaient le talent de Joseph Garnier, et qui lui ont valu d'être compté au nombre des plus utiles vulgarisateurs de l'économie politique.

G. DE MOLINARI.

NOTICE

SUR

JOSEPH GARNIER¹

La science économique et le *Journal des Économistes* viennent de faire une perte irréparable. Notre rédacteur en chef et notre ami Joseph Garnier nous a été enlevé, encore dans la force de l'âge et du talent. Il a succombé le 23 septembre après une courte agonie. Depuis deux ans il était atteint d'une maladie de cœur dont il dissimulait la gravité à la sollicitude inquiète de sa famille et de ses amis, et à laquelle il refusait d'appliquer le seul remède qui pût en retarder les progrès, le repos. Il n'a interrompu ses travaux qu'au moment où ses forces l'ont complètement abandonné ; il assistait, peu de jours avant sa mort, à la séance hebdomadaire de l'Académie des sciences morales et politiques, et il préparait le numéro de ce journal, dans lequel nous sommes appelé à rendre hommage à sa mémoire. Nul mieux que lui n'a mérité de figurer dans la galerie des hommes utiles, car il a consacré sa vie à une science, qui peut compter certainement au nombre des plus nécessaires, mais qui ne procure guère à ceux qui se vouent à son enseignement qu'un « salaire moral », pour employer l'expression pittoresque qu'il avait ingénieusement trouvée et dont il aimait à se servir.

Né à Beuil, dans le département des Alpes-Maritimes, le 3 octobre 1813, d'une famille de cultivateurs jouissant d'une modeste aisance, aîné d'une nombreuse famille, Clément-Joseph

1. Publiée dans le *Journal des Économistes* du 15 octobre 1881.

Garnier dut faire lui-même sa carrière. Après avoir terminé ses humanités au collège de Draguignan, où résidait son grand-oncle maternel et son parrain, M. Joseph Lombard, ancien procureur impérial à Nice, il vint à Paris, peu de temps avant la révolution de 1830. Il voulait d'abord se vouer au commerce, mais une lettre de recommandation qui lui avait été donnée pour Adolphe Blanqui, décida de sa carrière. Blanqui le fit entrer à l'École spéciale du commerce, qu'il dirigeait et qui avait acquis une réputation méritée sous les auspices d'un conseil de perfectionnement composé de Laffitte, Casimir Périer, Ternaux, J.-B. Say, etc. Successivement élève, secrétaire du directeur, répétiteur, professeur de sciences commerciales, il y développa sa vocation naturelle pour l'enseignement, tout en puisant un goût très vif pour l'économie politique, qu'un des illustres patrons de l'école, J.-B. Say, avait fait entrer dans le programme des études, et dont la chaire lui fut confiée plus tard. Son caractère bienveillant et ouvert, son humeur spirituelle et enjouée lui acquirent bientôt la sympathie de ses condisciples devenus ensuite ses élèves, et lors de la fondation de l'Union amicale des anciens élèves de l'école, Joseph Garnier en a été élu par acclamation président honoraire. Mais l'enseignement ne suffisait pas à son activité laborieuse ; il essaya du journalisme, et en 1835 il entra au *National* où l'attiraient ses opinions républicaines, à la fois fermes et modérées, et où Armand Carrel, qui appréciait particulièrement les qualités de son intelligence, le chargea de la rédaction du bulletin scientifique. L'année suivante il entreprenait, avec M. Ad. Blaise [des Vosges], la rédaction du *Cours d'économie industrielle* d'Adolphe Blanqui au Conservatoire des Arts-et-Métiers, et il la continuait en 1836 et 1837. En 1838, se méprenant, par une erreur trop commune, sur ses aptitudes qui n'étaient point celles d'un homme d'affaires, il fondait une école d'enseignement commercial, qui allait absorber pendant six ans la meilleure part de son activité, et dont la liquidation, accomplie avec la scrupuleuse honnêteté qui le caractérisait, devait peser longtemps sur son avenir. Malgré les préoccupations que lui causait une entreprise laborieuse, il n'avait pas renoncé à ses travaux de publiciste. Dans la notice nécrologique qu'il a con-

sacrée à notre excellent et regretté Guillaumin, fondateur de ce journal, nous lisons que c'est à cette époque qu'ont commencé leurs relations, qui devaient engendrer une amitié solide et dévouée, et qui ont valu à la science tant de bons et utiles travaux. « Guillaumin, dit-il, conçut l'idée d'éditer en français le *Dictionnaire du commerce* que Mac Culloch venait de publier avec succès en Angleterre. Il forma, à l'aide de quelques amis, une société commerciale pour la publication de cet important ouvrage, dont il ne tarda pas à remarquer les lacunes et qu'il voulut refaire à nouveau, en groupant une série de coopérateurs capables de le seconder. C'est à cette occasion qu'il demanda la collaboration d'Adolphe Blanqui. Celui-ci lui présenta un apprenti économiste, qui devint un de ses plus constants collaborateurs dans ses diverses publications et à qui devait échoir, trente ans après, la douloureuse tâche d'écrire sa notice nécrologique ¹ ». Le *Dictionnaire du commerce et des marchandises* paraissait de 1835 à 1839 et il contenait de nombreux articles de « l'apprenti économiste ». Le succès du *Dictionnaire* encouragea l'éditeur à entreprendre une publication qui intéressait plus directement encore la science économique, celle de la *Collection des principaux économistes* : Quesnay et les physiocrates, Turgot, Adam Smith, Malthus, Ricardo, J.-B Say, etc. Joseph Garnier se chargea, en collaboration avec Rossi, de l'édition de Malthus, ce qui lui valut, de la part des socialistes, la qualification spéciale de malthusien. Il n'en prenait pas grand souci et, sans partager les tendances quelque peu pessimistes de la doctrine du célèbre professeur d'Oxford, il en retenait la partie essentielle et indiscutable, savoir, que la reproduction de notre espèce ne doit pas être abandonnée aux impulsions brutales et aveugles de notre nature, mais qu'elle est, comme tous nos autres actes, du ressort de notre *self government*. A la même époque, Guillaumin fondait le *Journal des Économistes* sans se laisser arrêter par l'insuccès d'une publication précédente (la *Revue mensuelle d'économie politique* de Th. Fix, publiée de 1835 à 1836). Le premier numéro paraissait le 15 décembre 1841, et dans l'es-

1. Joseph Garnier. Notice sur Guillaumin, fondateur du *Journal des Économistes*.

pace de quarante années écoulées depuis son apparition, vingt-cinq (de 1845 à 1855 et de 1866 à 1881) appartiennent à la rédaction en chef de Joseph Garnier. C'est assez dire que la meilleure part de la réputation de ce recueil et de la faveur qu'il a acquise auprès des hommes de science est due à la direction libérale et ferme que Garnier a su lui imprimer. Sans exclure les opinions dissidentes, en accordant même une large place à la liberté des opinions et des discussions, il savait cependant maintenir le journal dans la direction tracée par les maîtres de la science. Dans cette période marquée par l'invasion du socialisme démagogique et du socialisme d'État, ce n'a pas été un mince mérite et ce fut, à coup sûr, le service le plus signalé que l'on pût rendre à l'économie politique.

Une autre création qui n'intéressait pas moins l'avenir de la science suivait de près celle-là et venait la compléter, nous voulons parler de la fondation de la Société d'économie politique, due à l'initiative des membres du petit cénacle qui se réunissait à la librairie Guillaumin. Le premier dîner mensuel de la Société avait lieu le 15 novembre 1842 et il ne comptait que cinq convives : Guillaumin, Joseph Garnier, Eug. Daire, Darnis, qui depuis rédigea le *Moniteur industriel*, et M. Ad. Blaise (des Vosges), aujourd'hui seul survivant. Mais ce petit noyau se grossit rapidement. La Société se constitua sous la présidence de deux notabilités de la science, Charles Dunoyer et Hipp. Passy, avec MM. Horace Say et Ch. Renouard pour vice-présidents, Joseph Garnier secrétaire et Guillaumin trésorier. Ses fonctions de secrétaire, Garnier les a exercées sans interruption pendant trente-neuf ans, et on pourrait aisément faire le compte des séances auxquelles il a manqué. Au début de chaque séance, il donnait un aperçu sommaire des ouvrages offerts à la Société, et ses appréciations, toujours marquées au coin du bon sens et de la bienveillance qui étaient les qualités dominantes de son esprit et de son caractère, étaient pour un livre le meilleur des passe-ports. Il prenait à toutes les discussions une part active, il excellait à les résumer et à en extraire la substance, il avait un flair merveilleux pour reconnaître les sophismes et il démolissait en quelques mots tout

un échafaudage de faux raisonnements. C'était avant tout un esprit clair et juste, et sa parole nette et mordante, quoique tempérée par une bonhomie naturelle, ramenait les débats en train de s'égarer et dissipait les nuages qui s'épaississaient autour des questions controversées. Il détestait l'obscurité, même et surtout quand elle se donnait les apparences de la profondeur. S'il lui manquait peut-être quelques-unes des qualités de l'orateur et de l'écrivain, il avait, en revanche, le tempérament et la carrure d'esprit d'un économiste de race. — La *Société d'économie politique* était devenue, au bout de quelques années, le rendez-vous des esprits d'élite qui s'honoraient de cultiver la science des Turgot et des J.-B. Say et qui s'efforçaient d'en répandre les principes. Il nous suffira de citer les noms de Charles Dunoyer, Rossi, Ad. Blanqui, Horace Say, Bastiat, Léon Faucher, Wolowski, Charles Coquelin, Michel Chevalier, glorieuse phalange, comme le disait éloquemment un de nos confrères ¹, qui certes n'a rien à envier à celle des anciens physiocrates et dont les brillants et féconds travaux n'ont été dépassés ni peut-être égalés en aucun pays. L'agitation pour la réforme des lois céréales, en Angleterre, que Bastiat venait de révéler à la France dans un livre célèbre, *Cobden et la Ligue*, avait provoqué dans le petit cercle des économistes un sentiment de louable émulation. On résolut de faire une campagne contre le régime prohibitif, dont le tarif français fournissait alors un des plus complets échantillons et on fonda, sous la présidence de M. le duc d'Harcourt, avec Bastiat pour secrétaire général, l'*Association pour la Liberté des échanges*. Joseph Garnier avait été un des promoteurs les plus ardents de l'Association ; il devint l'un de ses secrétaires et l'un des rédacteurs de son journal *le Libre Échange*. Quelque temps auparavant, il avait débuté dans l'enseignement public en faisant, à l'Athénée royal de la rue de Valois, un cours d'économie politique (1842-43), auquel succédait en 1846 le cours d'économie politique et de statistique qu'il a continué jusqu'à sa mort à l'école des Ponts et Chaussées, en y joignant encore,

1. M. Arthur Mangin. Notice sur Joseph Garnier dans *l'Économiste français*.

dans son infatigable activité, deux autres cours de sa science de prédilection à l'École supérieure du commerce et au collège Chaptal. En préparant son enseignement, il s'était aperçu de l'insuffisance des exposés élémentaires de la science, et il voulut y remédier, en écrivant un livre où seraient condensés sous une forme claire et méthodique les travaux des maîtres. Il n'avait pas la prétention de faire une œuvre originale. Il se gardait même de la tentation d'y mettre du sien, jugeant avec une modestie pleine de bon sens qu'un ouvrage destiné à l'enseignement ne devait renfermer qu'un exposé aussi fidèle que possible des vérités acquises et généralement acceptées. Ce programme qu'il s'était tracé, il le remplit avec une exactitude scrupuleuse, et il en fut dignement récompensé. Dans son Rapport à l'Académie des sciences morales et politiques sur les *Éléments de l'économie politique*, Charles Dunoyer se plaisait à en louer la grande orthodoxie scientifique, et M. Ferrara, notre illustre confrère italien, les recommandait dans la *Bibl. dell' economista* comme l'exposé le plus complet de l'état où sont parvenues toutes les parties de la science, et comme le meilleur livre à mettre entre les mains de la jeunesse. Le public a été de l'avis de M. Ferrara, et les *Éléments* devenus, d'édition en édition (la huitième a paru en 1880) un traité complet, traduits, imités ou contrefaits partout, sont demeurés l'œuvre la plus considérable de l'auteur et le service le plus important qu'il ait rendu à la science économique.

La révolution de 1848 était venue interrompre brusquement la propagande de l'*Association pour la liberté des échanges*. Après avoir combattu le socialisme d'en haut, qui s'appliquait à protéger les intérêts des propriétaires fonciers, des chefs d'industrie et des capitalistes, leurs commanditaires, aux dépens de la masse des consommateurs, il fallait lutter contre l'invasion du socialisme d'en bas, qui prétendait, par une réaction inévitable, protéger les pauvres aux dépens des riches, en supprimant la rétribution nécessaire et légitime du capital, en confisquant les entreprises au profit des associations ouvrières et en égalisant les salaires. Les économistes ne faillirent point à cette tâche, et

Joseph Garnier en prit sa part. Le socialisme rencontra des adversaires plus brillants, tels que Michel Chevalier et Bastiat ; il n'en eut point de plus fermes, de plus actifs et de moins transigeants. Joseph Garnier ne prêta les mains à aucun compromis sur les principes, et ne put jamais se résigner à admettre qu'il convint de frelater la science pour l'accommoder au goût de la multitude. A la vérité, il se fit bien quelques illusions en s'imaginant que les idées et les réformes économiques pourraient être opposées avec succès aux aberrations et aux utopies du socialisme. Il fut l'un des organisateurs et des orateurs du *Club de la liberté du travail* qui s'installa sur le boulevard Bonne-Nouvelle, et qui ne devait pas tarder à être envahi et dissous par une bande de communistes. Il faisait partie aussi de la députation d'économistes naïfs qui alla demander au gouvernement provisoire la libre entrée des matières premières et des instruments de travail, et qui rencontra sur son passage la « manifestation du 16 mars ». Il contribua à créer un journal populaire, *Jacques Bonhomme*, dont les fondateurs voulaient faire concurrence aux utopies socialistes en leur opposant un programme de réformes économiques ; enfin il s'associait, sans crainte du ridicule, aux Amis de la paix, et il fut l'un des organisateurs du congrès de la salle Sainte-Cécile que présidait Victor Hugo. Cet esprit positif et, en apparence sceptique, adressait lui aussi ses chimères. Il croyait fermement à un avenir de liberté et de paix, mais est-il bien nécessaire de dire que le moment était mal choisi pour plaider la cause de la liberté et de la paix ? Les excès et les insanités des révolutionnaires et des socialistes ne pouvaient avoir d'autre effet que de provoquer la réaction de la peur contre toute réforme, si raisonnable et nécessaire qu'elle pût être, et de rendre tout progrès suspect. Entre les socialistes qui prétendaient faire table rase de la vieille société et les réactionnaires qui voulaient la ramener en arrière, ou tout au moins l'immobiliser, il n'y avait point de place pour les économistes. Quand la tourmente fut passée, quand une dictature de hasard eut fait taire les énergumènes et calmé les alarmes des peureux, en leur procurant une sécurité qui devait être chèrement payée, les économistes reprirent leur laborieux enseigne-

ment, dans l'esprit qui animait naguère leur propagande. Guillaumin entreprenait avec leur concours le *Dictionnaire d'économie politique*, dont Garnier fut un des collaborateurs les plus actifs, et dont M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans son Rapport à l'Académie des sciences morales et politiques, caractérisait ainsi les auteurs : « Le socialisme, sous toutes ses formes, disait-il, n'a pas rencontré des adversaires plus décidés ni plus compétents que les auteurs du *Dictionnaire de l'économie politique*, et cependant les réformes sociales, dans ce qu'elles peuvent avoir de légitime et de bienfaisant, trouvent aussi en eux des partisans résolus, parce qu'ils sont éclairés ». Un peu plus tard, Garnier n'apportait pas un concours moins laborieux au nouveau *Dictionnaire du commerce et des marchandises* ; il publiait un abrégé des éléments de l'économie politique, un livre sur le *Principe de la population*, sa question favorite, des *Notes et petits traités*, comprenant des éléments de statistique et de finance. Les douloureux événements qui suivirent la chute de l'empire, l'invasion et la Commune, l'affectèrent profondément, mais sans ébranler son courage. Pendant la Commune, il continua de présider comme d'habitude à la publication du *Journal des Économistes*. Malgré des difficultés de tous genres (il ne restait au bureau qu'un seul employé et peu de compositeurs à l'imprimerie), le numéro du 13 mai paraissait le 18 et il contenait une chronique détaillée résumant les faits et gestes de la Commune, sans épargner sa prétention « d'émanciper le monde et la France, en faisant s'entre-tuer des Français sous les yeux des Prussiens ». Malgré les dangers que ses vertes et courageuses appréciations des actes de la dictature démagogique pouvaient lui faire courir, il refusa de quitter Paris et même de prendre aucune précaution pour sa sûreté. Ne se sentant point de vocation pour la politique, il avait constamment refusé les candidatures que lui offraient ses compatriotes depuis l'annexion du comté de Nice. Il finit cependant par se laisser porter aux élections complémentaires du 2 juillet 1871 et fit à cette occasion une profession de foi dans laquelle il se déclarait partisan d'une « république honnête, franchement libérale et sans arrière-pensée, devenue la république de tout le monde ». Il ne fut pas nommé, mais cinq ans plus tard,

le 30 janvier 1876, il était élu sénateur par le département des Alpes-Maritimes.

Sa circulaire aux électeurs n'avait point la banalité qui caractérise habituellement cette sorte de documents, et on retrouve l'économiste à chaque ligne. « Comme la sécurité, qui est le premier besoin des sociétés, disait-il, résulte de l'ordre intérieur et de la paix extérieure, je pense que tous les hommes du pouvoir doivent avant tout unir leurs efforts pour écarter les causes de troubles, de révolutions ou de guerres nouvelles. Pour atteindre ce but, il y a urgence aujourd'hui de consolider le gouvernement d'une république pacifique, à la fois conservatrice et progressiste et, pour mon compte, je ne me prêterais à aucune révision des lois constitutionnelles qui aurait pour but, direct ou indirect, le retour à l'une des trois ou quatre monarchies en concurrence... La République, parce qu'elle est le gouvernement de tout le monde, ne peut avoir les susceptibilités de l'amour-propre dynastique. Naturellement plus soucieuse du sort des populations et meilleur juge de l'intérêt du pays, elle seule peut avoir la sagesse et le bon sens qui nous conseillent d'organiser l'armée nationale uniquement en vue de la défense, de se contenter de la revanche morale qui a déjà commencé aux yeux de l'Europe et qui sera bientôt éclatante, si la France persévère dans la voie où elle est entrée. J'ai la conviction la plus profonde que le premier devoir de nos futurs législateurs serait de travailler immédiatement dans ce sens, de hâter particulièrement l'adoption de l'arbitrage pour vider les difficultés internationales et d'exiger dès à présent de notre diplomatie l'esprit et la conduite qui conviennent à une nation démocratique honnête, laborieuse et civilisée... La nouvelle organisation politique de la France aura aussi l'avantage considérable de faciliter la libre et pacifique discussion des questions sociales et économiques. C'est ainsi que les populations ouvrières pourront mieux se rendre compte de ce qui est dans les attributions du législateur, de ce qu'il faut laisser à la libre initiative, de ce qui ne dépend que du progrès des mœurs ou est inhérent à la nature des choses ». Un peu dépaycé dans une Assemblée politique, et

commençant d'ailleurs à subir les premières atteintes du mal qui devait l'emporter, il n'a pris qu'une faible part aux travaux du Sénat; nous n'avons à signaler que sa « proposition de loi relative à la refonte des monnaies » qu'il présenta en 1877 et sur laquelle il ne crut pas devoir insister. Après avoir tenu longtemps rigueur à cet économiste qui passait pour aimer trop Malthus et ne pas estimer assez M. Cousin, l'Institut avait fini par lui ouvrir ses portes. Il avait été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques le 24 mai 1873, en remplacement du baron Charles Dupin.

Ses cours à l'École des ponts et chaussées, à l'École supérieure du commerce et au collège Chaptal, la direction du *Journal des Économistes*, ses travaux scientifiques, les obligations que lui imposaient l'Institut et le Sénat, avaient fini par constituer un fardeau trop lourd pour ses forces, à un âge où la prudence commande de les ménager. Depuis deux ans sa santé déclinait, sans qu'il voulût consentir à alléger sa tâche. La maladie de cœur dont il était atteint alla s'aggravant avec une rapidité foudroyante, et le 25 septembre à 11 heures du soir, il était enlevé à sa famille qui l'adorait et que sa mort presque soudaine plongeait dans la désolation¹.

Comme l'a ingénieusement remarqué M. Léon Say (voir le compte rendu de la séance de la Société d'économie politique), Joseph Garnier a été avant tout le disciple des maîtres de la science. Il s'était approprié leurs doctrines, et il les défendait comme son propre bien. Il ne souffrait pas volontiers qu'on y portât une main peu respectueuse, et il ne dissimulait pas sa répugnance pour les pseudo-novateurs qui affectaient de dé-

1. Joseph Garnier laisse deux filles, Mlles Jenny Garnier, issue de son premier mariage avec la sœur d'Adolphe et d'Auguste Blanqui, et Marie Garnier, issue de son second mariage avec Mme veuve Dolley, de la famille de l'Aubespine-Sully, femme d'une rare distinction et d'une modestie égale à son exquise bonté. M. et M^{me} Joseph Garnier avaient encore une fille d'adoption, Mlle Marie Micard, mariée à M. Parizot.

précier les maîtres de qui ils tenaient leur science, en vue de faire apprécier plus haut les théories neuves et originales qu'ils prétendaient substituer aux conceptions erronées de ces maîtres arriérés. Peut-être Garnier avait-il quelque parti pris à l'égard de ces novateurs et de leurs nouveautés. En revanche, il ne marchandait pas son admiration et ses sympathies aux hommes qui s'efforçaient de populariser et d'appliquer les vérités que les fondateurs de la science avaient mises en lumières, et il professait un culte passionné pour les promoteurs et les hommes d'État du *free trade*, les Cobden, les Bright, les Robert Peel, les Gladstone. Ces apôtres et ces réformateurs qui travaillaient à l'œuvre de la liberté et de la paix étaient ses héros, et l'amour qu'il leur portait n'était égalé que par la haine qu'il avait vouée aux conquérants, ces destructeurs de capitaux et ces tueurs d'hommes! On voit que, s'il ne prétendait point à l'originalité du style, il ne manquait point de celle de l'esprit et du caractère. Il avait aussi, au plus haut degré, la bonté du cœur, et les regrets universels que sa mort a causés attestent, avec la grandeur de la perte que la science vient de faire, l'estime et l'affection qu'avait su inspirer ce savant et cet excellent homme.

G. DE MOLINARI.

OBSÈQUES DE JOSEPH GARNIER

Discours de MM. Léon Say, président du Sénat, Paul Pont, membre de l'Institut, Franck, président de la Société des Amis de la Paix, Pathier, ancien élève de l'École de commerce, G. de Molinari, vice-président de la Société d'économie politique, et Grelley, directeur de l'École supérieure de commerce de Paris.

Les obsèques de Joseph Garnier ont eu lieu le 28 septembre, à dix heures. Après la cérémonie religieuse, le convoi s'est dirigé vers le cimetière Montmartre, où le corps a été déposé dans un caveau provisoire. Les discours suivants ont été prononcés, en présence de la foule émue qui se pressait autour de la tombe :

M. LÉON SAY, *président du Sénat.*

C'est au nom du Sénat que je viens, sur cette tombe ouverte, adresser un dernier adieu à Joseph Garnier.

Le Sénat avait accueilli Joseph Garnier avec joie d'abord à cause de la réputation méritée dont il jouissait, ensuite parce que l'autorité de son exemple avait amené à la République le département des Alpes-Maritimes, auquel il devait le jour et qui l'envoyait siéger au milieu de nous.

Joseph Garnier était un homme de principes. Il avait foi dans l'humanité, dans les progrès, dans le développement naturel de la société humaine, pourvu que la marche n'en fût pas troublée par des organisations artificielles que les utopistes ont toujours sous la main pour tout arranger.

Avec de pareils principes, il ne pouvait être que libéral. Il l'a été dès sa première jeunesse et c'est dans la presse libérale qu'il a débuté comme journaliste. Il l'a été jusqu'à ses derniers jours, et c'est à côté des membres du parti républicain qu'il est venu s'asseoir au Sénat.

Avec un esprit aussi cultivé, des connaissances aussi étendues et l'habitude d'aller droit au fait, il pouvait tout aborder, et dans toutes les branches des sciences morales et politiques, il pouvait être sûr de marquer une grande place ; mais il s'était fait le prisonnier volontaire de l'économie politique. C'est à cette seule science qu'il avait voulu se donner ; c'est à l'économie politique qu'il lui convenait de tout rapporter.

C'est par cette raison que ceux qui ne l'ont connu qu'au Sénat ne peuvent l'avoir connu tout entier. Ils ont pu apprécier la justesse et la finesse de son esprit, l'agrément de ses manières, mais ils ne l'ont pas pénétré. Il faut, pour le bien juger et l'estimer à sa valeur, l'avoir vu au milieu des économistes. Je l'y ai vu pour ainsi dire toute sa vie et toute la mienne. Quel triste retour sur lui-même ne doit pas faire aujourd'hui celui qui parle en ce moment comme président du Sénat quand il se rappelle Joseph Garnier dans cette société intime et dévouée à des idées communes, où Garnier, jeune homme quand j'étais encore enfant, a passé une des meilleures parties de sa vie ! Combien y en a-t-il

qui sont déjà, et même depuis longtemps, descendus dans la tombe, Dunoyer, mon père Horace Say, Renouard, Passy! Ceux qui restent sont ici. Nous aimions Garnier, nous étions aimés de lui, et c'est avec tout notre cœur que nous lui disons ici un dernier adieu.

M. PAUL PONT, *vice-président de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Notre Académie est bien cruellement éprouvée cette année; la mort y multiplie ses coups et la remplit de deuils.

Il y a quelques mois à peine, nous rendions les derniers devoirs à un confrère qui, depuis plus de vingt ans, avait sa place parmi nous, à M. Drouyn de Lhuys dont le penseur, l'écrivain délicat qui en ce moment préside l'Académie, vous disait « qu'il représentait avec une dignité incontestée ces personnages consulaires qui, après avoir rempli les plus hautes charges de l'État, viennent chercher au milieu de nous un refuge honoré pour leurs méditations d'arrière-saison et nous apportent en échange le trésor de leur expérience... »

Peu après, au mois de juillet dernier, Charles Giraud partait d'au milieu de nous, laissant un vide immense dans cette Académie « où il s'était fait une grande situation par son savoir, par sa compétence presque universelle, et dont il était un des plus glorieux vétérans ».

Aujourd'hui, avant même que ces vides soient entièrement comblés, c'est à Joseph Garnier que nous venons ici rendre le dernier hommage.

Je ne croyais pas avoir à prendre la parole dans cette triste cérémonie, et j'y suis mal préparé. Je me garderai cependant de toute préoccupation personnelle; acceptant la tâche douloureuse que m'impose l'absence de notre président, momentanément éloigné de Paris, j'exposerai simplement ce que fut Joseph Garnier, en disant, sur sa tombe, à cet homme laborieux, à cet économiste fervent, le suprême adieu de ses confrères.

Né le 3 octobre 1813, à Beuil, entre les sources du Var et de la Tinée, dans l'arrondissement de Puget-Théniers, Joseph Garnier

était le fils aîné d'un percepteur qui, quarante années durant, exerça ses modestes fonctions, sans ambitionner jamais une situation plus élevée, qu'il lui eût été facile d'obtenir, dans l'administration des finances. Encore enfant, il fut amené, par des convenances de famille, à Draguignan où il fit ses études et d'où, après les avoir terminées, il partit pour venir à Paris, peu de mois avant la révolution de 1830. Sa pensée, son objet unique, en s'y rendant, était de se faire admettre dans une maison de commerce. Mais, dès son arrivée, il vit Adolphe Blanqui, niçois comme lui, et sous l'inspiration de son illustre compatriote, alors directeur de l'École supérieure du commerce, il entra comme élève dans cette école. Il y devint, en peu de temps, d'élève professeur, puis sous-directeur ou directeur des études. Toutefois, il se sépara bientôt d'Adolphe Blanqui, dont il était devenu le beau-frère, et fonda lui-même, en 1838, une école d'enseignement professionnel qu'il dirigea pendant six ans jusqu'à la mort de sa jeune femme. En 1846, après trois années de cours publics à l'Athénée royal, il fut appelé à la chaire d'économie politique créée à l'École des ponts et chaussées.

Cette carrière de l'enseignement, il l'a suivie jusqu'aux derniers jours de sa vie. Les rudes labours qu'elle impose ne suffisaient pas cependant à l'activité de son esprit. En 1843, il prenait la rédaction en chef du *Journal des Economistes* qu'il a gardée jusqu'à sa mort, sauf une interruption de quelques années. Pleinement entré dans le grand mouvement économique de l'époque, il avait déjà, en 1842, fondé, avec Rossi et avec l'éditeur Guillaumin, la *Société d'économie politique*, dont il fut l'âme en quelque sorte et dont il est resté le secrétaire perpétuel.

En 1846, après le triomphe de la ligue organisée par Richard Cobden en Angleterre, il fonda, avec MM. Bastiat, Michel Chevalier, Léon Faucher, Wolowski, de Molinari, le duc d'Harcourt, etc. l'*Association pour la liberté des échanges*, et en fut l'un des membres les plus actifs. Plus tard il fut l'un des organisateurs du *Congrès des amis de la paix* qui, de 1849 à 1851, se réunit à Paris, à Francfort et à Londres.

Ce n'est pas tout, il s'en faut ! A ces occupations dans lesquelles

il portait sa haute intelligence et dépensait sa vie, il faut ajouter son œuvre écrite qui est des plus considérables. Ses mémoires, lus ou présentés à l'Académie, sur la *Question de la misère*, sur les *Profits et les salaires*, sur les *Physiocrates* ou économistes français du XVIII^e siècle, sur le *Blocus continental*, etc. ; ses ouvrages touchant l'économie politique, sociale ou industrielle, les finances, la statistique, les questions de population, d'enseignement commercial ; ses écrits divers et sa large collaboration au *Dictionnaire du commerce* et au *Dictionnaire de l'économie politique*, forment un ensemble de quarante à cinquante volumes ou brochures. Je regrette qu'une voix plus autorisée que la mienne en économie politique ne se fasse pas entendre aujourd'hui, au nom de l'Académie, pour apprécier cette œuvre si considérable, et dire la part qu'elle a eue à l'avènement en France et au progrès d'une science qui, faite aujourd'hui et enseignée dans toutes nos facultés de droit, n'a pas été en faveur du premier coup, et malgré de grands et beaux travaux, notamment ceux de J.-B. Say, qui la recommandaient à l'attention, a eu longtemps à se défendre contre l'indifférence et même le dédain. Mais je suppléerai à mon défaut de compétence par le témoignage d'économistes éminents, Hippolyte Passy, Charles Dunoyer, Horace Say, Villermé, Michel Chevalier, de Lavergne, Wolowski, Baudrillart, qui, ceux-là, pleinement compétents, ont apprécié l'œuvre et se sont rencontrés tous dans le même sentiment.

L'économie politique, ont-ils dit, est aujourd'hui une science faite. Joseph Garnier aura beaucoup contribué à ce résultat, par l'ordre, la méthode et les perfectionnements qu'il a introduits dans l'exposé des théories et dans les démonstrations, par la justesse de ses analyses, par la précision des termes et par le soin rigoureux qu'il met à s'en servir toujours dans le même sens. C'est un économiste de l'école libérale, l'école de Turgot, d'Adam Smith et de leurs successeurs les plus éclairés ; il a l'instinct et le goût de la science de bon aloi qu'ils enseignent, il en a pris l'étude par le bon bout, et on ne saurait douter qu'il ne soit appelé à lui rendre les plus éminents services.

A ces appréciations des hommes les plus éclairés en la matière

se joint un autre témoignage non moins flatteur ; la plupart des livres de Joseph Garnier sont devenus classiques et ont eu l'honneur d'une traduction dans presque toutes les langues de l'Europe.

Tant et de si utiles travaux sollicitaient assurément les suffrages de l'Académie des sciences morales et politiques. Joseph Garnier y a été appelé, en 1873, et a succédé au baron Charles Dupin. Il aimait les choses de l'Académie, et il comptait dans ses jours heureux le jour, longtemps espéré, où votre choix l'admit enfin à s'y mêler et à y concourir.

Entre lui et le statisticien, l'économiste éminent auquel il succéda, il y eut des points communs en grand nombre ; il y eut aussi quelques dissemblances.

Le baron Charles Dupin, répondant à l'appel fait à vos lumières après les sanglantes journées de juin 1848, écrivit un de ces petits traités qui, sous le titre de *Bien-être et concorde des classes du peuple français*, exprimait, en même temps qu'une pensée d'apaisement et de conciliation, la réprobation de l'utopie socialiste. De même Joseph Garnier, tout partisan qu'il fût des réformes sociales dans ce qu'elles peuvent avoir de légitime et de bienfaisant, était l'adversaire, l'ennemi le plus résolu du socialisme. Il en combattit les théories dans la feuille de *Jacques Bonhomme* qu'il rédigeait avec M. de Molinari en 1848. Et à peu près à l'époque où Charles Dupin écrivait son petit traité, lui, de son côté, publiait, en 1849, l'introduction remarquable à son volume du *Droit au travail à l'Assemblée nationale*, dans laquelle, après avoir montré que le droit au travail des socialistes n'avait rien de commun avec le droit au travail proclamé par Turgot, il précisait la signification variable donnée à la formule par les socialistes et établissait l'analogie du droit à l'assistance avec le droit au travail.

S'ils marchaient d'accord contre le socialisme, Charles Dupin et Joseph Garnier étaient au contraire profondément divisés sur un autre point. Le premier, qui avait étudié en Angleterre les règles de la législation commerciale quand elle y reposait sur le principe absolu de la protection et qui en avait constaté d'heureux résultats, pensait que le même principe produirait en France

es résultats semblables, et il fut résolument et invariablement protectionniste. Joseph Garnier, au contraire, a été et resta toujours inébranlable dans sa conviction de libre échangiste. Le libre échange était pour lui article de foi en quelque sorte; il n'y admit jamais, dès lors, ni compromis ni concession.

Autre différence, celle-ci tout accidentelle, et absolument en dehors des questions de principe ou de doctrine. Statisticien, économiste, savant, Ch. Dupin avait, à tous ces titres, sa place indiquée dans l'Académie des sciences morales et politiques, lorsqu'en 1832 M. Guizot eut l'honneur et la gloire de la rétablir. Aussi est-il l'un de ceux qui y furent les premiers appelés. Vous l'avez possédé plus de quarante ans, en sorte que de même aussi nous avons pu dire, à sa mort survenue en 1873, qu'il était l'un de nos glorieux vétérans. Au contraire, Joseph Garnier, mort sinon jeune, au moins à un âge où il était permis de croire que sa vie devait se prolonger encore et durer, ne nous appartenit que quelques années. Elles ont suffi cependant et nous avons pu le bien connaître. Nous l'avons vu, dans l'intimité de nos rapports, homme excellent, aimable, affectueux, doux, de relations faciles. Si parfois apparaissait quelque brusquerie dans sa forme, c'était non point vis-à-vis des personnes, mais seulement pour les doctrines ou les théories qui heurtaient ses opinions acquises et dont il ne consentait pas aisément à se départir.

Ses débuts avaient été difficiles, il en a surmonté les difficultés par ses propres efforts. Artisan lui-même de sa fortune, il est de ceux à la mémoire desquels sont dus les hommages le plus justement mérités. Ainsi parlait M. Hipp. Passy sur la tombe de l'éditeur Guillaumin, dont ce jour de deuil ravive le douloureux souvenir. « Inclinons-nous, disait-il, devant cette tombe... Elle s'est fermée sur un homme dont la situation demeura modeste, qui n'acquiesça un peu d'aisance qu'au prix de longs et souvent pénibles labeurs, mais qui toujours fut bon, affectueux, serviable; qui ne recula devant l'accomplissement d'aucun devoir, et qui, guidé par l'amour du bien, a su rendre son passage sur cette terre utile à ses nombreux amis, utile à la science, qu'il servit avec le plus noble et le plus inaltérable dévouement. De

« tels hommes sont bien rares, et c'est à leur mémoire que sont
« dus les hommages le plus justement mérités ».

Voilà, cher et bien regretté confrère, ce que disait Hipp. Passy sur la tombe de celui dont tu fus l'ami dévoué, le collaborateur infatigable et plus d'une fois sans doute l'utile et l'intelligent inspirateur. Nul plus que toi ne fut digne de ce même hommage que j'ai la douleur de rendre à ta mémoire au nom de tes confrères profondément attristés.

M. AD. FRANCK, *membre de l'Institut, président de la Société française des AMIS DE LA PAIX.*

Après les justes éloges qui ont été décernés par tant de voix autorisées à l'homme politique, au savant, au publiciste, à l'administrateur, il ne me reste que quelques mots à dire pour rendre un suprême hommage à celui qui fut pendant de longues années un des vice-présidents de la Société française des Amis de la paix, après avoir été un des dignitaires et des membres les plus actifs des congrès internationaux de 1850 et de 1878. M. Garnier, durant les trente années qui représentent l'apogée de sa carrière et la complète maturité de sa haute raison, n'a jamais séparé la cause de la paix et celle de la liberté, de celle de la civilisation, de celle de la science. Il lui était dévoué au même degré qu'à l'économie politique, qui la réclame au nom de tous ses principes, qui la suppose comme une de ses prémisses les plus nécessaires. Mais en appliquant à ce noble but ses vastes connaissances et ses riches facultés, M. Garnier savait se préserver des exagérations et des utopies qui le discréditent. Il savait bien que la guerre n'était pas sur le point de disparaître de la surface entière de notre globe, que les épées n'allaient pas, selon les promesses du prophète, se convertir subitement en socs de charrues et les fers de lances en faucilles. Il se contentait de la paix entre les nations civilisées, et surtout entre les nations de l'Europe. Il ne comprenait pas qu'au lieu d'employer leur intelligence et leurs forces à leur commune prospérité, à la diminution de leurs communes misères, les peuples réputés les plus avancés, les plus instruits, les plus humains, fussent occupés à s'entre-

aire comme des sauvages ou comme des troupeaux de bêtes
es. Il ne comprenait pas que, lorsqu'on peut échanger des
et des produits, on échange des balles et des boulets de
n. Enfin il supposait qu'au moins dans cette sphère limitée
a science enfante chaque jour tant de prodiges, on devrait et
pourrait convenir que le règne de la conquête et de la force
ale est arrivé à son terme. C'est en cela précisément qu'il fai-
consister l'esprit pratique des temps modernes. L'esprit de
ère et de mensonge, il le voyait dans la politique conqué-
e qui, même quand elle a réussi, ne laisse après elle que la
e.

Garnier avait-il tort de penser ainsi ? Non, Messieurs, cette
qui a été dans le passé celle des esprits d'élite, sera dans
nir celle des masses chez les peuples libres ou dignes de
e, et finira par gagner de proche en proche le genre humain.
ouvenir de Garnier vivra toujours au sein de notre Associa-
et lui sera un encouragement et un honneur.

CHIRIS prononce ensuite quelques paroles émues au nom de
éputation du département des Alpes-Maritimes.

PATIER, *ancien élève de l'École supérieure de commerce.*

près les éloquents discours que vous venez d'entendre, je ne
retiendrai pas longtemps devant la tombe du savant, du
esseur, de l'homme de bien que nous regrettons tous. Je n'ai
n mot d'adieu à dire; mais il aurait manqué quelque chose à
cérémonie funèbre, si l'Union amicale des anciens élèves de
le supérieure de commerce ne s'y était trouvée représentée,
Joseph Garnier fut le fondateur et l'âme de notre Asso-
on.

ancien élève de l'École en 1832, il y fut toujours attaché, et
u'il y enseigna plus tard l'économie politique, il aimait à
rappeler son origine et à se faire honneur de sa qualité
ancien élève de l'École.

ésident de notre Association, il ne manquait jamais d'assister
s réunions et à nos banquets; il venait en quelque sorte se

retremper au milieu de nous après les soucis de la politique et les labeurs de la science et, comme nous le lui disions, il était l'honneur de nos réunions comme les chênes sont la gloire de nos forêts.

Des voix autorisées vous ont dit comment, journaliste, professeur, écrivain, il avait su, par la plume et par la parole, défendre et propager les vérités économiques établies par Turgot, Adam Smith, Jean-Baptiste Say.

Pour nous, nous voulons surtout nous souvenir du maître charmant et bienveillant qui savait nous aider de son expérience et de ses conseils.

Cher maître, c'est au nom de la grande famille de l'Union amicale que je vous dis un dernier adieu et que je dépose cette couronne ; au nom de vos anciens élèves qui se pressent nombreux autour de cette tombe qui va se refermer pour jamais ; au nom de ceux qui sont répartis à la surface de la terre et qui sont de cœur avec nous, car vous ne comptiez que des amis dans notre Association.

Puisse l'expression de notre profonde sympathie pour votre mémoire et de notre reconnaissance pour les leçons et les conseils que vous nous avez donnés, adoucir les douleurs de votre famille !

Au nom de l'Union amicale, adieu !

M. G. DE MOLINARI, *vice-président de la Société d'économie politique.*

Permettez-moi, après les discours éloquentes que vous venez d'entendre, de dire quelques mots d'adieu à mon vieil ami Garnier, au nom de la Société d'économie politique, qu'il avait contribué à fonder, dont il a été le secrétaire pendant quarante ans et, j'en appelle à tous mes collègues ici présents, dont il était l'âme. Comme vous l'a si bien dit M. le président du Sénat, Joseph Garnier a été avant tout un économiste. L'économie politique a été la passion et le labeur de sa vie. Il considérait l'application de ses principes comme le moyen le plus efficace de débarrasser la société des utopies du socialisme et des coalitions

intérêts, peut-être plus pernicieuses encore, car les utopies ne menacent que l'avenir, tandis que les coalitions d'intérêts exploitent le présent. Aussi sa vie entière a-t-elle été consacrée à la propagande des vérités de cette science de la paix et de la liberté. Il a travaillé à les vulgariser par ses discours, ses leçons, ses articles, ses livres. Il a écrit le meilleur ouvrage d'enseignement de l'économie politique que nous possédions, son *Traité*, qui est devenu classique et qui a été traduit dans toutes les langues. Il était infatigable!

C'est au milieu de nous, en remplissant ses fonctions de crétaire perpétuel, qu'il aimait à se délasser de ses travaux, nous pouvions apprécier alors toutes les solides et aimables qualités de son esprit. Il excellait à résumer les questions les plus compliquées et à porter la lumière dans les théories les plus nuageuses. Sa mort laisse, hélas! dans nos rangs un vide qui ne sera pas comblé. C'était un savant, un homme dévoué à ses convictions, et je puis ajouter, moi qui l'ai connu et aimé pendant près de quarante ans, que c'était le meilleur des hommes.

M. J. GRELLEY, *directeur de l'École supérieure de commerce de Paris.*

C'est au nom de l'École supérieure de commerce, qu'il a tant aimée, que je viens dire un dernier adieu à M. Joseph Garnier.

D'abord élève, puis successivement maître d'études, directeur des études et professeur à l'École, il ne l'avait pas quittée depuis 1830, c'est-à-dire depuis plus de cinquante ans.

Ses élèves l'aimaient comme un père, et lui, non content de les suivre avec intérêt pendant leur séjour à l'École, il prenait plaisir à se retrouver avec eux dans cette Union amicale dont il avait été un des fondateurs, et qui l'avait nommé son président honoraire.

L'École supérieure de commerce était fière de le compter au nombre de ses anciens élèves et de ses professeurs, à cause de sa haute situation qu'il avait su conquérir; ses élèves étaient heureux de le revoir souvent, après leur sortie de l'École, à cause de sa grande bonté et de sa grande bienveillance.

Il emporte bien des regrets dans la tombe; la douleur que sa mort a causée sera ressentie dans le monde entier, partout, en un mot, où l'École a des représentants.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 OCTOBRE 1881.

Discours de M. Léon Say, président, et de M. le comte Cieszkowski.

Dans la réunion du 5 octobre de la Société d'économie politique, le président, M. Léon Say, a ouvert la séance en rendant un nouvel et sympathique hommage à la mémoire de Joseph Garnier. Son discours, qui reproduit d'une touche si exacte et si fine, les traits essentiels du talent et du caractère de l'auteur du *Traité d'économie politique*, a été fréquemment interrompu par les applaudissements de l'assemblée.

M. LÉON SAY, président. La mort de Joseph Garnier a causé des regrets très vifs et a produit des vides bien difficiles à combler dans les corps politiques et dans les compagnies auxquels il appartenait, mais nulle part les regrets ne sont aussi profonds ni le vide plus difficile à remplir que dans la Société d'économie politique, dont tous les membres étaient ses amis, quelques-uns depuis quelques années, et un grand nombre depuis trente ans.

Vous ne vous attendez pas à ce que je fasse ici une histoire de sa vie et de son œuvre. Ce n'est ni le lieu ni le moment.

J'espère qu'un des membres de notre Société fera un jour une étude approfondie des écrits de Garnier et montrera l'influence qu'il a eue sur les progrès de l'économie politique en France et ailleurs. Aujourd'hui je ne puis que traduire les premiers sentiments et les premières idées que sa mort éveille en nous.

Joseph Garnier était un classique dans le sens le plus restreint

PRÉFACE DE L'AUTEUR

Dans la première et la deuxième édition de nos *Éléments de l'économie politique*, nous avons consacré un chapitre et une note finale étendue à la Population et à la doctrine de Malthus. Nous ne nous sommes point arrêté sur ce sujet délicat dans la troisième édition de cet ouvrage, afin de pouvoir le traiter plus complètement et plus librement à part dans ce volume.

Le livre que nous offrons au lecteur est le résultat d'un ensemble de travaux, de recherches et de réflexions auxquels nous avons dû nous livrer à propos de l'ouvrage que nous venons de citer, de deux éditions de l'*Essai sur le principe de population* de Malthus, et de l'article POPULATION que nous avons fourni au *Dictionnaire de l'économie politique*, et qui avait été préalablement l'objet d'une lecture au sein de l'Académie des sciences morales et politiques.

Nous avons refondu et complété ces divers éléments et

d'autres encore inédits, de façon à embrasser l'ensemble de cette question fondamentale, dans cette nouvelle expression, maintenant assez complète, de nos études et de nos réflexions sur cet important sujet, vers lequel nous avons particulièrement dirigé notre attention depuis plusieurs années.

INTRODUCTION

La question de la Population est une des plus vastes qu'on puisse aborder.

Au point de vue économique et social, c'est en elle que viennent se résumer toutes les autres questions qui l'éclaircissent et qu'elle éclaire à son tour.

Nous sommes à une époque où les masses reçoivent à cet égard l'enseignement le plus déplorable, le plus opposé à leur véritable intérêt, à l'esprit de famille, à la morale et à la tranquillité sociales; — où les préjugés les plus absurdes, les erreurs les plus dangereuses, circulent même dans les classes supérieures de la société.

Cette situation morale est pour une grosse part dans les mécomptes, les fautes et les malheurs du passé.

Le but de ce livre est d'exposer succinctement les lois naturelles de la Population, et de constater : l'énergie de sa force d'expansion; — les avantages et les maux qui peuvent résulter de son accroissement doué de plus d'essor que celui des moyens d'existence; — les obstacles physiques et moraux qu'il rencontre naturellement; — ceux qu'on a proposé de lui opposer; — les remèdes qui peuvent en contre-balancer les funestes effets; — les diverses théories

et illusions économiques, politiques et morales auxquelles elle a donné lieu.

Nous montrons que l'accroissement de la population, loin d'être toujours un bien, comme on le croyait aux siècles précédents, comme on le croit généralement encore, peut être au contraire la cause principale de la Misère, bientôt suivie de maladies physiques et morales, de dures souffrances et d'une grande mortalité, à l'aide de laquelle la nature procède impitoyablement au rétablissement de l'équilibre.

Nous montrons ensuite que l'augmentation des familles doit être réglée par la volonté et la prudence des parents; — que cette limitation préventive est l'un des premiers devoirs de l'homme social; — et que c'est, en très grande partie, dans la pratique de cette vertu trop généralement méconnue, ainsi que dans un travail incessant et une conduite régulière, que résident principalement pour les classes les plus nombreuses et les plus pauvres les moyens de s'arrêter dans la déchéance ou de s'élever à une meilleure condition matérielle et morale.

Nous signalons le peu d'efficacité des autres moyens rationnels qui peuvent tendre au même résultat, si les populations ne s'appliquent d'abord et avant tout à pratiquer celui-là.

Nous signalons d'autre part combien sont dangereux pour la société en général, vains et démoralisateurs pour les classes nombreuses en particulier, les divers moyens, au fond très analogues, qui aboutissent au développement de la charité officielle, à la responsabilité des gouvernements, à des réorganisations chimériques de la société, et finale-

ment à un despotisme communiste plus ou moins dissimulé.

C'est un des aspects de la doctrine de la Liberté et de la Responsabilité humaines que nous désirons contribuer à mettre en lumière ; c'est une des vérités de l'ordre social naturel les plus fondamentales et les plus méconnues que nous voulons faire ressortir : — vérité qui fait partie de ces grands principes dits de la Révolution française ou de 89, bien que cette révolution y ait souvent été infidèle ; — vérité entrevue par les premiers économistes, démontrée à fond par l'illustre Malthus, et professée dans sa généralité par toute l'école économique libérale.

Nous avons pris la plume après Malthus et les autres écrivains éminents qui ont pensé ou pensent comme lui, parce qu'il a été mis sur le compte de l'illustre auteur et des économistes en général les plus étranges sottises, parce que l'ouvrage de Malthus, éminent, profond, concluant, est cependant incomplet aujourd'hui à divers égards et ne peut, par son étendue et sa nature, servir qu'aux hommes d'étude ayant le temps et la persévérance nécessaires.

Nous avons cru utile de reprendre le même sujet et de le concentrer dans un volume beaucoup moins étendu l'exposé d'une des plus utiles notions de l'économie politique et de la morale, avec les développements, les perfectionnements et la sanction qu'elle a reçus par suite des écrits des économistes, des observations expérimentales de la statistique, et des nombreuses contestations auxquelles elle a donné lieu, surtout de la part des écoles dites socialistes, qui n'ont d'ailleurs fait que reproduire des théories excentriques depuis longtemps mises en avant.

Nous osons dire ensuite que, dans aucun autre ouvrage,

il n'a été pris la même peine pour analyser, débrouiller et classer les divers arguments ou systèmes dont la confusion masque la vérité, et aussi pour parler franchement sur un sujet où le sentimentalisme s'est généralement mis à la place du bon sens, au grand détriment de l'intérêt de la société et en particulier de l'intérêt des classes les plus nombreuses et les plus pauvres, dont il serait juste, consolant et prudent, d'améliorer les idées et les mœurs, afin qu'elles fussent ensuite capables de faire efficacement des efforts directs pour améliorer leur condition.

Le nom de Malthus est un des plus impopulaires qu'il y ait ! — Par suite des circonstances que nous indiquons, l'opinion générale, ignorant la nature et la portée de ses travaux, la justesse et le libéralisme de son esprit, la noble direction de ses idées vers le bien de l'humanité, le considère comme le coryphée d'une doctrine aristocratique opposée à l'intérêt des masses, aux joies de la famille, à l'accroissement de la population ! — Pour elle, les économistes qui partagent ses idées sont des hommes à l'esprit systématique, au cœur sec, des écrivains sans entrailles, des ennemis du genre humain ! Sur le continent, on le croit le représentant des sentiments les plus étroits de l'oligarchie anglaise (beaucoup amoindrie et qui tend à disparaître), le théoricien de l'anglicanisme, la personnification des économistes de la soi-disant *école anglaise*. — L'école anglaise, dénomination calculée par laquelle les avocats des monopoles, des entraves et des restrictions affectent de désigner la Liberté du travail et même l'ensemble des vérités de la science, pour exciter contre elle le vieux levain des haines nationales, les préjugés contre l'étranger ; —

énonciation servant aussi d'argument aux inventeurs d'utopies sociales gênés par cette même liberté; — servant encore à divers publicistes et même à des économistes qui se sont fait l'illusion de croire qu'ils ont travaillé à fonder une économie politique plus chrétienne, une économie politique plus nationale, une prétendue école française, américaine ou autre. Parmi ces derniers, les uns se sont exagéré l'importance de leur dissidence avec Malthus. Les autres sont tombés dans les erreurs qu'il a précisément réfutées avec supériorité dans son livre, qu'ils n'ont pas toujours lu ou retenu. Un certain nombre enfin, par semi-ignorance ou poltronnerie scientifique, sacrifient ensuite l'école anglaise à l'opinion égarée, pour reproduire comme leurs propres idées de Malthus qui ne sont pas autre chose en définitive que le développement et la démonstration d'un précepte de bon sens, observé par un très petit nombre d'hommes relativement; — précepte qu'il est d'intérêt social de faire pénétrer dans les masses, en les éclairant sur la nature des droits et devoirs naturels de l'homme en société, sur sa responsabilité vis-à-vis de la famille créée par lui, ainsi que sur le peu de portée ou même sur le danger de tous les moyens dont les partis politiques, les philanthropes, les inventeurs socialistes, ont pu ou pourront endormir leur raison.

Nous nous sommes attaché à montrer dans cet écrit comment ces croyances sont justement l'opposé de la réalité des choses; comment la doctrine qui a éclairé le principe de population rencontre chez les habitants de la perfide Albion précisément les mêmes obstacles dans l'intérêt des uns et les préjugés des autres; comment sa vulgari-

sation serait favorable à l'émancipation intellectuelle des masses, à leur progrès moral, à leur bien-être, et finalement à l'accroissement de la population; — comment l'ignorance générale et les préjugés qui dominent à cet égard sont la cause principale de la misère, aggravant toutes les autres causes, dans le plus grand nombre des familles, au sein des classes les plus nombreuses, surtout dans les localités de l'occident de l'Europe où la population se trouve pressée vers la limite des moyens de production et des moyens d'existence, — malgré les facilités que peut offrir de nos jours l'émigration, malgré les progrès dont l'industrie et l'agriculture sont susceptibles, malgré les éléments considérables de force productive et de rénovation morale que les gouvernements de l'Europe pourraient faire naître par de radicales réformes dans les tarifs et le régime économique, par de larges réductions dans les armées de terre et de mer.

Nous n'avons toutefois pas omis de signaler l'efficacité de ces deux grands moyens d'amélioration physique et morale des masses. De larges réformes dans ce sens produiraient, d'une part, un élan général de l'industrie dans le monde, la hausse absolue et relative des salaires, c'est-à-dire, un accroissement d'aisance; — d'autre part, elles feraient cesser d'immenses causes de démoralisation, et tendraient à élever en même temps d'une manière notable le niveau de la moralité des populations, et à leur communiquer ce sentiment de dignité, de prévoyance, de prudence indispensable pour produire la limitation préventive de la population, et pour transformer, l'enseignement de l'économie politique aidant, la force virtuelle de l'accrois-

ement, qui est généralement cause de misère, en une force impulsive de progrès et de civilisation.

P. S. Ce livre est publié juste au moment où le résultat du recensement fait en France l'année dernière constate un temps d'arrêt dans l'accroissement de la population. Beaucoup verront dans ce fait un signe de décadence; d'autres penseront que l'équation de la population et des subsistances se fait d'elle-même, sans que l'on ait à s'en préoccuper, etc. Nous traitons de ces divers points dans ce volume. Quand on aura suffisamment analysé et déterminé les raisons de cette diminution d'accroissement, on trouvera qu'elle est due en proportion plus ou moins considérable à des causes répressives, telles que la disette, les épidémies (choléra, peste, etc.), les agitations et les inquiétudes politiques, la guerre, c'est-à-dire les souffrances et la mort. Cette constatation n'infirmera en rien l'ensemble des doctrines exposées dans ce livre. Si on trouvait ensuite que la prévoyance indiquée par la diminution des mariages et des naissances a été, en quelques localités, pour une forte partie dans ce résultat, ce serait une nouvelle preuve de la possibilité et de l'efficacité de la limitation préventive conseillée aux classes les plus misérables, et aux groupes au sein desquels la densité de la population produit la baisse des salaires et la misère.

Nous faisons remarquer dans ce livre la nécessité, pour bien apprécier ces phénomènes, de décomposer les éléments des moyennes nationales ou provinciales, ou même communales, pour apercevoir celles des populations qui

observent et celles qui n'observent pas la prévoyance. Il peut se faire que la moyenne nationale indique le *statu quo* de la population totale, et qu'en plusieurs points du pays néanmoins il y ait excès de population par insouciance, irréflexion et misère ; qu'il y ait par conséquent une énergique action des causes répressives, qu'il faut tâcher de remplacer par l'action des causes préventives.

Mars 1837.

DU PRINCIPE DE POPULATION

CHAPITRE PREMIER

POSITION DE LA QUESTION DE POPULATION.

I. Le principe de population entrevu par plusieurs économistes et démontré par Malthus. — II. Singulières aberrations au sujet de cet économiste.

I. — Le principe de population entrevu par plusieurs économistes et démontré par Malthus.

Ce titre de Population comprend sans contredit le plus vaste sujet de l'Économie politique; car on pourrait, en traitant des questions qui se rattachent à la population (et tout en se restreignant dans le domaine du Travail et de sa rémunération), parcourir très-naturellement le champ entier de la science économique et en écrire un cours complet. En effet, la population est à la fois le but et le moyen de l'industrie humaine, qui crée la richesse. C'est en vue d'elle et par elle qu'a lieu la production; c'est par elle encore que s'opère la consommation. Ce n'est donc pas sous son aspect gé-

néral que nous considérerons ici ce vaste sujet : nous nous circonscrirons dans le cercle des questions que fait naître le nombre des hommes, et dont la discussion éclaire celles qui se rattachent aux questions fondamentales de l'offre et de la demande, de la concurrence, des salaires et de la condition des sociétés. Ce cercle est encore fort étendu.

Les questions qu'il embrasse ont souvent été discutées, surtout dans le courant du dernier siècle et de nos jours; mais celui de tous les écrivains qui les a le plus et le mieux creusées, celui dont les idées forment pour ainsi dire à cet égard le pivot des discussions des économistes, des moralistes et des publicistes de tout ordre, c'est sans contredit le célèbre Malthus, sur les recherches et, nous pouvons le dire, sur les découvertes duquel il faut avant tout nous arrêter.

C'est Malthus qui a posé la question; c'est lui qui en a le premier démontré la suprême importance; c'est lui qui a recueilli les éléments scientifiques de la discussion dans son célèbre *Essai sur le principe de la population*, publié en 1803, et auquel il avait prélué par un premier coup d'œil sur le sujet en 1798, en répondant à des propositions de Godwin, qui devait à son tour, vingt ans après, mais sans succès, chercher à le réfuter. Ce n'est pas qu'avant Malthus il n'ait été émis certaines idées justes sur la population par un petit nombre d'écrivains, par quelques-uns de l'école physiocratique, et par James Stewart, Adam Smith, Wal-

ace, Hume, Gian Maria Ortes, etc.¹ ; mais c'est au philosophe anglais qu'appartient l'honneur d'avoir vu et signalé la profondeur du problème, d'en avoir fait l'objet de nombreuses recherches statistiques et historiques, et d'avoir produit un important faisceau de lumières.

Jusqu'au commencement de ce siècle, jusqu'à Malthus, les législateurs, les hommes d'État, les philosophes, parlaient de ces aphorismes : « La population est toujours un bien². — Là où est la population, dit-on, là est la force. — C'est par le nombre de leurs sujets, disait Vauban, que la grandeur des rois se mesure. » On ne tenait pas compte des conditions dans lesquelles cette population pouvait vivre ; personne ne combattait la proposition, et toutes les institutions sociales tendaient à faire grossir le chiffre de la population. Colbert, Pitt, Napoléon lui-même, ont voulu accorder des primes aux producteurs de nombreuses familles, et le parlement sarde abrogeait seulement en 1852 une loi rédigée dans cet esprit³. On ne se doutait pas qu'il faut que le nombre des hommes se proportionne au capital disponible, afin que le capital et le travail produisent leur plus grand effet possible ; et l'on croyait que s'il était constaté, par exemple, que mille travailleurs produisent un million, il n'y

¹ Voir une note historique à la fin de cet écrit.

² Montesquieu professe cette opinion dans les *Lettres persanes*, à propos de la population de l'empire romain.

³ Voir une note finale sur les primes à la population.

aurait qu'à faire naître dans l'État deux mille travailleurs pour obtenir deux millions. Les lois de tous les pays de l'Europe ont pris naissance sous l'empire de cette idée, et aujourd'hui encore législateurs et publicistes, prêtres et philosophes, moralistes et poètes, invoquent en majorité cette doctrine. On croit encore assez généralement que c'est le propre d'un bon gouvernement et d'un législateur éclairé de faire tout ce qui est en son pouvoir pour augmenter artificiellement la population.

Le dix-huitième siècle enseignait aussi généralement que le sort des hommes dépend complètement des lois ou des arrangements sociaux et politiques par elles formulés. Ce fut l'opinion de l'antiquité, et ce devait être encore celle de la Révolution française et des gouvernements de nos jours.

De cette croyance, combinée avec les prescriptions religieuses, et flattant l'amour-propre des gouvernements et la manie réglementaire des administrations, étaient nées dans les diverses classes de la société la doctrine du droit des pauvres à être entretenus par la société, et diverses utopies et illusions populaires.

C'est contre cette triple erreur (sur la population, la portée des lois et la possibilité d'organisations sociales chimériques) que Malthus a réagi en en signalant les dangers pour la société tout entière et pour les classes pauvres en particulier, les premières à souffrir des violations des lois naturelles. — Il a montré à quelles conditions l'accroissement de la popula-

ion est un bien, et quels maux en résultent inévitablement, si l'espèce humaine n'use de son libre arbitre pour régler cet accroissement proportionnellement à ses moyens d'existence. — Il a révélé à l'homme une belle partie de sa propre responsabilité, en lui enseignant que les progrès des mœurs et de la prévoyance, l'énergie du travail, ont sur la condition des hommes une plus grande influence que les actes des législateurs ou des gouvernements.

Il a montré les illusions des Politiques, qui promettent toujours aux populations trop crédules plus qu'ils ne peuvent tenir; celles des Philanthropes, qui exagèrent la portée des institutions et des mesures charitables et en méconnaissent le danger; celles des Socialistes (ou inventeurs de sociétés nouvelles) de son temps, et en particulier ce prétendu Droit au travail ou à l'assistance, à l'aide duquel, la logique aidant, on arrive à la violation de la propriété, clef de voûte de l'édifice social.

Il a rendu un immense service à la société, et, pour le récompenser, on l'a fait responsable des lois méconvenues dont il a signalé l'existence; on l'a accusé des maux dont il a cherché et indiqué le remède, et il a retiré de son livre, comme a dit M. Du Puynode, les injures que mériterait à peine la plus coupable action.

Nous devons donc tout d'abord exposer ses idées, et indiquer, chemin faisant, l'appui que lui ont prêté et les modifications qu'ont apportées à sa doctrine d'autres économistes éminents, ainsi que les exagéra-

lions auxquelles elle a donné lieu, les sottises dont l'ignorance l'a rendue responsable, et les principales objections ou critiques dont elle a été l'objet. Mais, avant tout, il ne sera pas hors de propos de dire quelques mots de la manière dont on est parvenu à travestir ses pensées et ses sentiments dans l'opinion publique.

II. — Singulières aberrations au sujet de Malthus.

Malthus est un curieux exemple des aberrations populaires dont sont responsables beaucoup de publicistes et quelques économistes qui l'ont combattu ou même approuvé. Non seulement Malthus n'est pas connu, non seulement sa véritable pensée est ignorée, mais encore on est parvenu à créer dans l'opinion publique un Malthus qui n'a pas existé, un Malthus fantastique, auquel on attribue les plus étranges propositions, et auquel on adresse bien gratuitement de durs reproches ou de véhémentes imprécations. Voici comment il faut expliquer ce singulier phénomène.

La plupart de ceux qui ont parlé de Malthus en ont parlé sans l'avoir lu, et sans le connaître autrement que par des extraits ou des citations tronquées, sinon infidèles. Ils ont ainsi causé à son égard la plus déplorable confusion, en lui supposant des idées qu'il n'a jamais eues ; en faisant du philanthrope préoccupé du sort des pauvres un théoricien favorable à l'aristocratie ; en exagérant ce qu'il a dit ; en le rendant res-

comme dans le sens le plus étendu du mot. Il était d'abord classique et ses livres le sont devenus. Il a professé toute sa vie et ses cours, revus, écrits et publiés, sont dans toutes les mains.

Il avait admirablement compris comment à notre époque on devait enseigner à la jeunesse française l'économie politique. Les jeunes gens entendent aujourd'hui beaucoup parler de l'économie politique avant de l'apprendre; ils en ont souvent des idées premières très fausses, ils ont entendu mêler aux questions de doctrine des noms d'écrivains qu'on attaquait ou qu'on louait devant eux sans mesure. Garnier a mis dans les mains de ces jeunes gens des livres très clairs, très méthodiques, très didactiques. Mais comme il savait que dans les sciences morales l'histoire de la science fait partie de la science elle-même, il a toujours eu soin dans ses traités de faire parler les maîtres, les écrivains les plus autorisés, en expliquant avec détail leurs opinions, et les raisons pour lesquelles ils sont d'accord ou en dissentiment les uns avec les autres. Son traité est certainement un des modèles du genre, et ce qui serait étonnant serait que ses livres ne fussent pas devenus classiques.

Mais on doit dire aussi qu'il était classique parce qu'il appartenait à une école, à l'école de ceux qu'il appelait les *Fondateurs*. Tous ceux qui écriront l'histoire de l'économie politique diront sans hésitation à quelle école il appartenait. Adam Smith, Jean-Baptiste Say, Blanqui, Dunoyer, Garnier, voilà une filiation incontestablement établie; et cette filiation est bien directe, car Adolphe Blanqui a initié Joseph Garnier à l'économie politique dans la maison même où, beaux-frères, l'un dirigeait l'autre professait, et Adolphe Blanqui, tout le monde le sait, avait été l'élève intime, chéri, préféré de Jean-Baptiste Say. Ainsi que je l'ai dit, Garnier donnait très justement le nom de *Fondateurs* à ces grands économistes dont il devait avec tant de persévérance et de succès propager la doctrine. Personne n'a pénétré dans leur œuvre aussi profondément que lui; il connaissait les habitudes de leur esprit, il savait pourquoi ils étaient arrivés à penser de telle ou telle façon, sur tel ou tel point de la science. Aussi savait-il en allant au fond des choses

qu'ils étaient d'accord là où d'autres avaient cru voir des dissentiments, par cette unique raison que la pensée était ou autrement exprimée ou autrement développée. Il trouvait qu'on portait atteinte à l'autorité de la science quand on mettait en contradiction des hommes qui s'étaient simplement servis d'autres formes ou même qui avaient suivi un autre système de démonstration pour bien faire comprendre le fond des choses à leurs auditeurs ou à leurs lecteurs.

C'est parce qu'il voulait aller au fond des choses qu'il ne croyait pas facilement aux novateurs ; car il lui arrivait le plus souvent de démontrer que certains novateurs avaient simplement trouvé des formes nouvelles pour dire des choses très anciennes ou n'avaient imaginé des raisonnements très spécieux que pour ne rien dire du tout.

Il avait vécu dans un temps où l'économie politique avait eu à soutenir, de 1848 à 1850, des luttes très difficiles contre ses éternels adversaires. Il reconnaissait que les socialistes de 1848 avaient à leur tête des hommes pleins d'ardeur et de talent. Il voulait jouer serré avec eux ; il se défiait des arguments créés pour les besoins de la cause, et au plus fort de la lutte il ne permettait pas qu'on se servit des arguments qui pouvaient être les plus utiles, s'ils n'étaient pas en même temps fondés sur la vérité.

Quoi de plus séduisant, quand on avait à défendre le capital et la propriété contre les accusations de monopole auxquelles la foule se laissait prendre si aisément, que de mettre en lumière la théorie de la gratuité des agents naturels et de l'échange des services !

Quand Bastiat croyait prouver qu'on ne se faisait rien payer pour avoir eu l'heureuse chance de trouver un diamant et qu'on ne demandait à son acheteur rien autre chose que la valeur de la peine épargnée, il justifiait l'organisation naturelle de la propriété et des capitaux.

Garnier pensait que cette démonstration, toute spécieuse qu'elle était, ne cadrerait pas avec la nature des choses, et malgré son admiration pour Bastiat, admiration qu'il témoigne à chaque page de ses livres, il était resté fidèle à l'opinion de ses

anciens maîtres sur le rôle de la nature dans la production des richesses.

J'ai dit qu'il n'aimait pas qu'on mit les *Fondateurs* en contradiction avec eux-mêmes lorsque, d'accord au fond, ils employaient des formes et des définitions différentes; mais il ne pouvait pas souffrir non plus, quand on était en dissentiment réel sur le fond, qu'on voulût cacher ce dissentiment par des tournures, des phrases et des raisonnements plus ou moins trompeurs.

Pour lui on n'était pas économiste quand on abandonnait le principe du développement des richesses par la liberté; et pour rappeler une façon de s'exprimer qui lui était familière, il disait souvent: « Il y a deux sortes d'économistes; il y a les économistes qui sont économistes et les économistes qui ne le sont pas ».

Mais on ne connaît pas Garnier quand on ne le connaît que comme professeur ou comme écrivain. Il faut, pour se le rappeler tout entier, l'avoir connu au milieu de ses confrères de la Société des économistes. Garnier et la Société ne faisaient qu'un; elle le dirigeait et lui imprimait un caractère tout à fait particulier qui était le sien. La Société peut avoir encore, et je l'espère, un grand avenir; son autorité peut encore s'accroître, mais elle cessera nécessairement d'être ce qu'elle a été; c'est une crise qu'elle va traverser. Elle ne sera plus la société de Garnier. Il voulait que la Société d'économie politique fût en quelque sorte et tout à la fois une société de propagande et d'enseignement mutuel. Ceux qu'il tenait à voir ici, c'étaient surtout ceux qui aimaient l'économie politique; il voulait que nos discussions fussent comme des conversations de famille où l'on s'instruisait les uns les autres en parlant des choses qu'on aimait. Il avait horreur des règlements, des statuts, des ordres du jour; enfin il exerçait sur nous comme une sorte de puissance paternelle.

On a dit, il y a quelques jours, et nous en avons été affligé, qu'il avait de la brusquerie dans les manières; nous qui l'avons connu ici pendant tant d'années, nous savons bien que le fond de son caractère était au contraire la bonhomie, bonhomie quelquefois autoritaire, comme il arrive quand on s'adresse à ses enfants, mais c'est précisément cette bonhomie même, si

affectueuse et si bien comprise par nous tous, qui fait que nous éprouvons aujourd'hui tant de chagrin et de si profonds regrets de ne plus le voir au milieu de nous.

Après M. Léon Say, M. le comte A. CIESZKOWSKI, un des plus anciens amis de Joseph Garnier, fait d'une voix émue l'éloge de l'homme et du savant, également aimé et estimé dans tous les pays qui connaissent son nom et ses œuvres.

Ce n'était pas seulement, ajoute-t-il, un savant et un économiste français, mais il appartenait en quelque sorte à toutes les nations par l'universalité de sa doctrine et de son enseignement. Ses livres, et c'est leur plus grand éloge, ont été traduits à peu près dans toutes les langues. Je me fais donc un devoir, moi étranger à la fois et français, puisque j'ai publié moi-même quelques ouvrages dans la langue d'un pays qui m'est cher, de lui rendre, au nom de l'étranger, l'hommage qui est dû à un homme aussi éminent, dont l'Europe entière sentira vivement la perte, et qui sera regretté de tous ceux qui ont pu le voir ou l'apprécier.

C'était non seulement un vulgarisateur, mais surtout et avant tout un propagateur, que distinguent essentiellement trois caractères :

Dans l'enseignement de l'économie politique, il a su trouver cette moyenne (si importante en statistique) qui répond également aux différentes nationalités et aux individualités.

Dans tous ses écrits, il s'est montré très carré dans ses opinions et dans ses principes, en même temps que très clair et très rond dans la forme.

Enfin, dans ses écrits comme dans sa vie, on ne trouve que bonne foi, confiance et probité, vertus dont il avait hérité de Benjamin Franklin, notre patriarche à tous, aussi bien dans la science de l'économie politique que dans celle de l'électricité.

Dans la même réunion, la Société d'économie politique, voulant honorer particulièrement la mémoire du savant et de l'homme dévoué par excellence qui a, pendant près de quarante années, dirigé ses travaux, a décidé à l'unanimité, sur la pro-

position du bureau, qu'elle contribuerait, dans la mesure de ses ressources, à la construction de la sépulture de Joseph Garnier. En outre, il a été résolu qu'une souscription serait ouverte, dans le but de placer sur le tombeau, au nom de la Société, un médaillon et une plaque commémorative.

INAUGURATION DU MONUMENT ÉLEVÉ

A LA MÉMOIRE DE JOSEPH GARNIER

L'inauguration du monument que les amis de la science économique ont élevé au maître qui l'a si bien servie a eu lieu au cimetière Montmartre, le dimanche 5 novembre 1882, à deux heures. La famille était représentée à la cérémonie par M^{lle} Jenny Garnier, M. Parizot et M. H. Maze, député; la Société d'économie politique, par son bureau et un grand nombre de ses membres.

Le monument, dû à M. F. Barrias, est d'une élégante simplicité; il se compose d'une pierre tombale en granit noir, surmontée d'une pyramide tronquée, portant un médaillon en bronze avec la figure de trois quarts. Au-dessous, cette inscription :

A JOSEPH GARNIER,

FONDATEUR ET SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

MEMBRE DE L'INSTITUT, SÉNATEUR,

NÉ A BEUIL, LE 3 OCTOBRE 1813

MORT A PARIS, LE 25 SEPTEMBRE 1881.

Lorsque le voile qui couvrait le monument a été enlevé, M. LÉON SAY, président de la Société d'économie politique, a pris la parole d'une voix émue et prononcé l'allocution suivante :

« Messieurs, — Il y a un an, un peu plus d'un an, un an et quelques semaines, nous étions réunis dans ce lieu. Nous conduisions à sa dernière demeure notre ami, notre confrère, notre maître, Joseph Garnier. Au moment où nous nous séparions, après lui avoir adressé nos adieux, après avoir rendu selon nos cœurs un hommage à sa mémoire, nous avons pensé qu'il était bon que ces adieux et cet hommage revêtissent une autre forme, et nous avons conçu l'idée de lui élever un tombeau.

« Ce tombeau devait être modeste, comme l'avait été la vie de celui auquel nous voulions le consacrer, mais l'art pouvait donner à ce monument très simple ce caractère de grandeur et de durée dont il sait revêtir les choses. Nous avons eu l'heureuse idée de nous adresser à M. Barrias, et cet artiste éminent, aidé de dessins, de photographies et de souvenirs, a pu achever ce beau médaillon que nous venons de découvrir et qui surmonte le tombeau de Garnier.

« Vous êtes juges du succès des efforts de M. Barrias. Vous retrouvez dans son œuvre les traits de celui que nous avons perdu. On nous l'a rendu avec son regard profond et sa physionomie aimable. C'est bien lui comme nous l'avons connu et aimé. Nous en remercions M. Barrias.

« C'est que son souvenir ne s'affaiblit pas chez nous; cette année, comme l'année dernière, comme l'année prochaine, comme les années suivantes, il est et sera toujours présent à notre cœur et à notre mémoire.

« Il a joué un rôle personnel si considérable dans le monde de ceux qui, comme nous, aiment et cultivent les sciences économiques, que l'on ne peut penser à la science sans penser à lui.

« Il a fait une quantité innombrable d'élèves. Il trouvait que la meilleure qualité pour un homme jeune et actif était d'aimer les questions économiques. Il lui suffisait qu'on les aimât pour commencer, et il passait bien des choses à ceux qui avaient l'amour de l'économie politique dans le cœur. Il leur passait au besoin de ne pas la savoir, sûr qu'ils apprendraient avec facilité à la connaître puisqu'ils avaient le sentiment de sa valeur. C'est ainsi qu'il attirait à lui toutes les

bonnes volontés et qu'il préparait des élèves pour les leçons qu'il donnait si bien, comme pour les leçons que donnaient les autres.

« Ce n'est pas le moment de refaire son histoire, de redire ici ce qui a été si bien dit par tant d'autres; notamment par M. de Molinari dans la notice publiée par le *Journal des Économistes*; mais ce que je ne puis m'empêcher d'ajouter, c'est que le sentiment de la perte de Garnier est d'autant plus vif au moment où je parle, que nous sentons qu'il nous manque et qu'il va nous manquer dans les luttes prochaines qu'il nous est aisé de prévoir.

« Les doctrines économiques sont très battues en brèche; il y a comme un vent qui souffle contre l'économie politique dans le monde, et nous serons certainement obligés, d'ici à peu de temps, de combattre vigoureusement pour nos idées. Nous savons à quel point Garnier nous aurait été utile pour organiser ce combat. Il a pris part, autrefois, à des luttes analogues à celles auxquelles on peut s'attendre; il nous aurait conseillés, il nous aurait guidés.

« Aussi avons-nous toujours son souvenir gravé dans le fond de notre pensée comme dans le fond de notre cœur, et pouvons-nous dire autour de cette tombe fermée déjà depuis plus d'une année, que nous sommes ce que nous étions il y a un an, à jamais dévoués à sa mémoire et reconnaissants des services rendus. »

Après ce discours, qui exprimait en des termes si simples et si touchants l'émotion dont les cœurs étaient remplis, les assistants ont adressé leurs félicitations à M. Barrias, qui a réussi à reproduire avec une vérité saisissante la physionomie expressive de l'homme excellent et du savant dévoué que nous regrettons. Peut-être cette physionomie, telle qu'elle est sortie du ciseau de l'éminent sculpteur, est-elle un peu sévère. Les traits dominants du caractère de Joseph Garnier étaient la bienveillance et la gaieté, et c'est avec un sourire empreint d'une bonhomie spirituelle qu'il restera dans le souvenir de ses amis.

HOMMAGE A JOSEPH GARNIER

Les anciens élèves de l'École supérieure du commerce ont fait placer sur la tombe de Joseph Garnier une palme en bronze, œuvre de M. Lechesne. A cette occasion, ils se sont réunis le 18 novembre 1883 au cimetière Montmartre. La famille de Joseph Garnier et de nombreux amis s'étaient joints à ses anciens élèves, et la tombe de l'éminent économiste était couverte de couronnes comme en un jour de commémoration.

Un des anciens élèves de Joseph Garnier, M Paul Laffitte, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

L'Association des anciens élèves de l'École supérieure du commerce a voulu consacrer, d'une manière durable, le souvenir qu'elle conserve et conservera toujours de son ancien président; nous avons demandé à un artiste de mérite cette palme de bronze, qui restera comme un témoignage de notre affection et de nos regrets.

Il y avait, Messieurs, entre Joseph Garnier et notre association, des liens intimes, des attaches profondes. Il tenait une large place dans nos cœurs à tous et, nous pouvons bien le dire, nous occupions quelque place aussi dans son cœur à lui. Par un singulier privilège, cet homme excellent était pour nous à la fois un maître, un condisciple et un ami : un maître, car plus de trente générations d'élèves ont suivi ses leçons d'économie politique, leçons si claires et si faciles, qui étaient en même temps la plus vivante des causeries; — un condisciple, car il s'était assis, lui aussi, sur les bancs de l'École, et il aimait à raconter comment, arrivé à Paris dans ce rude hiver de 1829, tout jeune, âgé de seize ans à peine, il était entré dans le grand établissement que dirigeait alors Adolphe Blanqui, pour y continuer et achever ses études; — enfin, un ami, et je ne crains d'être démenti par personne en disant que tous ses anciens élèves, quand ils ont eu besoin d'un bon conseil, d'un encouragement ou d'un appui, tous sans excep-

on, riches ou pauvres, connus ou inconnus, ont pu frapper hardiment à la porte de leur vieux professeur et ont trouvé chez lui le plus affectueux, le plus dévoué, le plus sincère des amis.

Je n'ai pas à retracer la vie et les travaux de Joseph Garnier ; l'autres ont rempli cette tâche avec une autorité qui ne m'appartient pas ; mais d'une vie si utile et si digne, je voudrais rappeler quelques traits seulement qui nous touchent de plus près.

Quand Joseph Garnier sortit de l'École, en 1832, il était dans la situation où la plupart d'entre nous se sont trouvés un jour ; il était pauvre, obscur, sans relations, incertain de l'avenir, comme nous l'avons été. Il m'a raconté souvent, dans nos heures de bonne et familière causerie, qu'un grand financier de l'époque, qui avait assisté aux examens de sortie de l'École, lui offrait un emploi dans la maison de banque qu'il dirigeait. En même temps, Blanqui, frappé sans doute des aptitudes du jeune étudiant, de son énergie au travail, Blanqui, dis-je, voulait le retenir à l'École et lui conseillait d'embrasser la carrière de l'enseignement.

Vous vous rappelez ce personnage de la mythologie qui vit un jour deux routes s'ouvrir devant lui. La fable nous dit qu'il hésita : Joseph Garnier aussi hésitait. L'une des deux routes pouvait peut-être conduire à la fortune, l'autre devait conduire à la science ; il choisit la dernière ; — il n'eut pas à s'en repentir.

Son parti pris, il ne se retourna pas une seule fois pour regarder en arrière. Il entra résolument, comme un brave homme qu'il était, dans une carrière souvent difficile. Il en accepta les durs labeurs, il en accepta les sacrifices. D'abord inspecteur des études, puis sous-directeur, puis professeur à l'École, il se prit d'une vive passion pour cette science de l'économie politique dont il devait être un jour un des maîtres les plus éminents.

Les années passent, la mort fait son œuvre autour de nous, et il se trouve qu'arrivé au milieu de ma carrière, je suis déjà un des plus anciens parmi les élèves de Joseph Garnier. Il y a eu, ces jours-ci, vingt-sept ans que j'ai assisté à sa première leçon, et je l'entends comme si c'était hier. Les débuts de l'économie politique (nous pouvons bien l'avouer entre nous) sont quelquefois un peu arides ; il y mettait tout son esprit, toute sa verve, toute sa bonhomie. Dès la première leçon, nous étions

conquis; nous étions conquis à l'étude; nous étions conquis surtout au professeur. Son secret était bien simple : pour se faire aimer de ses élèves, il commençait par les aimer lui-même. Il semble que le secret soit à la portée de tout le monde, mais tout le monde ne veut pas ou ne sait pas s'en servir. Ah ! Messieurs, le talent, le génie, la gloire, peuvent entraîner les hommes; mais ce qui les attache, ce qui les retient à jamais, c'est la bonté. Joseph Garnier était bon, profondément bon; non pas de cette bonté banale dont un souffle emporte les protestations, mais d'une bonté agissante, d'une bonté virile.

Tous ses élèves sont devenus ses amis. Quand nous fondâmes notre association et qu'il nous fallut choisir un président, il n'y eut entre nous ni discussion ni vote. Un seul nom vint sur toutes les lèvres, parce qu'une même affection était dans tous les cœurs. Joseph Garnier accepta la présidence d'honneur que nous lui offrions, et il fut le plus exact, le plus consciencieux des présidents. Sa vie, à cette époque, était déjà bien occupée; il professait à l'École supérieure de commerce et à l'École nationale des ponts et chaussées; il était secrétaire perpétuel de cette grande Société d'économie politique dont il avait été l'un des fondateurs; il dirigeait une revue, le *Journal des Économistes*, qui est en quelque sorte le journal officiel de la science; enfin il publiait de nombreux travaux, dont plusieurs sont devenus classiques du vivant même de l'auteur. Plus tard, il entra à l'Institut, dans la classe des sciences morales et politiques; plus tard encore, la confiance de ses compatriotes des Alpes-Maritimes l'envoyait siéger au Sénat. Ces nouveaux honneurs, qui se traduisaient pour lui par de nouveaux devoirs, ne l'éloignèrent pas un seul jour de nos séances. Que pouvions-nous lui offrir cependant? Autour d'une petite table, une réunion de quelques amis, où l'on parlait du présent et surtout du passé, de l'École, de l'enseignement, des intérêts de notre association : voilà tout ce que nous pouvions lui offrir. C'était peu sans doute; et plus d'un, à sa place, eût dédaigné nos modestes réunions. Il y vint toujours volontiers; nous l'aimions, et il nous aimait. Nous formions comme une grande famille; il en était le chef et il en était l'âme. La mort seule pouvait nous séparer. Je me

rompe; elle ne nous a point séparés, et le souvenir de notre cher et vénéré président est aussi vivant qu'au premier jour. Tous tant que nous sommes, nous qui l'avons connu et qui l'avons aimé, lorsque nous sommes réunis et que nos yeux se tournent vers la place qu'il a laissée vide, nous le revoyons tel qu'il était, avec son vif regard, avec son fin sourire, avec ses beaux cheveux blancs qui encadraient un visage honnête et aimable entre tous.

Messieurs, quand Joseph Garnier, dans sa chaire, nous enseignait les principes de l'économie politique, les lois qui gouvernent l'industrie et le commerce, le travail et l'échange, il nous donnait sans doute d'utiles et précieuses leçons; mais il nous a donné une leçon plus utile et plus précieuse encore : il nous a montré, par l'exemple de toute sa vie, comment il faut être laborieux, comment il faut être honnête, comment il faut être vrai. Voilà, Messieurs, voilà, mes chers camarades, la grande leçon que nous lui devons et qu'il ne faut pas oublier. L'homme qui repose ici a été pour nous autre chose qu'un professeur au sens étroit de ce mot. En s'occupant de notre instruction, il s'est occupé aussi de notre éducation; il nous a fait entendre des paroles de vérité et de bon sens; il n'a pas cherché seulement à faire de bons élèves, il a voulu faire des hommes; dans ce que nous sommes les uns et les autres, dans ce que nous valons, il y a une part, et une part des meilleures, qui lui appartient. Aussi au moment de nous éloigner de cette tombe, au moment de saluer pour la dernière fois notre vieux maître, je ne lui dis pas seulement : Adieu ! — je lui dis : Adieu et merci !



onsable de sentiments et d'erreurs, appartenant à ses propres adversaires, ou bien encore de propositions absurdes mises en avant par des esprits maladifs.

D'autres n'ont lu que Godwin, l'adversaire de Malthus, et c'est d'après ces citations plus ou moins incomplètes, ou les appréciations qu'il en a faites, qu'ils ont parlé à leur tour:

Voici ce que disait Charles Comte en 1836, dans une séance de l'Académie des sciences morales et politiques, en lisant une notice sur Malthus: « Il existe peu d'ouvrages aussi célèbres que l'*Essai sur le principe de la population*; il en est peu dont on ait parlé avec avantage, et sur lesquels des gens qui ne sont pas sans instruction aient porté et portent encore tous les jours plus de jugements erronés. Les fausses idées qu'en donnèrent, il y a plus de trente ans, des écrivains populaires qui se croyaient intéressés à le déprécier, se sont répandues dans le monde, et sont devenues chez un certain nombre de personnes des préjugés invétérés. Souvent on entend avec surprise des hommes qui, n'ayant jamais lu, et ne connaissant aucune des critiques qui l'assaillirent au moment où il parut, répètent avec assurance, comme des vérités universellement admises, les accusations les plus mal fondées dont il fut alors l'objet. » L'appréciation de Charles Comte a vingt ans de date; mais elle est encore vraie aujourd'hui, comme on a pu s'en convaincre par toutes les injures et les grossièretés dont le nom de Malthus a été l'objet dans ces derniers temps, à l'occasion des

discussions issues du socialisme, et de la part d'écrivains de diverses origines¹.

¹ A ce sujet, Bastiat s'exprime ainsi : « Il me tardait d'aborder ce chapitre, ne fût-ce que pour venger Malthus des violentes attaques dont il a été l'objet. C'est une chose à peine croyable que des écrivains sans aucune portée, sans aucune valeur, d'une ignorance qu'ils étalent à chaque page, soient parvenus, à force de se répéter les uns les autres, à décrier dans l'opinion publique un auteur grave, consciencieux, philanthrope, et à faire passer pour absurde un système qui, tout au moins, mérite d'être étudié avec attention. » (*Harmonies économiques*, 2^e édition, page 422.)

« ... Le plus célèbre et le plus vigoureux de cette école ayant fait un chapitre contre Malthus, un jour que je causais avec lui, je lui citais des opinions exprimées dans le *Traité de la population*, et je crus m'apercevoir qu'il n'en avait aucune connaissance. Je lui dis : « Vous qui avez réfuté Malthus, ne l'auriez-vous pas lu d'un bout à l'autre? — « Je ne l'ai pas lu du tout, me répondit-il. Tout son système est renfermé dans une page, et résumé par les fameuses progressions arithmétique et géométrique : cela me suffit, — Apparemment, lui dis-je, vous vous moquez du public, de Malthus, de la vérité, de la conscience et de vous-même. » (*Ibid.*, p. 424.)

« Il m'est souvent arrivé de rencontrer d'intrépides détracteurs de Malthus qui n'avaient pas lu son ouvrage, et ceux que j'ai pu engager à faire cette lecture ont été parfaitement convaincus et convertis. » (Lettre de M. Cherbuliez à M. Joseph Garnier. — *Journal des Économistes*, av. 1853.)

Je pourrais en dire autant que M. Cherbuliez, et citer le nom de quelques économistes que j'ai connus au moment où ils n'étaient pas encore malthusiens, c'est-à-dire où ils n'avaient pas lu Malthus.

Quelques écrivains, après l'avoir lu, l'ont oublié et sont devenus, à leur tour, des propagateurs d'idées plus ou moins exagérées ou erronées, qu'ils se sont ensuite attachés à combattre, par oubli ou par esprit de système. Nous avons le regret de dire que MM. Blanqui, Villeneuve de Bargemont, Carey et Bastiat lui-même sont, entre autres, de ce nombre. M. Blanqui avait la prétention de créer une école française, plus généreuse que l'école anglaise; M. Villeneuve, celle d'écrire une économie politique chrétienne; M. Carey, celle de fonder une

Il y a des personnes qui, n'ayant point assez réfléchi sur la question du droit à l'assistance et au travail, agitée dans les premières assemblées de la France et ravivée dans ces derniers temps par les écoles socialistes, réglementaires et *charitistes*, ont fait chorus avec ses adversaires, sauf plus tard, lorsqu'ils ont pu comprendre la portée de ces prétendus droits, à se ranger derrière ses propres arguments, tout en le sacrifiant à l'opinion égarée.

Enfin, il faut l'avouer, Malthus est lui-même un peu cause de ce qui lui est arrivé : les diverses parties de son livre ne sont pas logiquement fondues ; ses raisons éparses ne se présentent pas en faisceau, et n'appuient point assez méthodiquement les principes qu'il pose. Son style, en outre, n'a rien de saisissant, et bien certainement les grandes vérités qu'il a exposées sur la population se seraient vulgarisées bien davantage, s'il eût écrit comme Rousseau ou Lamennais, ou bien encore avec cette vigueur de pamphlé-

école américaine, et Bastiat celle de formuler une science plus harmonique que la science de ses prédécesseurs.

Une foule d'écrivains religieux, politiques, socialistes, se sont escri-
més contre le Malthus fantastique.

Malthus est aussi impopulaire en Angleterre qu'en France. M. J.-S. Mill dit (chap. XII, § 2) : « Les orateurs et les écrivains sont presque tous dans l'opinion opposée à Malthus, même en France, où l'horreur sentimentale qu'inspire le nom de Malthus est presque aussi grande que chez nous. » Or il y a cela de plaisant qu'en France de nombreux écrivains se sont figuré que le *malthusianisme* était populaire en Angleterre, qu'il était prêché par les ministres protestants, par l'aristocratie, et ils l'ont superbement désigné sous le nom d'*école anglaise*.

taire qu'on trouve chez Godwin et M. Proudhon, ses plus amers critiques. Disons aussi que, si Malthus fut inébranlable dans ses principes, personne ne fut plus que lui indulgent et débonnaire envers ses adversaires, qui n'eurent pas de peine à s'emparer de l'opinion à ses dépens¹.

¹ Voir une note biographique à la fin du volume.

CHAPITRE II

EXPOSÉ DU PRINCIPE DE POPULATION. — MAUX QUI PEUVENT EN RÉSULTER. — PROPOSITIONS DE MALTHUS.

Analyse de l'ouvrage de Malthus. — II. Énoncé de ses deux propositions. — III. Première proposition, démontrée par l'accroissement de la population en divers pays, et conforme aux lois de la nature. — IV. Objection tirée de l'immigration. — V. Deuxième proposition, démontrée par la nature des choses. — VI. Conséquences des deux lois.

I. — Analyse de l'ouvrage de Malthus.

Cette doctrine est consignée, avons-nous dit, dans *Essai sur le principe de population*.

Après avoir formulé à l'aide de deux propositions célèbres la loi du développement de la population et celle de l'accroissement des subsistances, l'illustre économiste en fait la vérification chez les peuples anciens et chez les peuples modernes par la voie de l'histoire et de la statistique ; il montre par quelle série d'*obstacles* la population a été arrêtée ; il signale en même temps les dangers qu'il y a pour les familles en particulier et pour les sociétés en général à ce que ces lois soient méconnues, et montre par quels moyens peuvent être évités les maux qui sont résultés

et résultent de l'imprévoyance dans laquelle ont vécu et vivent la plupart des hommes.

Ces lois du développement du nombre des humains et de l'accroissement des subsistances, et ces moyens d'obvier aux maux qu'il signale, sont ce qu'il a appelé le *principe de population*.

Les maux, il les a résumés par cette formule : le *vice et la misère*.

Le remède qu'il propose et qui est un des aspects de la prévoyance, il l'a nommé *contrainte morale*.

Pour faire ressortir l'efficacité de ce moyen, Malthus a été aussi conduit à discuter la valeur des doctrines émises à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci sur la population et sur les moyens de l'élever à une meilleure condition matérielle et morale, ainsi que sur les entraves à mettre à l'excès de population. Il examine donc les théories socialistes qui s'étaient déjà fait jour de son temps, et entre autres celles de Godwin et de M. Owen, la théorie du progrès indéfini de Condorcet, l'efficacité de l'Émigration, les effets et les dangers de la Charité, au sujet de laquelle Malthus fait une critique approfondie de la Loi des pauvres; et se trouve amené à examiner la question tant agitée de nos jours sous les formules de Droit au travail et de Droit à l'assistance.

II. — Énoncé des deux propositions.

Dès les premières pages de son livre, après l'exposé d'un petit nombre de faits et de considérations corroborés dans le courant de l'ouvrage, Malthus dit :

« Nous pouvons tenir pour certain que, lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle va doublant tous les 25 ans, et croît de période en période selon une progression géométrique.

« Nous sommes en état de prononcer, en partant de l'état actuel de la terre habitée, que les moyens de subsistance, dans les circonstances les plus favorables à l'industrie, ne peuvent jamais augmenter plus rapidement que selon une progression arithmétique. »

Traduisant ces deux lois par des chiffres, Malthus ajoute un peu plus bas :

« La race humaine croîtrait comme les nombres 1, 2, 4, 8, 16, 32, 64, 128, 256; tandis que les subsistances croîtraient comme ceux-ci : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Au bout de deux siècles, la population serait aux moyens de subsistance comme 256 est à 9, » etc.

Ces propositions sont vraies, si ce n'est dans la lettre, au moins dans l'esprit. Et ici nous pouvons nous débarrasser tout d'abord de quelques objections moins solides qu'on ne pense, en faisant observer que Malthus, lorsqu'il s'est servi d'une progression géométrique pour formuler l'accroissement de la population, et d'une progression arithmétique pour for-

muler l'accroissement des subsistances, n'a pas voulu faire autre chose qu'exprimer une *tendance*. Il y a des personnes qui ne l'ont pas compris ainsi, mais leurs dissertations à cet égard portent scientifiquement à faux.

Malthus n'attachait aucune importance à cette formule mathématique, inutile à son raisonnement. C'est ce dont peut se convaincre tout lecteur de bonne foi.

On a également critiqué l'expression de subsistances comme trop restreinte; mais il est évident que Malthus a entendu tout ce qui est indispensable à l'homme pour vivre : la nourriture, le vêtement, l'habitation, *cibaria et vestitus et habitatio* du jurisconsulte romain. Mais il est plus clair de dire avec Destutt de Tracy : *moyens d'existence*.

En d'autres termes donc nous pouvons formuler le principe de population ainsi :

I. La population, si aucun obstacle physique ou moral ne s'y opposait, se développerait incessamment suivant une progression géométrique et sans limites assignables.

II. Les moyens de subsistance, au contraire, ne se développent, en général, que suivant une progression bien moins rapide.

III. En d'autres termes, la population a une tendance organique et virtuelle à s'accroître plus rapidement que les moyens d'existence.

IV. De là résulte l'obligation de limiter préventive-

ment le développement de la population, pour éviter la destruction brutale de l'espèce par suite des privations qu'impose la nature.

C'est le sujet qui sera développé plus loin : occupons-nous d'abord d'établir les deux propositions.

II. — Première proposition, démontrée par l'accroissement de la population en divers pays et conforme aux lois de la nature.

A la fin du siècle dernier, lorsque Malthus prit la plume, le docteur Price, d'après des relevés analysés par lui, avait avancé que, dans quelques contrées de l'Amérique du Nord, la période du doublement de la population avait été de 15 ans¹. Il s'appuyait sur des extraits d'un sermon du docteur Hyles, qui avait trouvé, en 1748, que la période du doublement était de 25 ans dans le Rhode-Island pris en masse ; de 20 et 15 ans dans quelques parties de l'intérieur de cette contrée ; de 20 ans dans le comté de Kent, et de 18 ans dans le comté de Providence.

A cette époque Euler avait construit une table basée sur des données puisées dans des registres de naissances et de morts, d'après lesquelles le doublement avait eu lieu en moins de 13 années (12 4/7). — W. Petty avait avancé qu'il était possible qu'à la faveur de certaines circonstances particulières la population doublât en 10 ans².

Malthus, s'appuyant sur ces trois autorités et sur les

¹ *Price's observations*, tome I, p. 282, 286, et tome II, p. 260.

² *Political arithmetic*, p. 14.

recensements américains, croyait avec raison, vers la fin du dernier siècle, se mettre à l'abri de toute exagération en disant que, lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle va doublant tous les 25 ans et croît de période en période selon une progression géométrique.

Il eût suffi que le fait du doublement en 25 ans eût été bien constaté une fois, en dehors de l'immigration, pour que la science pût adopter *à posteriori* l'assertion de Malthus. Aujourd'hui le nombre des expériences est tel, que nier la loi que nous venons d'énoncer, c'est, nous paraît-il à nous, nier l'évidence.

La statistique a maintenant à sa disposition sept recensements officiels décennaux des États-Unis, comprenant plus d'un demi-siècle, plus de deux fois la période malthusienne de 25 ans, entre 1790 et 1850. En 1790 les États-Unis étaient libres et constitués; ils n'ont cessé depuis de vivre sous le même régime; aucun événement extraordinaire n'est venu contrarier chez eux la marche naturelle des choses; de plus, la population américaine, n'ayant point encore atteint les limites de la terre disponible et des subsistances, a continué à obéir à la loi signalée par les recensements antérieurs à ce siècle, et qui ont servi de point de départ à Malthus. C'est là, sans contredit, un des faits de population les plus remarquables, tant par sa netteté que par sa continuité. D'après les divers recensements officiels, la marche de la population a été (nous arrondissons les chiffres).

En 1782 ¹ , de.	2,389,000
— 1790.	3,929,000
— 1800.	5,305,000
— 1810.	7,239,000
— 1820.	9,638,000
— 1830.	12,866,000
— 1840.	17,862,000
— 1850.	22,803,000

Nous défalquons de ce dernier chiffre les résultats des recensements pour le Texas, le Nouveau-Mexique, le territoire d'Utah, la Californie et l'Orégon, récemment annexés, avec lesquels le total de la population américaine s'élève à 23 millions 351,000 habitants. Bien que les premiers recensements officiels ne comprennent pas les États et les territoires qui sont comptés dans les derniers, on remarque sur les documents officiels que les 13 qui manquent dans le recensement de 1790, en admeltant qu'ils n'aient pas été compris avec les autres, n'offrent qu'une différence de 72 mille habitants au 2°; que 9 ne font au 3° qu'une différence de 132 mille habitants; que 5 au 4° ne font qu'une différence de 14 mille; et que 3 au 5° ne font qu'une différence de 34 mille².

Si l'on divise le chiffre de 1840 par celui de 1790, soit 17 millions pour 3,9 millions, on trouve que la population a plus que quadruplé en 25 ans. Si l'on divise celui de 1850 (22,8 millions), par celui de 1800 (5,3 millions), on trouve que la population a encore

¹ Selon un compte rendu au congrès, cité par Malthus, en note, livre II, chap. XIII.

² Voir le tableau de ces recensements dans une note finale.

quadruplé dans les deux premières périodes de 25 ans de ce siècle. Si l'on compare les périodes de 20 ans seulement, on voit que la population a presque doublé de 1800 à 1820, de 1810 à 1830, de 1820 à 1840, de 1830 à 1850. En faisant la comparaison par périodes de dix années, de recensement à recensement, on voit que la population s'était accrue de :

33	pour 100	en 1800
36	—	1810
33 1/2	—	1820
33 1/2	—	1830
32 1/2	—	1840
34	—	1850

en déduisant toujours, dans ce dernier calcul, les pays nouvellement annexés.

Les chiffres généraux que nous venons de donner comprennent la population blanche, la population libre de couleur et la population esclave. Or on sait que la condition de l'esclavage n'est pas aussi favorable au développement de la population que celle des blancs ou des hommes de couleur libres. Les esclaves se reproduisent moins et meurent dans une proportion plus forte. La vie moyenne d'un esclave, dans le Sud, n'excède pas cinq ans, et les planteurs portent leur déchet annuel à 2 1/2 p. 100¹. Or il y avait

¹ Depuis la suppression de la traite, les États à esclaves se divisent en pays éleveurs et en pays de consommation, qui sont plus propres aux grandes cultures. C'est par suite de cette division du travail et de soins particuliers donnés à cette industrie que les États du Sud peuvent être suffisamment approvisionnés.

5 1/2 p. 100 d'esclaves en 1830, et 13 1/2 p. 100 en 1840, et encore un peu moins en 1850.

Lorsqu'on examine séparément les recensements des divers États de l'Union, on en trouve plusieurs où la progression d'accroissement a été bien plus rapide que celle de l'accroissement total. La population de l'État de New-York est devenue sept fois plus considérable de 1790 à 1840, en 50 ans, et neuf fois plus considérable de 1790 à 1850. La population de l'Ohio a récemment triplé en 20 ans, de 1820 à 1840, et quadruplé en 30 ans, de 1820 à 1850. Parmi les autres États les plus peuplés, on voit que la Virginie n'a pas doublé en 50 ans, que la Pensylvanie a juste quadruplé.

Ainsi la progression malthusienne, que son auteur avait basée sur des accroissements observés dans la seconde moitié du dernier siècle, n'a cessé d'être l'expression des faits pendant la première moitié de celui-ci, et sur une échelle bien plus considérable.

Mais, abstraction faite des résultats des recensements américains, on peut concevoir cette progression *à priori*, comme l'ont très bien fait comprendre plusieurs économistes, et entre autres J.-B. Say¹, James Mill² et Rossi.

J.-B. Say³ fait le raisonnement suivant : « Si nous écartons, dit-il, toutes les causes qui bornent l'ac-

¹ Cours complet d'Économie politique, 6^e partie, chap. 1.

² Éléments d'Économie politique, p. 40.

³ Cours, 18^e leçon.

croissement de notre espèce, nous trouvons qu'un homme et une femme, mariés aussitôt qu'ils sont nubiles, peuvent aisément donner naissance à douze enfants au moins... L'expérience, à la vérité, nous apprend que la moitié environ des êtres humains périssent avant l'âge de 26 ans... On voit par là que si chaque couple ne peut pas élever douze enfants en état de se reproduire, il en peut élever six qui sont capables de peupler autant que le premier couple l'a fait lui-même; d'où l'on peut conclure que, s'il n'y avait aucun obstacle à cette multiplication, *la population d'un pays quelconque triplerait au bout de 26 ans.* »

Rossi accepte la progression de Malthus et ajoute : « La démonstration est facile. Toutes les fois que vous aurez plusieurs produits ayant chacun une force reproductrice égale à celle du producteur, vous arriverez nécessairement à une progression géométrique plus ou moins rapide. Si un produit deux et que les nouveaux produits aient chacun la même force productive qu'avait la première unité, deux produiront quatre, quatre produiront huit, et ainsi de suite. Abstractivement parlant, Malthus énonçait donc un principe incontestable et aussi vrai pour l'homme qu'il l'est pour les animaux et les plantes. Si l'on ne tient pas compte des obstacles, il est évident qu'au bout de quelques années la terre serait couverte d'hommes, comme il est certain que tout le sol serait bientôt couvert de blé et l'Océan rempli de poissons,

rien ne contrariait la force reproductive de chaque grain de blé et de chaque poisson¹. » Et, en effet, les observations des naturalistes viennent à l'appui de l'assertion de Rossi, qui paraît hors de contestation à Frédéric Bastiat, qu'on a récemment voulu opposer, bien à tort selon nous, à Malthus². Un seul pied de maïs fournit 2,000 graines, un soleil 4,000, un pavot 32,000, un orme 100,000. Une carpe pond 340,000 œufs. On a calculé qu'une jusquiame peuplerait de plantes le globe en quatre ans, et que deux harengs rempliraient la mer en dix ans, l'Océan couvrirait-il toute la terre, etc.

IV. — Objection tirée de l'Immigration.

Des attaques plus vives que sérieuses ont été dirigées contre la première proposition de Malthus, une des bases principales de son édifice.

Godwin, entre autres, a été jusqu'à prétendre que l'accroissement de la population des États-Unis devait être attribué en entier à l'immigration; nous allons

¹ Les Hébreux entrés en Égypte n'étaient que soixante-dix; quatre siècles après, il y en avait six cent mille en état de porter les armes. Un homme et une femme, naufragés en 1590 à l'île des Pains, avaient produit douze mille individus lorsque les Hollandais la découvrirent. (J.-B. Say.) Six cent mille Hébreux en état de porter les armes supposent une population de plus de deux millions d'âmes.

La population française du Canada est passée de 60,000 âmes à 600,000 en 80 ans, sans que l'émigration ait fourni plus de 4,000 dans ce laps de temps. (*Promenades en Amérique*, par M. Ampère, membre de l'Institut.)

² *Harmonies économiques*.

revenir sur la légèreté de cette assertion; mais auparavant nous placerons ici une observation de MM. Prévost, traducteurs de Malthus¹ :

« Accordons, disent ces économistes, que la population de l'Amérique ne double pas en 25 ans, en vertu du seul principe de population... Supposons qu'en Amérique il ne se fit aucune immigration d'Europe, qu'aucun étranger ne vint s'y établir : présume-t-on que les États-Unis cessassent d'avoir une population progressive? Accordons que cette progression serait moins rapide que notre auteur ne le suppose. Mais manque-t-on, dans les temps anciens et modernes, d'exemples de population progressive? M. Godwin a conclu lui-même des tables suédoises que le nombre des habitants de la Suède double en 100 ans. Substituons donc la Suède à l'Amérique, et le nombre 100 au nombre 25 : les raisonnements portant sur cette nouvelle base n'en seront pas moins concluants. Les maux qu'il s'agit de prévenir seront moins menaçants, moins imminents ; mais ils ne seront pas moins réels. »

Ce raisonnement nous paraît tout à fait juste et se trouve appuyé par les constatations de la statistique pour divers pays de l'Europe. On lit dans les *Éléments de statistique* de M. Moreau de Jonnés² un tableau indiquant l'accroissement annuel et la période de dou-

¹ Livre I, chap. 1 de la traduction française.

² 2^e édition, 1836, p. 457.

lement du nombre des habitants dans les divers États de l'Europe, calculée sur la moyenne de plusieurs années récentes. Il résulte de ce tableau que la population a doublé :

Dans le duché de Bade.	en 34 ans.
En Hongrie.	38 —
En Belgique	42 —
En Toscane.	43 —
En Gallicie.	43 —
Dans les États sardes	44 —
En Irlande.	50 —
En Grèce.	51 —
En Pologne.	52 —
En Autriche	52 — ¹

Pour quelques pays la période du doublement est inférieure à 40 ans, pour d'autres elle est inférieure à 50. Admettons, par hypothèse, que l'exemple de l'Amérique manque complètement à l'appui de la théorie de Malthus : est-ce que celui du duché de Bade, de la Belgique, des États sardes, de chacun des pays que nous venons de citer, n'est pas là pour le remplacer ? Et, si des populations de l'ancien continent ont pu doubler de nos jours en moins d'un demi-siècle, malgré l'émigration et la mortalité des enfants, considérable dans les classes pauvres, est-il bien difficile d'admettre que la population des États-Unis, qui a l'espace et la liberté, vit en paix sous l'égide d'institutions libérales, appartient à une race énergique, laborieuse et économe, ait pu doubler plusieurs fois en 25 ans ?

¹ Voir à la fin un tableau indiquant la période de doublement pour le plus grand nombre de pays.

Mais revenons à l'assertion tirée de l'immigration, et exposons en peu de mots les faits qui la détruisent.

M. Francis Place a publié, en 1822, un écrit dans lequel il s'est proposé de réfuter Godwin avec ses propres autorités, et surtout avec des faits venant à l'appui des assertions de Malthus¹. Il traite en détail de l'immigration aux États-Unis, et montre que, jusqu'en 1783, la guerre et diverses circonstances furent un obstacle à l'immigration, et enlevèrent au pays plus d'hommes que l'Europe ne lui en fournit. La Révolution française fut une occasion d'émigration en Amérique; mais ce mouvement fut bientôt interrompu par la guerre de 1793, et, depuis cette époque jusqu'à la paix de 1815, l'Europe ne fournit que très peu d'émigrants, qui vinrent presque exclusivement d'Angleterre. M. Place s'appuie sur des faits consignés dans les *Annales statistiques des États-Unis*, fondées sur des documents officiels de 1780 à 1818, publiés par Adam Seybert². Or voici ce que dit ce statisticien en parlant de l'immigration dans l'Union : « On croit que la population des États-Unis a été fort augmentée par les émigrants d'Europe. Nous n'avons, sur ce sujet, aucun document authentique; il faut nous contenter de simples estimations. Les émigrants arrivent principalement de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et de l'Allemagne. Il en vient peu des autres pays. En 1794, M. Cooper estimait le nombre des émigrants à 10,000.

¹ *Illustrations and proofs...*, Londres, 1822.

² Philadelphie, 1818.

En 1806, M. Blodget disait que, d'après les registres et les estimations les plus dignes de foi, ce nombre ne s'élevait pas annuellement au-dessus de 4,000 pendant ses dix dernières années. En 1794 il y avait, dans la Grande-Bretagne, une grande tendance à émigrer aux États-Unis; mais les actes du gouvernement britannique la contiennent. En admettant qu'en 1794 il arriva aux États-Unis 10,000 étrangers, nous ne saurions accorder qu'il en arriva un aussi grand nombre dans aucune des années précédentes ou subséquentes jusqu'à 1817. » Finalement le docteur Seybert, après avoir déclaré qu'il n'avait en vue que les faits, en dehors de tout système de population, arrive à cette conclusion, que le nombre de 6,000 émigrants établis aux États-Unis, de 1790 à 1810, est le plus grand que l'on puisse supposer.

À côté de cette autorité M. Place a consulté les relevés officiels publiés en Angleterre des passagers partis pour l'Amérique; il a trouvé des résultats conformes et inférieurs aux assertions du docteur Seybert, et il a déduit que, en admettant même une émigration annuelle de 10,000 individus, on serait encore à une distance immense du nombre nécessaire pour expliquer le rapide progrès de la population des États-Unis. Il conclut enfin, de toutes ses recherches, que le terme de 25 ans assigné par Malthus au doublement de la population par la seule voie de la procréation, est fort éloigné d'être exagéré. Il n'est pas inutile de faire remarquer, avec M. Prévost, que Place déclare avoir

puisé ses premières notions dans les précédents écrits de Godwin; qu'il professe pour lui beaucoup d'estime; qu'il ne ménage pas Malthus, ni pour son style, ni pour la forme de son ouvrage, ni pour ses sentiments politiques, ni en particulier pour son opinion sur la loi des pauvres.

A l'appui des assertions de Seybert et de Place, nous pouvons encore citer celles de Warden, ancien consul des États-Unis et correspondant de l'Institut de France, qui a réuni avec soin tout ce qui concerne la république¹. Warden a tiré de ses chiffres cette conclusion, que la population américaine a toujours doublé en 21 ans, sans qu'il fût nécessaire de faire entrer l'immigration en ligne de compte, car les immigrants, qui étaient obligés de se faire inscrire, n'avaient pas dépassé, en 1820, la moyenne annuelle de 4,000, déjà indiquée par Blodget. Or 4,000 immigrants pendant 21 ans n'avaient pu faire que 84,000 nouveaux habitants, pendant que la population s'accroissait de plus de 5 millions d'individus!

Admettons maintenant que les relevés des passagers débarqués dans les ports de l'Union soient inexacts, qu'ils aient été faits avec négligence en plusieurs endroits; ne tenons nul compte aussi des retours en Europe et des passages au Canada, et supposons qu'au lieu de 4,000 émigrés, il y en a eu le double ou le triple, le quadruple même; la fécondité des mariages,

¹ *Description des États-Unis*, 1820, t. V, p. 104.

pendant cette période de 21 ans, n'en aurait pas moins donné un accroissement de plus de 4 millions et demi, quand l'immigration, ainsi exagérée, n'aurait fourni que 150 à 300,000 nouveaux habitants.

Le *Journal des Économistes*¹ a reproduit, d'après *Revue britannique*, qui ne citait pas l'auteur, un calcul par lequel on cherchait à évaluer, selon une méthode indiquée par Godwin et sur la valeur de laquelle nous ne discuterons pas, le nombre des émigrés aux États-Unis, aux diverses périodes décennales de 1790, 1800, 1810, 1820, 1830 et 1840. D'après ce calcul, on a déduit de chaque recensement général les enfants au-dessous de 10 ans, par ce motif que tous les enfants qui, au recensement de 1830, par exemple, n'avaient pas atteint l'âge de 10 ans, étaient nés depuis 1820, et continuaient l'accroissement naturel par voie de naissance; on a fait la différence entre ce nombre d'enfants et celui de l'accroissement de la population indiqué par le recensement, et l'on a considéré cette différence comme exprimant le nombre des étrangers immigrés. De cette manière, l'auteur dont nous parlons a calculé qu'il avait dû y avoir : 160,000 immigrés de 1790 à 1800; 229,000 de 1800 à 1810; 112,000 de 1810 à 1820; 494,000 de 1820 à 1830; 62,000 de 1830 à 1840 : total, en 50 ans, environ 1 millions. Admettons ce chiffre comme l'expression de la réalité, de 1790 à 1840 la population totale n'en

¹ T. XXIII, p. 313.

a pas moins progressé de 4 millions à plus de 17 millions. Admettons aussi que 800,000 étrangers soient venus se fixer aux États-Unis de 1830 à 1840; est-ce que la population ne s'est pas accrue de 12,866,000 à 17,062,000, soit de plus de 4 millions, et de 3 millions en défalquant les immigrants, soit de 38 p. 100?

Ne faut-il pas admettre que toutes ces familles d'étrangers, que toutes ces familles d'Irlandais et d'Allemands surtout, qui s'établissent dans la Pennsylvanie, dans l'Ohio, etc., participent bientôt à la fécondité des familles américaines, et qu'ensuite la misère exerce beaucoup moins ses ravages parmi elles qu'elle ne l'eût fait sur l'ancien continent?

En résumé, nous sommes autorisés à conclure de toutes ces considérations et de tous ces faits que Malthus, en établissant sa fameuse proposition de la possibilité du doublement d'une population donnée en un quart de siècle, lorsque aucun obstacle ne s'oppose à son développement, était dans les limites de la réalité. Répétons que Malthus ne dit pas que la population double partout et toujours dans cette période. « Jamais, a écrit Bastiat, Malthus n'a posé cette inepte prémisse : les hommes multiplient *en fait* suivant une progression géométrique. Il dit, au contraire, que le fait ne se manifeste pas, puisqu'il cherche quels sont les obstacles qui s'y opposent, et il ne donne cette formule que comme puissance *organique* de multiplication¹. »

¹ *Harmonies économiques.*

V. — Deuxième proposition, démontrée par la nature des choses.

La deuxième proposition établie par Malthus revient à dire que les subsistances ont une tendance à croître moins vite que la population.

La démonstration résulte de la comparaison de la facilité avec laquelle les familles peuvent multiplier, et de la difficulté avec laquelle les récoltes sont obtenues. Or cette difficulté, il n'est besoin que de très peu de considérations pour la rendre apparente.

D'abord il faut remarquer que la terre cultivée, celle qui donne les subsistances, est limitée¹; qu'elle ne produit qu'à l'aide des capitaux, qui sont également limités, et dont la formation ne s'obtient qu'à force de peines et de sacrifices; que ce n'est aussi qu'à l'aide de capitaux que les familles se transportent là où sont les terres cultivables et encore incultes, et que ce n'est encore qu'à l'aide de capitaux, de travaux pénibles et du temps, qu'elles parviennent à rendre ces terres productives et à entretenir leur productivité. Cette puissance de la terre s'épuise en effet rapidement; au bout de peu d'années le sol refuserait tout secours, si les assolements, les engrais ou la jachère ne venaient lui rendre de nouvelles forces. Or qui dit assolement, engrais, drainage, amélioration quel-

¹ En France, sur 52 millions d'hectares, près de 8 millions sont en landes, pâtis et bruyères, 7 millions en bois; 25 millions en terres labourables, dont un septième seulement en bonnes terres.

conque, dit capital, et qui dit jachère dit interruption du produit.

Que si, par une hypothèse d'ailleurs tout à fait inadmissible, on supposait que le capital pût se former aussi vite que la population, il y aurait à répondre, avec M. Senior¹, qu'en agriculture, quoique chaque augmentation de travail et de capital fasse augmenter le produit, cette augmentation du produit n'est pas en proportion du travail et du capital. Supposons, en effet, que, par suite d'intelligentes améliorations, on ait dans le cours d'une période de temps doublé le produit : croit-on que, en doublant la dépense dans le cours d'une autre période, on parvienne encore à doubler le produit, et ainsi de suite? Y a-t-il un agronome qui puisse répondre affirmativement?

VI. — Conséquences des deux lois.

La population et les subsistances n'obéissent donc pas évidemment au même principe. La marche de l'un tend naturellement à s'accélérer; celle de l'autre est beaucoup moindre, et tend même à se ralentir et à s'écarter de plus en plus de la rapidité de la première, si l'on considère des pays entièrement et déjà anciennement occupés.

En d'autres termes, la puissance productive de l'homme est plus grande pour la multiplication de

¹ *Principes fondamentaux de l'économie politique*, traduits par M. J. Arrivabene, 5^e proposition.

en espèce que pour celle de ses moyens de subsistance.

D'où il résulte que, toutes les fois que les deux reproductions se sont développées et se développeront sans obstacle volontaire de l'homme, la population est pressée ou se pressera contre la limite des substances, et le niveau entre les deux éléments n'a été et ne sera maintenu que par l'émigration, et, si elle n'est pas possible, par la mort précédée de la famine, des privations de toute espèce et des maux physiques qui ont leur source dans l'insuffisance de la subsistance matérielle ou morale, — moyens dont la nature, géogénique impitoyable, se sert pour rétablir l'équilibre, à moins, répétons-le sans cesse, que l'homme ne substitue son libre arbitre à cette action brutale et sommaire, et règle sa multiplication conformément aux besoins de la production, et prévienne ainsi les maux redoutables qu'un excédent de population ne manque jamais d'occasionner dans la société.

Les propositions de Malthus expriment la tendance actuelle de l'accroissement de la population et de l'accroissement des subsistances, poussés l'un et l'autre par une force différente. Si l'on suppose des terrains fertiles disponibles, un climat propice et les autres conditions nécessaires du travail et de la vie, telles qu'une société organisée, le respect de la propriété, la garantie de la justice, la facilité des communications, ces deux forces agissant librement, la population suivra le mouvement accéléré qui lui est

propre, doublant en de courtes périodes : premièrement, par la multiplication des naissances, les familles ne craignant rien pour l'avenir, et ayant sans cesse besoin de nouveaux auxiliaires ; deuxièmement, par l'excédent des naissances sur les morts, celles-ci étant d'autant plus retardées, que l'aisance et la moralité sont plus générales.

Au lieu de terres fertiles, on peut supposer un territoire restreint, mais l'existence d'industries actives qui amèneront des substances alimentaires et textiles par la voie des échanges et de l'exportation.

Les États-Unis peuvent être cités comme exemple dans le premier cas ; l'Angleterre, dans le second.

Mais, quand tous les terrains cultivables avec profit seront occupés et exploités, ou bien quand l'industrie aura obtenu tous les débouchés qu'elle est susceptible d'avoir, la multiplication progressive des hommes ne sera plus nécessaire, utile et profitable ; elle deviendra même nuisible, car la concurrence fera baisser le prix des services et les salaires, la misère et sa hideuse cohorte de maladies et d'agitations commencera à sévir, et la mort rétablira l'équilibre, à moins que les familles, comprenant le danger, ne s'appliquent à devenir moins nombreuses.

« En admettant même que les hommes ne se préoccupent aucunement du soin de régler le mouvement de la population, ce mouvement n'en demeurera pas moins contenu dans des limites infranchissables. L'homme ne peut se multiplier ni beaucoup plus ni

beaucoup moins que cela n'est nécessaire. Si sa multiplication est trop rapide, des obstacles croissants viendront la ralentir, puis l'arrêter; si elle est trop lente, des excitants non moins énergiques viennent l'activer¹. »

En fait, le statisticien pourra constater que la population est toujours dans une certaine limite proportionnellement aux moyens d'existence; je dis dans une certaine limite, parce que ces moyens d'existence peuvent varier entre le terme aisance et le terme strict nécessaire; mais il se tromperait singulièrement s'il voyait dans cette équation apparente un fait rassurant. Il verrait la population proportionnelle aux moyens de subsistance; mais il ne verrait pas par quels moyens (soit volontaires et préventifs de la part de l'homme, soit répressifs et cruels de la part de la nature) est obtenue cette équation.

L'excès de population se manifeste dans une localité lorsqu'une portion de gens laborieux et valides se trouve dans l'impossibilité permanente de satisfaire par le salaire aux exigences de la vie et de la famille. C'est qu'alors la concurrence des travailleurs amène la baisse des salaires, la cherté des produits, la hausse des profits du capital et de la rente du sol aux dépens des salaires, et, en dernière analyse, la misère avec sa cohorte de souffrances, de vices et de criminalité progressive.

¹ M. G. de Molinari, *Cours d'économie politique*, p. 379.

Cette énergie du principe de population, jointe aux besoins inhérents à notre nature, est donc un puissant aiguillon pour l'espèce humaine, qui doit faire un appel incessant à toutes ses facultés intellectuelles, morales et physiques, pour ne pas se laisser atteindre par les souffrances de la faim et des autres privations. Comme elle pousse l'espèce vers un accroissement graduel, et comme, d'autre part, cette même espèce est douée de facultés susceptibles de développement et de l'ambition du bien-être, il en résulte que la loi d'accroissement est un ferment de progrès lorsqu'elle est maintenue dans une certaine mesure, et une cause de malheur et de destruction si elle n'est arrêtée par aucune contrainte.

Malthus est loin d'avoir combattu cette idée; mais, comme il ne s'y est pas arrêté suffisamment, on en a tiré de fausses inductions sur sa doctrine. C'est un point qu'a mis en lumière un autre économiste anglais, M. Mac Culloch¹.

Telle est la vérité qui ressort évidemment des considérations précédentes; vérité que Malthus et plusieurs économistes éminents après lui ont établie et démontrée, et que personne ne peut plus sérieusement contester. Personne, après réflexion, ne peut sérieusement soutenir la proposition inverse, à savoir que l'homme aurait beau laisser toute liberté à ses instincts de reproduction et se livrer à sa puissance génératrice sans obs-

¹ *Principes d'écon. polit.*, 1^{re} partie, production, chap. VIII.

acle et sans contrainte, qu'il serait toujours sûr de trouver des moyens suffisants de subsistance, ou, ce qui revient au même, un capital capable de lui fournir un travail assez rémunéré pour acheter sa nourriture, son logement, son vêtement, et les autres moyens d'existence.



CHAPITRE III

SUITE DE L'EXPOSÉ DU PRINCIPE DE POPULATION : OBSTACLES PHYSIQUES ET MORAUX OPPOSÉS PAR LA NATURE OU PAR L'HOMME A L'ÉNERGIE DE CE PRINCIPE.

I. Énumération. — Obstacles au développement de la population. — Obstacles préventifs et répressifs indiqués par Malthus. — L'Émigration. — L'Aisance et le progrès industriel. — Théorie de M. Doubleday et de Fourier.

II. Objections faites à la théorie des obstacles. — Objections tirées de la réalité de ces obstacles; — des desseins de la Providence; — du principe aristocratique inné dans l'homme; — de la Perfectibilité humaine et du progrès de sa moralité; — des ressources productives de la Densité de la population, mesure inexacte de la puissance des États; — du progrès des Cultures.

I. — Énumération des obstacles au développement infini de la population. — Obstacles préventifs et répressifs indiqués par Malthus. — L'Émigration. — L'Aisance et le progrès industriel. — Théorie de M. Doubleday et de Fourier.

Nous venons de constater la nature du principe de population, son énergie, les avantages et les maux qui peuvent en résulter. Examinons maintenant par quels obstacles le développement de la population a pu et peut être contrarié.

Ces obstacles sont de deux espèces et de nature opposée : les uns préviennent les naissances; les autres amènent la mort des hommes nés dans de mau-

vaies conditions sociales. Les premiers sont *préventifs*, et les autres *répressifs*. Malthus a nommé ces derniers les obstacles *positifs*; mais cette appellation n'est pas bonne et peut amener de la confusion; car les obstacles qui préviennent la population sont aussi positifs que ceux qui la font périr.

Au nombre des obstacles à l'accroissement de la population par l'action de son principe se trouvent : l'insalubrité des localités qu'habitent les populations; — la malpropreté ou le dénûment des maisons qui les abritent; — le manque de vêtements et de soins hygiéniques; — une nourriture malsaine ou insuffisante; — le dérèglement des mœurs; — l'abus des liqueurs fortes, du tabac ou d'autres irritants; — les disettes et les crises, dont les effets se font sentir à plusieurs années de distance; — la guerre, qui amène après elle la dissipation de capitaux énormes, la dévastation des récoltes, le ralentissement des cultures, etc.; — la diminution du travail, les fausses mesures économiques; — les soucis et les douleurs morales, etc.; — l'avortement, l'infanticide lui-même, affreux moyens, plus pratiqués qu'on ne pense¹.

La plupart de ces causes meurtrières produisent les épidémies ou les rendent plus redoutables, nui-

¹ L'avortement et l'infanticide, sont très fréquents de nos jours; bien qu'ils soient punis par les lois, on peut dire qu'ils ne sont pas aussi sévèrement poursuivis par les mœurs. Ce qui se passe tous les jours devant les tribunaux en est la preuve. V. chap. x, § 5, des détails sur l'infanticide.

ent au développement de l'enfance, diminuent les facultés de l'âge mûr et causent une mortalité considérable qui vient balancer le principe énergétique de la reproduction. Malthus les a comprises sous sa formule de Vice et Misère, alternativement causes et effets l'un de l'autre et abrégeant la vie humaine.

Les obstacles préventifs appartiennent à deux catégories bien distinctes : les uns procèdent du vice, les autres de la Raison.

Ceux qui procèdent du vice sont : la débauche, la promiscuité des sexes, la prostitution, qui détruisent la fécondité; la polygamie, qui agit dans le même sens, comme le prouve la statistique des peuples d'Orient; l'esclavage, qui agit à la fois comme obstacle répressif par les mauvais traitements infligés à l'esclave, et comme obstacle préventif en foulant aux pieds les sentiments de famille.

Les obstacles préventifs d'une nature opposée à ceux-là sont toutes les mesures de Prévoyance qui poussent les hommes à retarder les mariages ou à proportionner le nombre de leurs enfants aux facultés qu'ils ont de les nourrir et de les élever. Ces obstacles ont de tout temps plus ou moins contribué à arrêter l'essor de la population; il serait impossible de préciser dans quelle limite ils ont agi, mais on conçoit qu'il est possible, selon telle ou telle direction morale des esprits, que leur action s'étende ou se restreigne.

Nous allons revenir sur ce sujet; mais auparavant nous voulons combler une lacune qui n'était pas dans

l'esprit de Malthus, mais qui est dans son livre et dans son exposé, et ensuite passer en revue une série d'objections qui ont été faites contre cette théorie des obstacles, et qui s'adressent aussi à la conclusion des deux propositions que nous venons d'exposer et de développer.

Malthus oublie de mentionner, au nombre des obstacles à l'accumulation de la population sur un point donné, l'émigration, qui peut être supérieure à l'immigration, et qui peut en partie, beaucoup moins qu'on ne pense d'ailleurs, neutraliser les effets de l'accroissement des classes nécessiteuses, comme nous le verrons plus loin (chap. VIII). Mais cet oubli n'est qu'apparent, car Malthus discute cette question en parlant des moyens proposés pour remédier à l'excès de population. Et, en effet, l'émigration n'a pris un certain essor que dans ces derniers temps, avec le perfectionnement des voies de communication maritimes, et elle n'a pour ainsi dire pas agi dans le passé comme obstacle au développement des populations continentales. Nous dirons plus loin jusqu'à quel point elle peut agir de nos jours comme un remède à l'excès de population.

Deux brillants écrivains, MM. Louis Reybaud et Blanqui, le premier dans son article du *Journal des Économistes*, en combattant M. Rossi¹, le second dans son *Histoire de l'Économie politique*², en exposant la

¹ T. I, 1843, p. 194.

² T. II.

doctrines de Malthus, ont dit avec raison que l'expatriation était providentielle, et que jusqu'à ce jour elle avait rendu d'immenses services à la civilisation et à l'industrie de tous les peuples. Mais, tout en parlant d'une idée juste, ils trouvent, à tort selon nous, les craintes de Malthus chimériques, sa loi suffisamment combattue, et ils comptent sur l'expatriation pour rétablir l'équilibre.

Personne assurément ne peut nier les effets civilisateurs de l'expatriation et l'intervention de la Providence sur les choses d'ici-bas. Mais la question n'est pas tout à fait là, ce nous semble : il s'agit de savoir si l'expatriation est un obstacle suffisant à l'excès de population, si elle a suffi dans le passé, si elle suffira dans l'avenir. C'est le point que nous examinerons un peu plus loin. En attendant, remarquons que M. L. Reybaud lui-même nous a fait apprécier combien peu l'émigration soulage les populations trop serrées. « Depuis le seizième siècle, dit-il, l'Europe, dans le cours de 300 ans, envoie en Amérique 25 millions de blancs, qui chassent devant eux les cuivrés éperdus. » Supposons le chiffre exact, ce n'est guère que 83,000 émigrants par an pour toute l'Europe, et pour mettre un obstacle assez répressif d'ailleurs à la reproduction des cuivrés!

On reproche aussi à Malthus d'avoir oublié de tenir compte des heureux effets de l'aisance et des progrès industriels et économiques qui la produisent. Or, avec l'aisance, dit-on (et la remarque est juste en

général), la fécondité des familles diminue. D'où résulterait cette conséquence consolante que la civilisation est à la fois remède et obstacle au mal pouvant résulter du principe de population.

Malthus n'ignorait pas cela.

Il y a longtemps que les effets de l'aisance sur le ralentissement de la population ont été constatés, et qu'on s'est aperçu que les familles riches (sauf cependant des exceptions nombreuses) ont une tendance à se multiplier en proportion moindre que les familles pauvres. Mais quelle est la cause de ce phénomène? L'aisance diminue-t-elle directement la fécondité, ou bien l'aisance est-elle plus propre que le dénuement et la misère à fortifier la moralité, la prévoyance, la dignité du père de famille, à le rendre plus apte à user de son libre arbitre, plus capable de prudence dans le mariage? — La réponse n'est pas douteuse; il n'est besoin d'entrer dans aucun détail. Il tombe sous le sens que la vie tranquille d'un couple aisé est bien plus favorable à la reproduction, à la grossesse, aux soins que réclame la première enfance. Abstrayez par la pensée la prévoyance, et mettez en parallèle deux couples, l'un misérable, l'autre aisé, de même santé au point de départ: pouvez-vous conclure que c'est du côté de la misère que l'accroissement aura plus de probabilité? Assurément non; il pourra y avoir autant de naissances d'un côté que de l'autre, mais c'est du côté de la misère que la mort fauchera le plus souvent. Que si on nous objectait la

prospérité des familles très nombreuses à la campagne et à la ville, nous répondrions que ces familles ont été assez heureuses pour trouver des circonstances favorables sur lesquelles d'autres ont en vain compté.

Si maintenant on demande pourquoi la misère est prolifique, nous répondrons, avec Rossi, qu'elle rend l'homme égoïste, insouciant de l'avenir de ses enfants comme de celui de sa malheureuse compagne et du sien propre, intempérant, incapable de la moindre contrainte, et enfin insensible quelquefois à la perte de ses petits, dont la mort le délivre, et pour lesquels il sait bien qu'un sort pareil au sien n'est pas à regretter. Montesquieu avait déjà dit : « Les gens qui n'ont absolument rien, comme les mendiants, ont beaucoup d'enfants, qui sont en naissant munis des instruments de cet art ¹. »

L'obstacle tiré de l'aisance nous conduit naturellement à la doctrine de l'obstacle pléthorique ou de l'engraissement, qui en est l'exagération, mise en avant par Fourier et présentée sous un aspect scientifique par M. Doubleday, auteur d'un livre intitulé : *La véritable loi de la population* ².

Nous allons retrouver Fourier un peu plus loin. Arrêtons-nous seulement ici sur la doctrine de M. Doubleday.

¹ *Esprit des Lois*, liv. XXIII, chap. xi. Il y a de nobles et touchantes exceptions, et nous savons aussi jusqu'où peut s'élever la sublimité de l'amour maternel de la femme du pauvre.

² *The true law of population shown to be connected with the food of the people*. Voir l'analyse de cet ouvrage traduite dans la *Revue Britannique*, avril 1846.

Voici comment la résume le *Quarterly Review* dans un article très enthousiaste : « Premièrement, lors que des espèces animales ou végétales sont menacées de mort par l'insuffisance de principes nutritifs et par l'état de débilité physique qui en résulte, la nature fait un effort suprême : elle accroit la vertu prolifique des races et leur donne une impulsion qui ne s'arrête qu'au moment où l'équilibre des aliments se rétablit. — Secondement, lorsque ces espèces reçoivent une nourriture luxuriante, excessive, elles passent à l'état pléthorique et stérile ; la reproduction s'arrête pour faire place à une diminution graduelle. — Troisièmement, si l'alimentation des individus est modérée, si la vie ne surabonde pas chez eux, le principe générateur agit sagement, la race se continue et ne s'accroît pas. — Quatrièmement enfin, quand on réunit, en quantités égales, des espèces mal nourries avec d'autres dont le système alimentaire est riche et fortifiant, l'équilibre s'établit immédiatement. L'accroissement des unes se trouve compensé par la diminution des autres, et la race demeure stationnaire. »

Ce système n'est pas l'expression de la nature des choses. La plus simple observation permet de constater que les plantes bien soignées, bien fumées, viennent admirablement en graine, dans les jardins et partout ailleurs où elles ont une nourriture suffisante. Les concours d'animaux reproducteurs que, dans ces dernières années, nous avons vus en France et en Angleterre, donnent également le démenti le

plus positif aux assertions de M. Doubleday. En ce qui touche les hommes, les individus pléthoriques, recevant une nourriture luxuriante et excessive (au sujet desquels l'anthropologie aurait plus d'une réserve à faire) seront toujours une exception. Mais, sans nous arrêter à la question d'histoire naturelle, qui nous mènerait trop loin, nous nous bornerons à répondre par le dilemme posé ci-dessus au sujet de l'aisance. Il est évident que les familles modérément alimentées, c'est-à-dire qui n'abusent pas de la table et qui ne manquent de rien, peuvent, quand elles le veulent et sauf les cas très rares de stérilité naturelle, avoir un grand nombre d'enfants et s'accroître avec la rapidité indiquée par J.-B. Say. (V. p. 29.)

Parcourons maintenant les *objections* faites à cette théorie des obstacles limitatifs de la population.

II. — *Objections faites à la théorie des obstacles au développement de la population indiqués par Malthus, tirées* : — de la réalité de ces obstacles ; — des desseins de la Providence ; — du principe aristocratique inné dans l'homme ; — du progrès de la perfectibilité et de la moralité humaine ; — des ressources productives de la densité de la population, mesure inexacte de la puissance des États ; du progrès des cultures.

Négation des obstacles. — D'abord on nie simplement que les obstacles répressifs ou préventifs aient agi ou agissent.

Cette objection comporte pour réponse le relevé des faits constatés par l'histoire tant ancienne que moderne, par les rapports des voyageurs, par la géo-

graphie et la statistique. Malthus y a consacré une partie de son ouvrage, et chacun est à même de compléter sa réfutation par ses observations propres. Nous nous bornerons ici à un petit nombre de remarques.

C'est un fait hors de contestation que les hommes meurent plus ou moins rapidement, selon les lieux qu'ils habitent, leurs conditions d'existence, selon les professions auxquelles ils se livrent, selon les classes auxquelles ils appartiennent.

En France, on a observé que les hommes de quarante à quarante-cinq ans meurent, s'ils sont riches ou aisés, dans la proportion de 0,85 sur 100; s'ils sont pauvres et besoigneux, dans la proportion de 1,37 sur 100; c'est-à-dire qu'il meurt le double et un quart de pauvres. — Dans les colonies anglaises, les nègres esclaves mouraient dans la proportion de 1 sur 6; les nègres libres, dans la proportion de 1 sur 33, c'est-à-dire qu'il meurt six fois plus d'esclaves. — Dans les États-Unis du Sud, la vie moyenne d'un esclave n'excède pas 4 ou 5 ans; on évalue le déchet annuel d'une plantation à 2 1/2 p. 100. — A Paris, il est mort, de 1817 à 1836, un habitant sur 15 dans le douzième arrondissement, peuplé en grande partie de gens pauvres; un habitant sur 65 dans le deuxième, quartier de la richesse.

A Manchester, la vie moyenne de certains quartiers n'est que de 17 ans, quand celle d'autres quartiers est de 42 ans. — D'après un relevé de M. Vil-

ermé, à Mulhouse, la durée probable de la vie d'un enfant d'ouvrier tisserand n'est que d'un an 1/2, tandis que celle d'un enfant appartenant à la classe des manufacturiers est de 26 ans. Il y a des localités, des professions, dans lesquelles les enfants s'élèvent mieux, dans lesquelles on rencontre plus de vieillards que dans d'autres. Ici la moitié des nouveau-nés n'atteint pas cinq ans, là elle voit l'âge de vingt ans ; dans tels pays la mortalité est d'un vingtième, dans d'autres d'un trentième ou d'un quarantième seulement.

En 1847, sous l'influence des privations rigoureuses imposées par la disette, le chiffre des décès s'éleva en France à près de 25,000 de plus que l'année précédente, pour retomber en 1848 au chiffre moyen ordinaire.

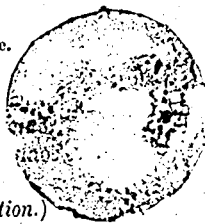
Voilà pour les obstacles répressifs¹.

D'autre part, n'observe-t-on pas des familles, des classes de citoyens, des localités, des époques, où les mariages sont plus tardifs ou moins nombreux, ou moins féconds? C'est un fait général, avons-nous dit, que les classes aisées et éclairées, sauf cependant

¹ On peut encore citer l'effet de la guerre, tel qu'il ressort du nombre des décès aux années ci-après.

	Décès en France.
En 1869	864,320
— 1870	1,046,909
— 1871	1,271,010
— 1872	793,064
— 1873	844,588

(Note de la 2^e édition.)



de nombreuses exceptions¹, sont plus prévoyantes et moins prolifiques que les classes pauvres des manufactures ou des campagnes.

Certaines populations, frappées des inconvénients d'une famille nombreuse, font un appel constant à la prévoyance. On peut citer en France les populations normandès et particulièrement celles du département de l'Eure, qui jouit d'une grande aisance relative et dans lequel le nombre des habitants reste stationnaire². On peut encore citer les ouvriers lyonnais de la Croix-Rousse, dont les familles sont peu nombreuses³.

La statistique nous fournit sur le point qui nous occupe divers faits concluants.

¹ L'irréflexion sur ce grave sujet, ou bien encore une fausse direction des idées économiques, morales ou religieuses, produisent ces exceptions. M. Mill dit en parlant de l'Angleterre : « Tant que l'aristocratie et le clergé seront les premiers à donner l'exemple de l'incontinence, que peut-on attendre des pauvres ? *Principes d'Économie polit.*, chap. XIII, § 1, note. Voir ce qui est dit chapitre v, à propos des prescriptions de l'Évangile.

C'est, en outre, par suite de l'insouciance, de l'égoïsme et de l'ivrognerie que l'obstacle préventif a moins d'action dans les classes pauvres, toujours sauf exception.

Voir ce que pensait déjà Montesquieu, p. 52.

² On peut citer, comme exemple en sens inverse, les populations agricoles de l'Angleterre, dont la population s'accroît en divers points aussi rapidement qu'en Amérique.

³ M. Villermé (*V. Tableau de l'état physique et moral des ouvriers, etc.*, t. I, p. 393) a observé que les ouvriers de la Croix-Rousse, à Lyon, ont relativement peu d'enfants, 3,25 par mariage (moyenne de 1805 à 1834 compris). C'est à peu près la moyenne de la France, où les mariages sont le moins féconds. Or ces ouvriers sont des premiers en France pour la conduite et la dignité du caractère.

On a toujours remarqué, dans les temps de disette, au même temps que l'augmentation de la mortalité (obstacle répressif), la diminution des mariages et des naissances (obstacle préventif).

En 1847, en France, sous l'influence des privations imposées par la disette, le chiffre des mariages a diminué de près de 21,000, ou 8 p. 100, pour augmenter en 1848; et de même en Angleterre¹.

En Russie, on a compté récemment 1 mariage sur 49,3 habitants; dans les États sardes 1 sur 55 pour la période de 1828 à 1837 : ce sont les deux cas extrêmes. Le rapport des mariages à la population dans quatorze États de l'Europe est de 1 sur 133,3.

L'âge moyen des mariages varie selon les pays et les classes des habitants; mais la statistique n'a aucun chiffre saillant à citer à cet égard.

La fécondité des mariages est variable. La statistique a constaté que c'est en France que le nombre moyen des naissances par mariage est moindre. Calculé de périodes récentes, il a été trouvé de 3,20 dans la période 1846-50; de 3,70 en Angleterre; de 4,10 en Prusse; de 4,12 en Belgique; de 4,40 en Hol-

¹ De 270,633 à 249,797 en France, et de 145,664 à 135,845 en Angleterre. Par contre, on a remarqué qu'après les épidémies les mariages devenaient plus nombreux. Voici l'effet de la guerre de 1870-71 :

En 1869.	303,482.
— 1870.	223,705
— 1871.	262,476
— 1872.	352,754.
— 1873.	321,238

(Note de la 2^e édition.)

lande; de 4,42 en Autriche; de 4,65 en Piémont. D'un autre côté, le rapport des naissances à la population calculée pour 20 États est, en Europe, de 1 sur 29,09 habitants; mais en France, où il est le plus faible, il n'est que de 1 sur 36,7 habitants (moyenne de 1843 à 1849), tandis qu'en Russie, où il est le plus fort, il est de 1 sur 22,4 habitants. Plus qu'ailleurs, dans ce dernier pays, les mariages se font dès l'adolescence¹.

Dans certains pays, la fécondité des mariages va en diminuant. En France, on trouvait de 1806 à 1810 : 1 naissance sur 30 habitants; de 1826 à 1830, 1 naissance sur 33 habitants; de 1841 à 1845, 1 naissance sur 35 habitants, et de 1846 à 1850, 1 naissance sur 37 habitants.

Nous pourrions citer d'autres faits. En voilà assez, ce nous semble, pour prouver l'existence de l'obstacle préventif, méconnu par les uns et exagéré par les autres, au point d'omettre l'action des obstacles répressifs; — pour prouver l'énergie du principe de population et ses effets, ainsi que l'originalité et l'importance des recherches de Malthus et des autres économistes à ce sujet (Voir plus loin, 2^e objection).

Que prouvent tous ces faits, sinon qu'il y a des loca-

¹ La Russie est aussi le pays où agissent le plus les obstacles répressifs; il y meurt 1 individu sur 26,68 habitants, tandis qu'il n'en meurt que 1 sur 40,92 en France, et 1 sur 51,25 en Suède, où le climat est presque semblable au climat russe. C'est l'effet de l'imprévoyance et de l'abrutissement de l'organisation communiste de la commune.

és, des quartiers, des professions, des classes, des familles, des époques, où les hommes meurent avant l'âge fixé par la nature et par suite des causes signalées par Malthus et énumérées plus haut, et d'autres où les naissances sont moins fréquentes? Si cela est, peut-on nier l'évidence de cette proposition, qu'il aurait mieux valu que la plupart de ces hommes, ceux surtout qui sont morts dans l'enfance ou la jeunesse, ne fussent pas nés, puisqu'ils ne sont venus sur cette terre que pour souffrir et occasionner des souffrances et des privations directement à leurs familles et indirectement à la société tout entière?

Ici remarquons qu'on ne saurait faire trop de distinction entre les localités, lorsqu'on se livre à des investigations sur la population. Il y a des classes et des familles qui disparaissent, il y en a d'autres dont le nombre s'accroît rapidement. Les sociétés actuelles sont des résultantes d'une infinité d'éléments : si on les considère en bloc, il est impossible de se rendre compte des changements qui s'y produisent. Prenons pour exemple la population de la France. M. E. Bouvard a récemment publié une table de mortalité par départements faite à l'aide de corrections aux tables de Du-Roi, dans laquelle on lit que, quand la période de doublement a été de 157 ans pour la France entière, elle du département de l'Ardèche a été de 79 ans, et celle du département de l'Eure de 1730 ans. Nous prenons les deux départements extrêmes ; mais tous les autres diffèrent entre eux et diffèrent de la moyenne ;

de sorte que, pour se rendre compte des phénomènes qui se rapportent à la population française, on s'exposerait à de grossiers mécomptes, si on la considérait dans son ensemble. Puisqu'il y a des départements où la population double beaucoup plus vite que dans d'autres, il y a des départements où les obstacles à l'accroissement agissent beaucoup plus. Reste à savoir la nature de ces obstacles, qui peut être si différente, comme nous venons de le voir (p. 47 et 48), selon que la population est plus ou moins prévoyante, morale et aisée.

Les moyennes nationales sont fort trompeuses. On ne peut en rien conclure pour les diverses localités d'un pays, pour les diverses classes de la population, pour les diverses familles d'un même pays. On ne peut rien conclure de la moyenne du Royaume-Uni à l'Irlande; de la moyenne de la Belgique aux Flandres; de la moyenne de la Prusse à la Silésie, et de la moyenne de la France aux classes misérables de Lille et d'un grand nombre d'autres localités manufacturières ou agricoles.

Nous passons à une autre objection tirée de la proportion qui s'établit de fait, et par suite de l'action des obstacles, entre la population et les subsistances.

Deuxième objection. — *Équation en fait de la population et des subsistances.* — Des statisticiens et d'autres ont dit : Puisque la population se proportionne aux moyens d'existence, les deux propositions

de Malthus sont pure théorie, et il n'y a pas besoin de se préoccuper d'un excès de population qui n'arrive pas¹.

Là commence une confusion et un sophisme qui ont fort embrouillé cette question.

L'équation de fait entre les subsistances et la population, c'est ce qu'on voit. L'action des obstacles qui ont produit, c'est ce qu'on ne voit pas.

En fait, il est vrai que la population est forcément limitée par la quantité de moyens d'existence disponibles. Mais comment? Est-ce parce que la Providence surveille l'action de la fécondité humaine, augmentant ici son énergie, la diminuant plus loin, à l'insu de l'homme, proportionnellement aux moyens d'existence, à la nature des récoltes, à l'activité du travail, à la condition des populations? ou bien est-ce parce que la nature fauche impitoyablement, par l'ensemble des moyens qui font suite aux agitations et à la misère, le nombre des hommes excédant celui qui peut vivre, si, de son côté, l'espèce, ainsi durement avertie, ne réagit par la cessation des unions conjugales pour arrêter le mouvement progressif?

Troisième objection. — *Action régulatrice de la Providence.* — On a répondu à ce dilemme en affirmant l'action régulatrice, pour ainsi dire quotidienne, de la Providence, qui peut être considérée comme une

¹ *Éléments de statistique humaine*, par M. A. Guillard. V. sa lettre à M. Joseph Garnier.

troisième objection à la théorie des obstacles que nous venons d'exposer.

« Le régime sous lequel les êtres naissent, vivent, se développent et s'anéantissent, a dit M. Louis Reybaud en répondant à M. Rossi¹, doit être soumis à des calculs plus sûrs que ne le sont ceux de quelques esprits mathématiques. Le grand ordonnateur a tout prévu, et il n'a pu livrer le monde à la famine... De même qu'il procède aujourd'hui par voie d'excédent, il peut procéder par voie d'équilibre. L'eau ne coule que tant qu'elle trouve une pente... L'économie politique doit rester neutre sur ce terrain... Sur des questions aussi délicates, le plus sûr est de s'abstenir ; l'économiste doit se désintéresser comme le prêtre. »

Certes, nous ne voulons pas nier que la Providence calcule mieux que les économistes ; mais pourquoi ceux-ci ne découvriraient-ils pas, comme les autres savants, quelques-uns de ses calculs ? Dieu, assurément, a tout prévu ; mais il est douteux qu'il se soit réservé d'agir tantôt par voie d'excès, et tantôt par voie d'équilibre. D'un autre côté, il n'a pas livré le monde à la famine, pas plus qu'il ne l'a livré aux crimes ; mais Dieu a fait l'homme libre et lui a imposé le devoir, sous peine de sévères châtimens, d'user de sa liberté, de son intelligence et de sa raison, pour prévenir la misère et l'influence des maux.

¹ *Journal des Économistes*, vol. I, p. 191, 193 et 194. 1843.

rien n'est plus vrai que ce proverbe : Aide-toi, le ciel t'aidera. M. Louis Reybaud¹, qui d'ailleurs est partisan de la contrainte morale, puisqu'il recommande les mariages tardifs et la prudence dans le mariage, voudrait que l'économiste restât neutre sur cette question; mais comment omettre un point important du sujet de la population, en présence des déplorables préjugés qui sont propagés de toutes parts?

Sans doute la Providence se charge du règlement définitif du nombre des hommes; mais nous avons vu de quels procédés brutaux et cruels elle se sert pour rétablir l'équilibre; et, s'il en est ainsi, n'est-ce pas se livrer à un aveugle fatalisme que de se montrer indifférent dans une affaire qui nous intéresse à un si haut point et que d'abandonner à la Providence le soin de régler répressivement le mouvement de la population qu'elle nous a chargés de régler préventivement?

On donne encore une assez sottise raison tirée du rôle qu'on suppose à la Providence. Si les classes pauvres, dit-on, ont plus d'enfants, c'est la nature qui veut contre-balancer les effets de la prudence, d'autres disent de l'égoïsme, d'autres disent de la débauche des riches. Mais il est impossible de soutenir victorieusement, en face des assertions de la statistique, que l'action des classes riches, vu leur nombre, soit assez forte pour contre-balancer l'action

¹ Passage cité plus haut.

des classes qu'on a si justement nommées les plus nombreuses et les plus pauvres. Faut-il répéter que les enfants des nécessiteux meurent plus vite et plus souvent, et qu'ils ne comblent aucun déficit (p. 55)? A Mulhouse, la vie probable, pour les enfants des ouvriers, est seulement de deux ans!... Ce serait, en outre, un bien singulier moyen que la Providence aurait pris là pour sacrifier les uns à la prévoyance des autres, ou pour punir les uns de la faute, d'ailleurs exagérée, des autres.

Quatrième objection. — *Action du principe aristocratique et d'intérêt personnel.* — Mais, objecte-t-on encore, il y a dans l'homme un élément moral, le Principe aristocratique, disent les uns, l'Intérêt personnel, disent les autres, qui le porte naturellement à tout ce qui peut conserver ou augmenter son bien-être, la considération dont il jouit et son rang dans la société. Malthus, ajoute-t-on, a trop méconnu cet élément, dont l'action éminente rend sa doctrine exagérée et ses conseils inutiles.

Ceux qui formulent cette objection ignorent ou oublient que précisément Malthus base toute sa doctrine et ses conseils sur cet élément moral!

Mais ce mobile, agissant dans quelques classes, est tout à fait inerte dans d'autres. Et cela est si vrai, que, dans des millions de familles, les enfants, répétons-le, ne naissent que pour mourir rapidement, ou pour ne fournir qu'une carrière incomplète. Donc la préoccu-

tion de Malthus et celle des Économistes a sa raison
 être, ainsi que leurs conseils. Ceux-ci sont les pre-
 miers à admettre l'existence du principe aristocra-
 que, le mobile de l'intérêt personnel, qui n'est autre
 que le sentiment de *dignité*, d'amour intelligent de la
 famille, suscitant la prévoyance de l'homme et son dé-
 sir d'acquiescer et de conserver son bien-être et son
 rang dans la société sociale. Ce principe, ce mobile est
 un bien, quand il est maintenu dans de justes bornes ;
 car il invite l'homme à s'élever dans l'échelle sociale.
 Les uns l'ont exagéré¹, d'autres l'ont méconnu², mais
 c'est une des causes du progrès humain³. Toutefois il
 est évident, l'histoire et la statistique nous l'appren-
 ent, qu'il est jusqu'ici bien loin d'avoir contre-ba-
 lancé l'énergie du principe de population. N'est-il
 pas vrai que, si les classes supérieures sont en gé-
 néral conduites par ce mobile, il n'en est pas de
 même pour le gros des classes moyennes, et pour
 les classes pauvres surtout, à qui l'on donne la déno-
 mination de prolétaires⁴, de faiseurs d'enfants, sur
 lesquelles le désir de procréation agit plus éner-
 giquement que le besoin de la conservation du
 bien-être? (p. 52.)

Malthus, en constatant ce fait, qui est un danger

¹ Les partisans de l'aristocratie.

² Les communistes.

³ Ce principe s'accorde parfaitement avec la tendance démocratique
 et égalitaire des sociétés modernes.

⁴ Du latin *proles*, enfants, petits. Les Romains disaient déjà *proleta-*
rius pour *indigent* et de *basse condition*.

social, en avertissant les classes plus spécialement exposées à en souffrir, a rendu un éminent service.

Cinquième objection. — *Objection de Bastiat tirée de la perfectibilité de l'espèce humaine.* — Frédéric Bastiat a repris à peu près la même objection, sous une autre forme; il a dit, de son côté, que Malthus n'a pas assez tenu compte du principe progressif de l'espèce humaine, de la *Perfectibilité*. En vertu de ce principe, dit-il, l'homme voit s'augmenter devant lui la série des besoins. Les besoins naturels satisfaits, il en naît d'autres que l'habitude rend naturels à leur tour; et cette habitude, qu'on a si bien nommée une seconde nature, faisant les fonctions de valvules de notre dernier système artériel, met obstacle à tout pas rétrograde. Il est donc tout simple que l'action intelligente et morale qu'il exerce sur sa propre multiplication se ressente, s'imprègne, s'inspire de ces efforts et se combine avec ses habitudes progressives¹.

De cette manière de voir, Frédéric Bastiat tire pour première conséquence qu'au fur et à mesure que les populations s'habituent à avoir besoin de moyens de subsistance supérieurs ou de plus de moyens d'existence, selon une expression plus large de Tracy et de J.-B. Say, la prévoyance est surexcitée, l'obstacle moral et préventif neutralise de plus en plus l'obstacle brutal et répressif, et que le mieux-être et la pré-

¹ *Harmonies économiques.*

yance (que Bastiat entend à la manière de Malthus) engendrent l'un l'autre. — La seconde conséquence est que, dans les temps de crise, les populations peuvent sacrifier beaucoup de satisfactions avant d'entreprendre sur les aliments eux-mêmes, ou bien se rabattre des aliments de première qualité à ceux de qualité inférieure. « Il n'en est pas ainsi, dit-il, en Chine et en Irlande; quand les hommes n'ont rien au monde d'un peu de riz ou de pommes de terre, avec quoi chèteront-ils d'autres aliments si ce riz et ces pommes de terre viennent à manquer? » — Une troisième conséquence, c'est que l'homme intelligent peut faire de la limitation préventive un usage illimité. « Il est perfectible, dit Bastiat, il aspire au perfectionnement, il répugne à la détérioration, le progrès est son état normal; le progrès implique un usage de plus en plus étendu de la limitation préventive: donc les moyens d'existence s'accroissent plus vite que la population. Si il était vrai, comme le dit Malthus, qu'à chaque excédent de moyens d'existence corresponde un excédent supérieur de population, la misère de notre race serait nécessairement progressive, la civilisation serait à l'origine la barbarie à la fin des temps. Le contraire a lieu; donc la loi de limitation a eu assez de puissance pour contenir les flots de la multiplication des hommes au-dessous de la multiplication des produits. »

Notre première remarque, c'est que tout ce que Bastiat dit avant sa conclusion, et qui nous paraît une exactitude parfaite, se retrouve çà et là dans le

livre de Malthus! Notre seconde remarque, c'est que Bastiat prête gratuitement à Malthus l'idée qu'à chaque excédent de moyens d'existence correspond un excédent supérieur de population. Malthus a dit que cette correspondance avait bien facilement pu naître de la loi de multiplication des hommes, mais que ceux-ci pouvaient l'éviter par la limitation préventive; et il n'a fait son livre que pour signaler le danger de cette correspondance et l'utilité pour eux d'user des facultés limitatives, d'autant plus efficaces qu'ils feront plus souvent appel à leur raison.

Un seul mot maintenant sur les deux conclusions. Bastiat avance que, dans le passé, le flot de la multiplication des hommes a été maintenu par la prévoyance: cette opinion, qu'il contredit plus d'une fois lui-même d'ailleurs, serait plus consolante que celle de Malthus, qui a fait la plus large part à l'action des obstacles répressifs et des obstacles préventifs de mauvaise nature; mais une assertion ne vaut pas une démonstration, et cette démonstration par la voie de l'histoire, de la géographie et de la statistique, se trouve dans le livre de Malthus. — Bastiat avance encore que les moyens d'existence s'accroissent plus vite que la population; mais, comme il sous-entend que c'est par l'action de la prévoyance, il escamote pour ainsi dire la difficulté, en résolvant la question par la question. Que s'il avait dit ou s'il a voulu dire que les moyens d'existence pourraient, à l'aide de la prévoyance, ou, comme il la nomme, de la limitation préventive, s'accroître plus

te que la population, il aurait simplement formulé le *desideratum* du problème de la population, but que sont proposé Malthus et tous ceux qui ont traité la question après lui.

Sixième objection. — *Force productive de la densité de la population.* — Nous venons d'énoncer des objections tirées de l'ordre moral; en voici d'un caractère plus spécialement économique.

Une autre objection a été déduite des avantages et des ressources productives que la population trouve dans sa propre densité, et de l'utilité que la civilisation a retirée de l'accroissement des hommes. M. Everett¹, de Boston, et M. Carey, de Philadelphie, ont particulièrement reproché à Malthus de n'avoir pas assez tenu compte des avantages de cette densité de la population.

M. Carey² particulièrement a avancé que l'accroissement de la population est accompagné d'une augmentation de la quantité des produits, et d'une augmentation de la part des travailleurs dans cette quantité augmentée, et finalement que la doctrine de Malthus est fautive et dangereuse, puisqu'elle émet des

¹ *Nouvelles idées sur la population*, traduction de M. Ferry, 1826. Malthus écrivait dans un pays alarmé par les cris du paupérisme; ses principaux contradicteurs (Godwin, Everett, Carey), au contraire, au point de vue d'un pays où il n'y avait et où il n'y a pas encore assez de population.

² Voyez son opinion résumée par lui dans le *Journal des Économistes*, t. XXVII, p. 148, 1851.

assertions capables d'inspirer de mauvais sentiments aux masses. Nous dirons d'abord que la doctrine de Malthus ne saurait être responsable des mauvais sentiments des masses égarées par de fausses assertions; et qu'en tout cas les sentiments des masses ne peuvent être considérés comme le criterium des vérités scientifiques.

Nous dirons ensuite qu'il est vrai, en thèse générale, que l'augmentation de la population amène la facilité d'association, d'échange, de circulation, la division du travail, et celles-ci l'augmentation de la richesse; mais qu'il faudrait, pour que M. Carey eût raison, que le capital nécessaire à la production augmentât forcément comme la population et comme la facilité d'association. Il faudrait encore que la richesse produite fût toujours forcément suffisante pour la population progressive; « car, je me sers ici des expressions de Bastiat¹, si, à mesure que la richesse s'accroît, le nombre des hommes entre lesquels elle se partage s'accroît aussi et plus rapidement, la richesse absolue peut être plus grande et la richesse individuelle moindre. » Il faudrait enfin que cette richesse comprit une quantité suffisante de moyens de subsistance. Alors seulement les conseils de Malthus, alors la prévoyance et la sagesse des pères de famille seraient inutiles, sans être dangereuses toutefois; car il n'y a jamais danger à prêcher la prudence aux pauvres, à détruire leurs illusions,

¹ *Harmonies économiques.*

et à les éclairer sur des prétentions antisociales. Les choses ont pu se passer, comme le dit M. Carey, dans plusieurs parties de l'Amérique, elles peuvent se passer encore ainsi dans diverses contrées de ce pays neuf et dans quelques localités de l'Europe elle-même (Malthus lui-même l'a constaté); mais on ne pourrait admettre que c'est la formule de faits constants et universels.

« L'observation de MM. Everett, Carey et autres, repose sur une extrême confusion. Sans doute l'homme est un instrument de richesse... mais c'est l'homme après un certain âge et doué d'un certain apprentissage, avec certaines provisions et muni de certains instruments; ce n'est ni l'enfant ni le mendiant. Ceux-ci sont des charges et non des forces pour la société. Or Malthus (V. plus loin) ne s'oppose pas à la naissance des personnes qui ont un rôle à remplir dans le monde; il s'oppose seulement à la multiplication des êtres qui ne parviennent à la vie que par la souffrance et la mort, il n'empêche pas de nouvelles forces de se produire; il cherche à empêcher uniquement de nouvelles charges de s'imposer..... Sont-ce les naissances ou les produits qui manquent à l'Irlande? Lorsque la population s'accroît plus rapidement que les moyens d'existence, ce ne sont pas des hommes qu'on compte en plus. Les hommes, disait Voltaire (*Histoire générale*, chap. 1), ne se multiplient pas aussi aisément qu'on pense, et il avait raison¹. »

¹ Du Puynode, *Études sur la population et la charité. Journal des Économistes*, 1854, t. IV, p. 15.

Il ne s'agit pas de savoir si la densité de la population amène une densité de production en général; il s'agit de savoir si l'accroissement de la population amène toujours proportionnellement un accroissement d'aliments. Or, les aliments ne pouvant être accrus que par l'extension des cultures, par le perfectionnement des procédés agricoles, par le commerce avec les pays qui produisent plus que leur propre subsistance, peut-on dire que l'augmentation de la population rendra toujours possible l'augmentation de l'un de ces trois moyens?

Voltaire parlait des hommes faits, des hommes capables de se suffire en produisant des services échangeables.

Ainsi la richesse des sociétés ne peut se mesurer par le chiffre de la population; il en est de même de la force des États. Vauban formulait une erreur en disant d'une manière générale : « C'est par le nombre de leurs sujets que la grandeur des rois se mesure ¹. » « Une population robuste et satisfaite, a dit Rossi, donne à l'État plus de force et de sûreté qu'une population beaucoup plus nombreuse, mais pauvre, malade, mécontente. Quel homme d'État ne préférerait 2 millions de Suisses à 6 millions d'Irlandais? La France, avec 34 millions d'habitants, pourrait, au besoin, lever des armées aussi nombreuses que la

¹ Vauban parlait ainsi à propos de l'édit de Nantes, qui avait fait émigrer les sujets les plus industrieux du royaume, et à ce point de vue spécial, il avait raison.

Russie avec ses 50 à 60 millions de sujets, dont une si grande partie n'atteint pas, dit-on, l'âge de 18 ans. La force des États, en ce qui concerne la population, ne se mesure pas seulement au nombre des hommes; elle se mesure, avant tout, par le temps de la vie moyenne et de la vie probable ¹. »

Septième objection. — *Progrès de la production agricole.* — On fait une autre objection, tirée du maintien du prix du blé, duquel on conclut que les progrès de la culture ont suivi et suivront ceux de la population, et on a invoqué à cet égard l'autorité de M. Passy. Après avoir cité des prix moyens relatifs aux 50 années comprises entre 1797 et 1847, M. Passy attribue avec raison la fixité de ces prix aux progrès de la culture ². « Cette fixité du prix des céréales, dit-il, malgré l'accroissement des populations, n'a rien qui puisse étonner ceux qui ont suivi avec quelque attention la marche des progrès agricoles. »

Assurément c'est une bonne raison à donner de la fixité du prix des céréales que celle du perfectionnement agricole et de l'accroissement des récoltes. Tou-

¹ Introduction à l'Essai sur le principe de population, 1843.

² De 1797 à 1807 le prix a été, par hectolitre, 20 fr. 20 c.

— 1807 à 1817	—	21	84
— 1817 à 1827	—	19	69
— 1827 à 1837	—	19	03
— 1837 à 1847	—	20	05

Annuaire de l'Économie politique pour 1849, publié par MM. Joseph Garnier et Guillaumin.

tesfois il faut bien reconnaître que ces deux phénomènes ne découlent pas rigoureusement l'un de l'autre. Le prix du blé a souvent pu rester stationnaire aussi par cette raison qu'il n'aurait pu être payé par les masses à un prix supérieur auquel la consommation cesse et la mortalité vient rétablir l'équilibre. Les populations pauvres ont toujours payé le blé aussi cher que le budget le leur permettait, c'est-à-dire qu'il y a toujours eu autant d'hommes que les récoltes pouvaient en nourrir. Le blé est la matière première du travail ; considéré dans une période de temps un peu longue, il forme un produit type, à valeur constante, autour de laquelle oscillent les prix de tous les autres objets du travail de l'homme¹.

Quoi qu'il en soit, le progrès des récoltes a-t-il marché parallèlement avec toutes les classes de la population ? quelques-unes de ces classes n'ont-elles pas subi l'action des obstacles répressifs ? Voilà ce qu'il faudrait pouvoir établir pour être autorisé à conclure, comme on le fait, que l'accroissement des subsistances a fait face à celui des familles, et qu'il n'y a pas lieu à se préoccuper des conseils de prévoyance.

Si notre prévoyance a quelque justesse pour le dix-neuvième siècle, combien, *à fortiori*, est-elle plus victorieuse pour les siècles précédents et pour d'autres pays, où les obstacles répressifs ont agi avec bien plus

¹ Je trouve ces dernières observations dans un travail inédit qu'a bien voulu me communiquer M. Magne, professeur à l'École vétérinaire d'Alfort.

de force ! Si maintenant on supposait qu'en fait et jusqu'ici les progrès de la culture ont suivi ceux de la population, pour en conclure que cette péréquation peut indéfiniment se poursuivre sous l'action des obstacles répressifs et préventifs, nous n'aurions qu'à reproduire les considérations présentées, et desquelles il résulte bien apparemment que le principe de population a une force virtuelle, que la connaissance la plus élémentaire de la nature des choses en agriculture ne peut laisser admettre pour la production agricole.

Mais hâtons-nous de dire que nous ne voulons, en aucune façon, nier l'heureuse influence du progrès agricole sur le sort des populations ¹; nous voulons dire seulement que, si, par suite de ce progrès, qui, dans certaines classes de la société a concouru avec l'accroissement de la moralité et de la prévoyance, les obstacles répressifs ont eu moins de prise, cela n'infirmes en rien la nécessité de cette prévoyance et les propositions de Malthus.

Nous admettons, par hypothèse, qu'on peut répondre de l'exactitude des relevés de la population et de la production agricole faits il y a cent cinquante ou deux cents ans, et que l'on compare avec les faits constatés de nos jours.

¹ V. plus loin, chap. VII, la suite de l'examen des remèdes au principe de population.



CHAPITRE IV

MOYENS OU REMÈDES PROPOSÉS POUR COMBATTRE L'ÉNERGIE DU PRINCIPE DE POPULATION OU EN NEUTRALISER LES EFFETS. — ÉNONCÉ DE CES MOYENS.

Nous venons d'établir, dans les chapitres précédents, la nature du principe de population, son énergie de progression, le stimulant qu'il fournit au progrès, et aussi les maux qui peuvent en résulter pour la société en général et pour les classes les plus nombreuses et les plus pauvres de la société en particulier. Nous avons également constaté quels sont les obstacles physiques et moraux opposés par la nature et l'homme au développement indéfini de ce principe pour contenir la population dans les limites des subsistances.

Nous allons maintenant parcourir la série des moyens ou remèdes proposés pour combattre l'énergie du principe de population ou en neutraliser les effets, c'est-à-dire pour prévenir l'excès de population ou pour remédier à cet excès.

Nous nous bornerons dans ce chapitre à un simple énoncé des divers moyens ou remèdes plus ou moins rationnels et efficaces.

Les obstacles capables de s'opposer au développement de la population sont autant de moyens de contre-ba-

lancer l'action de ce principe; mais les obstacles répressifs sont hors de discussion. Toutefois il nous faut constater ici la plus grossière des accusations dirigées contre les économistes. Il y a des gens qui ont dit, il y en a qui répètent que Malthus conseillait, comme remède aux maux pouvant résulter de la disproportion entre la quantité des subsistances et le nombre des hommes, la prostitution et la débauche; ou encore, qu'il était conduit à ne pas déplorer, à désirer même l'action des obstacles répressifs que nous venons d'énumérer. Reproduire de pareilles âneries, c'est y répondre suffisamment dans un écrit s'adressant à des hommes sérieux. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a des traces nombreuses de ces absurdités dans l'idée que l'opinion publique s'est faite de Malthus et de la doctrine des économistes sur la population.

Selon Malthus et les économistes en général, le principal moyen efficace de combattre l'énergie du principe de population, ce moyen sans lequel tous les autres ne seront d'aucun effet, c'est la Prévoyance, ayant pour effet de proportionner les naissances aux ressources de la famille, — qui a été dans le passé et est actuellement, dans une certaine limite, un obstacle à l'accroissement indéfini de la population, — et qui peut et doit se développer dans toutes les classes de la société.

Nous traitons d'abord de ce sujet délicat en répondant aux critiques dont cette doctrine économique-morale a été l'objet. Nous en indiquons les effets au point

de vue moral, économique et social; et nous montrons ensuite que le Travail, l'Économie et les Institutions de prévoyance, telles que Caisses d'épargne, Sociétés de secours mutuels, Caisses de retraite, Assurances, etc., ne peuvent contre-balancer, — sans la contrainte morale, — les maux pouvant résulter de l'énergie du principe de population.

Dans le même but, nous examinons successivement l'influence de l'Instruction et de l'Éducation, desquelles il est étonnant et désastreux qu'on ait écarté jusqu'à ce jour l'étude des lois de la population et des notions fondamentales sur la société.

Trois autres obstacles ont été invoqués comme remèdes praticables et suffisants, ce sont : la force productive résultant de la Densité progressive de la population; le développement de l'Aisance, l'Émigration et le progrès des Cultures.

Le premier de ces moyens est évidemment illusoire; il nous suffit de renvoyer le lecteur à ce que nous avons dit¹ pour prouver que ce prétendu obstacle, remède à l'excès de population, est un cercle vicieux.

Il en est à peu près de même de l'Aisance considérée en elle-même, à l'exclusion de la Prévoyance. Nous avons parlé de ce sujet (p. 50), nous y revenons dans les chapitres suivants (ch. VII), où nous énumérons les ressources que la population doit incessamment trouver : — dans l'accroissement de la production, par les

¹ V. chap. III, p. 70.

progrès de la science, l'augmentation du capital, le développement du crédit, l'extension des débouchés; — par la diminution incessante des préjugés, des abus, des monopoles, des entraves de toute espèce; — par le règne de l'ordre et de la paix, qui permettent d'employer à des travaux utiles les énormes sommes quotidiennement dépensées d'une manière improductive. Mais nous montrons en même temps que ce progrès n'est pas de nature à pouvoir ôter aux hommes toute préoccupation sur la nécessité de limiter préventivement la population, afin d'éviter la baisse des salaires, l'action de la misère et la répression brutale de la nature.

Nous parlons naturellement dans ce même chapitre de l'influence du progrès des cultures. Le chapitre suivant (viii) est consacré à l'Émigration considérée comme remède à l'excès de population.

Tels sont les remèdes ou moyens, plus ou moins efficaces, rationnels et d'ordre économique.

Voici maintenant ceux qui, inspirés par des théories socialistes, charitistes, réglementaires ou physiologiques, se trouvent en opposition avec les principes fondamentaux de la science économique, c'est-à-dire avec la nature des choses.

Un très grand nombre de publicistes ont soutenu et soutiennent que, si les populations ont à souffrir de leur densité, cela tient, soit à la mauvaise organisation de leurs Gouvernements, soit à la mauvaise organisation de la Société, soit particulièrement à la Répartition

cieuse des revenus sociaux, et ils concluent à l'efficacité suffisante de telle ou telle forme de gouvernement, de telle ou telle réorganisation sociale, de tel ou tel système socialiste.

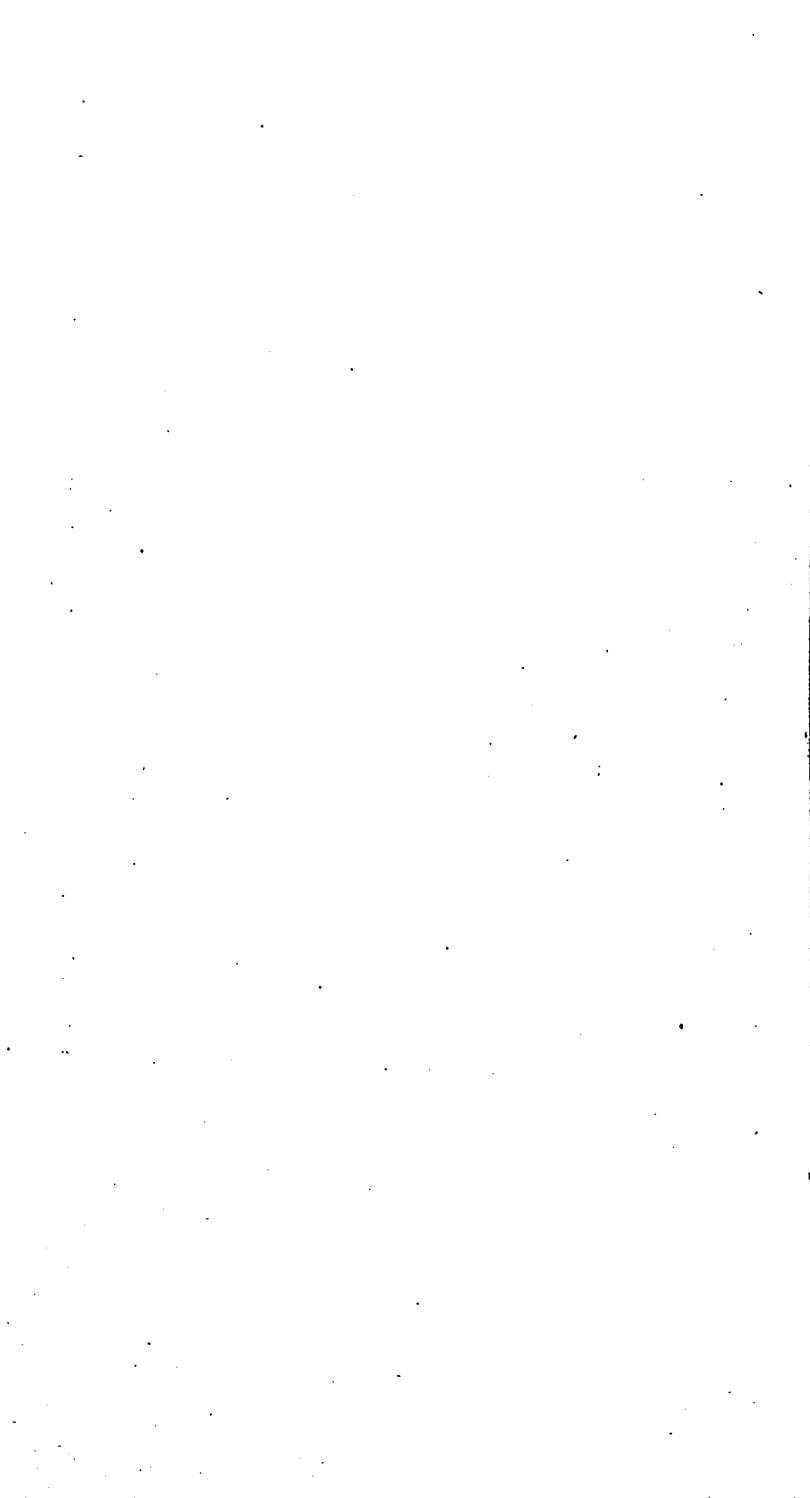
D'autres, après avoir aussi proclamé la responsabilité de l'État et réclamé une large intervention de sa part, ont indiqué comme solution l'extension des institutions charitables, et la proclamation ainsi que l'application du droit des pauvres à être secourus ou à obtenir du travail et à percevoir un minimum de salaire, sous diverses formes.

D'autres ont proposé de mettre des obstacles légaux soit au mariage, soit à l'immigration.

Un médecin, M. Loudon, a proposé la pratique de l'allaitement triennal.

Des socialistes et d'autres (Fourier, etc., Weinhold, Marcus) ont proposé des moyens excentriques, à côté desquels il faut rappeler ceux des philosophes grecs, et l'infanticide pratiqué chez les anciens et aussi chez divers peuples modernes.

La discussion de la plupart de ces questions fournirait matière à des volumes, mais il n'est pas nécessaire pour notre sujet que nous entrions dans de longs développements.



CHAPITRE V

FINITE DES MOYENS OU REMÈDES PROPOSÉS POUR CONTRE-BALANCER L'ÉNERGIE DU PRINCIPE DE POPULATION; LA PRÉVOYANCE. — CONTRAINTE MORALE DE MALTHUS, OU LIMITATION PRÉVENTIVE DE LA POPULATION. — LE TRAVAIL. — L'ÉCONOMIE.

Le mal pouvant résulter de l'énergie du principe de population est remédiable par la Prévoyance. — Contrainte morale de Malthus, ou limitation préventive de la population.

Objections faites à la morale de la prévoyance : elle n'est ni aristocratique, ni contraire aux prescriptions de l'Évangile, ni inefficace. — De la prudence conjugale. — Lettre de M. Ch. Dunoyer. — Conseils des casuistes. — Arguments de M. Proudhon et de M. Thiers.

Effets économiques, moraux, sociaux et politiques de la pratique de la prévoyance par les classes les plus nombreuses. — Suite des objections.

A quelle condition le Travail, l'Économie et les Institutions de prévoyance peuvent contre-balancer les maux pouvant résulter de l'énergie du principe de population.

Conclusion.

— Le mal pouvant résulter de l'énergie du principe de population est remédiable par la Prévoyance; Contrainte morale de Malthus ou Limitation préventive de la population.

L'obstacle que Malthus conseille d'opposer au principe de population pour éviter les funestes effets de l'excessive concurrence, la baisse des salaires, la misère et l'action meurtrière des obstacles répressifs;

c'est la prudence dans le mariage, qu'il a nommée *moral restraint*, expression que MM. Prévost, de Genève, ses traducteurs, n'ont peut-être pas exactement rendue par celle de *contrainte morale*, bien qu'à tout prendre il fût difficile de la traduire autrement. Il se résume dans le conseil de ce père de famille qui recommande à ses enfants de mettre le plus grand soin à proportionner le nombre de leurs enfants à leurs moyens d'entretien, c'est-à-dire au revenu de leur capital, de leur industrie ou de leur travail. Ne vous mariez, dit-il principalement aux pauvres, et n'ayez des enfants que lorsque vous pourrez les nourrir. Songez que votre famille n'a d'autre appui que vous-même, et que les moyens avec lesquels on a pu endormir votre jugement et votre prévoyance seront impuissants pour vous tirer de la misère dans laquelle vous tomberez, sous l'influence de laquelle vous ou les vôtres serez sans cesse exposés à devenir la proie des maux et des vices qui poussent les générations vers la tombe!

Malthus a discuté en détail la liste des améliorations capables d'apporter un soulagement aux classes nécessiteuses, et, après avoir apprécié la portée de ces améliorations, il revient à son conseil pour en développer les effets avec plus de force et d'énergie, dans un appendice de son ouvrage qui en forme la cinquième partie, et dans lequel, après avoir réfuté de nouveau les principales objections faites à ses idées, il résume toute sa doctrine. En relisant, nous nous

hommes de nouveau convaincu que toutes les critiques, depuis les plus bienveillantes jusqu'aux plus outrées, ne sont vraiment pas justifiées par ce que cet homme de bien a écrit.

Quelques publicistes, et de ce nombre M. de Sismondi, admettant la tendance de la population à dépasser les subsistances, en ont proclamé la fatalité, ainsi que l'inutilité du remède.

Malthus n'a pas donné dans cette erreur, nous ne saurions trop le répéter. Il pense que la population en excès peut ne pas naître ; car l'homme est intelligent et libre : il peut prévenir le mal, et éviter le danger quand il le connaît ; sans cela il faudrait avouer qu'il serait moins bien partagé que certains animaux, qui ne naissent pas où ils ne peuvent pas vivre. C'est faute de l'avoir lu complètement, ou pour l'avoir oublié, qu'on lui a reproché cette désolante conclusion ; car il s'est donné beaucoup de peine pour montrer l'efficacité du remède, à côté du danger qu'il a voulu faire ressortir dans toute sa vérité. Et, si nous ne pouvons rapporter ici toutes les erreurs commises dans ce sens, même par des hommes dont la parole a eu de l'autorité, nous relèverons cependant celle que nous avons trouvée avec bien du regret dans les premières pages des *Harmonies économiques*, que l'auteur a voulu atténuer plus tard dans un chapitre spécial sur la population, écrit pour la seconde édition de son livre, et qu'il aurait complètement réparée, nous le croyons, s'il avait eu le temps de relire Malthus. Nous avons dit

que Bastiat avait gratuitement prêté à ce dernier l'idée qu'à chaque excédent de moyens d'existence correspond forcément un excédent supérieur de population. C'est par suite de cette méprise, entretenue dans son esprit par les déclamations des écrivains socialistes et autres, qu'oubliant ce qu'il avait lu, il reproche à Malthus (1) d'avoir abouti à la fatalité de l'obstacle répressif : le vice, la misère, la guerre, la peste, la famine et la mortalité, « soit, ajoute-t-il, au paupérisme inévitable ; » de n'avoir vu que le côté sombre de la question de population, et d'avoir soulevé l'esprit public par des conclusions décourageantes (2). Or la conclusion de Malthus est toute différente ; Malthus a précisément fait tous ses efforts pour montrer comment le danger pouvait être conjuré, comment le paupérisme pouvait être évité. Bastiat s'est laissé induire en erreur par oubli ; et la preuve, c'est que les conséquences auxquelles cette erreur le conduit sont en contradiction avec l'approbation éclatante qu'il donne directement et indirectement aux idées de Malthus ; c'est que, à l'exception de ces contradictions qui lui ont échappé, on voit que s'il dit souvent mieux que l'économiste anglais, il ne dit pas autrement, tout en ayant le tort de croire qu'il présente un système plus nouveau et plus consolant que celui de Malthus.

¹ *Harmonies économiques*. Introduction : *A la jeunesse française*. Voy. p. 8. Lorsque Bastiat a écrit ce livre, il se sentait mourir. Il n'a pas eu le temps, en plusieurs points, de se raccorder avec lui-même.

² *Ibid.*, chap. xvi : *De la population*.

Citons, à l'appui de notre appréciation et des idées de Malthus, deux belles pages de ce remarquable écrivain : « On ne se fait pas une idée morale du vaste domaine de la prévoyance, que le traducteur de Malthus a beaucoup circonscrit en mettant en circulation cette vague et insuffisante expression, *contrainte morale*, dont il a encore amoindri la portée par la définition qu'il en donne : « La vertu qui consiste à ne point se marier quand on n'a pas de quoi faire subsister une famille, et toutefois à vivre dans la chasteté. » Le tort, s'il y en a un, appartient à Malthus, qui a dit : *moral restraint*, et qu'il est difficile de traduire d'une manière plus heureuse. Mais il était également très difficile à Malthus de prendre un terme plus à l'abri des critiques, pour exprimer une abstention, une prudence qui aurait exigé bien des périphrases dans le cours du discours. Quant à la définition en elle-même, on va voir qu'elle est l'exacte expression des développements que Bastiat donne à sa pensée et qui se retrouvent aussi dans Malthus, seulement en termes moins élégants. Nous continuons la citation : « Les obstacles que l'intelligente société humaine oppose à la multiplication possible des hommes prennent bien d'autres formes que celle de la contrainte morale ainsi définie. Et, par exemple, qu'est-ce que cette sainte ignorance du premier âge, la seule ignorance sans doute qu'il soit criminel de dissiper, que chacun respecte, et sur laquelle la mère craintive veille comme sur un trésor ? Qu'est-ce que la pudeur qui succède à l'ignorance, arme mys-

tériense de la jeune fille, qui enchante et intimide l'amant, et prolonge en l'embellissant la saison des innocentes amours?... Qu'est-ce que cette puissance de l'opinion qui impose des lois si sévères aux relations des personnes de sexes différents, flétrit la plus légère transgression de ces lois?... Qu'est-ce que cet honneur si délicat, cette rigide réserve, si généralement admirée même de ceux qui s'en affranchissent, ces institutions, ces difficultés de convenance, ces précautions de toutes sortes, si ce n'est l'action de la loi de limitation manifestée dans l'ordre intelligent, moral, *préventif*, et par conséquent exclusivement humain ?

« Que ces barrières soient renversées, que l'espèce humaine, en ce qui concerne l'union des sexes, ne se préoccupe ni de convenances, ni de fortune, ni d'avenir, ni d'opinion, ni de mœurs, qu'elle se ravale à la condition des espèces végétales et animales : peut-on douter que, pour celle-là comme pour celles-ci, la puissance de multiplication n'agira avec assez de force pour nécessiter bientôt l'intervention de la *loi de limitation*, manifestée cette fois dans l'ordre physique, brutal, répressif, c'est-à-dire par le ministère de l'indigence, de la maladie, de la mort ?

« Est-il possible de nier que, abstraction faite de toute prévoyance et de toute moralité, il n'y ait assez d'attrait dans le rapprochement des sexes pour le déterminer, dans notre espèce comme dans toute autre, dès la première apparition de la puberté ? Si on la fixe à seize ans, et si les actes de l'état civil

rouvent qu'on ne se marie pas, dans un pays donné, avant vingt-quatre ans, ce sont donc huit années soustraites, par la partie morale et préventive de la loi de limitation, à l'action de la loi de la multiplication ; et si l'on ajoute à ce chiffre ce qu'il faut attribuer au célibat absolu, on restera convaincu que l'humanité intelligente n'a pas été traitée par le Créateur comme l'animalité brutale, et qu'il est en sa puissance de transformer la limitation *répressive* en limitation *préventive*.

« Il est assez singulier que l'école spiritualiste et l'école matérialiste aient, pour ainsi dire, changé de rôle dans cette grande question. La première, tonnante contre la prévoyance, s'efforce de faire prédominer le principe brutal ; la seconde, exaltant la partie morale de l'homme, recommande l'empire de la raison sur les passions et les appétits. C'est qu'il y a en tout ceci un véritable malentendu. Qu'un père de famille consulte, pour sa maison, le prêtre le plus orthodoxe ; assurément il en recevra, pour ce cas particulier, des conseils entièrement conformes aux idées que la science a érigés en *principes* et que ce même prêtre repousse comme tels... — Attendez, dira le vieux prêtre, qu'un parti honnête et sortable se présente... Songez que le mariage dans la pauvreté entraîne beaucoup de souffrances et encore plus de dangers. Rappelez-vous ces vieux proverbes qui sont la sagesse des nations, et qui nous avertissent que l'aisance est la plus pure garantie de l'union et de la paix. Pourquoi vous presseriez-

vous ? Voulez-vous qu'à vingt-cinq ans votre fille soit chargée de famille, qu'elle ne puisse l'élever et l'instruire selon votre rang et votre condition ? Voulez-vous que le mari, incapable de surmonter l'insuffisance de son salaire, tombe d'abord dans l'affliction, puis dans le désespoir, et peut-être enfin dans le désordre ?... Dieu n'a pas ordonné aux hommes de croître sans discernement et sans mesure, de s'unir comme les bêtes, sans nulle prévoyance de l'avenir ; il n'a pas donné la raison à sa créature de prédilection pour lui en interdire l'usage dans les circonstances les plus solennelles. Il a bien ordonné à l'homme de croître ; mais pour croître il faut vivre, et pour vivre il faut en avoir les moyens ; donc dans l'ordre de croître est impliqué celui de préparer aux jeunes générations des moyens d'existence.¹... »

Ce langage de Bastiat, c'est celui de Malthus, des Économistes en général, des moralistes, des philosophes qui ont réfléchi sur cette question. En le tenant, Bastiat n'a eu qu'un tort, celui de croire qu'il faisait du nouveau, tandis qu'il se bornait à formuler très utilement une fois de plus des vérités développées et creusées depuis cinquante ans² par Malthus, répétées

¹ *Harmonies économiques.*

² Quelques personnes ont voulu croire que Bastiat nous avait laissé une théorie sur la population en opposition radicale avec Malthus. C'est une erreur. Mieux que Malthus, Bastiat a su exprimer la distinction entre le principe virtuel de la population et les faits réellement accomplis. Il a insisté sur cette vérité, d'ailleurs bien connue, que le niveau du bien-être tend à s'élever constamment, et que la po-

ar J.-B. Say, Sismondi, de Tracy, Dunoyer et presque tous les Économistes, et plus récemment encore par l'illustre Rossi et par M. John Stuart-Mill.

I. — Objections faites à la morale de la prévoyance : elle n'est ni aristocratique, ni contraire aux prescriptions de la science, ni inefficace. — De la prudence conjugale. — Lettre de M. Ch. Dunoyer. — Conseils des casuistes. — Arguments de MM. Proudhon et Thiers.

On reproche à ce principe de la Contrainte morale ou de la limitation préventive, qui se résumerait (*voir plus loin, page 95*) dans l'abstinence et les mariages tardifs, d'être aristocratique, contraire aux principes de l'Évangile et inefficace.

Il serait aristocratique, parce qu'il reconnaît aux gens riches et aisés la faculté d'élever des familles plus nombreuses. Le reproche est peu fondé. Ce n'est pas la quantité des enfants qui fait la joie du père de famille, c'est leur santé et leur bien-être ; et, à ce point de vue, mieux vaut n'avoir pas d'enfants que de les voir privés de ce qui leur est nécessaire. En second lieu, recommander aux pauvres de ne pas se mettre trop vite en ménage, c'est les exhorter à une abstention qui leur permettra d'avoir une famille dans de meilleures conditions. La population tend à baser ses moyens d'existence sur une échelle de plus en plus grande. Il a cru donner une appréciation plus juste de l'obstacle préventif, qu'il fait résider dans l'attribut de perfectibilité dont est doué le genre humain. Enfin il a mis au nombre des remèdes naturels au principe de population les avantages d'une population plus dense, pour développer la production et le progrès naturel et moral. Nous examinons ces divers points dans cet article.

ditions, de ne pas trop se multiplier, de ne pas trop se faire concurrence, d'être plus indépendants ; et sous ce double rapport, le conseil est essentiellement démocratique.

Ce premier reproche est irréfléchi. Ce n'est pas la doctrine qui est *aristocratique*, c'est l'espèce humaine, c'est la nature. Si on prouve que la population ne tend pas à dépasser les subsistances, il n'y a plus de doctrine de Malthus ; mais, si on ne peut le nier, il est évident qu'il n'y a que les gens aisés de *toutes les classes* qui aient le privilège d'avoir des enfants ; je m'explique, des enfants heureux, sains et bien portants. Les autres, on ne saurait trop le dire, mettront au jour des créatures hâves et chétives qui trébucheront du berceau dans la tombe. Dites que cette doctrine a constaté une dure vérité, dites qu'elle vous a fait voir la profondeur de la misère, et que vous n'oserez plus, si vous n'êtes relativement à l'aise, songer, sans frémir, aux joies de la paternité ; sondez le mal si vous pouvez, cherchez des remèdes, mais ne calomniez pas le savant physiologiste de la société. Est-ce sa faute si son génie lui a montré un abîme réel dans ce que vous preniez pour l'expression d'une grande prospérité ?

Et, si ses propositions sont vraies, pourquoi serait-il inhumain de vous dire : Soyez prudent. Vous pouvez nourrir deux enfants, mais le troisième serait de trop.

Bastiat vient de répondre en ce qui touche les prescriptions de l'Évangile. Le *Crescite et multiplicamini*

adressait à des gens qui avaient de la terre et de l'espace devant eux, et ne peut être pris pour une utile exhortation à la procréation incessante, à la multiplication des malheureux ; c'est une bénédiction et une prédiction. Nous ne croyons pas qu'il faille traire dans un pays où la population se presse : *Croissez et multipliez*, mais bien : *Croissez et prospérez*. Or, pour prospérer, il faut user de la liberté, de la raison, de la prévoyance enfin, de ces attributs de l'homme supérieur au quadrupède ou à l'ovipare.

Telle était la pensée de saint Paul, qui a dit : « Les personnes qui se marient imprudemment souffriront dans leur chair des afflictions et des maux ; or je voudrais vous les épargner. » Nous empruntons cette citation à M. de Villeneuve-Bargemont, auteur d'une *Économie politique chrétienne*, qui revendique, avec quelque raison, pour le catholicisme, la priorité de la doctrine malthusienne. « Les paroles formelles de celui que l'Église appelle le grand Apôtre, dit-il, et qui sont devenues le fondement des institutions civiles et religieuses (M. de Villeneuve veut sans doute parler des couvents) dans les pays où le catholicisme a régné exclusivement, répondent suffisamment aux allégations contradictoires des philosophes modernes et des économistes de l'école anglaise, qui, après s'être élevés contre le célibat des prêtres, ont depuis reproché au clergé d'encourager indiscrètement la population ; mais, sous ce point de vue même, l'ouvrage de Malthus nous est doublement précieux, car il a mis sur la

voie de combattre de vieilles erreurs anticatholiques ¹. » Nous aurions beaucoup à répondre sur ce passage et les curieux reproches qu'il contient. Nous ne nous y arrêtons que pour constater que l'auteur de l'*Economie politique chrétienne*, homme essentiellement pieux dans sa vie et dans ses écrits, pense au fond, comme cet « odieux » Malthus, tant accusé par d'autres écrivains et orateurs catholiques ². Remarquons aussi que Malthus, dans le passage le plus critiqué de son édition de 1803, auquel M. de Villeneuve a sans doute fait allusion en parlant de propositions exagérées et repoussantes, n'a pas dit autre chose que ce qui est exprimé par les paroles de saint Paul. Au reste, cet apôtre et d'autres Pères de l'Église ne se seraient pas exprimés de la sorte que Malthus n'en serait pas moins un philosophe éminemment chrétien, et que sa doctrine, ayant pour base l'influence de notre conduite sur notre condition, n'en serait pas moins le fond de la morale du christianisme, c'est-à-dire de la morale la plus pure.

En effet, le christianisme a été une réaction contre le caractère sensuel des religions et des mœurs du paganisme. Il enjoint à l'homme de faire prédominer l'esprit sur la chair; il lui impose la répression des penchants physiques; il place la perfection dans le re-

¹ *Histoire de l'économie politique*, 1841, 2^e vol., p. 278.

² « Ce n'est pas un disciple de Malthus qui a écrit : Dieu fait naître les âmes pour la vie et non pour la mort... Que ceux que leur indigence empêche de nourrir leurs enfants s'abstiennent de leurs épouses... C'est Lactance. » (Du Puynodé, *Études sur la population et la charité*. II, dans le *Journal des Economistes*, 1854, 1855).

ancement aux affections terrestres, et finalement il commande le célibat comme la meilleure voie pour arriver au salut. Si ces prescriptions et les institutions qui en sont émanées n'avaient pas directement pour objet de limiter la population, tel était leur résultat.

Si donc, à côté de ce mobile religieux, on considère le mobile aristocratique, c'est-à-dire le goût du bien-être et le besoin de se maintenir à un rang élevé de l'échelle sociale, qui a agi dès la plus haute antiquité dans certaines classes de la population, on voit que la contrainte morale, qui a pour objet de régler le mouvement de la population conformément aux nécessités économiques et sociales, n'est pas une invention de Malthus, qu'on en trouve l'influence dans plusieurs prescriptions civiles ou religieuses, et que Malthus s'est borné à faire ressortir les avantages, surtout pour les classes inférieures de la société ¹, d'une vieille pratique de l'humanité, seule capable de prévenir l'excès de population et l'action homicide de la nature qui réprime cet excès.

J'avoue maintenant que le reproche d'inefficacité me toucherait davantage : premièrement, parce que les unions conjugales, quoique tardives, peuvent être très fécondes, et d'autant plus fécondes qu'elles ont été plus tardives et que les conjoints sont dans de meilleures conditions pour avoir une progéniture bien constituée; secondement, parce que le célibat de toute la vie ne

¹ Nous indiquerons plus loin quelques exceptions.

semble devoir être qu'une exception; troisièmement, parce que la chasteté et l'abstention absolues sont peu praticables, soit aux champs, soit à la ville, dans une société composée d'hommes et de femmes qui ne sont pas séparément reclus dans des monastères bien surveillés. De sorte que nous sommes conduit à dire franchement, positivement, que la Prévoyance comprend non seulement les mariages tardifs, non seulement le célibat pour ceux qui peuvent le pratiquer, mais encore la prudence dans le mariage. Malthus n'a pas exprimé en termes bien explicites cette prudence dans ce qu'il a appelé *contrainte morale*¹; Bastiat ne l'énumère pas non plus parmi ses moyens de limitation préventive; mais il est évident que tous deux, que M. de Villeneuve lui-même et la plupart des écrivains, l'ont sous-entendue. Nous pourrions la sous-entendre aussi; mais nous ne voulons pas éviter de répondre à des objections qui se croient d'autant plus victorieuses qu'on craint davantage de les discuter, et aussi parce que, à l'abri de cette fausse pudeur, on a propagé de dangereux sophismes.

Par mariages tardifs, il faudrait donc comprendre ceux dans lesquels les contractants attendent le capital ou l'industrie nécessaire pour pourvoir aux besoins d'une famille, plutôt que ceux dont seraient exclus les

¹ MM. Prévost, traducteurs de l'*Essai sur le principe de population*, font remarquer, en semblant être de son avis, que Malthus a quelquefois compris dans la *contrainte (moral restraint)* la simple prudence (*prudential restraint*), qui ne suppose pas l'observation d'une rigoureuse chasteté, « et qui est par conséquent mêlée de vice sans être vicieuse. » Livre I^{er}, chap. xiv.

hommes jeunes; car l'expérience prouve aussi que l'homme marié de bonne heure mène une vie plus régulière et qui prévient les naissances illégitimes. Toutefois ces mariages doivent être prudemment conduits pour éviter la misère. C'est le conseil que donnait M. Charles Dunoyer, alors qu'il était préfet d'Amiens¹, aux classes indigentes de son département, en leur signalant l'insuffisance des secours publics pour l'amélioration de leur sort : « Les classes les plus à plaindre de la société, disait-il, ne parviennent à s'affranchir de leur douloureux état qu'à force d'activité, de raison, de prudence, de prudence surtout dans l'union conjugale, et en mettant un soin extrême à éviter de rendre leur mariage plus prolifique que leur industrie. »

A propos de cette prudence dans le mariage, on renouvelle les objections ci-dessus mentionnées (p. 90) au sujet de l'abstinence absolue, à savoir, qu'elle est aristocratique, contraire aux prescriptions de l'Évangile comme au but du Créateur, et immorale. Quoique nous ayons peut-être suffisamment répondu à ces objections, nous allons insister de nouveau; mais nous nous empressons de faire remarquer que, si nous disons plus clairement, nous ne disons pas autre chose que ce qu'ont pensé tous ceux qui ont écrit pour recommander

¹ En 1832, ces paroles si justes furent vivement critiquées par le clergé du diocèse et une partie de la presse parisienne. M. Dunoyer répondit plus tard à ces inintelligentes attaques dans un *Mémoire à consulter sur quelques-unes des principales questions que la Révolution de Juillet a fait naître*. Paris, Delaunay, 1835.

la prévoyance aux pères de famille; et que nous ne sommes pas non plus le premier ni le seul à nous prononcer si nettement dans ce sens.

Nous tenions un semblable langage dans la première édition de nos *Éléments de l'économie politique* (1843); quelques années après, M. Mill s'exprimait, sur ce sujet fondamental, avec supériorité et bien plus de franchise que nous, et voici l'excellente raison qu'il en donnait : « Le peuple ne se doute guère de tout ce que coûte cette pruderie de langage. On ne peut pas plus prévenir et guérir les maladies sociales que les maladies du corps sans en parler clairement. »

Les écrivains catholiques, partisans de la morale des casuistes, concluent en dernière analyse à l'abstinence continue, au célibat perpétuel d'une partie de l'espèce humaine, et, d'autre part, au devoir d'une procréation incessante pour ceux qui se marient; c'est-à-dire à la mortification par l'abstinence absolue et par la misère. Ces deux conditions sont contraires à la nature et à la destinée de l'homme. Le célibat absolu et perpétuel, l'abstinence continue, ne peuvent être, nous le répétons, qu'une exception, par cela fort inefficace; d'où résultent la nécessité des unions conjugales et la nécessité de la prudence dans ces unions, et ici nous laissons la parole à un de nos maîtres.

Voici en quels termes M. Ch. Dunoyer, membre de l'Institut (section de morale), nous écrivait, à propos d'une discussion sur ce sujet grave et délicat, au sein de la Société d'économie politique, en notre

ualité de secrétaire perpétuel de cette Société :

« Voici, mon cher monsieur Garnier, sous une forme la fois plus précise et plus complète, les observations, un peu trop écourtées peut-être, que j'ai cru devoir faire à notre dernière réunion, au moment même où j'allais quitter la séance, sur le point délicat que venait de toucher M. Louis Leclerc, dans la grave question de la population. Notre ami convenait volontiers de la nécessité qu'il y a, pour les pauvres gens surtout, de ne s'engager qu'avec circonspection dans les liens du mariage ; mais il exprimait des doutes sur le point de savoir si, le mariage une fois contracté et en prenant convenablement conseil des lois de la morale et des prescriptions de l'hygiène, il était nécessaire aussi de s'user des droits que le mariage donne qu'avec un certain degré de réflexion et de retenue. Je me suis permis de trouver ces doutes de notre ami peu raisonnables.

« J'ai dit que toutes les actions humaines avaient besoin d'être réglées, celle-ci peut-être plus qu'une autre, et j'en ai déduit brièvement les raisons. Ce sont ces raisons que je demande à reproduire, non pas précisément telles que je les ai dites, mais telles que je les ai formulées, il y a dix-huit ans, dans un ouvrage dont l'édition est depuis longtemps épuisée.

« Il serait étrange, écrivais-je, qu'une telle remarque (la remarque qu'une certaine action, l'action la plus sérieuse de ce monde, ne pouvait, même dans les liens du mariage, se passer de toute règle); il serait étrange qu'une telle remarque pût jamais devenir

un objet de blâme ou de raillerie. On ne voit pas trop, en effet, par où elle pourrait donner prise à la critique, et ce qu'on en voudrait blâmer dans la forme ou dans le fond. Il suffit de la comparer à certains articles du Décalogue, et par exemple, à ces sixième et neuvième commandements, que doivent répéter deux fois par jour les lèvres les plus pudiques et qui parlent en termes si crus de l'œuvre de la chair, pour la trouver, quant à la forme, parfaitement modeste ; et, quant au fond, je ne sais quelle morale pourrait s'offenser de cette observation que le mariage n'affranchit pas de toute contrainte, et qu'alors même qu'ils ont été unis par le prêtre, des époux ont encore quelque frein à s'imposer.

« Il est incroyable que l'action d'appeler des hommes à la vie, celle sans contredit des actions humaines qui tire le plus à conséquence, soit précisément celle qu'on a le moins senti le besoin de régler ou qu'on a réglé le plus mal. On y a mis, il est vrai, la façon de l'acte civil et du sacrement ; mais, le mariage une fois contracté, on a voulu que ses suites fussent laissées, pour ainsi dire, à la volonté de Dieu. La seule règle prescrite a été qu'il fallait ou s'abstenir de tout rapprochement, ou ne rien omettre de ce qui pourrait rendre l'union féconde. Tant que des époux peuvent croire qu'ils ne font pas une œuvre vaine, la morale des casuistes ne trouve rien à leur reprocher ; qu'ils se manquent à eux-mêmes, qu'ils abusent l'un de l'autre, qu'ils se dispensent surtout de songer au tiers absent et peut-être infortuné qu'ils vont appeler à la vie sans

inquiéter du sort qui l'attend, peu importe : l'essentiel n'est pas qu'ils s'abstiennent d'un acte triplement nuisible, l'essentiel est qu'ils évitent de faire un acte vain. Telle est la morale des casuistes, morale à rebours de toute morale et de tout bon sens ; car, ce que veulent le bon sens et la morale, ce n'est sûrement pas tant qu'on s'abstienne de faire des actes vains que de faire des actes nuisibles.

« Aussi la vérité, en dépit de ces graves sottises, est-elle que, si des époux ne doivent pas regarder comme blâmable tout rapprochement qui ne tendrait pas à accroître leur postérité, ils ont pourtant, même dans les rapprochements les plus autorisés et au sein de l'union la plus légitime, des ménagements à garder, soit envers eux-mêmes, soit l'un envers l'autre, soit l'un et l'autre surtout envers les tiers qui peuvent être le fruit de leur union. Il va sans dire que le mariage n'affranchit pas de toute règle la chose du monde qui voudrait être la plus réglée, le mouvement des naissances et de la population. Le mariage, sans doute, a pour objet l'accroissement de l'espèce, mais son accroissement judicieux, son accroissement proportionné aux moyens que l'espèce a de vivre. Est-ce obéir, je le demande, aux préceptes de l'Écriture que de multiplier le nombre des malheureux ? Est-ce accroître l'espèce que de procréer des myriades d'êtres destinés à une prochaine et inévitable destruction ? Des époux ne sont pas pardonnables qui, avant d'appeler un enfant à la vie, ne prennent pas la peine d'examiner s'ils

vont l'appeler à une vie heureuse ou misérable ¹...

« Je borne là cette citation, monsieur; j'aurais pu l'étendre encore, et peut-être avec quelque fruit; mais je tiens à me renfermer dans ce qui a le plus directement trait à la matière délicate qu'a abordée M. Louis Leclerc. Notre ami reconnaîtra, j'espère, que, si un peu de prévoyance est nécessaire avant le mariage, il n'est pas superflu d'en avoir aussi pendant, et que la responsabilité, que notre sottise voudrait faire peser sur la Providence, ne pèse en réalité que sur nous; que Dieu ne nous a dispensés, sous aucun rapport, de songer aux conséquences de nos actes.

« Agréez, etc., etc.

« CH. DUNOYER. »

C'est pour être restés étrangers aux recherches et aux études sur la population qui sont venues éclairer et rectifier la morale des casuistes que les docteurs modernes de l'Église répandent encore, surtout au confessionnal, des conseils opposés au bon sens des familles et à l'intérêt de la population. Nous pourrions renvoyer le lecteur choqué de notre assertion à une foule d'ouvrages; nous nous bornons à lui signaler celui que nous indiquons ici en note ².

¹ *Mémoire à consulter sur quelques-unes des principales questions que la Révolution de juillet a fait naître*, p. 176 et suiv., in-8°. A Paris, chez Delaunay, 1835.

² On vend à Paris, chez Poussielgue-Rusand, libraire du clergé, un livre intitulé : *Mæchialogie, traité des péchés contre les sixième et neuvième commandements du Décalogue*, etc., par Debreyne; avec cette in-

Il y aurait une grande utilité à ce que l'on fit approfondir aux jeunes ecclésiastiques la question de population et les notions fondamentales de l'économie politique; le premier évêque qui introduira cet enseignement dans les séminaires rendra un service signalé à la morale et à la société.

Avant d'abandonner cette partie de notre sujet, nous nous arrêtons encore à nous arrêter sur le dire d'un écrivain opposé à ceux que nous venons de combattre.

Ces principes de moralité, déjà formulés par nous dans une autre publication, ont été l'objet d'une critique plus que vive de la part de M. Proudhon, dans un de ses plus volumineux et de ses plus sérieux ouvrages. M. Proudhon a dit à cet égard bien des choses; mais nous laissons de côté les exagérations du pamphlétaire, et nous nous arrêtons aux arguments suivants, les seuls sérieux dans cette réfutation : « S'il est vrai, dit M. Proudhon¹, que la contrainte morale, subitement devenue contrainte physique et résolvant à sa manière le problème de la population, soit d'une pratique utile aux gens mariés; cette utilité n'est pas moindre aux gens non mariés; or c'est ici le côté immoral de la chose, non prévu par les économistes : le plaisir étant

indiqué entre parenthèse : « Il est exclusivement destiné au clergé. » L'auteur dit être médecin, professeur, prêtre et religieux de la Trappe; c'est un recueil de doctrines et de conseils, en français et en latin, dirigés contre la prévoyance conjugale, que le confesseur doit présenter à ses pénitents comme le plus damnable des péchés mortels.

¹ *Contradictions économiques*, t. II, p. 447. 1^{re} édition de 1846.

voulu et recherché pour lui-même, sans la conséquence de progéniture, le mariage devient une institution superflue, la vie des jeunes gens une fornication stérile; la famille s'éteint, et avec la famille la propriété. Le mouvement économique reste sans solution, et la société retourne à l'état barbare. Malthus et les économistes moraux rendent le mariage inaccessible; les économistes physiiciens le rendent inutile; les uns et les autres ajoutent au manque de pain le manque d'affections, provoquent la dissolution du lien social. Et voilà ce qu'on appelle prévenir le paupérisme! voilà ce qu'on entend par répression de la misère! Profonds moralistes! profonds politiques! profonds philanthropes!... » etc.

A cela nous avons répondu¹ que, si le mariage a pour but la procréation des enfants, il a aussi pour but non moins évident les soins de ces mêmes enfants, afin qu'ils puissent trouver, depuis l'époque de leur conception jusqu'à l'époque où ils savent se suffire à eux-mêmes, les conditions nécessaires d'existence, tant sous le rapport matériel et hygiénique que sous le rapport intellectuel et moral; de sorte que les conjoints manquent au premier, au plus indispensable de leurs devoirs, s'ils ont plus d'enfants qu'ils n'en peuvent nourrir, qu'ils n'en peuvent élever dignement, qu'ils n'en peuvent munir d'un métier qui suffise au moins à leurs besoins. Au père de famille, bien certainement, incombe le

¹ *Collection des principaux Économistes*, t. VII; *Essai sur le principe de population*, 2^e édit., 1832, p. 662.

it d'user, dans cette affaire plus que dans toute
ce, de son libre arbitre, et de faire acte de créature
illigente, morale et responsable.

era-t-il immoral s'il ne veut avoir qu'un nombre
ité d'enfants, proportionné à ses facultés et à l'a-
ir que sa tendresse rêve pour eux, et s'il ne se
e pas dans ce but à l'abstinence la plus rigoureuse
a plus absolue? Il est inutile de discuter sur ce
nt, et nous nous bornons à en appeler à toutes les
sciences éclairées et à celle de M. Proudhon, de-
u, lui aussi, depuis la publication de l'ouvrage qui
us occupe, chef de famille. Qu'on se demande s'il est
us moral, plus conforme au cri de la conscience
maine, de faire éclore des enfants au milieu des pri-
tions, ou de les empêcher de naître, et qu'on ré-
onde!

Nous avons répondu plus haut à la crainte de voir
éteindre la famille.

Il nous est impossible de voir, dans le mariage
ans lequel le nombre des enfants dépend de la pru-
ence et de la prévoyance des parents, que « le
manque d'affections soit ajouté au manque de pain ».
est le contraire qui est évidemment l'expression de
a vérité.

Il nous est encore impossible de comprendre com-
ment les conseils de la prudence conduisent à la sup-
pression du mariage et à la débauche de la jeunesse.
La prudence n'a-t-elle pas pour effet de rendre l'état
de mariage plus prospère et plus attrayant? et l'expé-

rience ne prouve-t-elle pas que l'imprévoyance est une des causes du concubinage et de la démoralisation, soit par suite de la violation du pacte conjugal, soit par suite de cette coupable insouciance qui fait qu'on s'expose à créer une famille sans s'engager à la soutenir?

Il est aussi un autre point de vue qu'il ne faut pas négliger ; c'est que le mariage peut très bien être admis, en dehors de la famille, comme association assurément très naturelle pour l'assistance mutuelle entre les deux conjoints. A ce point de vue, et même sans la conséquence de progéniture, le mariage est loin d'être une institution superflue. Nous ne voulons pas parler de l'abus des sens, si ce n'est pour faire observer que les unions imprévoyantes n'en sont pas précisément les plus exemptes. Enfin, loin de détendre le lien social et de provoquer aux conséquences détaillées par M. Proudhon, les idées de prévoyance, de prudence, de responsabilité, de moralité, nous semblent devoir raffermir le principe de famille, et même le principe de propriété, dont il est assez remarquable que M. Proudhon se préoccupe. La jeunesse se trouve encouragée au mariage plus facilement par l'exemple de ménages prospères et sagement conduits que par l'exemple de ménages soumis aux tortures de la misère.

Mais cette prévoyance conjugale est à la fois justiciable de la morale et de l'hygiène, qui toutes deux s'accordent, à leurs points de vue respectifs, pour prescrire au chef de la famille le respect de la compagne de sa vie. *Maxima debetur sponsæ reverentia*; ce serait

un précepte qui ne fait peut-être pas assez l'objet l'éducation intime que le père doit à son fils quand il a atteint l'âge de raison et qu'il aspire lui-même à fonder une nouvelle famille.

Ce respect, on ne saurait trop le faire pénétrer dans l'esprit de toutes les classes de la société, de celles surtout qui s'adonnent à l'intempérance de la table et à l'ivrognerie. L'intempérance et l'ivrognerie ont une grande part dans les misères de ce monde : elles font perdre aux hommes le sentiment de leur dignité envers eux-mêmes, celui du devoir envers leur famille ; elles étouffent la voix de la raison ; elles neutralisent toute prévoyance intérieure ; elles amènent après elles le découragement, bientôt suivi de l'affaiblissement du ressort moral.

M. Thiers était l'écho de M. Proudhon, auteur du pamphlet *les Malthusiens* (1848), lorsqu'il écrivait dans sa défense de la propriété (1848) : « On se récrie contre les disciples de Malthus qui arrêtent l'homme prêt à se rapprocher de sa femme, en lui disant : prenez garde, il y aurait un être de plus à nourrir sur la terre !... On se récrie contre ces philosophes de l'abstention, on les appelle barbares, on les dénonce au peuple, et on a raison. Arrêter la fécondité du genre humain est un crime contre la nature¹... » Le bon sens de M. Thiers est ici en défaut. Le savant écrivain n'a pas assez réfléchi sur ce sujet. Comment la

¹ *De la propriété*, liv. III, chap. VII.

fécondité de l'homme, réglée par les ressources de la famille, peut-elle être plus contre nature que la procréation insouciant? L'homme est-il un être raisonnable et libre, ou une brute simplement douée d'instinct? En vérité, les barbares sont ceux qui disent aux masses d'agir sans réflexion, sans retenue, sans prévoyance, sans souci des mères et des enfants.

III. — Effets économiques, moraux, sociaux et politiques de la pratique de la prévoyance par les classes les plus nombreuses. — Suite des objections.

Après tout ce que nous avons dit dans les deux paragraphes précédents, peu de paroles vont nous suffire pour indiquer les effets moraux, sociaux et politiques de la pratique de la prévoyance par les classes les plus nombreuses. Nous insisterons un peu plus sur les effets économiques.

Au point de vue *moral*, le développement de la contrainte morale et de la prudence dans le mariage, amenant l'aisance et la diminution des fatigues physiques et morales des deux créateurs de la famille, si souvent affaissés sous le fardeau qu'ils se sont donné sans réflexion, laisse au sentiment paternel et maternel toute l'action de son expansion naturelle, produit le respect réciproque des époux et la paix du ménage, rend possible l'éducation morale et l'instruction des enfants, d'où résultent à leur tour le respect des enfants pour leurs parents, l'énergie de l'esprit de famille, l'augmentation du lien de solidarité, et une

minution notable de vices et de misères dans le
rps social.

Au point de vue *économique*, la prévoyance des
asses les plus nombreuses diminue la concurrence
s travailleurs, qui ne doit pas devenir excessive
ur produire les bons effets que nous avons recon-
s au principe de libre concurrence dans les *Éléments*
*l'économie politique*¹. De cette diminution résulte
maintien ou la baisse des salaires, c'est-à-dire de
issance relative de la partie la plus nombreuse de
humanité, puisque le taux des salaires se règle sur
rapport de la population aux capitaux². Or c'est là,
our les classes qui vivent du produit de leur travail,
e la vente de leurs services, le seul moyen à leur
sposition d'arriver à une rémunération plus élevée
e leurs efforts et de leur industrie; car, si la hausse
es salaires peut encore résulter de l'augmentation
es capitaux, cette augmentation n'est pas en leur
ouvoir; elle ne peut être d'autre part aussi rapide que
eur propre nombre, et elle est en partie dévorée par
excès de population, comme nous allons le montrer
out à l'heure.

¹ 3^e édition, 1856, chap. ix, traitant du principe de libre concurren-
ce, stimulant de l'industrie, régulateur des produits et des ser-
ces, générateur de l'ordre économique.

On sait que les *Eléments de l'économie politique* de Joseph Garnier,
fondus et augmentés, sont devenus à partir de la 4^e édition (1860) le
traité d'économie politique, exposé didactique des principes et des
pplications de cette science et de l'organisation de la société, qui est
rrivé maintenant à sa 8^e édition. (Note de l'éditeur.)

² V. *Ibid.*, chap. xx. *Du salaire ou revenu du travail.*

Le règlement de la population est aussi le seul moyen efficace, pour les classes ouvrières, de faire élever leurs salaires. Nous passons en revue dans les chapitres suivants les divers moyens sur lesquels on a illusoirement compté pour contre-balancer les funestes effets de l'accroissement excessif des travailleurs.

Quelques lecteurs pourraient faire ici les objections qui ont été faites quelquefois à l'élévation des salaires dans leurs rapports avec la moralité et les prétentions des classes ouvrières, la cherté des produits et la diminution des exportations. Nous les renvoyons à ce que nous avons dit dans les *Éléments d'économie politique* à ce sujet.

Nous venons de rappeler l'effet de l'excès de population sur le salaire ou revenu du travail. Un effet inverse se produit sur la rente du sol, et la hausse des fermages progresse comme la population alimentée par ce sol, à moins que les progrès de la culture ne viennent contre-balancer l'accroissement de la progression. C'est ce qui résulte évidemment de la nature de la rente¹ et des faits que fournit l'observation de la vente des produits agricoles. Or cette élévation, qui se traduit par celle de la valeur des propriétés foncières, n'est pas un progrès désirable, puisqu'il est obtenu aux dépens de la masse de la population, quand elle ne résulte pas des progrès de la culture

¹ V. *Éléments de l'économie politique*, chap. xxiv. Du revenu de la terre.

t des conquêtes de la science agronomique sur la nature ou sur la routine ou les préjugés.

Il en est de même, à divers égards, des profits des capitalistes et des entrepreneurs, qui ne sont désirables que lorsqu'ils ne sont pas obtenus par la baisse des salaires, mais par l'emploi intelligent des instruments de travail et l'application de procédés ingénieux.

Un effet remarquable est encore produit par l'excès de population sur l'emploi d'un produit net de la société; ici nous allons laisser la parole à M. de Molinari¹, qui jeté sur le point de la question que nous traitons en ce moment une clarté nouvelle :

« La loi de la population n'est qu'un corollaire d'une loi qui a été précédemment exposée, savoir, qu'il y a une proportion naturelle et nécessaire entre les agents dont la production exige le concours. Cela étant, il est clair qu'aussitôt que la population dépasse la proportion requise, aussitôt que le personnel disponible pour la production excède le matériel, le surplus ne peut être employé. Cet excédent de la population doit cependant être alimenté et entretenu. Sur quoi ses frais d'alimentation et d'entretien peuvent-ils être prélevés? Sur la rémunération nécessaire des agents productifs? Sur les éléments et les matériaux indispensables pour entretenir et renouveler les ouvriers, les outils, les machines, les bâtiments, etc., consacrés à la production? Non, évidemment; car les

¹ *Cours d'économie politique* professé au Musée royal de l'industrie belge, 1^{er} vol., 1855, p. 375.

agents productifs, personnel et matériel, qui façonnent la masse des produits destinés à l'alimentation et à l'entretien de la communauté, ces agents seraient alors entamés, et la production diminuerait. Sur quoi donc la subsistance de l'excédent inutile peut-elle être prélevée? Uniquement sur le produit net.

« Chaque nation peut disposer de son produit net comme bon lui semble. Elle peut l'employer à se procurer un supplément de jouissances actuelles; elle peut s'en servir pour constituer un supplément d'agents productifs, — travailleurs, outils, machines, matières premières, agents naturels appropriés, — en vue d'augmenter sa production, partant ses jouissances futures; elle peut encore le jeter dans le gouffre d'une guerre étrangère, ou l'employer à nourrir, dans l'abjection et la souffrance, un excédent de population.

« Les nations européennes nourrissent, pour la plupart, un excédent de population; mais elles ne consacrent à cet usage qu'une portion, probablement assez faible, de leur produit net. La preuve en est qu'elles croissent en richesses, ce qui n'aurait pas lieu si tout le montant de leur produit net annuel se trouvait absorbé par l'entretien d'un excédent de population. Selon toute apparence, la portion du produit net qui est consacrée à cet entretien ne dépasse jamais celle qui est attachée à la part du travail, d'où il résulte que c'est toujours uniquement sur la classe ouvrière que retombe le fardeau de l'entretien d'une population surabondante.

« Cette conclusion peut sembler singulière, mais elle n'en est pas moins conforme à la nature des choses. Quel est, en effet, le résultat inévitable de l'apparition d'un excédent de travailleurs sur le marché? C'est de faire baisser le salaire: or il ne faut pas oublier, d'une part, que cette baisse s'opère en progression géométrique; d'une autre part, qu'elle a ses limites naturelles dans les frais de production du travail.

« Il suffit donc de la présence d'un faible excédent de travail sur le marché pour réduire les travailleurs au minimum de subsistances qui leur est indispensable. Supposons maintenant que cet excédent de travail continue à peser d'une manière régulière et permanente sur le marché, qu'en résultera-t-il? C'est que les travailleurs se trouveront dépouillés, d'une manière régulière et permanente aussi, de leur part proportionnelle de produit net, laquelle ira grossir, sous forme de prime ou de rente, celle des détenteurs des autres agents productifs. Cependant les capitalistes ou les propriétaires fonciers, qui bénéficieront de cette prime ou de cette rente, seront obligés, en revanche, de subvenir à l'entretien de l'excédent de travailleurs, auxquels ils en seront redevables. Ils seront obligés de s'imposer « une taxe des pauvres ». Celle-ci pourra être volontaire ou obligatoire. Mais, quel que soit son caractère, la taxe des pauvres ne pourra jamais, selon toute apparence, dépasser le montant de la prime ou de la rente que la présence d'un excédent de travail sur le marché confèrera aux détenteurs des autres agents productifs. S'il en était autre-

ment, si, dans un pays quelconque, la taxe allouée pour l'entretien d'un travail surabondant venait entamer la part proportionnelle de produit net afférente aux autres agents productifs, ceux-ci ne manqueraient point d'émigrer, autant du moins que cela leur serait possible, dans des pays où ils ne seraient point obligés de supporter cette réduction de leurs profits. On peut donc affirmer, au moins d'une manière générale, que la somme des frais d'entretien d'un excédent de population ne peut jamais dépasser la part proportionnelle de produit net afférente au travail. C'est ainsi que la classe des travailleurs porte, quoi qu'on fasse pour la soulager, la peine de son imprévoyance. En tout cas, une nation ne peut rien consacrer au delà de son produit net à l'entretien d'une population surabondante. Telle est la limite maximum que la nature oppose à l'accroissement de l'espèce humaine; ce maximum venant à être dépassé, la production diminue, et la population avec elle. »

Il résulte des explications qui précèdent que le développement de la prévoyance conjugale, chez les classes les plus nombreuses, est le principal moyen de maintenir à leur avantage le taux des salaires, celui des profits et de la rente du sol, et d'éviter l'absorption du produit net à l'aide duquel elles peuvent s'élever dans l'échelle sociale.

Pour compléter ce relevé des effets économiques de la prévoyance, arrêtons-nous à quelques objections tirées de cet ordre d'idées, et qui complètent celles qui ont été présentées plus haut.

On reproche à ce précepte de modération et de retenue que, s'il venait à se généraliser, la population resterait stationnaire ou décroîtrait même, et que la nation ne tarderait pas à perdre de son importance relative à côté d'autres où la population serait progressive.

En réponse, nous pourrions répéter d'abord ce qui a été dit plus haut (p. 70) sur la densité de la population, qui n'est une mesure de prospérité que si la prospérité s'est accrue parallèlement aux moyens de travail et de subsistance; rappeler, comme exemple, la supériorité des deux millions de Suisses sur les six millions d'Irlandais, la supériorité de trente-six millions de Français prospères sur soixante-douze millions de Français dans la misère; et conclure qu'une population stationnaire, peu progressive ou décroissante même, peut être un signe de moralité d'abord, de diminution de vice et de misère; et d'augmentation de prospérité, s'il est obtenu par la diminution des naissances parallèlement avec la diminution de la mortalité et l'augmentation de la vie moyenne.

En second lieu, la nature a répondu elle-même à l'objection: Le désir de fonder une famille et de goûter les joies qui en résultent est assez irrésistible pour lutter toujours avec avantage contre la prudence et la prévoyance; et cette lutte est précisément une des conditions du progrès (v. p. 41), pourvu que les deux forces contraires se balancent dans une certaine mesure.

A tout prendre, la pratique des vertus domestiques, que recommandent les économistes, contrairement à la doctrine insensée des casuistes, qui pousse à une procréation incessante, est favorable à l'augmentation d'une population saine et prospère. « C'est méconnaître entièrement mes principes, disait avec raison Malthus, que de m'envisager comme un ennemi de la population. Les ennemis que je combats sont le vice et la misère¹. »

Arrivé à ce point de notre discussion, il devient inutile de répondre à ce sophisme que la doctrine de la prévoyance tend à enlever aux pauvres le seul plaisir que la nature leur ait donné.

Mais on dit plus sérieusement que, si la prévoyance pénétrait dans les masses, la population ne dépasserait plus les subsistances, et, se trouvant heureuse chez elle, n'émigrerait plus, et la civilisation perdrait un de ses modes providentiels.

Nous dirons plus loin les illusions et les déboires de l'émigration des classes pauvres. Ajoutons ici que les pays encore inhabités peuvent parfaitement se peupler de proche en proche comme ont fait et comme font les États-Unis. En tout cas, il y aura toujours des hommes aventureux qui voudront aller tenter la fortune ailleurs, avec d'autant plus de chances qu'ils auront plus de capital disponible, et finalement nous ne voyons pas quel intérêt il y a à créer des sociétés

¹ *Essai sur le principe de population*, liv. V, chap. 1.

nouvelles aux dépens des générations présentes, excitées par l'aiguillon de la misère à une expatriation lointaine : la vapeur, les chemins de fer et les télégraphes électriques sont tout aussi efficaces par les facilités qu'ils offrent aux hommes pour se déplacer, aller fonder des familles et tenter la fortune au loin.

Mettons-nous maintenant au point de vue *social* et *politique*. Remarquons d'abord que les effets sociaux et économiques que nous venons d'indiquer ont forcément une portée sociale et politique. Il nous suffira ensuite de rappeler que le développement de la prévoyance aura pour effet la diminution des obstacles répressifs qu'emploie la nature, c'est-à-dire la diminution du vice et de la misère, du paupérisme et de la criminalité, avec ce triste attirail de mendicité, d'institutions de charité légale, de crimes et d'agitations de toute sorte, qui donnent de temps à autre la fièvre et le cauchemar à toutes les sociétés civilisées ; et réciproquement, que la prévoyance, de plus en plus générale, contribuant à la moralité et à la perfectibilité humaines, à la fois causes et effets du même résultat, l'harmonie des intérêts marchera parallèlement et contribuera au bonheur de notre espèce, idéal qui va se réalisant par la diminution des malheureux.

IV. — A quelle condition le travail, l'économie et les institutions de prévoyance peuvent contre-balancer les maux pouvant résulter de l'énergie du principe de population.

Nous venons d'insister longuement sur la nécessité absolue, pour les classes les plus nombreuses, de développer la principale branche de l'arbre de la prévoyance.

Avons-nous besoin de dire que la prévoyance sous toutes les formes, que le développement des institutions de prévoyance, est essentiellement désirable et ne peut avoir que des résultats efficaces pour prévenir ou atténuer la misère des populations ?

Avons-nous besoin d'ajouter que l'assiduité au travail, l'économie, la bonne conduite, le bon sens, une intelligente administration de ses ressources, sont les moyens élémentaires que doit employer tout homme qui ne veut pas se laisser envahir par l'oisiveté, le désordre, par la misère physique comme par la misère morale ?

Sans économie, sans conduite, sans bon sens, sans une bonne administration, le plus beau patrimoine ne tardera pas à s'évanouir ; j'ajouterai même sans travail ; car il faut souvent un très grand et très intelligent travail pour faire prospérer, pour bien employer ou surtout pour ne pas perdre le bien qu'on a reçu en héritage ou en don, ou celui qu'on a gagné par son industrie. J'ajouterai encore que ce travail, fort utile à son auteur, est encore fort utile à la société, puis-

qu'il, a pour résultat la conservation d'un capital qui est une force productive.

Sans travail, l'homme qui n'est pas né de parents fortunés ne produit rien ; sans conduite, sans épargne et sans économie, sa peine le fait vivre au jour le jour ; mais il ne capitalise pas ¹, il n'améliore par sa condition, et reste exposé aux privations des chômages, de la vieillesse et des mauvais jours.

Il n'y a pas de contestation à cet égard. Nous sommes, en nous exprimant comme nous venons de le faire, les échos d'une moralité banale, au moins en théorie, car l'application, l'expérience le prouve, est assez difficile.

Tout le monde est donc d'accord sur la nécessité, sur l'indispensabilité d'un travail incessant, d'une conduite régulière, d'une économie prévoyante, du bon sens dans l'administration de ses ressources.

Mais peu d'hommes ont réfléchi qu'à ces qualités le père de famille doit en ajouter une autre non moins *indispensable*, la prudence par suite de laquelle sa famille ne s'augmente pas au delà de ses ressources ou des moyens qu'il a ou peut avoir d'élever et d'acheminer ses enfants. Sans cette qualité, les bons effets de son ardeur au travail et de son économie sont neutralisés ; sans cette qualité, on ne peut pas dire strictement que sa conduite soit régulière et morale, on ne peut pas dire qu'il ait du bon sens !

¹ Voir, sur l'épargne et le capital, les *Éléments de l'économie politique*, à la table des matières (CAPITAL ET ÉPARGNE).

Voilà ce dont il s'agit ; voilà la révolution qui doit s'opérer dans les esprits et l'opinion publique avant qu'on puisse arriver, dans les pays peuplés, à une amélioration du sort des classes les plus nombreuses et les plus pauvres.

Parlons maintenant des diverses institutions, caisses ou associations qui, depuis un demi-siècle, ont pris un développement remarquable dans plusieurs pays, qui rendent et peuvent rendre des services signalés aux classes les plus nombreuses ; mais sur lesquelles on compterait en vain, sans la prévoyance spéciale sur laquelle nous avons tant insisté.

Parmi ces institutions se trouvent les caisses d'épargne, les sociétés de secours mutuels, les caisses de retraite, les assurances sur la vie, etc.

Les caisses d'épargne offrent aux petits bénéficiaires, aux petites économies, si faciles à dissiper, un entrepôt sûr et facilement accessible. Écoles primaires pour le capitaliste futur, elles suscitent le sentiment de la propriété et les qualités nécessaires pour l'acquérir et la conserver : le travail, l'économie, la conduite, la prévoyance. Peu à peu, insensiblement, les déposants sont amenés à y recueillir, dans les temps de prospérité, des ressources pour les époques de crise, de chômage, de maladie et de vieillesse. L'industrie ne tarde pas à y trouver un aliment, soit par les placements que font les déposants devenus propriétaires d'un petit capital, soit par les acquisitions et les consommations à l'aide desquelles ils augmentent leur

instruction, leur bien-être et celui de leur famille. En même temps se produisent le calme et l'indépendance des populations ouvrières, le respect des lois, de plus fortes garanties d'ordre et de tranquillité, le progrès de la morale et des libertés publiques.

Les caisses de retraite complètent les caisses d'épargne. A de certains égards, ce sont des établissements moins utiles, puisque les déposants ne pensent qu'à eux-mêmes ; mais elles stimulent pareillement la bonne conduite, la prévoyance, l'économie.

C'est de la même manière qu'agissent les Sociétés de secours mutuels, qui procurent aux ouvriers d'une même profession des soins et des secours en cas de maladie ; et les Assurances sur la vie, qui présentent des combinaisons diverses en cas de vie ou en cas de mort, dans l'intérêt du déposant ou celui de la famille, avec ou sans alimentation du capital ; et encore, les institutions de crédit bien organisées, comme les banques d'Écosse, fonctionnant à la fois comme caisses d'épargne et comme banques commanditaires en faveur du travailleur économe et laborieux.

Rien n'est plus désirable donc que le développement de ces diverses combinaisons et autres qui pourront encore être inventées pour faciliter les économies des masses et la formation des capitaux, pour augmenter l'assurance mutuelle, la solidarité et l'indépendance des hommes laborieux. Il resterait toutefois à traiter de la meilleure organisation de ces institutions, du meilleur moyen de les propager et des

avantages ou des inconvénients qu'elles rencontrent dans l'intervention de l'État, ainsi que du degré de développement qu'elles sont susceptibles de prendre dans l'avenir.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons conclure que, quant à présent, l'action des institutions de prévoyance est à peu près insignifiante pour contre-balancer celle du principe de population¹, et que dans l'avenir ces établissements ne seront profitables aux classes les plus nombreuses que si, avec l'économie et le travail, ces classes font pénétrer dans leur conduite la principale des prévoyances.

V. — Conclusion.

Concluons maintenant sur le point important de notre sujet traité dans ce chapitre, et répétons qu'au travail et à la bonne conduite tout homme doit joindre la prévoyance sous toutes ses formes, la prévoyance comprenant cette prudence qui lui fait mettre un soin extrême à éviter de rendre sa famille plus nombreuse que ne le comportent les ressources de sa fortune, ou celles de son industrie.

¹ Les chiffres des dépôts aux caisses d'épargne, importants en eux-mêmes, sont très minimes si on les compare à la masse des populations besoigneuses. Les caisses de retraite et de secours mutuels, qui commencent à se répandre en Angleterre, s'acclimatent à peine en France. Il en est de même à beaucoup d'égards des assurances. Quant aux banques perfectionnées, elles sont encore partout au point de départ.

C'est là le *principal moyen* sur lequel les hommes peuvent raisonnablement compter, parce qu'il est à leur disposition ; c'est aussi le *seul* moyen véritablement efficace, comme nous allons le voir en faisant une revue rapide des autres moyens proposés comme remèdes à l'énergie du principe de population.



CHAPITRE VI

SUITE DES MOYENS OU REMÈDES PROPOSÉS POUR CONTRE-BALANCER
L'ÉNERGIE DU PRINCIPE DE POPULATION : L'INSTRUCTION ET
L'ÉDUCATION.

L'instruction est le moyen indispensable du progrès physique et moral. C'est là une vérité, un axiome du sens commun, bien que l'unanimité ne soit pas encore acquise à cette proposition, en ce qui concerne les classes les plus nombreuses.

L'homme instruit dont l'étude des connaissances humaines, à un degré quelconque, a développé l'intelligence et les facultés, est plus apte au travail et à la production; son esprit est plus inventif; ses services sont plus profitables et ont tendance à être mieux rétribués¹. Bien entendu que son instruction doit surtout se rapporter à sa position sociale, et le préparer à sa profession et à sa condition. Dans le cas contraire, une instruction mal dirigée et forcément incomplète le dévoie de sa route et lui prépare de dures épreuves. L'instruction, à quelque degré qu'on la suppose, doit porter, non seulement sur les connaissances de première nécessité et sur celles relatives

¹ Voir *Éléments de l'économie politique*, chap. xx, sur le salaire.

à la profession, mais encore et en première ligne sur l'organisation de la société, et comprendre les notions fondamentales qu'enseigne l'économie politique sur le travail, le capital, les machines, l'échange, le prix des denrées et des services, les lois de la population, la propriété, la prévoyance, la responsabilité, etc. Ces notions sont encore plus indispensables que celles d'hygiène, déjà si indispensables.

Une bonne éducation morale doit marcher de pair avec l'instruction ; mais il nous paraît difficile, pour ne pas dire impossible, de donner une éducation morale exempte de préjugés dangereux, sans le secours de l'économie politique, que le vénérable M. Droz a proclamée le principal auxiliaire de la morale. Comment faire comprendre, sans elle, que l'ordre est la première condition de la prospérité publique ; que la propriété doit être respectée, parce qu'elle est fille du travail ; qu'il faut demander son bien-être à soi-même et non au gouvernement, etc. ; comment combattre les mille et un préjugés économiques et moraux qui obscurcissent la raison des masses, les rendent si accessibles aux utopistes et aux charlatans politiques, et si pitoyablement crédules en ce qui concerne leur condition et leurs souffrances ¹?

¹ Il y a quelques années, au milieu des crises du continent, quelqu'un demandait à M. Whately, archevêque de Dublin, si l'Angleterre avait à craindre les prédications socialistes parmi les classes ouvrières : « Non, répondit-il, elles savent assez d'économie politique. »

« Il nous est impossible de comprendre, disait l'illustre Rossi, pourquoi quelques notions d'économie politique ne seraient pas comprises dans l'instruction du peuple. Que les enfants de riches familles ne soient point initiés aux doctrines économiques, qu'un grand nombre d'entre eux arrivent au barreau, aux fonctions publiques, à la législation, ne connaissant pas même la valeur des termes de la science et la tête remplie de préjugés vulgaires et surannés, c'est sans doute un fait déplorable, moins funeste cependant par ses effets que la profonde ignorance de la masse des travailleurs sur tout ce qui concerne la production de la richesse, l'action du travail et du capital, la source des salaires et des profits, l'influence de la marche de la population. Ces connaissances, dans une mesure très suffisante pour l'instruction élémentaire, ne sont ni difficiles à communiquer ni rebutantes au jeune âge; il est facile de les rendre pour ainsi dire palpables, de les égayer par des exemples et des applications tirés des objets les plus familiers et des faits les plus connus¹. »

J'ajoute que l'ignorance des classes moyennes ou supérieures, en pareille matière, a produit et produira toujours les résultats les plus funestes. Ce sont elles qui fournissent, en grande partie, les vulgarisateurs des préjugés et des utopies qui influent sur l'esprit des classes ouvrières, dont les exigences absurdes effrayent

¹ Rossi, *Cours d'économie politique*, t. II, XXI^e leçon.

ensuite les classes moyennes et amènent la suspension des libertés publiques et les mesures dictatoriales.

En France et dans une partie de l'Europe, la fausse direction de l'instruction publique, en désaccord avec les besoins publics, jointe à cette ignorance des notions les plus simples de l'économie politique, explique d'une part la trop grande concurrence vers les emplois publics, le développement du *fonctionnarisme*, la médiocrité des salaires dans plusieurs professions libérales, les agitations des partis politiques, et, d'autre part, la multiplicité, dans les classes moyennes, des erreurs socialistes, terroristes ou despotiques, et la nullité des législateurs pris dans leur sein, même de ceux qui ont leurs coudées franches, après une révolution, pour faire des réformes intelligentes et rationnelles¹.

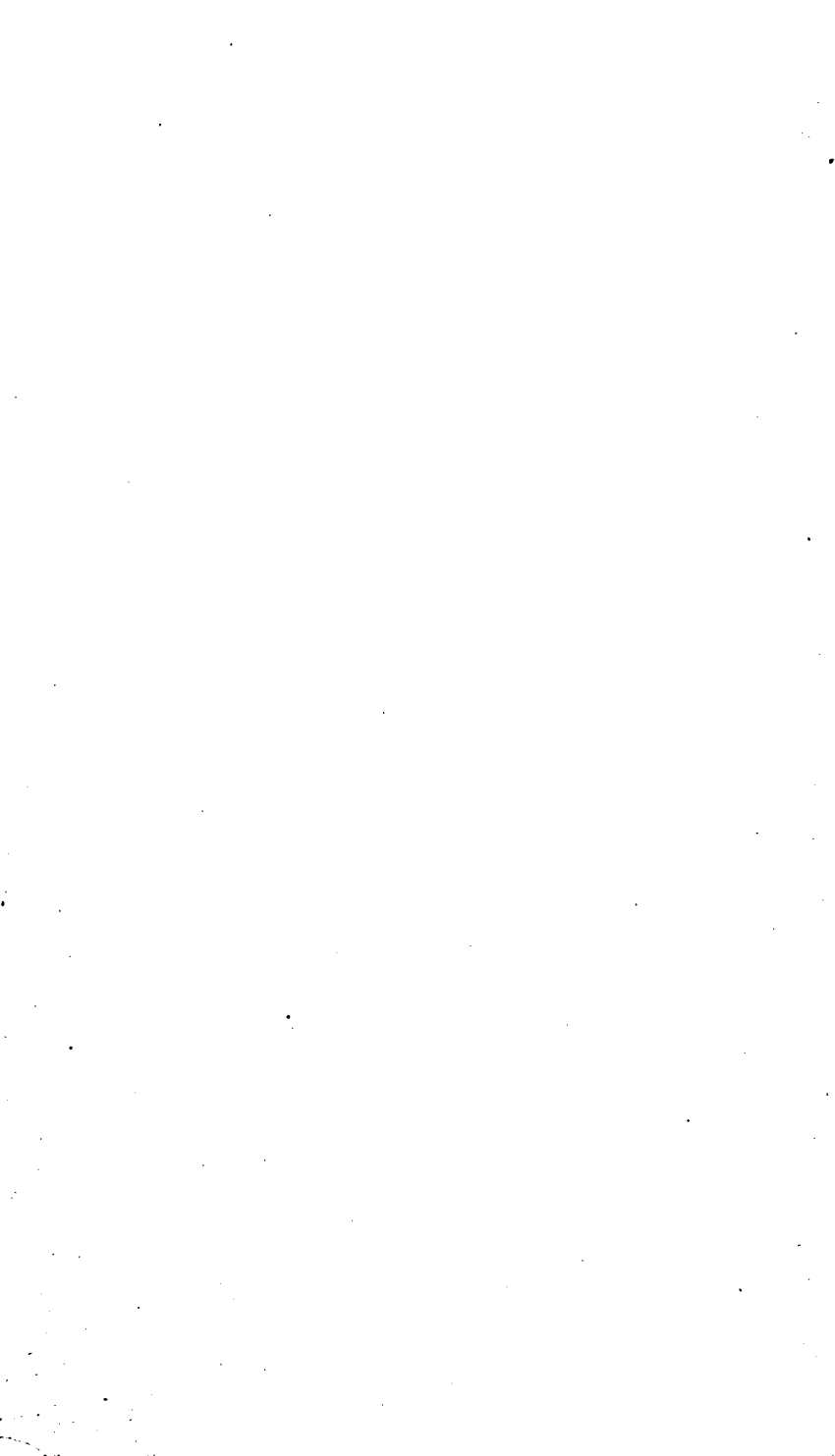
En résumé, l'instruction bien dirigée (et elle ne peut l'être si elle ne comprend pas les notions économiques) améliore l'instrument travail dans chaque famille et le rend plus productif; mais évidemment elle ne peut le rendre productif au point d'exonérer le chef de famille de toute prudence.

Par conséquent, l'éducation des populations de toutes les classes ne saurait être, nous ne dirons pas complète, mais suffisante, sans la connaissance des lois de la population, de celles du salaire, des

¹ Voir les discussions de l'Assemblée constituante française de 1848, pour ne citer que la plus intelligente de celles que nous avons vues de nos jours.

fondements de la propriété et des principales notions de l'économie sociale.

C'est par la réaction des mœurs, effet de l'instruction, de l'éducation, d'une répression bien entendue, et de l'application des principes de la responsabilité, que l'on verra diminuer le vice (si malheureusement prolifique et peu remédiable directement) de l'ivrognerie, qui produit l'inconduite, l'insouciance, l'égoïsme, l'abrutissement, et, par suite, les familles nombreuses et misérables.



CHAPITRE VII

SUITE DES MOYENS OU REMÈDES PROPOSÉS POUR COMBATTRE L'ÉNERGIE DU PRINCIPE DE POPULATION OU EN CONTRE-BALANCER LES EFFETS : AUGMENTATION DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION PAR LE DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL, DU CRÉDIT, DES DÉBOUCHÉS; PAR LES RÉFORMES ÉCONOMIQUES, LE DÉSARMEMENT, ETC.

I. Des progrès de la production, de l'augmentation du capital et des réformes économiques comme moyens de contre-balancer l'excès de population : la réforme douanière, la diminution des armées permanentes. — Hypothèse d'un progrès absolu.

II. Des progrès de la production agricole; de la culture des terres incultes, etc.; — des nouveaux aliments, de la pomme de terre, etc., comme remèdes à l'excès de population.

I. — Des progrès de la production, de l'augmentation du capital et des réformes économiques comme moyens de contre-balancer l'excès de population; la réforme douanière; la diminution des armées permanentes. — Hypothèse d'un progrès absolu.

Il a été dit bien souvent, même par des économistes : Pourquoi introduire dans les sciences cette délicate question de la population (p. 62), qui soulève tant de vives critiques, et un point de morale qui ne peut guère être traité avec indépendance et bonne foi? Ne vaut-il pas mieux tourner les efforts de la science vers les questions purement économiques, et rechercher les

moyens d'augmenter la production par tous les moyens, et notamment par l'accroissement du capital, le développement du crédit et de l'association, l'extension des débouchés, la suppression des abus et des monopoles, les réformes économiques et financières, et notamment par la réforme douanière, capable de donner un si grand élan à toutes les branches de l'activité sociale, et un système de désarmement international, qui laisserait au travail des capitaux immenses dépensés en pure perte : tous procédés largement efficaces, desquels résulterait plus de travail, plus de richesse à partager, et finalement l'aisance produisant naturellement plus de moralité et moins de fécondité dans la population¹?

D'autres ajoutent à cette liste l'instruction, dont nous venons de parler, et l'émigration, dont nous parlerons dans le chapitre suivant.

D'autres (et ce ne peuvent plus être des économistes) invoquent l'emploi des moyens politiques, socialistes, charitistes et réglementaires, dont nous parlerons dans

¹ C'est dans cette énumération que puisent les semi-adversaires plus ou moins inconséquents de Malthus et ceux qui ne se soucient point de soutenir la discussion sur la prévoyance. Quelques-uns se donnent pour appartenir à une prétendue école française moins sévère, moins dure que ce que l'on appelle par opposition l'école anglaise (voir p. 18, en note). D'autres se classent dans l'*économie politique chrétienne*, à la suite de M. de Villeneuve-Bargemont, ou dans l'*économie politique charitable*, appellation fort impropre inventée par une société s'occupant à Paris des questions de charité. La vérité est ou n'est pas : si elle est, elle est aussi bien anglaise que française, aussi bien chrétienne que musulmane, et la vraie *charité* consiste à la proclamer.

les chapitres suivants et dont nous faisons provisoirement abstraction.

Nous sommes, avec l'école économique tout entière, de ceux qui ont la plus grande confiance dans l'efficacité des premiers moyens indiqués ci-dessus. C'est de l'ensemble de ces moyens (la liste est incomplète), introduits de plus en plus dans la pratique des gouvernements et des peuples, éclairés par l'expérience et par l'enseignement de la science, que doit résulter, toujours en proportion plus grande, le produit net de la production, à l'aide duquel la population peut ou s'accroître ou améliorer sa condition par l'augmentation du bien-être et de la moralité.

Assurément plus le capital s'accroîtra par l'épargne dans toutes les classes, plus l'agriculture, l'industrie et le commerce pourront se développer par la division du travail, avec l'aide des machines, du crédit, de l'association¹ et des voies de communication ; plus les entraves de toute nature, administratives, douanières, financières, politiques et militaires, les abus, les monopoles, les mauvaises mesures législatives ou réglementaires disparaîtront, et plus encore la puissance de la production se trouvera augmentée ; plus les entreprises de toute espèce se multiplieront, plus il y aura des aliments pour les hommes, plus ces hommes, pris en masse, auront des salaires pour les payer.

Ce n'est pas tout : il résultera de cet ensemble de

¹ Voir, pour l'association, ce qui est dit au chap. ix, § 3.

moyens, d'une part, une réduction générale des frais de production, et, d'autre part, une hausse relative des salaires, qui feront progresser la consommation, laquelle surexcitera à son tour la production.

Or ces effets seront surtout obtenus quand tomberont les barrières des douanes, qui isolent les peuples, qui ralentissent le progrès des industries protégées en endormant celles-ci sur l'oreiller des tarifs : qui sacrifient pour ce résultat toutes les autres branches du travail, ayant besoin de la liberté d'acheter pour s'approvisionner et de la liberté de vendre pour écouler leurs produits ; — et qui exercent une influence perturbatrice des plus désastreuses sur la multiplication des classes inférieures.

Le système prohibitif a créé des industries artificielles ou mis diverses industries naturelles dans des conditions factices, qui ont indirectement et quelquefois très directement provoqué l'excès de population, puis amené une baisse des salaires. Ce système agit par les soubresauts et les crises auxquels il expose les populations. Toute prohibition resserre à l'étranger le débouché, le travail, le salaire dans l'industrie contre laquelle elle est dirigée. Elle provoque ensuite des prohibitions correspondantes qui produisent le même effet à l'intérieur. C'est par l'ensemble de ces effets réciproques que le système a produit une série de crises suivies de la ruine de plusieurs entreprises et de la misère de diverses populations, et qu'il a arrêté l'élan général de l'industrie. Celle-ci a énormément progressé,

par l'effet de l'expansion des libertés qui ont suivi l'émancipation de la fin du dernier siècle ; mais elle aurait pu faire des pas bien plus étonnants encore. La cessation de ce malencontreux régime produira, comme cela est déjà arrivé en Angleterre, des effets inverses. En Angleterre, la réforme commerciale, provoquée par l'agitation de la Ligue de Manchester qu'ont dirigée MM. Cobden, Bright, Wilson, etc., proposée et défendue par Robert Peel au Parlement (1846), a déjà produit, quoique incomplète, un accroissement prodigieux dans l'agriculture, les manufactures, le commerce et la navigation ; dans les importations, les exportations et la consommation intérieure¹, ainsi

¹ En 1846, les exportations de la Grande-Bretagne furent de 57, 7 millions sterling ; elles ont été, en 1855, de 95,5 millions sterling !

Note de la 1^{re} édition.

De 95,5 millions en 1855, les exportations des produits du sol et de l'industrie du Royaume-Uni se sont élevées à 241,467,162 £ en 1882. En y comprenant l'exportation des produits coloniaux et étrangers, les exportations ont monté de 116,691,300 £ en 1855 à 306,660,714 £ en 1882. Dans le même intervalle, les importations ont passé du chiffre de 143,542,850 £ à 413,019,608, les importations et les exportations réunies de 260,234,150 £ à 719,680,322 £.

En 1849, époque de l'abolition des lois de navigation (le bill a été adopté le 26 juin 1849 et mis en vigueur le 1^{er} janvier 1850), la marine britannique comptait 18,221 navires, 3,096,342 tonneaux (y compris 414 navires à vapeur, 108,321 tonneaux) et 152,611 hommes d'équipage ; en 1882, 18,966 navires, 6,715,030 tonneaux et 195,937 hommes. (Nombre des navires à vapeur : 4,381 avec 3,290,875 tonneaux.) Le mouvement des entrées et des sorties dans les ports du Royaume-Uni, qui n'était que de 9,439,667 tonneaux en 1840, dont 6,890,485 anglais et 2,949,182 étrangers, a atteint, en 1882, les chiffres prodigieux de 61,491,255 tonneaux, dont 43,670,361 anglais et 17,820,894 étrangers. La navigation de cabotage, ouverte au pavillon étranger en 1854, était

qu'une diminution notable dans le paupérisme et la criminalité.

Ce moyen, présenté comme très efficace par les économistes et sanctionné par l'expérience, est actuellement à la portée d'à peu près tous les peuples. Il peut être appliqué avec un avantage assuré, si l'on procède sur une assez grande échelle, pour agrandir les débouchés; stimuler la production et la consommation; faire baisser les salaires directement par les demandes du travail, ou indirectement par la baisse de prix des objets; amener l'aisance dans la population, et, avec l'aisance, les conditions nécessaires pour que le sentiment de dignité et de prévoyance se réveille parmi les classes pauvres et pour que la limitation préventive de la population et de la concurrence les maintienne dans une situation moralement et matériellement supérieure.

Des effets analogues seront obtenus quand au système d'armements qui enlèvent annuellement des milliards et l'élite de la population virile à la production (pour ne

alors de 12,808,590 tonneaux; elle a été en 1882 de 26,135,970 tonneaux.

En 1840, l'importation des denrées alimentaires de toutes sortes n'était que de 27,599,173 £.; en 1882, elle s'est élevée à 157,863,960 £.

En 1849, le nombre des pauvres secourus en Angleterre et dans le pays de Galles était de 934,419, sur une population de 17,564,656 individus; en 1882, ce nombre n'était plus que 797,614 sur une population de 26,406,820. Enfin, le nombre des crimes, qui était dans le Royaume-Uni de 54,892 sur une population de 26,487,026 en 1840, est descendu à 22,031 sur une population de 35,289,950 en 1882. Tels ont été les résultats bienfaisants de la réforme commerciale.

Note de la 2^e édition.

parler que des résultats purement économiques et en négligeant l'action démoralisante du système) succédera, par l'effort de l'opinion publique et des gouvernements éclairés, un régime de fédération pacifique et libérale¹.

¹ M. Larroque, dans un excellent ouvrage intitulé : *De la guerre et des armées permanentes*, 1 vol. in-8°, chez Guillaumin, a recueilli des chiffres desquels il résulte qu'avant la guerre d'Orient les armées d'Europe occupaient 2,800,000 hommes perdant un travail évalué à 733 millions de francs, et consommant les six septièmes des recettes publiques, soit 5 milliards 250 millions de francs. Les propriétés affectées au service de la guerre valent plus de 18 milliards : intérêt 750 millions. Les dettes publiques occasionnées par la guerre dépassent 38 milliards : intérêt annuel à payer, 1,748 millions de francs. Tout cela retournerait à la production ! Il faut ensuite multiplier par 2 les avantages qui en résulteraient, car, au lieu d'une consommation improductive, on aurait une consommation reproductive.

Note de la 1^{re} édition.

D'après la publication de la première édition de cet ouvrage, la guerre de la Sécession, la guerre franco-allemande, la seconde guerre d'Orient, etc., etc., ont singulièrement augmenté le fardeau des dépenses militaires et des dettes occasionnées par la guerre. D'après M. Paul Leroy-Beaulieu, les pertes matérielles directement causées par la guerre de 1853 à 1866 s'élèvent à 1,743, 491 hommes et 47 milliards 830 millions (guerres de Crimée, de la Sécession américaine, d'Italie, du Holstein, guerre de 1866, guerres lointaines).

Un rapport de M. de la Porte sur le règlement définitif du budget de 1871 contient les renseignements suivants sur ce qu'a coûté à la France la guerre de 1870 :

Du 1^{er} août 1870 au 1^{er} avril 1871, les pertes subies ont été : 3,864 déserteurs, 310,449 prisonniers, 4,756 réformés, 21,430 hommes tués à l'ennemi, 14,398 morts de suites de blessures, 223,410 causes diverses.

La France a payé à l'Allemagne pour indemnité de guerre, entretien de ses troupes, frais d'escomptes, etc., 5,627,963,853 fr.

En outre, le vainqueur a exigé de Paris et d'autres villes françaises 251 millions de contributions de guerre ; enfin, autant qu'on peut évaluer en pareille matière, la lutte contre l'Allemagne et la paix

Mais ces améliorations, cette augmentation de capital, cet accroissement de production agricole et autre, marchent bien lentement; et, quant à présent, il est impossible de ne pas admettre (les faits sont là) que les progrès sont plus lents à s'accomplir que les populations à multiplier; de sorte que la nécessité des conseils de prévoyance et de prudence subsiste. Toutefois, c'est à cet ordre de moyens, ex-

désastreuse qui l'a suivie ont coûté à la France 12,667,000,000 de francs de dépenses et dommages directs.

Les dommages indirects causés par la crise de guerre, remarquait à ce propos le *Journal des Économistes* (décembre 1883), l'interruption des communications, le chômage des ateliers auxquels la guerre enlevait la portion la plus vigoureuse de leur personnel en France et en Allemagne, etc., ont certainement atteint un chiffre égal à celui des dommages directs. C'est donc une somme de 25 milliards au moins qu'a coûté aux deux nations cette guerre néfaste, sans parler des dommages qu'elle a causés aux neutres.

Enfin voici, d'après le *Financial reform Almanack* pour 1884, le relevé des charges que supporte actuellement l'Europe, principalement du chef des guerres passées et de la préparation aux guerres futures :

Population de l'Europe d'après les derniers recensements, 346,623,747 habitants.

Dettes nationales.	110 milliards	380 millions.
Dépenses publiques.	45 —	46½ —
Intérêts des dettes nationales.	5 —	71 —
Dépenses militaires générales.	4 —	2 —
Armées sur pied.	3,860,043	hommes.
Total des forces militaires en y comprenant l'armée sur pied et les réserves.	12,454,867	—
Navires de guerre cuirassés.	280	—
— non cuirassés.	1,396	—
Officiers et marins.	280,534	hommes.

Note de la 2^e édition.

clusivement, qu'après l'instruction des masses sur les lois de la population, sur le devoir et l'efficacité de la prévoyance, sur les illusions de la charité et des autres moyens de la politique, de la philanthropie ou du socialisme, il faut avoir recours de nos jours pour obtenir d'une manière un peu efficace l'amélioration de la condition des populations.

Ce moyen sera malheureusement encore très longtemps à la disposition des réformateurs.

Mais supposons, à l'aide d'une hypothèse fantastique, qu'un pays x en est arrivé à ce degré de civilisation où les abus, les monopoles, les préjugés, les entraves de toutes sortes, ont disparu. Il n'y a plus d'armée permanente; la justice est bien rendue; le gouvernement peut remplir sa mission de producteur de sécurité avec un petit nombre d'agents bien surveillés, point tracassiers, et responsables. Les impôts ne pèsent point, le travail et les échanges sont libres *urbi et orbi*; le capital progresse; on tire le meilleur parti du sol, du capital et du travail; la production agricole et industrielle, la consommation, s'opèrent sans obstacles.

Eh bien, si ceux des habitants de ce pays phénoménal qui vivent du produit de leurs services veulent voir s'élever ou se maintenir leurs salaires, ils devront prendre un soin extrême à ne pas multiplier leurs familles aussi vite que la nature leur permettrait de le faire, car il arriverait bientôt un moment où cette multiplication irait plus vite que celle du capital, plus

vite que celle des économies et du produit net. Alors la rente des propriétaires et le profit des entrepreneurs hausseraient, en même temps que le prix des subsistances et des autres produits du sol, tandis que les salaires baisseraient. La lèpre du paupérisme, avec son cortège de maux, viendrait compliquer la situation, et dame nature procéderait par les souffrances morales et physiques, et par la mort, pour éclaircir les rangs des travailleurs qui ne se seraient pas assez préoccupés du danger de s'accroître au delà des proportions nécessaires, en vertu de ce libre arbitre, attribut donné à l'homme précisément pour éviter ce danger.

Et, chose à remarquer, il n'y aurait plus dans ce pays des abus, des monopoles, des obstacles, plus de barrières douanières, plus d'armements à faire disparaître pour donner de l'élan au travail et à la production. Nous parlerons plus loin de l'émigration.

L'hypothèse que nous venons de faire, fantastique aujourd'hui, est cependant réalisable, parce que les abus, les monopoles, les obstacles provenant des hommes doivent disparaître progressivement. On met du temps à se débarrasser des anciens abus, et il en pousse toujours de nouveaux; mais la forêt tend à disparaître devant ces bûcherons qui ont nom liberté, presse, opinion!

Les obstacles physiques ne seront, à beaucoup d'égards, ni tous ni toujours insurmontables; car l'humanité a été douée de ce puissant auxiliaire qui a nom la science.

Tôt ou tard aussi les classes les plus nombreuses pourront apprendre à quelle condition fondamentale, *sine qua non*, elles peuvent espérer un meilleur sort. Cette condition fait théoriquement partie du bon sens, et ce bon sens peut devenir le sens commun et pénétrer dans l'opinion malgré l'opposition des intérêts et des préjugés, de la prévention, de l'ignorance ou de l'idée préconçue.

II. Des progrès de la production agricole; de la culture des terres incultes, etc.; — des nouveaux aliments : de la pomme de terre, etc., comme remèdes à l'excès de population.

Les réflexions qui précèdent seraient, au besoin, suffisantes ; mais il ne sera peut-être pas inutile de nous arrêter sur les points spéciaux que nous venons d'indiquer.

Assurément les progrès des arts agricoles et l'extension des cultures, par l'augmentation du capital, l'application des machines, etc., accroissent les quantités et le rendement des récoltes¹; assurément l'augmentation des subsistances permet de pourvoir à l'entretien d'un plus grand nombre d'hommes. Rien de plus évident et de moins contesté par les économistes malthusiens. Mais ce progrès agricole peut-il être toujours et partout, dans le présent comme dans l'avenir, assez fécond pour contre-balancer l'énergie du principe de population? Évidemment non; si ce que nous avons dit à propos de la facilité de la multiplication de l'espèce

¹ Par suite de récents perfectionnements, la meunerie, depuis quelques années, retire un quart et même un tiers de plus de farine.

humaine et de la fécondité du sol est exact. La discussion revient donc sur ce point fondamental. Car si la terre était capable de nourrir tous ceux qui seraient susceptibles de naître, et si les salaires pouvaient ne pas baisser par la concurrence des travailleurs, la prévoyance serait évidemment une vertu de reste, et les discussions sur la population parfaitement oiseuses. Jusqu'à preuve du contraire, nous pensons que si J. B. Say a pu dire que partout où il y avait un pain il naissait un homme, il serait absurde d'agir comme si partout où nait un homme surgissait un pain, et que les aliments se proportionnent aux hommes.

Il peut se faire que, dans un temps et dans une localité donnés, une plus grande population soit nécessaire pour occuper plus utilement le capital existant, soit dans l'agriculture, produisant directement les moyens de subsistance, soit dans l'industrie et le commerce, les produisant indirectement par voie d'échange ; mais ce n'est là qu'une exception sur laquelle on ne peut baser la sécurité de toute une société à l'exclusion de la prévoyance.

Et les terres incultes ne forment-elles pas les trois cinquièmes du globe ? Sans doute. Mais il faut aller les chercher, s'y installer et s'y maintenir, avec des chances très incertaines de résister au climat, aux bêtes féroces, aux sauvages et à l'isolement : et, pour cela, il faut avoir un capital, qui fasse face aux frais de déplacement, d'installation et de défrichement, en attendant les récoltes. Sans capital et sans moyens de

transport et de travail, ces terres sont comme si elles n'existaient pas. Le capital doit donc précéder la population dans une certaine mesure.

Si l'on parlait seulement des terres encore incultes qui sont à proximité des populations, nous dirions qu'il est rare que leur mise en culture ne soit une erreur au point de vue de l'agronomie, et qu'on ne tarde pas à s'apercevoir qu'on a employé du travail et de l'engrais sur de mauvaises terres, tandis que ces capitaux eussent donné de plus utiles résultats sur des terres de qualité supérieure. Il peut y avoir des exceptions ; mais ces exceptions ne sauraient être un remède suffisant à l'excès de population d'un pays¹.

Toutefois il y a bien des localités où l'aliénation des biens communaux improductifs entre les mains des communes amène un accroissement de production et d'occupation pour de nombreuses familles. M. J.-S. Mill a assez de confiance dans ce moyen pour le recommander en Angleterre. « Le désir de posséder une de ces petites propriétés, dit-il, deviendrait probablement, comme sur le continent, une excitation à la prudence et à l'économie, qui ferait sentir ses effets dans la classe laborieuse tout entière ; et on aurait rempli le grand vide qui existe chez un peuple de cultivateurs salariés, en créant une classe intermédiaire entre lui et ceux qui l'emploient². »

¹ Voir *Essai sur la population*, liv. III, ch. XIV.

² *Principes d'économie politique*, ch. XIII, § 4.

Le moyen paraît bon, en effet ; mais il est limité et ne peut être employé que pour une seule génération.

L'argument des terres incultes considérées comme moyen de contre-balancer l'énergie du principe de population est donc, en définitive, une illusion.]

Il en est de même de celui tiré des nouvelles substances alimentaires, la pomme de terre, par exemple, argument favori d'une certaine classe de philanthropes.

Toute conquête de l'agriculture est favorable au développement de la population dans une certaine mesure ; mais il faut considérer que la nouvelle culture nécessite une certaine quantité de terrain, de travail et de capital, aux dépens d'une culture ancienne.

D'autre part, l'expérience montre le danger qu'il y a pour une population à baser sa subsistance sur un seul produit. Quand arrive une disette, la famine exerce de bien plus cruels ravages. La déplorable situation de l'Irlande et de beaucoup de localités dans d'autres contrées, par suite de la maladie des pommes de terre, en est un cruel exemple.

Cet infortuné pays nous a encore montré combien le développement de la culture des pommes de terre a peu remédié à la misère. Voici dans quel affreux martyre, malgré le développement de la culture du tubercule, les Irlandais traversaient cette vie avant la maladie des pommes de terre. On lit dans l'Ir-

lande sociale, politique et religieuse, par M. G. de Beaumont : « Tous, étant pauvres, n'emploient pour se nourrir que l'aliment le moins cher dans le pays, les pommes de terre ; mais tous n'en consomment pas la même quantité : les uns, et ce sont les privilégiés, en mangent trois fois par jour ; d'autres, moins heureux, deux fois ; ceux-ci, en état d'indigence, une fois seulement ; il en est qui, plus dénués encore, demeurent un jour, deux jours même, sans prendre aucune nourriture... L'Irlandais ne mange de viande qu'une fois l'an, le jour de Noël ¹. »

La pomme de terre est une bonne et excellente nourriture quand elle est convenablement accompagnée, mais elle devient une triste chose quand elle est, comme en Irlande et dans les plus pauvres villages de France et d'ailleurs, l'unique soutien d'une population chétive et affamée. Mais admettez que le kilogramme de pommes de terre ou de tout autre légume équivaille à un kilogramme de bonne viande ; ce tubercule tardera-t-il longtemps à manquer, si vous n'arrêtez pas le principe de population ? Nous sommes toujours en face de la même difficulté.

Mêmes réflexions à faire sur l'igname de la Chine, le marron d'Inde, le gland ², ou tout autre tubercule ou fruit, sur les autres expédients de cuisine

¹ *L'Irlande sociale, politique et religieuse*, 6^e édit., 1843, t. I, p. 217.

² Si l'homme se résout à manger des glands, que mangeront les cochons ? Ne vaut-il pas mieux manger les glands sous la forme indirecte de lard et de jambon ?

économique ou charitable¹, les sociétés alimentaires pour la consommation en commun, qui ne peuvent être que des expédients momentanés plus ou moins efficaces.

¹ Voir ce que dit Malthus sur les soupes économiques du comte Rumford, comme nourriture générale du peuple. Liv. VI, chap. XI.

CHAPITRE VIII

SUITE DES MOYENS OU REMÈDES PROPOSÉS POUR COMBATTRE L'ÉNERGIE DU PRINCIPE DE POPULATION OU EN CONTRE-BALANCER LES EFFETS : L'ÉMIGRATION CONSIDÉRÉE COMME REMÈDE A L'EXCÈS DE POPULATION.

Nous avons mentionné, au nombre des obstacles à l'accroissement de la population, l'émigration, et nous avons dit son peu d'importance à ce point de vue (p. 49). Plus haut, nous avons produit des chiffres concluants qui prouvent que l'immigration est entrée pour une faible part dans le peuplement des États de l'Amérique du Nord (p. 31). Nous allons maintenant considérer l'expatriation comme remède à l'excès de population.

Il est impossible de ne pas admettre, en présence des faits qui se passent depuis quelques années, que l'émigration ne puisse enlever à une nation une quantité notable de sa population. Mais, quelle que soit cette émigration, elle est loin de contre-balancer le mouvement ascensionnel des populations, et d'enlever à la mort les victimes qu'elle moissonne prématurément et d'une manière opposée aux vues finales du Créateur. M. de Molinari estime, à l'article ÉMIGRATION du *Dictionnaire de l'économie politique* (1852), que l'on peut évaluer à un demi-million le courant de l'é-

migration de l'Europe vers le nouveau monde, par suite de la tendance déjà ancienne en Allemagne et en Angleterre des populations à quitter leur pays ; par suite de la crise de 1816-47, de la famine d'Irlande, des agitations politiques de 1848, des perfectionnements des voies de communication et de la découverte de gîtes aurifères en Californie et en Australie. Mais, en admettant la durée de toutes ces causes et la permanence de ce courant, qui ne voit que ce chiffre de 500,000¹ est une faible fraction en présence de l'excédent des naissances européennes ?

¹ Près de 300,000 du Royaume-Uni, 100,000 d'Allemagne et 100,000 des autres pays à peu près ; car on n'a de documents un peu précis que sur les émigrations du Royaume-Uni, qui étaient de 93,000 en 1815 ; 258,000 en 1817 ; 248,000 en 1818 ; 280,000 en 1850 ; 330,000 en 1853. Nous avons rappelé plus haut, p. 50, ce passage dans lequel M. Reybaud montre à combien peu s'est élevée l'émigration de l'Europe vers le nouveau monde depuis trois cents ans, 80,000 par an.

Note de la 1^{re} édition.

Les chiffres de l'émigration du Royaume-Uni n'ont pas sensiblement varié depuis 1850, tout en présentant des inégalités considérables d'une année à l'autre ; en 1877, par exemple, l'émigration était descendue à 95,195 individus et elle se trouvait presque compensée par l'immigration qui était de 81,848 ; en 1882, l'émigration est remontée à 279,366, tandis que l'immigration s'abaissait à 78,268. De 1840 à 1882, l'émigration totale du Royaume-Uni a été de 8,502,109 individus, et l'immigration, relevée seulement à dater de 1870, a atteint en douze ans, jusqu'en 1882, le chiffre de 1,002,956.

En 1882, l'immigration aux États-Unis s'est élevée à 789,003 individus, dont 249,505 d'Allemagne, 180,544 du Royaume-Uni, 93,707 de Suède et Norvège, 98,303 du Canada, 39,579 de Chine, 16,770 d'Autriche, 110,590 de diverses contrées. C'est le chiffre le plus considérable que l'immigration américaine ait atteint jusqu'à présent. En y ajoutant les émigrants du Royaume-Uni et de l'Allemagne vers les

« De tous les bagages, dit Adam Smith, l'homme est celui qui se transporte le plus difficilement d'un lieu à un autre. »

J.-B. Say¹ cite des Chinois que la faim avait chassés de leur pays ; ils devaient y trouver la peine de mort, et ne voulurent pas moins y retourner. Il explique comment le pauvre aime autant son pays que le riche : « Un canton différent, ajoute-t-il, est, pour la classe laborieuse, un pays étranger. »

M. Destutt de Tracy² dit, de son côté : « L'émigration n'est jamais un remède suffisant ; on a toujours trop de peine à s'y déterminer. Pour qu'elle devienne un peu considérable, il faut que les vexations soient effroyables, et même alors le vide qu'elle opère est bientôt rempli comme celui qui résulte des grandes épidémies. »

En réalité, il n'y a qu'une manière bien efficace d'émigrer : celle des Huns et des Vandales, qui partaient avec armes et bagages, ravageant tout sur leur chemin, exterminant les vaincus et se mettant en leur lieu et place !

Considérons, en second lieu, que l'émigration est une exportation des capitaux et du travail ; que l'exportation des capitaux est une cause de misère dans le pays abandonné, et que ce sont les natures les plus

colonies anglaises, ceux d'Italie et du midi de la France dans les républiques de la Plata, etc., on arrive à un chiffre approximatif d'un million d'individus, soit 1/1346^e de la population de l'Europe.

Note de la 2^e édition.

¹ J. Say, liv. I, ch. VIII, IV^e partie, ch. v.

² *Traité d'économie politique*, 211.

entreprenantes et les plus énergiques qui quittent le sol natal, autre cause d'affaiblissement et de misère. Considérons, enfin, que l'émigration des classes nécessiteuses tourne fort souvent à leur désavantage, et qu'au lieu de leur dire : *Croissez*, sans arrière-pensée, il est plus humain, plus charitable et plus chrétien de leur dire : « Mieux vaut ne pas multiplier vos familles que de les élever dans les privations, et aller mourir sur des plages lointaines. » Écoutons à cet égard la protestation éloquente de Rossi ¹.

« Il est, dit-il, des philanthropes qui crient aux populations : Ne faites pas attention aux conseils des économistes ; fondez sans scrupule des familles ; l'émigration viendra à votre secours, vous mènerez loin d'ici des jours heureux dans la chaumière de Baucis et de Philémon. A notre tour, nous prendrons par la main des hommes imprudents, et nous les mènerons dans le port où s'embarquent les émigrants, sur ces quais couverts de pauvres, de mendiants, livrant tous le peu qu'ils possèdent pour payer leur passage, pour se faire entasser à fond de cale comme des nègres, laissant derrière eux le souvenir de l'enfance, les consolations du sol natal, n'ayant devant eux que des dangers et des souffrances, un avenir sombre et menaçant, sans autre gage de sûreté que des promesses imprudentes ou fallacieuses, les rêves d'un philanthrope ou les mensonges d'un spéculateur. Nous les

¹ *Cours d'économie politique*, xix^e leçon.

mènerons sur les plages où sont jetés ces émigrants, ceux, du moins, qui survivent au passage ; leur petit capital est consommé, et, sur cette terre américaine (qu'on appelle la terre de la liberté par excellence, quoiqu'il ne soit pas même permis d'y exprimer un vœu pour l'abolition de l'esclavage), ils arrivent pauvres, inconnus, dépourvus de tout. Que deviennent-ils ? On leur a dit à Heidelberg, à Glaris, qu'ils trouveraient la terre promise, de hauts salaires, et ils se trouvent en présence d'entrepreneurs qui déjà, grâce au développement de la population, n'ont plus un besoin urgent de leur travail. Il faut donc se vendre à bas prix, loin de sa patrie, de ceux dont les regards seuls seraient une consolation, au milieu d'un peuple inconnu, peut-être aussi parlant une langue qu'on n'entend pas, professant une religion différente de celle qu'on aime. Voilà ce qu'on appelle un moyen de pourvoir à l'excédent de la population ; c'est sans doute un moyen de rétablir le niveau ; mais en quoi diffère-t-il, si ce n'est par la lenteur du supplice et par un surcroît d'angoisses, de cet autre moyen bien plus simple, la mort chez soi ? MM. les philanthropes ressemblent par trop à ceux de nos médecins qui, pour se débarrasser de leurs malades, les envoient mourir au loin. »

Nous ne voulons pas nier ici les effets providentiels et civilisateurs de l'émigration, que nous avons constatés nous-mêmes plus haut. Nous reconnaissons que l'émigration des vieux peuples est une des lois naturelles de l'humanité ; nous ne contredirons même

pas, faute de preuves, ceux qui nous disent que Dieu a voulu que les enfants de Japhet se missent aux lieu et place des autres races : *et inhabitet in tabernaculis Sem.* Mais nous constatons les inconvénients de ce procédé de constante émigration, qui n'est guère, pour la mère patrie, qu'une espèce d'exutoire qui l'épuise sans trop la soulager ; nous constatons qu'il est plus limité qu'on ne pense ; qu'il est incapable de contre-balancer le principe de population (qui paraît, au contraire, en recevoir une déplorable excitation), et qu'il a été le plus souvent, en fait, jusqu'à ce jour, une duperie pour les émigrants.

Il faut laisser aux citoyens toute liberté pour émigrer ; car la terre est la patrie commune, *alma tellus* ; mais il faut que les déplacements se fassent naturellement par l'impulsion des instincts et des intérêts, et, dans ce cas, l'émigration ne saurait être un remède suffisant au progrès irréfléchi de la population.

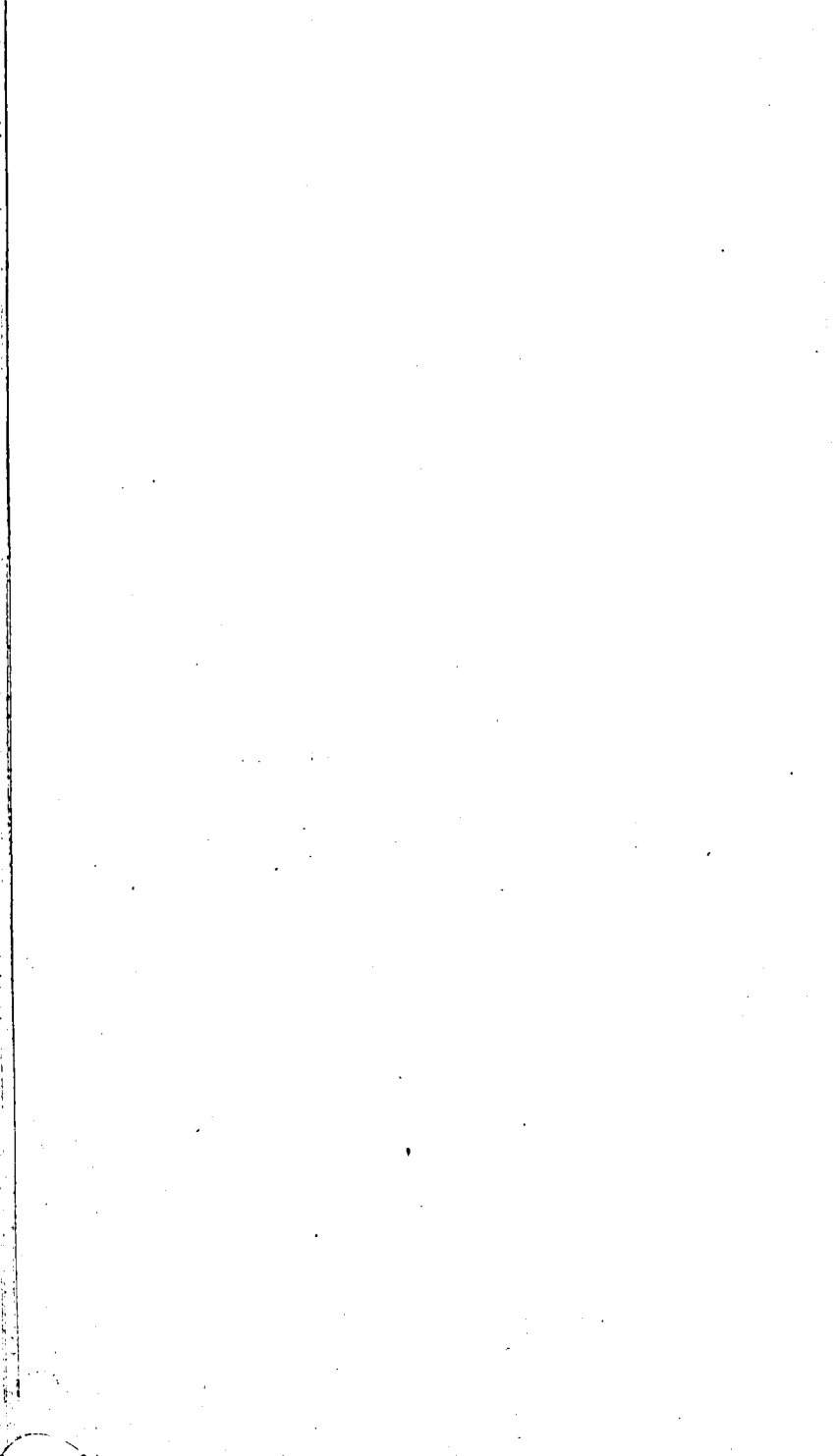
Il est toutefois un cas où l'émigration paraît être un moyen efficace de soulagement pour un pays ; c'est quand elle est pratiquée sur une assez forte échelle, accidentellement, et dans de bonnes conditions pour les populations exportées. Dans ce cas, l'élévation des salaires amène une aisance relative, qui permet à une nouvelle génération de grandir et à l'esprit de prévoyance de reprendre un certain empire. Ce moyen paraît avoir été pratiqué avec succès pour l'Irlande après la famine de 1847-48 ; M. J.-S. Mill ¹ le conseille à

¹ *Principes d'économie politique*, t. I, ch. XIII, § 4.

titre d'entreprise nationale, aux frais du trésor, qui se rembourserait sur la plus-value de la colonisation.

M. Mill fait, à propos de ce moyen d'élever les habitudes de la classe ouvrière et de celui dont il est question au paragraphe suivant, auquel il accorde une vertu analogue, cette remarque : « Lorsqu'il s'agit d'améliorer d'une manière durable la condition d'un peuple, les petits moyens ne produisent absolument aucun effet. On n'aura rien fait si une génération entière ne s'est habituée à l'aisance, comme la génération actuelle s'est habituée à la misère. Les petites demi-mesures ne servent qu'à gaspiller les ressources qu'il vaut mieux réserver jusqu'à ce que les progrès de l'opinion et de l'éducation suscitent des hommes d'État qui ne croient pas que, dès qu'un projet promet beaucoup, le gouvernement n'a pas à s'en occuper ¹. »

¹ Un autre écrivain anglais, M. Thornton, *Over population and its remedy*, Londres, 1846, in-8°, a également grande confiance dans l'émigration.





CHAPITRE IX

SUITE DES MOYENS OU REMÈDES PROPOSÉS POUR COMBATTRE L'ÉNERGIE DU PRINCIPE DE POPULATION OU EN CONTRE-BALANCER LES EFFETS; — L'ACTION DE L'ÉTAT; — LA RÉORGANISATION SOCIALE; — L'ASSOCIATION. — LE SOCIALISME.

- I. Si l'on peut attendre de l'action de l'État et des réformes politiques un remède au paupérisme pouvant résulter de l'excès de population.
- II. Si on peut attendre ce résultat d'une soi-disant refonte sociale ou d'une réorganisation *socialiste* de la société actuelle.
- III. Si l'on peut attendre ce résultat du développement de l'esprit d'association.
- IV. Quelques explications à propos du Socialisme.

I. Si l'on peut attendre de l'action de l'État et des réformes politiques un remède au paupérisme pouvant résulter de l'excès de population.

Godwin et beaucoup de publicistes avant et après lui ont soutenu que le sort des populations dépendait principalement et même uniquement de l'action de l'État, et par conséquent de la nature et de la forme des gouvernements, de la bonne volonté et de l'habileté des gouvernants¹.

¹ Godwin concluait au communisme. Voir ce qui est dit de lui dans une note finale. Harrington disait avant lui, dans *Oceana*, roman utopique : « Les erreurs et les souffrances du peuple proviennent de ceux qui les gouvernent. » Harrington, né en 1611, mort en 1677, était un publiciste important de l'Angleterre sous Charles I^{er} et Cromwell.

Telle a été la pensée générale de la philosophie du dix-huitième siècle, contre laquelle les premiers économistes n'ont pu réagir que faiblement et que quelques-unes de leurs théories ont peut-être fortifiée. Telle a été aussi la pensée de la Révolution, et celle, à plusieurs égards, des divers gouvernements despotiques ou représentatifs de l'Europe moderne. Or cette pensée est évidemment en contradiction avec l'esprit d'émancipation et de franchise qui anime les peuples progressistes. En effet, si le pouvoir est seul responsable de la condition des peuples, le citoyen n'a qu'à se fier à l'effet des lois et à subir une tutelle qui ne saurait jamais être trop développée. *L'homme* disparaît dans *l'administré*, sauf à sortir de temps en temps de cette torpeur fataliste pour revendiquer un autre état de choses qui diminue son indigence ou augmente son bien-être.

Il y a deux systèmes en présence : d'un côté, le système de la dépendance et de la tutelle ; de l'autre, celui de la liberté et de la responsabilité. C'est ce dernier système que la Révolution a voulu faire triompher, mais sans bien toujours se rendre compte de ce qu'elle faisait. Car la liberté n'a pas toujours été respectée, et, au lieu de la responsabilité, on a rétabli la tutelle sous d'autres formes. A la tutelle oppressive des corporations et des seigneurs, on a substitué celle de l'État, qui lutte avec la liberté et qui empêche le principe vivifiant de la responsabilité de produire ses fruits. Là est la plaie des sociétés modernes et la clef de la plupart des difficultés.

Depuis soixante ans donc les populations continuent

à croire (et la plupart des gouvernements eux-mêmes ne cessent de le leur répéter) que leur condition et leur bien-être dépendent de la nature et de la forme de ces gouvernements, de la bonne volonté et de l'habileté de tel ou tel personnel gouvernemental¹.

C'est une grosse et déplorable erreur, qui a enfanté bien des agitations et causé en partie la plupart des changements politiques, souvent inutiles, qui se sont opérés en France, par exemple, depuis 1789, au grand détriment des sociétés. Tous les partis politiques qui veulent arriver aux affaires exploitent cette erreur; et c'est en vain qu'une fois parvenus à leur but ils veulent soutenir la doctrine opposée : leurs adversaires reprennent les mêmes arguments, et les populations les écoutent.

« Le plus grand danger peut-être des temps modernes (disait le président de la République française, le 11 novembre 1849, en s'adressant aux exposants des produits de l'industrie) vient de cette fausse opinion inculquée dans les esprits, qu'un gouvernement peut tout, et qu'il est de l'essence d'un système quelconque de répondre à toutes les exigences, de remédier à tous les maux. »

Cette croyance, imprudemment entretenue, Malthus

¹ Les gouvernements disent ou laissent dire que c'est de leur essence ou de leur habileté que proviennent l'abondance et le bon marché de toutes choses, des substances alimentaires particulièrement. La taxe de ces denrées prête à l'illusion. Mais, quand viennent les disettes et les crises, les préjugés des populations compliquent la situation et mettent la tranquillité publique en danger.

l'a combattue dans son ouvrage; et l'ensemble de ses idées est d'accord avec le sentiment de presque tous les économistes depuis Quesnay. Sans doute, Malthus s'est servi d'une hyperbole outrée en trouvant les maux que peut faire un mauvais gouvernement, comparative-ment à ceux que peuvent produire les passions des hommes, aussi légers, disait-il, que des plumes flottant sur la surface d'un gouffre. Mais cette exagération n'est pas dans l'esprit de son livre.

Il est impossible de ne pas reconnaître que les mauvais gouvernements peuvent faire beaucoup de mal aux populations, les opprimer, les ruiner, et, qui pis est, les démoraliser. Ils peuvent faire beaucoup de mal : en violant les libertés des citoyens par un système de compression tyrannique; en intervenant dans leurs affaires religieuses, économiques ou administratives au delà des exceptions que prescrit la sécurité publique, et au moyen d'agents insolents et tracassiers; en procédant par voie de corruption et d'intrigue; en laissant se développer le fonctionnarisme et se multiplier les entraves bureaucratiques; en laissant s'introduire et se perpétuer la vénalité et le désordre dans les services publics et l'administration de la fortune publique; en imposant des charges en disproportion avec les services rendus. A ces divers points de vue et d'autres encore, il y a une constitution, une forme de gouvernement qui peut être indiquée à tel ou tel peuple, comme préférable, soit par la théorie politique, soit par l'expérience. De même, il y a des hommes d'État plus désirables à la

tête des affaires publiques que d'autres. Mais, dans tous les cas, abstraction faite de la nature du gouvernement, la théorie et l'expérience s'accordent pour démontrer que l'action des meilleurs doit se borner à la sécurité et à la direction de quelques services publics, qu'il n'y a pas le même avantage à laisser à l'industrie privée¹; et que si (dans l'exercice de cette suprême et naturelle fonction) les bons gouvernements peuvent être d'une immense utilité à la civilisation, ils sont cependant directement impuissants à faire le bonheur des citoyens, qui peuvent seuls être les agents de leur fortune, de leur aisance et de leur condition.

L'expérience démontre encore qu'une bonne initiative de l'autorité est rarement féconde, à cause des obstacles qu'elle rencontre dans ses agents, et que ce qu'il y a de mieux à faire, dans l'intérêt du progrès, pour un gouvernement (admis, par hypothèse, intelligent, bien intentionné, fort même), c'est d'aider les citoyens à faire eux-mêmes, simplement en les débarrassant des entraves accumulées par les vieilles législations et une bureaucratie tracassière; c'est, en un mot, de *laisser faire* les citoyens².

¹ Voir *Éléments de l'économie politique*, chap. VII, LA SÉCURITÉ.

² On a beaucoup abusé de cette formule et fort mal interprété le *laissez faire, laissez passer* des économistes du dix-huitième siècle. Voir une Note explicative à ce sujet dans les *Éléments de l'économie politique*.

II. Si l'on peut attendre d'une soi-disant refonte sociale ou d'une réorganisation socialiste de la société actuelle un remède au paupérisme résultant de l'excès de population.

Cette erreur fondamentale, que nous signalons, et contre laquelle milite l'ensemble des études économiques, a engendré toutes les doctrines et combinaisons socialistes proprement dites et toutes celles qui, sans accepter cette dénomination commune, se rattachent plus ou moins logiquement au même principe, qui est le principe communiste ; la résorption de l'activité et de la responsabilité privée dans l'action gouvernementale ; la transformation des citoyens en employés et des industries privées en ateliers sociaux, système qui conduit à la conception de sociétés pouvant exister sans la notion du tien et du mien, c'est-à-dire d'une transformation radicale de l'espèce humaine.

En admettant, par hypothèse, que l'un ou l'autre de ces systèmes tant prônés et trop redoutés fût praticable et pratiqué et qu'il fit le bonheur des populations vivant sous son empire, ce système, et Fourier est le premier à l'avouer, loin d'être un obstacle à l'énergie du principe de population, en serait, assurément, le promoteur ; agissant en cela comme le fait l'ensemble des conditions physiques et morales qui existent dans l'Amérique du Nord. De sorte qu'en dehors de la critique facile et victorieuse que l'on peut faire de ces systèmes, c'est surtout à ceux qui pourraient encore être victimes

de pareilles illusions que l'on doit conseiller de suivre les conseils de sagesse et de prévoyance.

Il est des gens qui croient avoir résolu le problème en disant : Il y a des oisifs et des opulents qui mangent le profit des travailleurs. Organisez mieux le travail, distribuez mieux la richesse, et vous n'aurez pas besoin de vous occuper des billevesées de Malthus et de cette absurde école anglaise¹. C'est, en termes un peu différents, l'énoncé de la doctrine que nous venons de caractériser; car l'organisation du travail et la distribution des richesses sur d'autres principes que ceux de la propriété et de la libre concurrence ne sont pas autre chose que la refonte sociale, par les divers procédés des écoles socialistes, procédés qu'il est inutile de discuter.

Notre première observation aura pour but de faire remarquer que cette nuance d'adversaires ne connaît pas au juste le livre de Malthus.

Secondement, il a été bien souvent démontré qu'en supposant la distribution actuelle injuste (ce que nous n'admettons pas, pour la généralité des cas), les procédés nouveaux d'organisation ne sont que des banalités insignifiantes ou des expédients très douteux.

Troisièmement, en admettant aussi que la distribution puisse se faire demain de la manière la plus paternelle, la plus chrétienne, la plus égalitaire, possibilité qui reste à prouver, la difficulté serait tout au plus reculée de

¹ Voir, sur la soi-disant école anglaise, nos observations, p. 18 et 134.

quelques années. Ce fait, par lui-même, n'arrêterait point le développement progressif de la population, et nous ne tarderions pas à retomber dans le même embarras.

Une meilleure distribution n'est donc qu'un palliatif, au point de vue de cette question, absolument comme l'Émigration. Fourier lui-même, en promettant un produit quadruple aux habitants de son phalanstère, a annoncé que la population ne tarderait pas à dépasser les subsistances, et à se retrouver dans la misère, sans les quatre singuliers moyens d'équilibre qu'il indique : la gastrosophie, la vigueur des femmes, l'exercice intégral, et, Dieu lui pardonne ! les mœurs *phanérogames*¹ !

III.— Si l'on peut espérer du développement de l'esprit d'association un remède au paupérisme, pouvant résulter de l'énergie du principe de population.

Sans donner complètement dans l'illusion d'une refonte sociale, on a beaucoup compté, dans ces derniers temps, sur la puissance du principe d'association, et on y a vu un remède suffisant au développement de la population.

Les avantages de l'association, comme un des moyens d'aider puissamment à la production, sont incontestables et incontestés. Il résultera toujours de plus en plus de l'association des capitaux entre eux,

¹ Voir ses écrits ; ceux de ses disciples ; *Socialistes modernes*, par M. Louis Reybaud ; *le Socialisme depuis l'antiquité*, par M. Thonissen, etc.

du capital avec le travail; des travailleurs entre eux, des facilités nouvelles pour produire en plus grande quantité, à meilleur marché et à de meilleures conditions pour les travailleurs; sans que cependant il faille, à cet égard, croire à un développement sans limite¹.

Mais, quelque fécondité que l'on suppose au principe d'association; quelques ressources que les populations trouvent, au fur et à mesure qu'on en fera une application plus rationnelle et plus fructueuse, on ne peut y voir sans illusion un contrepoids suffisant au rapide développement que peut prendre la population, en vertu de l'énergie virtuelle de son principe de développement tel que nous l'avons développé; on ne peut y voir surtout un remède *excluant* la sagesse et la prévoyance; on ne peut y voir l'équivalent de la quantité nécessaire et indispensable de subsistance.

Supposons (et nous faisons une hypothèse irréalisable) qu'une population pressée et besoigneuse, l'Irlande, par exemple, avant la crise de 1846-48, puisse se tirer de la gêne par des combinaisons socialistes auxquelles elle serait préparée, — peut-on dire qu'à partir de ce moment les hommes seront exempts de tout souci, de toute contrainte, de toute prévoyance au sujet de la famille? Un des inventeurs socialistes les plus aventureux, Fourier, a bien senti

¹ Nous avons indiqué, dans les *Éléments de l'économie politique*, la nature, les efforts et les limites de l'esprit d'association.

que non ; car il disait : A quoi servirait d'avoir trouvé le moyen d'obtenir de la terre un quadruple produit, si je n'avais trouvé aussi les moyens de contenir la population des phalanges dans des limites proportionnées¹ ?

IV. — Quelques explications à propos du Socialisme.

Socialisme, c'est le nom par lequel M. Louis Reybaud désigna le premier, ce nous semble, il y a une vingtaine d'années, les doctrines de quelques réformateurs excentriques de la société, dont les écoles ont fait quelque bruit, surtout à partir de la révolution de 1830, en France, et dont les idées sont au fond tout à fait analogues à celles des divers hommes politiques ou publicistes de la première Révolution, et à celles d'écrivains ou de prétendus réformateurs antérieurs. Ce nom a été accepté par les disciples des chefs d'école, Saint-Simon, Fourier, Owen, dont parlait M. Reybaud², et bientôt par tous ceux dont les idées, sur les questions sociales et économiques, se rapprochaient des leurs, et même par d'autres qui parlaient de principes opposés³, et encore par divers qui, par fai-

¹ Nous venons d'énoncer ses singuliers moyens de limitation préventive.

² D'abord dans la *Revue des Deux Mondes*, ensuite dans un volume publié en 1840, sous ce titre : *Études sur les réformateurs et socialistes contemporains, ou socialistes modernes, Saint-Simon, Charles Fourier, Robert Owen*. Paris, Guillaumin. A eu plusieurs éditions.

³ M. Proudhon, devenu depuis l'un des plus énergiques adversaires

blesse, simplicité, tactique ou lâcheté scientifique (pour plaire à la masse, dérouter ou flétrir les adversaires, escamoter les arguments, etc.), ont fait du mot Socialisme un synonyme de Science sociale, de progrès, de Révolution, voire même de Libéralisme, etc.

Ainsi s'explique, en partie, l'extrême confusion des esprits à propos des doctrines des réformateurs qui ont eu la parole ou pris la plume à l'occasion de la révolution de 1848 et des questions sociales qui se sont trouvées, par ce fait, mises à l'ordre du jour dans toute l'Europe.

Bien que le mot soit impropre, nous croyons qu'il faut l'employer comme dénomination commune de toutes les théories, plus ou moins complètes, de toutes les combinaisons sociétaires, plus ou moins nouvelles, qui, méconnaissant la nature de l'homme, comptent sur un développement excessif de l'esprit de fraternité et de dévouement, rêvent une association ou famille universelle, dans toute l'acception du mot, et sous l'omnipotence de l'État, intervenant dans toutes les branches de l'activité sociale, non pour assurer la justice, mais pour donner l'impulsion et diriger ; — qui ne tiennent plus compte de la liberté, de la nécessité de la concurrence et de l'utilité de l'inégalité des aptitudes et des conditions, — et qui aboutissent (qu'ils le sachent ou non); au Com-
du principe fondamental des socialistes, l'intervention exagérée de l'État allant au communisme.

munisme et à l'abrutissement de l'espèce, au Despotisme, en tournant le dos à la civilisation, qui a pour formule Liberté et Responsabilité.

Quelques-uns, et de ce nombre, M. Thiers, dans son ouvrage sur *la Propriété*¹, réservent le nom de Socialisme à ceux qui comptent démesurément sur la fécondité du principe d'association, et donnent le nom de Communisme à toutes les autres doctrines. Il nous semble que le sens plus général de socialisme a prévalu, et bien que tout socialisme conduise au communisme, nous ferons de ce dernier une branche du premier. C'est, du reste, une simple affaire de classification.

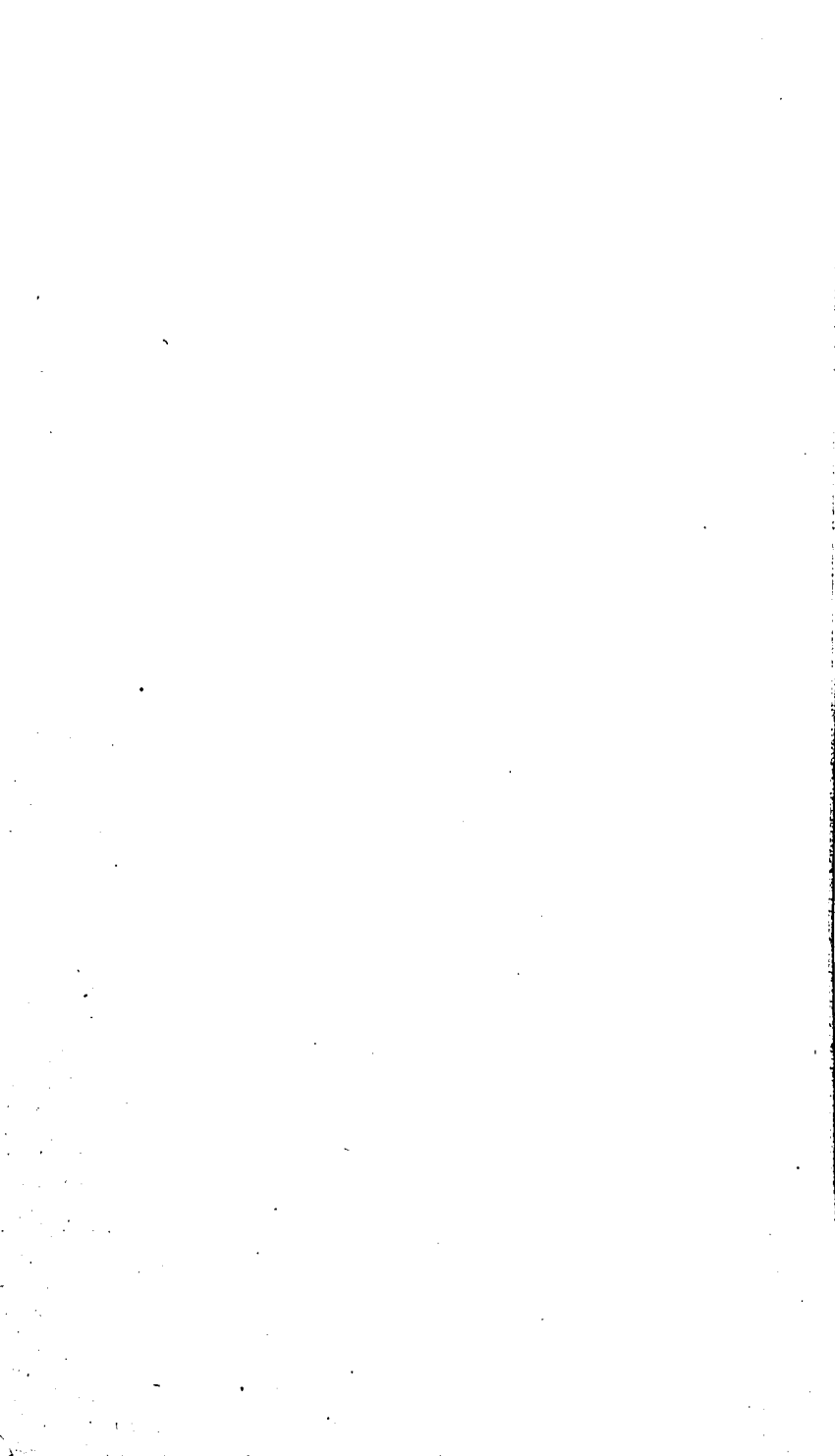
Les socialistes, en combattant les conseils des économistes qu'ils aiment à flétrir du nom de malthusiens, à l'imitation de bien des gens qui pensent comme eux et qui, partant (ce qui les étonnerait bien s'ils réfléchissaient) des mêmes sophismes, comptent : sur l'efficacité de l'action de l'État, — sur les bons effets d'une réorganisation sociale ou du travail ; — sur la magie (*sic*) du principe d'association (à propos duquel ils inventent tous des mécanismes sociétaires disparates), — et aussi sur le développement de l'esprit de charité, de dévouement et de sacrifice, dont nous parlerons dans le chapitre suivant.

Il se sont attachés, à cet effet, à soutenir, en théorie comme dans l'application, le droit des pauvres

¹ Paris, 1848, in-8°, chez Paulin. A eu plusieurs éditions. V. livre III du *Socialisme*.

à être secourus par le reste de la société, sous diverses appellations, telles que le Droit de vivre, le Droit au travail, le Droit à l'assistance, le Droit à un minimum de salaire, que Malthus combattit déjà à la fin du dernier siècle; droit qui, reconnu en Angleterre et appliqué depuis la reine Élisabeth (V. chap. x, § 4), a produit la taxe des pauvres, et qui a été inscrit dans les constitutions françaises de 91, de 93 et de 1848. Il en est également question dans le chapitre suivant¹.

¹ Voir, dans les *Éléments d'Économie politique*, 3^e édition, et dans le volume intitulé *Notes et Petits Traités*, table des matières, l'indication d'autres détails sur les doctrines socialistes. Voir aussi plus loin les chap. x et xi.



CHAPITRE X

SUITE DES MOYENS OU REMÈDES PROPOSÉS POUR CONTRE-BALANCER L'ÉNERGIE DU PRINCIPE DE POPULATION : LA CHARITÉ; — LE DROIT AU TRAVAIL OU A L'ASSISTANCE; — SUBVENTION AUX SALARIÉS.

- I. Insignifiance de la Charité publique et privée pour contre-balancer l'excès de population. — Les institutions de charité suscitent, si l'on n'y prend garde, le paupérisme.
- II. Des prétendus Droits de vivre, Droit à l'existence, au travail, à un minimum de salaire. — La fameuse assertion de Malthus. — Assertions de Lamennais et de Bastiat. — Citation de M. Mill.
- III. Subventions aux pauvres pratiquées en Angleterre.
- IV. Conclusion.

I. Insignifiance de la charité publique et privée pour contre-balancer l'excès de population. — Les institutions de charité suscitent, si l'on n'y prend garde, le paupérisme.

Toute une école, fort nombreuse, a vu la solution du problème de la population dans les développements de la charité publique et privée. A cela l'école économique, Turgot et Malthus des premiers, et les écrivains les plus sérieux qui se sont occupés des questions philanthropiques, ont fait observer les inconvénients graves qui résultent de la mauvaise direction de la charité, tant pour la société que pour les classes pauvres. Si l'on n'y prend garde, l'homme assisté ou

secouru s'habitue à tendre la main; le sentiment de dignité s'émeuse en lui, le ressort de sa moralité se détrempe, et il glisse rapidement sur la pente du vice, qui à son tour augmente sa misère¹.

La certitude de l'aumône excite la population au delà des besoins du travail; elle a pour résultat de faire baisser les salaires, ou de priver d'occupation un grand nombre d'ouvriers, ou d'accroître incessamment la détresse des classes ouvrières. Elle habitue celles-ci à une subvention assurée qui leur permet d'accepter des salaires insuffisants et rend le paupérisme permanent.

Ces effets sont surtout produits par la charité officielle et publique, qui prend facilement un caractère de banalité et de dette publique aux yeux des assistés, lesquels, au moins aussi ignorants que les autres hommes, ne voient pas que ce qui leur vient en aide sort souvent de la poche d'aussi misérables qu'eux, et s'est amoindri de tous les fonds qu'il a fallu payer aux percepteurs et aux administrateurs par les mains desquels l'argent a passé.

Il résulte de là que la charité publique appelle la surveillance éclairée de l'autorité; que les malheureux ne doivent compter sur elle qu'accidentellement; que le plus grand nombre d'entre eux ne peuvent en ressentir les bons effets, et qu'ils auraient le plus grand tort d'y compter pour élever leur famille et amé-

¹ Voir ce que disait Montesquieu à cet égard, plus haut, p. 52.

liorer leur sort. Les secours les plus abondants que puisse fournir un État, un département, une commune, n'équivalent d'ailleurs pas à une heure de travail exécuté journellement et à un degré de plus dans l'activité, la moralité et la prévoyance de la famille¹.

Si la charité publique est insuffisante et heureusement insuffisante, d'après ce que nous venons de dire, la charité privée l'est encore plus. Il n'est pas dans la nature de l'homme de partager avec son semblable, et le sublime conseil de l'Évangile n'est praticable et pratiqué que par un petit nombre d'âmes d'élite ; ou, quand il l'est par un plus grand nombre de personnes, ce n'est que dans des cas tout à fait exceptionnels, lorsque la sensibilité humaine est surexcitée. M. Bérenger disait avec raison, en présidant une société de patronage, que la charité est un sentiment qu'il faut sans cesse provoquer par de nouvelles démonstrations, par l'attrait des plaisirs, par des agaceries faites pour ainsi dire à la vanité, et finalement qu'elle ne procure que des ressources éphémères. Que s'il en était autrement, les hommes sont ainsi faits, que les uns exploiteraient le dévouement des autres et seraient d'autant plus imprévoyants, paresseux, intempérants, qu'ils pourraient plus compter sur des frères plus sobres et plus laborieux.

¹ « La moyenne des secours distribués par les bureaux de bienfaisance, déduction faite de 2 fr. 28 c. pour frais généraux d'administration, est de 10 fr. 42 c. Si elle n'était pas distribuée aux pauvres, ils n'en seraient pas plus malheureux ». (M. de Watteville, inspecteur des bureaux de bienfaisance.)

C'est à cette difficulté que se heurtent toutes les combinaisons communistes. Rien n'est plus simple en théorie que de dire : « Vivons en frères; » rien n'est plus difficile à pratiquer. Voilà donc encore une illusion qu'il est utile et *charitable* d'ôter aux classes nécessiteuses, en leur persuadant que c'est en elles seules qu'elles peuvent trouver les moyens d'améliorer leur sort et qu'elles doivent les chercher, pour être charitables à leur tour et ne pas vivre aux dépens de leurs concitoyens.

Une exagération a singulièrement défrayé les adversaires de Malthus, ce sont les conséquences qu'on a tirées de sa doctrine relativement aux établissements de charité.

La première partie de la doctrine, qui démontre le *principe de population*, est ici fort innocente. Elle est, oui ou non, l'expression d'une vérité. Si oui, reste l'application, qui se rattache à des institutions ou à des établissements bien différents : taxe des pauvres, — hôpitaux, — hospices, — dépôts de mendicité et workhouses, — colonies agricoles, — secours à domicile, — monts-de-piété, — ouvroirs, — salles d'asile, — tours, — secours aux filles-mères, etc. La doctrine de Malthus ne vous empêche pas d'être bon; mais elle vous apprend qu'il faut surveiller votre charité, et elle n'a jamais eu la prétention de supprimer immédiatement, totalement et absolument toutes les institutions de charité existantes, surtout celles qui ont pour but de venir au secours de la misère invo-

lontaire. Les unes, comme les tours, sont des machines de démoralisation, selon l'expression énergique de lord Brougham; les autres, comme les monts-de-piété, n'affaiblissent pas la responsabilité et ne détournent pas du travail.

Ce que demande Malthus, c'est qu'on dise la vérité aux hommes, c'est qu'on ne détruise pas en eux le ressort de la responsabilité et de la prévoyance; c'est qu'on ne les berce pas de chimères, en leur promettant des systèmes politiques qui renferment la panacée universelle; en leur faisant entrevoir qu'une meilleure distribution seule *suffirait* pour mettre tout le monde à l'aise, ou que la charité pourra se généraliser assez pour que le superflu des riches comble le déficit des pauvres; en cherchant à leur persuader que, quel que soit leur nombre, la société *doit* et *peut* leur donner du *travail* et des *salaires* ou des *secours suffisants*, comme si la production des subsistances pouvait se développer indéfiniment, comme si des salaires élevés pouvaient exister en même temps qu'un superflu de population, comme si la charité officielle et administrative n'engendrait pas la démoralisation de ceux qui la reçoivent et le paupérisme, comme si la charité particulière n'était pas une vertu infiniment restreinte parmi les hommes. Il faut, sur tous ces points de la doctrine de Malthus, lire la dernière partie de son livre ¹.

¹ Lire aussi : *De la charité dans ses rapports avec l'état moral et le bien-être des classes inférieures de la société*; 1829, in-8; le même sous

II. Des prétendus droits de vivre, droit à l'assistance, au travail, à un minimum de salaire. — La fameuse assertion de Malthus. — Assertions de Lamennais et de Bastiat. — Citation de M. Mill.

C'est dans cet ordre d'idées que Malthus a abordé cette grande question de charité, et il a été conduit à faire une étude approfondie des institutions charitables en général et notamment de la taxe et des institutions des pauvres en Angleterre, auxquelles ses critiques ont fait apporter, en 1834, de très notables et très heureux changements.

Dans le cours de cette longue discussion, Malthus a rencontré sur sa route la doctrine du Droit des pauvres à être assistés, soutenue par plusieurs publicistes du dernier siècle¹; inscrite dans les constitutions françaises de 1791 et de 1793; proclamée de nouveau par les écoles socialistes de nos jours sous les noms de Droit au travail, [Droit à l'assistance, Droit de vivre, Droit à un minimum de salaire; inscrite dans la constitution de 1848, et de temps en temps invoquée par tous ceux qui veulent flatter les passions et les préjugés populaires.

ce titre : *Considérations d'économie politique sur la bienfaisance ou la charité, etc.*, 1836, par M. Duchâtel; — *Études sur la population et la charité*, par M. du Puynode : dans le *Journal des Écon.*, oct. 1834, janv., juill. et déc. 1835. *La Charité et l'assistance publique*, par M. Ch. de Brouckère, bourgmestre de Bruxelles, etc., petit volume rédigé pour une encyclopédie populaire.

¹ Pitt le proclamait au sein du parlement en 1796. (*Hist. parlementaire de Hansard*, v. XXX, p. 720.)

C'est à cette occasion que Malthus a fait une phrase qui a servi de texte à la plupart des déclamations qui ont été dirigées contre lui. Cette phrase a été supprimée dans la seconde édition de son ouvrage, mais elle a été relevée par Godwin et rééditée des milliers de fois par les adversaires de Malthus, qui l'altèrent la plupart du temps et qui en ont fait la base de son système. Les écrivains socialistes l'ont, pour leur compte, répétée à satiété : dans un petit livre in-8°, M. Pierre Leroux la reproduit au moins quarante fois; elle défraye les déclamations de tous les réformateurs de deuxième ordre. La voici :

« Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa famille ne peut plus le nourrir, ou si la société ne peut utiliser son travail, n'a pas le moindre droit à réclamer une portion quelconque de nourriture, et il est réellement de trop sur la terre. — Au grand banquet de la nature, il n'y a point de couvert mis pour lui. — La nature lui commande de s'en aller, et elle ne tarde pas à mettre elle-même cet ordre à exécution ».

La première phrase nie simplement le droit au travail et à l'existence. Ce n'est pas celle qu'on a le plus critiquée. La seconde est une figure de rhétorique assez prétentieuse et assez inutile, puisque l'idée qu'elle renferme se retrouve dans la troisième; et celle-ci, il faut le dire, n'était ni exacte ni conforme à la pensée de l'excellent Malthus. — Malthus ne voulait pas dire à celui qui n'a pas de famille capable de le nourrir,

ou dont le travail ne peut être utilisé par la société, de *s'en aller*, mais lui affirmer de la manière la plus positive, la plus péremptoire, la plus franche et la plus vraie, qu'il n'a rien à attendre, si ce n'est du bon cœur de ses semblables, envers lesquels il n'a aucun *droit* à faire valoir, desquels il n'a rien à *exiger*, sous peine de dissolution sociale. Il voulait dire aux pères de famille et à tous ceux qui coopèrent à la multiplication des hommes, que la charité a des limites très restreintes, et que les misères et les souffrances ne lardent pas à abrégér les jours de ceux dont la société ne peut acheter les services, ou, ce qui revient au même, de ceux qui ne peuvent lui rendre d'utiles services.

Mettez dans la phrase de Malthus, au lieu des mots : *n'a pas le moindre droit à réclamer*, ceux-ci : *n'a pas le pouvoir de réclamer ou réclame en vain*, et elle sera l'expression pure et simple de notre état social et de tout état social possible. « Personne, dit M. J.-S. Mill¹, n'a le droit d'avoir des enfants pour les mettre à la charge d'autres gens ».

Nous ne voulons pas dire que cette vérité ne soit vraiment pénible et qu'elle ne doive même étonner ceux qui ont vécu dans l'illusion que, moyennant une nouvelle forme de gouvernement, un nouveau personnage à la tête des affaires publiques, l'émigration, la culture des terres incultes, la vulgarisation de la pomme de terre, l'usage des soupes économiques ou

¹ *Principes d'économie politique*, liv. VII, chap. XII, § 2.

tout autre moyen de banale philanthropie ou de crédule politique, on peut ne pas s'inquiéter de la multiplication des misérables. Mais ce qu'il faut bien reconnaître, c'est que ce qu'on vient de lire est effrayant; Malthus ne l'invente ni ne le conseille; il le constate seulement, et en avertit les pères de famille et ceux qui coopèrent à la multiplication des hommes hors de proportion avec leurs moyens de travail.

C'est la nature, et non Malthus, qui a mis un précipice sous les pas de l'humanité, et pourtant c'est ce pauvre savant que l'on rend responsable, comme s'il fallait punir une sentinelle de son cri d'alarme et des avis sévères mais salutaires qu'elle donne pour éviter le danger, ainsi que le faisait saint Paul! (V. p. 92.)

Mais, dit-on, il n'y a pas de précipice à éviter, et Malthus affirme une erreur. Ici le reproche change d'aspect, et notre philosophe n'est plus qu'un visionnaire. Hélas! nous le voudrions bien; mais les détails dans lesquels nous sommes entrés et l'expérience de tous les jours nous confirment que malheureusement Malthus a bien observé, et que les hommes doivent faire appel, comme a dit Rossi, à un travail incessant, à une haute moralité, à une inébranlable prudence, pour ne pas tomber dans les maux sur lesquels le philosophe anglais a appelé l'attention de son siècle.

Un écrivain éloquent, mais dont les variations ont beaucoup diminué l'autorité comme penseur,

M. de Lamennais, a émis une assertion inverse à celle de Malthus.

« Il y a, a-t-il dit, place pour tous sur la terre, et Dieu l'a rendue assez féconde pour fournir abondamment aux besoins de tous.... L'Auteur de l'univers n'a pas fait l'homme de pire condition que les animaux; tous ne sont-ils pas conviés au riche banquet de la nature? un seul d'entre eux en est-il exclu?... Les plantes des champs étendent l'une près de l'autre les racines dans le champ qui les nourrit toutes, et toutes y croissent en paix, aucune d'elles n'absorbe la sève d'une autre ».

Et autre part :

« Si le développement de chaque espèce ne rencontrait des bornes infranchissables, rien ne serait. Chaque espèce tendrait à envahir et remplir seule les milieux appropriés à sa nature... Animaux, plantes, entraînés par le même mouvement dans un cercle éternel de permutations incessantes, sont l'élément les uns des autres, se donnent les uns aux autres et leur être et le climat de leur être, sans quoi aucun n'existerait¹ ».

C'est la seconde fois que M. de Lamennais a raison, et dès lors son assertion première est lettre nulle. Il n'est pas vrai qu'il y ait place pour tous sur la terre; car Dieu ne rend la terre féconde qu'avec le travail et le capital des hommes en état de travailler. L'homme

¹ *Esquisse d'une philosophie*, citation de M. du Puynode dans l'écrit cité plus haut, p. 176.

n'a pas été fait de pire condition que les animaux, non assurément; mais l'Auteur de l'univers lui a donné un libre arbitre, des facultés et une responsabilité qu'il n'a pas accordés aux bêtes et aux plantes. S'il ne sait pas user de ses facultés, il trouve la souffrance et la mort. Les animaux et les plantes n'obéissent qu'à leur instinct et meurent aussi, quand ils multiplient trop. Il ne paraît pas que l'Auteur de toutes choses ait voulu qu'il en fût autrement. Les hommes, au contraire, peuvent user de leur liberté, modérer la reproduction et éviter la famine qui amènerait la mort.

Nous avons voulu reproduire ce passage de Malthus tant critiqué, parce qu'il a un intérêt scientifique et historique, et parce qu'on dit que Malthus avait reculé devant son œuvre. Malthus s'est si peu démenti, qu'il reproduit la même pensée dans un autre passage de la dernière édition¹, à propos de la liberté qu'il veut laisser au père de famille, à ses risques et périls. Ce sur quoi Malthus s'est toujours montré de bonne composition, c'est la forme de ses écrits; mais, sans se laisser détourner, même par l'injure, de ce qu'il a cru être la vérité, son calme, son sang-froid, son aménité à l'égard d'adversaires qui étaient loin de le payer de retour, sont vraiment remarquables.

Ici je pourrais citer bien des autorités respectables à l'appui des sentiments de Malthus; mais je me bornerai à transcrire celle de Bastiat, qu'on a voulu lui

¹ Voir notre édition de *l'Essai sur le principe de population*, p. 516 de la Collection des principaux économistes.

opposer, et qui a eu le tort lui-même de croire un instant, en écrivant les *Harmonies économiques*, qu'il avait trouvé une doctrine supérieure à celle de Malthus. Frédéric Bastiat disait, en 1844¹ : « On s'est élevé dans ces derniers temps contre la doctrine de Malthus; on lui a reproché d'être triste, décourageante. Il serait heureux, sans doute, que les moyens d'existence pussent diminuer, s'anéantir, sans que pour cela les hommes en fussent moins bien nourris, vêtus, logés, soignés dans l'enfance, la vieillesse et la maladie. Mais cela n'est ni vrai ni possible; cela est même contradictoire. Je ne puis vraiment pas concevoir les clameurs dont Malthus a été l'objet. Qu'a donc révélé ce célèbre économiste? Après tout, son système n'est que le méthodique commentaire de cette vérité bien ancienne et bien claire : quand les hommes ne peuvent plus se procurer en suffisante quantité les choses qui alimentent la vie, il faut nécessairement qu'ils diminuent en nombre, et, s'ils n'y pourvoient pas par la prudence, la souffrance s'en chargera ».

C'est, en d'autres termes, la proposition tant reprochée à Malthus, dont Bastiat a partagé la plupart des idées dans ses *Harmonies*, en lui adressant toutefois quelques reproches erronés.

M. J. Stuart-Mill, l'économiste qui a le plus énergiquement défendu la prévoyance malthusienne et

¹ Dans une brochure sur la *Répartition de l'impôt foncier dans les Landes* (écrite en 1844), p. 23, reproduite dans le t. I de ses *Oeuvres complètes*.

cette assertion, qu'il n'y a d'autre sauvegarde pour les salariés que la restriction du progrès de la population, admet le droit de la génération existante à recevoir un minimum de salaire de la société, en échange du travail, par cette raison que personne n'est responsable de sa naissance. Il considère cette dépense comme d'utilité publique, et dit qu'il n'est point de sacrifice pécuniaire trop grand pour ceux qui possèdent plus que le nécessaire, lorsqu'il s'agit d'assurer à tous ceux qui existent les moyens de vivre ¹.

M. Mill va ici bien loin. Le communisme serait au bout de cette assertion, qui n'est que le *lapsus plumæ* d'un esprit sympathique aux souffrances des pauvres. Qu'à un certain moment il soit prudent et d'utilité publique de secourir certaines classes; qu'on donne des secours aussi par sympathie, charité et devoir chrétien, à la bonne heure. Mais si l'on admet le droit strict des pauvres à percevoir les secours, il n'y a plus de propriété. Quant à la responsabilité de la naissance, pourquoi pèserait-elle plus sur le malheureux fils de l'imprévoyant que sur les autres?

Au reste, M. Mill, dans ce même chapitre, se répond à lui-même, car il combat toute la possibilité d'appliquer ce droit, en disant que « si tout homme a le droit de vivre, personne n'a le droit de mettre au monde des êtres destinés à rester à la charge d'autrui, et que quiconque prétend soutenir le premier doit

¹ *Principes d'économie politique*, vol. I, ch. XII, p. 413 de la traduction française de MM. Courcelle-Seneuil et Dussard, 1854.

renoncer au second ». D'où résulte, selon lui, la nécessité de prohiber les mariages des indigents (V. chap. xi).

Il ajoute : « Si vous mettez les ouvriers en état de ne plus s'occuper de leur salaire, si vous leur garantissez un minimum par la loi ou par l'opinion, tout le bien-être que vous pourrez leur donner ne déterminera ni eux ni leurs descendants à considérer la continence comme un moyen de rester en cet état. Ils réclameront avec colère l'exécution de la garantie qu'on leur aura donnée pour eux-mêmes et pour toute la postérité qu'ils pourront avoir ».

M. Mill fait encore remarquer que le travail de pareils ouvriers sera insignifiant : « Lorsqu'on n'a pas la faculté de congédier les journaliers, remarque-t-il, on ne peut en obtenir du travail que par le fouet ».

Ainsi la conséquence forcée de ce droit à un minimum de salaire, c'est la démoralisation, la colère et l'esclavage des salariés !

Est-ce bien là un droit, et un droit à proclamer¹ ?

Toutefois M. Mill pense que la nouvelle loi des pauvres (1834), en Angleterre, a résolu la difficulté ; mais on va voir que c'est en restreignant singulièrement ce prétendu droit qu'on n'a pas le droit de réclamer.

¹ V. une note finale, historique et critique sur la question du droit au travail, en France, après les événements de 1848.

II. — Des subventions aux pauvres pratiquées en Angleterre : — La taxe des pauvres actuelle; — Système de subvention avec supplément aux salaires ("allowance system,") et d'affermage d'un petit lot de terre ("allotment system,").

Taxe des pauvres. « C'est, dit M. Mill¹, en se fondant sur ces motifs (V. les citations, p. 183) que plusieurs écrivains ont condamné la loi anglaise sur les pauvres et tout le système de secours accordé aux hommes valides qui n'est pas combiné avec un ensemble de précautions légales contre l'excès de la population. Le fameux acte de la quarante-troisième année d'Elisabeth promet, au nom du gouvernement, du travail et des salaires pour tous les bras valides inoccupés. Il est probable que, si cet acte avait été exécuté dans toute sa teneur, si les administrateurs des secours publics n'avaient pas pris des mesures pour en atténuer les effets naturels, la taxe des pauvres absorberait aujourd'hui tout le produit net de la terre et du travail de ce pays. Aussi ne faut-il pas s'étonner que Malthus et d'autres aient d'abord conclu contre toute espèce de loi des pauvres. Il fallait beaucoup d'expérience et une étude approfondie des différents modes de distribution des secours publics, pour affirmer que le droit absolu à l'assistance pouvait être admis en droit et en fait, sans affaiblir le principe d'activité et les effets de la prudence.

¹ *Principes d'économie politique*, ch. XII, § 2.

C'est ce qui a été établi par les recherches de la Commission pour la loi des pauvres.

« Bien qu'elle ait été injustement accusée d'hostilité contre le principe de l'assistance légale, c'est elle qui, la première, a prononcé complètement qu'une loi des pauvres dans laquelle le droit à l'assistance se trouvait reconnu, n'était pas incompatible avec l'intérêt permanent des classes laborieuses et de la postérité. Par la comparaison de faits constatés par l'expérience dans diverses paroisses dispersées sur toute la surface de l'Angleterre, cette Commission a établi que le droit de l'assistance n'aurait point, sur les idées et les habitudes du peuple, les mauvais effets qu'on en redoutait, si l'assistance, complète quant au nécessaire, était accompagnée de conditions pénibles, telles qu'une diminution de liberté et la privation de certains agréments.

« A cette condition, on peut affirmer désormais qu'il n'est pas nécessaire d'abandonner au hasard le sort d'aucun membre de la société; que la société peut et par conséquent doit garantir tous ses membres contre les dernières extrémités du besoin; enfin, que ceux qui sont hors d'état de vivre par eux-mêmes peuvent être secourus sans craindre ou sans éprouver de douleur physique, et qu'il suffit de restreindre leur bien-être en les soumettant à une discipline rigide. Assurément l'humanité y a gagné quelque chose d'important déjà et qui peut le devenir davantage par les conséquences qui peuvent en résulter; l'humanité n'a pas d'ennemis pires que ceux qui, sciemment ou sans inten-

tion, cherchent à jeter de l'odieux sur cette loi ou sur les principes qui l'ont produite ¹. »

(1) Ce système de charité légale remonte au delà de la Réforme du seizième siècle. Le protestantisme admit aussi la charité comme un devoir social dans le fameux acte de la 43^e année du règne d'Élisabeth, analysé par Malthus ¹. Cet acte mit l'entretien des pauvres à la charge de la paroisse (*vestry*), et confia ce soin à des inspecteurs (*overseers*) choisis par les notables. Dès ce moment, la charité ne fut plus une contribution volontaire, comme le veut la loi chrétienne ; ce ne fut pas l'accomplissement d'un devoir religieux, mais une obligation légale. On ne fit plus la *charité*, on acquitta une *taxe*. — Au moyen de cet impôt, les *overseers* distribuaient des secours à domicile aux indigents incapables de s'occuper, et donnaient du travail aux indigents valides dans des ateliers gérés aux frais de la paroisse. Ce sont ces ateliers qu'on a appelés *workhouses* ², maisons de travail.

Un cadastre des terres, arrêté en même temps que les lois anciennes, avait donné lieu à de nombreuses anomalies, en ce qui concerne la répartition de la taxe. Certaines terres ne payaient point l'impôt, parce qu'elles n'étaient pas appropriées à l'époque du cadastre. D'autres payaient en proportions diverses du revenu, selon les progrès de la culture, etc. Des discussions sans nombre s'étaient élevées entre les pauvres et les paroisses, entre les paroisses entre elles, au sujet du domicile, et il en était résulté que les avocats, les procureurs et les autres gens de justice absorbaient une part importante du produit de la taxe ³. L'énumération des cruautés, des scandales et des malversations de toute espèce, tiendrait trop de place ici, et nous renvoyons à l'enquête célèbre de 1833, dont un résumé a été publié par une commission spéciale de sept membres, au nombre desquels figu-

¹ Le traducteur de *l'Essai sur le Principe de population*, M. Prevost, fait remonter le premier statut de ce genre à 1563 (p. 353). Mais dès le xiv^e siècle, il y a eu, sous Edouard III, un statut des ouvriers qui intervenait dans les gages et les salaires. L'on doit dire que le principe chrétien de la charité était écrit dans la loi ancienne, et que la suppression des couvents sous Henri VIII, après la Réforme, a dû mettre bon nombre de mendiants, de vagabonds et de nécessiteux à la charge de la société civile.

² (*Work*, travail, *house*, maison.)

³ Un procès, au dire de Mac-Ferland, à l'occasion d'un seul indigent, a souvent plus coûté que d'assister tous les autres pauvres. On lisait, dans le *Quarterly Review* (janvier 1818), qu'une cour trimestrielle d'assises avait jugé 4700 appels de causes d'indigents en une seule année. Le député Wattman signalait (le 15 décembre 1830) à la Chambre des communes, que cinquante familles de la Cité avaient été obligées de vendre leur mobilier pour acquitter la taxe des pauvres.

Avant la réforme de 1834, on donnait aux pauvres des campagnes un supplément de salaires qui avait

raité un économiste renommé, M. Nassau W. Senior¹. Cette enquête a révélé les faits les plus étranges ; elle a fourni de nombreuses lumières sur la question de la charité légale, et elle est, en général, venue confirmer et au delà les assertions de Malthus. Plus d'une fois, par exemple, la commission a eu à constater² que les pauvres s'empres- saient de se marier pour percevoir double taxe ; qu'une fois mariés ou même avant le mariage, ils s'empres- saient d'avoir des enfants pour augmenter encore leur recette ; qu'une fille avait des enfants de plusieurs pères, et qu'elle trouvait ainsi plus facilement à se marier ; enfin, que ces secours officiels et obligés détruisaient tous les liens de la famille, sans compter les autres genres de démoralisation auxquels donnait lieu leur distribution, sans compter encore la mauvaise influence sur les salaires et tous les autres inconvénients économiques³.

La loi de 1834 (*poor-law amendment act*) abolit le principe fondamental de la loi primitive. La société regarde encore comme un devoir de soulager l'extrême misère ; mais elle y met des conditions. Elle donne bien le pain et le vêtement, mais dans le workhouse seulement. En principe donc, plus de distribution à domicile (*out door relief*), en argent ou autrement, pour suppléer au défaut ou à l'insuffisance du salaire ; plus d'aumônes, plus de charité. La société n'ouvre plus qu'un asile sans liberté aux malheureux incapables de travail, aux enfants, aux vieillards, aux impotents ; elle n'a plus qu'un modeste entretien à la suite d'un travail sérieux pour l'indigent sain de corps et d'esprit. Nous disons en principe, parce qu'en pratique la nouvelle administration du paupérisme a procédé avec des ménagements dignes des plus grands éloges. La première mesure commandée aux bureaux fut de substituer les secours en nature aux secours en argent ; la seconde fut de refuser le travail à domicile⁴.

L'antique administration paroissiale, source de tant d'abus mis à nu

¹ *Extracts from the information received by His Majesty's commissioners as to the administration and operations of the poor Laws.* In-8, Londres, 1833.

² L'enquête de 1833 contient des renseignements sur trois mille paroisses. On n'a rien pu savoir des autres paroisses ou localités qui soulageaient directement les pauvres, parce que les fonctionnaires paroissiaux étaient presque tous illettrés.

³ On en était venu au point que les paroisses payaient tout ou partie des gages des ouvriers des fermes. La suppression de ces abus a amené une hausse des salaires. (V. *Du principe de population*, p. 180.)

⁴ Tous ces détails intéressants sont consignés dans le premier compte rendu annuel (*First annual report*, 1835).

produit les plus détestables résultats, révélés par l'enquête et dont nous allons dire quelques mots.

L'enquête, a été remplacée par un système d'unions composées d'une vingtaine de paroisses, plus ou moins, suivant la population. Un bureau de fonctionnaires élus par les contribuables (*board of guardians*) administre les affaires de paupérisme; mais il n'est pas, comme l'ancienne paroisse, indépendant de toute autorité; il a au-dessus de lui la Commission centrale, qui est un véritable ministère à laquelle une loi du 12 mars 1837 a confié la tenue des registres de l'état civil. Dès 1837, la plupart des paroisses étaient unies.

Chaque union doit avoir un *workhouse*; il y en a environ 600 sur la surface de la Grande-Bretagne. L'ancien *workhouse* recéléait d'effrayants abus et une confusion déplorable de toutes les misères humaines; il n'était pas rare de voir coucher dans la même pièce des enfants et des paralytiques, des enfants et des prostituées! La loi de 1834 a amélioré la condition de l'enfance et de la vieillesse; elle a été bienveillante pour celle-ci, prévenante pour celle-là. Quant au pauvre valide, il doit s'attendre à trouver la vie du *workhouse* moins agréable que celle des champs ou de l'usine. Le mari y est séparé de la femme, et les enfants de tous deux. Mais chaque jour on se revoit au réfectoire, et les époux peuvent passer toutes les semaines une demi-journée ensemble.

Les personnes qui visitent ces maisons de refuge, depuis la réforme de 1834, y trouvent des enfants joyeux et bruyants qui y reçoivent assez d'éducation pour devenir un jour subrécargues, fermiers ou marchands; des femmes qui prennent gaiement part aux soins du blanchissage, de la lingerie et autres occupations de leur sexe; des hommes enfin qui se livrent assez philosophiquement au charme de la conversation en faisant des travaux de menuiserie, des chaussures, en dépeçant des cordages, ou complétant certaines parties de leur demeure, etc.

La taxe des pauvres s'élevait à 4 millions sterling au commencement du siècle. Elle s'accrut pendant les guerres de l'empire; elle fut de 6 millions 294,000 en 1814. Elle s'éleva encore, avec la disette de 1816 et de 1817, jusqu'à 7 millions 870,000 pour l'année 1818. De 1821 jusqu'à la réforme, elle a varié entre 5 millions 736,000 en 1824, et 7 millions 36,000 en 1832. Elle a été de 6 millions 317,000 en 1834, et depuis cette année jusqu'en 1849, elle a été de 4 millions 44,000 en 1837, à 6 millions 180,000 en 1848. On voit donc que la taxe n'est

Allowance system, ou Système de subvention comme supplément aux salaires. — Ce système a été pratiqué par les paroisses pendant tout le commencement de ce siècle jusqu'à la loi de 1834. Il consistait dans des secours donnés par les magistrats des districts ruraux à des ouvriers occupés chez les cultivateurs, pour compléter le salaire jugé nécessaire à ces ouvriers et à leurs familles. Les fermiers prêtèrent la main à ce système, qui leur permettait d'avoir des ouvriers à bas prix. Comme la subvention était distribuée proportionnellement au nombre des individus, elle a singulièrement encouragé la population, et les salaires étaient tombés si bas, qu'en réunissant le salaire et la subvention, les familles secourues étaient plus malheureuses qu'à l'époque où elles n'avaient que leurs salaires, et que les familles non subventionnées tombaient, en nombre toujours croissant, dans le paupérisme.

Une subvention fixe par famille n'aurait pas tant encouragé la population; mais elle n'en aurait pas moins amené la baisse des salaires, l'ouvrier comptant toujours sur elle comme sur un minimum assuré.

La loi de 1834 a aboli ce déplorable système.

Alloiment system, ou Système d'affermage d'un petit lot de terre. — Ce système est pratiqué. Il est défendu

guère moins lourde qu'au commencement du siècle; mais elle est mieux répartie et mieux employée dans l'intérêt des pauvres et de la moralité publique.

par M. Thornton et combattu par M. Mill¹. Il consiste à louer à l'ouvrier agricole une petite parcelle de terre qu'il cultive à la bêche pour obtenir les légumes dont il a besoin et un petit excédent qu'il peut vendre au marché, en bénéficiant sur la rente qu'il paye. On craint de louer à l'ouvrier une parcelle assez considérable pour l'occuper entièrement, ce qui le tirerait de la classe des salariés pour le transformer en petit *cottage* irlandais, obéré par la rente qu'il doit payer.

M. Mill ne voit pas dans ce système les avantages de la petite propriété, qu'on a pu observer en France et en Europe; il y voit au contraire les inconvénients d'un subside, si tous les ouvriers obtiennent des *allotments*, et un moyen restreint, s'il ne profite qu'aux ouvriers de choix². M. Thornton le défend comme un moyen d'améliorer le sort des générations actuelles qui, sous l'influence d'une plus grande aisance, donneraient à leurs enfants des besoins plus élevés, et ceux-ci ne voudraient avoir des familles qu'à la condition de les voir jouir du même bien-être. — M. Mill, qui croit que toute amélioration soudaine et considérable (p. 149) peut exercer sur la moralité du pauvre assez d'influence pour qu'elle devienne durable, n'attend pas cet effet de la location d'un morceau de terre³, loué d'ailleurs à un prix exorbitant.

¹ M. Mill a plus de confiance dans la colonisation (V. chap. VIII, p. 148) et l'aliénation des biens communaux (ch. VII, p. 139).

² *Over population and its remedy*. London, 1846, in-8.

³ Un quart ou un demi-acre, 12 à 25 ares.

IV. — Conclusion.

En résumé, personne ne peut avoir le *droit* strict, réel, positif, efficace, d'être assisté par des secours ou même du travail, c'est-à-dire de vivre aux dépens de ses semblables.

La charité publique est insignifiante comme remède pour contre-balancer l'énergie du principe de population. Il en est de même, *a fortiori*, de la charité privée volontaire.

Que si l'on développait indéfiniment des institutions charitables à l'aide du trésor public, et si l'on rendait la charité privée obligatoire, cela se réduirait à prendre la propriété des uns pour la donner aux autres, en vertu du *droit au travail*, etc., et à pratiquer le communisme, contraire à la nature humaine; ce qui serait la dissolution de la société.

Toute institution charitable a toujours pour effet, dans une mesure plus ou moins grande, selon sa nature, son organisation et l'esprit qui la dirige, d'affaiblir le ressort moral, la responsabilité, la dignité, et de susciter l'imprévoyance, l'immoralité, le paupérisme. Il en est de même de la charité privée si elle est faite banalement, sans intelligence et sans dévouement à l'humanité.

Concluons enfin avec Ricardo¹ qu'aucun plan, pour secourir l'indigence, ne mérite attention, s'il ne tend à mettre les pauvres en état de se passer de secours.

¹ *Principes de l'économie politique*, chap. v.

CHAPITRE XI

SUITE DES MOYENS OU REMÈDES PROPOSÉS POUR CONTRE-BALANCER L'ÉNERGIE DU PRINCIPE DE POPULATION : PROHIBITION DES MARIAGES ET DE L'IMMIGRATION; LACTATION PROLONGÉE; PROCÉDÉS EXCENTRIQUES DE FOURIER, DE MARCUS, ETC.; L'INFANTICIDE, LA GUERRE.

- I. La prohibition des mariages et de l'immigration, faible obstacle à l'énergie du principe de population.
- II. Lactation prolongée.
- III. Procédés excentriques de Fourier : — idées des autres socialistes (*Circulus* de M. Pierre Leroux, *malthusianisme* de M. Proudhon); — procédés de Weinhold; — du prétendu Marcus; — des philosophes grecs; — l'infanticide.
- IV. La guerre considérée comme moyen de contenir la population.

I. — La prohibition des mariages et de l'immigration, faible obstacle à l'énergie du principe de population.

La restriction des mariages est quelquefois demandée; elle a été introduite dans la législation de quelques États d'Allemagne¹ et en Norvège; mais, sans examiner ici les principes de justice et d'égalité qui militent contre cette restriction, nous dirons simplement que des mesures de cette nature seraient parfaitement inefficaces, soit parce qu'elles provoquent

¹ Voir une Note finale.

raient les naissances illégitimes, soit parce qu'elles ne présenteraient qu'un léger obstacle aux naissances légitimes.

On ne doit pas plus défendre aux gens de se marier que leur promettre des primes s'ils ont beaucoup d'enfants.

La liberté d'association doit être ici complète, comme la responsabilité de ceux qui la contractent; et ce ne sont pas les lois, ce nous semble, mais les mœurs, qui peuvent plus efficacement agir dans cette affaire. — Il n'est pas inutile de dire que tel est l'avis de Malthus.

Au sujet de l'immigration, Destutt de Tracy¹ a émis l'opinion que voici : « L'immigration est toujours inutile et même nuisible, à moins qu'elle ne soit celle de quelques hommes qui apportent des lumières nouvelles. Mais alors ce sont leurs connaissances et non pas leurs personnes qui sont précieuses, et ces hommes-là ne sont jamais bien nombreux. On peut sans injustice défendre l'immigration; et c'est précisément à quoi les gouvernements n'ont jamais pensé. Il est vrai qu'ils se sont encore plus rarement avisés de donner beaucoup de motifs pour la désirer. »

Destutt de Tracy a raison à de certains égards; mais il a peut-être trop restreint les avantages moraux, économiques et providentiels de l'immigration. Il est bon, il est utile que les diverses nations du globe se

¹ *Traité d'économie politique*, 1825, p. 211.

fréquentent, se mêlent, se pénètrent; il est utile que les races se croisent; or tous les résultats de cette pénétration ne peuvent s'obtenir que par l'abandon du sol natal et l'émigration (voyez p. 144). Toutefois il est évident que certaines immigrations ont pour effet de faire baisser les salaires et d'ôter aux populations auxquelles elles viennent se mêler une partie des avantages qu'a pu leur donner la prévoyance; mais, quoi qu'il arrive, l'avantage reste toujours du côté de l'homme prudent. — On voit ici que toutes les nations sont solidaires et qu'elles ont un intérêt réciproque à se moraliser mutuellement par l'exemple de bonnes habitudes.

Nous croyons qu'il faut proclamer avec Malthus la liberté d'immigration; mais nous ferons remarquer que la restriction serait ici plus facile à justifier qu'elle ne l'est pour les produits; et cependant ce sont les produits dont il a été exclusivement défendu l'importation. Lorsque la populace de Paris demandait, en 1848, le départ des ouvriers étrangers, elle était barbare, mais logique; et il nous souvient que le parti protectionniste eut quelque peine, à cette époque, à expliquer, dans ses journaux, comment ceux qui repoussaient la concurrence des bras avaient moins de raison que ceux qui repoussaient la concurrence des produits alimentaires et autres.

Quoi qu'il en soit, la défense d'immigration ne serait pas un obstacle suffisant à l'énergie du principe de population.

II. — Lactation prolongée.

M. Loudon, docteur en médecine et inspecteur des enfants des manufactures en Angleterre, s'est inspiré, comme M. Doubleday (voyez p. 52), de l'histoire naturelle et de la physiologie, et il a cru trouver la solution du problème de la population¹ et des subsistances dans la pratique de l'allaitement triennal, et dans l'antipathie entre les fonctions des mamelles et celles de l'utérus.

Il a calculé qu'avec une lactation ainsi prolongée, la même femme ne pourrait donner le jour qu'à trois ou quatre enfants au plus.

En admettant toutes les données de M. Loudon (d'ailleurs très contestables et très contestées), il est facile de voir que, même avec un enfant tous les trois ans, les familles peuvent devenir très nombreuses et dépasser les limites de leurs ressources. En effet, de vingt à cinquante ans, une femme peut encore donner le jour à dix enfants; de sorte qu'il y aurait toujours lieu de faire appel à la prévoyance des chefs de famille, même avec la lactation triennale, en l'admettant comme praticable dans les familles occupées et notamment dans les classes ouvrières et agricoles.

¹ *Solution du problème de la population et des subsistances*, 2 vol., 1842.

III. — Procédés excentriques de Fourier; — idées des autres socialistes (« Circulus de M. P. Leroux, Malthusianisme de M. Proudhon »); — procédés de Weinhold; — du prétendu Marcus; — des philosophes grecs. — L'infanticide.

Fourier compte que le sol donnerait « le quadruple produit », le quadruple des récoltes actuelles, si les hommes s'associaient en *phalanstères* et par les procédés qu'il indique; mais, après avoir fait cette promesse, il fait remarquer que bientôt la population aurait de nouveau atteint, dans le futur état social, la limite des subsistances. En cela il est d'accord avec Malthus. Toutefois il n'a pas assez de mépris pour ce coryphée de « l'économisme », qui n'a su trouver que la prévoyance comme remède à l'excès de population, qu'il combat, lui, par divers moyens bien plus efficaces! Ces moyens sont : 1° l'exercice intégral de toutes les passions, et le travail attrayant, qui détourneront les couples de l'acte de la procréation; 2° la *gastrosophie* ou science de se bien repaître et d'acquérir un embonpoint peu propre au même acte; 3° la vigueur des femmes, en raison inverse, selon lui, de leur fécondité; 4° enfin les mœurs de la société qu'il rêve, qu'il appelle *phanérogames*, et qui produiront des effets analogues à ceux de la polygamie pratiquée en Orient, et à ceux de la polyandrie et de la polygynie que l'on observe chez les peuples civilisés¹. On peut se

¹ Voir *Études sur les réformateurs*, par M. Louis Reybaud, et le *Socialisme dans l'antiquité*, par M. Thonissen.

rendre compte en détail de ce que tout cela veut dire dans les ouvrages du maître.

Nous ne ferons ici d'autre réflexion que la suivante : si la doctrine de la prévoyance a été traitée par Fourier et ses disciples, de doctrine immorale, MM. Leroux¹ et Proudhon² ont fait des monstruosités de Fourier une sévère justice.

Mais M. Pierre Leroux ne s'est pas borné à critiquer, il a aussi affirmé quelque chose sur la population. C'est ce qu'il a appelé le *circulus*, c'est-à-dire le principe en vertu duquel chaque homme fournit assez d'engrais pour assurer sa subsistance. M. Pierre Leroux ne dit pas comment l'agriculture peut s'y prendre pour nourrir ainsi l'espèce humaine. Il n'en fait pas moins, lui aussi, une attaque en règle contre Malthus et les Économistes³.

MM. Owen et Cabet, et d'autres communistes ou socialistes, ne se sont pas préoccupés du nombre des hommes. La population ne doit pas manquer de pain en Harmonie ou en Icarie. L'école saint-simonienne était dans le même cas.

Les écrivains socialistes du dix-huitième siècle, et les autres publicistes en général, ne se préoccupaient que d'une chose, des moyens d'augmenter la popula-

¹ *Lettres sur le fouriérisme*, par M. Pierre Leroux, dans la *Revue sociale*.

² *Avertissement aux propriétaires*, par M. Proudhon. Brochure, 1841.

³ *Malthus et les Économistes*, 1 vol. in-16.

tion, signe toujours exact, selon eux, de la prospérité des empires ¹.

Quant à M. Proudhon, après avoir combattu Malthus et réfuté aussi les adversaires de ce dernier, il est arrivé à conclure plus rigoureusement que lui, de sorte que l'économiste le plus malthusien signerait des deux mains plusieurs belles pages de son livre des *Contradictions* ². Mais hâtons-nous de dire que ceci ne s'applique qu'à un chapitre des études publiées par cet écrivain en 1846. Plus tard, en 1848, lors de la discussion du droit au travail à l'Assemblée nationale, M. Proudhon dirigea un pamphlet très acerbe contre les adversaires de ce droit, sous le titre de *Malthusiens*. Cet écrit, plein de blâ-

¹ Voyez p. 3 et une Note finale.

² *Contradictions économiques*, 1846, t. II, p. 453.

M. Proudhon compte sur le développement de la faculté industrielle de l'homme pour diminuer sa faculté prolifique et accroître sa chasteté, d'où résulteront des mariages tardifs et des unions qui cesseront d'être fécondes aussitôt que l'ainé des enfants deviendra adolescent. Il conclut ainsi, t. II, p. 491 : « Le mariage ayant lieu pour l'homme à 28 ans révolus, pour la femme à 21 ; l'usage des nourrices disparaissant et la durée de l'allaitement étant réduite à 15 ou 18 mois, la période de fécondité pouvant aller de 10 à 15 ans, le nombre des enfants d'un même mariage s'élèverait difficilement au-dessus de 5. » En tenant compte des accidents, des cas de stérilité, des veuvages, des morts hâtives, qu'il évalue à 4,5, M. Proudhon conclut que la population n'augmentera que d'un dixième par chaque période d'environ 30 ans, et que son doublement aura lieu en trois siècles.

A cela M. du Puynode (*Journal des Économistes*, janv. 1855, p. 68) ajoute : « Avant de marquer si rigoureusement l'âge du mariage et de l'abstinence, pourquoi crier à l'immoralité de Malthus parce qu'il n'excite pas aux unions trop hâtives, — à son impudicité, parce qu'il blâme les naissances trop multipliées ? »

mables confusions et d'arguments de circonstance, est une œuvre d'écrivain politique ; ce n'est pas un travail scientifique qui mérite d'être discuté¹.

Mais continuons le relevé des moyens excentriques. Un écrivain allemand, M. Weinhold, conseiller de régence en Saxe, proposait sérieusement, il y a quelques années, comme remède à l'excès de population, le moyen employé par l'Église pour obtenir certaines voix, et par les Turcs pour donner de fidèles gardiens à la vertu de leurs femmes².

Un autre écrivain anglais, d'une haute célébrité au dire de M. Rossi, et dont nous n'osons citer le nom, puisqu'il n'a pas voulu le révéler lui-même, a proposé, dans une publication signée du pseudonyme de *Marcus*, de prévenir l'excès de population en soumettant les nouveau-nés à une asphyxie sans douleur (*painless extinction*), au moyen de je ne sais quel procédé à l'acide carbonique ! Cet écrit³ était-il l'œuvre d'une intelligence égarée en ce point ? Avait-il pour but de

¹ Dans le *Représentant du Peuple*, 10 août 1848 ; réimprimé dans les *Idees révolutionnaires*, in-18 ; chez Garnier frères.

Voir dans le *Journal des Économistes* un article de M. du Puynode sur Malthus et le Socialisme et, dans le même recueil (mars 1849), un discours de M. Michel Chevalier sur l'Économie politique et le Socialisme.

² *De l'excès de population dans l'Europe centrale*. Halle, 1827.

³ Cet écrit n'a pas été traduit en français, et nous n'avons pu nous procurer l'original. Nous en parlons d'après M. Godefroy Cavaignac, qui en a donné une analyse dans la *Réforme* du 23 novembre 1844, en ayant le tort de rendre Malthus responsable des propositions de Marcus.

caricaturer Malthus? C'est ce qu'il nous serait difficile de dire, car le ton et la forme en sont sérieux. Quoi qu'il en soit, les détracteurs de Malthus s'en sont emparés et ont de nouveau, à la faveur de l'analogie des deux noms, jeté de la confusion sur les doctrines de l'auteur de l'*Essai sur le principe de population*, auquel les ignorants ont attribué la parodie de Marcus et les excentricités à la Weinhold.

Ce n'est pas tout. M. Proudhon nous a révélé les procédés d'un soi-disant docteur G***, qui propose « l'extraction du fœtus et l'éradication des germes qui se seraient implantés malgré la volonté des parents », et un ou deux autres moyens que nous renonçons à indiquer ¹.

Ne suffit-il pas de signaler ces tristes conceptions pour toute réfutation, et pour dégager la responsabilité de l'homme de bien, de sens et de haute raison qui a écrit sur le principe de population?

Il est aujourd'hui peu utile, mais curieux, de rapprocher ces excentricités de notre époque des idées qu'on a trouvées à cet égard dans les philosophes grecs, et que nous allons reproduire d'après Montesquieu ²:

« Les politiques grecs s'attachèrent particulièrement à régler le nombre des citoyens. Platon ³ veut que l'on arrête ou que l'on encourage la propagation, selon le besoin, par les honneurs, par la honte, et par les

¹ *Contradictions économiques*, t. II, 1846, p. 453.

² *Esprit des Lois*, liv. XXIII, ch. XVII.

³ *Lois*, liv. V.

avertissements des vieillards ; il veut même ¹ que l'on règle le nombre des mariages de manière que le peuple se répare sans que la république soit surchargée. — Si la loi du pays, dit Aristote ², défend d'exposer les enfants, il faudra borner le nombre de ceux que chacun doit engendrer. Si l'on a des enfants au delà du nombre défini par la loi, il conseille de faire avorter le femme avant que le fœtus ait vie. Le moyen infâme qu'employaient les Crétois pour prévenir le trop grand nombre d'enfants est rapporté par Aristote, et j'ai senti la pudeur effrayée quand j'ai voulu le rapporter ».

L'infanticide proprement dit était une coutume générale chez les peuples anciens. Les lois de Sparte ordonnaient que tout enfant faible ou difforme fût mis à mort. Aristote n'exprime pas même un doute sur la légitimité de cette coutume. Platon la recommande. Le code de Solon permettait l'exposition des enfants. A Rome, au dire de Denys d'Halicarnasse, Romulus imposa à tous les citoyens la nécessité d'élever tous les enfants mâles et les aînées des filles ; mais il permit l'exposition des autres filles et des enfants difformes. Plus tard on ne trouve aucune loi qui permette d'exposer les enfants ; mais le père décidait, à la naissance de l'enfant, s'il le prendrait ou s'il l'exposerait. Les enfants exposés mouraient, devenaient esclaves, ou étaient mutilés par des bateleurs, qui en tiraient pro-

¹ République, liv. V.

² Politique, liv. V ch. xvi.

fit en excitant la pitié du public. Cette liberté abusive du père de famille était corrigée par les lois poussant au mariage et au développement de la population.

L'infanticide est une pratique actuellement encore tolérée en Chine pour les filles, comme l'a récemment constaté M. Natalis Rondot¹. Montesquieu² nous dit qu'en Chine et au Tonkin les pères vendaient leurs filles et exposaient leurs enfants; que, dans l'île Formose, la prêtresse foulait le ventre des femmes pour les faire avorter si elles concevaient avant trente-cinq ans. Cook a constaté l'infanticide dans les îles de la mer du Sud; d'autres l'ont constaté dans l'Indoustan et le Thibet.

IV. — La Guerre considérée comme moyen de contenir la population.

On a aussi proposé la guerre pour diminuer le nombre des hommes et pour limiter la concurrence; c'est le procédé d'un assez grand nombre de publicistes.

Quand la guerre n'est pas le résultat d'une impérieuse nécessité, c'est une pratique exécrable à tous les points de vue. Nous ne ferons pas au lecteur l'injure de démontrer notre assertion. Disons seulement

¹ *Journal des Économistes*, t. XXVI, p. 258.

² *Esprit des Lois*, liv. XXIII, ch. xvi.

Voyez *Essai de Malthus*; et plus haut, p. 47, note, ce qui est dit sur l'avortement et l'infanticide dans nos pays et de nos jours.

que ce procédé, quelque meurtrier qu'il soit, ne serait efficace que s'il était permanent. Il est de plus fort cher. C'est par milliards qu'il faut évaluer les dépenses d'une guerre, sans compter que les hommes qui disparaissent sont des travailleurs tout formés, et qu'ils constituent l'élite de la population vigoureuse.

Des nombres relevés par M. Moreau de Jonnés¹ prouvent que « les guerres les plus sanglantes sont moins meurtrières que les événements sociaux, pour ainsi dire domestiques : la contagion, la disette et les troubles de la paix publique ».

M. Duchâtel a dit avec raison² que les combats et les émigrations n'ont pas plus d'effet, pour affaiblir la population, que les progrès de la médecine pour l'augmenter. Les guerres et les émigrations font seulement que les hommes sont remplacés par des enfants ; les progrès de la médecine et une bonne hygiène prolongent seulement la durée de la vie de ceux qui peuvent la soutenir, en diminuant les souffrances de ceux qui ont de quoi vivre.

De sorte qu'en définitive la guerre, par les dépenses et les destructions d'hommes et de choses qu'elle entraîne, engendre la misère, sans diminuer l'excès de population d'une manière efficace.

¹ Il est mort en France en 1803, 1804 et 1814, époques de grande guerre, 31,3—30,8—33,7 individus par 1,000 habitants ; — il en est mort 34,8—35,6—36,7 en 1832, 1834, 1849, époques de choléra, de disette et de révolution. *Éléments de la statistique*, 2^e édit. 1856, p. 301.

² De la Charité, p. 119.

CHAPITRE XII

CONCLUSIONS.

- I. Propositions fondamentales et Conclusions relatives à la population.
- II. De la nécessité et de la possibilité de transformer l'opinion publique au sujet de la population; — citations de MM. Mill, Sismondi et Rossi.

I. — Propositions fondamentales et Conclusions relatives à la population.

Si maintenant nous cherchons à formuler les propositions fondamentales que nous avons voulu faire ressortir dans ce travail, nous dirons :

I

La population, si aucun obstacle moral ou physique (préventif ou répressif) ne s'y opposait, se développerait incessamment, suivant une progression géométrique, et sans limites assignables, au point de doubler dans une courte période d'années.

II

Les moyens de subsistance, au contraire, ne se développent, en général, que suivant une progression bien moins rapide.

III

En d'autres termes, la population a une tendance organique et virtuelle à s'accroître plus rapidement que les moyens d'existence, d'où résulte le Progrès ou la Misère.

IV

Mais il y a dans la liberté de l'homme un contre-poids suffisant à cette tendance de la population à dépasser les subsistances.

V

En fait, toute population est forcément limitée dans sa marche ascendante par la quantité des moyens d'existence disponibles ¹.

VI

Mais cette limitation peut être moralement pré-

¹ James Stewart a comparé le pouvoir de multiplication du genre humain à un ressort qui s'élève ou s'abaisse selon la force du poids qui le comprime.

ventive, par la *prudence* dépendant de la volonté de l'homme, ou physiquement répressive par la *mort* précédée de la famine, des maladies, des souffrances, de la misère et du vice qu'entraîne l'excès de population hors de proportion avec le capital qui peut l'employer.

VII

Il faut, pour éviter ces malheurs, régler la multiplication des hommes, et proportionner les naissances de façon que le nombre des hommes ne s'accroisse pas plus vite que les subsistances et les moyens de les obtenir par la culture ou l'exportation.

VIII

La non-limitation préventive du nombre des enfants est contraire à l'intérêt des familles et des sociétés, conséquemment à la morale.

IX

C'est en vain qu'on croirait pouvoir augmenter la population autrement qu'en augmentant les moyens d'existence.

X

Tout encouragement à la population est absurde,

dangereux, inhumain et contraire à l'intérêt de la société et des pauvres en particulier.

XI

L'excès de population est une des principales causes de la misère.

XII

Il est niais de croire, il est dangereux d'enseigner que la naissance des enfants dépend exclusivement de la volonté de Dieu; — qu'elle est indépendante de la volonté des parents; — et que Dieu n'envoie jamais des bouches sans envoyer en même temps de quoi les nourrir.

XIII

Il n'est pas vrai que la densité de la population soit un signe exact de prospérité. Toutes choses égales d'ailleurs, une moindre population aisée et prospère a plus de puissance qu'une plus forte population pauvre et souffrante.

XIV

Toutefois cette densité, si elle est proportionnelle aux progrès dans les moyens d'existence, amène une nouvelle force dans la société, et le principe de

population, loin d'être un obstacle invincible à l'amélioration du sort des masses, est au contraire le ferment du progrès, lorsqu'il est maintenu par la prudence de l'homme.

(A ces conclusions, nous ajoutons celles à l'aide desquelles M. Thornton a récemment résumé un livre sur la population ¹.)

XV

Il y a excès de population dans un pays où une portion des habitants, quoique ayant toute l'aptitude physique et morale qu'exige le travail, se trouve dans l'impossibilité permanente de suffire par le salaire aux exigences de la vie.

XVI

L'excès de population est généralement produit par la misère, dont le caractère essentiel est l'imprévoyance, et qui conduit aux mariages prématurés (et, ajouterons-nous, trop prolifiques).

XVII

Par la même raison, le bien-être arrête les progrès de la population, en donnant à ceux qui en jouissent

¹ *Over population and its remedy* (l'excès de population et les remèdes qu'on peut y apporter). Londres, 1846, in-8.

le désir de le conserver, en combattant par conséquent la propension au mariage (et, ajouterons-nous, en provoquant à la prudence dans le mariage).

XVIII

Dans les pays où la population dépasse, non pas seulement les subsistances, mais les ressources offertes par le travail, ou, plus exactement, le capital employé en travail, les habitants vivent soit dans la pauvreté, soit dans une misère complète. Dans le premier cas, la population s'accroît avec une rapidité qui reste plus ou moins longtemps sans contrepoids. Dans le second, la mortalité, résultat des privations et des souffrances, arrête ses progrès.

XIX

La théorie de Malthus (qu'il faut, ajoutons-nous, dégager des exagérations de ceux qui l'ignorent) est vraie, sinon exactement dans sa formule, au moins dans son sens général.

XX

Trois circonstances peuvent rétablir le bien-être dans une population en proie à la misère par suite de l'excès de population : — l'émigration sur une vaste

échelle ; — l'augmentation du capital destiné au travail amenée par l'agrandissement des débouchés ; — la diminution du prix des objets nécessaires à la vie par la liberté du commerce, le taux des salaires restant le même.

XXI

Une bonne loi d'assistance publique, pourvu que le pauvre ne reçoive jamais, soit en argent, soit en nature, au delà du minimum du salaire gagné par l'ouvrier et que le secours à la maison de travail (*work-house*) soit le principe, le secours à domicile l'exception, peut prévenir les effets les plus désastreux de la concurrence pour les travailleurs, en maintenant les salaires à un taux suffisant.

A ces conclusions, nous ajouterons encore les suivantes.

XXII

On ne saurait trop se hâter de faire disparaître tout encouragement direct à la population, soit religieux, soit moral, soit politique, et tout encouragement indirect, tels que le régime douanier prohibitif, l'aumône officielle permanente, la charité individuelle inintelligente, etc.

XXIII

L'émigration, l'amélioration des cultures, les progrès de l'industrie, l'augmentation des cultures, les réformes et les progrès économiques peuvent contre-balancer, dans une certaine mesure, l'énergie du principe de population ; mais leurs bons effets sont plus lents à se produire que le nombre des hommes à s'accroître, si l'homme n'intervient par sa prudence.

XXIV

Sans doute l'humanité a progressé et continue à progresser à travers tous les malheurs par l'attribut de perfectibilité qui est en elle ; sans doute les arts de la production en général, de la production agricole en particulier, ont incessamment répandu plus d'aisance dans le monde ; sans doute les hommes, se multipliant sur la surface du sol, trouvent dans leur propre nombre des ressources inconnues dans les pays trop peu habités ; mais tout cela n'infirmé en rien l'énergie du principe de population et la difficulté plus grande de produire les moyens d'existence.

XXV

Les populations ne doivent compter, pour contre-balancer les effets de leur force d'accroissement, ni

sur l'aide de l'État, ni sur l'action des constitutions politiques, ni sur les ressources éphémères de la charité qui ne sont ou ne seraient que des palliatifs très insuffisants et souvent dangereux.

XXVI

Les familles doivent compter *avant tout* sur elles-mêmes, sur leur travail, leur conduite, leur PRÉVOYANCE, et spécialement sur leur prudence dans le mariage.

XXVII

Il est d'intérêt social de donner aux populations la connaissance des choses telles qu'elles sont, telles qu'elles peuvent être selon les lois de la nature, telles que les constate l'Économie politique venant en aide à la Morale. Cette connaissance les guide dans la demande de ce qui est possible, et leur permet d'obtenir tôt ou tard ce qui est juste. Elle les protège contre les épidémies morales causées par ces aventuriers de la pensée qui jettent dans le monde un mélange confus de vérités et d'erreurs ; elle leur incorpore enfin ces idées de sagesse et de dignité, d'ordre et de prévoyance, sans lesquelles les améliorations les mieux conçues seraient, pour les classes les plus pauvres en particulier, et pour la société en général, presque sans but et sans portée.

II. — De la nécessité et de la possibilité de transformer l'opinion publique au sujet de la population; — citations de MM. Mill, Sismondi et Rossi.

Je laisse maintenant la parole à trois éminents penseurs à la fois économistes, philosophes et moralistes.

M. J. STUART MILL :

« Il n'y a pas d'autre sauvegarde pour les salariés que la restriction du progrès de la population...

« Malheureusement le sentimentalisme, plutôt que le sens commun, domine les discussions qui ont lieu sur cette matière, et pendant qu'on devient plus sensible aux misères des pauvres et plus disposé à reconnaître les droits qu'ils réclament à la bienveillance des autres, presque personne ne veut regarder en face le problème de leur situation, ni observer les conditions que la nature même des choses a mises à l'amélioration physique de leur sort. Les discussions sur les pauvres, les lamentations sur leur misère, les dénonciations dirigées contre ceux qu'on y suppose indifférents, les projets de toute sorte pour augmenter le bien-être des salariés, n'ont jamais, et dans aucun pays, été si communs qu'en Angleterre¹ et de notre

¹ Et en France, et ailleurs ! Seulement un grand nombre de publicistes du continent s'imaginent, dans leur naïve ignorance, que toute l'Angleterre est malthusienne, à commencer par l'aristocratie et le clergé, que M. Mill accuse précisément (V. p. 217) de donner l'exemple

temps; mais il semble qu'il y ait convention tacite d'ignorer la loi qui régit les salaires ou d'en parler négligemment, entre parenthèses, en disant, par exemple, « le Malthusianisme au cœur sec », comme s'il n'y avait pas mille fois plus de cruauté à dire à des êtres humains qu'ils peuvent donner la vie à des essaims de créatures destinées à la misère et probablement à la corruption, et à oublier que la conduite dont on trouve la condamnation si inhumaine n'est que la soumission servile d'un sexe à l'instinct brutal, et la résignation de l'autre à un révoltant abus de pouvoir¹.

« La misère, comme les autres maladies sociales, existe parce que les hommes se laissent aller sans prudence à leurs appétits brutaux, et la société est possible justement parce que l'homme est autre chose qu'une brute. La civilisation, sous quelque aspect qu'on la considère, est une lutte contre les instincts animaux, et les plus forts peuvent être domptés par son empire. Elle a changé par un effort de l'art une grande partie de l'humanité, à tel point qu'elle n'a guère laissé qu'un souvenir et quelques vestiges des

de l'imprévoyance! N'a-t-on pas présenté souvent Malthus comme le théoricien de l'anglicanisme et de l'aristocratie? (Voy. p. 90.) Le socialisme philanthropique, auquel nous ne refusons pas les bonnes intentions, mais une vue nette des causes des maux de la société et des remèdes à y apporter, a en Angleterre de nombreux et puissants partisans, qu'on a vus figurer parmi les adversaires des réformes économiques si brillamment réclamées par la Ligue et si habilement obtenues du Parlement par Robert Peel (Voy. p. 132).

¹ J. S. Mill, *Principes d'économie politique*, ch. xi, *Des Salaires*, § 6.

inclinations les plus naturelles de l'homme. Si elle n'a pas dompté autant qu'il serait nécessaire l'instinct de la population, c'est qu'elle ne l'a jamais sérieusement essayé.

« Les efforts qui ont été faits ont été presque toujours dirigés en sens contraire. La religion, la morale, la politique, ont prodigué à l'envi les excitations au mariage et à la multiplication de l'espèce humaine dans le mariage; la religion n'a pas même encore cessé ses encouragements. Le clergé catholique, et il est inutile de parler d'un autre, puisque aucun autre ne jouit d'une influence aussi considérable sur les classes pauvres, le clergé catholique estime partout que son devoir est de conseiller le mariage afin de prévenir la fornication. Il existe encore, dans un grand nombre d'esprits, des préjugés religieux considérables contre la vraie doctrine. Les riches, tant que les conséquences ne les touchent point, pensent que c'est attaquer la sagesse de la Providence de supposer que la misère peut résulter de la satisfaction d'un besoin naturel; les pauvres croient que « Dieu n'envoie jamais des « bouches sans envoyer en même temps de quoi les « nourrir. » A entendre le langage des uns et des autres, on dirait que l'homme n'a ni voix ni choix en cette matière, tant est complète la confusion des idées à ce sujet, et ceci grâce au mystère dont il est couvert par une fausse délicatesse qui aime mieux voir méconnaître et confondre le bien et le mal sur ce qui importe le plus au bien-être de l'espèce humaine,

que d'en entendre parler et discuter avec liberté. Le peuple ne se doute pas de tout ce que coûte à l'humanité cette prudence de langage. On ne peut pas plus prévenir et guérir les maladies sociales que les maladies du corps sans en parler clairement. L'expérience prouve que la majorité des hommes ne jugent point par eux-mêmes les questions morales, et qu'ils ne voient que quelque chose est bien ou mal qu'après qu'on le leur a dit souvent. Et qui leur a dit qu'ils avaient un devoir quelconque en cette matière en état de mariage? Qui rencontre le moindre blâme, ou plutôt qui ne trouve pas de la sympathie et de la bienveillance lorsqu'il a nui à lui-même et aux autres par cette espèce d'incontinence? Tandis qu'un homme qui s'enivre est méprisé et rebuté de tous ceux qui font profession d'honnêteté, l'un des principaux arguments adressés à la bienfaisance est que celui qui l'implore a une famille nombreuse qu'il ne peut nourrir...

« On ne peut guère espérer que la moralité fasse des progrès tant qu'on ne considérera pas les familles nombreuses avec le même mépris que l'ivresse ou tout autre excès corporel. Mais tant que l'aristocratie et le clergé seront les premiers à donner l'exemple de l'incontinence, que peut-on attendre des pauvres¹ ? »

M. Mill veut évidemment blâmer l'imprévoyance

¹ J. S. Mill, ch. XIII, § 1.

qui produit les familles trop nombreuses, plutôt que ces familles qui n'ont pas demandé à naître. D'autre part, s'il est nécessaire de juger sévèrement cette intempérance fatale à la famille et à la société, il est juste de mettre en ligne de compte le dévouement et l'abnégation des parents qui se sacrifient à leurs enfants. Le mépris ne doit atteindre que ceux qui, après avoir mis des malheureux au monde, ne remplissent pas leurs devoirs.

SISMONDI ¹ :

« Lorsque les préjugés dangereux ne sont point accrédités, lorsqu'une morale contraire à nos vrais devoirs envers les autres, et surtout envers les créatures qui nous doivent la vie, n'est point enseignée au nom de l'autorité la plus sacrée, aucun homme sage ne se marie avant de se trouver dans une condition qui lui donne un moyen assuré de vivre ; aucun père de famille n'a plus d'enfants qu'il n'en peut convenablement élever. Ce dernier compte, à bon droit, que ses enfants devront se contenter du sort dans lequel il a vécu ; aussi doit-il désirer que la génération naissante représente exactement celle qui s'en va ; qu'un fils et une fille, arrivés à l'âge nubile, remplacent son père et sa mère ; que les enfants de ses enfants le remplacent à son tour avec sa femme ; que sa fille trouve

¹ *Nouveaux principes d'économie politique*, liv. VII, ch. v.

dans une autre maison précisément le sort qu'il donnera à la fille d'une autre maison dans la sienne, et que le revenu qui suffisait aux pères suffise aux enfants¹. »

« Une fois que cette famille est formée, la justice et l'humanité exigent qu'ils s'imposent la même contrainte à laquelle se soumettent les célibataires. Lorsqu'on voit combien est petit (relativement), en tout pays, le nombre des enfants naturels, on doit reconnaître que cette contrainte est suffisamment efficace. Dans un pays où la population ne peut s'accroître, ou du moins dans lequel son progrès doit être si lent, qu'il soit à peine perceptible; quand il n'y a point de places nouvelles pour de nouveaux établissements, un père qui a huit enfants doit compter ou que six de ces enfants mourront en bas âge, ou que trois de ses contemporains et trois de ses contemporaines et, dans la génération suivante, trois de ses fils et trois de ses filles, ne se marieront pas à cause de lui. »

P. Rossi :

« Il y a parmi les hommes un bon nombre de simples et d'habiles.

« Les simples ne comprennent pas et ne comprendront jamais la question. L'économie sociale est pour eux lettre close. Ils ne voient dans l'affaire que les

¹ Avec M. Mill, je pense que, dans un pays prospère, l'ambition du père de famille doit être un peu plus grande.

vives amorces du jeune âge et le danger que ces flammes comprimées n'éclatent par quelque désordre. Dites-leur que la morale nous conseille, que la religion nous commande de contenir nos appétits, lorsque nous ne pourrions les satisfaire qu'aux dépens du bien et du juste; dites-leur que des enfants qui tremblent de froid, qui pleurent de faim, ne sont pas seulement un spectacle déchirant, mais une effrayante tentation pour les parents, qui, trop souvent, ne sortent de l'affreux combat auquel leur âme est livrée qu'emportés vers le crime, ou, ce qui est peut-être plus horrible encore, avec le cœur pétrifié par le désespoir qui étouffe les sentiments naturels et fait que les enfants n'ont plus ni père ni mère; on vous répondra tranquillement qu'il ne faut jamais désespérer de l'avenir; qu'on doit avant tout prévenir par le mariage la corruption des mœurs; que la charité vient suffisamment au secours de toutes les infortunes. Qui ne connaît pas ces lieux communs, et comment discuter avec des hommes qui répètent toujours les mêmes choses, et sur lesquels les raisonnements et les faits n'ont pas de prise?

« Les habiles, au contraire, connaissent le fond des choses : pour eux, ces lieux communs ne sont pas l'expression, mais le déguisement de la vérité. Ils applaudissent au langage des simples et en rient sous cape. Ils savent que plus il y a de travailleurs, plus, toutes choses étant égales d'ailleurs, les salaires sont bas et les profits élevés. Tout s'explique par cette for-

mule, et en particulier le pacte d'alliance entre les habiles et les simples. Ils sont du même avis, parce que les uns ne saisissent point et que les autres saisissent très bien le fond de la question. Vous voudriez que le père de famille, au lieu de cinq ou six enfants, ne vous en présentât que deux ou trois? Mais il nous faudrait alors hausser le salaire des jeunes travailleurs, et plus tard celui des adultes; et si nous ne voulons pas voir diminuer le nombre de nos acheteurs, où trouverons-nous cet accroissement de salaires, si ce n'est dans une baisse relative de nos profits? Vos conseils de prudence se résoudraient en un lourd impôt levé sur nous. Nous pouvons aujourd'hui gagner un million dans dix ans; il nous faudrait, dans votre système, la vie d'un homme pour atteindre au même résultat. Laissez, laissez les travailleurs se multiplier, c'est le seul moyen de rendre les capitalistes maîtres du marché.

« Quant à nous, nous voudrions pouvoir persuader aux travailleurs, aux jeunes gens qui ne possèdent encore d'autre richesse que leur intelligence et leurs bras, qu'ils doivent se tenir en garde contre les conseils que leur prodiguent, d'un côté, les égoïstes et, de l'autre, les esprits chimériques. Nous voudrions pouvoir leur dire : la question de la population, c'est vous qu'elle intéresse avant tout et presque exclusivement. Nos discussions, les riches n'en ont que faire. D'un côté, le principe aristocratique, tout-puissant chez eux, les contient et leur inspire une prudence

peut-être excessive¹; de l'autre, qu'importe que leurs familles soient nombreuses? Voyons-nous souvent leurs enfants tomber dans la misère et manquer de pain? Même les imprudents trouvent des ressources dans la parenté, dans les alliances, dans les professions libérales, dans les carrières publiques².

« ...Mais vous, dont les facultés n'ont pas encore gravi les hauteurs de la société, au lieu d'élever vers le sommet des regards d'envie et de former des vœux impuissants, regardez autour de vous et prêtez-nous l'oreille. Nous ne voulons pas vous apporter ici des théories, des généralités, des calculs statistiques qui sont, pour le moins, fort inutiles pour vous. Nous ne vous demandons qu'un regard attentif et un peu de bon sens appliqué, non au monde entier, mais à chacun de vous. Que la prudence pénètre dans tous les mariages et préside à l'établissement de chaque famille, et on n'aura plus à s'inquiéter du sort de l'humanité. Or, que voyez-vous autour de vous? Un pays vaste, inculte, peu peuplé, mais sain, fertile, où rien ne s'oppose à l'exploitation, où la terre n'attend pour produire que quelques capitaux et des bras. Mariez-vous à votre

¹ Voir ci-dessus (p. 217) ce que dit M. Mill. Les deux économistes ne se contredisent point; mais ils ont chacun en vue des catégories diverses de familles qu'ils ont observées.

² Et dans l'émigration; car ils peuvent donner à leurs enfants les moyens de s'expatrier avec quelque avantage; ce qui est impossible au plus grand nombre de familles, au sein desquelles les enfants font concurrence aux pères, ou se portent des campagnes vers les villes et vers les manufactures, et y font baisser les salaires.

fantaisie; nous n'avons rien à vous dire, si d'ailleurs les heureuses conditions du sol et du climat ne sont pas rendues vaines par les institutions et les lois. — S'il en était ainsi, soyez prudents. Ne vous flattez pas légèrement de réformes qui peut-être n'arriveront pas dans un siècle, tandis que vos enfants vous demanderaient du pain dans quatre ou cinq ans¹. »

Terminons.

Il faut réagir contre la direction fâcheuse de l'opinion au sujet de la population; il est inutile de songer à élever la condition matérielle et morale des classes les plus nombreuses et les plus pauvres, si l'on ne commence pas par cette œuvre.

Il est possible de transformer l'opinion publique à cet égard.

Pour cela, il faut préparer ceux qui la dirigent ou doivent la diriger un jour et leur enseigner les notions élémentaires sur le développement normal et sur les conditions naturelles de la population, au sein des classes les plus nombreuses et les plus pauvres, afin qu'ils cessent de répandre des doctrines diamétralement opposées à la prévoyance et à la saine morale; de semer l'illusion et l'utopie; de produire la misère, l'agitation, la haine entre les pauvres et les riches, et finalement l'abrutissement et le despotisme.

¹ Introduction à l'*Essai sur le Principe de population* de Malthus, dans la *Collection des principaux économistes* (1845).

Il faut, par conséquent, que dans tous les établissements d'instruction publique et privée, dans les séminaires, dans les collèges, dans les écoles, on enseigne l'économie politique.

Il faut que les notions fondamentales de cette science soient répandues¹, par tous les moyens possibles, parmi les classes populaires, afin de combattre leurs préjugés, et de développer en elles les notions du sens commun et les connaissances propres à leur faire apprécier leurs véritables intérêts, c'est-à-dire les lois qui président à l'organisation sociale, et les moyens efficaces pour elles de s'élever à une meilleure condition matérielle et morale.

L'opinion des classes élevées ayant une grande influence sur les autres, on aurait déjà beaucoup obtenu, si l'on parvenait à faire disparaître le stimulant de l'opinion.

Bientôt ce progrès serait suivi d'un autre; bientôt se répandrait parmi les classes salariées la conviction que la morale réclame, que leur bien-être exige, la limitation volontaire et préventive de la population.

Et l'on verrait successivement un plus grand nombre

¹ En 1852, le conseil municipal de Versailles, dans sa séance du 7 juillet, instituait un prix de tempérance de 1,000 francs. La commission devait prendre en considération le nombre modéré des enfants du candidat, l'absence de chômage volontaire, sa fidélité à rapporter son salaire au ménage, s'il envoyait ses enfants à l'école, s'il était déposant à la Caisse d'épargne et adhérent aux sociétés de secours mutuels. — C'est là une initiative louable et bonne à imiter.

de personnes se conformer à cette opinion ; et le jour arriverait où le blâme atteindrait les hommes imprévoyants qui mettraient au monde plus d'enfants qu'ils n'en peuvent nourrir, sans souci du sort de leur compagne et de leur famille.

FIN



NOTES COMPLÉMENTAIRES

I

NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE MALTHUS¹.

MALTHUS (THOMAS-ROBERT) naquit à Rookery, près de Dorking, dans le comté de Surrey, en Angleterre, le 14 février 1766; il est mort à Bath, le 29 décembre 1834. Son père, Daniel Malthus, était dans l'aisance; mais, devant laisser sa fortune à son fils aîné, il fit entrer Thomas-Robert dans la carrière ecclésiastique. Il le confia d'abord à Richard Graves, auteur du *Don Quichotte spirituel*, puis il l'envoya à l'académie de Warrington, dans le Lancashire; mais, cet établissement n'ayant pu se soutenir, il lui fit terminer ses études avec Gilbert de Wakefield, qui jouissait d'une grande réputation en Angleterre. A l'âge de dix-huit ans, le jeune Malthus entra au collège de Jésus, à Cambridge; il y prit ses grades en 1788, devint membre de la Société, et l'année suivante il entra dans les ordres. Après être demeuré quelque temps au sein de sa famille, il desservit une cure du voisinage.

C'était une époque où les esprits étaient en grande fermentation en Europe, par suite du mouvement philoso-

¹ Cette notice sur Malthus et celle qui suit sur Godwin ont déjà été publiées par l'auteur, dans le *Dictionnaire de l'économie politique* 2 vol. grand in-8°, chez Guillaumin.

phique et des événements de la Révolution française. Publiciste déjà très connu, William Godwin venait de faire paraître son livre sur la Justice politique, dans lequel il établissait que le mal moral et les diverses calamités du genre humain n'avaient pas d'autres sources que les vices des gouvernements; il proposait l'établissement de l'égalité des conditions comme capable de prévenir les effets des mauvaises institutions politiques. Cet ouvrage eut, en Angleterre, des adversaires et des partisans au nombre desquels se trouva Daniel Malthus. Thomas-Robert, son fils, au contraire, avait appris dans l'étude de l'histoire et de l'économie politique (Smith avait publié son livre en 1776, et David Hume, qui avait été reçu dans la famille avec J.-J. Rousseau, avait publié ses *Essais*), que, si les gouvernements défectueux contribuent à rendre les hommes vicieux et misérables, l'ignorance et la dégradation des classes inférieures concourent puissamment, de leur côté, soit à former, soit à maintenir les mauvais gouvernements. Malthus était donc bien loin de se faire illusion sur la nature des résultats qu'on pouvait attendre des réformes politiques.

Godwin publiait, en 1797, un recueil appelé *the Inquirer*, composé d'une série d'Essais sur l'éducation, les mœurs, la littérature. Un de ces Essais, sur la *prodigalité et l'avarice*, fit prendre la plume à Malthus, qui était alors dans la force de l'âge, et il répondit par un *Essai sur le principe de population*, qu'il publia sans nom d'auteur, et qu'on doit considérer moins comme une première édition que comme une préparation au célèbre ouvrage imprimé cinq ans après.

Malthus combattit les écrivains aux yeux desquels la perfectibilité des hommes et des institutions politiques et sociales était sans limites, et il réduisit presque à rien l'influence des mauvais gouvernements; il défendit la pro-

priété et combattit les divers systèmes socialistes qui s'étaient déjà produits; il montra que les sociétés n'avaient jamais rencontré que deux obstacles à leur accroissement, le Vice et la Misère; et il signala comme principale cause de ces obstacles la multiplication trop rapide des populations relativement à leurs subsistances.

Ce livre, qui heurtait toutes les utopies et les systèmes imaginés pour le bonheur du genre humain par des écrivains populaires, et qui montrait les phénomènes sociaux sous un jour nouveau, fut attaqué et défendu avec vivacité, comme l'avait été celui de Godwin. Ce fut pour Malthus une raison d'approfondir de nouveau son sujet. Il s'était d'abord servi, comme il nous l'apprend lui-même, des ouvrages de Hume, de Wallace, de Smith, de Price¹. Il rechercha quelle influence le principe de population qu'il venait de mettre en lumière avait exercée sur les nations aux diverses époques de l'histoire; puis il voulut ajouter aux leçons du passé celles du temps présent, et il se mit à parcourir une partie de l'Europe.

Au printemps de 1799, il partit d'Angleterre avec trois autres membres du collège de Jésus, de Cambridge, parmi lesquels se trouvait Daniel Clark, connu par ses voyages dans diverses contrées de l'Europe; et il visita le Danemark, la Suède et une partie de la Russie; plus tard il

¹ Le docteur Wallace, ministre de l'Évangile, mort en 1771, a fait un Essai sur la population, provoqué par l'Essai de Hume. Cet ouvrage, *A dissertation on the number of mankind*, a été traduit deux fois en français, sous ces titres : *Essai sur la différence du nombre des hommes dans les temps anciens et modernes*, trad. par Joncourt; Londres (Paris), 1754, in-8 et in-12; — *Dissertation historique et politique sur la population des anciens temps comparée avec celle des nôtres*, trad. par Eidous, Amsterdam (et Paris), 1769, in-8°.

Le docteur Price, ministre dissident, mort en 1791, a publié divers essais sur les finances et les dettes de l'Angleterre et un Essai sur la population. Londres, 1780, in-8°.

visita la Suisse et la Savoie. Le résultat de ses voyages fut la publication de la deuxième édition de *l'Essai sur le principe de population*, en 1803, qui souleva davantage encore les attaques auxquelles la première avait donné lieu. Dans cet ouvrage, qui procédait du premier, mais qui était nouveau sous beaucoup de rapports, Malthus complétait ses idées par de plus longs développements et par l'exposé de faits nombreux empruntés à l'histoire et à la situation de différents pays; il appliquait ses observations à des institutions qu'on avait toujours considérées comme bienfaitantes, et indiquait les dangers d'une philanthropie intelligente; il démontrait aux classes ouvrières que le meilleur moyen d'élever d'une manière durable le taux des salaires était de mettre dans le mariage une grande circonspection, etc.

Une année après la publication de son ouvrage, Malthus fut nommé professeur d'histoire et d'économie politique au collège de la Compagnie des Indes orientales, à Ailesbury, aux environs de Londres; c'est à la même époque qu'il se maria. Il remplit pendant trente ans ces fonctions et celles de ministre de l'Évangile; et c'est pendant cette période de sa vie qu'il remit trois fois encore la main à son célèbre ouvrage, qu'il médita sur les questions qu'embrasse la science économique et qu'il fut conduit à publier ses autres écrits: sur les Lois céréales (1814 et 1815), sur la Rente (1815), sur les Principes de l'économie politique (1819), sur les définitions en économie politique (1827), etc.

Malgré son titre, le livre sur les Principes n'est point un traité complet, mais seulement une collection de dissertations relatives à des questions sur lesquelles il avait plus spécialement fixé son attention, et qu'il discutait particulièrement avec Ricardo et J.-B. Say. (Voyez ci-dessous à la bibliographie.) Il s'attache surtout à établir dans ce livre

combien il est important de ne pas trop tôt ériger en principes généraux des observations partielles, et de vérifier les lois générales par l'examen rigoureux des faits. Il concluait aussi que ce qui est rigoureusement vrai en principe est loin d'être toujours complètement applicable et que, dans l'état imparfait des sociétés, il faut savoir sacrifier dans une certaine mesure la vérité à des besoins d'ordre et de prudence. Ce livre est loin d'avoir eu le même retentissement que celui sur la population; cela tient d'abord à la nature du sujet et aussi, selon nous, à l'infériorité relative de l'ouvrage. Mais c'est assez pour la gloire d'un homme d'avoir trouvé une loi fondamentale et de l'avoir mise en lumière par de si remarquables recherches et de si profondes observations. Les dissertations de Malthus auront néanmoins beaucoup contribué à l'élucidation de plusieurs principes, et notamment celui de la rente, auquel Ricardo a attaché son nom. Ce dernier dit dans la préface de ses *Principes* : « En 1815, la véritable doctrine de la rente fut publiée une première fois par M. Malthus, dans un écrit intitulé : *Recherches sur la nature de la rente*, et par un membre du collège de l'université d'Oxford (le docteur West), dans son *Essai sur l'emploi du capital en agriculture*. » M. Mac Culloch a en outre signalé la même doctrine dans un écrit sur le *commerce des blés*, publié en 1777 par Anderson. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher la filiation de la théorie de la rente à cette époque; nous constatons seulement le cas que Ricardo faisait de cette partie des travaux de Malthus, et aussi la modestie avec laquelle il soumettait ses propres idées au public.

Ce qui distingue Malthus, c'est l'amour de la vérité. « Cet amour de la vérité, qui ne se démentit jamais, a dit Ch. Comte, fit naître et développer chez lui les vertus privées qui le distinguaient : la justice, la prudence, la tempérance, la simplicité.

« Il était d'un caractère doux. Il avait sur ses passions un si grand empire, il était si indulgent pour les autres, que les personnes qui ont vécu près de lui pendant près de cinquante années assurent qu'elles l'ont à peine vu troublé, jamais en colère, jamais exalté, jamais abattu. Aucun mot dur, aucune expression peu charitable ne s'échappait jamais de ses lèvres contre personne; et quoiqu'il fût plus en butte aux injustices et aux calomnies qu'aucun écrivain de son temps, et peut-être d'aucun autre, on l'entendit rarement se plaindre de ce genre d'attaques, et jamais il n'usa de représailles. Il était très sensible à l'approbation des hommes éclairés et sages; il mettait un grand prix à la considération publique. Mais les outrages non mérités le touchaient peu, tant il était convaincu de la vérité de ses principes et de la pureté de ses vues; tant il était préparé aux contradictions et même à la répugnance que ses doctrines devaient inspirer dans un certain monde. Sa conversation se portait naturellement sur les sujets qui touchent au bien-être de la société, et dont il avait fait l'objet d'une étude particulière; il était alors attentif, sérieux, facile à émouvoir. Il énonçait son opinion d'une manière si claire, si intelligible, qu'on voyait aisément qu'elle était le résultat d'une réflexion profonde. Du reste, il était naturellement gai et enjoué, et aussi prêt à prendre part aux plaisirs innocents de la jeunesse qu'à l'encourager ou à la diriger dans ses études.

« Il était au nombre des partisans les plus zélés de la réforme parlementaire, et désirait voir le gouvernement s'engager dans une voie de progrès... Fidèle à ses opinions politiques, dans le temps où elles étaient loin de mener à la fortune, il ne s'en est pas fait un titre à la faveur lorsqu'elles ont triomphé; il n'a pas eu la pensée de faire de la science le marchepied de l'ambition. Quand ses principes sont devenus le fondement de la loi qui

réformait la législation sur les pauvres, les calomnies et les injures des ennemis de la réforme ne lui ont pas manqué. Ses adversaires ont tenté de faire tomber sur lui la responsabilité des vices qu'ils signalaient dans la mesure du gouvernement; de leur côté, les partisans de cette mesure lui ont prodigué les éloges dans les discussions auxquelles elle a donné lieu au sein du parlement; mais là se sont arrêtées la reconnaissance des amis politiques et la munificence nationale. Je dois ajouter qu'on ne l'a vu se plaindre ni des injures des premiers ni de la négligence des seconds. »

Charles Comte parle ici de la réforme des lois sur les pauvres. Malgré les exagérations pour et contre de l'esprit de parti, le livre de Malthus frappa vivement tous les hommes doués d'un esprit juste qui désiraient sincèrement améliorer le sort des masses, et appela leur attention sur le danger de la loi des pauvres; des propositions de réformes furent faites à diverses époques, et notamment en 1817 par M. Samuel Withbread, en 1821 par M. J. Scarlett, savant jurisconsulte; mais ce ne fut qu'en 1834 que le parlement se décida à modifier la législation, après une enquête célèbre qui confirma la plupart des vérités que Malthus avait proclamées.

Ce dut être une grande joie pour l'illustre économiste que de voir les pouvoirs publics de son pays s'inspirer de celle de ses opinions qui lui avait valu le plus de violentes attaques.

Malthus était alors dans sa soixante-septième année, et jouissait en apparence d'une très bonne santé. Mais vers le milieu de décembre 1834, comme il arrivait de Londres à Bath, pour passer les fêtes de Noël avec ses enfants, dans la maison de M. Eckersalt, son beau-père, il se sentit indisposé; une maladie du cœur se déclara, et il mourut le 29 du même mois.

Malthus avait été élu associé étranger de l'Académie des sciences morales et politiques, aussitôt après la reconstitution de cette académie en 1832. Il fut un des fondateurs du *Political economy club* et un de ses membres les plus actifs.

Pour affaiblir l'autorité de Malthus et le mettre en contradiction avec lui-même, on a cité le nombre de ses enfants, que l'on porte à onze! D'abord il n'est pas du tout démontré que Malthus ait eu onze filles, comme l'a écrit M. Cherbuliez dans le *Journal des Économistes* (XXV, p. 133, 1850) en racontant que Malthus était venu un soir chez M. Sismondi, à Genève, suivi de ses onze filles! Il doit y avoir erreur de la part de M. Cherbuliez; car Ch. Comte, dans une notice lue à l'Académie des sciences morales et politiques peu de temps après la mort de Malthus, disait, en 1836, que ce dernier laissait un fils et une fille, que sa femme lui survivait. Ch. Comte n'a pas écrit sa biographie sans avoir des renseignements exacts; il est probable que les personnes dont parle M. Cherbuliez étaient de la famille de Malthus sans être ses filles. Mais admettons, par hypothèse, une si nombreuse postérité comme un fait exact. Si Malthus avait assez de moyens d'existence, il n'aurait pas cessé d'être d'accord avec lui-même; et c'est dans le cas contraire seulement qu'il aurait, lui aussi, manqué de prévoyance, ce qui, en dernière analyse, prouverait contre sa conduite et non pas contre ses idées, qui se seraient peut-être corroborées à cette rude épreuve.

OUVRAGES DE MALTHUS.

Le plus célèbre ouvrage de Malthus, et celui sur lequel nous devons ici plus particulièrement appeler l'attention, est son *Essai sur le principe de population*.

Cet ouvrage a paru sous le titre suivant :

An essay on the principle of population, as it affects the future improvement of society, by the rev. T.-R. Malthus. — (*Essai sur le principe de*

population ; comment il affecte la future amélioration de la société.) Londres, 1798, 1 vol. in-8, anonyme ; 2^e édit., 1803, 2 vol. ; 4^e édit., 1807 ; 5^e édit., 1817 ; 6^e édit., Londres, 1826, 2 vol. in-8.

Quatre éditions de la traduction française de cet ouvrage ont été successivement publiées sous des titres un peu différents.

1^o *Essai sur le principe de population, ou Recherches sur l'influence de ce principe sur le bonheur de l'espèce humaine dans les temps anciens et modernes, suivi des moyens propres à adoucir les maux dont ce même principe est la cause, et du tableau des espérances que l'on peut concevoir à ce sujet.* Traduit de l'anglais par P. Prévost, professeur de physique à Genève. Genève et Paris, J.-J. Paschoud, 1809, 3 vol. in-8 ;

2^o *Recherches sur le principe de population, ou Exposé des effets passés et présents de l'action de cette cause sur le bonheur du genre humain ; suivi de quelques recherches relatives à l'espérance de guérir ou d'adoucir les maux qu'elle entraîne.* Traduit de l'anglais sur la 5^e édition, par P. Prevost et Guill. Prevost ; seconde édition française. Genève et Paris, Paschoud, 1824, 4 vol. in-8.

Cette édition était revue et augmenté d'après la 5^e édition originale publiée en 1817 par l'auteur ;

3^o *Essai sur le principe de population*, par Malthus. Traduit de l'anglais par MM. Pierre et Guillaume Prevost (de Genève), précédé d'une introduction par P. Rossi, et d'une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur, par Charles Comte, avec les notes des traducteurs et de nouvelles notes par M. Joseph Garnier. Paris, Guillaumin, 1843, 1 vol. gr. in-8, formant le septième volume de la *Collection des principaux économistes* ;

4^o *Le même*, 2^e édit., 1852, augmenté d'un avant-propos, par M. Joseph Garnier, touchant les injustes reproches adressés à Malthus, sur son passage le plus critiqué, sur les monstruosité dont il n'est pas solidaire (Marcus, etc.) ; sur les remèdes proposés contre l'excès de population par les écoles socialistes ; sur les appréciations de MM. Blanqui, Villeneuve-Bargemont, Carey, Frédéric Bastiat.

L'Essai est divisé en cinq livres. Dans les deux premiers, l'auteur expose comment ont agi les obstacles qui ont empêché l'accroissement de la population chez les peuples anciens et modernes. Cette première partie de son ouvrage est un excellent travail de statistique et d'histoire ; Malthus y est remarquable par l'étendue de ses vues, par la facilité

avec laquelle il discute les documents numériques qu'il a à sa disposition, par la clarté des conséquences qu'il en déduit, par la portée des problèmes qu'il pose aux statisticiens modernes, et par la nouveauté des aperçus qu'il ouvre aux historiens.

Dans le troisième, il examine, au point de vue de leur influence sur le principe de population, les diverses théories sociales proposées de son temps, et analogues à celles que nous avons vues surgir depuis, ainsi que divers systèmes économiques touchant l'agriculture et le commerce des grains. Dans le quatrième, il expose son opinion sur la Contrainte morale, la Charité, la Taxe des pauvres; il analyse et combat divers plans pour améliorer le sort de ces derniers. Dans un Appendice, il résume ses idées, réfute de nouvelles objections et de nouvelles théories, notamment celle du droit des pauvres à être nourris; et il établit que la doctrine de la Contrainte morale, loin de contredire les lois de la nature, tend à obtenir une population saine et vigoureuse, et un accroissement qui n'entraîne pas le vice et la misère.

Il est impossible de ne pas recourir à l'ouvrage de Malthus lorsqu'on veut étudier sérieusement les principaux éléments de solution pour les nombreuses questions auxquelles donnent lieu le principe de population et le vaste problème de l'amélioration physique et morale de la classe de citoyens la plus nombreuse et la plus pauvre. Or, c'est ce qu'ont négligé de faire jusqu'ici, nous ne craignons pas de le dire, la plupart de ceux qui ont abordé ces sujets délicats dans la presse, à la tribune, dans la chaire évangélique ou dans l'administration.

Malthus a encore publié :

Des principes d'économie politique, considérés sous le rapport de leur application pratique (The principles of political economy, etc.). Londres,

1820, 1 vol. in-8 (Une 2^e édition augmentée a été publiée en 1826, en 2 vol. in-8, avec une notice sur l'auteur, par M. le d^r Otter, évêque de Chichester). — Cet ouvrage a été traduit en français par M. Constancio, Paris, Aillaud, 1820, 2 vol. in-8 (Cette traduction, revue et corrigée par M. Monjean, forme le VIII^e vol. de la *Collection des Principaux Economistes*);

Les *Définitions en économie politique (Definition on political economy)*. Londres, 1827. 1 vol. in-8 (Cet ouvrage a été traduit par M. Fonteyraud et a été inséré dans le VIII^e vol. de la *Collection des principaux Economistes*);

Plusieurs brochures, à diverses époques, sur différents sujets d'économie politique : la circulation, les causes de la hausse du prix des vivres, les lois des pauvres, les lois-céréales, la nature de la rente, le Collège des Indes orientales;

Divers articles dans la *Revue d'Édimbourg*, la *Quarterly Review*, les *Transactions de la Société de littérature*; des considérations générales sur le principe de population dans le *Supplément de l'Encyclopédie britannique*.

NOTICE SUR GODWIN, UN DES PREMIERS ET DES PRINCIPAUX
CONTRADICTEURS DE MALTHUS.

GODWIN (WILLIAM), né à Wisbeach (comté de Cambridge) le 3 mars 1756, est mort le 7 avril 1836. Fils et petit-fils de ministres presbytériens, il fut d'abord élevé dans les principes de Calvin, qu'il abandonna de bonne heure pour se faire déiste pur. De 1778 à 1783, il fut ministre d'une congrégation non-conformiste aux environs de Londres, mais la hardiesse de ses opinions ayant déplu à ses co-sectaires, il donna sa démission, et vint à Londres pour suivre la carrière littéraire.

Admis dans quelques cercles où brillaient Fox, Sheridan et d'autres chefs de l'opposition, il s'occupa de politique et fut conduit, par la nature de son esprit, à fixer ses études sur l'organisation des sociétés, la forme des gouvernements et les réformes sociales. Les événements de la Révolution française vinrent donner une nouvelle animation aux discussions politiques, et c'est sous cette impulsion que Godwin acheva et publia son célèbre ouvrage sur la Justice politique, dont la première édition parut en 1793. Ce livre fit une grande sensation; il était écrit avec une grande verve et cette fiévreuse passion qui fut un des traits saillants de son talent et de son caractère. L'organisation de la société y était vivement attaquée, et ses propositions offraient un assez singulier mélange d'audace et de raison.

Ainsi, Godwin prêchait des réformes politiques et sociales

très radicales, et entendait néanmoins qu'elles fussent opérées sans secousses, sans révolutions; car les révolutions, disait-il, entraînent des maux incalculables, détruisent les libertés publiques, manquent presque toutes leur but et retardent les réformes. D'autre part, il professait déjà plusieurs de ces théories aventureuses et erronées que nous avons vues se reproduire de nos jours, et qui ont reçu la dénomination de Socialisme. Il attaquait le mariage comme une institution absurde et immorale.

En résumé, Godwin attribuait le mal moral et les maux du genre humain aux vices des gouvernements, et il essayait de construire un système d'égalité ou plutôt de communauté dans lequel les riches étaient considérés comme de simples administrateurs du bien d'autrui, et toute jouissance qu'ils se donnaient à l'exclusion de quelqu'un des membres de la société comme une injustice.

L'an d'après, Godwin publia un autre livre, d'un genre tout différent, et qui eut également beaucoup de succès; nous voulons parler de *Caleb William*, œuvre remarquable d'imagination, sans amour, et où se reproduisaient sous une autre forme les sentiments de la *Justice politique*.

Ce sujet fut transporté sur la scène en Angleterre et en France, et on cite encore la vive impression produite par Talma (1797) dans le rôle de Falkland d'une pièce de Laya.

Dans cette même année (1794), Godwin eut encore un autre succès dans le monde politique; il parvint à faire acquitter Horne Tooke et ses amis, fondateurs de la *Société constitutionnelle*, par un mémoire dans lequel il réfutait habilement l'acte d'accusation. Ce fut l'apogée de ses succès littéraires: Godwin avait alors trente-huit ans.

Le reste de sa longue carrière a été consacré à la production d'un grand nombre d'écrits de politique, d'imagination, d'histoire, de biographie, d'économie sociale, parmi

lesquels nous devons citer ici l'*Investigateur* (*the Inquirer*), série d'essais dans lesquels il développa, en 1797, les doctrines de ses *Recherches sur la Justice politique*, et dont la lecture inspira à Malthus son célèbre *Essai sur le principe de population* (la première édition parut en 1798), livre qui provoqua plus tard les *Recherches sur la population*, dans lesquelles Godwin cherchait à réfuter Malthus.

Au commencement de 1797, Godwin épousa miss Maria Wollstonecraft, alors célèbre dans le monde des lettres par la hardiesse de ses écrits, par ses aventures, et qui avait, comme lui, médité du mariage. Miss Wollstonecraft mourut dans le mois de septembre de la même année. Godwin, qui avait pour elle une grande affection, publia (1798) ses *OEuvres posthumes*, précédées d'une histoire de sa vie¹.

En 1801 Godwin se remaria, et comme bientôt après, malgré ses succès littéraires, il était dans la gêne, il établit une librairie d'éducation dans laquelle il composa, sous le pseudonyme de Baldwin, plusieurs des ouvrages que sa femme vendait. Mais il ne paraît pas que cette entreprise l'ait enrichi, pas plus que ses publications subséquentes ;

¹ Miss Wollstonecraft s'était fait connaître par de nombreux écrits littéraires, religieux et politiques : sur l'éducation, dont elle avait d'abord fait sa carrière ; sur la Révolution française, qui l'avait enthousiasmée ; et sur les femmes, dont elle défendit chaleureusement les droits. Miss Wollstonecraft prétendait, ainsi que miss Macaulay, que la femme est appelée par la nature à partager avec l'homme toutes les fonctions que celui-ci s'est arrogées exclusivement et abusivement ; que l'homme n'a d'autre supériorité que la force musculaire, et que ce n'est que par l'empire tyrannique de l'amour que le sexe féminin est tombé dans l'état de dégradation où miss Wollstonecraft le voyait. Avant d'épouser Godwin, miss Wollstonecraft avait été trompée par un négociant américain, et elle avait attenté deux fois à sa vie. Elle s'était liée à Paris avec plusieurs Girondins. C'était, disent ceux qui l'ont connue, une femme remarquable, joignant à une figure agréable de belles facultés et de rares qualités de cœur.

car, en 1833, le ministère whig le nommait à une place à laquelle était attaché un modique traitement, dont il ne jouit pas longtemps. Il mourut en 1836, d'un catarrhe épidémique qui régnait alors, à l'âge de quatre-vingts ans.

OUVRAGES DE GODWIN.

Inquiry concerning political justice and its influence on morals and happiness. — (*Recherches sur la justice politique et son influence sur les mœurs et le bonheur.*) Londres, 1793, 2 vol. in-8; 3^e édition en 1798.

Ce livre est apprécié plus haut, p. 238 (V. à la table des matières, Godwin). L'auteur a développé les mêmes doctrines politico-économico-socialistes dans l'ouvrage suivant :

The Inquirer (l'Investigateur), 1797, 1 vol. in-8; 1823, 1 vol. in-12.

Série d'essais, ou dissertations sur différents sujets. C'est à un de ses essais sur *l'avarice et la prodigalité* que répondait Malthus dans la première édition de son ouvrage sur la population. (V. p. 228.)

Recherches sur la population et sur la faculté d'accroissement de l'espèce humaine, contenant une réfutation des doctrines de Th. Malthus sur cette matière, par M. William Godwin, traduit de l'anglais, par F.-S. Constancio, D. M., etc. Paris, Aillaud, 1821, 2 vol. in-8.

L'auteur a partagé son ouvrage en six livres, traitant : de l'accroissement de l'espèce humaine dans les divers pays ; des bornes de la faculté d'accroissement ; des causes qui entravent ou font décroître la population ; de la population aux États-Unis ; des moyens que la terre fournit pour la subsistance de l'homme et des principes de morale et de politique ressortant de la théorie de Malthus. Le premier volume contient en outre une dissertation de M. David Booth, aux instances et aux idées duquel Godwin doit (il le dit lui-même) d'avoir publié ce livre.

Les autres principaux ouvrages de Godwin sont :

Vie de Chaucer (1823), 2 vol. in-8 ; — *l'Histoire de la république d'Angleterre jusqu'à la restauration de Charles II* (1824 à 1828), 4 vol. in-8 (le quatrième volume est entièrement consacré à Cromwell, dont Godwin a fait une étude particulière) ; — *Pensées sur l'homme, sa nature, ses productions et découvertes*, 1 vol. in-8 ; — *Essai sur les sépultures* (1808), in-8 ; — *Vies des nécromanciens* (1834), 1 vol. in-8 ; — des romans : *Caleb William* (1793), traduit par Germain Garnier ; *Saint-Léon*, *Fleetwood* (1805), *Mandeville* (1817), *Cloudesluy* (1830), *Deloraine*, etc.

III

NOTE HISTORIQUE SUR LES OPINIONS ÉMISES, AVANT MALTHUS, SUR LE PRINCIPE DE POPULATION.

MONTESQUIEU exposait, dans l'*Esprit des lois*¹, que la population est en raison des produits dont elle peut disposer. Mais on voit dans d'autres passages qu'il n'avait pas des idées bien nettes sur ce sujet. (V. plus loin la note XIII.)

Il dit ailleurs :

« Partout où il se trouve une place où deux personnes peuvent vivre commodément, il se fait un mariage. La nature y porte assez, lorsqu'elle n'est point arrêtée par la difficulté de la subsistance². »

Voir encore (p. 52) son opinion sur la fécondité des mendiants.

Mirabeau, le père, dans son célèbre et peu intelligible *Ami des hommes, ou Traité de la population* (1755), avait d'abord écrit que la population était une source de revenu. Plus tard il avouait son erreur et reconnaissait que c'est le revenu qui est la source de la population, et il disait : « La mesure de la subsistance est la mesure de la population³. »

Les autres PHYSIOCRATES avaient assez nettement entrevu le principe de population ; mais aucun d'eux ne l'a démontré à fond. — QUESNAY a dit : « Qu'on soit moins attentif à

¹ Liv. XVIII, chap. x. — La première édition de l'*Esprit des lois* est de 1748.

² *Esprit des lois*, liv. XXIII, ch. x.

³ Tome VIII, p. 84, in-12, 1762.

l'augmentation de la population qu'à l'accroissement des revenus ¹. »

SMITH écrivait en 1775 :

« Naturellement, toutes les espèces animales multiplient à proportion de leurs moyens de subsistance, et aucune espèce ne peut jamais multiplier au delà. Mais, dans les sociétés civilisées, ce n'est que parmi les classes inférieures du peuple que la disette de subsistances peut mettre des bornes à la propagation de l'espèce humaine; et cela ne peut arriver que d'une seule manière : en détruisant une grande partie des enfants que produisent les mariages féconds de ces classes du peuple ².

« La demande d'hommes règle nécessairement la production des hommes, comme fait la demande à l'égard de toute autre marchandise; elle en hâte la production quand celle-ci marche lentement, et l'arrête quand elle va trop vite. C'est cette demande qui règle et détermine l'état où est la propagation des hommes dans tous les différents pays du monde, dans l'Amérique septentrionale, en Europe et en Chine; qui la fait marcher d'un pas si rapide dans la première de ces contrées, qui lui donne dans l'autre une marche lente et graduelle, et qui la rend tout à fait stationnaire dans la troisième ³. »

« Dans la majeure partie de l'Europe, il faut au moins, à ce qu'on prétend, cinq cents ans pour doubler le nombre des habitants, tandis que, dans plusieurs de nos colonies de l'Amérique septentrionale, il double, dit-on, en vingt ou vingt-cinq ans ⁴. »

« Les pays ne se peuplent pas en proportion du nombre

¹ xxv^e Maxime (*Collection des principaux économistes*. PHYSIOCRATES, p. 101).

² *Richesse des nations*, liv. I, chap. VIII, édition Guillaumin, p. 109.

³ *Ib.*, p. 111.

⁴ *Richesse des nations*, liv. I, ch. XI, p. 209 I.

que leur produit peut vêtir et loger, mais en raison du nombre que ce produit peut nourrir. Quand la nourriture ne manque pas, il est aisé de trouver les choses nécessaires pour se vêtir et se loger; mais on peut avoir celles-ci en abondance et éprouver souvent de grandes difficultés à se procurer la nourriture ¹. »

HERRNSCHWAND disait aussi :

« La procréation de l'espèce humaine paraît être sans bornes; sa nourriture, au contraire, a des limites. Tant que la procréation n'a pas atteint les limites de la nourriture, l'espèce humaine est susceptible de multiplication ². »

ORTES émettait, à la fin du siècle dernier, les propositions suivantes :

« La population se maintient, augmente ou diminue toujours proportionnellement et *en conséquence* des richesses maintenues, augmentées ou diminuées *avant*; mais jamais la population ne précède les richesses. »

« Les générations des hommes sont limitées par les hommes, celles des brutes par la force ³. »

L'écrivain italien entend par population la population effective, et non les naissances, qui peuvent très bien précéder les richesses, sauf à être neutralisées par la mort.

DUGALD STEWART, quelques années avant la première publication de Malthus, posait ainsi le problème :

« Un peuple ne peut pas plus s'empêcher de peupler qu'un arbre de pousser. Mais, pour vivre, il faut se nourrir; et comme tout accroissement a un terme, c'est là que la population s'arrête... C'est une maladie politique accom-

¹ *Richesse des nations*, II^e vol., liv. III, ch. iv, p. 513.

² *Discours sur la population*, Londres, 1786, cité par J.-B. Say (*Cours complet*, 4^e partie, chap. 1).

³ *Riflessioni sulla popolazione...*, Venise, 1790.

pagnée de beaucoup de misères.... J'avoue que je ne connais point de remède à ce mal ¹. »

ARTHUR YOUNG, qui voyageait en France pendant les années 1787-90, disait :

« Le soin de multiplier la population ne doit pas fixer un seul instant l'attention des gouvernements. Si elle est oisive ou si elle excède le nombre des hommes qui peuvent trouver de l'emploi, c'est multiplier la misère, la maladie et le crime. La population ne devient utile que par l'emploi. Trouvez cet emploi, et elle se multipliera d'elle-même². »

J.-B. SAY, dans son *Traité* publié en 1803 (alors qu'il ne connaissait pas encore le travail de Malthus, dont la deuxième édition paraissait cette même année), développe cette proposition, que « la population d'un pays se proportionne à ses produits ». Et il ajoute : « C'est une vérité reconnue par la plupart des auteurs qui ont écrit sur l'économie politique, quelque variées que soient leurs opinions sur presque tout le reste. » Suit une note, dans laquelle il dit : « Voyez Stewart, de *l'Économie politique*, liv. I, ch. iv; — Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XVIII, ch. x, et liv. XXIII, ch. x; — Buffon, édit. de Bernard, IV^e vol., p. 266; — Forbonnais, *Principes et Observations*, p. 39, 45; — Hume, *Essais*, II^e partie, essai II; — Poivre, le volume de ses OEuvres, p. 145, 146; — Condillac, *le Commerce et le gouvernement*, part. I, ch. xxiv et xxv; — le comte Verri, *Réflexions sur l'économie politique*, ch. xxi; — Mirabeau, *l'Ami des hommes*, tome I, p. 40; — Raynal, *Histoire de l'établissement...*, liv. XI, § 23; — Chastellux, *de la Félicité*

¹ *Éléments de la philosophie de l'esprit humain*, tome I, p. 208 de l'édit. angl., in-4^o, 1792.

² Tome II, p. 102 de l'édit. angl., cit. de J.-B. Say (*Cours*, VI^e partie, ch. vi).

publique, tome II, p. 205; — Necker, *Administration des finances*, ch. ix, et ses notes sur l'éloge de Colbert; — Condorcet, *Notes sur Voltaire*, édit. de Kehl, tome XLV, p. 60; — Smith, *Richesse des nations*, liv. I, ch. viii et xi; — Garnier, *Abrégé élémentaire*, part. I, ch. iii, et sa Préface de sa traduction de Smith; — Canard, *Principes d'économie politique*, p. 135. » Malthus est omis, ce qui prouve notre assertion ci-dessus, confirmée par une note de J.-B. Say lui-même¹.

« Ce fut Malthus, dit Mac Culloch², qui, sans avoir aucun droit à réclamer cette découverte, que la population tend à se maintenir dans la limite des moyens de subsistance ou à la dépasser, fut certainement le premier à établir ce principe par une large induction tirée des faits et à indiquer quelques-uns de ses effets les plus importants.

« Les recherches de cet économiste ont démontré que tout accroissement dans le chiffre de la population, qui n'est point précédé ou accompagné d'un accroissement correspondant dans les moyens de subsistance, ne peut engendrer que la misère ou un accroissement dans la mortalité; que la difficulté ne consiste jamais à mettre au monde des êtres humains, mais à les nourrir, à les vêtir et à les élever lorsqu'ils sont nés; qu'en tout lieu l'espèce humaine s'accroît, tant que la multiplication n'est pas arrêtée par la difficulté de pourvoir à sa subsistance et par la pauvreté d'une portion de la société; et que, conséquemment, au lieu de chercher à fortifier le principe d'accroissement, on doit plutôt s'efforcer de limiter les principes qui le limitent et le règlent. »

L'assertion du principe de population, qui est un principe de sens commun, a donc été faite par plusieurs

¹ *Cours complet*, part. VI, ch. II.

² *Principes d'économie politique*, 4^e édit., ch. viii.

écrivains antérieurs à Malthus. Divers faits sur lesquels il s'est appuyé ont été observés dans la plus haute antiquité, puisque les philosophes grecs (V. p. 201) ont été conduits à rechercher les moyens de prévenir les effets du développement de la population. De tout temps, sans doute, il y a eu aussi des pères de famille prévoyants et prudents. Mais Malthus a, en définitive, constaté ces faits et ces principes d'une manière plus générale et plus scientifique, et c'est à lui que revient l'honneur de la découverte du principe de population; car la découverte d'une vérité n'appartient pas tant à celui qui l'entrevoit qu'à celui qui la démontre et la vulgarise. Ce qui est nouveau dans le livre de Malthus, « c'est d'avoir, comme le dit Ét. Dumont, fait du principe de population une application raisonnée et conséquente, d'en avoir tiré la solution de plusieurs problèmes historiques, d'avoir parcouru l'Europe ce principe à la main, et d'avoir montré qu'on ne saurait lutter contre lui sans produire de grands dérangements dans l'ordre social¹ ».

J.-B. Say faisait remarquer² que Malthus avait confirmé, par de savantes recherches, des principes qui n'ont été contestés et vivement attaqués que depuis qu'ils ont été mis hors de doute, et il ajoutait : « Ce qui n'étonnera, au surplus, que les personnes qui ne connaissent pas le cœur humain. »

Au reste, il faut le constater, le nom de Malthus est resté attaché à la doctrine économique de la population, sans que Malthus ait eu la moindre prétention à avoir fait une découverte.

¹ *Œuvres de Bentham*, tome II, p. 305.

² *Cours complet*, part. VI, 1829.

IV

DÉFENSEURS DE LA DOCTRINE MALTHUSIENNE.

Les idées de Malthus ont été professées et défendues par la plupart des économistes modernes; nous mentionnerons particulièrement¹ :

- J.-B. SAY. *Traité d'économie politique* (1803); — *Cours complet* (1829), VI^e partie (v. p. 243).
- DESTUTT DE TRACY. *Traité d'économie politique* (1823), faisant partie du *Traité de la volonté et des Eléments d'idéologie* (1818).
- JAMES MILL. *Principes d'économie politique* (1821), 2^e édition.
- MAC-CULLOCH. *Principes d'économie politique*, 1^{re} édition (1825), 2^e (1830).
- SISMONDI. *Nouveaux principes d'économie politique* (1829).
- DUCHATTEL. *De la charité...., Considérations d'économie politique sur la bienfaisance et la charité* (1829).
- CHALMERS (Th.). *On political economy in connexion with the moral state and moral prospect of society* (1832), Glasgow.
- DUNOYER. *Mémoires sur quelques-unes des principales questions que la Révolution de juillet a fait naître* (1835).
- ROSSI. *Cours d'économie politique* (1840), 1^{er} vol., et *Introduction* (1845) à l'ouvrage de Malthus, dans la *Collection des principaux économistes*.
- THORNTON. *Over population and its remedy*. Londres (1846), in-8.
- J. STUART-MILL. *Principes d'économie politique* (1848).
- DE MOLINARI. *Cours d'économie politique*, 1^{er} vol. (1855).
- DU PUYNODE. *Études sur la population et la charité*, dans le *Journal des Economistes*, octobre 1854, janvier, juillet, décembre 1855.

¹ Nous indiquons les premières éditions, pour conserver l'ordre chronologique.

V

SUR LES CRITIQUES RÉCENTES DIRIGÉES CONTRE LA DOCTRINE DE MALTHUS.

La doctrine de Malthus a été attaquée dans ces dernières années sous divers points de vue, que nous avons réfutés dans ce volume.

Bien que la critique des socialistes, qui ont toujours affecté de parler avec un souverain mépris de l'illustre auteur de l'*Essai sur le principe de population*, mépris risible quand on considère les pauvretés qu'ils ont mises en avant (v. chap. XI), ait produit des confusions et des illusions déplorables dans les esprits, elle n'a pas scientifiquement ébranlé la doctrine de Malthus.

Les théories de MM. Doubleday et Loudon sont sans portée (v. p. 53 et 196).

Les jugements de quelques philanthropes et des deux historiens de l'Économie politique sont superficiels et complètement erronés à beaucoup d'égards.

M. Blanqui, dans son *Histoire de l'Économie politique*, fait un tableau complètement inexact des idées de Malthus.

« Cette doctrine, dit-il, se présente avec le caractère inflexible de la fatalité... Malthus établit, sans sourciller, comme un fait évident, continu, nécessaire, que l'espèce humaine obéit aveuglément à la loi de multiplication indéfinie, tandis que les subsistances qui la font vivre ne se multiplient pas avec elle dans les mêmes proportions... Il arriverait donc un moment où les provisions seraient insuffisantes pour les voyageurs, si ces sinistres correctifs qu'on

appelle les maladies, la misère, la mort, n'intervenaient régulièrement pour rétablir l'équilibre. »

Il ne nous semble pas que Malthus ait établi ce fait de la différence dans la progression de la population et des subsistances comme fatal, continu et nécessaire. Il s'est attaché, au contraire, à prouver que les hommes, une fois bien convaincus de cette plus grande facilité d'accroître la population que ses subsistances, et bien convaincus surtout du peu d'efficacité des divers remèdes proposés aux maux provenant de la disproportion du nombre des travailleurs avec les moyens de travail et de subsistances, verraient s'opérer en eux une salutaire réaction contre les préjugés, tant de l'ordre philanthropique que de l'ordre politique, et mettraient en pratique les vertus qu'il conseille, pour éviter précisément les sinistres correctifs employés par la nature sur des populations mal renseignées et imprévoyantes. M. Blanqui est bien plus dans le vrai quand il dit (contradictoirement avec ce qui précède) : « La doctrine de Malthus n'en aura pas moins le mérite d'avoir appelé l'attention des gouvernements, aussi bien que celle des citoyens, sur le danger des unions imprévoyantes et des secours sans discernement... Les hommes prudents ont appris à réfléchir sur les conséquences du mariage, et cet acte solennel de la vie a cessé d'être considéré aussi légèrement qu'il l'était avant que Malthus eût fait apprécier l'immense responsabilité qu'il impose. »

C'est dans ce dernier sens que M. Blanqui appréciait Malthus dans le premier de ses écrits économiques (*Précis élémentaire*, 1826, Introduction). Plus tard il a parlé de Malthus, d'après Godwin, en diverses circonstances et particulièrement dans une note (1843) du liv. I^{er}, chap. VIII, de Smith, contenant des inexactitudes et des confusions contradictoires avec la citation qui précède, et qu'il serait inutile de relever ici après tout ce que nous avons dit.

M. DE VILLENEUVE-BARGEMONT critique aussi ce qu'il appelle l'exagération repoussante de quelques assertions de Malthus, et accuse son ouvrage d'avoir « contribué à fonder cette école d'économistes qui ont érigé en principe philanthropique l'inflexibilité, l'insensibilité, et sont devenus en quelque sorte inhumains, à force de vouloir préserver l'humanité des erreurs de la charité chrétienne ». M. de Villeneuve ne précisant pas les assertions qu'il trouve exagérées et repoussantes, nous sommes porté à croire que sa pensée se fixait en ce moment sur le Malthus de convention plutôt que sur le véritable Malthus. On remarque ensuite que M. de Villeneuve n'accuse pas l'auteur de l'*Essai sur le principe de population* d'inflexibilité, d'insensibilité et d'inhumanité, mais qu'il adresse un reproche à ceux qui ont exagéré ses doctrines, et qui ne sont ni assez nombreux ni assez distingués pour former école. On remarquera, en outre, que Malthus ne s'est pas tant préoccupé des dangers de la charité chrétienne que des dangers de la charité légale et officielle, ce qui est bien différent. Au reste, M. de Villeneuve s'avoue, un peu plus loin, complètement malthusien, et tellement, qu'il revendique la doctrine de la Contrainte morale pour le catholicisme en général, et pour saint Paul, apôtre, en particulier (v. p. 92).

C'est ce même Malthus de convention dont parle vaguement et comme par ouï-dire M. de Gérando dans le passage suivant :

« Esclave d'une idée dominante, l'auteur de l'*Essai sur la population* s'y abandonne sans réserve; en combattant des exagérations, il se livre à des exagérations contraires; à des vérités utiles se mêlent des aperçus qui ne sont que spécieux et, pour vouloir en tirer des applications absolues, il en fausse les conséquences¹. »

¹ De Gérando, de la *Bienfaisance publique*, introd., p. 23.

Personne n'a été moins exagéré, moins tranchant, moins absolu que Malthus. Cela ne se démontre pas; cela se lit dans tous ses livres.

M. de Gérando oppose autre part ¹ à la théorie de Malthus ce fait : que la population de la Bohême a triplé en soixante-dix ans, qu'elle s'est élevée de 1,361,000 âmes à 4,040,000 dans l'intervalle de 1762 à 1835, et que jamais ses habitants n'auraient joui d'une plus grande aisance.

Admettons que les habitants de la Bohême n'aient jamais joui d'une plus grande aisance que depuis qu'ils sont trois fois plus nombreux; que cela soit vrai en moyenne nationale (v. p. 61), et même que cela soit vrai dans chaque classe de la population en particulier : peut-on conclure, de ce fait que la population d'un pays a doublé en 46 ans sans inconvénient, qu'elle pourrait doubler de nouveau plusieurs fois, et en moitié moins de temps, toujours, avec le même avantage? Peut-on en conclure que la fécondité de son sol ou ses importations en subsistances suivent la même proportion? Il peut se faire qu'à un instant donné la population fasse défaut dans un pays donné; peut-on en conclure qu'elle fera encore défaut après une forte augmentation, et ainsi de suite?

M. Mac Culloch est un des défenseurs de la doctrine de Malthus; mais je trouve aussi qu'il a dirigé contre elle, dans une de ses préfaces, une critique imméritée, que je relève dans l'intérêt de la vérité scientifique.

« Le principe de l'accroissement de la population, tel qu'il a été développé par M. Malthus, et plus récemment par le docteur Chalmers, semblait former un insurmontable obstacle à toute amélioration durable dans la condition de la société, et condamner la majorité de l'espèce humaine à un état voisin de la misère. Mais de nouvelles recherches ont

¹ De Gérando, *De la Bienfaisance publique*, t. I, p. 204.

montré que les déductions tirées de ce principe, par les autorités que nous venons de citer et d'autres encore, sont contredites par la plus ample expérience ; que l'accroissement trop rapide de la population est presque toujours prévenu par l'influence des principes que cet accroissement met en activité ; que d'immenses progrès se sont accomplis dans la condition du peuple de presque tous les pays, particulièrement de ceux dans lesquels la population s'est accrue le plus rapidement, et que non seulement le principe de l'accroissement de la population n'est pas ennemi de l'amélioration sociale, mais encore que nous lui devons la plus grande partie de notre bien-être et de nos jouissances, et le progrès continu des arts et de l'industrie ¹. »

Ce passage est un peu en contradiction avec celui que nous avons cité plus haut (p. 255).

Nous avons déjà fait observer (p. 244) que, si Malthus ne fait pas ressortir le rôle du principe de population comme stimulant du progrès, il ne l'a pas combattu. Nous venons de remarquer, après avoir cité M. Blanqui, que Malthus n'a pas dit que le principe de l'accroissement de la population forme un obstacle inabordable à toute amélioration durable dans la condition de la société, et condamne la majorité de l'espèce à la misère. Il a dit tout le contraire ! — Au reste, il est à remarquer que M. Mac Culloch n'affirme pas positivement.

Contrairement à l'assertion de M. Mac Culloch, il nous paraît que l'expérience de tous les pays et de tous les temps montre l'action des obstacles répressifs pour une large part comme effet de l'accroissement *trop* rapide de la population. D'ailleurs, si cet accroissement *trop* rapide était *presque toujours* prévenu par l'influence des principes que cet accroissement met en activité, la question serait presque

¹ Mac Culloch, *Principes d'éc. pol.*, préface de la 3^e édition.

résolue ; l'énergie du principe de population se serait toujours servi et se servirait presque de remède à elle-même. Tout conseil de prudence serait inutile, et Malthus ne nous aurait rien appris de nouveau. Évidemment, M. Mac Culloch, discutant ici avec M. Senior sur l'abus qu'on peut faire des principes généraux, dépasse le but, au point de se contredire avec ce qui précède (p. 255). Sans doute, d'énormes progrès se sont accomplis ; sans doute, l'augmentation de la population a été un des éléments de ce progrès ; mais ce n'est pas le seul, et cela ne s'est pas passé particulièrement dans les pays où la population s'est accrue le plus rapidement, mais dans ceux où elle s'est accrue le plus en proportion des moyens de subsistance du sol et du capital disponible.

M. Mac Culloch, nous le répétons, nous semble avoir ajouté quelque chose d'important à l'exposé du principe de population, en faisant ressortir l'action de ce principe comme stimulant ; mais cette addition ne contredit en rien les idées de Malthus, qui, nous le répétons, n'a jamais dit ni cru que le principe de population fût un obstacle insurmontable à tout progrès. Le sentiment contraire se retrouve maintes fois dans son livre.

« C'est méconnaître entièrement mes principes que de m'envisager comme un ennemi de la population : Les ennemis que je combats sont le vice et la misère. C'est pour diminuer l'influence de ces redoutables adversaires que je propose d'établir entre la population et la nourriture un rapport qui lui donne moins de prise..... Un fermier doit désirer que le nombre de ses moutons s'accroisse ; mais on ne pourrait pas envisager comme un ennemi de l'accroissement des troupeaux celui qui fait sentir aux fermiers que c'est une entreprise vaine et contraire à leurs intérêts que de prétendre augmenter le nombre de leurs bestiaux avant d'avoir mis leurs terres en état de les nourrir.

« Mes raisonnements sont précisément de même nature. Je crois que l'intention du Créateur est que la terre se peuple, mais qu'il veut qu'elle se peuple d'une race saine, valeureuse et heureuse, non d'une race souffrante, vicieuse et misérable ¹..... »

Il y a donc évidemment inadvertance entre les deux citations que nous faisons de M. Mac Culloch. Dans l'une, il montre la nécessité de développer les moyens préventifs; dans l'autre, il semble dire qu'il est inutile des'en préoccuper.

M. Mac Culloch, comme le font Bastiat (p. 67), M. Guillard (p. 61), M. Passy (p. 259), argumente comme si Malthus n'avait pas assez apprécié la présence de l'obstacle que la prudence humaine a apporté dès le passé et apporte effectivement à une multiplication excessive de population. C'est une question d'appréciation du plus au moins, qui me paraît très contestable d'après les faits que nous fournissent l'histoire et la statistique, mais qui n'attaque pas la doctrine au fond. Malthus n'aurait-il pas vu en ce point tout à fait exactement (ce que je ne voudrais pas concéder), que ses conseils et ceux de la science n'en pourraient être que plus efficaces.

Deux écrivains plus récents, que l'économie politique revendique à des titres différents, se sont mis en opposition avec Malthus, plus dans la forme que dans le fond; nous voulons parler de M. Carey et de M. Bastiat.

Nous avons reproduit l'observation principale de M. Carey, tirée de l'augmentation de richesse résultant de l'accroissement de population (p. 70), qui n'infirme en rien le principe de population et ses conséquences. Nous avons également reproduit les appréciations de Bastiat venant fortifier la démonstration de Malthus; elles sont en désaccord avec sa prétention de le combattre (p. 84).

¹ *Essai sur le principe de population*, Appendice au liv. V, ch. 1, p. 382 de l'édition française dans la *Coll. des Princip. économistes*, et liv. IV, ch. 1, p. 473.

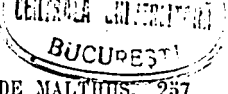
Comme remarque générale se rapportant à ces deux écrivains, nous dirons qu'ils ont eu le tort grave de s'annoncer comme des adversaires de la doctrine générale de Malthus, quand ils n'avaient à faire que des objections (selon nous mal fondées) sur des points importants, mais partiels.

BASTIAT, par exemple, est d'accord avec Malthus, sauf en deux points. D'abord, en ce qui touche la contrainte morale, il ne diffère de Malthus que parce qu'il attribue à cette force (à la fois obstacle et remède au principe de population) une action dans le passé, que Malthus désire voir s'accroître dans l'avenir. Il est vrai qu'il croit avoir découvert un principe plus consolant, celui de la perfectibilité; mais quand on y regarde de près, on trouve que ce prétendu principe nouveau n'est pas autre que la prévoyance de Malthus. La seule différence, c'est que Bastiat a peut-être mieux dit que ce dernier.

En second lieu, il a avancé que les moyens d'existence ont tendance à s'accroître plus vite que la population. Si l'on cherche à se rendre compte comment il est arrivé à cette conclusion, on voit qu'il sous-entend la prévoyance des familles (la contrainte morale de Malthus), qu'il appelle la perfectibilité, et qu'il a simplement retourné la proposition de Malthus sans démonstration. Au reste, en lisant, dans ses *Harmonies*, ce chapitre évidemment incomplet, on ne se rend pas bien compte si Bastiat a voulu affirmer positivement le contraire de Malthus, ou bien dire simplement que les moyens d'existence *pourraient*, à l'aide de la prévoyance, ou, comme il la nomme encore, de la limitation préventive, s'accroître plus vite que la population; cas auquel il n'aurait fait que répéter l'assertion de Malthus et de tous ceux qui ont traité la question après lui ¹.

Nous avons eu occasion de rapporter, dans le courant

¹ Le chapitre POPULATION, des *Harmonies économiques*, 2^e édition, a



de cet écrit, diverses autres critiques dirigées contre certains points de la doctrine de Malthus, par MM. L. Reybaud et Blanqui (p. 17), Bastiat (p. 67), Guillard (p. 61), Carey (p. 70), Villeneuve-Bargemont (p. 92), Proudhon (p. 102), Thiers (p. 106), Lamennais (p. 180), J. St. Mill (p. 182).

Voyez encore, dans la note suivante, la discussion à l'Académie des sciences morales et politiques à laquelle a donné lieu notre lecture sur la population, dont ce volume est le développement.

Nous n'avons pas cru nécessaire de nous arrêter à d'autres opinions et à d'autres critiques. La quantité en est, pour ainsi dire, innombrable. Elles ont toutes pour cause première l'ignorance du sujet, des données de la science sur la question et des idées que Malthus a défendues. Un critique littéraire, d'ailleurs homme d'esprit et de raison, ne disait-il pas, il y a peu de jours, dans *l'Illustration*, en rendant compte du livre de M. Guillard, dont il est parlé p. 61, que cet auteur mettait à néant « les lois antidiyines et antihumaines de Malthus? » Il ne nous est pas démontré que cet écrivain ne pense au fond comme Malthus, et que, de plus, il ne pratique pas la doctrine de la prévoyance.

En résumé, on peut affirmer que les critiques dirigées de nos jours contre Malthus n'ont en rien ébranlé le prin-

été composé avec deux ou trois morceaux séparés et des notes éparses de Bastiat, reliées par quelques phrases de M. de Fontenay, l'un de ses éditeurs, et que celui-ci aurait dû désigner. La seconde partie, réfutée par la première, n'est pas toujours très intelligible. Le premier des morceaux qui ont servi à former ce chapitre a été publié en 1846, dans le *Journal des Economistes*, tome XV, p. 217.

Dans l'introduction des *Harmonies*, Bastiat s'exprime ainsi : « Disciples de Malthus, philanthropes sincères et calomniés dont le seul tort est de prémunir l'humanité contre une loi fatale, la croyant fatale, j'aurais à vous soumettre une loi plus consolante : toutes choses égales d'ailleurs, la densité croissante de population équivaut à une facilité croissante de production. »

cipe de population, doctrine de sens commun, reconnue par la plupart de ceux qui ont écrit sur l'économie politique avant Malthus, confirmée par les savantes recherches de ce dernier, éclairée et soutenue sous divers aspects par J.-B. Say, Sismondi, Destutt de Tracy, Dunoyer, Rossi, Mill, et généralement adoptée par la plupart des économistes contemporains.

Ensuite, l'expérience n'a cessé de confirmer la justesse des observations de Malthus sur les dangers de la charité légale et de ses conseils sur la pratique de la charité privée.

Troisièmement enfin, la récente et solennelle discussion soulevée en France sur les prétendus droits à l'assistance et au travail a fait ressortir la grande raison avec laquelle Malthus discutait, il y a cinquante ans, ce grave sujet. (V. plus loin note XII.)

VI

OBSERVATIONS SUR LE PRINCIPE DE POPULATION AU SEIN DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

PAR MM. PASSY, DUNOYER, VILLERMÉ, GUIZOT, LÉON FAUCHER ET LORD BROU-
GHAM, A PROPOS D'UNE LECTURE DE M. JOSEPH GARNIER. — REMARQUES DE
CE DERNIER.

M. Joseph Garnier ayant été admis à lire à l'Académie des sciences morales et politiques plusieurs extraits de l'article *Population*, destiné au *Dictionnaire de l'économie politique*, il s'ensuivit au sein de ce corps savant une discussion à laquelle prirent successivement part MM. Dunoyer, Villermé, Guizot, Léon Faucher et lord Brougham.

Voici ces observations, d'après le *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie*, rédigé par M. Ch. Vergé.

M. PASSY :

Je demande à l'Académie la permission de lui soumettre quelques observations à l'occasion du mémoire important dont elle vient d'entendre la lecture. Tout ne me semble pas également vrai dans les opinions que Malthus et l'auteur du mémoire ont adoptées en ce qui touche le principe de population.

Si Malthus a rendu à la société aussi bien qu'à la science un service réel en montrant quels obstacles la tendance des populations à multiplier met à l'amélioration de leur destinée, et combien il est essentiel qu'elles ne croissent pas aussi rapidement en quantité que les ressources à leur disposition, il ne m'en paraît pas moins évident qu'il a donné à ses propositions un caractère absolu qu'elles ne sauraient

comporter. A les prendre telles qu'il les a énoncées, elles conduisent à conclure que les subsistances n'augmentent pas en même proportion que les familles appelées à se les partager, et c'est là, en effet, la pensée qui ressort des deux progressions, l'une arithmétique, l'autre géométrique, qu'il met en regard afin d'indiquer plus clairement la marche des choses. Eh ! bien, c'est cette partie du système de Malthus que je tiens pour erronée et qui, à mon avis, fait tache dans son livre. Je n'ignore pas que bon nombre de passages du livre de Malthus autorisent à penser qu'il n'a voulu parler que de simples tendances et non de faits constamment réalisés ; mais c'est là encore un tort, et voici pourquoi. L'humanité apporte avec elle ici-bas des penchants divers, opposés même, et ces penchants, c'est à l'histoire de l'humanité même qu'il faut demander quelle est leur puissance respective. Avec les facultés qui la portent à multiplier, l'humanité possède des facultés intellectuelles et morales qui servent de contre-poids aux premières, qui en contiennent l'activité dans certaines bornes, et tout, dans les questions relatives à la population, consiste à savoir lesquelles de ces facultés l'emportent dans le cours habituel et régulier des faits. Or, sur ce point, nul doute fondé ne saurait s'élever. A partir de l'état sauvage, les sociétés n'ont cessé de croître en nombre, et en même temps d'arracher au sol qui les nourrit des moyens de subsistance d'une abondance assez progressive pour que les parts individuelles augmentassent de plus en plus. Prenez l'Angleterre ou la France, par exemple : vous reconnaîtrez que leurs habitants, bien que beaucoup plus nombreux aujourd'hui qu'à aucune des époques antérieures, ne sont pas seulement mieux vêtus ou mieux logés qu'autrefois, mais aussi mieux et plus amplement nourris ; et ce fait, qui se retrouve dans tous les pays où la civilisation a marché, suffit pour décider la question.

On dit, pour justifier l'opinion de Malthus, que la progression géométrique qu'il a signalée se réalise dans l'Amérique du Nord. Sans doute, au point de vue de la possibilité physique, il suffirait de moins d'un quart de siècle pour qu'une population donnée vînt à doubler; mais ce qui se passe aux États-Unis, comparé à ce qui se passe ailleurs, fournit au contraire la preuve que les sociétés humaines savent subordonner leur accroissement numérique à la diversité des circonstances au milieu desquelles elles vivent, et qu'elles ne cèdent aux penchans qui les portent à multiplier qu'autant qu'il n'en résulte pas pour elles diminution de bien-être. Aux États-Unis, les familles ne se développent avec tant de rapidité que parce que les subsistances dont elles ont besoin et les capitaux qui font mouvoir le travail s'amassent plus promptement encore. Du jour où les ressources nationales ne pourront plus croître dans la proportion actuelle, elles cesseront d'elles-mêmes, comme l'ont fait les sociétés de l'Europe, de multiplier autant, et un temps viendra, fort éloigné sans doute, où la population américaine arrivera à ne pas augmenter plus vite que les autres. C'est que, quelle que soit la possibilité en fait de multiplication sociale, cette possibilité ne se manifeste que contenue par les conseils de la raison, et de manière à laisser les moyens de subsistance égaux ou devancer dans leur progression le mouvement même de la population. S'il n'en avait pas été ainsi dès l'origine, jamais la richesse et la civilisation n'eussent fait un pas, et l'humanité tout entière serait demeurée sous le poids des misères primitives. Mais, loin de là, l'aisance générale, fruit des progrès de la raison, s'est accrue graduellement; le nombre des copartageants ne s'est pas élevé dans la même mesure que les ressources à leur disposition, et tout atteste que l'avenir, à cet égard, ne différera nullement du passé.

Ces observations n'ont pas pour but de contester ce

qu'il y a de bon et de vrai dans le fond des idées de Malthus. Il est certain, au contraire, que, bien que les populations aient assez de sagesse pour ne pas multiplier de façon à rencontrer les tourments graduellement accrus de la faim, il serait fort à désirer que les classes les moins éclairées surtout consultassent davantage les conseils de la raison, et ne missent au monde que des enfants dont le sort fût mieux assuré. Ce n'est qu'à cette condition que leur destinée deviendra meilleure et qu'elles obtiendront plus ample part des richesses qu'elles contribuent à créer; mais encore le défaut de prévoyance, si regrettable, qu'on est en droit de leur reprocher, n'agit-il que comme obstacle au mieux, et non, dans l'ordre général des choses, comme cause d'atténuation des avantages acquis.

L'Académie voit sous quelles réserves j'accepte les idées contenues dans le mémoire si digne d'attention dont nous avons entendu la lecture.

L'auteur a déployé beaucoup de savoir à l'appui des doctrines qu'il admet; les recherches auxquelles il s'est livré ont infiniment de prix, et je n'ai voulu insister que sur un point qui me semble capital, regrettant, au reste, en cette occasion, que notre règlement n'autorise pas l'auteur à répondre verbalement aux objections que j'ai cru devoir élever.

M. DENOYER :

Je n'ai que quelques mots à dire sur les observations de M. Passy. Je les trouve, en général, fort justes, et je ne voudrais pas risquer de les affaiblir en y insistant.

Il est seulement un point sur lequel je ne suis pas tout à fait d'accord avec mon savant confrère, et j'aurai quelque peine, je l'avoue, à m'associer à la partie de ses remarques qui semble faire consister l'ouvrage presque entier de Malthus dans ce qu'il a dit de la différence de rapidité suivant laquelle tendraient naturellement à s'accroître la

population et les subsistances ; différence telle, que la population s'accroîtrait suivant une progression géométrique, tandis que les subsistances croîtraient dans une progression arithmétique seulement. Quoique Malthus ait beaucoup insisté sur cette observation, elle n'est ni la seule, ni la plus fondamentale, ni surtout la meilleure de son livre, et ce serait, je crois, mal servir sa mémoire que de faire consister surtout son ouvrage dans ce qu'il a dit à ce sujet, d'autant que, pour mon compte, je trouve sur ce point sa doctrine essentiellement erronée.

Il n'est nullement vrai, selon moi, que, naturellement et abstraction faite de toute intervention de l'activité et de la prudence humaines, la population tende à croître géométriquement, tandis que les subsistances ne tendraient à se multiplier que suivant une progression arithmétique. L'homme n'est certainement pas, des êtres vivants, celui qui tend naturellement à s'accroître avec le plus de rapidité. Il est, au contraire, une multitude d'animaux et de végétaux, surtout dans le nombre de ceux qui sont destinés à l'alimentation, qui, naturellement, tendent à multiplier et à croître beaucoup plus facilement et plus rapidement que lui. J'en pourrais citer mille exemples ; la moindre réflexion suffit pour en indiquer. Puis, je parle là des choses laissées à leur impulsion naturelle, et les proportions vont bien autrement changer sitôt que la réflexion, l'activité, l'industrie, la prudence humaine, interviendront. La volonté de l'homme intervenant, les choses destinées à le nourrir tendront à se multiplier plus rapidement encore, et il pourra arriver que, par réflexion et de dessein prémédité, lui-même se multiplie au contraire moins rapidement. Il y aura des variétés infinies dans les proportions suivant lesquelles s'accroîtront la population et les subsistances, et je ne saisis'il arrivera jamais qu'elles s'accroissent précisément suivant la loi prétendue observée par Malthus.

Je regretterais donc, dans l'intérêt de l'illustre économiste, qu'on fit de la démonstration de cette loi l'objet fondamental de son travail. Elle y figure, sans doute, et y tient une assez grande place ; mais je ne crois pas qu'elle en soit l'élément essentiel. Ce qui constitue la doctrine de Malthus et les progrès qu'il a fait faire à la science économique dans la question si capitale qu'il a traitée, ce sont plutôt ses remarques générales sur les erreurs accréditées en cette matière, sur les vices de la législation destinée à l'accroître, sur les maux qui résultent d'une multiplication de l'espèce trop précipitée, sur la nécessité d'en soumettre l'accroissement à des règles, sur les devoirs que l'homme à cet égard doit nécessairement observer. Voilà les choses vraiment neuves, vraiment essentielles de son livre, et celles qui lui ont donné des droits incontestables à la gratitude de ses contemporains et de la postérité.

M. PASSY :

Cet hommage, je le rends aussi pleinement à l'auteur de *l'Essai sur le principe de population*. Personne plus que moi ne rend justice au mérite de son livre ; il a éteint bien des préjugés anciens et jeté les plus précieuses lumières sur une des questions qu'il importe le plus de bien connaître.

Malthus a eu raison de montrer que l'humanité, si elle ne résistait pas à l'entraînement des propensions dont elle est douée, ne pourrait s'élever à un plus haut rang et échapper aux souffrances de l'indigence ; il a eu raison d'avertir les familles pauvres que le trop grand nombre des enfants à qui elles donnent naissance est pour chacune d'entre elles une cause de dénûment et empêche la classe ouvrière d'obtenir les salaires dont le taux croissant propagerait dans ses rangs le bien-être qu'elle désire. Sur ces points, pas de dissentiment.

Mais ce que je regrette, c'est que Malthus ait été jusqu'à donner la progression dont il parle comme l'expression

d'une loi du monde social. Vainement cherche-t-on dans son livre la preuve qu'il ne l'a présentée qu'à titre d'explication de la manière dont les choses pourraient se passer s'il n'existait pas d'obstacles à l'usage que les hommes pourraient faire de leurs facultés natives, il y a plus que cela dans son argumentation. Il y a chez lui penchant à croire qu'en effet l'espèce humaine multiplie plus rapidement qu'elle n'augmente ses moyens de nutrition, et que sur sa destinée pèse une sorte de fatalité qui la condamne à vivre éternellement sous le poids de misères ou stationnaires ou croissantes.

Lord BROUGHAM fait remarquer que Malthus, en se servant des progressions arithmétique et géométrique, n'a voulu exprimer qu'une tendance.

M. VILLERMÉ :

Les deux progressions de Malthus n'étaient, à ses yeux, qu'une manière de s'expliquer et de traduire plus intelligiblement sa pensée ; mais au fond il n'a voulu constater qu'une tendance de la population à dépasser les moyens d'existence. Ajoutez que cette tendance peut être combattue par tous les moyens que la prudence et la prévoyance inspirent à l'homme et, en fait, elle est combattue par les progrès de la culture et de l'industrie.

Je dois ajouter, dit encore M. Villermé, qu'il se produit chaque jour dans le domaine de l'industrie des faits qui, tout en admettant le *statu quo* dans le chiffre de la production des fruits de la terre et des animaux destinés à la nourriture de l'homme, en accroissent singulièrement le rendement. Ainsi, par exemple, la meunerie a fait depuis un certain nombre d'années des progrès tels, qu'avec la même quantité de grains on obtient aujourd'hui une quantité bien supérieure de substance alimentaire. L'augmentation de la farine produite par les perfectionnements de la meunerie est du quart et même du tiers. On comprend les res-

sources nouvelles qui en résultent pour les populations.

M. Passy :

C'est effectivement dans les progrès de l'intelligence humaine que se rencontre le contre-poids des inconvénients attachés à l'accumulation des populations. Ces progrès déterminent des applications du travail de plus en plus fécondes, et les fruits qu'ils produisent se multiplient suffisamment pour que, malgré leur accroissement en nombre, les hommes en obtiennent des quantités de plus en plus fortes. M. Villermé a cité les perfectionnements de la meunerie ; il serait facile d'en citer bien d'autres qui s'accomplissent successivement. Faire et appliquer des découvertes nouvelles, tirer, grâce à l'extension de ses lumières, un parti sans cesse plus efficace de ses forces et de ses facultés, c'est la destinée de l'homme, et c'est parce que sa constitution intellectuelle le force à s'éclairer graduellement qu'il avance et surmonte peu à peu tous les obstacles qui s'opposent aux progrès du bien-être qu'il lui est donné de recueillir. Ces obstacles, les uns sont dans les résistances que le monde matériel fait à ses œuvres, les autres dans les imperfections mêmes de sa nature ; mais les uns et les autres cèdent également à la puissance supérieure qu'il tient de sa raison, et vainement a-t-il multiplié : jusqu'ici les richesses qu'il a créées sont devenues plus abondantes à mesure que les générations successives ont eu à se verser sur le sol occupé. C'est là l'histoire même de la civilisation.

LORD BROUGHAM :

Je ne veux ajouter qu'un mot à ces explications, c'est que les idées de Malthus avaient été, en partie du moins, exposées avant lui. On demandait un jour à Townsend, qui a écrit au siècle dernier un Voyage en Espagne dont parle souvent Malthus, son opinion sur les idées de ce dernier relatives à la population : « Je ne puis que les approuver, dit-il ; je les ai écrites avant lui. »

M. GUIZOT :

Je n'ai aucune objection à élever contre les observations de M. Passy ; je les crois en général fondées. Je veux seulement rappeler la place qu'occupe le livre de Malthus dans l'histoire de l'économie politique. Son ouvrage a été inspiré surtout par la nécessité de combattre une erreur qui avait crédit dans l'opinion publique et même auprès des gouvernements, à savoir, que la population fait la force des États ; d'où il résultait qu'on devait encourager indistinctement son accroissement. C'est contre cette erreur que Malthus a écrit son livre. Il l'a mise en évidence et détruite. Il a été conduit, dans le cours de son travail, à d'autres idées contestables ; mais son point de départ a été la lutte contre une idée fautive et contre les conséquences fâcheuses qui en découlaient. A ce point de vue, Malthus est entièrement dans le vrai, et il en tire d'excellentes règles de législation politique comme de conduite privée. Ceci ne détruit point d'ailleurs, je le répète, le mérite des observations de M. Passy ; c'est seulement une justice plus complète rendue à Malthus.

M. LÉON FAUCHER :

Les observations que vient de présenter notre honorable vice-président, M. Guizot, ne me semblent ni infirmer ni même contredire l'opinion de M. Passy. C'est l'explication plutôt que l'approbation d'une doctrine. M. Guizot a donné la raison historique du livre de Malthus. Ce livre fut motivé en effet et jusqu'à un certain point justifié par les erreurs de l'époque. On croyait alors que la population est dans tous les cas une richesse : et la législation, les gouvernements, ainsi qu'une fautive science, en encourageaient l'accroissement sans mesure, au risque du malaise, de la misère et de la mortalité qui pouvaient en résulter. Malthus rendit un grand service en démontrant les funestes conséquences d'un tel système. Rien n'est assurément plus moral ni plus sage que les conseils de prévoyance qu'il adresse à ses con-

temporaires. Mais il ne s'en tint pas là, et peignit sous l'aspect le plus désespérant les destinées de l'espèce humaine. A une exagération qui avait fait beaucoup de mal il oppose l'exagération contraire. Malthus l'avoue lui-même quelque part, quand il dit : « Il est probable qu'ayant trouvé l'arc trop courbé dans un sens, je l'ai trop courbé dans l'autre, en vue de le redresser. »

Voilà ce que l'on peut dire pour expliquer l'action à beaucoup d'égards légitime que Malthus a exercée ; mais il ne faut pas élever au rang d'axiomes ou de principes les propositions fondamentales que son livre renferme.

L'économie politique est une science d'observation, ou elle n'est rien. Les principes qu'elle proclame, elle les déduit des faits, dont ils sont l'expression la plus générale et, pour tout dire, la loi. Eh ! bien, voilà ce qui manque à la doctrine de Malthus. Son système repose bien moins sur les faits que sur des hypothèses. Dans quel temps, en effet, et dans quel pays trouverait-on que la population s'accroît dans une proportion géométrique, tandis que la progression arithmétique règle le mouvement des subsistances ? En fait, il n'est pas vrai que l'accroissement de la population marche plus vite que celui des subsistances, puisque les hommes sont aujourd'hui beaucoup mieux nourris, mieux vêtus et mieux logés qu'ils ne l'étaient par le passé¹.

En tenant compte de la puissance de production, il faut mesurer également celle des obstacles. Si Malthus a voulu parler d'une tendance abstraite, d'un pouvoir de multiplication qui existe dans l'espèce humaine sans se manifester, cela ne mérite pas d'occuper la science. S'il a prétendu saisir dans les faits la tendance qu'il proclame, je dis que les faits sont contre lui. Ce n'est donc pas dans son livre qu'il faut chercher la véritable loi de population et, sous

¹ Voir plus haut la réponse faite à M. Mac Culloch, p. 252.

ce rapport, je me réunis aux observations très judicieuses que M. Passy a présentées.

REMARQUES DE M. JOSEPH GARNIER

(Extraites du *Journal des Économistes*, n° de juin 1853).

Puisque notre savant collaborateur, M. Passy, nous a fait l'honneur de regretter que nous n'ayons pu lui répondre au sein de l'Académie, nous nous autoriserons de sa bienveillance pour consigner ici quelques observations à la suite de celles qu'a provoquées la lecture de notre travail.

Nous remarquerons d'abord qu'aucun membre présent à la séance n'a fait la moindre objection à la morale de Malthus et que, relativement à la prévoyance et à la contrainte morale, M. Passy comme lord Brougham, M. Guizot comme M. Dunoyer, M. Léon Faucher comme M. Villermé, sont parfaitement d'accord avec l'illustre auteur de *l'Essai sur le principe de population*; or, c'est là la partie fondamentale de sa doctrine.

En outre, MM. Dunoyer, Passy, Guizot et Léon Faucher ont fait ressortir les progrès que Malthus a fait faire à la science économique, à la législation et à la politique.

Sur tous ces points nous avons l'honneur de nous être trouvé d'accord dans notre article avec chacun des savants académiciens dont nous venons d'écrire les noms.

Mais M. Passy, M. Dunoyer et M. Faucher ont nié l'exactitude des deux premières et célèbres propositions de Malthus, mises, l'une sous forme de progression géométrique et l'autre sous forme de progression arithmétique. D'abord, s'il était vrai, comme l'ont fait observer lord Brougham et M. Villermé, qu'en se servant de ces progressions Malthus n'ait voulu exprimer qu'une tendance, il n'y aurait plus pour nos honorables contradicteurs le même sujet de con-

testation. Or nous croyons, pour notre compte, que lord Brougham et M. Villermé sont dans le vrai. Tel a été aussi le sentiment de Charles Comte, de Rossi et d'autres qui ont fait sur Malthus des études spéciales. L'ensemble du livre de Malthus nous paraît très explicite sur ce point, et nullement autoriser l'assertion de M. Passy, « qu'il y a chez lui un penchant à croire qu'en effet l'espèce humaine multiplie plus rapidement qu'elle n'augmente ses moyens de nutrition, et que sur sa destinée pèse une sorte de fatalité qui la condamne à vivre éternellement sous le poids de misères ou stationnaires ou croissantes. » Malthus croit qu'il y a tendance dans l'espèce humaine à s'accroître plus facilement que les moyens de subsistance; mais il est très loin d'admettre la fatalité qui la condamnerait à vivre éternellement sous le poids de misères stationnaires ou croissantes. L'objet principal de son livre est de prévenir les populations de ce danger, et en même temps d'indiquer les moyens de l'éviter pour s'élever à une meilleure condition matérielle et morale (V. plus haut, p. 254).

Nous croyons, en second lieu, qu'on peut très bien défendre la progression géométrique 1 : 2 : etc., par doublement tous les 25 ans, comme formule de l'accroissement possible d'une population qui a des terres productives à sa disposition, et qui a le bonheur de vivre dans un pays libre. Lorsque Malthus écrivait pour la première fois, on avait déjà observé des localités où la population avait doublé en moins de 25 ans; depuis 1800, l'ensemble de la population de l'Union a quadruplé en 50 ans, ou doublé en 25 ans. Celle de l'Ohio a triplé en 20 ans, de 1820 à 1840, et quadruplé en 30 ans, de 1820 à 1850. Celle de New-York est devenue sept fois plus considérable en 50 ans, de 1790 à 1840, et neuf fois plus considérable en 60 ans, de 1790 à 1850. Or il est prouvé que ces résultats ne peuvent être attribués à l'immigration. J.-B. Say con-

clut d'ailleurs, d'un calcul bien simple sur ce qui peut se passer dans chaque famille, à la possibilité du triplement de la population en vingt ans. Si cela est, n'est-il pas permis d'avancer que, lorsqu'une population ne rencontre pas plus d'obstacles que celle des États-Unis, elle peut doubler tous les vingt-cinq ans? — « Sans doute, répond M. Passy, qui accepte le fait dans toute sa portée; mais ce qui se passe aux États-Unis, comparé à ce qui se passe ailleurs, fournit au contraire la preuve que les sociétés humaines savent subordonner leur accroissement numérique à la diversité des circonstances au milieu desquelles elles vivent, qu'elles ne cèdent aux penchants qui les porte à multiplier qu'autant qu'il n'en résulte pas pour elles diminution de bien-être. »

Plût à Dieu que M. Passy eût raison ! Mais il ne tarde pas à contredire lui-même son assertion à la fin de son raisonnement, quand il admet le défaut de prévoyance des classes les moins éclairées.

Il nous semble difficile, en effet, de nier que dans le passé et dans le présent les obstacles répressifs n'aient eu, et n'aient dans certains pays, dans certaines localités, une action meurtrière qui dénote bien que l'équilibre s'est établi et s'établit par la suppression violente des populations existantes. Il y a une Irlande dans le Royaume-Uni, des Flandres en Belgique, des Irlandes et des Flandres dans le monde entier, dans les faubourgs de Lille, dans certains quartiers de Paris, de Lyon, de Londres, de Manchester, etc., dans plusieurs professions et dans plusieurs familles des différentes classes de la société. Dans ces divers groupes, dans ces diverses catégories, les obstacles répressifs sévissent, ce qui est la preuve palpable que la population y dépasse les moyens d'existence, et que l'imprévoyance a trop d'empire. Il est bien vrai qu'en dernière analyse les hommes ne dépassent pas les moyens d'existence, et même,

comme dit positivement M. Faucher et comme semblent l'admettre MM. Passy et Dunoyer, que l'accroissement de la population marche moins vite que celui des subsistances, puisque les hommes sont aujourd'hui beaucoup mieux vêtus et mieux logés qu'ils ne l'étaient dans le passé. C'est la résultante, c'est la loi du progrès, nous le reconnaissons. Mais ce n'est pas seulement la résultante qu'il faut considérer ; ce qui importe ici, ce sont les circonstances concomitantes, ce sont les épreuves douloureuses par lesquelles passent les familles des misérables, avant de s'arrêter au nombre qui fait équilibre dans le total général. Que signifient donc ces épidémies d'enfants pauvres, cette brièveté de la vie moyenne, et l'absence des vieillards dans certaines localités, dans certains quartiers de la même localité, dans certaines professions ?

Moins que personne nous ne prétendons nier les progrès des sociétés et le mieux-être des populations actuelles ; ces progrès et ce bien-être sont même un des arguments que nous avons souvent opposés aux jérémiades des socialistes ; mais de ce que le progrès a eu lieu dans une certaine mesure, peut-on conclure qu'il n'aurait pas été plus marqué si la prévoyance des populations avait été plus grande ; si, pour me servir des expressions de M. Passy lui-même, « les classes les moins éclairées avaient consulté davantage les conseils de la raison et n'eussent mis au monde que des enfants dont le sort eût été mieux assuré, et si le défaut de prévoyance n'avait agi comme obstacle au mieux ? » Une pareille assertion nous paraîtrait difficile à soutenir.

Nous ne voudrions pas contester non plus à l'honorable M. Dunoyer que les plantes et les animaux sont encore plus prolifiques que les hommes. Nous serions tenté de lui donner raison, puisqu'il y a des plantes, comme le maïs, qui peuvent fournir jusqu'à deux mille graines, et des animaux, comme la carpe, qui peuvent faire des œufs par

centaines de mille. Mais cette fécondité n'est pas une garantie suffisante pour l'espèce humaine. En fait, aucun règlement n'empêche les carpes de se multiplier à l'infini, et cependant elles sont relativement assez rares. En fait aussi, ni le maïs, ni les plantes, ni les animaux ne sont en abondance à la disposition des hommes, qui sont obligés d'obtenir les uns et les autres par la culture, la pêche ou la chasse, c'est-à-dire par l'emploi d'un capital et d'un travail dont les services sont coûteux. La question n'est pas de celles que peuvent discuter des naturalistes; elle est économique!

Que si maintenant nous admettions que les subsistances ont une tendance naturelle, virtuelle, à s'accroître plus vite que le nombre des hommes ou en proportion égale, de quelle utilité seraient les conseils de prévoyance et de sagesse qui constituent, selon MM. Dunoyer et Passy, la partie la plus solide de la doctrine de Malthus? A rien, ce nous semble. Et cette simple conclusion nous force à reconnaître, ou que nous avons mal compris cette discussion, ou que l'opinion d'hommes aussi éminents, sur ce sujet délicat, ne peut être considérée comme entière dans le peu de lignes que nous venons de reproduire.

VII

CONCOURS RELATIF AU MOUVEMENT DE LA POPULATION (1).

I

L'Académie des sciences morales et politiques avait mis au concours pour 1874 et pour un prix du Budget, la question suivante, proposée par la section d'économie politique :

« Étudier les mouvements de la population et constater les causes dont ils subissent l'influence.

« Signaler ce que ces causes peuvent avoir d'accidentel ou de normal et régulier, et montrer dans quelle mesure et comment chacune d'elles opère.

« Rechercher à quels motifs sont dus les déplacements de population dans l'intérieur d'un même État et en indiquer les effets. »

Trois mémoires ont été envoyés au secrétariat de l'Institut et tous les trois ont été jugés dignes d'une récompense, ainsi que cela a été exposé dans une précédente séance, par MM. Hippolyte Passy et Joseph Garnier. L'Académie se rappelle qu'à l'aide d'un virement de 2,500 fr. sur les 5,000 fr. du prix des climats qui n'a pas été décerné, elle a voté, conformément à l'avis de la section d'économie politique, un premier prix de 2,500 fr. à M. Antony Rouillet, avocat, ancien conseiller de préfecture ; un deuxième prix de 1,000 fr. à M. le docteur Bertillon, un des vice-présidents de la

(1) Rapport fait à l'Académie des sciences morales et politiques au nom de la section d'économie politique, par Joseph Garnier.

Société de Statistique; et un troisième prix de 500 fr. à M. Raoul Calary, avocat, à Paris.

La section d'économie politique m'a chargé d'ajouter à ce rapport verbal, donnant une appréciation générale des mémoires, une analyse spéciale de chacun d'eux, et c'est de ce devoir que je vais m'acquitter, en suivant l'ordre de mérite reconnu, dans ce compte rendu qui n'a pas été lu en section et qui est mon œuvre personnelle.

II

Le mémoire de M. Rouillet, déposé sous le n° 1, portait pour épigraphe ces mots tirés du Livre de la Sagesse : « Dieu a tout disposé avec nombre, poids et mesure. » C'est un travail considérable, de 2,400 pages in-4°, contenant la matière de 2 très forts volumes in-8°.

Un quart de ce manuscrit considérable est consacré à une introduction, comprenant une notice historique, des considérations générales sur la statistique, des développements sur les recensements et sur la population du globe détaillée pour tous les pays des cinq parties du monde, dans son ensemble d'abord, ensuite par sexe, par âge et par état civil. — Dans cette introduction, qui est à elle seule un assez gros ouvrage, l'auteur rapporte une grande quantité de chiffres disposés en tableaux, et on voit qu'il a consulté et dépouillé la plupart des documents qui pouvaient le renseigner.

L'auteur divise ensuite son sujet en trois parties : 1° les causes normales et régulières qui influent sur les mouvements de la population ; 2° les causes accidentelles ; 3° les déplacements de la population à l'intérieur d'un même État ; en comprenant dans cette troisième partie des recherches qui auraient pu constituer une 4° et une 5° partie,

savoir : l'influence de l'accroissement ou de la diminution de la population, dans les pays et dans les villes.

Il classe dans les causes normales et régulières qui influent sur les mouvements de la population : les influences atmosphériques et « telluriques », — celles des saisons, — des climats, — des races, — des cultes, — des faits économiques, — de la densité de la population, — des lois politiques, — des lois sur le mariage, — des mesures législatives et des usages concernant les nouveau-nés, — des lois concernant le recrutement.

Il classe dans les causes accidentelles qui influent sur les mouvements de la population et qu'il traite dans la 2^e partie : les famines et les disettes, — les guerres, — l'agriculture, — le séjour des villes et l'abandon des campagnes, — l'alimentation, — l'hygiène publique, — les salaires, — les professions, — la misère, — l'aisance, — l'industrie, — le célibat, — les épidémies — et aussi l'émigration et l'immigration.

Indépendamment de cette série de causes qu'il appelle normales et régulières, et de cette autre série de causes accidentelles, influant sur le mouvement de la population, il passe en revue quelques autres causes qu'il dit également accidentelles, telles que la licence des mœurs, la prostitution, le concubinage, la vaccine.

Dans la troisième partie, pour apprécier les déplacements de la population à l'intérieur d'un même État, il examine l'influence de l'industrie, l'influence des grands travaux publics (chemins de fer, canaux, etc.), l'influence de l'accroissement ou de la diminution de la population en général, de l'accroissement ou de la diminution de la population des villes.

Mais pour ces dernières influences, les recherches portent sur un moins grand nombre de pays. Il en est de même pour les villes, seulement au nombre de 9 pour la France,

de 8 pour l'Angleterre, de 6 pour l'Allemagne, de 5 pour les États-Unis, de 4 pour la Belgique, de 3 pour la Russie, de 2 pour l'Espagne, de 1 (la capitale) pour l'Autriche, le Danemark, la Suède, la Norvège et la Suisse (Genève).

La plupart de ces divers sujets lui ont fourni la matière d'une série de monographies complètes, quelques-unes très étendues, l'émigration, par exemple.

L'auteur est sobre d'aperçus théoriques ; mais on voit qu'il a voulu faire une enquête statistique, universelle et comparée.

L'ouvrage renferme, combinés avec le texte, un très grand nombre de tableaux, qui occupent plus de 600 pages, un quart du manuscrit.

Ce mémoire, qui a nécessité un très long travail, a été mis au premier rang par la section, tant à cause de son étendue et du grand nombre des recherches, que de l'érudition statistique dont il est la preuve, ainsi que des soins persévérants que l'auteur a consacrés à son œuvre.

III

Le mémoire classé au deuxième rang, et qui porte le numéro 3, est plus difficile à analyser et à caractériser.

Fidèle à sa devise : *Oculis monstrare quod est demonstrandum*, l'auteur accompagne les cahiers dont il se compose, 186 pages grand in-4°, de 14 cartes et de 5 tableaux, non compris 5 tableaux qui sont combinés avec le texte.

Ce travail de M. le docteur Bertillon, qui atteste une profonde connaissance des chiffres relatifs à la population, est une composition doctrinale.

L'auteur pense justement qu'il faudrait pouvoir étudier les faits, par deux méthodes successives : par périodes un peu plus longues, par exemple, par périodes décennales ;

ensuite, année par année : le premier mode faisant saisir les causes constantes ; le second, signalant les causes accidentelles ou locales. Malheureusement, il n'a pu appliquer le second procédé qu'à la France, et encore n'a-t-il pu, faute de documents, l'appliquer aux départements.

Pour mesurer l'intensité des mouvements de la population, M. Bertillon n'emploie pas les nombres absolus que fournit la statistique, il compare les mariages, les naissances et les décès, avec les vivants qui les ont fournis dans l'unité du temps, qu'il considère, soit en divisant la population par le nombre des mariages, des naissances ou des décès survenus dans l'unité de temps, soit en faisant l'inverse, c'est-à-dire, en divisant le nombre des mariages, des naissances ou des décès par celui de la population ; il obtient ainsi des rapports qu'il appelle des « coefficients » dont le maniement complique les appréciations. Cette manière a un danger, c'est de porter les statisticiens à raisonner sur des chiffres calculés, au lieu de raisonner sur des chiffres obtenus par le relevé des faits, à la manière de ce qu'on a appelé « l'arithmétique politique » au dernier siècle. C'est ainsi que l'auteur s'est donné force peine pour établir ces chiffres hypothétiques de la population française, année par année, de 1801 à 1869, avec la population réelle qu'ont donnée les recensements quinquennaux.

L'auteur traite successivement, à l'aide de ses procédés, de ce qu'il appelle la matrimonialité, la vitalité et la mortalité.

Il serait difficile de le suivre dans ses calculs et dans l'explication des cartes et des tableaux figurés qu'il a imaginés : il y a là tout un atlas avec lequel il est difficile de se familiariser, mais dans lequel les statisticiens de profession trouveront d'heureuses indications.

A propos de la matrimonialité, il examine l'influence des

prix et celle de la propriété seulement, en déclarant qu'il a manqué de données suffisantes, pour examiner l'influence des professions, de l'instruction, etc.

Pour la propriété, il tire de ses calculs cette conclusion : « Il paraît acquis par cette recherche que la propriété n'est favorable ni à la matrimonialité, ni à la vitalité. On se doutait du dernier point ; mais je ne sache pas que l'influence sur la matrimonialité ait jamais été montrée. »

L'auteur se trompe en pensant qu'il a fait une constatation tout à fait nouvelle ; il n'y a là qu'une nouvelle démonstration d'un phénomène déjà observé. Par propriété, il entend l'aisance ; or, on a depuis longtemps observé que l'aisance rend l'homme circonspect et prudent tant pour contracter mariage que pour multiplier le nombre de ses enfants.

L'auteur conclut ce chapitre d'une manière générale en disant que « la matrimonialité est le mètre le plus sensible de l'état des collectivités ; que heur et malheur, abondance et privation, et même espérance ou crainte, se traduisent aussitôt par accroissement et diminution des mariages ».

Il attribue cette vérité à M. Guillard, qui publiait, il y a vingt ans, un livre sur ces matières ; il est en opposition avec M. Quételet, lequel a dit que la contraction des mariages est de la régularité la plus grande.

Or, il y a ici une distinction à faire : M. Quételet a raison pour les collectivités qui ne se préoccupent pas du nombre des enfants, et c'est le cas le plus général ; mais pour celles qui s'en préoccupent, M. Bertillon a raison, non seulement avec M. Guillard, mais avec tous ceux qui ont observé les phénomènes de population.

A propos de la vitalité, M. Bertillon tire de ses calculs et de ses raisonnements une conclusion analogue formulée en d'autres termes : « Dans un pays salubre, pour un même groupe ethnique et un même état mental, la population

et, par suite, sa multiplication ou sa vitalité tend à se proportionner à la quantité du travail productif et facilement disponible (ou accessible) pour le type humain étudié et se rencontrant en chaque pays. » — C'est ce que disaient en d'autres termes les économistes du XVIII^e siècle, et particulièrement Malthus qui signalait en plus la nécessité de perfectionner « l'état mental » pour que la tendance de la vitalité à se proportionner au travail disponible agit plus efficacement chez les classes les plus nombreuses et les plus pauvres.

Au sujet de la mortalité, M. Bertillon commence par de très justes remarques sur la circonspection avec laquelle on doit interpréter la mortalité générale occasionnée par des causes fort complexes et sur l'utilité qu'il y a à spécialiser les recherches, à grouper des périodes d'âges, pour avoir une mesure plus précise de la probabilité de mourir à un âge donné. Partant de ce principe, il s'est livré à un travail minutieux pour dresser un tableau de mortalité chez les nations de l'Europe, par groupe d'âges de 0 à 1 an, de 1 à 5 ans, de 5 à 15 ans, de 15 à 30 ans, de 30 à 60 ans, pour les hommes et les femmes, tableau au sujet duquel il est conduit à indiquer plusieurs réserves.

Il a aussi étudié avec soin la mortalité dans chaque département français; et il résulte de ses calculs et de l'inspection de ses cartes que la plus grande irrégularité règne entre les divers départements sur la chance de vie et de mort; d'où il conclut à des causes remédiables.

Pour compléter nos indications, disons encore que les comparaisons des naissances et des mariages, des décès et des naissances, ont aussi fourni à l'auteur la matière de relevés et de calculs intéressants.

Le cinquième chapitre de ce mémoire est consacré aux déplacements de la population ou migrations. L'auteur a recueilli des chiffres nombreux sur les divers pays, et il

expose ses vues sur les diverses questions que ce vaste sujet comporte. Son idée dominante est que l'émigration est le moyen désirable « pour simuler une natalité devenue trop languissante, et qu'elle est aussi dans un bon pays le moyen de faire toujours pleine la coupe des vivants ».

En résumé, si l'auteur de ce mémoire est un peu trop porté à croire qu'il a découvert ce qu'il a simplement précisé et démontré à nouveau par ses procédés de calcul; si on ne se trouve pas toujours tout à fait d'accord avec ses conclusions, on doit reconnaître, dans son œuvre, un grand amour de la vérité scientifique, un talent spécial et une louable persévérance pour les recherches difficiles.

IV

Le mémoire classé troisième et déposé sous le numéro 2 a pour devise cette phrase humoristique de Goldsmith, qui n'indique pas l'esprit qui a présidé à sa rédaction : « J'ai toujours pensé qu'un homme qui se marie et qui élève honnêtement ses enfants est plus utile à la société que le célibataire qui disserte sur la population. » Il a 400 pages in-4°; il n'est accompagné d'aucune table et d'aucun tableau et ne renferme que peu de chiffres comparativement aux deux autres.

L'auteur, M. Raoul Calary, avocat, a partagé son mémoire en trois parties : le mouvement de la population en général; — les variations des chiffres de la population de chaque État, — et les déplacements de la population d'un point à un autre dans l'intérieur de chaque État. C'est dans cet ordre qu'il a cherché à apprécier les faits recueillis par lui, à mettre en lumière les causes des phénomènes et à en indiquer les effets.

Dans la première partie, il s'occupe de l'émigration et

jette un coup d'œil sur le passé, jusque dans l'antiquité. Il passe en revue les causes de l'émigration, qui sont à ses yeux : la misère, dont il détermine aussi les causes, les vexations législatives ou administratives, les dissensions civiles, les guerres, l'amour de la propriété et de la liberté, ainsi que l'attrait des pays nouveaux, les excitations à l'émigration et les facilités pour le passage. Il examine ensuite les causes du mouvement de la population dans les pays d'immigration, qui sont : la facilité d'acquérir la propriété, les garanties politiques et religieuses, la vie à bon marché et les salaires élevés, le climat, la race, la religion. Il groupe enfin un certain nombre de chiffres, empruntés aux statistiques contemporaines, pour mesurer l'importance de l'émigration et de l'immigration des divers pays, et il conclut que « l'émigration n'est pas seulement un bien, mais un droit, un droit absolu, le droit de vivre ».

Dans la deuxième partie relative au mouvement de la population, il prend d'abord pour objet la France; il expose les variations des chiffres de sa population; il compare les années de 1866 et de 1872, de 1861 et 1866, de 1856 et 1861; il groupe les chiffres principaux des naissances, des mariages et des décès à diverses époques. Pour les autres pays, ses indications sont beaucoup plus abrégées. Il passe très rapidement aussi sur les éléments dont se compose la population : sexes, nationalités, villes, campagnes; il s'étend peu sur les naissances, les mariages et les décès, à la fois causes et effets, dit-il, du mouvement de la population, et influencés non par des causes d'accroissement, mais plus ou moins contrariés par des causes d'empêchement ou des obstacles, car la force d'accroissement réside virtuellement dans la population; et cette force, Malthus, dit l'auteur avec raison, l'a plutôt diminuée qu'exagérée en la formulant par la possibilité d'un doublement tous les vingt-cinq ans.

Ces causes d'empêchement que rencontre la force natu-

relle expansive de la population sont accidentelles ou normales et régulières.

Les causes accidentelles sont ramenées par l'auteur à quatre : les guerres, les dissensions civiles, les épidémies, la misère produite par les calamités physiques ou économiques. Il consacre quelques pages à énumérer les effets de ces causes, en se servant des constatations faites pendant le siège de Paris.

Au nombre des causes normales et régulières qui compriment le mouvement de la population, l'auteur signale les prohibitions du mariage par les lois civiles ou religieuses, les lois de succession et les déplacements des populations. Il dit peu de chose de la première cause ; il insiste davantage sur la deuxième ; il traite assez longuement de la troisième. A ses yeux, l'influence des lois de succession est celle qui se fait le plus sentir, et il voit dans le système successoral adopté en France et en divers pays, dont il s'exagère évidemment l'action, la cause principale du petit nombre de naissances observées dans certaines familles ; à ce sujet il combat avec vivacité la prudence exagérée des familles. Ici, craignant de paraître en contradiction avec Malthus, qu'il apprécie justement, chose assez rare chez les écrivains français pour être remarquée, il dit : « Que Malthus les ait préconisés (les obstacles preventifs) dans un but parfaitement moral, quoi qu'on en ait dit, — et que, frappé de la multiplication des naissances dans les classes pauvres et des conséquences qui en résultent pour la vie probable des individus, poussé par une véritable sollicitude pour ces classes déshéritées qui sont moins en état que les autres d'élever des enfants, il leur ait adressé des conseils et leur ait recommandé la contrainte morale, la prévoyance, — rien de plus légitime assurément, mais Malthus et aucun esprit honnête et sérieux après lui n'ont jamais conseillé l'emploi de ces moyens au point de faire décroître la population à mesure que l'aisance croît davantage. »

Le déplacement de la population dans l'intérieur d'un même État forme le sujet de la troisième partie du mémoire; l'auteur constate ce mouvement en France et cherche à se rendre compte des causes nombreuses et complexes de l'accroissement de la population urbaine et des inconvénients de la dépopulation des campagnes.

Un court chapitre est consacré aux déplacements des populations dans les États autres que la France.

Cette troisième partie comportait une étude plus approfondie.

L'auteur, qui est un esprit solide et judicieux, semble avoir manqué de temps ou de documents pour donner à son travail plus d'étendue et pour encadrer plus de faits dans ses raisonnements.

V

Telle est l'analyse que nous pouvons présenter de ces trois mémoires, dont deux surtout sont remplis de chiffres.

Ils ont répondu, autant qu'on pouvait l'espérer, au programme de l'Académie qui demandait la recherche et l'exposition d'une masse de faits, et soulevait la plupart des questions économiques et morales se rapportant au vaste sujet de la population.

Les trois ouvrages présentés sont de très bons travaux à des titres différents. Ils ont fait de ce concours un des plus satisfaisants que la section d'économie politique ait eu à juger. Ils font naître le désir de les voir publier, dans l'intérêt de la science, tant à cause des nombreux renseignements qu'ils contiennent que des efforts des auteurs pour éclairer, chacun à sa manière, les nombreuses et importantes questions qui leur étaient soumises.

VIII

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE (1).

I. Lettre de M. de Lavergne. — II. Mouvement de la population en France en 1873. — III. Note de M. Joseph Garnier.

M. Léonce de Lavergne, membre de l'Institut, sénateur, un des vice-présidents de la société d'Économie politique, a adressé sur ce sujet à l'*Économiste français* (2) une lettre qui a fait l'objet de plusieurs appréciations et qui a donné lieu à une note de M. Joseph Garnier, lue à l'Académie des sciences morales et politiques. Voici ces deux documents.

I. — LETTRE DE M. DE LAVERGNE SUR LE MOUVEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE.

« Monsieur le rédacteur, permettez-moi d'appeler votre attention sur une question fort grave, qui ne paraît pas étudiée, en France, avec le soin qu'elle mérite.

« Je veux parler du mouvement de la population. Il y a maintenant bien près de vingt ans que j'ai signalé, dans la *Revue des Deux Mondes* (livraison du 1^{er} avril 1857), les faits affligeants révélés par le recensement de 1856. La population s'était toujours accrue en France avec une lenteur particulière; mais dans la période quinquennale de 1851 à 1856, le ralentissement avait pris les proportions d'un véritable désastre. Depuis ce moment, la population avait paru

(1) *Journal des économistes*, septembre 1876.

(2) Numéro du 19 août 1876.

se relever un peu, quand est survenue la fatale guerre de 1870 qui nous a fait perdre, outre l'Alsace et la Lorraine, 550,000 habitants, par l'excédent des décès sur les naissances en 1870 et 1871.

« L'année 1872 avait présenté un résultat plus consolant. Les naissances s'étaient accrues, les décès avaient diminué, les mariages avaient atteint le chiffre le plus élevé qu'on ait vu, et l'excédent des naissances sur les décès avait été de 172,936. C'était encore bien peu, sans doute, en comparaison des nations qui nous avoisinent, mais enfin c'est un signe favorable après tant de malheurs, et on pouvait espérer qu'avec le maintien de la paix la nation reprendrait peu à peu sa progression normale.

« Le tableau du mouvement de la population en 1873, publié dans l'*Annuaire de l'Economie politique*, vient de démentir cette espérance. L'excédent des naissances sur les décès n'a plus été que de 101,776 et les symptômes les plus inquiétants se sont reproduits. Dans 25 départements, les décès ont excédé les naissances. Ce triste résultat est dû à la diminution des naissances et à l'augmentation des décès.

« Voici, en effet, les chiffres :

1872		1873	
Naissances...	966.000	Naissances...	946.364
Décès.....	793.064	Décès.....	844.588
Excédent	172.936	Excédent	101.776

« On voit que les naissances ont diminué, d'une année à l'autre, de 19,636, et que les décès se sont accrus de 51,524.

« Je ne veux pas entrer aujourd'hui dans l'examen des causes. La principale a dû être la mauvaise récolte de 1873, mais elle n'est pas seule, puisque la réduction est permanente et semble prendre le caractère d'une loi. Cette recherche sera nécessairement très longue et très complexe. Elle doit être constante, à la fois locale et générale, comme

le mal lui-même. Je me borne, pour le moment, à la provoquer. Le public français paraît avoir pris son parti de la réduction de la population comme de l'augmentation du budget, deux faits qui ne sont peut-être pas aussi étrangers l'un à l'autre qu'ils en ont l'air. Cette insouciance doit avoir un terme. Il y va de l'existence même de notre nation, car : « Il n'y a pas, comme le disait déjà Rousseau au XVIII^e siècle, de pire disette pour un État que celle des hommes. » Pendant que nous restons stationnaires ou que nous reculons, l'Angleterre et l'Allemagne s'accroissent chacune de plus de 400,000 âmes par an, ce qui fait 4 millions en dix ans.

« Je joins ici le tableau des naissances et des décès en 1873, tel qu'il a paru dans l'*Annuaire*, avec l'indication de la différence pour chaque département. On y puisera des renseignements utiles pour l'enquête devenue plus que jamais nécessaire. On remarquera, par exemple, que les départements de l'ancienne Normandie présentent de forts excédents de décès, et les départements bretons, au contraire, de forts excédents de naissances.

« Recevez, etc.

« L. DE LAVERGNE. »

Versailles, 9 août 1876.

(Suit le tableau du mouvement de la population en France, extrait de la notice de M. Loua, chef du bureau de la statistique générale, publié dans l'*Annuaire de l'Economie politique et de la statistique* pour 1876, page 3, sur lequel M. de Lavergne a calculé les excédents de naissances et de décès pour les divers départements.)

II. — MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1873.

Départements.	Naissances.	Décès.	Excédent de naissances.	Excédent de décès.
Ain.....	8.572	8.563	9	»
Aisne.....	13.408	12.521	887	»
Allier.....	10.999	7.318	3.651	»
Alpes (Basses-).....	3.386	3.663	»	277
Alpes (Hautes-).....	3.422	3.506	»	84
Alpes-Maritimes.....	5.734	5.769	»	35
Ardèche.....	11.254	11.169	85	»
Ardennes.....	7.735	6.456	1.279	»
Ariège.....	6.415	5.284	1.161	»
Aube.....	5.159	5.419	»	260
Aude.....	7.916	7.615	301	»
Aveyron.....	12.403	10.861	1.542	»
Bouches-du-Rhône...	15.608	15.333	275	»
Calvados.....	9.137	11.208	»	2.071
Cantal.....	6.015	5.680	335	»
Charente.....	8.470	9.162	»	692
Charente-Inférieure..	10.217	10.666	»	449
Cher.....	9.170	6.686	2.484	»
Corrèze.....	9.271	9.113	158	»
Corse.....	7.867	6.115	1.752	»
Côte-d'Or.....	7.797	8.951	»	1.154
Côtes-du-Nord.....	18.617	15.457	3.190	»
Creuse.....	6.762	5.517	1.245	»
Dordogne.....	12.874	11.113	1.761	»
Doubs.....	8.019	7.076	943	»
Drôme.....	8.581	8.452	129	»
Eure.....	7.401	8.389	»	988
Eure-et-Loir.....	6.596	6.664	»	68
Finistère.....	22.675	18.151	4.524	»
Gard.....	12.242	11.614	628	»
Garonne (Haute-)...	10.474	8.927	1.547	»
Gers.....	5.561	5.810	»	249
Gironde.....	15.567	14.393	1.174	»
Hérault.....	11.521	11.927	»	406
Ille-et-Vilaine.....	16.396	14.116	2.280	»
Indre.....	7.259	5.636	1.623	»

Départements.	Naissances.	Décès.	Excédent de naissances.	Excédent de décès.
Indre-et-Loire.....	6.419	6.434	»	15
Isère.....	14.299	14.779	»	480
Jura.....	7.061	7.204	»	143
Landes.....	8.831	6.020	2.811	»
Loir-et-Cher.....	6.732	5.451	1.281	»
Loire.....	16.929	13.265	3.664	»
Loire (Haute-).....	8.996	7.783	1.213	»
Loire-Inférieure.....	14.398	10.180	4.218	»
Loiret.....	9.346	7.581	1.765	»
Lot.....	6.498	5.751	747	»
Lot-et-Garonne.....	6.047	7.326	»	1.279
Lozère.....	4.311	3.561	750	»
Maine-et-Loire.....	11.016	11.323	»	307
Manche.....	11.776	11.418	358	»
Marne.....	9.789	9.837	»	48
Marne (Haute-).....	5.442	4.945	497	»
Mayenne.....	8.717	7.818	899	»
Meurthe-et-Moselle...	9.532	7.445	2.087	»
Meuse.....	6.317	5.573	744	»
Morbihan.....	14.668	11.618	3.050	»
Nièvre.....	8.786	6.832	1.954	»
Nord.....	49.118	32.441	16.677	»
Oise.....	9.164	8.964	200	»
Orne.....	7.444	8.815	»	1.371
Pas-de-Calais.....	23.163	16.326	6.837	»
Puy-de-Dôme.....	13.216	12.835	381	»
Pyrénées (Basses-)...	11.463	9.182	2.281	»
Pyrénées (Hautes-)...	5.422	5.272	150	»
Pyrénées-Orientales..	6.227	5.128	1.099	»
Rhin (Haut-), Belfort.	1.709	1.140	569	»
Rhône.....	17.123	17.135	»	12
Saône (Haute-).....	7.723	7.196	527	»
Saône-et-Loire.....	16.298	13.664	2.634	»
Sarthe.....	9.480	9.715	»	235
Savoie.....	7.489	6.662	827	»
Savoie (Haute-).....	7.713	6.403	1.310	»
Seine.....	66.639	52.114	14.525	»
Seine-et-Marne.....	23.146	22.969	177	»

Département.	Naissances.	Décès.	Excédent de naissances.	Excédent de décès.
Seine-et-Oise.....	8.001	7.559	442	»
Seine-Inférieure.....	12.752	11.575	»	1.823
Sèvres (Deux-).....	8.250	7.510	740	»
Somme.....	13.283	12.245	1.038	»
Tarn.....	9.430	8.301	1.129	»
Tarn-et-Garonne.....	4.642	4.887	»	245
Var.....	6.415	7.496	»	1.081
Vaucluse.....	7.275	6.608	667	»
Vendée.....	10.833	9.161	1.732	»
Vienne.....	7.980	7.256	724	»
Vienne (Haute-).....	10.191	8.982	1.209	»
Vosges.....	10.739	9.330	1.409	»
Yonne.....	7.506	8.243	»	737
Totaux.....	916.364	814.588	116.285	14.509

III. — NOTE DE M. JOSEPH GARNIER SUR LE MOUVEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE.

La presse a reproduit une lettre de M. de Lavergne sur le mouvement de la population. Je demande à l'Académie la permission de lui communiquer les réflexions que m'a suggérées cette lettre qui a été très remarquée, comme tout ce qui sort de la plume de notre savant confrère.

D'abord, il ressort des différences calculées par M. de Lavergne que la population, en 1873, est restée stationnaire ou à peu près dans trente départements, qu'elle a augmenté dans 47 et diminué sensiblement seulement dans une dizaine.

Il ne peut y avoir de discussion sur le chiffre des 550,000 habitants perdus par l'excédent des décès sur les naissances en 1870 et 1871.

Les effets de la guerre se sont continués en 1872 et 1873. La misère, commencée par les événements de 1870-71, n'est pas encore finie; tous les jours, les familles subissent des pertes par suite des privations éprouvées pendant la

guerre et des maladies contractées à cette époque. Remarquons, de plus, qu'une partie des 550,000 disparus n'ont pas contribué à l'augmentation de la population.

Cette déperdition de 1870 et 1871 explique l'augmentation de 1872 qui s'est ralentie en 1873 par une réaction inverse et naturelle. Mais au lieu de juger ces résultats par années séparées, il est plus juste de les juger par la moyenne qui ne sera tout à fait vraie que quand nous connaîtrons les chiffres de la période quinquennale 1872 à 1876, et notamment le recensement qu'on nous annonce pour les premiers jours de 1877, conformément à un vœu récent formulé par les sociétés de Statistique et d'Économie politique, et qui donnera l'effectif de la population de la France en 1876.

En l'état, si nous prenons la moyenne de 1872 et 1873, soit la moitié du total des deux accroissements (274,712), nous trouverons une augmentation moyenne annuelle de 137,356, qui n'a rien d'alarmant, et qui nous donne un accroissement de 1 million et un tiers de million en différences, à ajouter aux 36 millions actuels.

Il n'y a aucune nécessité à ce que les Français s'accroissent davantage; il est bon qu'ils ne s'accroissent que parallèlement au progrès des terres mises en culture, de la productivité des industries, de l'augmentation des épargnes et des débouchés de l'émigration. Que si toutes ces améliorations qui vont assez lentement se trouvaient, dans les dix ans, dépasser la proportion habituelle, il en résulterait simplement une plus grande aisance, ce qui est précisément le résultat à poursuivre.

Dans les pays où la population augmente lentement, la proportion des adultes, c'est-à-dire des producteurs, est plus forte que dans les pays où les naissances sont nombreuses et où ce sont surtout les enfants qui grossissent les chiffres de la population, et ceux aussi de la mortalité.

Mais, dit-on, en Angleterre et en Allemagne l'accroisse-

ment normal est de 400,000 par an, soit 4 millions en dix ans.

Il faut d'abord remarquer que l'émigration prend une forte portion de ces 400,000. Or, il y a beaucoup à dire sur ces exportations d'hommes qui enlèvent les plus intelligents, les plus vigoureux, les plus productifs, ainsi que les capitaux de la terre natale. Pour la différence, il n'y a rien à dire si l'Angleterre et l'Allemagne sont dans la situation progressive que nous venons de préciser. Mais est-on bien sûr qu'il en soit ainsi, et s'il y a une partie pour laquelle ces conditions ne soient pas remplies, c'est un surplus de misère; et alors il n'y a aucune nécessité à ce que la France imite l'Angleterre et l'Allemagne.

En tout ceci, il ne s'agit pas de la disette des hommes dont parlait Rousseau que rappelle M. de Lavergne; il n'y a pas de disette d'hommes en France, et il s'agit seulement de savoir si, passé 36 millions, les Français doivent s'accroître plus ou moins vite.

Sur ce point, nous pensons que la progression lente est préférable, pour que l'aisance s'accroisse proportionnellement. Nous pensons avec Rossi que 2 millions de Suisses prospères valent mieux que 8 millions d'Irlandais misérables.

M. de Lavergne demande une enquête constante, locale et générale.

Qui peut faire cette enquête? L'administration préfectorale? Mais le personnel de ses fonctionnaires est impropre à cette besogne.

Sera-ce une commission spéciale parlementaire ou administrative composée de sénateurs, de députés, de magistrats? Elle ne serait pas plus compétente.

La seule enquête possible est celle des publicistes, des travailleurs intelligents et capables de rechercher et de faire connaître les faits et les documents qui se produisent en dehors de toute impulsion officielle.

Je me trouve d'accord avec M. de Lavergne, quand il dit que la grosseur du budget n'est peut-être pas étrangère au ralentissement de la population. Ce « peut-être » est même de trop, à mon avis. Il faut dire que toute dépense publique nécessite un prélèvement sur le revenu des familles et appauvrit la population dont une partie, obligée de se priver davantage, souffre davantage et meurt plus vite, dont l'autre réfléchit davantage et limite volontairement les naissances, en prévision des privations, des souffrances et des morts.

Sur cette question, l'imprévoyance du public tient à son irréflexion, à son ignorance ; il pense, en général, qu'on ne saurait trop emprunter, trop dépenser publiquement et que cela fait aller le commerce. Et il applaudit à tout ce qui est fait dans ce genre par les pouvoirs publics, en maugréant néanmoins contre la progression des dépenses et l'augmentation des impôts. Il applaudit, par exemple, à la dépense de 60 millions que va nécessiter l'avenue de l'Opéra, oubliant complètement que ce luxe municipal va coûter trois millions par an, que l'impôt sera pris sur l'alimentation des Parisiens, dont les trois quarts sont relativement pauvres et ne mettent pas les pieds à l'Opéra.

IX

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE.

Réponse de M. de Lavergne à M. Joseph Garnier. — Observations de M. H. Passy (1).

M. de Lavergne a fait la réponse suivante aux observations de M. Joseph Garnier sur sa lettre relative au mouvement de la population.

« Je regrette de n'avoir pas assisté à la séance où mon savant confrère, M. Joseph Garnier, a présenté ses observations à propos de la lettre que j'ai publiée sur le mouvement de la population nationale. Il m'eût été facile et agréable de montrer que nous ne sommes pas aussi loin l'un de l'autre qu'il paraît le croire. Si nos conclusions sont différentes, nous ne différons pas sensiblement sur les principes. Ce que je n'ai pu faire alors, je demande à l'Académie la permission de le faire aujourd'hui.

« Au premier rang des causes qui ont retardé le progrès de notre population, M. Joseph Garnier place la guerre. Je n'ai jamais dit le contraire, j'ai déjà beaucoup écrit sur cette question. Partout et toujours, j'ai considéré la guerre comme la principale cause de notre infériorité numérique. Au commencement de ce siècle, les guerres de la Révolution et de l'Empire nous ont coûté au moins deux millions d'hommes. Cette perte énorme a laissé un vide qui ne cesse de se faire sentir, car les hommes qui ont disparu ont emporté avec eux leur postérité. La Restauration a été une période de paix et c'est aussi celle où la population s'est le

(1) *Bulletin de l'Académie des sciences morales et politiques.*

plus accrue. Sous la monarchie de Juillet, la guerre d'Afrique a amené un ralentissement; si la chute s'est précipitée sous le second empire, c'est que nous n'avons pu impunément verser le sang de nos soldats, suivant une expression de Napoléon III lui-même, sur les champs de bataille de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Même en temps de paix, les nécessités qu'entraînent les chances de guerre nous ont forcés à entretenir soit pendant sept ans, soit pendant cinq ans, la fleur de notre population virile dans le célibat, à l'âge le plus favorable à la génération.

« Sur un second point, M. Garnier a déclaré encore partager mon opinion. Il attribue comme moi une funeste influence aux impôts qui pèsent sur la production et la consommation, et qui amènent ce qu'on appelle si justement la *cherté de la vie*. Cet effet des gros budgets était déjà sensible avant 1870, il ne peut que s'accroître depuis que nous avons été contraints de mettre 700 millions de nouvelles taxes pour acquitter les charges de la dernière guerre.

« A mon tour je n'ai rien à opposer à la citation que fait M. Joseph Garnier de cette phrase de Rossi : *Mieux vaut un petit nombre d'hommes prospères qu'un plus grand nombre d'habitants misérables*. Je suis loin de nier que l'excès de population ne puisse être un mal; mais sommes-nous dans ce cas et que faut-il entendre par ce mot d'*hommes prospères*? C'est ici que la dissidence commence entre mon confrère et moi. Il y a deux sortes de prospérité : l'une, qui se concilie avec le travail et les bonnes mœurs; l'autre, qui favorise l'égoïsme, l'oisiveté, le luxe et la débauche. La première active les progrès de la population, la seconde les entrave.

« On a cru assez généralement, par l'exemple de la Normandie, que les pays les plus riches étaient ceux où la po-

pulation restait stationnaire ou déclinait. Il y a dans cette opinion une part de vérité, mais il ne faut pas la généraliser. Nous trouvons sans sortir de France des exemples frappants du contraire. Le département du Nord est sans comparaison le plus riche de tous, après la Seine, et c'est celui où la population s'accroît le plus vite. Si le reste de la France s'accroissait comme ce département, nous n'aurions rien à envier à l'Angleterre et à l'Allemagne. Le département du Pas-de-Calais, celui de la Loire, sont dans le même cas. A l'étranger, l'Angleterre, la Belgique, une partie de l'Allemagne, les pays les plus prospères de l'Europe, sont en même temps ceux où la population fait le plus de progrès.

« Je reconnais que la richesse peut être, dans certains cas, une cause de dépopulation. On a remarqué partout que les familles les plus riches s'éteignent rapidement et qu'une ascension constante des familles nouvelles est nécessaire pour remplir les vides; mais quand il s'agit de nations entières, la question change de face. Si riche que soit une nation elle ne l'est jamais assez pour que beaucoup de ses membres puissent avoir les inconvénients de la richesse; et à prendre les choses dans leur ensemble, une population en progrès est un signe de prospérité.

Un pays mérite surtout le nom de prospère, quand la durée moyenne de la vie est plus longue qu'ailleurs, ce qui est le signe le plus sûr d'une forte santé physique et morale. Or, ainsi que l'a fait remarquer M. Loua dans l'*Economiste français*, la durée moyenne de la vie est plus grande en Angleterre et en Belgique qu'en France.

« La dépopulation de la Normandie s'explique en partie par une transformation de l'économie rurale, qui remplace de plus en plus la culture des grains par le régime pastoral. Cette transformation elle-même est la conséquence des débouchés qui s'ouvrent de plus en plus aux produits des herbages normands soit en Angleterre, soit à Paris. Si la

population ne s'accroît pas en Normandie, elle monte dans les pays que la Normandie approvisionne.

M. Joseph Garnier paraît admettre que la France est assez peuplée dans son état actuel. Je ne saurais partager son sentiment. La France est, après l'Espagne, le pays le moins peuplé de l'Europe occidentale. Plusieurs États ont une population spécifique double de la sienne sur un territoire moins favorisé de la nature. Il ne faut pas oublier que la population est un instrument de production en même temps que de consommation, et l'expérience prouve qu'un accroissement numérique peut parfaitement se concilier avec une aisance croissante.

Je ne doute pas que Joseph Garnier ne soit de mon avis, si j'ajoute que l'agriculture française ne produit pas assez et qu'elle pourrait produire bien davantage. Nous avons beaucoup de peine à nourrir, comme le prouvent les importations de denrées alimentaires, une population relativement clairsemée et dont le régime est encore bien défectueux sur beaucoup de points. Sans un surcroît de production, tout surcroît de population est impossible, car une population qui croîtrait plus vite que les moyens de subsistance serait fatalement condamnée à la souffrance et à la mort. Cet effet se produit déjà dans les départements comme Vaucluse, qui traversent une crise agricole, et dans les années de mauvaise récolte comme 1873.

Quand l'attention publique a été appelée sur cette question si grave pour notre avenir national, elle a paru surtout se préoccuper des naissances. On a constaté une décroissance proportionnelle dans le nombre des naissances et on s'en est justement alarmé. L'autre face de la question, le nombre des décès, a moins frappé l'attention : elle n'a pas cependant moins d'importance. Une grande augmentation des naissances, si elle devait être suivie d'une plus grande multiplication de décès, irait contre le but,

tandis qu'une réduction de décès, même en présence d'une réduction de naissances, pourrait amener, en fin de compte, un accroissement de population. La mortalité est surtout énorme dans la première enfance. L'assemblée nationale a reconnu le mal et a voté une loi pour y porter remède.

Le problème à résoudre se présente à peu près ainsi : augmenter d'un dixième (100,000 environ) le nombre annuel moyen des naissances, réduire d'un dixième (35,000) le nombre des décès. Posée en ces termes, la question ne paraît pas insoluble : on a déjà vu plusieurs fois les naissances dépasser un million et les décès tomber au-dessous de 800,000. Ce sont les mêmes causes qui arrêtent le progrès des naissances et qui multiplient les décès ; Malthus les a signalées depuis longtemps. Elles sont au nombre de trois : la guerre, la pauvreté et le vice. Voilà les ennemis qu'il faut combattre.

On a beaucoup parlé d'une quatrième cause qui rappelle particulièrement le nom de Malthus ; c'est l'abstention volontaire.

On peut abuser de tout, même de la prévoyance, et l'abstention volontaire agit réellement, surtout dans les classes les plus aisées, mais c'est beaucoup en exagérer les effets que de la présenter comme la cause unique du ralentissement. La guerre, en y comprenant les lois militaires, la pauvreté et le vice, ne suffisent que trop pour expliquer la plus grande partie du déficit. La part de l'abstention volontaire doit être assez restreinte, telle du moins que la conseille Malthus, car il a eu soin de dire que tout ce qui nuit à la génération en dehors de la chasteté appartient à la classe des vices. On a aussi attaché trop d'importance au célibat ecclésiastique dans les pays catholiques ; nul doute qu'il n'y ait encore une part à faire à cette cause, mais les célibataires de cette catégorie de tout âge et de tout sexe, y compris les ordres religieux d'hommes ou de femmes, n'excè-

dent pas en France 170,000, ce qui suppose une perte de quatre à cinq mille naissances par an. L'action du célibat militaire est extrêmement puissante, non-seulement à cause du nombre (400,000 hommes et par conséquent autant de femmes), mais à cause de l'âge.

La question de la population n'est pas une question isolée qui puisse être traitée par des remèdes spéciaux; elle est une conséquence de l'état général de la société. Nous nous réunirons donc, je l'espère, M. Joseph Garnier et moi, pour conseiller l'emploi des remèdes généraux qui peuvent être classés sous cinq chefs :

- 1° Conserver la paix;
- 2° Apporter aux lois militaires tous les adoucissements compatibles avec la bonne organisation de la défense nationale;
- 3° Arrêter la progression des dépenses publiques afin de pouvoir réduire progressivement les impôts les plus lourds;
- 4° Favoriser par tous les moyens la production agricole;
- 5° Développer l'hygiène générale, et en particulier combattre la mortalité de la première enfance.

Le reste ne peut être fait que par les mœurs. Il appartient aux enseignements des moralistes et aux prédications de la religion de lutter contre les entraînements de l'égoïsme et de la débauche, avec cette conviction fortifiante qu'en travaillant à la moralité publique, on travaille en même temps à accroître la puissance et la richesse de la nation.

M. PASSY ajoute, à l'appui de ce qui vient d'être dit par M. L. de Lavergne, que d'après les chiffres relevés au ministère de la guerre en 1831, et communiqués à une commission parlementaire dont il faisait partie, les guerres du premier Empire ont coûté à la France actuelle 1,760,000 hommes. De plus, ces guerres, ayant enlevé la partie la plus jeune, la plus robuste et la plus saine

de la population, ce sont les individus plus âgés et plus faibles qui sont restés chez eux, qui se sont mariés et qui ont eu des enfants; et la génération suivante s'est nécessairement ressentie de cet effet des conscriptions de l'époque.

M. Passy confirme également l'opinion de M. de Lavergne en ce qui concerne l'extension en Normandie de la culture pastorale. Le besoin de bras diminue dans les campagnes; de là pour les journaliers moins d'occupation et une existence plus difficile. De là aussi leur émigration dans les villes manufacturières. Il est curieux de remarquer que, dans la Seine-Inférieure, par exemple, les villes continuent à présenter plus de naissances que de décès, et c'est le contraire dans les campagnes.

Quant au service militaire, qui retient pendant plusieurs années un grand nombre d'hommes, les effets en sont considérables: il retarde les mariages, et l'on sait que les mariages tardifs sont moins féconds que les autres. En France, l'âge des mariages est ainsi retardé de près de trois ans, comparé à ce qu'il était il y a cinquante ans, et certainement ce retard ne laisse pas que de contribuer à la diminution du chiffre des naissances.

La continence volontaire est incontestablement dans les classes aisées une cause puissante de ralentissement ou même de diminution de la population. Est-ce là un fait naturel? L'avenir le dira. En tout cas, ce n'est pas un fait nouveau, puisque Moheau le signalait et le déplorait déjà il y a un siècle, dans ses *Recherches sur la population*, à une époque où subsistaient et opéraient les lois en vigueur sous l'ancien régime.

Ce qu'il faut espérer, conclut M. Passy, c'est que le phénomène qui tient en partie aux changements économiques produits par des lois nouvelles, — lois excellentes en elles-mêmes, mais au niveau desquelles les mœurs ne se sont pas

encore élevées, — perdra ce qu'il a de contraire à l'intérêt général, et que le temps viendra où les causes artificielles du ralentissement de la population, et il y en a plusieurs, pourront, sinon disparaître entièrement, au moins être notablement et progressivement atténuées. Dans l'ordre habituel, la population croît d'autant plus rapidement que les moyens d'existence et de bien-être augmentent davantage. Or, en France, grâce aux progrès des arts et de l'industrie, la production, la richesse se développent de plus en plus, et il serait étrange, anormal, qu'une cause qui partout opère efficacement ne finît pas par opérer dans notre pays. Il est nécessaire toutefois que la richesse s'amasse plus vite que la population qui la crée; c'est ce qui fait la prospérité des nations, et à ce point de vue du moins nous n'avons pas à nous plaindre.

M. JOSEPH GARNIER accepte sans difficulté les conclusions de ses deux éminents confrères, il retient surtout, pour s'y associer, cette opinion de M. de Lavergne, que le point important est moins encore de donner la vie à un grand nombre d'êtres humains que de la leur conserver.

X

DISCUSSION SUR LA QUESTION DE POPULATION AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE DE PARIS.

La Société d'économie politique de Paris a pris pour sujet de conversation, dans sa réunion du 10 février 1853, la question de population, ainsi formulée par M. Joseph Garnier, secrétaire perpétuel de la Société :

« La population a tendance à s'accroître plus rapidement que les moyens de subsistance.

« La non-limitation volontaire et préventive du nombre des enfants est contraire à la morale.

« La théorie de Malthus est vraie, sinon dans sa formule, au moins dans son sens général. »

Pour ne pas tomber dans diverses répétitions, nous ne reproduirons pas ici cette discussion, insérée dans le *Journal des Economistes* de mars 1853 (XXXIV); et nous nous bornerons à en donner un court résumé.

M. de Fontenay, ancien élève de l'École polytechnique, tout en rendant, dans cette séance, pleine justice aux intentions philanthropiques et à la morale selon lui admirable de Malthus, a récusé et combattu les formules scientifiques qu'il a posées pour les lois d'accroissement simultané de la production et de la population. — M. Paillottet a partagé le même sentiment.

M. Louis Leclerc, secrétaire de la chambre de commerce de Paris, a émis des doutes sur la légitimité de la prévoyance dans le mariage.

M. Boutowski, conseiller au ministère des finances en Russie, M. du Puynode, M. Joseph Garnier, M. Dunoyer,

membre de l'Institut, ont défendu, à divers points de vue, la doctrine de Malthus, et fait ressortir les services rendus par l'auteur de l'*Essai sur le principe de population*.

Voir, dans le présent volume, la lettre adressée par M. Dunoyer à M. Joseph Garnier sur la question morale.

A la suite de cette discussion, le *Journal des Economistes* a publié sur le même sujet une série de lettres adressées à M. Joseph Garnier, alors rédacteur en chef de ce recueil : — une lettre de M. Cherbuliez, professeur d'économie politique à Lausanne, disciple de Malthus, suivie d'une lettre de M. de Fontenay, et d'une réplique de M. Cherbuliez, dont nous publions ci-dessous un extrait ; — deux lettres de M. le marquis de Franclieu, et une lettre de M. Guillard, docteur ès sciences, suivies de remarques de M. Joseph Garnier (1).

(1) Nous renvoyons ceux qui voudraient revenir à cette correspondance au *Journal des économistes*, pour les objections de M. Franclieu, xxxiv, p. 431, et xxxv, 275 ; — pour les lettres de MM. Cherbuliez et de Fontenay, xxxv, 133, 286, 439 ; — pour la lettre de M. Guillard, xxxvi, 184. Nous indiquons plus haut le point de vue de M. Guillard, qui a reproduit sa lettre et développé sa thèse dans son livre *Éléments de statistique humaine*, in-8°, 1855, Guillaumin.

M. Cherbuliez, en traitant de « quelques doctrines récemment controversées dans la science économique », a repris cette discussion dans la *Bibliothèque de Genève*, janvier 1855. Il a réfuté victorieusement, ce nous semble, les assertions de MM. Carey et Bastiat, quelques-unes de celles qui se sont produites au sein de l'Académie des sciences morales et au sein de la Société d'économie politique, et aussi la prétention assez peu fondée de M. Banfield à renverser la doctrine de Malthus dans son ouvrage intitulé : *The organisation of industry*, résumé des leçons faites à l'Université de Cambridge en 1844, traduit en français et exalté outre mesure dans une introduction et des notes par M. Émile Thomas, Paris, Guillaumin, 1 vol. in-8°.

XI

QUESTION DE LA POPULATION : PROGRESSIONS DE MALTHUS ET CONTRAINTE MORALE OU LIMITATION PRÉVENTIVE DE LA POPULATION. — RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE DU 5 NOVEMBRE 1862 (1).

La réunion, fort nombreuse tant à cause de la saison que de l'intérêt que présente la question annoncée à l'ordre du jour, a été présidée par M. Ch. Dunoyer, membre de l'Institut, un des présidents de la société, et par M. Ch. Renouard, membre de l'Institut, un des vice-présidents de la société.

La réunion du 5 octobre avait décidé la mise à l'ordre du jour de l'une des questions du programme ainsi conçue : « Des objections soulevées par quelques membres de la société contre le principe économique-moral de la limitation préventive de la population. »

M. Joseph Garnier, auteur de la proposition, est invité à la développer. Conformément à la demande qui lui en a été faite par quelques membres, il entre en matière en donnant un aperçu sommaire de l'œuvre de Malthus, qui a introduit dans la science une de ses notions les plus fondamentales ; cette notion avait été exposée par Townsend, ministre anglican, et par Ortlès, moine vénitien ; mais Malthus y a attaché son nom, en l'approfondissant, en luttant pour elle, et en surexcitant une formidable avalanche d'objections et d'injures.

Malthus, ému du danger que présentaient les sophismes

(1) *Journal des économistes*, novembre 1862.

charriés avec le fleuve de la révolution française, publia en 1798, en un écrit d'un volume, et en 1803, en un ouvrage plus étudié, de deux volumes, son célèbre *Essai sur le principe de population*, après avoir voyagé et médité sur le sujet, à l'âge de trente-deux et de trente-sept ans. Godwin, alors publiciste de renom, qui devait le réfuter vingt ans après, avait publié en 1793 ses *Recherches sur la justice politique et son influence sur les mœurs et le bonheur*, dans lesquelles Malthus voyait ample matière à discussion.

Malthus voulut réagir contre les erreurs suivantes : que les gouvernements (on a dit depuis la société) sont responsables de la condition des populations ; — que les pauvres ont droit à l'assistance (on a dit depuis droit à un minimum de salaire et droit au travail) ; — que le bien-être des populations peut être obtenu au moyen des mécanismes politiques, selon les uns, — au moyen de refontes sociales selon les autres ; — que la population est toujours une force ; qu'il ne saurait y avoir trop de citoyens, fussent-ils pauvres et misérables ; de sorte que la bonne politique consiste à encourager l'accroissement.

En suivant l'impulsion de son bon sens et en avançant dans son étude, Malthus fut conduit à affirmer, en sens inverse : — que l'accroissement de la population n'est un bien que si les moyens d'existence peuvent s'accroître parallèlement ; — que cette production a été suffisamment encouragée par la nature, tellement encouragée que quand l'homme suit son penchant, il ne tarde pas à dépasser ses moyens d'existence ; qu'il doit faire usage de son libre arbitre, être prévoyant pour sa famille, et ne mettre au monde que les enfants qu'il peut nourrir ; car, dans le cas contraire, la nature impitoyable procède par la mort, précédée par la misère, le vice et les souffrances.

Pour être plus clair, pour mieux rendre sa pensée, il la formula dans ses deux célèbres propositions, en disant que

« lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle va doublant de période en période, selon une progression géométrique... tandis que les moyens de subsistance, dans les circonstances les plus favorables à l'industrie, ne peuvent jamais augmenter plus rapidement que selon une progression arithmétique ». Partant du fait indiqué par les recensements des colonies de l'Amérique du Nord, il prenait comme exemple et base de raisonnement la période de vingt-cinq ans inférieure à des périodes de doublement constatées par les statisticiens de son temps. Entre les deux obstacles à la population, l'action répressive de la nature et la limitation par la volonté de l'homme, Malthus conseillait le deuxième, sous le nom de *moral restraint*, plus ou moins traduit par *contrainte morale*; il disait aux populations que leur bien-être dépend avant tout d'elles-mêmes; — que la société n'était nullement responsable; — qu'au surplus, elle serait impuissante; — que les pauvres n'ont d'autre ressource pour améliorer leur sort que leur énergie dans le travail, leur bonne conduite, leur économie, leur prévoyance et leur préoccupation constante à ne pas dépasser leurs moyens d'existence; — que ceux qui parlaient de refontes sociales, de révolutions, de réformes politiques, d'institutions de charité, d'émigration en vue d'amélioration de leur sort, les bercent d'illusions en invoquant (les plus sages) des moyens sans portée ou même dangereux; tel est, par exemple, le moyen de secours par la taxe des pauvres, que Malthus a signalé, avec Townsend et d'autres, comme une cause de démoralisation et d'accroissement du paupérisme.

De là cette avalanche non interrompue de critiques, d'objections, de reproches et d'injures qui est tombée sur sa personne pendant les trente ans qu'il a encore vécus, passant sa vie entre les soins de sa cure, sa chaire d'histoire au collège de la compagnie des Indes orientales, et la défense

de ses idées sur la population en général, sur la taxe des pauvres en particulier, et sur les autres questions de la science dont il aura été un des premiers maîtres. Socialistes (on disait alors égalitaires), politiques révolutionnaires, philanthropes, religieux, publicistes, romanciers, littérateurs, moralistes, sentimentalistes, tous sont tombés sur lui en le travestissant à qui mieux mieux, et en le jugeant d'après le livre de son adversaire Godwin (*Recherches sur la population*, traduit en 1821), qui a eu une plus grande circulation parce qu'il est écrit avec plus de verve et qu'il défend les erreurs répandues sur la population.

Ce qui a le plus indisposé l'opinion publique contre cet excellent homme, contre cet intelligent ami de l'humanité, c'est un passage de la première édition, supprimé dans la deuxième, remis en circulation par Godwin, et que les philanthropes et les socialistes ont reproduit à l'infini. M. Pierre Leroux l'a cité quarante fois dans l'un de ses écrits (*Malthus et les économistes*). Et cependant, dans ce passage tant critiqué, l'homme de sens n'a à regretter qu'une phrase (la deuxième, phrase de jeune homme et de littérateur, parfaitement inutile) : « Un homme (disait Malthus) qui naît dans un monde déjà occupé, — si la famille ne peut plus le nourrir, — ou si la société ne peut utiliser son travail, — n'a pas le moindre *droit* à réclamer une portion quelconque de nourriture, et il est réellement de trop sur la terre; — au grand banquet de la nature, il n'y a point de couvert mis pour lui. — La nature lui commande de s'en aller, et elle ne tarde pas à mettre elle-même cet ordre à exécution. »

C'est peu gai, sans doute, mais c'est la triste réalité de ce qui est et de ce qui ne peut pas ne pas être dans un monde plein, dans une famille impuissante, dans une société où il n'y a pas de travail ! Des droits, on n'en peut reconnaître, car, sans cela, les pauvres auraient le droit de partager et

de faire valoir leur droit les armes à la main. Quant à la nature, est-ce qu'elle n'agit point ainsi? est-ce qu'elle ne vous enseigne pas très durement toutes choses? Comment s'y prend-elle, par exemple, pour dire à l'enfant qu'il ne faut pas mettre la main dans le feu?

Quoi qu'il en soit, la phrase a produit un détestable effet, grâce aux commentaires. L'effet et la clameur ont été tels que les économistes disciples de Malthus n'ont pas tous eu le courage d'affronter l'opinion publique, et que quelques-uns l'ont renié pour ce passage; comme il y en a qui, tout en suivant son avis sur la nécessité de la prévoyance conjugale, ne croient pas à la tendance naturelle exprimée par les deux progressions; comme il y en a qui sont portés à considérer la contrainte morale recommandée par Malthus comme inefficace, inutile ou immorale, parce qu'ils croient à la possibilité de développer suffisamment la production ou l'émigration, ou tout autre moyen de neutralisation ou de compensation.

M. Joseph Garnier se range dans la catégorie des malthusiens complets, et il ne croit pas qu'on soit réellement économiste si on méconnaît le principe de la contrainte morale. Or, comme c'est la partie la plus délicate de la question de population, celle au sujet de laquelle se produisent les critiques de quelques membres, il propose à la réunion de concentrer la discussion sur ce point et de prendre pour sujet de l'entretien la proposition énoncée dans le programme: « Des objections de quelques membres de la Société contre le principe économique-moral de la limitation préventive de la population, » laissant de côté les progressions et les autres questions qui se rattachent à la condition de la population.

M. DE LAVERGNE, membre de l'Institut, ne partage pas l'opinion de M. Joseph Garnier sur la position de la ques-

tion. La « contrainte morale », que ce soit ce nom ou un autre qu'on donne au remède indiqué par Malthus contre l'excès de population, n'est soutenable qu'autant qu'elle est d'une évidente nécessité. Placer d'emblée la discussion sur ce point, c'est la mettre sur un terrain où elle est à la fois difficile et inutile. Il faut y arriver par le même chemin qui y a conduit Malthus, c'est-à-dire en examinant d'abord s'il doit ou non exister une limite au développement de la population. Cette limite une fois constatée, la nécessité d'un remède préventif en résulte, et c'est alors qu'on peut utilement discuter sur la nature de ce remède. Le point de départ de tout le système est dans les deux progressions, c'est donc par là qu'il faut commencer. Si quelqu'un attaque les deux progressions, M. de Lavergne est prêt à les défendre; la principale question est là et ne peut être que là.

L'opinion de M. de Lavergne est appuyée.

M. JOSEPH GARNIER trouve que l'ordre de discussion qu'on paraît vouloir suivre est assurément très logique; mais il y voit cet inconvénient capital que la discussion sur les deux progressions absorbera la soirée, et que la question de la contrainte morale ne sera point examinée suffisamment. Il croit de plus que cette dernière question peut être examinée indépendamment des deux progressions. Au lieu de considérer l'humanité dans son ensemble ou même une nation en bloc, on peut prendre pour point de départ une localité restreinte, une profession, une simple famille même. Or M. Joseph Garnier proclame la nécessité de prêcher la contrainte morale aux familles pauvres, qui ne trouvent pas facilement à travailler ou qui reçoivent pour leur travail un salaire insuffisant pour leur position. Il est évident que dans une pareille localité, dans une pareille profession, que dans une pareille famille, la population dépasse les moyens d'existence, et qu'il n'est pas nécessaire de savoir comment les

progressions de Malthus sont ou non l'expression de la vérité dans l'humanité ou la société en général, pour reconnaître l'évidente urgence de la pratique de la contrainte morale. Par cette formule ou celle de limitation préventive de Bastiat, ou toute autre, M. Joseph Garnier entend les mariages tardifs, la continence ou la prudence des conjoints, selon leurs besoins, leur tempérament et l'inspiration de leur conscience. L'immoralité, selon lui, consiste dans une procréation sans réflexion, sans prévoyance et sans préoccupation de la santé de la mère, du sort des enfants nés ou à naître, et des sacrifices qu'on impose à la société. La doctrine des casuistes, encore prêchée par la majorité des clergés des divers cultes, lui paraît fautive et dangereuse en tous points, même au point de vue religieux, et il se propose de déduire les motifs de son opinion, si la discussion prend cette direction.

Malgré ces observations sur la position de la question, les divers membres qui ont pris la parole ont plus particulièrement traité des deux progressions (1).

M. FRÉDÉRIC PASSY, qui est loin de partager l'opinion de M. de Lavergne sur le fond de la question, est complètement d'accord avec lui sur la manière de la poser. Comme lui, et contrairement à l'avis ouvert par M. Joseph Garnier, il pense qu'il est impossible d'enfermer le débat, sans l'amoin- drir jusqu'à le dénaturer entièrement, dans les étroites limites que voudrait lui imposer ce dernier. C'est la « doctrine de Malthus », dit-il, en d'autres termes, la question de la po-

(1) Voy. dans la fin du compte rendu de la séance d'août (numéro du *Journal des Économistes* de septembre 1862) l'opinion de M. Félix Wowski, conforme à celle de Malthus sur les deux progressions, et dans ce même numéro l'opinion de MM. Carey et de Fontenay contre le principe formulé par les deux propositions.

pulation, qui est à l'ordre du jour; et cette question, telle que l'a posée le livre célèbre de l'économiste anglais, telle qu'elle s'agite tous les jours encore autour de nous, est tout autre chose que le délicat et scabreux problème de morale domestique qu'à tort ou à raison l'on y a rattaché. C'est la question même, la suprême question du développement de la vie sur la surface du globe; et, avant de déterminer par quels moyens il convient ou ne convient pas de combattre l'augmentation du nombre des naissances, c'est bien le moins, on en conviendra, d'examiner avec quelque attention si cette augmentation a besoin d'être combattue, et si l'accroissement de l'espèce humaine — son accroissement libre et spontané — est à désirer ou à redouter. Si, par malheur et comme le pensent un certain nombre de disciples plus ou moins fidèles de Malthus (M. de Sismondi ou M. Mill, par exemple), on se trouvait inévitablement conduit, par l'étude attentive des faits, à cette conclusion sinistre que la multiplication des hommes est par elle-même un danger, — un danger toujours « prochain est imminent(1) », — il y aurait à coup sûr à s'en préoccuper sérieusement, et la question posée par M. Garnier se présenterait alors avec une irrésistible urgence. Elle ne serait pas cependant, par cela seul, forcément tranchée dans le sens dans lequel la tranche sans hésitation M. Joseph Garnier. Il resterait à voir si un tel remède ne serait pas pire que le mal; et l'on pourrait encore, — l'on devrait, dit M. F. Passy, — pour rester fidèle à la pensée du maître dont on entend défendre la doctrine, se borner à mettre sous les yeux des hommes, avec les difficultés de la vie pour ceux qui s'y trouvent appelés, la responsabilité matérielle et morale de ceux qui les y appellent, c'est-à-dire à leur répéter, selon les termes du plus éminent biographe de Malthus (Ch. Comte), le conseil toujours oppor-

(1) Paroles de Malthus.

lun de « préférer les privations que la vertu commande aux misères que le vice produit ».

Mais si, au contraire, et comme l'affirment un nombre chaque jour croissant d'économistes et de philosophes, ce sont là de vaines ou tout au moins d'excessives et dangereuses alarmes; si l'augmentation de la population (douloureuse sans doute lorsque, par la faute de ses membres, elle s'accomplit dans des conditions anormales et fausses) est en soi-même et dans ses conditions régulières une chose désirable et bonne; et si ce n'est pas du nombre des travailleurs, mais de l'imperfection du travail ou des vices de la répartition et de la consommation que provient la pénurie souvent trop réelle d'une partie des copartageants; — si, comme l'écrivait textuellement Turgot, et comme l'ont répété après lui, Mac Culloch, Carey, Bastiat et tant d'autres, « l'augmentation de la population est, *selon l'ordre de la nature*, bien moins prompte que celle de la production (1) », parce que ce ne sont pas les produits qui font les hommes, mais les hommes qui font les produits; — si, enfin, comme l'a reconnu plus d'une fois Malthus lui-même, qui par là a réfuté à l'avance bien des exagérations propagées sous son nom, « l'accroissement naturel de la population est un bien, et même une condition pour que le produit annuel s'accroisse ultérieurement, » de telle sorte que le genre humain ne puisse croître en bien-être sans croître en nombre; — si tel est le manifeste et consolant enseignement de l'histoire, l'inévitable loi du progrès et la formule même de la civilisation...; alors la seconde question, devenue sans objet et sans prétexte par la solution de la première, ne mérite plus d'occuper la science, et, au lieu de s'ingénier à empêcher les hommes de naître, la véritable tâche des amis de l'humanité se réduit à facili-

(1) 7^e lettre sur la *Liberté du commerce des grains*.

ter à ceux qui naissent le libre et judicieux emploi de l'existence. Il ne s'agit plus de resserrer, coûte que coûte, les sources de la vie; il s'agit d'ouvrir au flot croissant de la vie un cours plus large et plus fécond.

M. F. Passy professe cette dernière opinion. Il la professe à ce point qu'il n'hésite pas à penser qu'il est regrettable que la question posée par M. Joseph Garnier ait pris rang parmi les questions économiques, et que toute discussion sur cet épineux sujet lui paraît pour le moins oiseuse.

L'honorable membre commence, en conséquence, par rappeler les raisons essentielles et, suivant lui, invincibles qui militent contre tout système général de limitation préventive; et il insiste spécialement sur la liaison nécessaire du progrès en puissance, en richesse et en lumières. Il rend d'ailleurs la plus complète justice au caractère et aux intentions de Malthus; après avoir prouvé, par mainte citation sans réplique, que l'auteur du *Traité de la population* était bien loin d'être « un ennemi de la population, » un partisan de ce qu'on a préconisé depuis sous le nom d'*état stationnaire*, il reproche cependant, et tout au moins, à cet auteur d'avoir entièrement faussé, à force de l'assombrir, le tableau des difficultés inhérentes à cet accroissement qu'il désire, et conteste surtout formellement, comme radicalement illusoire et dangereuse, la fameuse opposition des deux progressions. De deux choses l'une, dit-il en reprenant le dilemme formulé par plusieurs membres de l'Académie des sciences morales, à l'occasion d'une importante communication de M. Garnier lui-même (1): ou ce sont les tendances *virtuelles*, les possibilités physiologiques de multiplication, que Malthus a eues en vue, ou il a entendu parler de l'exercice *réel* de ces tendances du mouvement simultané de la

(1) Qui a fourni l'article POPULATION du *Dictionnaire d'économie politique*.

population et des subsistances. Dans le premier cas, c'est une évidente puérilité; car il est clair que la progression géométrique est la loi (ou la tendance) de la multiplication des animaux et des végétaux, base de la subsistance de l'homme, absolument comme de l'homme lui-même, et sur une bien autre échelle. Dans le second cas, c'est une question de fait; et les faits, d'un bout à l'autre de l'espace et du temps, démentent à l'envi l'assertion. Malthus, tout le premier, par les recherches historiques auxquelles il s'est livré et qui l'ont conduit à distinguer toujours soigneusement la population *nombreuse* de la population *surabondante*, en a fourni la plus éclatante démonstration; et il a proclamé lui-même, dans son *Appendice*, l'inanité de l'antagonisme fatal qui l'a tant préoccupé, lorsqu'il a écrit cette phrase qui fait tant d'honneur à sa loyauté : « En jetant les yeux sur l'état des sociétés dans les périodes antérieures, je puis dire avec assurance que les maux résultant du principe de population ont plutôt diminué qu'augmenté, et que ce sont souvent les pays les moins peuplés qui en souffrent le plus. » C'est qu'en effet la production des moyens d'existence, subordonnée aux efforts, à l'intelligence et aux qualités morale des sociétés, est un fait essentiellement *humain*; et si, comme l'observe Malthus, le nombre des habitants est forcément proportionné, en tous lieux et en tous temps, à l'état *actuel* des ressources et de l'industrie, toujours aussi, et partout, cet état *actuel* peut être modifié et tend à l'être. Or l'accroissement numérique, avec la densité qui en résulte, est une des conditions principales de cette modification favorable. La population n'est donc pas seulement un résultat, elle est une cause aussi, et elle fraye elle-même, elle peut seule frayer, par un accroissement graduel, la voie à ses accroissements ultérieurs. Sans doute, dit M. Passy, ce mouvement a ses degrés et ses lois; sans doute l'humanité dans son travail d'incessante expansion, a à vaincre une résistance également incessante, et jus-

qu'au terme inconnu de sa carrière elle est condamnée à sentir, par la privation et par la souffrance, l'imperfection de sa nature et la limite de ses ressources. Mais c'est une limite mobile et qui recule devant l'effort; et, bien loin de diminuer fatalement de valeur à mesure qu'elles augmentent en nombre, c'est au nombre, au contraire, quand elles ne s'amoindrissent pas elles-mêmes à plaisir, que les unités humaines doivent la plus grande partie de leur puissance sur la nature qui les entoure. La civilisation n'est pas autre chose que cette fécondation croissante de la matière par l'esprit; cette extension simultanée et chaque jour plus rapide de la vie et de la facilité de vivre; et répandre le genre humain sur le globe, ce n'est pas, *dans l'ordre de la nature*, y répandre la stérilité et l'épuisement, c'est y répandre la fécondité et l'abondance.

Que malgré cela l'établissement d'une famille soit un acte grave et digne de la réflexion la plus sérieuse; que le mariage et la paternité, comme tous les biens de ce monde, doivent être bien mérités et attendus au besoin pour ne pas se tourner en maux; et qu'il soit bon, en vue du bonheur et de la vertu privés, si étroitement liés au bonheur public, de faire appel à la raison et à la conscience de la jeunesse, qu'un entraînement irréfléchi pousse à des unions prématurées; a-t-il eu tort de le penser et de recommander en conséquence la prévoyance et la vertu? Non, à coup sûr, dit M. F. Passy; et si, suivant en cela les conseils du pieux et sage ministre, on s'accoutumait davantage à considérer le mariage comme un état « désirable et honorable », mais comme un état dont il faut se rendre digne par le travail, l'économie, la patience et la bonne conduite, la société y gagnerait singulièrement en bien-être en même temps qu'en vertu. Entendue ainsi, la *contrainte morale* est inattaquable, et c'est ainsi que Malthus l'a toujours entendue. En dépit d'une traduction barbare et ridi-

cule, le *moral restraint* n'est pas une *contrainte*, c'est une abstention intelligente et libre, c'est l'empire honorable de la raison sur la passion, le sacrifice fécond du plaisir au devoir, le renoncement en un mot, « *le renoncement moral*, » le mot est de Malthus, c'est-à-dire et tout simplement la *continence*. Il n'a rien de commun, par conséquent, avec cette *prudence* dont le but unique serait, selon ceux qui la préconisent, de *régler* la population par une *conduite prévoyante* de l'union conjugale, et qui, selon le curieux langage du traducteur de Malthus, serait « *mêlée de vice sans être vicieuse* ». Cette prudence, qui dans l'ordre du jour est décorée du nom de « *principe économique-moral* », a été mise en avant du temps de Malthus et comme une conséquence de sa doctrine. Mais il l'a énergiquement reniée et dans des termes qui ne laissent aucune place au doute et à l'équivoque. « Je repousserai toujours, a-t-il dit, tout moyen artificiel et hors des lois de la nature que l'on voudrait employer pour contenir la population, et comme étant un moyen immoral et comme tendant à supprimer un stimulant nécessaire pour exciter au travail. Si dans chaque ménage le nombre des enfants était assujéti à une limitation *volontaire*, il y aurait lieu de craindre un accroissement d'indolence; et il pourrait arriver que ni les diverses contrées prises individuellement, ni la terre entière envisagée d'une manière collective n'arrivassent au degré de population qu'elles doivent atteindre. Les gênes que j'ai recommandées sont d'une tout autre nature, etc. (1). »

Ces paroles, suivant lui décisives, sont le meilleur résumé de la seconde partie de l'argumentation de M. F. Passy.

M. DUNOYER, président, qui croit voir dans M. Passy une disposition à trop circonscrire son exposé, le prie de

(1) Page 116.

considérer qu'il parle *en homme de science*, et l'engage à aller jusqu'au bout du devoir que lui impose cette qualité.

M. F. PASSY, après avoir déclaré, sur l'interpellation du vénérable président de la Société, qu'il était loin de regarder comme irréprochable, à aucun point de vue, la morale des casuistes qui poussent quand même et à tout risque à l'accomplissement « du devoir conjugal », et qui, à force de compter sur la Providence, finissent par ne plus laisser aucune responsabilité aux hommes, a déclaré non moins formellement ne pas admettre qu'il fût possible à l'homme de ne laisser aucune part à l'imprévu et de *régler* absolument, par ses seules lumières, l'étendue de ses charges sur celle de ses ressources. Il y a des familles trop nombreuses, a-t-il dit; mais où commence l'excès, et qui se fera juge en semblable matière? Sans parler de la mort, à laquelle on ne fait point sa part, et qui vient si souvent convaincre cruellement d'imprévoyance et de folie la sagesse et la raison les plus fières d'elles-mêmes, nul ne sait à l'avance ni quelles forces il trouvera dans la nécessité et le sentiment du devoir, ni quelles consolations, quelle gloire, quelles bénédictions sont attachées pour lui à la naissance de tel ou tel enfant. Franklin était le dix-septième fils d'un pauvre homme. C'est un exemple qui à lui seul en dit assez.

En somme, dit M. F. Passy, ce n'est pas du nombre des hommes, c'est de leur valeur qu'il faut s'inquiéter; et tout ce qui tend à abaisser cette valeur, leur valeur morale surtout, bien loin de contribuer à accroître leur bonheur, ne sera jamais, quelles que soient les apparences premières, qu'une cause de malaise. « Tant vaut l'homme, tant vaut la terre. » Telle est et telle sera toujours l'unique et complète réponse à cette question bien simple au fond de la population. Quand la population est ignorante, avide, vicieuse et déprédatrice,

c'est en vain qu'elle augmente, mais c'est en vain qu'elle diminue. Quand elle est intelligente, morale, industrielle et modérée, elle porte en elle les éléments mêmes du bonheur et de la puissance, et elle ne fait, en s'étendant, que les étendre et les développer.

M. DENOYER, président, fait remarquer à l'orateur que son exposé présente encore des lacunes et ne va pas suffisamment à la solution de la question proposée. Cette question n'est pas si simple que le ferait supposer la manière dont quelques personnes ont l'air de la comprendre. Il ne faut pas croire que la bénédiction nuptiale suffise à elle seule pour justifier, pour honorer les rapports des sexes, et que, même dans le mariage, il n'y ait encore des limites à s'imposer. Croit-on que la religion ait voulu dispenser de toute règle la chose du monde qui a le plus besoin d'être réglée? Pense-t-on que le sacrement y suffise, et ne sent-on pas qu'après avoir satisfait à ses devoirs de ce côté, un homme honorable aura encore, dans l'usage qu'il fera des droits que le mariage lui donne, à tenir compte de ce qu'il doit à la jeunesse, aux agréments, à la santé de sa compagne; de ce qu'il doit surtout au tiers absent et peut-être infortuné qu'il va appeler à la vie sans sa participation. M. Passy ne doute certainement pas qu'il n'y ait, même dans l'union la plus légitime, à se préoccuper de ces choses, et partant des limites à s'imposer. S'il y a des limites, quelles sont-elles et quelles sont la nature et l'étendue des restrictions que doivent s'imposer ici un économiste éclairé, un homme honnête, un mari délicat, un chef de famille armé de quelques sentiments de prudence? Voilà à quoi M. Passy doit répondre s'il veut qu'on puisse apprécier sans méprise son opinion sur la question posée. « Je me sers ici du mot *prudence*, dit-il, sans me préoccuper le moins du monde du sens grossier

qu'y peuvent attacher des personnes dont les sentiments ne valent pas toujours mieux que les lumières. »

M. L. WOLOWSKI, membre de l'Institut, croit devoir remercier M. Frédéric Passy des développements remarquables qu'il vient de présenter. Il était impossible d'employer plus de délicatesse d'expression au service d'idées plus élevées. Quant au fond de ces idées, M. Wolowski les partage entièrement. Il irait même peut-être plus loin dans le blâme infligé à l'opinion, sinon de Malthus lui-même, qui a été souvent mal compris et mal interprété, du moins de certains malthusiens qui ont singulièrement dépassé la pensée du maître.

Les faits doivent toujours servir de guides dans les discussions économiques. Or ceux qui se sont produits en France depuis le commencement du siècle rendent étrange cette levée de boucliers qui s'est produite au sein de la Société en faveur de la doctrine de Malthus. On comprend qu'alors que tous les gouvernements croyaient devoir employer des moyens artificiels pour augmenter la population, Malthus, ait poussé un cri d'alarme, qu'il ait rappelé cette vérité, aujourd'hui reconnue par tous, qu'il ne s'agit pas uniquement de multiplier le nombre des naissances, mais bien d'arriver, par les progrès de la moralité, des lumières et de l'aisance générale, à prolonger la vie humaine et à constituer une population robuste, intelligente et laborieuse. Les pratiques erronées des anciens gouvernements ont amené Malthus à une sorte de réaction, et, comme il l'a dit lui-même, s'il avait trouvé l'arc trop courbé d'un côté, il l'a trop courbé de l'autre. Mais aujourd'hui rien de pareil ne se présente; et lorsqu'on étudie la marche des faits, notamment dans notre pays, au lieu de se plaindre de la trop grande multiplicité des naissances, on serait plutôt amené à signaler le contraire. De 1800 à 1810, on comptait par ma-

riage 4.11 d'enfants. Cette proportion a successivement décliné durant les cinq périodes décennales suivantes. Elle n'a plus été :

De 1810 à 1820 quo de.....	3.86
De 1820 à 1830 —	3.76
De 1830 à 1840 —	3.73
De 1840 à 1850 —	3.21
De 1850 à 1860 —	3.11

Ceux qui pensent qu'il n'y a rien de plus essentiel aujourd'hui que d'engager les classes laborieuses à plus de prudence dans le mariage se trompent donc singulièrement d'heure. Nous sommes presque arrivés à l'idéal de certains penseurs, en tête desquels marche M. Stuart Mill, qui regardent l'état stationnaire de la population comme le bien suprême. Telle n'est point la pensée de M. Wolowski. A ses yeux, le progrès de la population est la source, la fin et le signe de tous les progrès. C'est lui qui oblige l'homme à des efforts énergiques et incessants et qui devient l'aiguillon des grandes conquêtes accomplies sur le monde matériel. Sans doute, au lieu d'arriver à s'assurer une existence à l'abri de toute peine, l'humanité doit accomplir sans cesse la sainte loi du travail. Loin de s'en plaindre, elle doit la bénir, car le travail, comme l'a dit le grand philosophe américain Channing, est l'école du caractère. C'est grâce à lui que se développent les plus hautes vertus. Le problème serait à la fois trop simple et trop étroit s'il ne s'agissait que d'accroître le bien-être de chacun, en divisant entre un plus petit nombre la richesse commune. La masse de celle-ci n'est pas une *constante*, elle est une *variable* qui grandit rapidement, grâce à l'impulsion que donne le labour de plus en plus productif de l'homme.

Aussi n'y aura-t-il jamais trop d'habitants dans un pays s'ils sont actifs, intelligents, et surtout si, dotés de la véri-

table liberté, ils comprennent ce que leur impose la responsabilité de leurs actes. La véritable solution du problème de la population n'est point dans un mécanisme impuissant, s'il n'est odieux. Elle n'est point dans de vains conseils, mais dans les améliorations effectives qui augmentent la somme des connaissances, qui accroissent la masse des instruments de travail en favorisant le développement du capital, qui apprennent à l'homme la pratique des bonnes habitudes et lui inspirent l'esprit de prévoyance. Cette solution ne sera jamais que la résultante de ces progrès divers; on l'attendrait vainement d'un précepte quelconque.

D'ailleurs, pour toucher au point le plus délicat de ce débat, les invitations à la prudence dans le mariage n'ont que trop autorisé des interprétations que repoussait la pure morale de Malthus. Celui-ci n'est nullement coupable des procédés révoltants indiqués par certains de ses disciples. Il en a d'avance décliné la responsabilité. Ce que veut Malthus, c'est la chasteté. Mais il s'est servi d'une expression malheureuse, la *contrainte morale*, au lieu de ne parler que de ce qui était dans sa pensée, la prévoyance et la vertu. La contrainte morale est devenue chez d'autres une recommandation de prudence qui sert quelquefois de voile à d'étranges aberrations. Elle est devenue, chez un des écrivains les plus illustres de notre temps, chez M. Stuart Mill, la *contrainte légale*, car, en s'égarant à la poursuite de l'état stationnaire, ce penseur éminent est tombé dans des erreurs qu'on ne saurait trop hautement condamner. Il en est arrivé à mettre sur la ligne des délits et des crimes la naissance par famille d'un nombre d'enfants qui dépasse certaines limites. Il a voulu, par ces restrictions, assurer l'existence plus commode d'une population restreinte, et il a oublié que la nécessité du travail préserve les sociétés du marasme, qu'elle est une perpétuelle invitation à tous les progrès.

Nous ne sommes pas de ceux qui cherchent divers exutoires à l'exubérance de la population, car nous savons que les hommes ne sont pas des brutes qui pullulent, qu'ils ont la raison pour les gouverner. A mesure que le niveau intellectuel s'élève, l'esprit prend le dessus sur la matière, le devoir de chacun est mieux connu, et dans un milieu épuré la retenue des mœurs, la dignité de conduite et l'esprit de prévoyance se produisent naturellement et sans contrainte. Ce n'est pas à l'égoïsme qu'il faut faire appel pour arriver à ce grand résultat, c'est à la loi du devoir. Il faut respecter la liberté de l'homme en ne négligeant rien pour la moraliser en la fortifiant et en l'éclairant. Alors une population nombreuse deviendra à la fois un aliment de force morale et de puissance matérielle ; alors se trouveront appliquées ces paroles de Henri IV : « La grandeur des rois se mesure au nombre et à l'aisance de leurs sujets. » Au lieu d'être résolu par la stérilité, le problème de la population le sera par la fécondité elle-même. Et ce n'est pas seulement aux limites de chaque État qu'il faut reporter sa pensée. L'augmentation de la population rencontre, d'une part, dans la liberté du commerce une possibilité d'extension que n'arrêtent plus les moyens de subsistance recueillis sur le sol qu'elle habite. D'un autre côté, elle fournit cette force d'expansion qui est nécessaire pour conquérir à l'activité du monde civilisé les vastes régions encore désertes sur la surface du globe. A nos yeux, la colonisation n'est pas simplement un remède à la misère des populations trop pressées les unes contre les autres, elle est un instrument d'action qui doit faire cultiver le monde tout entier. C'est ainsi que le développement naturel de la population est pour l'homme et pour le monde un levier d'amélioration et de progrès, en créant un développement parallèle de la puissance du travail.

Les deux progressions, géométrique pour la multiplica-

tion des hommes, et arithmétique pour la production des subsistances, ne seraient vraies que si l'homme était dépourvu de la raison qui le distingue de toutes les autres créatures animées, et si son activité ne devenait pas plus féconde à mesure que son esprit s'élève et s'éclaire.

M. MAURICE BLOCK, rédacteur en chef du *Dictionnaire de la politique*, pense que les opinions émises par MM. Fr. Passy et Wolowski peuvent être divisées en une partie théorique et une partie pratique. Relativement à cette dernière, les honorables préopinants ont reconnu qu'il y avait lieu de conseiller aux jeunes gens de ne pas se marier avant d'être en position de nourrir une famille ; c'est, selon M. Block, tout ce que demande Malthus, et selon lui également ce conseil de prudence suffit pour maintenir entre la population et les subsistances l'équilibre nécessaire au bien-être de tous.

Si M. Block a pris la parole, c'est seulement pour exprimer un doute motivé sur une assertion de M. Fr. Passy, d'après laquelle le progrès du bien-être a eu lieu à raison de l'accroissement de la population. Il est pour son compte, disposé à croire le contraire. Nous voyons, en effet, depuis le commencement de ce siècle, le nombre des habitants augmenter dans chaque pays ; en Angleterre, le nombre en a doublé en une quarantaine d'années. Si ces progrès de la population avaient eu lieu de tout temps, en remontant de deux ou trois siècles en arrière, on n'aurait dû trouver dans les îles Britanniques qu'un couple humain. Il en est partout de même. Mais ces calculs, que M. Block a eu la curiosité de faire une fois, sont démentis par les faits les plus patents, les plus évidents. Il en conclut que pendant longtemps la population est restée stationnaire, parce qu'elle avait atteint le maximum de la production qu'elle pouvait réaliser avec les moyens dont elle disposait pendant la période en question. Ce n'est que lorsque, par le progrès

des sciences et de leurs applications industrielles, par l'assujettissement de la vapeur, etc., les moyens de subsistance se sont accrus, que la population a pris un nouvel essor. — Ce fait paraît donc plutôt confirmer qu'infirmier, aux yeux de M. Block, la justesse des deux progressions de Malthus.

M. DE LAVERGNE fait remarquer que MM. Frédéric Passy et L. Wolowski, qui rendent par moments un juste hommage aux excellentes intentions de Malthus, finissent toujours par le présenter comme un ennemi de la population. Cette accusation est une des injustices qui poursuivent depuis longtemps sa mémoire. Non seulement Malthus n'est pas un ennemi de la population, mais il est, de tous les philosophes et de tous les économistes qui ont traité ce sujet, celui qui a rendu les plus grands services au développement de la population, en montrant dans quelles conditions elle peut s'accroître véritablement. Qu'on cesse donc de nous parler de cette expansion de population qui est l'essence même de la civilisation. Malthus n'a jamais dit le contraire. Nous savons autant que vous que l'homme est un producteur en même temps qu'un consommateur; l'unique question est de savoir s'il n'est pas exposé, quand il n'y prend pas garde, à multiplier plus vite que ses moyens de production, et s'il ne doit pas veiller, à l'aide de la raison que Dieu lui a donnée, à provoquer le moins possible la famine, la misère, la mortalité. Ceci ramène aux deux progressions qui sont, encore un coup, le point de départ de tout le système.

Ces deux progressions sont exactement vraies, telles que Malthus les a données. Il est incontestable que l'homme est doué d'une puissance virtuelle de reproduction qui va en s'accroissant avec la population elle-même. Il est incontestable que la population a une tendance naturelle, quand elle n'est arrêtée par rien, à

suivre une progression géométrique tous les vingt-cinq ans et même plus vite. Le plus simple raisonnement le démontre : deux peuvent produire quatre, quatre peuvent produire huit, huit peuvent produire seize, et ainsi de suite. Il y a d'ailleurs un fait manifeste qui vient à l'appui du raisonnement; ce fait, tout le monde le sait, c'est le développement de la population des États-Unis, qui, depuis comme avant Malthus, a suivi une progression géométrique, déduction faite de l'émigration. Ce phénomène n'est pas particulier à l'homme; il se retrouve, comme on l'a dit, dans les animaux et les plantes, qui peuvent multiplier à l'infini et qui tendent naturellement vers cette multiplication indéfinie, tant que les subsistances ne leur manquent pas.

Il n'est pas moins certain en fait que la production des subsistances n'a jamais marché aussi vite dans un pays quelconque; Malthus a dit que l'agriculture pouvait accroître ses produits suivant une progression arithmétique tous les vingt-cinq ans; cela même est un *maximum* très rarement atteint, du moins jusqu'ici. On ne peut savoir ce que l'avenir nous réserve; mais dans les conditions connues de la production agricole, il est très difficile, sinon impossible, de suivre une pareille progression, et surtout de la soutenir longtemps. Il y a une limite forcée à la fertilité du sol; cette limite n'est probablement atteinte encore nulle part; mais, sans aucun doute, elle existe, tandis que la population n'en a pas.

On répond que, puisque la population des États-Unis a pu s'accroître suivant une progression géométrique, c'est que la production des subsistances a suivi la même progression. Sans aucun doute; mais à quelle condition? A condition de s'étendre tous les jours sur de nouvelles terres. Les États-Unis occupent aujourd'hui autant d'espace que l'Europe entière, et tout le résultat obtenu après 250 ans

de colonisation, c'est de répandre 30 millions d'habitants sur 600 millions d'hectares, ou le dixième de la population de l'Europe sur la même surface. Pendant que les déserts de l'Ouest et du Sud se sont peuplés, les États primitivement occupés sont loin d'avoir fait les mêmes progrès, et le sol s'y épuise déjà; il faut avoir recours, pour soutenir sa fertilité, à des importations d'engrais et à tous les procédés de la culture perfectionnée. La Virginie n'a fait que doubler sa population depuis 1790; la plupart des États de la Nouvelle-Angleterre ne montent pas plus vite que l'Europe, et ceux des États de la côte qui ont fait d'énormes progrès, comme l'État de New-York, tirent de l'intérieur la plus grande partie de leurs subsistances.

L'Europe n'est pas dans les mêmes conditions, et surtout les États occidentaux, où la population est beaucoup plus pressée. On peut, il est vrai, y avoir recours à l'émigration, mais il faut que l'émigration rencontre des difficultés, puisqu'elle ne se développe pas plus rapidement. On a vu un moment où elle semblait devoir prendre de grandes proportions; cet essor s'est fort ralenti. Aujourd'hui les émigrés sont tout au plus d'un sur mille, à prendre l'ensemble de la population européenne, et pour la France en particulier, la proportion est encore moins forte. Un tel dérivant est à peu près insensible. L'émigration, comme l'a très bien dit Malthus, peut atténuer quelques-uns des effets de l'excès de population; ce n'est pas un remède proportionné à la gravité que peut prendre le mal. L'émigration ne fait d'ailleurs que déplacer la difficulté sans la résoudre; le globe lui-même n'a qu'une étendue limitée, et les terres à coloniser vont tous les jours en se réduisant.

M. Frédéric Passy vient de nous dire que le danger signalé par Malthus ne s'est pas réalisé, et qu'en France, par exemple, la population a marché moins vite que la

quantité des subsistances. Cela est vrai, mais pourquoi? Parce que les obstacles indiqués par Malthus ont agi pour contenir ou réprimer l'essor de la population; c'est la démonstration et non la négation de sa doctrine. Le fait dont on parle serait décisif contre Malthus si la population ayant suivi la progression géométrique, la production des subsistances avait marché encore plus vite; mais il n'en est rien. Pour que la production des subsistances fit plus de progrès que la population, il a fallu que la population en fit fort peu. Depuis 1789, la population ne s'est accrue que de 9 millions sur 27, c'est-à-dire d'un tiers; nous sommes bien loin de la progression virtuelle, nous en sommes même trop loin, car nous aurions pu et dû multiplier davantage; or toutes les nations qui nous entourent ont pris les devants sur nous. Quelles sont les causes qui ont arrêté les progrès de notre population? Celles qu'indique Malthus, le vice, la guerre, la misère, et pour un bien petit nombre seulement, la continence.

M. Woloswki, s'appuyant sur ces faits, a fait observer que le moment était mal choisi pour rappeler les préceptes de Malthus, puisque la population ne s'accroît presque plus en France, et il a rappelé à ce sujet la décroissance constante du nombre des enfants par le mariage depuis le commencement du siècle. Je partage tout à fait son opinion sur ce triste symptôme; il aurait pu en ajouter d'autres, comme l'état stationnaire des mariages et surtout l'accroissement de la mortalité; car c'est encore plus par l'augmentation des décès que par la diminution des naissances que le mouvement ascensionnel de la population s'est arrêté. Tout cela est déplorable assurément, mais ce n'est pas à Malthus qu'il faut s'en prendre. La continence, qu'il a prêchée et qui est un acte de vertu, d'abnégation, n'entre pour rien ou presque rien dans ces phénomènes, la guerre et ce que Malthus appelle *le vice* y ont malheureusement une plus

grande part, et ce qui en a une plus grande encore, c'est la lenteur particulière de notre développement agricole. Nous sommes loin d'atteindre en agriculture, surtout depuis quinze ans, la progression arithmétique acceptée par Malthus, et ce n'est pas la première fois que ce ralentissement de production se manifeste depuis le commencement du siècle. Pendant qu'une partie de notre population vit dans le désordre et la dépravation, une autre vit dans une véritable détresse; ces deux faits réunis n'expliquent que trop ce qui a justement frappé M. Wolowski.

Ce n'est pas d'une question de circonstance qu'il s'agit ici, mais d'une question de principe. La science est de tous les temps. Ce qu'on a appelé *contrainte morale* n'est pas toute la doctrine de Malthus, ce n'en est qu'une partie qui peut être plus ou moins applicable suivant les cas; examinons la doctrine en elle-même, dans ce qu'elle a de spécial et de scientifique, et nous en verrons sortir toute sorte d'applications qui varieront suivant les circonstances. Dans certains cas, la doctrine de Malthus peut servir à contenir une population exubérante; dans d'autres, elle peut servir à stimuler une population stationnaire ou décroissante. Tout dépend de la production possible.

M. DUPUIT, inspecteur général des ponts et chaussées, fait observer qu'il y a dans le système de M. Fr. Passy une contradiction flagrante entre la théorie et la pratique. Frappé de la sagesse des conseils donnés par Malthus à toutes les classes de la société, et en particulier aux plus misérables, il dit qu'elles n'ont rien de mieux à faire que de les suivre et de s'imposer la contrainte morale prêchée par l'éminent économiste. Or, dans sa bouche ce conseil n'est pas logique. Qu'a-t-il dit en effet? C'est que la production croissait plus rapidement que le nombre des producteurs, que les hommes étaient d'autant plus faciles à nourrir qu'ils étaient plus

nombreux, parce que l'homme n'était pas seulement consommateur, mais cause de production, et que l'aide mutuelle qui résultait de leur nombre et de leur voisinage rendait cette production plus abondante. Il est évident qu'en présence d'une pareille théorie, l'ouvrier auquel on recommanderait-la-contrainte morale répondrait : A quoi bon me gêner et m'imposer une privation ? Plus j'aurai d'enfants, plus il y aura de producteurs et plus il y aura de production. Ainsi, en augmentant ma famille, j'augmente la richesse générale et par conséquent la mienne. Vous dites que l'agriculture, que l'industrie manquent de bras : eh bien ! je vais leur en fournir, et alors j'aurai de la subsistance en plus grande abondance qu'aujourd'hui. On ne peut donc pas séparer les conseils de Malthus de sa doctrine, adopter les uns et repousser l'autre.

M. Dupuit croit devoir dire un mot des deux fameuses progressions de cet éminent économiste, car il lui semble qu'on ne comprend pas bien ce qu'il a dit à cet égard. Malthus s'est demandé comment croîtrait une population qui, n'étant retenue par aucun obstacle, n'obéirait qu'aux instincts de la reproduction. Cette question, d'autres se l'étaient posée avant lui et la réponse avait toujours été que la population devait croître en progression géométrique. Ce n'est pas une loi particulière à l'espèce humaine, c'est la loi de reproduction des animaux, des plantes mêmes, de tout ce qui vit. Dès que la faculté de reproduction gît dans l'individu, plus il y a d'individus, plus il y a de reproduction. Si avec un grain de blé vous pouvez produire un épi qui en contient cent, il est clair qu'avec un épi vous produirez cent épis, ou cent fois cent grains de blé, ou dix mille grains ; au bout de l'année suivante, un million de grains, lesquels en produiront chacun cent, et ainsi de suite : voilà la progression géométrique. On la retrouverait de même pour un troupeau d'animaux quelconques. Tout le monde est obligé de

convenir qu'au bout d'un certain temps, quand on a de la nourriture à discrétion à lui donner, un troupeau de cent bêtes devient un troupeau de deux cents. Or il est évident que dans le même espace de temps ce troupeau de deux cents sera porté à quatre cents, car il est clair que le troupeau de deux cents peut être considéré comme deux troupeaux de cent bêtes, et que chacun d'eux se reproduira nécessairement comme l'avait fait le premier. Il en est exactement de même de l'espèce humaine; la progression géométrique de son accroissement, quand il n'y a pas d'obstacle, est donc rigoureusement exacte, et sur ce point aucune concession n'est possible.

La nature de la progression une fois trouvée, il s'agissait de déterminer sa marche plus ou moins rapide. Tout le monde sait qu'une somme placée à intérêts composés croît en progression géométrique, et qu'elle double en un certain nombre d'années, suivant le taux de l'intérêt; c'est quatorze ans, par exemple, pour de l'argent placé à 5 p. 100, c'est plus pour un intérêt moindre. Malthus voulait savoir combien il fallait de temps pour qu'une population pût doubler. En faisant avant lui le calcul sur des tables de mortalité, on avait trouvé qu'il fallait à peu près treize ans. Mais Malthus ne s'est pas fié à ces calculs, il a voulu prendre la nature sur le fait, il a cherché à déterminer la période de doublement par expérience, pour que le chiffre ne pût être contesté, et il a trouvé que dans l'Amérique du Nord, où les moyens de subsistance ne manquent point, la population, pendant plus d'un siècle et demi, avait doublé plus rapidement que tous les vingt-cinq ans. Et il a conclu de ce fait qu'en prenant vingt-cinq ans pour période de doublement de la population non contenue, il était au-dessous de la vérité, car en Amérique même elle trouvait encore quelques-uns des obstacles que le vieux continent présente avec tant d'abondance. Quoi qu'il en soit, ce chiffre, qu'on a

contesté avec beaucoup d'acharnement, n'a pas d'importance réelle. Que la population puisse doubler en quatorze ans, ainsi que cela résulte des tables d'Euler, ou en vingt-cinq ans, ou en trente ans, peu importe : dès que la progression de l'accroissement est géométrique, la population se développe avec une rapidité bien supérieure à celle des subsistances. En effet, tout le monde sait combien cet accroissement, qui dépend des progrès de l'agriculture et de l'industrie, est lent dans nos vieilles sociétés. Évidemment ces progrès, où le hasard a souvent une part fort large, ont une marche ascendante qu'aucune formule régulière ne peut exprimer. Aussi Malthus n'a-t-il jamais dit qu'ils suivaient une progression arithmétique; il a dit tout le contraire, c'est-à-dire qu'ils ne suivaient pas même cette progression; que si on supposait que les subsistances pouvaient doubler dans les vingt-cinq premières années, il était absolument impossible qu'elles reçussent un accroissement égal dans les vingt-cinq suivantes, attendu qu'à mesure que la culture s'étend, les additions qu'on peut faire au produit moyen vont sans cesse en diminuant; il a donc conclu que les moyens de subsistance *ne pouvaient* augmenter plus rapidement que les termes d'une progression arithmétique. En prenant donc ces termes pour la comparaison qu'il avait à faire, il n'avait d'autre but que de se mettre à l'abri de toute objection de la part de ses adversaires, car il leur faisait une concession. A l'aide de ces deux progressions, il a été facile à Malthus de démontrer que, les subsistances ne pouvant suivre la population, c'était à la population à suivre les subsistances, que tout ce qui dépassait leur niveau était fatalement enlevé par la misère. Il faut donc choisir entre cette dernière et la contrainte morale. De là un nouveau devoir pour l'homme, c'est de ne devenir père que lorsqu'il peut élever son enfant physiquement et moralement. A ce précepte, qu'il n'est pas permis d'enfreindre, se rattachent

certaines conséquences dont l'économiste n'a pas à s'occuper, parce qu'elles sont du ressort de la morale et de la religion ; il faut que chaque science se maintienne dans son domaine.

La doctrine de Malthus trouve une confirmation dans la statistique de tous les temps et de tous les peuples. Il y a longtemps qu'on a remarqué qu'après les grandes guerres, après les pestes, après les disettes, après tous les fléaux qui font un vide dans la population par une mortalité anormale, cette mortalité décroît tout à coup d'une manière sensible, le nombre des mariages et des naissances s'accroît en même temps, en un mot les mouvements de la population accusent tous les symptômes d'une plus grande prospérité. C'est là une preuve évidente que toute diminution de population engendre le bien-être. On voit donc que, si la contrainte morale avait pour résultat de maintenir le chiffre de la population au-dessous de ce qu'il est aujourd'hui, la misère serait considérablement diminuée. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que l'excès de population n'a pas seulement pour résultat la mort prématurée d'un certain nombre d'individus, mais la misère de ceux qui restent. Il y a un minimum de subsistance indispensable à l'existence, et ceux qui ne parviennent pas à l'obtenir disparaissent ; mais quand on n'a qu'un peu plus que ce minimum, on ne meurt pas, mais on languit dans une affreuse misère. Telle est la condition d'une partie de la société.

Pour prouver l'inutilité des conseils de Malthus, M. Wowski a cité des chiffres desquels il résulte que depuis soixante ans la fécondité des mariages a considérablement diminué : au lieu d'une moyenne de quatre enfants, ce n'est plus qu'une moyenne de trois ; M. Dupuit voit au contraire dans ce résultat une confirmation de la doctrine attaquée, car il se trouve coïncider avec une amélioration sensible du sort des classes inférieures de la société. Ainsi, à mesure qu'on

met en pratique la contrainte morale, la misère diminue, c'est là un fait constant; car il est à remarquer que, pendant la période observée par M. Wolowski, la population n'a pas cessé de s'accroître, quoique le nombre des naissances soit resté stationnaire. Ainsi la vie moyenne s'est considérablement allongée, la mortalité a diminué. Mais sommes-nous arrivés à l'apogée du bonheur? n'y a-t-il plus de misère dans la société? Évidemment non. Continuons donc à suivre une voie qui a eu de si heureux résultats.

M. Frédéric Passy, tout en admettant d'une manière générale la sagesse des conseils de Malthus, a dit qu'il lui semblait bien difficile de les appliquer, attendu qu'il était impossible de limiter d'avance le nombre d'enfants qu'un père et une mère pouvaient nourrir et élever; que la Providence tenait quelquefois en réserve des ressources qui rendaient facile une tâche jugée d'abord impossible, etc., etc. M. Dupuit fait observer que les parents ne se trouvent jamais en présence de cet inconnu dont parle M. Passy, et qu'il leur est toujours possible de proportionner le fardeau à leurs forces. Les enfants ne viennent pas tous à la fois; il en vient un, puis un second, puis un troisième. — Quand la famille est devenue tellement nombreuse que le père et la mère ne suffisent plus à la tâche, quand la misère désole tous ses membres, n'est-il pas temps de s'arrêter? L'avenir n'est-il pas connu d'avance? Est-ce qu'on peut réellement se demander si on pourra nourrir un cinquième enfant, quand on n'en peut élever quatre? N'est-il pas plus que téméraire de compter alors sur la Providence? Elle n'a donné à la bête que l'instinct: alors celle-ci lui obéit, sans s'inquiéter de conséquences qu'il ne lui est pas permis de prévoir; mais l'homme est doué de raison, il doit s'en servir et ne pas agir comme la bête.

En résumé, M. Dupuit considère la doctrine de Malthus non seulement comme rigoureusement exacte dans tous

ses points, mais comme la plus importante de l'économie politique, par les conséquences qu'elle peut avoir sur le bien-être des populations.

M. HENRI BAUBILLART, professeur au Collège de France, pense aussi que la question de la population, pour être mise à son véritable rang d'importance, doit être placée en présence des faits, et il soutient, au nom de ces faits passés et présents, que c'est à tort que beaucoup d'économistes ont signalé dans l'exubérance de la population la principale cause de la misère. Où donc voit-on apparaître cet excès de population qui produirait, avec la paupérisme, le vice, le crime et la mort? Où voit-on le personnel producteur excéder les besoins de la production industrielle et agricole en temps normal? Une diminution de la population ouvrière empêcherait-elle les crises, ces crises qui proviennent des disettes ou qui sont souvent l'effet fâcheux d'une cause excellente, la solidarité des peuples, comme aujourd'hui pour le coton? Est-ce dans l'agriculture que les bras surabondent? On s'y plaint à chaque instant, au contraire, de l'insuffisance et de la cherté de la main-d'œuvre. Est-ce dans les villes, dans les centres manufacturiers? Mais, si cela était, qu'est-ce que prouverait cette circonstance? Un excès absolu de population? Non, pas le moins du monde, mais une rupture d'équilibre dans les emplois de la population existante. C'est là le cas de toute industrie qui, surexcitée par les encouragements nés du régime protecteur, attire à elle une masse d'hommes exorbitante. *Rupture d'équilibre en général momentanée, et non point excès absolu de population*, voilà le mal, voilà la vérité qu'attestent les faits non seulement en France, où l'augmentation de la population s'est d'ailleurs ralentie, mais aussi dans le pays dont le spectacle a le plus ému ces disciples exagérés de Malthus qui voient dans l'excès de popula-

tion le grand danger des sociétés modernes et la cause la plus active de la misère des ouvriers.

Il citent l'Angleterre, ils citent l'Irlande. Eh bien! ces deux exemples tournent contre eux. L'Angleterre! quelles alarmes causait à Malthus l'augmentation si rapide de sa population! Il allait jusqu'à écrire que, comparées à cette cause de misère, les mauvaises lois ne lui paraissaient pas peser plus qu'une plume flottant sur la surface d'un abîme. Ces mauvaises lois, pourtant, les lois sur les céréales et l'organisation vicieuse de la taxe des pauvres combattue par cet économiste éminent, par ce grand homme de bien, avec tant de vigueur et d'élévation, ont disparu, et l'Angleterre prospère, les salaires y sont élevés, les conditions de la vie y sont de plus en plus accessibles, la mortalité et la criminalité ont diminué, sans qu'il faille en faire le moindre honneur à la contrainte morale. Elle y règne extrêmement peu, comme l'atteste le développement rapide de la population, et comme le reconnaît M. Mill. L'Irlande! c'est ici surtout que ceux qui évoquent le fantôme de l'excès de population ont l'air de triompher. Cet exemple vaut-il mieux que les autres? Mon Dieu, non! Il y aurait toujours eu trop d'hommes en Irlande avec la détestable organisation de ce pays, avec l'*absentéisme*, avec tous les maux réunis du *latifundisme* et de la culture à l'excès morcelée. Avec un mauvais système économique et social, la population surabonde toujours. Il la condamne à végéter ou à mourir.

Sans doute, ajoute M. Baudrillard, il y a une part à faire, avec Malthus, qui a si justement combattu le développement artificiel de la population, à l'obstacle préventif, dont la contrainte morale n'est qu'une très faible partie. Ainsi, un père de famille recommande à son fils de ne pas se marier sans état et sans ressources. On se marie, en général, plutôt à trente ans qu'à dix-huit. C'est très bien. Il est désirable et il arrive en fait que la population ne hâte pas

trop vite le pas pour ne pas laisser un grand et brusque intervalle entre elle et les moyens d'existence. Il faut pourvoir à la question du lendemain. Mais de là à cette terreur dont sont saisis certains économistes, et aux précautions minutieuses sur lesquelles ils insistent comme si le salut des classes ouvrières dépendait de leur stricte observance, combien il y a loin ! Ni les parties saines, excellentes, du livre de Malthus, ni les philanthropiques intentions de son école, qui l'exagère, ne détruisent d'ailleurs ce qu'il y a de désespérant dans un enseignement qui proclame à la fois ces deux choses : 1° l'indispensable nécessité de la contrainte morale pratiquée sur la plus large échelle ; 2° le peu d'espoir que cette contrainte soit jamais beaucoup pratiquée (aveu que font à la fois Malthus et M. Mill). Où est alors l'espoir que vous laissez aux classes ouvrières de voir s'améliorer leur condition ? Heureusement cette condition s'améliore *en fait*, ce qui répond aux alarmistes. M Baudrillard conclut en disant qu'on exagère démesurément l'importance pratique des conseils de limitation de la population ; que si on analyse les causes du mal économique, autant et mieux vaudrait discuter sur d'autres causes de misère et sur leurs remèdes. Par exemple, l'économie politique, au lieu d'avoir l'œil sans cesse fixé sur un danger chimérique, fait mieux, dans l'intérêt des classes ouvrières, de s'occuper soit de l'impôt, soit des institutions de crédit, soit des améliorations agricoles, soit de toute autre amélioration. Selon M. Baudrillard, il faut faire passer avant tout les moyens de développer par l'éducation ce capital de facultés productives, ce capital humain dont la perfectibilité, quoi qu'on en ait dit, est pour ainsi dire indéfinie. On en sera convaincu si l'on tient compte dès aujourd'hui de la masse des facultés non suffisamment productives dans l'humanité.

M. Dupuit croit devoir faire observer à M. Baudrillard qu'il n'a pas dit que l'exès de population était la cause

unique de la misère ; il reconnaît qu'il y en a d'autres, que les mauvaises lois, les mauvais impôts et les mauvais gouvernements ont sans doute leur part, mais que l'excès de population est la cause principale, c'est d'ailleurs la seule sur laquelle l'ouvrier puisse agir. Il peut limiter sa famille, il ne peut pas changer les lois ; d'ailleurs, si bonnes que soient les lois, elles ne sauraient dispenser de la contrainte morale, car même avec de bonnes lois la production n'est pas illimitée. Mais ce sont là des considérations qu'il se borne à indiquer et qu'il développera s'il peut obtenir de nouveau la parole.

M. WOLOWSKI résume en quelques mots l'impression qu'il a retirée de ce long débat. Les conseils qu'on prétend donner pour arrêter l'accroissement exubérant de la population sont peu de saison aujourd'hui. Et d'ailleurs ils lui semblent dans tous les temps inutiles ou dangereux : inutiles, lorsqu'ils s'adressent à des populations éclairées, chez lesquelles règne une certaine aisance produite par la division de la propriété, car celles-ci sont loin de méconnaître les devoirs de responsabilité qu'engendre la fondation d'une famille ; elles seraient plutôt portées à les exagérer. Ces conseils sont dangereux si des populations ignorantes en méconnaissent la véritable portée. Ils peuvent irriter ceux qui souffrent, sans créer en rien les conditions au milieu desquelles la pratique des vertus morales fait porter à la liberté les fruits les plus bienfaisants.

M. VILLIAUMÉ présente quelques considérations dans le sens de celles de MM. Fr. Passy, Wolowski et Baudrillard.

La science, c'est-à-dire la raison, n'est pas avec Malthus et ses disciples ; elle est dans ces paroles de la Bible : « Croissez et multipliez. » Elle est dans cette croyance populaire que la Providence bénit les nombreuses familles.

XII

DE LA LENTEUR RELATIVE DE L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION DE LA FRANCE. — DE L'ÉMIGRATION DANS LES VILLES ET RÉSULTATS DU RECENSEMENT DE 1866. (*Réunion de la Société d'économie politique du 3 février 1867.*)

La question avait été formulée au programme, par M. Joseph Garnier, en ces termes : « A quelles causes doit-on attribuer la lenteur relative de l'accroissement de la population en France? — Est-elle un bon ou un mauvais symptôme? »

M. L. DE LAVERGNE, membre de l'Institut, qui s'est beaucoup occupé des résultats des recensements de 1856 et 1861, et du mouvement de la population française, était naturellement appelé à prendre le premier la parole.

Il croit qu'il faut d'abord s'entendre sur la valeur de ces mots : « La faiblesse relative du progrès de la population en France. » Si l'on embrasse d'un coup d'œil tout le temps écoulé depuis le commencement du siècle, on trouve, en effet, que la population s'accroît moins vite en France que dans le reste de l'Europe. Mais il n'est pas tout à fait juste de procéder ainsi. Il y a eu dans ces soixante-six ans trois périodes très distinctes; la première va de 1800 à 1816, et dans celle-là, le progrès de la population française a été fort lent, à cause des grandes guerres de l'Empire qui ont consommé plus d'un million d'hommes; la seconde va de 1816 à 1846, et dans celle-là, grâce à l'influence de la paix et des institutions libres, le progrès de la population a été égal en France à ce qu'il a été dans le reste de l'Europe, à l'exception de l'Angleterre et de la Prusse; la troisième va de 1847 à 1866, et dans celle-là, les influences délétères ont recom-

mencé à agir et ont déterminé un nouveau ralentissement, qui paraît aujourd'hui en voie de s'atténuer.

Cette dernière période de vingt ans se divise en quatre périodes quinquennales, dont chacune se termine par un recensement général de la population. Voici en gros les résultats que les quatre recensements ont constatés. Avant 1846, la population nationale s'accroissait régulièrement de 200,000 nouvelles existences par an. De 1847 à 1851, une perturbation énorme se déclare, la population ne s'accroît plus que de 75,000 par an, le mouvement ascendant a baissé de plus des deux tiers. De 1851 à 1856, cette baisse s'aggrave encore et prend des proportions tout à fait alarmantes : le gain annuel n'est plus que de 50,000 en moyenne, c'est-à-dire le quart de ce qu'il était avant 1847. Il y a même deux années, 1854 et 1855, où les décès dépassent les naissances, ce qui ne s'était jamais vu depuis 1816. Dans la troisième période, de 1857 à 1861, ces effrayants symptômes se calment un peu, le gain annuel remonte à 135,000 par an ; c'est un peu plus que dans la période précédente, mais ce n'est pas encore le retour à l'état normal. Enfin, dans la quatrième période quinquennale, de 1861 à 1866, le recensement qui vient d'avoir lieu constate un nouvel accroissement de 135,000 âmes par an, déduction faite des départements annexés, c'est-à-dire l'équivalent de la période précédente.

Le ralentissement survenu depuis vingt ans dans le progrès de notre population peut donc être considéré comme un fait exceptionnel, accidentel, qui tend à disparaître, et on ne saurait l'admettre comme un état régulier. Quelles en sont les causes ? On est généralement porté à chercher la cause principale dans la diminution des naissances, et, en effet, c'est une des causes, mais ce n'est pas la seule ni la principale, et elle a aujourd'hui à peu près cessé d'agir. Avant 1847, les naissances s'élevaient en moyenne à 980,000 par an, elles ont baissé d'abord à 960,000, puis à 940,000,

et en 1855, terme extrême de la perturbation, elles sont tombées à 899,000; c'était à croire que la nation allait perdre toute vitalité et tout avenir. Mais, à partir de 1856, elles ont remonté, et elles sont aujourd'hui revenues au même point qu'avant 1857; elles l'ont même dépassé en apparence, car elles s'élèvent, pour les dernières années connues, à un million, mais les départements annexés y figurent pour 20,000 environ. Elles ne perdent plus que ce qu'elles auraient dû gagner depuis 1847, ce qui est très peu de chose, car les naissances étaient autrefois à peu près stationnaires, malgré le progrès de la population.

La cause la plus active est l'augmentation des décès. Avant 1847, les décès s'élevaient en moyenne à 800,000 par an, et comme les naissances, ils restaient à peu près stationnaires, ce qui entraînait une réduction proportionnelle et par conséquent une amélioration progressive dans la durée moyenne de la vie. Dans la première période quinquennale qui a suivi 1846, on les a vus monter brusquement à 850,000, et dans la période suivante, à 875,000; dans la terrible année 1854, la plus meurtrière qu'on ait jamais vue, ils ont atteint 993,000, près de 200,000 de plus qu'avant 1847! Depuis 1846, une amélioration s'est déclarée, mais moins sensible que pour les naissances, et en ce moment ils doivent être de 840,000 par an, déduction faite des nouveaux départements. C'est le symptôme le plus triste de la crise que nous avons traversée.

Maintenant d'où vient ce double fait de la diminution des naissances et de l'augmentation des décès? D'après M. de Lavergne, il faut l'attribuer principalement à l'exagération de notre état militaire et des travaux des villes et surtout de Paris. Le contingent militaire annuel était autrefois de 80,000 hommes, il est aujourd'hui de 100,000, et il s'est élevé pendant la guerre jusqu'à 140,000. Non seulement les soldats sous les drapeaux ne font pas d'enfants, mais ils

meurent en plus grand nombre que s'ils n'avaient pas quitté leur village. La guerre proprement dite, soit en Crimée, soit en Italie, soit en Chine, soit au Mexique, en a enlevé au moins 200,000 depuis quinze ans, et la vie de caserne et de garnison en a tué aussi beaucoup.

Les travaux extraordinaires des villes ont eu des effets analogues. Tout le monde sait que, depuis quinze ans, la population rurale a perdu le dixième environ de son effectif, qui est venu s'agglomérer dans les villes; le département de la Seine a gagné à lui seul, dans ce laps de temps, plus de 700,000 habitants. Or, tous les renseignements statistiques nous apprennent que les naissances sont moins nombreuses et les décès plus multipliés dans les villes que dans les campagnes. Cette émigration des campagnes vers les villes continue encore, mais elle décline. Dans la période quinquennale de 1851 à 1856, la plus mauvaise sous tous les rapports, la population avait diminué dans 54 départements, sans compter les déplacements de population opérés dans l'intérieur des départements eux-mêmes. Dans les deux dernières périodes, la nouvelle diminution a porté sur 30 départements : c'est une amélioration bien insuffisante, mais enfin c'est une amélioration. Avant 1847, tous les départements gagnaient à la fois, à l'exception de deux ou trois seulement.

Cette distinction bien établie entre les temps antérieurs et les temps postérieurs à 1847, on doit porter un jugement très différent sur le mouvement de la population française dans les deux époques. Depuis 1847, il n'y a malheureusement qu'à s'affliger; avant 1847, au contraire, on peut constater de bons symptômes. Ainsi la population s'accroissait davantage par la diminution proportionnelle des décès que par l'augmentation proportionnelle des naissances, et pourvu qu'on ne dépassât pas une juste mesure, c'était un fait heureux. Il vaudrait mieux sans doute avoir à la fois

augmentation dans les naissances et diminution dans les décès, mais s'il faut que l'un de ces termes le cède un peu à l'autre, mieux vaut avoir un peu moins de naissances et beaucoup moins de décès. La multiplication désordonnée des naissances, quand elle amène une multiplication égale ou supérieure de décès, n'est pas un signe de bonne constitution sociale; tout au contraire; ce qui fait la force d'une nation, ce ne sont pas ceux qui naissent, mais ceux qui survivent. A cet égard donc, les reproches qu'on adresse au mouvement de la population française antérieurement à 1847 ne sont pas fondés, ou du moins ne le sont que par rapport aux pays très peu nombreux où une forte proportion de naissances se concilie avec une mortalité égale ou inférieure.

M. BÉNARD, rédacteur du *Siècle*, est d'accord avec M. de Lavergne sur la plupart des questions qu'il a discutées, et il ne prendrait pas la parole s'il ne croyait pas utile de signaler un ou deux points passés sous silence, et qui lui semblent présenter une assez grande importance.

Les chiffres cités par M. de Lavergne, tant ceux relatifs à la décroissance du mouvement progressif de la population que ceux qui ont trait à l'émigration des campagnes vers les villes, sont tout à fait exacts. Mais M. Bénard ne croit pas qu'il y ait lieu de regretter ce que l'on a appelé le dépeuplement des campagnes. Il est à remarquer qu'il n'existe aucune loi, que l'on n'a pris aucune mesure directe ou indirecte pour déterminer ou encourager ce changement de résidence. Si les habitants des campagnes vont habiter les villes, c'est par un acte de leur libre volonté. Il est en outre incontestable qu'ils améliorent leur position : il y a plus d'ouvrage, et partant plus de bien-être dans les villes. Dans certaines communes de Bretagne, dans le Morbihan, certains journaliers étaient payés à raison de 30 centimes par jour; notons cependant qu'ils étaient nourris.

Si l'on veut bien étudier ce mouvement d'émigration des campagnes vers les villes, on reconnaîtra que c'est principalement des départements les plus pauvres que sont partis les émigrants les plus nombreux. Cette émigration s'est faite sur la plus grande échelle à partir du moment où l'on a commencé à établir les chemins de fer; elle a été portée à son plus haut point au moment où les chemins de fer se créaient de tous côtés. Ainsi, la Bretagne, dont il était mention tout à l'heure, avait perdu de 1851 à 1856, dans les Côtes-du-Nord, plus de 11,000 habitants; le Finistère en avait également perdu plus de 11,000; le Morbihan en avait perdu 4,000, et cette émigration s'était continuée de 1856 à 1861.

Les habitants de ce pays étaient allés chercher un peu plus de bien-être là où le travail pouvait le donner.

Mais les chemins de fer sont venus sillonner la Bretagne, ils l'ont traversée dans toute sa longueur; ils ont suivi ses côtes, et la population est rapidement revenue. Les Côtes-du-Nord ont gagné 12,534 habitants de 1861 à 1865; le Morbihan en a gagné 14,580, et le Finistère 34,735.

Il est donc impossible de nier l'action de l'établissement des chemins de fer sur les mouvements de la population. Les exemples que vient de donner M. Bénard pourraient être corroborés par des faits tout semblables pris dans le Cher, par exemple, et dans l'Allier.

Et ici, il importe de faire remarquer que l'influence de cette révolution si profonde que les chemins de fer ont occasionnée dans les rapports des hommes entre eux ne s'est pas bornée au déplacement des groupes de population. Le ralentissement qui s'est produit dans le nombre des naissances provient aussi du remaniement social provenant du changement radical opéré dans les modes de transport. M. de Lavergne a déclaré que, depuis quelques années, en 1861, 62, 63 et 64, le nombre des mariages s'était relevé

aux chiffres d'il y a 20 ans. M. Bénard prend acte de ce fait, qui vient à l'appui de l'opinion qu'il va émettre.

D'après M. Bénard, quand les populations, sortant de leur longue torpeur, se sont mises en marche pour aller chercher le travail aux lieux où on l'offrait en abondance et à haut prix, l'avenir, quoique plein de promesses, a paru à la plupart de ceux qui changeaient de domicile trop plein d'incertitude, trop chargé de chances pour justifier la création d'une famille, et ils ont remis à plus tard les joies du mariage, les soucis de la paternité.

M. de Lavergne a cité le chiffre de 700,000 comme l'un de ceux qui constatent le gain ou la perte d'un certain nombre de départements pendant la période de recensement la plus mouvementée. N'y a-t-il pas lieu de supposer qu'une grande partie de ces nouveaux nomades étaient sans famille, n'avaient que leurs bras, et cherchaient à les utiliser, sans s'embarrasser d'une femme et de quelques enfants? N'y a-t-il pas lieu de supposer que ceux qui étaient mariés avaient laissé leurs femmes au pays, comme le font la plupart des maçons qui émigrent de la Creuse pendant la saison des travaux? Et puisqu'il est question de la Creuse, il faut constater que ce département a gagné, d'après le dernier recensement, plus de 4,000 habitants.

A cette cause toute nouvelle de ralentissement dans l'augmentation du chiffre de la population, M. Bénard ajoute d'abord celle qui provient du chiffre élevé du contingent militaire. De 1820 à 1831, soit une période de onze ans, la population s'était élevée de plus de deux millions. A cette époque, le contingent annuel n'était que de 40,000 hommes.

De 1836 à 1846, l'augmentation a été de plus de 1 million 800,000; le contingent était d'abord de 60, puis de 80,000 hommes.

Aujourd'hui, nous avons une levée de 100,000 hommes,

et la dernière augmentation décennale n'est pas tout à fait de 1 million 300,000 hommes.

Il est en outre à remarquer que la population totale s'étant accrue de 20 0/0 depuis 1820, l'augmentation aurait dû être de 20 0/0 plus élevée, et qu'en conséquence nous sommes en retard de près d'un million d'hommes par période de dix ans.

M. Bénard doit dire enfin que l'on compare toujours le mouvement de notre population à celle de la Prusse, des pays scandinaves et de l'Angleterre ; mais il faut tenir compte de ce fait que le célibat religieux des deux sexes n'existe que *pour mémoire*, pour ainsi dire, tandis que chez nous le nombre de personnes qui, oubliant la première loi du Créateur, se vouent à un célibat inutile, va chaque année en croissant. M. Bénard reconnaît que ces personnes usent d'un droit incontestable, et il ne le leur conteste pas, il cite seulement le fait et le regrette profondément.

Il croit donc, en conséquence de tout ce qui vient d'être dit, que le ralentissement dans la croissance du chiffre de la population ne provient nullement d'un état de souffrance des peuples, et qu'il n'a eu d'autres causes que la révolution causée par l'établissement des chemins de fer, l'accroissement du chiffre du contingent et du nombre de ceux qui se vouent au célibat religieux.

M. HIPPOLYTE PASSY, membre de l'Institut, tient aussi pour exactes les assertions de M. de Lavergne ; néanmoins il y a deux faits sur lesquels il se propose d'entrer dans quelques explications.

Sans aucun doute, parmi les causes qui depuis quelques années ont fait affluer à Paris et dans les grandes villes bon nombre de familles qui auparavant habitaient les campagnes, il y en a de factices, et ce sont celles que M. de Lavergne a signalées ; mais il y en a aussi de naturelles et qui de tout temps ont opéré dans les pays où l'industrie et la richesse

se développaient, et d'autant plus puissamment que le mouvement était plus rapide.

Là où les sociétés tirent de leurs labours des fruits plus abondants, l'agriculture amende les procédés dont elle fait usage, et alors il ne lui faut plus autant de bras pour réaliser la même quantité de produits, ou bien, avec le même nombre de bras, elle donne de plus amples récoltes. Ainsi grossit naturellement la part des denrées disponibles en faveur de la population non agricole, et par conséquent en faveur des populations urbaines.

D'un autre côté, en même temps que l'agriculture étend sa puissance productive et fournit un surcroît d'excédent, les autres industries se développent, multiplient leurs labours et attirent plus de bras. Prenez les États où la civilisation marche d'un pas rapide, vous verrez se réduire graduellement la place que les classes rurales occupent dans la population générale, et le chiffre de ces classes, même quand elles ne diminuent pas en nombre réel, descendre de 75 à 80 0/0 à 60 ou à 50, ainsi qu'on l'a vu en Angleterre, en Hollande, et depuis quarante années en France. C'est dans les rangs manufacturiers que se verse le surcroît de population acquis par les contrées qui prospèrent, et comme les industries dont subsistent les nouveaux venus ne fleurissent que là où se rencontrent les capitaux, le savoir, les moyens d'action disponibles, les villes se peuplent de plus en plus.

En Angleterre, depuis un siècle et demi, les villes n'ont cessé de grandir et elles renferment aujourd'hui une énorme population. Ainsi s'étaient passées les choses dans la Belgique et la Flandre durant le xv^e siècle, et plus tard en Hollande. J'ai entendu M. Cobden, au retour d'un voyage aux États-Unis, dire qu'une des choses qui l'avaient le plus étonné, c'était dans une contrée encore presque exclusivement agricole, mais déjà fort riche, le prompt déve-

loppement des villes. D'après les informations qu'il avait recueillies, le nombre des villes de 100,000 âmes et plus, et la population qu'elles renfermaient, atteignaient en Amérique un chiffre au moins égal à celui qu'on trouvait dans les parties les plus avancées de l'Europe.

Un autre fait dont M. Passy veut parler, c'est celui que M. de Lavergne a mentionné : la diminution continue du chiffre de la population dans les départements de l'ancienne Normandie. Le fait est exact, la population, au lieu d'augmenter, décroît lentement en Normandie, et cela depuis trente et quelques années. Jamais cependant l'industrie n'y a été aussi florissante, jamais l'agriculture n'y a tiré aussi bon parti des terres, et jamais les campagnes n'ont été aussi riches et leurs habitants en possession d'autant de bien-être ; jamais non plus les gages et les salaires des ouvriers attachés aux exploitations rurales n'ont atteint une si haute élévation : ils ont augmenté des deux cinquièmes ; car l'on paye jusqu'à 500 fr. des hommes qui, en 1830, n'en recevaient que 300 ou 350, et de plus on se nourrit infiniment mieux et par conséquent plus chèrement. D'où vient donc cette diminution de la population ? Ce n'est pas l'effet de l'émigration, car les Normands se trouvent assez bien chez eux pour ne pas aller chercher ailleurs les moyens de subsistance qu'ils y trouvent abondamment : c'est l'effet d'une moindre fécondité des mariages dans les campagnes, et seulement dans les campagnes. Les villes, en Normandie, continuent à couvrir et au delà par des naissances les décès qui ont lieu dans leur sein, les chiffres en font foi, et il est facile de s'assurer que, tandis que le département de la Seine-Inférieure croît en population urbaine, les communes rurales, au contraire, n'appellent pas à la vie assez de nouveaux-nés pour compenser les pertes qu'elles subissent. Le département de l'Eure, qui ne renferme que sept ou huit villes dont deux seulement atteignent ou dépassent 12,000

âmes, voit sa population diminuer tous les ans, et il en est de même de la Manche, de l'Orne et du Calvados.

Ce qui rend le fait remarquable, c'est qu'il s'accomplit à une époque de pleine prospérité rurale, et qu'il montre à quel point la doctrine de Malthus est peu fondée. Sous quelque jour qu'on envisage la doctrine de Malthus, elle met en présence deux progressions, l'une des subsistances, arithmétique : l'autre, de la population, géométrique ; et il est difficile de n'en pas conclure que la population non seulement tend à augmenter, mais doit augmenter plus vite que les ressources dont elle a besoin. Eh bien ! en Normandie, la prévoyance, la crainte de s'appauvrir, de se créer des embarras par un trop grand nombre d'enfants à élever et à nourrir, domine de cette sorte au sein des familles rurales que les naissances n'arrivent plus au chiffre nécessaire pour compenser celui des décès. On y pèche aujourd'hui par excès de prudence, et le désir chez les paysans d'amender leur situation, d'acquérir la terre et d'étendre leurs petits domaines, opère avec une activité fâcheuse à plus d'un égard.

Il en est de même sur quelques autres points de la France et de même encore dans quelques-uns des pays de l'Europe. L'aisance acquise y fait prévaloir, je ne dis pas la continence volontaire, mais la peur d'avoir trop d'enfants, et les familles deviennent de moins en moins nombreuses. C'est ce qui se passe en Suisse, par exemple, dans plusieurs des cantons où la classe rurale jouit du bien-être le plus réel et le plus assuré. Si je suis bien informé, le sentiment auquel obéissent les habitants des cantons dont je parle aurait crû en efficacité depuis l'époque où on a cessé l'enrôlement pour l'étranger, où l'un des débouchés ouverts à l'écoulement des excédents de population s'est fermé. S'il en est ainsi, c'est la preuve que, du jour où les populations se trouvent en présence d'un avenir qu'il leur est possible d'améliorer, elles apprennent à calculer, à porter dans leurs ré-

solutions et leurs actes toute la circonspection que nécessitent la conservation et l'accroissement de la richesse ou de l'aisance devenue leur partage, et que Malthus, en transformant en loi générale, constamment active, une simple possibilité de promotion, ne s'est pas suffisamment souvenu que l'homme, dans le cours qu'il laisse à ses appétits, obéit à des mobiles divers et parmi lesquels il en est qui, selon les temps et les lieux, acquièrent une puissance restrictive peut-être excessive.

M. Passy n'approuve ni ne condamne le changement survenu dans les mœurs et habitudes des classes rurales de la Normandie. Il est facile d'en trouver l'explication dans l'essor imprimé par les circonstances du moment au goût du bien-être, au désir de s'élever à une plus haute situation, à des pensées d'ambition, à des convoitises qui se rencontrent aussi dans d'autres classes et surtout dans les classes opulentes, qui de tout temps ont été le moins fécondes. Il incline à croire que les idées régnantes se modifieront, et qu'en Normandie le nombre des naissances reprendra tôt ou tard la supériorité qu'il avait sur le nombre des décès. Cela est désirable; car, si la population continuait à diminuer, il y aurait à la fin non pas seulement réduction des forces dont les nations ont besoin pour faire face aux périls qui peuvent les assaillir; mais réduction des forces dont elles ont besoin pour croître en puissance et en activité industrielles.

M. DE LAVERGNE fait remarquer, à la suite d'une observation de M. Laboulaye, que Vauban donne la population de la France en 1700 par généralités, et qu'il emprunte ses renseignements aux *Mémoires* écrits par les intendants pour le duc de Bourgogne, c'est-à-dire à la source la plus officielle et la plus authentique qu'il soit possible d'avoir pour ce temps. Cette espèce de dénombrement porte la population en 1700 à 19 millions d'habitants, mais il est certain

que, de 1700 à la mort de Louis XIV, la population a rapidement diminué par l'effet des terribles guerres et de la dévorante administration qui ont compromis l'existence même de la France. Le chiffre de 16 millions en 1715 n'a donc rien que de vraisemblable.

Dans le cours du XVIII^e siècle, il a été fait plusieurs dénombremens, imparfaits sans doute, mais qui concordent assez entre eux pour nous donner le moyen d'apprécier approximativement le mouvement de la population. « La France n'a pas 20 millions d'habitants, dit Voltaire dans le *Dictionnaire philosophique*, d'après le dénombrement des feux, fait exactement en 1751. » M. de Lavergne a trouvé dans les œuvres du marquis de Chastellux le résumé d'un autre dénombrement fait en 1772 ; il en résulte que la population s'élevait alors, y compris la Lorraine, à 23,811,000. Enfin, l'Assemblée constituante a fait faire, en 1790, un recensement par département qui a donné 26,363,000. En contrôlant ces chiffres par les écrits de Moheau, de Mesance, de Necker, etc, etc., on arrive à cette conviction que la population de la France s'accroissait, sous le règne de Louis XVI, plus vite qu'aujourd'hui.

M. JULES DUVAL, directeur de l'*Économiste français*, ne désire toucher que quelques points du débat.

Au sujet de l'émigration des populations rurales vers les villes, signalée comme influant sur la mortalité, M. Bénard seul se félicite de ce déplacement, qu'il juge très profitable à la prospérité publique comme aux fortunes individuelles. Un tel dissentiment suppose quelque malentendu qu'il convient d'éclaircir. Sans doute il est bon que les machines et tous les moyens d'accélérer le travail pénètrent dans l'agriculture ; il est bon d'obtenir le plus de produits avec le moins de bras ; et si, par ce progrès, un moindre nombre de travailleurs se trouve nécessaire à la culture, comme on le voit

en Angleterre, la science doit s'en réjouir et non protester. Mais cette évolution, qui est en soi normale, n'exige pas le refoulement des campagnards vers les villes. Il y a d'abord un grand nombre d'opérations agricoles qui restent à entreprendre, et que l'on délaisse ou que l'on fait tardivement et mal, faute de main-d'œuvre. Et en outre la campagne et l'agriculture ne sont pas une seule et même chose. Un très grand nombre d'industries rurales sont à constituer et à développer. Les unes sont les annexes et les compléments de l'agriculture dont elles transforment les produits; les autres, quoique bien détachées de l'agriculture, ont la campagne pour théâtre : elles exploitent des richesses minérales, végétales, animales; elles utilisent les forces motrices des vents, des eaux, des animaux. Par chaque lieue carrée de pays, il y a une certaine quantité de ces ressources et de ces forces qui peuvent occuper et rétribuer les populations rurales non nécessaires à l'agriculture : ce n'est que l'excédent de la population, au delà de ces besoins locaux, qui peut utilement émigrer dans les villes, pour s'y adonner aux industries agglomérées, au commerce, aux sciences et aux arts, aux fonctions administratives de toute espèce. C'est cette confusion entre les campagnes et l'agriculture, entre l'industrie et les villes, qui explique le malentendu. Un très grand nombre de fabriques, d'ateliers et d'usines ont leur place dans les campagnes, tandis que dans les villes s'entassent beaucoup d'existences oisives et de professions parasites (une domesticité personnelle, entre autres, au delà de tous les besoins vrais).

Quant aux villes elles-mêmes, M. Jules Duval est pleinement d'accord avec M. H. Passy pour voir en elles des conséquences et des signes de la civilisation : aussi n'a-t-il garde de les incriminer tant qu'elles croissent par leur propre force. Mais telle n'est pas d'ordinaire la réalité. A côté ces causes fondées sur la nature, qui déterminent la

naissance et l'accroissement des villes, il y a des causes artificielles dont l'action est bien plus énergique, et contre celles-ci on ne saurait trop protester. Ce sont, entre autres, les privilèges légaux, les faveurs des gouvernements, l'essor excessif des travaux publics. De tous les ressorts d'attraction artificielle, les octrois sont le plus énergique, non que par lui-même l'octroi plaise aux populations, mais parce qu'en mettant aux mains des villes les moyens de battre monnaie à peu près à leur gré, il les dote de revenus qui peuvent être employés en embellissements, en théâtres, en fêtes, en secours et autres amorces qui séduisent les habitants des campagnes. Une fois venus et charmés, ils y restent. Pour que la partie soit égale, il faudrait que toutes les communes eussent leur octroi ou qu'aucune n'en eût : sinon l'équilibre est rompu ; les 15,000 communes qui jouissent de cette pompe aspirante et foulante absorbent les autres ; elles aspirent dans toute leur aire d'approvisionnement et ne refoulent que dans le cercle de leur enceinte. L'inégalité va se traînant de plus en plus par le contraste des plaisirs et des hauts salaires dans les villes avec une vie simple et un modeste salaire dans les campagnes. Outre les plaisirs, d'autres excitations factices attirent de même la bourgeoisie rurale et ses capitaux : les sociétés à monopole et à privilège, les places du gouvernement, les facilités d'éducation, les souscriptions à loteries, etc..... L'absentéisme des propriétaires entraîne celui des travailleurs. La mortalité s'en accroît doublement.

A cet égard, la loi est fatale et universelle, parce que les conditions d'existence sont moins favorables à l'hygiène dans les villes que dans les campagnes : là, il y a moins d'espace, d'air, de lumière, de saine activité, et les vivres sont plus chers, sans parler de plus de désordres et de mauvaises passions nuisibles à la santé. L'insalubrité, et, par conséquent, la mortalité, doivent être plus marquées dans les villes

fermées que dans les villes ouvertes. Dans celles-ci, l'accroissement se fait en surface, bout à bout, et peut se concilier assez bien avec les exigences sanitaires. Dans les villes fermées, au contraire, comme les villes fortifiées et beaucoup de villes à octrois, l'accroissement se fait en hauteur; cinq à six étages se superposent; on habite les caves et les greniers; le peuple n'a qu'une ration tout à fait insuffisante d'espace, d'air et de lumière. Il est impossible que la durée de la vie ne s'en ressente pas.

Contre ces résultats accusateurs, on invoque quelquefois la prolongation de la vie moyenne à Paris depuis les grands travaux de percement et d'embellissement. Sans nier que de larges voies en tous sens et l'assainissement des sous-sols aient eu une heureuse influence, M. Jules Duval estime que les chiffres de la mortalité parisienne sont infirmés par l'exportation, d'année en année croissante, des enfants en nourrice qui vont mourir dans les campagnes dont ils grèvent l'état civil, au lieu de celui de Paris où ils ne figurent que pour la naissance. La Société protectrice de l'enfance et l'Académie de médecine ont récemment mis en relief ce fait, qui redresse les données d'une statistique trop complaisante.

Au-dessus des faits et des explications de détail mis en lumière par les préopinants, M. Jules Duval signale le fait général, qui reste inexpliqué, d'une lenteur d'accroissement plus grande en France que dans presque aucun autre pays d'Europe. A son avis, la cause dominante est dans l'absence d'émigration et de colonisation. D'ordinaire on s'imagine que l'émigration diminue la population; c'est le contraire qui est vrai. A moins de cas tout à fait exceptionnels, comme l'Irlande, où l'exode a été une large saignée pratiquée dans les masses misérables, l'émigration agit comme toute exportation des produits; elle excite la production. Quand l'émigration est entrée dans les habitudes

nationales, qu'elle aboutit à des établissements prospères, les parents s'entourent volontiers de nombreux enfants dont l'avenir ne leur inspire pas d'inquiétude : les populations croissent et se multiplient, suivant un vœu qui est dans la nature plus encore que dans la Bible : c'est la situation des races anglo-saxonne et germanique, qui croissent plus que toute autre, quoique, ou, pour mieux dire, parce qu'elles émigrent plus que toute autre.

La France n'est plus dans cette situation normale. Par des causes diverses (les guerres qui nous ont fait perdre nos plus belles colonies, le Code civil qui morcelle les héritages, l'attraction artificielle des grandes villes, le recrutement qui enlève la fleur de la jeunesse), nos populations ont perdu l'habitude de l'émigration extérieure et de la colonisation. Par un effet inmanquable, elles deviennent stagnantes, ou courent, sans but, dans l'intérieur du pays. Sans doute il peut bien en résulter, comme en Normandie, çà et là, un peu plus de bien-être dans les familles et les fermes; mais au prix de quels désordres! Un de nos convives vous a parlé du seigle ergoté, devenu, dans la Suisse, sa patrie, à titre de moyen d'avortement, l'auxiliaire fréquent de la prudence trompée des époux. D'autres procédés qui ne se nomment pas, mais qui se devinent, entrent de plus en plus dans les habitudes conjugales. Une telle prévoyance dérive de la démoralisation et de l'égoïsme, et les enfante à son tour: c'est l'abaissement social et moral sous une apparente mais éphémère richesse.

Dans le canton de Genève, rapporte M. Duval en terminant, un document qu'il a eu naguère sous les yeux constate que les familles rurales, plus encore que les familles ouvrières, réduites à un ou deux enfants et vivant dans l'aisance, tombent dans l'ivrognerie, s'ennuient et s'hébètent. Dans les villages des environs de Paris, où les mêmes calculs réduisent de même le nombre des enfants, les énormes gains

d'enfants qui vivent longtemps, que d'en élever un grand nombre pour une courte et chétive existence. Il importe bien plus de voir diminuer le nombre des décès que de voir augmenter le nombre des naissances. Le trop fréquent renouvellement de la population est chose antiéconomique. Prenons un pays comptant une population de 10,000 âmes à un jour donné. Notons à ce moment l'âge de chaque habitant, additionnons en un seul âge, pour ainsi dire, tous les âges individuels, et supposons que l'addition donne 200,000 ans. Laissons passer un demi-siècle, puis répétons le recensement de la même manière. La population est tombée par supposition de 10,000 à 9,000, mais l'addition des âges, qui donnait 200,000, donne désormais 280,000 ans.

M. Cernuschi se demande si la seconde époque n'est pas un progrès sur la première.

M. JOSEPH GARNIER appuie les observations de M. Cernuschi. Il est d'accord pour les chiffres, avec MM. de Lavergne et Passy.

Il pense qu'il est plus sage de conseiller aux pauvres la prudence des Normands que les prescriptions de la Bible, en attendant l'action efficace des moyens d'organisation et de rayonnement dont a parlé M. Duval. Cette prévoyance des Normands et des Vaudois n'est pas autre chose que la contrainte morale de Malthus, à laquelle MM. H. Passy et Horn rendent indirectement hommage.

M. de LAVERGNE fait remarquer qu'il ne s'est jamais élevé d'une manière absolue contre l'émigration rurale. Il reconnaît sans difficulté à l'ouvrier rural, comme à tout autre, le droit de se transporter où il lui plaît. Il reconnaît aussi que, dans le plus grand nombre des cas, quand les choses sont livrées à leur cours naturel, l'ouvrier ne se déplace que parce qu'il trouve mieux, et que l'intérêt général

est alors d'accord avec l'intérêt particulier, car l'industrie qui peut payer les meilleurs salaires est celle dont les produits sont le plus demandés. Si l'immense émigration qui s'est déclarée depuis quinze ans avait coïncidé avec une amélioration générale dans la condition de la population, M. de Lavergne serait le premier à applaudir; mais c'est le contraire qui est arrivé. Cette émigration a coïncidé avec un ralentissement extraordinaire dans le progrès de la population, déterminé par une diminution de naissances et surtout par un accroissement de mortalité. Ce sont là des signes incontestables d'un état violent et désastreux. Les travaux extraordinaires des villes pourraient être justifiés s'ils s'étaient accomplis avec les ressources ordinaires, mais ils se sont faits, tout le monde le sait, à coups d'emprunts et en poussant à l'excès toutes sortes d'exactions; c'est là ce qui leur donne leur véritable caractère.

Quant à la longévité moyenne, il ne peut être contesté qu'elle ait reculé depuis vingt ans. Il y a plusieurs manières de calculer la durée moyenne de la vie, et les statisticiens ne sont pas tout à fait d'accord à cet égard; mais sans entrer dans tous les détails de cette question obscure, on peut prendre une base simple, claire, facile à vérifier pour tout le monde; c'est le rapport du nombre des décès à la population. Sans doute ce rapport ne donne pas exactement, mathématiquement, ce qu'on appelle à proprement parler la *vie moyenne*, mais il s'en rapproche assez pour qu'on puisse le prendre pour règle. Or il est bien certain que la somme des décès s'est accrue beaucoup plus vite que la population, de 1847 à 1856. Depuis dix ans, l'ancienne proportion a tendu à se rétablir; mais, même en admettant qu'elle se rétablisse, on aura toujours perdu ce qu'on aurait dû gagner depuis 1847, si la réduction progressive s'était maintenue. Même à Paris, il n'est nullement prouvé que la longévité se soit accrue; on peut, au contraire,

signaler les excédents de mortalité. Cette question exigerait une étude spéciale.

On a dit que les grandes villes étaient la plus puissante expression de la civilisation, et que, par conséquent, tout ce qui se développe peut être considéré comme un bien. M. de Lavergne n'admet pas l'exactitude absolue de cette proposition. D'abord, rien ne prouve que l'utilité des grandes villes doive être à l'avenir la même que par le passé; les chemins de fer, qui contribuent pour le moment à les faire, peuvent d'un jour à l'autre contribuer à les défaire. Même en admettant que, sur ce point, l'avenir doive ressembler au passé, l'accroissement des villes en général et des grandes villes en particulier ne présente de véritables avantages qu'autant qu'il dérive de causes naturelles. Tout ce qui est artificiel et forcé est mauvais en soi. On peut citer en exemple deux capitales, Londres et Madrid. Londres a 2 millions 500,000 habitants, et personne ne se plaint en Angleterre de cette énorme agglomération, parce qu'elle s'est faite naturellement et qu'elle coïncide avec une grande augmentation de population et de richesse dans le reste du pays. Madrid n'a pas 300,000 habitants, et de tout temps on s'est élevé en Espagne contre cette capitale factice et mal placée, qui ne vit que par l'impôt et qui a fortement contribué à épuiser et à dépeupler la péninsule.

M. G. LAVOLLÉE, rédacteur de la *Revue des Deux Mondes*, remarque que, dans toutes les discussions qui se rapportent à l'état de la population en France, on entend signaler comme une calamité l'émigration des campagnes vers les villes, et notamment vers Paris. Cette émigration peut être, dans certaines régions, préjudiciable pour l'agriculture; mais elle se produit naturellement, en pleine liberté, par conséquent, au bénéfice de ceux qui se dépla-

cent. Et, si l'on considère ce mouvement au point de vue général, il faut bien reconnaître qu'il traduit un progrès réel dans la marche de l'industrie et de la civilisation. La grande industrie se concentre dans les grandes villes, à portée des capitaux, de la science, des voies de transport. Il y a là pour elles et pour la population industrielle que le développement du travail et des échanges rend chaque jour plus nombreuse, une attraction naturelle, contre laquelle aucune mesure, aucun conseil ne prévaudrait.

Il ne convient donc pas de déplorer aussi vivement qu'on le fait l'émigration vers les villes et la formation des centres peuplés : c'est n'apercevoir que l'un des côtés de la question. Le pays ne perdra rien à posséder un plus grand nombre de cités comptant plus de 200,000 âmes, foyers de capitaux, de travail et de richesse. — Quant à Paris, on commet une erreur en attribuant presque exclusivement aux grands travaux d'édilité et de voirie qui s'y exécutent depuis quinze ans l'énorme accroissement de population que signalent les statistiques.

Ce qui a surtout augmenté à Paris, c'est la population d'ouvriers se livrant aux industries les plus diverses, dont les produits se répartissent sur toute la France et sur le monde entier. Si l'on consulte les chiffres de la statistique publiée en 1864 par la chambre de commerce, on voit que les industries autres que celles qui se rattachent au bâtiment occupent un nombre de plus en plus considérable d'ouvriers. — M. Lavollée n'a voulu présenter ici qu'une observation incidente. L'étude de la meilleure répartition de la population dans un grand pays mériterait une discussion spéciale.

M. DE LABRY, ingénieur des ponts et chaussées, émet l'avis que les travaux publics récemment exécutés dans de grandes villes ne sont pas la cause prépondérante de l'ac-

croissement de ces cités, et que les chemins de fer ont exercé sur ce fait, et par conséquent sur l'émigration des campagnes dans les villes, une plus grande influence. Pour le montrer, il exprime la loi que les centres de population se forment, puis grandissent à une journée de marche les uns des autres. En effet, dans notre pays, par exemple, au commencement du moyen âge, les chemins n'existent pour ainsi dire pas; en une journée de voyage ou de transport on parcourt une faible distance. Se forment alors des villages rapprochés qui sont aujourd'hui nos communes rurales. Plus tard, quand les chemins s'établissent, et que s'allonge le trajet d'une journée, prédominent les bourgs qui sont nos chefs-lieux de canton. A mesure que dans le cours de notre histoire, principalement sous Louis XI, Henri IV, Louis XIV, se construisent les routes royales, se perfectionnent sur ces routes les postes et les autres moyens de transport, on peut franchir en un jour dix, vingt, trente lieues. A chacun de ces progrès correspond le développement des villes de bailliage, devenues nos chefs-lieux d'arrondissement, puis des plus marquantes parmi ces cités, et enfin des sièges de parlement qui sont aujourd'hui nos principales villes de province. A notre époque, on peut aisément parcourir sur les chemins de fer une centaine de lieues par jour; c'est à des distances de cet ordre que seront les unes des autres les villes prédominantes. De là résultera l'accroissement des capitales, des ports de mer, de quelques entrepôts sur les frontières, d'un petit nombre de grandes villes intermédiaires. Dans ce mouvement, les travaux urbains sont plutôt un effet qu'une cause : ce sont les chemins de fer qui exercent la principale influence. La concentration continuerait, lors même qu'agiraient autrement les municipalités.

M. JULES DUVAL oppose au tableau si flatté que vient de-

tracer M. Lavollée une information officielle. D'après la statistique de l'Assistance publique, publiée par M. Husson, on compte à Paris 35,000 familles, composées de 109,000 têtes inscrites au bureau de bienfaisance, quoique la ville exonère de l'impôt personnel et mobilier tous les loyers populaires. Or, parmi les indigents, l'immense majorité est née dans le département : ce sont donc des provinciaux attirés à Paris par l'appât des plaisirs et des gros salaires qui, après avoir épuisé les chances heureuses, sont tombés dans la misère aiguë ou chronique.

— Après la discussion, un des membres de la réunion, M. J. CLAVÉ, faisait dans un des groupes les observations suivantes :

Parmi les causes qui contribuent à ralentir le mouvement de la population, ne pensez-vous pas qu'on doive mentionner la diminution de la foi religieuse? Ceux que préoccupe surtout la perspective d'une vie future craignent peu de multiplier le nombre de leurs enfants, dont les souffrances dans ce monde doivent être compensées dans l'autre par un bonheur éternel. Mais ceux qui se désintéressent moins des choses de la terre se disent qu'ils n'ont pas le droit de donner le jour à des êtres qu'ils sont hors d'état de nourrir, ou qui, sans l'avoir demandé, sont destinés à mener une existence misérable. Tandis que les premiers prennent à la lettre la recommandation de croître et de multiplier, les autres s'en tiennent au principe plus humain de ne pas faire à d'autres ce qu'ils ne voudraient pas qu'il leur fût fait. Reste à savoir quels sont ceux qui agissent le plus suivant l'esprit de l'Évangile.

qui se font dans la semaine aux halles de Paris se dépensent, le dimanche, en folles orgies. La quasi-stérilité des mariages correspond à la décadence morale, parce que la haute et patriotique ambition de fonder des familles et des colonies est un ressort nécessaire pour fortifier les âmes contre les tentations des frivoles et basses jouissances.

A ce grand mal il n'y a qu'un grand remède : le retour à l'émigration et à la colonisation, qui rétablira le courant, le débouché, le rayonnement de la population, qui rouvrira aux familles des horizons lointains, suivant la loi providentielle qui fait du peuplement et de l'exploitation intégrale du globe la condition de l'équilibre entre la production et la consommation, entre la population et les subsistances ; sinon la France continuera d'être une ruche qui n'essaime pas, et qui, par cela même, porte en soi un germe de faiblesse, de ruine et de mort. Pendant ce temps, les races anglo-saxonne et germanique, qui croissent et multiplient, jettent de nombreux essaims auprès et au loin : il est inévitable qu'un jour vienne où elles cerneront, étreindront et étoufferont notre race frappée de stérilité.

Répondant à M. Bénard, M. Jules Duval dit qu'il y a à distinguer entre l'émigration à l'intérieur et celle à l'extérieur. L'émigration intérieure ne possède pas la même puissance pour la multiplication des familles, parce qu'elle ne s'inspire pas des mêmes mobiles. Pour émigrer au dehors, il faut beaucoup d'énergie et des épargnes accumulées dès longtemps, qui imposent des habitudes de travail et la simplicité des mœurs. Pour émigrer dans les grandes villes, il suffit d'être ennuyé de la vie des champs, d'aimer les plaisirs et les gros salaires obtenus sans beaucoup de peine, comme ceux de la domesticité. C'est pourquoi la fécondité, fruit de la moralité, caractérise les familles adonnées à l'émigration extérieure, non les autres. Cependant, dans les pays où l'émigration à l'intérieur est

de longue date passée dans les traditions, là où elle assigne de bonne heure aux enfants leur destinée et assure leur avenir, elle encourage la fécondité ; c'est ce qu'on observe en Auvergne, en Savoie et dans les autres régions de montagnes qui, de tout temps, ont alimenté de leur trop-plein la population des plaines et des villes. Exercée dans des conditions régulières, l'émigration à l'intérieur n'a pas les mêmes périls que lorsqu'elle est, ce que nous la voyons aujourd'hui, une sorte de vagabondage à l'aventure.

M. Horn, publiciste, trouve que la question a été très bien exposée par M. Léonce de Lavergne ; il se demande seulement si l'honorable membre ne voit pas les choses d'un œil trop optimiste. Ainsi déjà pour le point de départ, pour apprécier le mouvement actuel de la population, M. de Lavergne prend comme base de comparaison, comme étalon pour ainsi dire, les faits antérieurs à 1816, qu'il représente comme tout à fait réguliers. M. Horn estime que ceci est fort sujet à contestation. Il y aurait d'autres points de comparaison à prendre. On pourrait, par exemple, mettre en parallèle l'ensemble des faits démographiques français afférents au xix^e siècle, avec ceux que nous connaissons du xviii^e siècle. Ces derniers sont, à la vérité, peu authentiques dans leurs détails ; mais, pour le but dont il s'agit, l'approximation et les chiffres généraux suffisent.

Ainsi Vauban, Boisguillebert et d'autres écrivains de la même époque n'attribuent à la France que 14 et 15 millions d'habitants à la fin du règne de Louis XIV ; les estimations de Necker, le recensement exécuté le lendemain de 89, donnent à la France d'alors près de 27 millions d'habitants. Ce chiffre, s'il manque d'exactitude rigoureuse, pêche assurément par l'omission plutôt que par l'exagération. M. Horn en voit la preuve, entre autres, dans ce fait que le premier recensement régulier effectué après le retour de la paix gé-

nérale (1821) fait ressortir plus de 30 millions d'habitants, quoique l'émigration, la Terreur et surtout les dévorantes guerres de l'Empire n'aient pu manquer de produire d'immenses vides. On reste donc probablement fort au-dessous de la réalité en assurant que, de la fin de Louis XIV à la Révolution, la population s'est élevée de 14-15 à 27-28 millions d'habitants ; c'est dire qu'elle s'est accrue de 12-13 millions d'habitants ou qu'elle a presque doublé. Or, en prenant l'ensemble des faits démographiques afférents au XIX^e siècle, il n'est guère permis de croire que la population française dans le XIX^e siècle s'accroîtra de 12-13 millions ; d'aucune façon on ne saurait espérer qu'elle doublera son chiffre initial. Il y a donc ralentissement très prononcé, et cela non seulement pour ces vingt dernières années.

M. Horn fait remarquer à ce propos qu'il n'est pas tout à fait exact de dire, comme le fait M. de Lavergne, que durant la première moitié du XIX^e siècle, notamment jusqu'en 1846, le mouvement de la population en France avait été aussi favorable que dans n'importe quel pays d'Europe, excepté l'Angleterre et la Prusse. L'exception doit être étendue de beaucoup. Il faut la faire porter encore sur la Belgique, la Hollande, le Nord scandinave, la Russie, une grande partie de l'Italie, etc. ; en un mot, à cette époque déjà, le mouvement de la population en France était inférieur à la marche démographique de la plupart des pays européens (1). Il est vrai que dans tous ces pays aussi le mouvement, très rapide au sortir des grandes guerres européennes et par des raisons qui facilement se conçoivent, s'est quelque peu ralenti depuis une vingtaine d'années ; mais ce qui, à M. Horn, paraît tout aussi incontestable, c'est que déjà, de 1815 à 1846, la progression en France a été moins rapide que presque par-

(1) M. Horn renvoie, pour les données précises, à l'excellente *Statistique internationale*, publiée en 1863 par MM. Quetelet et Heuschling, et à ses propres *Etudes démographiques*, Leipsig, 1855 (en allemand).

tout ailleurs, et que la différence entre la porportion d'accroissement de la France et celle des autres pays n'a fait depuis que s'élargir, par suite du nouveau ralentissement survenu depuis 1846 dans notre développement déjà si lent.

Maintenant, est-il vrai de dire qu'il y a reprise, amélioration sérieuse depuis quatre ou cinq ans? Il semble même à M. Horn qu'un fait rapporté par M. de Lavergne serait de nature à ébranler la confiance que l'honorable préopinant semble vouloir puiser dans les chiffres fournis par le recensement de 1866. Si réellement, pour obtenir à tout prix un chiffre d'accroissement respectable sur le recensement de 1861, on a systématisé le double emploi qu'ailleurs on met tant de soin à éviter, si les personnes ont été par milliers comptées et dans les villes et dans les campagnes qu'elles habitent : quelles valeur et portée peut-on attribuer à l'accroissement de 680,000 habitants que le *Moniteur* du 18 janvier dernier nous attribue en 1866 de plus qu'en 1861?

Sur un autre point encore M. Horn trouve les vues de M. de Lavergne fort entachées d'optimisme. Certes, le jeune homme fait très bien de ne pas prendre charge de famille tant qu'il n'a pas les ressources ou ne se sent pas la force nécessaire pour l'entretenir; certes, le jeune couple agit sagement de mesurer l'accroissement de la famille aux moyens de la nourrir, de l'élever. Mais sont-ce là réellement les seules raisons qui, aux jeunes gens, font fuir le mariage, qui, dans le mariage, font redouter la famille? N'y a-t-il réellement dans tout cela que de la prudence parfois outrée? M. Horn ne demanderait pas mieux que de le croire; les faits ne le permettent guère. A Paris seul, on compte par milliers les *garçons* qui pourraient parfaitement entretenir une femme et en entretiennent une et même plus d'une, mais sans le consentement de M. le maire (1);

(1) L'orateur fait ici une confusion. Les mariages irréguliers peuvent être plus ou moins féconds.

(Note du rédacteur.)

on compte nombre de jeunes gens qui fuient le mariage, non pas parce que les moyens leur manquent pour nourrir une femme, mais parce qu'il faudrait alors prendre sur la fréquentation du cabaret et autres jouissances analogues. De même, nombre de couples fuient la progéniture, non pas de crainte de ne pas pouvoir la nourrir et l'élever, mais parce que, pour le faire, il faudra peut-être supprimer telles dépenses de luxe, renoncer à tels plaisirs, etc. Tout cela est de l'égoïsme le plus étroit, le plus matérialiste; ce n'est pas de la prudence ou de la prévoyance dans la bonne acception de ces termes; c'est tout au plus de la prudence de bas-empire, telle que la pratiquent et la professent les nations en décadence, et qui achève cette décadence matériellement et moralement.

M. RISLER, du canton de Vaud, donne quelques renseignements sur la Suisse.

L'augmentation de la population y a été, comme en France, rapide de 1816 à 1846, et s'est ralentie depuis. Le même fait a été signalé dans le grand-duché de Bade, dans le Wurtemberg et dans la plus grande partie de l'Allemagne.

En Suisse, l'établissement des chemins de fer a été également suivi de déplacements de population. De 1850 à 1860 la population du canton de Bâle-Ville a augmenté de 40 0/0; celle de Genève, de 30 0/0; celle de Neuchâtel, de 24 0/0, et cette augmentation s'est concentrée dans les villes où passent les chemins de fer.

De 1850 à 1860, la population a diminué dans les cantons de Soleure, Lucerne, Argovie et Unterwalden. Les salaires étaient très peu élevés dans ces cantons: une partie de leurs habitants ont été chercher du travail ailleurs, et le bien-être a augmenté pour ceux qui sont restés.

Comme l'a fait remarquer M. H. Passy, le nombre des naissances tend à diminuer à mesure que le bien-être

augmente. Ainsi, dans le canton de Vaud, comme en Normandie, le nombre des naissances est relativement faible, beaucoup plus faible que sur la rive opposée du lac Léman, en Savoie.

M. CERNUSCHI a été vivement frappé par les informations que M. Passy vient de fournir relativement à la Normandie. Cette parcimonie de procréation dans un pays où le bien-être, au vu et su de tout le monde, se développe si rapidement et si considérablement, est un fait qui mérite toute l'attention des économistes. Il ne s'agit pas ici de phénomènes pour ainsi dire gouvernementaux, tels que le régime guerrier et la reconstruction décrétée des villes, il s'agit d'actes bien plus intimes, plus individuels, plus libres, ce n'est plus le gouvernement de la cité qui légifère, c'est le gouvernement de la famille qui délibère.

Ont-ils raison ou ont-ils tort, ces Normands dont a parlé M. Passy? sont-ils de mauvais pères de famille parce que leur descendance n'est point nombreuse? La société leur doit-elle des félicitations ou des reproches?

On a invoqué pour les condamner le *crescite et multiplicamini* de la Bible. M. Cernuschi se méfie de l'autorité religieuse : les religions sont nombreuses et changeantes. Leurs préceptes sont aussi contradictoires que leurs doctrines. M. Cernuschi en trouve une preuve nouvelle dans un livre qu'il vient de lire, *le Bouddha*, publié par un philosophe chrétien, M. Barthélemy Saint-Hilaire. Il a appris dans ce livre que le genre humain compte 400 millions d'athées, plus qu'athées, car l'athée fait profession de contredire le déiste, tandis que le bouddhiste ne fait pas même l'hypothèse d'un dieu ; il croit directement et placidement au néant. En dépit de la Bible, M. Cernuschi pense que le *crescite et multiplicamini* n'est pas une ordonnance qu'il faille suivre aveuglément et précipitamment. Il vaut mieux élever peu

XIII

LA QUESTION DE LA POPULATION, A PROPOS DES RÉSULTATS DU
RECENSEMENT DE LA FRANCE EN 1872. (*Réunion de la Société
d'économie politique du 5 février 1873.*)

M. H. PASSY, membre de l'Institut, a présidé cette réunion.

La question était ainsi énoncée au programme : « Des causes de ralentissement de la population en France. » Mais la discussion a aussi porté sur la question générale du principe de population.

M. JACQUES VALSERRES, publiciste agronome, est invité par M. le président à développer le sens de la question qui vient d'être choisie sur sa proposition.

Il fait une distinction entre le petit nombre de départements qui ont vu leur population augmenter et ceux, en beaucoup plus grand nombre, qui ont éprouvé des pertes. En général, ce sont les villes qui attirent les ouvriers ruraux, parce que là ils trouvent des salaires plus élevés. Ces tendances expliquent la dépopulation des campagnes, qui suit une marche progressive, et que l'on s'efforce de combattre par l'introduction des machines agricoles. Ce qui frappe le plus M. Jacques Valserrès, c'est l'influence que les divers systèmes d'agriculture semblent, selon lui, exercer sur la densité de la population. Partout où la culture est intensive ou tend à le devenir, il faut un grand nombre de bras ; tandis que, partout où la culture est extensive, il faut très peu de main-d'œuvre ; par conséquent, lorsque le chiffre des naissances dépasse celui des besoins, il ne reste plus que l'émigration aux citoyens qui ne trouvent pas d'emploi.

La statistique officielle vient à l'appui de ces doctrines.

Ainsi, le département du Nord, célèbre par ses cultures industrielles, telles que la betterave, le lin, le colza, l'œillette, etc., a vu sa population s'accroître. Cela est facile à comprendre. Pour produire les plantes industrielles, il faut un très grand nombre de bras. En hiver, ces plantes sont transformées dans des usines qui exigent encore de nombreux ouvriers. Cette double circonstance explique l'accroissement signalé par le dénombrement officiel.

Dans les départements où la culture est extensive, comme certaines parties de l'ancienne Normandie, il faut très peu de bras. Cent hectares d'herbages, sur lesquels on engraisse des bœufs et on élève des chevaux, réclament à peine le concours de quatre ou cinq personnes pour les exploiter. Au contraire, cent hectares dans les environs de Lille ou de Valenciennes, couverts de plantes industrielles, exigent au moins quarante à cinquante ouvriers pendant l'été, et, pendant l'hiver, peut-être la moitié de ce chiffre pour les transformations que l'on fait subir à la betterave, au colza, au lin, etc. Ces chiffres, qui se rapprochent très près de la vérité, expliquent pourquoi, dans les départements de l'ancienne Normandie, le chiffre de la population demeure à peu près stationnaire. En supposant que les naissances y dépassent de beaucoup les décès, cet excédent ne peut pas utilement s'employer dans la campagne et se trouve ainsi réduit à émigrer dans les villes.

M. Jacques Valserres cite les départements montagneux, qui se dépeuplent par suite des circonstances météorologiques et géologiques dans lesquelles ils se trouvent placés. Il prend comme type les Hautes-Alpes, son pays natal, dont il a une parfaite connaissance. Dans les Alpes, il faut attribuer la dépopulation au déboisement et au dégazonnement des montagnes. Ces deux phénomènes sont provoqués par les troupeaux de la Camargue et de la Crau, qui passent l'été sur les Alpes. Ces troupeaux, beaucoup trop nombreux, eu

égard à la possibilité des pâturages, détruisent les gazons jusqu'à la racine. Or, lorsque, pendant l'été, il survient des pluies torrentielles, si fréquentes dans ces régions élevées, ces pluies emportent l'humus que les gazons ne peuvent plus préserver. Alors, sous l'action du pied aigu des moutons, il se forme de petits ravins, qui au bout de quelques années deviennent des torrents dévastateurs. Ces torrents descendent dans les vallées, où ils recouvrent de leurs détritits stériles les terrains cultivables, en trop petite étendue. Chaque année, donc, le domaine arable se trouve réduit; ne trouvant plus que difficilement à vivre, la population quitte les lieux qui l'ont vue naître et s'en va demander aux départements voisins, et jusqu'à l'étranger, des moyens d'existence qu'elle n'espère plus dans son pays natal. M. Jacques Valserrès, à l'appui de ce qu'il avance, cite des chiffres. En 1848, les Hautes-Alpes comptaient 136,000 habitants. En 1866, ce nombre était réduit à 124,000. Le dernier recensement n'accuse plus que 118,000 habitants. Voilà où l'abus du parcours et le déboisement ont conduit la population des Hautes-Alpes.

Mais la culture extensive n'est pas la seule cause qui pousse au dépeuplement. M. Jacques Valserrès en cite une autre peut-être plus active encore. Il dit que, depuis près d'un demi-siècle, le nombre des naissances diminue dans les familles. Pourquoi cette diminution? C'est parce que le père veut proportionner le nombre de ses enfants à sa fortune et au patrimoine qu'il pourra un jour leur laisser. C'est là, si on le veut, l'application du système de Malthus sur la *contrainte morale*. Ces tendances sont contraires aux prescriptions religieuses; mais elles accusent chez les individus une prévoyance qui est le fait des peuples avancés. C'est cette prévoyance qui distingue l'homme de la brute. Dans tous les pays où le sol est divisé par petites parcelles, on constate les mêmes dispositions. Le père de famille veut limiter

le nombre de ses enfants aux ressources dont il dispose.

M. Jacques Valserrès signale, en passant, un phénomène qu'on n'a point encore suffisamment étudié. Suivant lui, durant les cinquante premières années qui suivirent l'abolition du régime féodal, c'est-à-dire qui rendirent l'appropriation du sol possible à tout le monde, la population s'est beaucoup développée. Pour s'en convaincre, il suffit de prendre les statistiques depuis le commencement du siècle; mais toute médaille a son revers. Lorsqu'une partie du territoire a été acquise aux paysans, et que le morcellement a eu atteint certaines limites, alors, par esprit de prudence et pour ne pas trop diviser leurs petits héritages, les pères de famille ont cru devoir limiter le nombre de leurs enfants. Ces tendances sont à peu près générales aujourd'hui. Elles se manifestèrent d'abord chez la bourgeoisie et finirent par gagner les classes rurales. Voilà ce qui explique le ralentissement de la population.

Certes, ces causes ne sont pas les seules qui exercent de l'influence. Les pays où l'industrie se développe attirent toujours les bras. On doit aussi considérer l'émigration comme favorable au développement de l'espèce, parce qu'elle lui offre toujours un débouché, et qu'alors la limitation des naissances ne présente plus le même intérêt. Ainsi en Angleterre, les familles sont nombreuses parce qu'elles ont comme exutoires les colonies d'outre-mer. En France, la moyenne des familles ne dépasse pas aujourd'hui de quatre à cinq personnes, le père et la mère compris. Cela tient à ce que la France n'ayant que très peu de colonies, les pères de famille éprouvent de grandes difficultés pour laisser à leurs enfants une situation qui leur permette de vivre. En présence de ces embarras, ils préfèrent en limiter le nombre. Tout en respectant la maxime religieuse : « Croissez et multipliez », on ne peut pas blâmer l'homme de songer à l'avenir et de faire acte de prévoyance dans le

mariage. M. Jacques Valserrès répète, en terminant, que, s'il était défendu à l'homme de proportionner le nombre de ses enfants aux ressources dont il dispose, l'homme ne serait plus qu'une brute, peu soucieuse de sa postérité.

M. l'abbé Tounissoux est heureux de se trouver d'accord avec M. Valserrès sur un point important, savoir que la diminution qui a été constatée tout récemment dans le progrès ordinaire de la population en France doit être considérée comme un très grand malheur, dont la Société d'économie politique ne peut pas se désintéresser.

Mais, M. l'abbé Tounissoux ne croit pas devoir accepter la nature des causes attribuées au décroissement de la population. A ses yeux cette décroissance ne provient pas de la différence des cultures, mais bien de la dégénérescence qui s'est produite dans la pureté des mœurs, de la recherche des jouissances, et cela jusque dans les campagnes les plus reculées. De nos jours, les époux éprouvent des exigences, au point de vue de la vie matérielle, qu'ils ne connaissaient pas autrefois. Pour cela il ne faut pas qu'ils aient beaucoup d'enfants. Dans certaines provinces, telles que la Normandie, le paysan se fait un point d'honneur de laisser un fort héritage, un bien qui ne soit point destiné à être partagé; pour cela, il tient à n'avoir qu'un seul enfant, ou tout au plus deux.

Des résultats de cette nature ne sont pas moins déplorablement au point de vue national qu'au point de vue moral, vu que toutes les nations qui nous entourent, particulièrement l'Allemagne, obtiennent un accroissement considérable de population par la fécondité des mariages. Les armées nombreuses ne garantissent pas les grandes victoires d'une manière certaine; mais l'expérience prouve qu'elles peuvent y contribuer d'une manière notable.

A ceux qui prétendent que l'on doit multiplier les pro-

duits agricoles et industriels avant de multiplier les existences, l'orateur répond qu'il est, au contraire, plus naturel et plus logique de multiplier les existences pour obtenir un accroissement de produits. Ce sont les intelligences et les bras, qui produisent; plus la France aura de causes à sa disposition, plus elle pourra obtenir d'effets produits par elle. Pourquoi les terrains obtiennent-ils un prix plus élevé à Paris qu'en Limousin? Parce que le département de la Seine est plus peuplé relativement que ceux de la Haute-Vienne et de la Corrèze. L'abondance des consommateurs favorise, encourage l'abondance des produits, l'énergie des producteurs.

La densité de la population étant donc favorable à la multiplication des produits agricoles et industriels, et pour cela même, à la richesse nationale, il est utile, il est urgent, ajoute M. l'abbé Tounissoux, de la favoriser, en apprenant aux populations à s'attacher par dessus tout aux jouissances de la famille. Le citoyen qui compte quatre enfants peut être condamné à des privations qui sont inconnues à celui qui n'a qu'un seul enfant, ou qui n'en a pas du tout; mais, en revanche, il pourra trouver, au sein du foyer domestique, des satisfactions qui feront plus que compenser les sacrifices qu'il s'impose. Peut-il ignorer, du reste, qu'en élevant convenablement de nombreux enfants (pour cela il n'est pas nécessaire de beaucoup d'argent), il rend à son pays les services les plus importants, au point de vue moral, au point de vue des productions matérielles, comme au point de vue de la défense nationale?

M. HIPPOLYTE PASSY, membre de l'Institut, président, pense qu'avant d'arrêter aucune conclusion, il importe d'étudier soigneusement les faits.

Il n'a rien à objecter à ce qu'a annoncé M. Valserrès en ce qui touche les effets de la culture intensive sur le nombre

des bras employés au travail agricole; mais il est bon de remarquer que, loin d'avoir perdu du terrain dans les départements de l'ancienne Normandie, la culture intensive en a gagné et ne cesse d'en gagner. Aujourd'hui on y sème et récolte en bien plus grande quantité qu'autrefois le colza, la betterave, les plantes industrielles; la culture maraîchère s'y est largement développée, et dans les vallées herbagères les progrès de l'art ont amené la multiplication du gros bétail et par là réclamé l'emploi d'une plus grande quantité de main-d'œuvre. Ce n'est donc pas à la réduction des espaces consacrés à la culture intensive, car le fait contraire s'est produit, qu'il faut attribuer la diminution de la population dans les campagnes. La culture extensive elle-même ne paraît pas en être la cause, attendu que si les perfectionnements de l'outillage et l'amélioration des procédés dont elle fait l'application ont permis d'obtenir autant de produits avec moins d'efforts et de labeurs, la suppression des jachères d'une part et la demande aux terres de moissons plus abondantes, de l'autre, ont à cet égard maintenu l'ancien équilibre. Ce qui est certain, c'est que dans les grandes exploitations comme dans les petites ce ne sont pas les emplois qui manquent, mais bien les bras, et que, malgré la hausse considérable des salaires, les cultivateurs se plaignent avec raison de ne pouvoir trouver et conserver assez d'ouvriers pour les travaux dont ils voudraient assurer l'exécution.

Le mouvement progressif de la population s'est ralenti en France; il y a même des départements où, comme on vient de le dire, les naissances ont cessé de couvrir les décès. D'où vient qu'il en est ainsi? D'une cause générale d'abord; en second lieu, de circonstances accidentelles qui, il faut l'espérer, n'auront qu'un effet passager.

Quant à la cause générale, M. Passy pense qu'elle réside dans une loi naturelle qui subordonne l'accroissement des

populations à la densité acquise, à la quantité amassée et résidant sur un territoire donné. Voyez aux États-Unis, où la population dispose d'un sol tellement vaste qu'il nourrirait facilement 400 millions de personnes et en exploite les ressources à l'aide des moyens d'action fournis par la science et les arts d'une civilisation avancée, la population double en vingt-cinq années. Telle est aussi sa marche dans l'Australie, dans la Nouvelle-Zélande, et, s'il faut en croire un voyageur, on aurait même vu doubler en six années une population d'origine européenne établie sur un plateau de la partie la moins chaude du Brésil. Maintenant, en Europe aussi, à peu d'exceptions près, le mouvement des populations se ressent du degré d'agglomération où elles sont arrivées et se ralentit à mesure qu'elles s'amassent sur le sol où elles vivent. De tels faits attestent amplement que les hommes ne multiplient pas aveuglément et savent compter avec le plus ou moins de facilité que, pour élever une famille, leur offre le pays qu'ils habitent.

M. Passy croit donc que le ralentissement en France, comme dans quelques autres parties de l'Europe, du mouvement de la population est dû principalement à l'action d'une loi naturelle, d'une loi qui détermine les hommes à subordonner les satisfactions données à leurs penchants aux résultats qu'elles doivent avoir pour leur situation présente ou à venir.

Qu'aux effets de cette loi des circonstances particulières à la France soient venues en ajouter d'autres, pas de doute sur ce point. Dans un pays tourmenté par des révolutions jusqu'ici sans terme, l'avenir sème des inquiétudes, et beaucoup de gens redoutent les charges et les soucis que pourrait entraîner pour eux la nécessité de subvenir à l'entretien d'une nombreuse famille. D'un autre côté, la population des campagnes a la passion de la propriété; acquérir un morceau de terre, c'est le but que se proposent les hommes

voués à la culture; ils craignent que des enfants trop nombreux fassent obstacle à l'accumulation de leurs épargnes, et se marient tard. Il y a là un mal qu'expliquent les traditions du passé, la distinction qui s'attachait autrefois et qui continue à s'attacher au titre de propriétaire, mal d'autant plus réel que l'égoïsme contribue à le répandre, à l'aggraver; mais qui, il est permis de l'espérer, diminuera avec le temps et à mesure que d'autres idées se feront jour dans les esprits.

Du reste, il est à remarquer que ce mal, loin d'être nouveau, comme on le suppose, date de loin, et se produisait avant la fin du xviii^e siècle. Moheau le signale dans ses recherches sur la population, ouvrage publié en 1778; et ce qu'il en dit est exactement ce qu'on en dit aujourd'hui.

Maintenant, faut-il déplorer cette marche de plus en plus lente de la population? M. l'abbé Tounissoux s'est mépris, sinon sur toutes les causes du fait, du moins sur quelques-unes des principales. Qu'il y ait à faire la part des sentiments égoïstes, de la soif du lucre et des jouissances matérielles, en un mot, des mauvais penchants, cela est incontestable; mais il y a en même temps à faire la part de la raison et de sentiments qui ont leur bon côté. Plus les hommes s'éclairent, plus s'étend l'avenir qu'ils embrassent dans leurs calculs et plus ils tiennent compte du sort réservé à ceux qu'ils appellent à l'existence. Leur vocation, celle qu'ils tiennent des facultés, des aspirations dont les a doués leur auteur, c'est de grandir à la fois en intelligence et en bien-être. Or, cette vocation, ils ne la remplissent qu'à la condition de croître en richesse plus rapidement qu'en nombre. C'est là le but qu'ils ont à atteindre. Les sociétés prospèrent toutes les fois que chaque génération nouvelle dispose, grâce aux progrès du travail et des arts, de ressources plus amples que les générations antérieures; les sociétés stationnent ou déclinent toutes les fois qu'elles

multiplient de manière à être forcées de consommer toutes les ressources qu'elles possèdent, à ne pouvoir en rien épargner. Entre les sociétés qui multiplient aveuglément et celles qui laissent la richesse s'amasser plus promptement que la population, la différence est grande. Chez les premières subsiste l'indigence. Les enfants mal nourris, mal soignés, périssent en quantité énorme; chez les autres au contraire, l'aisance se répand et les enfants, mieux traités, vivent en bien plus grand nombre. En France, il y a un siècle, comme en Russie aujourd'hui, sur cent enfants, cinquante n'atteignaient pas leur quinzième année; maintenant cinquante atteignent leur trente-quatrième année. Eh bien! voyez quelles conséquences avait la mortalité d'autrefois! Ces enfants que la misère de leurs auteurs vouait à la mort, ils succombaient emportant avec eux le fruit des sacrifices qu'ils avaient imposés, ayant assujetti les familles à des pertes irréparables, contribué à entretenir ou aggraver la pauvreté générale. Et puis, à un autre point de vue, que de douleurs leur perte entraînait, que de regrets et de souffrances éprouvaient les mères qui les avaient nourris et les chérissaient, les pères dont ils étaient l'espoir et devaient être un jour les soutiens! Et ces afflictions n'entraient pas pour peu dans le cours de la vie des masses, et certes, venaient ajouter largement à ce qu'il avait de pénible.

M. Passy répète qu'il admet qu'aujourd'hui en France il y a dans une partie de la population un excès regrettable de réserve en matière de procréation; mais l'excès opposé serait plus malfaisant encore; car il est inévitablement fécond en misères et en souffrances, qui viennent mettre obstacle à l'amélioration des destinées humaines.

M. VILLIAUMÉ, publiciste, adhère aux observations de M. le président et dit qu'il en a peu de nouvelles à présenter. Il est d'avis que les inquiétudes qui agitent la France depuis

vingt-cinq ans ont beaucoup influé sur le non-accroissement de la population; qu'en outre, l'excessif développement du luxe et des jouissances matérielles, qui a engendré l'amour de l'argent, a décidé les hommes à restreindre le nombre de leurs enfants. Il n'était pas rare, avant 1789 et jusqu'en 1830, de voir des familles riches et aisées, de 7, 8, 10 enfants. Aujourd'hui, la plupart des familles dans une position de fortune analogue en ont seulement un ou deux. Le grand nombre d'exemples qu'on en a prouve qu'il y a de la volonté chez les parents, et que ce n'est point le hasard qui restreint l'essor de la population. On a pris trop au sérieux les doctrines de Malthus et de ses disciples, qui ont conseillé tous les moyens les plus contraires à la nature, pour se priver d'enfants. Cette doctrine est fautive d'ailleurs, puisqu'elle est contraire aux lois éternelles et aux instincts de l'humanité et surtout des grandes sociétés. Toutes les démonstrations de Malthus reposent sur des bases fausses. Il y a donc loin de sa doctrine à la prudence licite, aussi utile à la société qu'à la famille, qui prescrit aux parents de n'avoir point un plus grand nombre d'enfants que celui qu'ils peuvent élever convenablement, selon leurs moyens.

Il faudrait donc, ajoute M. Villiaumé, garder un juste milieu entre l'égoïsme, l'avarice, le mépris de la loi *croissons et multiplions*, et l'imprévoyance, l'abandon bestial qui ne songent point au sort des enfants jetés sur la terre. De bonnes lois, et le développement de la véritable instruction publique et de la moralité, pourront seuls produire ce bienfait. Mais, ne l'oublions jamais, tout État dont la population demeure stationnaire s'affaiblit et décroît promptement. Sous Ferdinand et Isabelle, la population de l'Espagne était de 40 millions d'habitants, qui vivaient dans l'aisance. En 1808, elle n'était plus que de 8 millions, dont la plupart étaient misérables, à cause des mauvaises lois. Aujourd'hui elle est de 16 millions d'habitants, parce qu'il

y a quelques progrès dans la législation et les mœurs. Cet exemple suffirait, à défaut de tous ceux que nous offrent l'antiquité et le moyen âge.

M. MAURICE BLOCK partage complètement la manière de voir de M. Hippolyte Passy sur le ralentissement progressif du taux de l'accroissement.

Il a eu l'occasion de faire des calculs sur presque tous les pays de l'Europe, et même sur les États-Unis, et il a trouvé que tel pays dont le taux d'accroissement était, par exemple, en 1820, de 3 p. 100 par an, n'offrait plus que 2 p. 100 en 1840, et peut-être 1 p. 100 en 1880. Mais M. Maurice Block ne croit pas devoir insister sur un point qui a été si bien exposé par l'éminent président de la Société ; il ne veut pas non plus rechercher les causes de ce ralentissement de la population ; s'il a pris la parole, c'était pour poser une question. On pense en Angleterre que le nombre des enfants est relativement si faible en France, parce que la loi prescrit le partage égal des héritages ; les parents voulant conserver à leurs enfants la position de fortune qu'ils ont eux-mêmes, prennent les mesures nécessaires pour n'avoir qu'un petit nombre d'héritiers. La loi civile aurait-elle réellement cet effet ?

M. MICHEL CHEVALIER, membre de l'Institut, fait remarquer que la question de la population et des causes qui en règlent ou en modifient les mouvements est une des plus complexes de toute l'économie politique. Après ce qui a été dit déjà par les orateurs qui ont traité le sujet d'une manière si remarquable, il croit devoir signaler un point de vue particulier, celui de l'influence que l'habitude de l'émigration exerce sur la masse numérique d'une nation.

L'émigration peut avoir l'effet de réduire la population d'un pays. Il semble même qu'il en doive être nécessaire-

ment ainsi, mais bien souvent ce n'est qu'une apparence. Si une nation est ou se croit extrêmement malheureuse, elle est, par cela même, portée à émigrer. Elle fuit une contrée maudite ou exécrée ; elle laisse pour ainsi dire le vide derrière elle. Dans ce cas, l'émigration a pour effet de diminuer la population. Et encore, pour émigrer, il faut des ressources, et tout le monde n'en a pas. L'exode, par conséquent, est ralenti par l'absence des capitaux.

L'Irlande offre l'exemple d'un pays qui répond à ces données. A partir de 1840 environ, la population irlandaise, accablée par la misère, fut saisie de la pensée d'aller s'établir en Amérique, où elle jugeait avec raison qu'elle serait beaucoup mieux. Chacun s'ingénia pour émigrer : la famine de 1847 fut un nouveau et énergique stimulant pour émigrer. On fit argent de tout pour quitter un séjour maudit. Cette émigration a continué jusqu'à ce jour, encouragée et soutenue par l'argent qu'envoient les fils, les frères, les cousins qui se sont déjà transportés en Amérique.

Mais il peut arriver aussi que l'émigration devienne au contraire un excitant à la population. Quand on est certain d'avoir un débouché pour les enfants, quelque éloigné qu'il soit, on ne craint pas d'en accroître le nombre. Or, l'émigration est un débouché pour les peuples qui ont des colonies où il soit facile d'avoir des terres ou de trouver une occupation. L'émigration est même un débouché pour les peuples dépourvus de colonies, lorsqu'il y a quelque autre peuple, possédant de vastes colonies non cultivées, et faisant appel à tous les hommes de bonne volonté. Les États-Unis offrent cette condition particulière si avantageuse pour les autres peuples.

L'Irlande exceptée, tous les peuples qui fournissent par l'émigration un contingent aux États-Unis accroissent leur population propre, en même temps qu'ils se livrent à l'é-

migration. Ainsi l'Allemagne grandit en population, en même temps qu'elle expédie beaucoup d'émigrants à l'Amérique du Nord. l'Angleterre fait de même. Elle émigre dans toutes les directions, en Australie comme au Canada et aux États-Unis, au midi de l'Afrique comme dans la Nouvelle-Zélande. Elle le fait dans de grandes proportions, et pourtant la population fixée sur le sol britannique croît rapidement.

En France, l'émigration est à peu près nulle. C'est l'indication que l'esprit d'entreprise n'y est pas vif ni répandu. C'est aussi la conséquence de l'ignorance absolue où le système d'éducation nationale, en ce qui est relatif aux langues vivantes, laisse toutes les classes, les riches aussi bien que les pauvres. Il est difficile à l'individu isolé de mener une existence qui ne soit presque un supplice, dans un pays dont il ne connaît pas la langue.

Les Allemands remédient à cet inconvénient : 1° en apprenant plus ou moins à toute la jeunesse chez eux l'anglais, qui est la langue d'usage aux États-Unis; 2° en émigrant en masse, de manière à fonder des villages peuplés de parents et d'amis.

Pourquoi les Français n'ont-ils pas recours à ce dernier expédient? Serait-ce parce qu'ils ne savent pas se concerter entre eux? S'il en était ainsi, ce serait la preuve que l'esprit d'association est bien peu développé chez eux; il y aurait lieu de le déplorer.

En tout cas, il ne faut pas que le père de famille se dépouille de la prévoyance qu'il lui appartient d'exercer quand il s'agit de grossir sa famille. Aucun intérêt ne doit primer celui-là.

M. BAUDRILLART, membre de l'Institut, pense avec les préopinants, que sans doute le nombre n'est pas tout, et qu'il n'emporte pas, dans tous les cas et *ipso facto*, la capa-

cité reproductive supérieure à la consommation, mais il croit que la question du nombre prend une importance croissante à mesure qu'un certain niveau de civilisation tend à s'établir entre les peuples. Il faut se préoccuper et de la force absolue des nations et de leur force relative.

Comme force absolue, les nations gagnent à être numériquement puissantes, si leur population est instruite, morale, bien pourvue de moyens de production ; comme force relative, la supériorité, à civilisation égale ou presque égale, appartient aux gros bataillons. Or cette égalité ou tendance à l'unité et à l'égalité de la civilisation n'est pas une vaine hypothèse. Tout y pousse, les communications devenues plus faciles, la diffusion des idées et des sciences par l'enseignement, la presse, le soin que les peuples prennent de s'observer mutuellement et de s'imiter les uns les autres. L'écart diminuant entre la masse de lumières, de travail intelligent, de capital, dont chaque peuple dispose, il est clair que ceux-là tiendront le plus haut rang qui auront la supériorité du nombre.

Voilà à quel point de vue doit se placer la Société d'économie politique, selon M. Baudrillart, qui la suppose en quelque sorte sommée d'avoir à donner un conseil et de déclarer si la France a raison de modérer à ce point son développement de population, et si elle ne ferait pas mieux de l'accélérer. L'orateur est convaincu qu'il faudrait plutôt combattre cette prévoyance souvent excessive, et à cet égard s'il peut différer sur plus d'un point, soit avec M. l'abbé Tounissoux, soit avec M. Villiaumé, il approuve la tendance générale de ce qu'ils viennent de dire.

M. Baudrillart déplore notamment l'excès de prévoyance des familles riches ou aisées, qui aboutit à n'avoir qu'un seul enfant, ou deux, ou un petit nombre, par la crainte égoïste de diviser la fortune ou même de multiplier les

il faut les chercher dans l'insuffisance et dans l'instabilité des débouchés ouverts à la population. Comme toute production, celle des hommes est gouvernée par la consommation, ou, ce qui revient au même, elle doit se proportionner à son débouché. Le débouché d'une population consiste dans le nombre des emplois qui lui sont ouverts, dans les entreprises de tous genres, agricoles, industrielles, commerciales, soit au dedans soit au dehors. Or, pour augmenter le nombre des entreprises et pour élargir en conséquence le débouché de la population, il ne suffit pas de mettre au monde un plus grand nombre d'hommes, il faut d'abord et avant tout multiplier le capital qui sert à entretenir les entreprises anciennes et à constituer les nouvelles. Le capital s'accroît en France, sans aucun doute, mais il faut considérer les destinations qu'il reçoit : nulle part peut-être une plus forte proportion n'en a été, surtout depuis une vingtaine d'années, employée d'une manière improductive. Sous le second empire, on détournait chaque année des centaines de millions de l'épargne nationale pour les appliquer à l'embellissement des villes ou pis encore, pour faire la guerre.

A ce propos, l'orateur remarque qu'après avoir été stationnaire à l'époque de la guerre de Crimée, la population a repris, après la conclusion du traité de commerce avec l'Angleterre, un essor croissant. Pourquoi ? parce que la nouvelle politique commerciale agissait pour développer l'industrie du pays et augmenter son capital. Malheureusement la guerre de 1870 est venue mettre brusquement fin à cette période de croissance ; le dernier recensement accuse même une diminution de la population. Cette diminution n'est qu'accidentelle ; elle est applicable à l'énorme déperdition de population que la guerre a occasionnée. A Paris, où la mortalité est de 7 ou 800 personnes par semaine, ne l'avons-nous pas vue s'élever à 6,000 pendant

le siège? La population ne continuera pas à décroître; elle se relèvera comme elle se relève après toute calamité accidentelle; mais si l'on veut que son développement normal devienne plus rapide qu'il ne l'a été depuis un demi-siècle, il faut écarter les obstacles permanents qui le ralentissent.

Le premier de ces obstacles, c'est, comme l'orateur vient de le dire, l'emploi improductif d'une trop grande partie du capital provenant de l'épargne annuelle, et servant à multiplier les entreprises productives où la population trouve son débouché. Le second et peut-être le plus actif, celui qui exerce l'influence dépressive la plus considérable sur le mouvement de la population en France, c'est l'instabilité de ce débouché, instabilité que l'orateur attribue principalement aux révolutions, devenues en France un mal endémique. Une révolution, dit-il, se fait en trois jours, en un jour même, mais elle crée un état de crise qui se prolonge quelquefois pendant de longues années. Pendant cette crise, toutes les entreprises productives sont plus ou moins atteintes; on construit moins de chemins de fer, on bâtit moins d'usines, on ouvre moins d'ateliers nouveaux, quand on ne ferme pas les anciens! Le débouché ouvert à la population se resserre donc, et quand les crises révolutionnaires se succèdent d'une manière périodique, quand la population ne peut plus compter, en conséquence, sur un débouché régulièrement croissant, qu'arrive-t-il? Que doit-il naturellement arriver si cette population est douée de quelque prévoyance et de quelque souci de son bien-être? C'est qu'elle devient prudente et qu'elle exagère même parfois la prudence, en présence d'un état d'instabilité qui commande en effet d'être prudent. Peut-on l'en blâmer? Et y aurait-il lieu de lui conseiller d'être moins prudente et moins prévoyante?

Encore une fois, l'orateur pense que ce conseil serait parfaitement inutile et peut-être nuisible.

Il ne faut pas engager les nations à être moins prudentes en matière de population; il faut travailler à écarter ou à diminuer les obstacles qui l'obligent à l'être. Que l'on réduise les dépenses improductives qui dévorent le capital national à mesure qu'il se forme, que l'on fasse moins de guerres et surtout que l'on mette fin aux révolutions, en créant un régime politique stable, et l'on verra le débouché de la population s'étendre et devenir plus régulier. Alors la population sera moins prudente; elle se multipliera en raison de l'extension et de la stabilité de son débouché; elle ne demande pas mieux et il n'est pas nécessaire de le lui conseiller! Et la France sera mieux en mesure de soutenir la concurrence de ses rivaux.

M. DUCUNG, député des Hautes-Pyrénées, fait remarquer que, pour un peuple comme pour un individu, comme pour une plante, l'accroissement ne se fait pas avec la même rapidité à tout âge. Or, la France est peut-être arrivée à ce degré de civilisation prévu par Malthus, où la population ne s'accroît plus aussi vite que par le passé, pour se perfectionner davantage; et de fait, le nombre des mariages, en France, varie comme les événements favorables ou défavorables à l'entretien des populations.

Dans cette délicate question, il est difficile de préciser des conclusions qui sont le secret de la Providence, faisant, par exemple, que le nombre des filles excède celui des garçons. Qui sait si un moindre accroissement relatif n'est pas une loi de notre race, tandis que d'autres multiplient davantage pour essaimer? Or, ce procédé d'émigration ne développe pas positivement la race originaire. Les premiers États-Unis, provenant d'émigrations anglaises, ne sont pas l'Angleterre, et le courant allemand qui se dirige maintenant en Amérique ne produira pas une seconde Allemagne.

M. MENIER, membre de la Chambre de commerce de Paris, partage l'opinion de ceux qui regardent l'accroissement de population comme une richesse pour un pays. Bien que les considérations de la morale soient d'un grand poids, il convient d'envisager toutes choses au point de vue des besoins de chaque jour. Or, nous avons besoin de bras pour l'agriculture, pour l'industrie, pour la colonisation.

Comment obtiendra-t-on ce résultat? Quels sont les moyens pratiques d'arriver à cet accroissement désirable? Lorsque l'on considère combien d'années il faut pour élever des enfants, on voit que ce n'est pas du jour au lendemain qu'on peut faire des hommes. C'est par des transitions habilement ménagées, qu'on peut modifier la situation actuelle, qui nous place, sur un point, dans un état d'infériorité à l'égard des peuples voisins.

La cause de la dépopulation, c'est, selon M. Menier, la rupture du lien de solidarité qui doit unir tous les membres d'une nation. C'est par la solidarité qu'on peut donner à la masse la sécurité pour le lendemain. Si l'on n'avait pas à craindre la misère et ses conséquences immorales, produites par le chômage, la maladie, la vieillesse, les mariages seraient plus nombreux et les unions plus fécondes.

Pour favoriser l'accroissement de la population, il faut donc développer, tant qu'on le pourra, les sociétés de prévoyance, les sociétés de secours mutuels, les assurances sur la vie, les caisses de retraite, les caisses d'épargne. C'est l'État qui devrait, à côté de l'initiative individuelle, organiser sur une vaste échelle ce lien de solidarité. Mais, puisque les transitions sont indispensables en tout, pour éviter des catastrophes, développons des institutions qui tendent au même but et qui sont déjà acceptées par tous.

M. JOSEPH GARNIER estime que si l'esprit de Malthus pouvait être évoqué et prendre part à la discussion, il se trou-

verait d'accord avec le bon sens formulé par MM. Hippolyte Passy, Michel Chevalier, de Molinari, Baudrillart et par M. Villiaumé lui-même.

Malthus, qu'on a bien à tort représenté comme un séide de l'aristocratie, comme l'avocat des riches, a été, au contraire, le sage et bienveillant conseiller des pauvres, des misérables, en recommandant la contrainte morale, soit, comme a dit Bastiat, la limitation préventive de la population, principe auquel adhère M. Villiaumé, tout en invoquant le conseil biblique donné après le déluge. Cette circonstance, que semble oublier M. l'abbé Tounissoux, est bien à considérer ; elle aurait modifié le langage de Jéhovah, qui se serait certainement rapproché de celui de M. le président, s'il s'était produit de nos jours, malgré les ressources de l'émigration, les avantages du reboisement et du gazonnement dont a parlé M. Valserres, l'extension des institutions de solidarité réclamées par M. Menier, etc.

D'autre part, l'illustre Malthus n'a rien exagéré quand il a dit que la population peut, par le seul effet de la force naturelle de son principe, doubler en vingt-cinq ans, puisque les choses se sont ainsi passées plusieurs fois aux États-Unis et ailleurs, et puisque, dans une localité du Brésil, comme vient de le rappeler M. le président, la population a doublé en six ans.

Au sujet du point de vue politique signalé par M. Baudrillart, M. Garnier fait remarquer que la population de la France n'a pas en fait diminué depuis cinq ans, mais que son accroissement s'est ralenti en grande partie par les effets de la guerre et des souffrances qui en sont la suite ; que, dans cette guerre inepte, la France n'a succombé que par le fait du crime et de l'imprévoyance de son gouvernement. Il adhère aux observations de M. Ducuing, et il pense que 38 millions de Français prévoyants et relativement prospères valent mieux qu'un pareil nombre d'Irlandais im-

prévoyants et malheureux. La France, désormais, ne doit pas chercher sa prépondérance dans le nombre des misérables, mais dans la force intellectuelle et morale de ses citoyens.

L'orateur ne veut pas recommencer avec M. l'abbé Tounissoux, qu'il croit plus raisonnable que sa théorie de procréation incessante et irréfléchie, la querelle qu'il a eue avec l'abbé Corbière, curé de Saint-Vincent de Paul, au sujet du texte et de la moralité de quelques passages de la Bible. Il renvoie son honorable contradicteur à cette discussion, qui sera reproduite dans la nouvelle édition de son volume sur le « Principe de population ».

XIV

POLÉMIQUE ENTRE L'ABBÉ CORDIÈRE ET JOSEPH GARNIER AU SUJET DU MALTHUSIANISME.

Critique du « Principe de population »¹.

M. Joseph Garnier, professeur à l'École impériale des ponts et chaussées, a fait réimprimer dernièrement son livre intitulé : *Du principe de population*, où il renouvelle la théorie de Malthus sur le danger d'un accroissement trop rapide des familles.

A raison de la position de l'auteur et des conséquences injurieuses à la Providence et funestes aux mœurs qui découlent d'une telle doctrine, je crois utile d'en signaler d'abord la fausseté scientifique.

Le nom de malthusianisme s'applique à un système qui a pour objet de restreindre le nombre des enfants. Comme cette question touche à ce qu'il y a de plus délicat dans les mœurs et dans les penchants humains, qu'elle intéresse au plus haut point la morale et l'action des gouvernements sur les mariages, elle a été agitée avec une égale ardeur par les auteurs qui ont écrit sur les règles des mœurs, les lois de l'économie politique et les conditions de la prospérité des États.

Autrefois les publicistes et les souverains croyaient que la force des empires était dans la population; aujourd'hui les malthusiens en redoutent et en veulent limiter le développement. Autrefois les philosophes attaquaient le célibat ecclésiastique avec fureur, disant qu'en le favorisant, l'Église affaiblissait l'État; aujourd'hui ils la taxent d'imprudente, d'ignorer les véritables lois de l'économie politique, parce qu'on suppose qu'elle pousse à une exagération funeste de la population.

Comme ce système est surtout destiné à recevoir son application à l'égard des pauvres et de ceux qui sont incapables de nourrir leurs enfants, on l'accuse d'être aristocratique, d'enlever à l'ouvrier les joies de la famille, de ne lui laisser que les rigueurs du travail.

On comprend quelle arme redoutable le malthusianisme a mise entre les mains des socialistes, qui ont demandé s'il ne faudrait pas procéder à la fonte d'un état social dans lequel le peuple serait fatalement conduit à mourir de misère ou à se priver, nonobstant une vie laborieuse et honnête, des douceurs d'une famille.

Heureusement que la science véritable a pu détruire ce système désolant et qui amenait à des conséquences aussi désastreuses qu'immorales. La Providence est vengée; on verra qu'elle a su proportionner les moyens de subsistance au développement de la population et que, si les hommes souffrent,

¹ *L'Ami de la Religion*, nos des 27 et 29 mai 1858.

ce n'est pas Dieu qui s'est mépris sur la suffisance des aliments, mais que ce sont eux qui ne les exploitent point ou n'en veulent point faire la répartition selon les règles de la justice et de la charité.

Pour mettre de l'ordre dans cette étude, j'examinerai le but et les bases du système.

But du système. — Le but de Malthus, économiste anglais qui a donné son nom au système que j'ai à combattre, était de prouver que l'obstacle principal à la prospérité des sociétés était un accroissement trop rapide de la population, et de montrer aux classes ouvrières que le seul moyen efficace de prévenir la misère, les maladies, la mort prématurée des enfants, était la prudence dans le mariage. Il s'efforça de démontrer deux propositions devenues célèbres, mais fausses pratiquement, comme je le prouverai plus bas. Il prétendit que la population se multiplie beaucoup plus rapidement que les subsistances, et que ces dernières ne s'accroissent que selon une proportion arithmétique, tandis que la première s'accroît selon une proportion géométrique. Ainsi tandis que la série des progrès en agriculture serait 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, la population augmenterait comme 1, 4, 8, 16, 32, 64, 128. D'où l'on voit que si aujourd'hui les substances alimentaires étaient à peine suffisantes pour nourrir une population déterminée, elles cesseraient un jour de l'être, puisqu'elles n'augmenteraient pas aussi vite que la population. D'où suivrait la conséquence que les hommes, à moins qu'ils ne bornent leur accroissement, manqueront d'espace et d'aliments, jusqu'à ce que la famine et les fléaux issus des privations aient ramené leur nombre au degré que la prudence leur ordonnait de ne pas franchir.

Lors même que ces propositions seraient vraies, elles n'auraient aucune action sur les classes ouvrières; et leur inefficacité suffirait pour faire reléguer le système de Malthus parmi les inutilités dont sont si prodigues les idéologues.

En effet, l'avènement de l'époque où l'insuffisance d'espace et de nourriture se ferait sentir aux pères imprévoyants, ne devant avoir lieu qu'après des siècles, ne saurait agir sur la conduite actuelle. Un mal, si grave qu'il soit, n'effraye point lorsqu'il est si lointain, alors surtout qu'il ne doit pas atteindre ceux que l'on en menace. De bonne foi, est-il présumable que des jeunes gens sans fortune renonceraient au mariage ou en différeraient le moment, par la crainte que les enfants de leurs enfants, dans deux ou quatre siècles, ne trouveraient plus d'espace et de nourriture, si la famine et la peste n'étaient chargées d'en réduire le nombre? C'est à grand-peine si les maux dont ils auraient à craindre d'être personnellement victimes seraient capables de les arrêter. Que voulez-vous que leur fasse la perspective, à leur sens chimérique, de ne pas laisser de place au soleil aux générations futures, ou de les exposer à manquer de vivres? Ils vous diraient que chacun se privera quand il en éprouvera la nécessité; que leurs enfants seront peut-être les financiers, les riches de leur époque, auxquels Malthus laisse les joies de la famille.

Remarquons une contradiction flagrante entre les raisonnements de Malthus et la tolérance qu'il accorde aux riches d'avoir une famille aussi nombreuse qu'ils peuvent la nourrir. Il montre dans l'avenir la terre partout envahie et devenue impuissante à nourrir tous les hommes qui seraient nés par l'imprévoyance des parents. Cependant il ne prescrit la prudence qu'aux classes ouvrières, à celles qui sont réputées les moins intelligentes. Est-ce que la nature sera, pour ces derniers, plus avare d'espace et de fécondité? Est-

ce qu'elles reculeront respectueusement devant les descendants des entrepreneurs, des Industriels, des commerçants de notre époque? Si les riches acceptent comme vraie la doctrine de Malthus, ils doivent aussi s'imposer la contrainte morale dans l'intérêt de la postérité, et même avec une plus grande rigueur; car ceux qui ont plus de lumières et sont initiés plus profondément à la civilisation sont plus redevables à la prudence et à l'intérêt public. Au reste, il paraît que le philosophe ne s'est pas appliqué le système dont il a tant recommandé la pratique. M. Cherbuliez raconte dans le *Journal des Economistes*, tome XXV, page 135, que Malthus vint un soir chez Sismondi, suivi de sa famille, composée de onze filles. Il est cependant vrai de dire que, d'après Charles Comte, il n'avait qu'un fils et une fille.

Si l'on voulait procéder avec équité et ne pas blesser les règles de l'égalité, il faudrait donc que, dans l'intérêt des races futures, les riches et les pauvres s'imposassent la contrainte morale, que les économistes indiquassent annuellement de combien la population doit s'accroître ou diminuer, afin de proportionner les subsistances au nombre des individus, et d'éviter le trop-plein pour l'avenir. Voilà la conséquence inévitable où conduit le malthusianisme : inefficacité, absurdité, immoralité.

Mais examinons la double base du système de Malthus, afin d'en montrer la fausseté.

Mouvement de la population. — La proposition relative à l'augmentation des habitants de la terre peut être ainsi énoncée : La population, si aucun obstacle ne s'y opposait, se développerait incessamment suivant une progression géométrique et sans limites assignables. Ainsi, à supposer qu'un mariage donne en moyenne quatre enfants, ces quatre enfants fonderont deux nouvelles familles, qui seront la souche de quatre autres; et ainsi de suite.

Le raisonnement est sans réplique, si on le considère d'une manière abstraite et sans relation avec les autres lois de la nature; mais il est faux en fait.

Quoique le monde soit habité depuis six mille ans, il est loin de l'être dans toutes ses parties. « La population de l'ancien monde, dit M. Ducpétiaux, pourrait être décuplée et celle de l'Amérique centuplée qu'elles n'atteindraient pas encore proportionnellement le taux de la population en Belgique. Pour s'en approcher, les États-Unis devraient avoir cinquante fois plus d'habitants qu'ils n'en ont aujourd'hui. Il faudrait des siècles pour que le surcroît donné annuellement par la population du centre de l'Europe suffît pour peupler et cultiver la partie habitable de la terre ». (Mémoire sur le paupérisme dans les Flandres, page 225.)

C'est déjà grave pour un système d'économie politique qu'il soit démenti par les faits, car le but de cette science étant la formation et la distribution des richesses, il faut avant tout qu'elle s'abstienne d'utopies et de théories dont les résultats ne rentreraient pas dans le domaine des utilités pratiques.

On nous cite l'exemple des végétaux et des animaux, qui pourraient, non moins que l'homme, se multiplier indéfiniment, à tel point qu'un grain de maïs en produit jusqu'à deux mille, un pavot trente-deux mille; qu'une carpe porte six cent mille œufs; qu'une jusquiame couvrirait le globe en quatre ans et que deux harengs rempliraient la mer en dix ans. Eh ! bien, ces exemples réfutent pratiquement le malthusianisme, puisque, malgré leur énergie de reproduction, aucun végétal ni animal n'ont encore rempli le monde, ne sont parvenus ni à se détruire par l'excès de leur multiplication, ni à détruire les

autres êtres vivants ; de même l'homme, quelle que soit sa fécondité, ne parviendra pas à détruire l'équilibre que la Providence a établi, et qui résulte des diverses forces dont elle a mesuré la puissance.

Lorsqu'on raisonne sur les lois de la nature, il ne faut pas se borner à en considérer une seule, mais il faut les examiner toutes en particulier et dans leur ensemble ; autrement, on tomberait dans des erreurs grossières. Je suppose que vous vouliez déterminer quel serait le mouvement d'un boulet de canon, si rien ne mettait obstacle à sa marche ; vous trouveriez qu'une fois lancé dans l'espace, il irait en ligne droite et ne s'arrêterait jamais. En est-il ainsi ? Non ; il décrit une courbe parabolique, et s'amortit en quelques instants. Vous voyez à quoi on arrive, lorsqu'on néglige de tenir compte des obstacles. Or, si un élève en mécanique venait vous dire : Prenez garde, ne bâtissez point de maison dans la direction du tir ; ne vous placez jamais, quelle que soit la distance, en face du canon, parce que si rien ne mettait obstacle à sa force et à sa direction, votre maison serait démolie et vous seriez tué ; il ne serait pas moins bon logicien que ne le sont les malthusiens, qui répètent sans cesse de s'abstenir du mariage, parce que, si rien n'en affaiblissait la fécondité, les hommes seraient empilés les uns contre les autres, en moins de quelques siècles.

La menace donc qu'on a faite à la classe ouvrière de manquer d'espace si elle n'use de prudence dans le mariage, n'est pas près de s'accomplir. Si le globe n'est habité que dans sa cinquantième partie, quoique l'homme ait commencé depuis six mille ans, il y a de quoi rassurer les générations présentes. Le système des malthusiens se trouve donc sans effet ; le passé en détruit la base, et les fléaux dont il menace l'avenir sont trop lointains et trop chimériques pour agir comme levier économique. Il peut cependant se faire que, dans un pays, la population soit trop nombreuse, si ce n'est relativement à l'espace, du moins par rapport à la nourriture. Ainsi, plus d'une fois une famille se multiplie au point que l'héritage paternel cesse de suffire à ses besoins. De même les habitants d'une commune, d'un département, d'une province, d'un royaume, se trouvent, à certaines époques, dans la nécessité de se livrer au commerce pour vivre, ou d'aller chercher leur subsistance dans d'autres contrées.

Remarquez, cependant, qu'alors il n'y a pas surabondance de population, mais mauvaise distribution. Le besoin et le bon sens indiquent qu'il faut, dans ce cas, ou aller chercher ailleurs les objets nécessaires à la vie, au moyen des transports, ou s'expatrier pour les produire et les consommer sur place. Le premier pas que le besoin commande est d'amener les hommes dans des terres étrangères pour en exporter les produits. Ils vont chercher le coton en Amérique, le café dans les colonies, la soie en Chine, les aromates en Afrique. Ils y explorent les terres, les mœurs des habitants. Ils calculent comment ils y pourront vivre. Enfin, lorsque les nécessités sont plus pressantes, ils abandonnent le sol natal et se fixent où ils croient pouvoir fonder une famille ou une colonie prospère. Telle est l'histoire du peuplement du globe depuis le départ de l'Eden.

Certes, je connais les douleurs de l'émigration, les déceptions de beaucoup de colons, les regrets de la patrie. Mais, depuis Adam, l'homme mange son pain à la sueur de son front ; il ne fait de conquêtes sur les ronces et les épines qu'en ensanglantant ses mains. La lutte sera à jamais incessante ; ce n'est qu'en l'acceptant que nous pourrions vivre et augmenter le bien-être.

Aussi bien, ce n'est pas en France que la population est excessive et qu'il faut songer à la réduire. On entend partout l'agriculture se plaindre de manquer de bras. Lorsque naguère les hommes que le combat s'efforçaient d'expliquer la dernière disette, ils lui assignaient pour cause partielle le manque de colons par suite d'une armée trop nombreuse. En France, sur cinquante-deux millions d'hectares, près de deux millions sont en landes, pâtis et bruyères, sept millions sont en bois. On voit que les bras pourront s'occuper longtemps à planter, défricher et améliorer, d'autant plus que sur vingt-cinq millions de terres labourables, un septième seulement est en bonnes terres.

Fécondité du sol. — Nous avons vu que, d'après Malthus, la fécondité du sol n'égalait point celle de l'homme, qu'elle se développe seulement comme 1, 2, 3, 4, etc., tandis que la population s'accroît comme 2, 4, 8, 16, etc. Or, cette seconde proposition est aussi fautive que la première, et ne résiste pas à l'examen des faits ni à la discussion.

L'exemple seul de la France suffirait pour la ruiner entièrement. C'est une vérité constante que nos produits agricoles ont doublé depuis cinquante ans, tandis que la population totale ne s'est accrue que de cinquante pour cent. Certes, voilà un démenti bien formel. La contrainte morale, si elle avait été acceptée par les ouvriers ruraux, n'aurait donc eu d'autres résultats que d'enrayer les progrès de l'agriculture et de réduire le pain des ouvriers urbains.

Personne ne doute d'ailleurs que toutes les classes inférieures de la société ne soient mieux nourries, mieux logées, mieux habillées qu'elles ne l'étaient autrefois. Cette amélioration dans leur sort n'a d'autre explication possible que dans les progrès agricoles et industriels. Loin donc que le nombre des hommes s'accroisse plus rapidement que la quantité des subsistances, ce sont au contraire ces dernières qui ont devancé les besoins des habitants.

Au reste, le raisonnement explique aisément ces faits.

Quelles sont en effet les causes productrices des subsistances destinées à faire vivre l'homme? On peut les rapporter à la fertilité du sol, au travail, à l'acclimatation et à la multiplication des diverses espèces de végétaux et d'animaux.

1^o Le premier élément de notre nourriture est incontestablement le sol dans lequel les plantes prennent racine et puisent le suc qui les fait vivre. Sa fécondité primitive, à la considérer indépendamment de toute culture, s'accroît journellement, quoique lentement, par l'action des agents atmosphériques, tels que l'air, la pluie, l'électricité, qui décomposent les roches et les transforment en terres propres à recevoir les façons du travail; par l'accumulation des détritux végétaux et animaux, qui forment les terreaux ou les engrais; par l'influence des rayons solaires et par le mélange de l'azote et d'autres principes fertilisants répandus dans l'air.

Ces causes et d'autres dont l'étude appartient surtout à l'agriculture sont plus fécondes qu'on ne pourrait le penser au premier coup d'œil. Et au fait, ce sont elles qui ont rendu labourables les terres qui n'étaient primitivement que des roches dures comme celles de nos carrières. Cette assertion deviendra sensible pour l'observateur des terrains qui se dénudent annuellement à cause de leurs pentes et se réparent sans cesse par la décomposition des grès, des calcaires et des marnes compactes.

À la vérité, si les partisans de Malthus ne tenaient compte, dans leur évaluation sur l'application future de leurs deux propositions, que des effets prochains relativement à ce qu'ils appellent l'imprudence dans les mariages,

nous pourrions négliger la cause que je viens d'assigner comme devant augmenter la fertilité du sol. Mais comme ils nous parlent de l'avenir des sociétés, des siècles futurs où la terre aura fourni son dernier degré de fécondité, il devient important de la signaler.

Ainsi, telle contrée, comme la Sologne, qui est à peine recouverte de quelques pouces de terre, en acquerra un ou deux pieds ; celle qu'on ne peut labourer qu'à un pied, aura une profondeur d'un mètre. Ce ne sont pas de vaines présomptions ; telle a été jusqu'à ce jour la marche de la nature, et ce n'est pas d'une autre manière que les géologues expliquent la formation des terrains modernes et des couches végétales.

On verra aussi par là combien les ressources de l'homme seront augmentées. Aujourd'hui, nous avons une grande partie du sol entièrement improdutive ; il y a peu de terres d'une riche végétation, à tel point qu'en France, sur cinquante-deux millions d'hectares, on n'en compte pas trois millions de bonnes. Or, si notre sol, malgré ses parties incultes ou peu fertiles, peut nourrir aujourd'hui trente-six millions d'habitants, il est clair qu'il sera assez fécond pour en nourrir cinq cents millions, le jour où il sera partout amélioré avec la fertilité de nos meilleures terres.

2^o Le second élément qui contribue à la production est le travail, dont tout le monde connaît la puissance, mais dont on n'évalue guère l'énergie. Une considération nous en donnera une idée : c'est que le sol, en le supposant même doué de la plus grande fertilité, ne produit, à l'état inculte, que des résultats insignifiants. En se rendant compte des fruits spontanés que l'on recueille dans les terrains non cultivés de l'Amérique, on est arrivé à cette conséquence qu'une lieue carrée de terrain suffirait à peine à la nourriture d'une misérable famille composée de quatre membres, tandis que, dans les riches contrées, la même contenance de terre peut nourrir plusieurs milliers d'habitants.

Or, deux éléments principaux constituent le travail : l'intelligence et la force.

L'intelligence est la cause principale qui accroît sans cesse la fertilité du sol. Il semble que si l'esprit ne se mêle à la matière, il n'y a point de fécondité. C'est lui qui manie la bêche, utilise la force des animaux, profite des saisons, choisit les plantes, détourne les eaux nuisibles et dirige les irrigations. Supposez vos terres couvertes de bœufs et de chevaux, vous n'aurez pas, pour cela, un sillon de tracé : vous aurez des animaux pour dévorer vos pâturages, vous n'aurez pas d'instruments de travail. Mais paraissez en maître dans vos champs ; usez, pour les rendre féconds, de votre intelligence, et aussitôt ils se couvriront de moissons.

C'est donc l'intelligence qui rend les terres fécondes, qui en centuple plusieurs fois les produits. Diminuer le nombre des êtres qui en sont doués, c'est réduire les revenus, c'est anéantir un des éléments nécessaires de la richesse. Un petit nombre des grands inventeurs dans l'agriculture et l'industrie ont plus fait pour le bonheur des hommes que n'ont pu leur nuire tous les mariages que l'on traite d'imprudents.

Toutefois l'intelligence ne saurait agir seule ; il lui faut des instruments à l'aide desquels elle brise les mottes de terre, arrache les mauvaises herbes, dessèche les marais, détruit les animaux malfaisants, recueille et conserve les récoltes. Dieu les lui a donnés. Ce sont ses membres qui agissent seuls, ou au moyen des outils et des machines.

Il existe un lien mystérieux entre l'âme et le corps. L'âme, par une influence dont la raison ne saurait se rendre compte, mais incontestable en fait, communique par la volonté du mouvement au corps. Là est le principe de la plupart des forces au moyen desquelles on laboure les champs, on transporte les marchandises, on transforme les matières premières en pain, vin, toiles, draps, etc. Là est exclusivement le principe dirigeant des forces pour les faire servir à un résultat utile. Donc, limiter le nombre des hommes, dans la crainte d'avoir exceptionnellement la charge d'en nourrir quelques-uns, c'est borner le nombre de ces instruments primitifs et intelligents; c'est supprimer les bras, les inventeurs des outils et des machines, dont la puissance nous émerveille et s'accroît sans cesse pour diminuer le travail mécanique et animal de l'homme. Aujourd'hui Mayhew porte, pour l'Angleterre, la puissance des machines à celle de six millions d'êtres humains (Peshine Smith, *Manuel d'économie politique*, page 82). Or, comme à chaque degré de force bien utilisée correspond une augmentation de revenu, il en résulte qu'une plus grande population produira des subsistances en plus grande quantité.

Il ne faut pas croire néanmoins que l'invention des nouvelles machines et l'augmentation de celles qui existent diminueront le nombre des travailleurs. La loi du travail est perpétuelle; je dirai même qu'elle saisira les hommes avec plus d'énergie; qu'elle leur demandera plus de temps. Seulement leurs occupations seront plus en rapport avec leur nature intelligente. Le passé nous donnera une idée de l'avenir. Autrefois, les femmes broyaient le blé entre deux pierres; aujourd'hui, c'est l'eau ou la vapeur qui nous fournit la farine. Nous avons vu l'époque où les riches se faisaient transporter en chaise à porteurs par deux domestiques; la voiture a succédé à ce véhicule humiliant pour les serviteurs, et les wagons ont remplacé les uns et les autres. Mais remarquez que les machines demandent une augmentation de science, de travail, de surveillance. Il faut un grand nombre d'ouvriers pour les construire, les diriger, les entretenir. La facilité et l'économie des transports augmentent les voyages et le mouvement des marchandises. Ainsi, les peuples civilisés sont ceux qui travaillent davantage, de telle sorte que le propre de l'industrie n'est pas de donner plus de repos aux sociétés qui s'y livrent, mais d'augmenter au contraire leur travail, en compensation duquel elles trouvent plus de bien-être et des occupations plus conformes à la dignité humaine.

Qui pourrait assigner les limites que la production est capable d'atteindre au moyen des forces dirigées par l'intelligence de l'homme? La théorie des labours, des engrais, de l'ensemencement, est à son enfance. A peine procède-t-on aux grands arrosements à l'aide des prises d'eau pratiquées dans les fleuves et dans les rivières. Malthus n'avait certainement pas réfléchi sur la fertilité du sol et sur la puissance inventive de l'homme, lorsqu'il a énoncé sa proposition arithmétique.

Au reste, la crainte chimérique de voir les subsistances se développer moins vite que la population est loin d'être partagée par les hommes pratiques, aux yeux desquels la Providence a des calculs plus sûrs que ceux des économistes. Voici comment s'exprime Peshine Smith, déjà cité (page 31) :

« Si l'économie politique avait pris naissance dans les régions tropicales, il y a lieu de croire que les appréhensions des philosophes auraient été d'un caractère tout opposé. Les habitants de la zone torride voient les ouvrages

les plus gigantesques de l'homme ensevelis si rapidement sous une végétation riche et puissante, que M. Stevens a trouvé, dans l'Amérique centrale, les ruines de grandes villes et de temples immenses environnées de forêts tellement épaisses, qu'un petit nombre de générations avaient suffi pour effacer de la mémoire des Indiens du voisinage jusqu'au souvenir de ces monuments ! Dans les régions équatoriales de l'Amérique du Sud et aux Indes occidentales, dit M. de Humboldt, un terrain de cent mètres carrés, plantés de trente ou quarante bananiers, produit plus de 2,000 kilogrammes de subsistance nourrissante, et la quantité de matière nutritive obtenue d'une plantation de bananiers, comparée à celle produite par le même espace semé en blé, est dans la proportion de 133 à 1, et de 44 à 1, si, au lieu de blé, on y plante des pommes de terre. Dans l'ancienne présidence espagnole de Quito, réunie à celle de l'Écuador, la végétation ne s'arrête jamais ; l'Européen y voit avec surprise la charrue et la faucille en pleine activité à la même époque ; des plantes de la même espèce se flétrissent ici de vieillesse, tandis que là elles commencent à fleurir. Il en est de même dans le Vénézuéla et dans les vallées du Pérou : presque toutes les plantes cultivées, depuis l'orge jusqu'au riz et à la canne à sucre, y viennent en perfection, et le climat permet qu'on y plante et qu'on y récolte chaque jour de l'année. *Le bassin de l'Orénoque est capable de nourrir toute la race humaine actuellement arrivée à l'existence ».*

3° A cet accroissement de subsistances provenant du travail, des engrais, des découvertes chimiques, il faut joindre l'acclimatation et le perfectionnement de nouvelles espèces de végétaux et d'animaux. On sait que le blé, la vigne, le maïs, la pomme de terre, le cheval, le dindon, etc., nous viennent des pays étrangers. Les Anglais surtout sont arrivés à des résultats étonnants par le croisement des races.

4° Qui pourrait dire enfin les richesses que le sein des mers nous réserve pour le moment où nous serons parvenus à l'exploiter ? La pêche n'est qu'à sa première enfance. On vient de découvrir l'art de peupler les fleuves et les rivières de milliards de poissons qui leur étaient inconnus. Comptons sur la Providence ; elle avait préparé, au sein de la terre, des bancs immenses de charbon pour le siècle où seraient construits les chemins de fer et où la vapeur serait appliquée à la navigation ; elle a révélé à ce siècle industriel l'art de transmettre les nouvelles d'un pôle à l'autre en une seconde ; elle a recélé dans la goutte d'eau la vapeur qui multiplie la lumière qui nous éclaire et le feu qui nous réchauffe. Qui sait les découvertes qu'elle nous réserve ? Mais le passé nous garantit l'avenir, et l'homme laborieux, économe, moral et religieux, ne l'invoquera pas en vain pour ses enfants, car elle qui a soin du lis de la vallée et de l'oiseau qui fend les airs, n'aura pas oublié de fournir le vêtement et la nourriture aux êtres créés à son image divine.

On ne peut cependant se défendre d'un profond sentiment de douleur en voyant sur quelles bases fragiles les malthusiens ont fondé une théorie dont les conséquences sont si graves en morale et en politique, et qui peut compromettre les richesses des nations et l'accord des ouvriers avec ceux qui leur donnent du travail et leur offrent des secours. Les progressions géométriques et arithmétiques sur la population et les subsistances sont pratiquement fausses ; la tendance de la population à dépasser les subsistances n'existe point. Non seulement le monde n'est pas menacé d'un trop-plein, mais il n'est pas habité dans sa cinquantième partie. Partout l'agriculture est en progrès ;

le commerce, par ses importations et ses exportations, établit l'équilibre entre les nations du globe; la vie moyenne de l'homme est augmentée. Et vous, témoins de ces merveilles, vous dites à l'homme de labour : Vivez isolé, quels que soient les besoins de votre cœur! Au banquet de la vie il n'y aura pas de place pour vos enfants!

Vous outragez la Providence en supposant qu'elle n'a point proportionné les aliments aux besoins de l'homme dont elle est la mère. Vous froissez les classes des travailleurs, en les chargeant seules de maintenir, par leurs privations, l'abondance sur la terre, et de prévenir les fléaux de la famine, de la peste et de la guerre qui, selon votre système, seraient la punition d'une population trop nombreuse. Vous insultez le clergé qui condamne au nom de l'Évangile, non pas le célibat chaste, mais les vices de la jeunesse et les outrages faits à la femme. Vous déconsidérez la science économique aux yeux des philosophes sérieux, des chefs de famille qui comprennent l'importance de la pudeur publique, des moralistes et des hommes d'état auxquels la méditation et l'expérience ont révélé que les mœurs sont la force des empires. Du moins, si le raisonnement et les faits venaient à votre aide! Mais une saine philosophie vous condamne; six mille ans d'expérience démentent vos propositions. Laissez chacun suivre l'impulsion de sa conscience. Quel que vous en ayez dit, les prêtres n'ont jamais agité ces questions. Ils ne prescrivent ni le célibat ni le mariage; mais ils ne tolèrent pas le vice. Imités leur sage réserve, et souvenez-vous que le péché rend les peuples misérables, tandis que la justice, qui est l'ensemble des vertus, élève les nations. *Justitia elevat gentem, miseros autem facit populos peccatum* (Proverbes, xiv, v. 31).

L'abbé CORBIÈRE,
Ancien curé de Saint-Vincent de Paul.

Première lettre de M. Joseph Garnier et réponse de M. l'abbé Corbière¹.

M. J. Garnier, professeur à l'école impériale des ponts et chaussées, ayant été désigné dans un travail de M. l'abbé Corbière que nous avons publié récemment et où notre savant collaborateur discutait et réfutait la théorie de Malthus, adoptée et renouvelée par le célèbre professeur, celui-ci nous a adressé une lettre dont il nous a demandé l'insertion. Après l'avoir communiquée à M. Corbière, nous la mettons aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs, avec les observations de ce dernier, qui nous dispensent nous-même d'ajouter aucune réflexion.

LETTRE DE M. GARNIER

Monsieur le rédacteur,

Dans vos numéros des 27 et 29 mai, vous avez inséré un article de M. l'abbé Corbière, ancien curé de Saint-Vincent-de-Paul, sur le

¹ Extrait de *l'Ami de la Religion* du 10 juillet 1858.

« Malthusianisme », au sujet d'un ouvrage que j'ai récemment publié sur le Principe de population.

Votre honorable collaborateur formule contre moi de graves accusations à propos desquelles vous me permettrez, je pense, de donner quelques explications.

Je n'entrerai pas dans la discussion des propositions économiques que M. l'abbé Corbière pense avoir suffisamment combattues pour se croire ensuite autorisé à traiter « d'inutiles et d'injurieuses à la Providence » la prudence conjugale et la limitation préventive du nombre des enfants dans toutes les familles en général, et spécialement dans celles qui sont misérables et dont la fécondité a pour résultat d'accroître le vice, la misère, les souffrances et la mortalité.

Entrer dans une pareille discussion, relever les raisons dont se contente M. l'abbé Corbière, ses rapprochements d'idées et de faits, ses illusions, ce serait refaire mon livre.

Je me bornerai à signaler l'assertion qu'il emprunte à un auteur américain citant M. de Humboldt, assertion qu'il croit des plus victorieuses et qu'il a reproduite en grosses lettres, savoir : « que le bassin de l'Orénoque est capable de nourrir toute la race humaine actuellement existante ».

Je prends la métaphore, attribuée à M. de Humboldt, au pied de la lettre, je l'admets, par hypothèse, comme l'expression de la vérité, et je demande au nom du bon sens, si elle peut exonérer de toute prévoyance les conjoints qui habitent ailleurs que dans le bassin de l'Orénoque, qui n'ont pas le moyen d'y transporter leurs enfants, ni les moyens de les élever et de les soutenir jusqu'au moment où ces enfants se seront procuré eux-mêmes les ressources nécessaires pour s'y transporter tout seuls, et s'y installer hygiéniquement et productivement?

Mais le but de ma lettre n'est pas, je le répète, de reprendre cette discussion ; ce que je désire, c'est de prémunir vos lecteurs contre les accusations dirigées contre moi par M. l'abbé Corbière, — d'outrager la Providence, — de froisser les classes des travailleurs, — d'insulter le clergé, — de déconsidérer l'économie politique, etc.

Voici d'abord les propres paroles de votre honorable collaborateur : « Vous outragez, nous dit-il en finissant son appréciation, la Providence en supposant qu'elle n'a point proportionné les aliments aux besoins de l'homme dont elle est la mère.

« Vous froissez les classes des travailleurs en les chargeant seuls de maintenir, par leurs privations, l'abondance sur la terre et de préve-

nir les fléaux de la famine, de la peste et de la guerre qui, selon votre système, seraient la punition d'une population trop nombreuse. — Vous insultez le clergé qui condamne, au nom de l'Évangile, non pas le célibat chaste, mais les vices de la jeunesse et les outrages faits à la femme. — Vous déconsidérez la science économique aux yeux du philosophe sérieux, des chefs de famille qui comprennent l'importance de la pudeur publique, des moralistes et des hommes d'État auxquels la méditation et l'expérience ont révélé que les mœurs sont la force des empires. Du moins, si le raisonnement et les faits venaient à votre aide ! mais une saine philosophie vous condamne, six mille ans d'expérience démentent vos propositions. Laissez chacun suivre l'impulsion de sa conscience. Quoi que vous en ayez dit, les prêtres n'ont jamais agité ces questions ; ils ne prescrivent ni le célibat ni le mariage, mais ils ne tolèrent pas le vice. Imitz leur sage réserve, et souvenez-vous que le péché rend les peuples misérables, tandis que la justice, qui est l'ensemble des vertus, élève les nations ».

Je réponds à mon tour à M. l'abbé Corbière :

Oui, la Providence a fort bien fait ce qu'elle a fait. — Qui le nie ?

Oui, elle a proportionné les aliments aux besoins des hommes. — Mais comment ?

Est-ce de manière à ce que les hommes puissent vivre sans souci, se reproduire et multiplier sans arrière-pensée, à la façon des brutes ? — Ou bien y a-t-elle mis la condition expresse que les hommes sauraient user des qualités physiques et morales dont elle les a doués ; se procurer leurs aliments par un travail opiniâtre ; modérer leurs besoins et proportionner leur nombre, selon les lieux et les temps et la quantité de subsistances disponibles ?

Je crois à la condition, et je la constate dans le développement des faits naturels et sociaux. M. l'abbé Corbière n'y croit pas. Je laisse au lecteur le soin de décider lequel de nous deux peut accuser l'autre je ne dirai pas d'outrager la Providence, mais de méconnaître ses desseins.

En ce qui concerne les travailleurs, je suis de ceux qui pensent qu'on leur rend service en leur disant la vérité, en leur signalant un grave danger, en faisant appel à leur dignité, à leur prudence, en ne les berçant point de chimères, et en combattant d'ailleurs les préjugés, les sophismes et les abus sociaux qui peuvent leur nuire.

Vous avez l'air de dire que je blâme le clergé de condamner les vices de la jeunesse et les outrages faits à la femme ; mais je ne puis croire qu'il y ait là autre chose qu'une inadvertance de style.

J'ai dit dans mon livre qu'il serait fort utile à la société que les ecclésiastiques, qui seront dans une foule de circonstances les conseils directs ou indirects des familles, reçussent au séminaire des notions d'économie politique. Est-ce là une insulte au clergé ?

J'ai encore dit qu'il serait fort utile à la morale que les lumières du clergé catholique portassent leur attention sur les conditions de la vie sociale et éclairassent l'étroite morale des casuistes qui se formule, à en juger par les ouvrages destinés aux confesseurs (de mgr Bouvier, et de MM. Debreyne, Rousselot, Moullet, Lequeux, etc., etc.), en une regrettable impulsion à la procréation incessante et insouciant. Est-ce là encore une insulte au clergé ?

Mais permettez-moi d'arriver au fond des choses.

Il y a ici un grand problème de morale. Laissons de côté le célibat chaste, que les malthusiens approuvent et conseillent, et mettons-nous dans la donnée du mariage, qui est le fait constant et universel.

Le mariage étant accompli, en quoi consiste le devoir des conjoints ?

Consiste-t-il à créer le plus d'enfants possible, et à ne rien omettre de ce qui peut accroître la famille, sans se préoccuper du sort des enfants existants ou de ceux à venir et de la santé de la mère ?

Ou bien consiste-t-il à faire acte de prudence et à proportionner le nombre des enfants aux moyens qu'on a de les nourrir et de les élever ?

Et dans ce cas, les conjoints doivent-ils, une fois ce nombre atteint, vivre dans l'abstinence absolue, ou bien suivre les lois de la nature, toutefois avec modération, convenance et respect réciproque ? Ce sont trois morales en présence ; selon moi la première, celle des casuistes, méconnaît la nature morale de l'homme, le traite comme une brute sans libre arbitre, et l'aveugle sur la responsabilité du principal de ses actes. Elle ne se préoccupe nullement des souffrances sociales ; elle engendre l'imprévoyance, la démoralisation, la misère et l'agitation.

La deuxième méconnaît la nature physique de l'homme ; elle n'est et ne peut être observée que par des individus d'élite, en minorité imperceptible dans la société.

La troisième tient compte à la fois des exigences de la nature morale et de la nature physique, ainsi que de la condition de la vie sociale. Elle est la plus vraie et la plus pratique. Elle n'exclut nullement les convenances morales, la décence et le respect mutuel des conjoints.

Voilà la question qu'il eût été intéressant et instructif de voir traiter

par un écrivain religieux, plutôt que toutes les questions de statistique et de technologie agricole, dans lesquelles M. l'abbé Corbière est entré, et qui sont, je ne dirai pas en dehors de sa compétence, mais moins dans les attributions d'un journal de morale que celles que je viens de rappeler.

Il ne s'agit pas, comme le prétend M. l'abbé Corbière, qui facilite ainsi sa tâche contre les malthusiens, de décider s'il est équitable « d'enlever à l'ouvrier les joies de la famille; »... « de suivre les besoins de son cœur, de croître et de prospérer ». Cette question n'en est pas une.

Il s'agit de savoir si, avant de chercher « à satisfaire les besoins de son cœur et à se procurer les joies de la famille, » son devoir (religieux, moral et social) n'est pas d'attendre que sa position le lui permette; — si une fois l'union contractée, sa famille ne lui impose pas le devoir de la prudence. Or M. l'abbé Corbière ne parle pas d'une manière suffisamment intelligible en disant : « Laissez chacun suivre l'impulsion de sa conscience; il ne faut pas tolérer le vice et le péché. » Car, il faut précisément indiquer quel principe moral doit guider la conscience, il faut déterminer positivement ce qui est vice, ce qui est péché.

Veillez agréer, etc.

JOSEPH GARNIER.

RÉPONSE A M. GARNIER

Je suis désolé que M. Garnier se soit appliqué les accusations que j'ai formulées contre ses principes sur la population. J'ai combattu son système, mais je n'ai pas eu la pensée de diriger mes attaques contre lui ou contre ses sentiments personnels. Il aurait pu remarquer que je ne l'ai nommé qu'une seule fois pour constater la réimpression de son ouvrage, et qu'immédiatement après, j'ai entamé la question du malthusianisme, sans jamais le désigner, en épargnant même l'inventeur de la théorie. Il a cru pouvoir traiter d'*insensé* la morale des casuistes, sans avoir certainement l'intention de les injurier personnellement; ainsi, quand j'ai caractérisé ses principes, je n'ai rien perdu du sentiment que je lui dois, comme homme et comme savant, d'un mérite que j'apprécie sincèrement.

Il est naturel qu'il ne se contente point de mes preuves; en combattant les siennes, je ne l'ai pas évidemment disposé en ma faveur. Aussi je ne m'étonne point de ses appréciations. Ce n'est pas que je doute de son retour à des doctrines plus saines, quand il les aura vues sous leur véritable jour. Mais lorsqu'on s'est nourri longtemps d'un système, qu'on en a été le propa-

gateur, les idées ne se modifient que lentement, car elles inspirent une espèce de tendresse paternelle qui égare le jugement.

Je relèverai d'abord une inexactitude. M. Garnier prétend que j'ai traité d'inutiles et d'injurieuses à la Providence la prudence conjugale et la limitation préventive du nombre des enfants. Au fait, je n'en ai pas dit un mot. Jo me suis borné à soutenir que les deux progressions de Malthus sont fausses pratiquement; que la supposition de l'insuffisance des subsistances relativement aux besoins généraux de l'homme était une attaque contre la Providence qui n'aurait pas proportionné les ressources aux nécessités de la création; que les deux progressions de Malthus fussent-elles vraies, le peuple n'en tiendrait aucun compte; enfin, que si le devoir de l'abstinence malthusienne existait, elle atteindrait les classes aisées non moins que les ouvriers. Voilà pourquoi j'ai dit que le système de Malthus est injurieux à Dieu et doit être relégué parmi les inutilités idéologiques. Au surplus, M. Garnier n'ignore point que la double progression sur laquelle il appuie son système est assez généralement regardée comme une grave erreur en économie politique. Voici, d'après son propre livre, le jugement qu'en a porté M. Léon Faucher, au sein de l'Académie des sciences politiques et morales: « L'économie politique est une science d'observation, ou elle n'est rien. Les principes qu'elle proclame, elle les déduit des faits dont ils sont l'expression la plus générale, et, pour tout dire, la loi. Eh bien! voilà ce qui manque à la doctrine de Malthus; son système repose bien moins sur les faits que sur des hypothèses. Dans *quel temps*, en effet, et dans *quel pays* trouverait-on que la population s'accroît dans une proportion géométrique, tandis que la progression arithmétique règle le mouvement des subsistances? En fait, il n'est pas vrai que l'accroissement de la population marche plus vite que celui des subsistances, puisque les hommes sont aujourd'hui beaucoup mieux nourris, mieux vêtus et mieux logés qu'ils ne l'étaient par le passé. En tenant compte de la puissance de production, il faut mesurer également celle des obstacles. Si Malthus a voulu parler d'une tendance abstraite, d'un pouvoir de multiplication qui existe dans l'espèce humaine sans se manifester, cela ne mérite pas d'occuper la science. S'il a prétendu saisir dans les faits la tendance qu'il proclame, je dis que les faits sont contre lui. *Ce n'est donc pas dans son livre qu'il faut chercher la véritable loi de la population*, et sous ce rapport, je me réunis aux observations très-judicieuses que M. Passy a présentées ».

Mon honorable contradicteur manque également d'exactitude lorsqu'il m'attribue la pensée d'exonérer les parents de toute prévoyance, parce que l'univers habité trouverait dans l'Orénoque une nourriture suffisante. J'avoue que si j'avais tiré cette conclusion, je serais un étrange logicien. J'espère que si M. Garnier me fait l'honneur de relire mon article, il reconnaitra son étonnante méprise. Le but de tout l'alinéa qu'il désigne était de montrer que l'humanité était loin d'avoir à craindre, au moins d'ici à longtemps, l'insuffisance des subsistances; que conséquemment, le système de Malthus était sans application aux générations actuelles; que si le bassin de l'Orénoque était assez fertile pour nourrir tous les hommes actuellement arrivés à l'existence, quoique le monde ait commencé depuis six mille ans, il fallait singulièrement compter sur les dispositions heureuses des classes ouvrières pour s'imaginer de les éloigner du mariage par la menace des effets des progressions inventées par Malthus.

Vous êtes donc, me dira-t-on, partisan de l'émigration et vous n'êtes pas effrayé par le récit de toutes les déceptions, de toutes les souffrances de tant de malheureux qui y ont trouvé, au lieu du bien-être, la misère, les maladies et la mort ? Je répondrai à votre question par celle-ci : Vous ne voulez donc pas d'émigration ? Si nos ancêtres avaient pensé comme vous, l'humanité errerait encore entière autour du Paradis terrestre. Ne nous jetons dans aucun extrême. L'émigration a sa raison d'être dans les vues de la Providence ; mais elle doit s'opérer pour l'ordinaire de proche en proche, avec sagesse, sans être exploitée par des intrigants. L'Orénoquo aura son tour comme l'ont eu les Gaules, l'Espagne, l'Italie, etc. Mais, puisque nous voulons être pratiques et que vous avez écrit pour la Franco, non seulement il n'y a pas un trop-plein en France, mais l'agriculture y manque de bras.

Vous avez vu, lors du compte rendu de votre livre, que l'Académie a reconnu généralement que les subsistances y anticipent en fait sur la population. Au surplus, si une émigration devenait nécessaire parmi nous, l'Algérie nous offrirait ses richesses et son beau climat.

Encore une autre inexactitude, mais d'un caractère plus grave. M. Garnier suppose que les casuistes poussent les hommes à vivre sans souci, à se multiplier à la façon des brutes ; il affirme que leur enseignement méconnaît la nature morale de l'homme, le traite comme privé de libre arbitre et l'aveugle sur la responsabilité du principal de ses actes. Accoutumés aux appréciations les plus étranges et aux imputations les plus erronées, nous conservons notre sang-froid depuis les temps où les païens, quo la prudence la plus vulgaire aurait dû rendre plus réservés, répandaient le bruit que les chrétiens immolaient de petits enfants pour en sucer le sang et se livraient aux orgies les plus immondes, jusqu'à notre époque où l'on s'imaginait que les jésuites faisaient l'exercice à feu dans leur couvent. Aussi ne montrerai-je aucune indignation contre l'assertion de M. Garnier. Je dirai même que je le crois de bonne foi, lorsqu'il nous accuse de suivre de tels principes. Ce qui me le fait admettre, c'est l'idée qu'il a eue d'envoyer à *l'Ami de la Religion* l'article où il confirme ces affirmations odieuses, dont il n'est pas l'inventeur sans doute, mais l'écho au moins irrésolû. J'ai toutefois la confiance qu'il a éprouvé depuis un véritable regret d'avoir écrit ces blessantes paroles sur le sacerdoce le plus spiritualiste qui ait jamais paru. A l'occasion de cette énormité calomnieuse, me permettra-t-on de le renvoyer au langage si convenant que Bastiat met dans la bouche du vieux prêtre que l'on consulte sur un mariage ? L'auteur des *Harmonies économiques* s'est sans doute trompé en supposant que l'école spiritualiste a changé de rôle avec l'école matérialiste ; mais il a parlé avec mesure, et les avis qu'il fait sortir de la bouche du prêtre ne sont pas ceux d'un casuiste insensé, abrutissant les esprits, détruisant la responsabilité des actes. Me permettra-t-il de lui conseiller encore de consulter, quand il voudra traiter des matières de casuistique, un ecclésiastique connu par ses lumières ? L'écrivain remplit un sacerdoce ; sa parole, comme celle du prêtre, doit être réfléchie et pesée dans le sanctuaire de la conscience.

M. Garnier nous dit qu'il rend service aux ouvriers en leur manifestant la vérité. Certes, la vérité est pour les hommes un des plus précieux bienfaits : elle est la vie de l'intelligence, comme la vertu est celle de la volonté.

Je serais heureux de pouvoir lui rendre le témoignage qu'il ne s'est point écarté des devoirs qu'elle impose dans l'exposition de nos doctrines.

Oui, il faut aimer la vérité.

Toutefois, mon honorable contradicteur n'ignore point qu'il existe des vérités sur lesquelles la morale exige parfois un impérieux silence, surtout quand de leur publication au milieu des masses, il résulterait un dommage pour les mœurs. Mais est-il bien sûr que son système est l'expression de la vérité? Nous avons vu ce qu'en pensent les membres de l'Académie des sciences morales. Il fait appel, dit-il, à la dignité de l'ouvrier. Oh! c'est bien! Mais, dès lors, qu'il retranche de son livre cette phrase d'une lettre dans laquelle l'auteur, dépouillant le fait physique de ses circonstances morales, appelle l'abus des sens un acte vain, au lieu de le condamner comme coupable, de l'appeler, comme la Genèse, un crime détestable (Chap. XXXVIII, v. 9 et 10) et d'exprimer la répulsion et le dégoût qu'il doit inspirer à la pudeur la moins susceptible.

Je crains, tant cette morale blesse l'honnêteté, d'en avoir mal saisi le sens. Je prie le lecteur de me permettre de lui citer un passage de sa lettre: « Ce que veulent le bon sens et la morale, ce n'est pas sûrement tant qu'on s'abstienne de faire des actes vains, que de faire des actes nuisibles ». Les actes nuisibles, ce sont les conséquences d'une famille trop nombreuse.

Il se plaint que j'ai mal jugé son langage à l'égard du clergé. Les lecteurs peuvent apprécier. Ajouterai-je qu'il accuse les *docteurs modernes de l'Église* de répandre encore, surtout au *confessionnal*, des conseils opposés au *bon sens* des familles, et qu'il traite d'*inintelligente* la jurisprudence de la Congrégation de l'Index? S'il se rappelle qu'il a écrit ces pages, qu'il les a appliquées à un corps enseignant, constitué pour prêcher la morale, ayant pour attributions de propager la science sainte et les idées spiritualistes, je ne doute point que sa conscience ne lui parle plus haut que ma voix, et qu'il ne sente, sous le calme de ma critique, le désir d'allier aux droits de la vérité les devoirs de la modération.

M. Garnier émet le vœu que les ecclésiastiques fassent des études d'économie politique. Un très grand nombre y est initié, et je suis de ceux qui se sont efforcés à ne pas y demeurer étrangers. Mais quelle sera la doctrine qu'ils devront adopter? Là commencera la difficulté. S'ils embrassent les opinions des encyclopédistes, ils tomberont sous la censure des malthusiens, qui ne leur épargneront point les qualifications malsonnantes. S'ils se rangent du côté des malthusiens, M. Proudhon va crier au scandale et ne leur ménagera point ses brutales bordées. L'Académie sourira de leur confiance en des formules démenties par les faits. Pour les uns, les principes des encyclopédistes abrutissent les ouvriers; pour les autres, le malthusianisme est une niaiserie greffée sur une arithmétique équivoque. Pendant ce temps, le malheureux clergé servirait de colin-maillard et recevrait les coups de toutes parts. Son mieux sera d'être, comme par le passé, l'apôtre de l'Évangile. Au surplus, nous sommes assez heureux pour que les savants de toutes les classes nous appellent à eux pour les aider de nos travaux. Les philosophes, les médecins, les naturalistes, les archéologues, les littérateurs, les économistes, les agriculteurs, les statisticiens, etc., se croient incomplets tant que nous ne sommes pas assis sur les bancs de leur école. M. Garnier nous exclut de l'étude de la statistique et de la technologie agricole. Cependant, j'aurais du penchant pour ces deux sortes de connaissances. Né au village et enfant des champs, j'aime l'agriculture; par suite de mes premières études sur les sciences physiques j'ai conservé du goût pour les chiffres, quoique je mette un prix médiocre à ceux de Malthus.

M. Garnier cite quelques ouvrages, mais vaguement, sans indiquer le texte

ni la page, dans lesquels il prétend trouver une regrettable impulsion à créer de nombreuses familles. Il est probable que si jamais je méritais d'être cité par lui dans une autre édition de son livre, il allongerait de mon nom la liste des auteurs dont il fait l'énumération. Or, s'il n'est pas plus exact en ce qui les concerne qu'il ne l'est à mon égard, il aura commis plus qu'une inadvertance de style. Il aura dit le contraire de leur pensée; dès lors il sera facile de critiquer leurs opinions et de leur donner des leçons de science et d'une sage direction! Je le répète, je ne mets pas en suspicion la bonne foi de mon contradicteur; mais il n'a pas recouru aux sources de la théologie, et il n'a pas demandé aux hommes spéciaux le sens des décisions caractéristiques. La théologie, comme la jurisprudence, a son langage particulier dont il faut demander la clef aux maîtres de la science; elle n'a rien de mystérieux, mais elle a sa terminologie.

Je crois m'être suffisamment exprimé sur les devoirs qu'impose le mariage. Certes, c'est le spiritualiser autrement que le malthusianisme que de dire avec l'Ange : *Écoutez-moi et je vous apprendrai quels sont ceux sur qui le démon a du pouvoir. Ce sont ceux qui embrassent le mariage de manière qu'ils bannissent Dieu de leur cœur et de leur esprit, et qui ne pensent qu'à satisfaire leur brutalité comme les chevaux et les mulets qui sont sans raison... Pour vous, vous prendrez la vierge dans la crainte du Seigneur et dans le désir d'avoir des enfants plutôt que par un mouvement de passion, afin que vous ayez part à la bénédiction de Dieu, en la race d'Abraham par vos enfants* (Tobie, chap. VI). On sent passer l'esprit de Dieu sous ces chastes et solennelles paroles. Écoutez encore saint Paul, au chapitre XXIII de l'Épître aux Hébreux : *Que le mariage, dit-il, soit traité en toutes choses avec honnêteté, et que le lit nuptial soit sans tache.*

Gardons-nous donc de livrer aux masses la discussion de principes jusqu'ici vérifiés par l'univers chrétien. Gardons-nous donc d'affaiblir les liens déjà si relâchés des mœurs privées et publiques. S'il faut, dans quelques circonstances, traiter de ces matières délicates, que ce soit avec tous les ménagements que réclame la pudeur, et qui laissent dans une heureuse ignorance ceux qui n'ont pas besoin d'être initiés à ces sortes de questions. La pensée réclame souvent des voiles comme le corps humain, et son expression brutale a des dangers comme l'effronterie de la misère. C'est dire que je regrette l'approbation que M. Garnier donne à M. Mill en ces termes : *« Le peuple ne se doute guère de tout ce que coûte cette prudence de langage. On ne peut pas plus prévenir et guérir des maladies sociales que les maladies du corps, sans en parler clairement ».*

Mais ne vaudrait-il pas mieux tolérer des actes condamnés par la sévérité chrétienne, que d'exposer la jeunesse et les époux à des conséquences contre lesquelles la raison réclame? Je ferai remarquer qu'il ne s'agit plus de protéger ici un intérêt social, de prévenir un excès de population capable d'affamer le globe; nous voilà déjà bien rassurés contre la frayeur que devaient nous inspirer les tant célèbres proportions géométriques et arithmétiques.

L'économie politique a disparu; Malthus et ses principes de population n'ont plus rien à voir dans cette affaire; c'est tout simplement un fait privé de ménage, un cas de conscience à résoudre dans l'intérêt d'une famille.

La réponse ne sera point difficile. Je dirai qu'entre deux actes incriminés, il ne saurait y avoir d'option à faire. On doit s'abstenir de l'un et de l'autre. Les lois qui président à la formation et à la distribution des richesses ont

sans doute leur importance, les obligations du mariage ont leur poids; les nécessités du travail ont leurs rigueurs. Mais aussi la morale évangélique a ses droits dont aucune considération ne peut justifier la violation, mais dont la religion facilite l'accomplissement par les secours nombreux qu'elle fournit. La véritable morale n'innocente pas un acte coupable, sous prétexte d'en prévenir un autre. Comme elle ne dit point qu'il vaut mieux commettre le vol que le meurtre; se livrer au plaisir avec des femmes flétries, que de porter le trouble dans une famille honnête, mais elle condamne tous ces actes. De même elle ne donne point la préférence à des actes dont j'ai signalé la culpabilité, sous prétexte d'affranchir les époux de la responsabilité qu'ils assument en contractant des obligations dont ils ne pourraient espérer l'accomplissement. La vertu consiste dans la fuite de tous les vices et dans l'accomplissement de tous nos devoirs. Que serait une morale qui affranchirait d'une obligation, afin d'assurer l'exécution d'une autre? Si elle est véritable, c'est-à-dire fondée sur la nature des choses et sur les ordres de Dieu, elle ne se prêtera point à ces accommodements. Celle de l'Évangile n'admet point des transactions de cette espèce. Elle prescrit la chasteté à la jeunesse qui se prépare aux importants devoirs de la vie religieuse et civile, aux soldats qui l'exercent dans les camps, à l'homme marié que ses intérêts éloignent du foyer domestique, à ceux que la mort a jetés dans le veuvage; elle n'en dispense point les époux qui vivent sous le même toit. Les difficultés relèvent les mérites de la vertu, et elles serviront de mesure aux récompenses réservées à l'homme qui conserve sa dignité en tout temps, et respecte les ordres de Dieu, si difficile qu'en soit l'accomplissement.

L'abbé CORBIÈRE,

Ancien curé de Saint-Vincent de Paul.

Seconde lettre de M. Joseph Garnier et Réponse de M. l'abbé Corbière.

Nous avons reçu une nouvelle lettre de M. J. Garnier en réponse à M. l'abbé Corbière au sujet de la doctrine de Malthus. L'étendue de cette réplique nous met dans la nécessité de n'en donner qu'une analyse, dont le savant professeur de l'école des ponts et chaussées voudra bien reconnaître la scrupuleuse exactitude¹.

Le très remarquable article de M. l'abbé Corbière, nous écrit M. Garnier, nécessite de sa part quelques observations pour l'éclaircissement de cette fondamentale question, à la fois morale, économique et politique.

D'abord, il maintient qu'il n'a pas commis l'inexactitude sur l'interprétation du sentiment de M. l'abbé Corbière, lequel aurait soutenu que la prudence conjugale est injurieuse à la Providence, que la fécondité du bassin de l'Orénoque serait un remède suffisant aux misères de ceux qui habitent au milieu de nous.

¹ *L'Ami de la Religion* des 14 et 16 octobre 1858.

Puis l'honorable professeur d'économie politique affirme que M. Léon Faucher, tout distingué qu'il fût dans cette science, n'avait pas fait une étude spéciale de la question relative à la propagation; il lui oppose M. Léonce de Lavergne; et il finit par dire que la majorité des hommes instruits adopte sa théorie. Il a été ému de ce que M. l'abbé Corbière a qualifié ses assertions, au sujet de la morale des casuistes, d'*énormités calomnieuses*.

« J'avoue, dit-il, que ce reproche m'a d'abord étonné et ensuite effrayé sur l'état de mon esprit et sur la portée de mon intelligence ». Il a relu les ouvrages qui avaient servi, dans son article précédent, de base à son accusation, et ce nouvel examen n'a pas changé sa manière de voir; il l'a confirmée.

M. l'abbé Corbière lui avait reproché de n'avoir pas indiqué le texte et la page des auteurs qu'il inculpait; voici la réponse de M. Garnier : « Pour faire ces indications, il aurait fallu se lancer dans une dissertation qui n'eût été à sa place ni dans mon volume ni dans ma lettre. Mais aurai-je besoin de citer spécialement des pages dans des ouvrages dont je signale l'esprit général ? » Il croit que ses indications suffisaient pour diriger les recherches d'un ecclésiastique, naturellement au courant de la science théologique.

Il regrette à son tour que M. l'abbé Corbière n'ait pas cité un ou plusieurs auteurs pour montrer que les casuistes n'ont pas enseigné une doctrine favorable à une multiplication inintelligente des enfants. Et argumentant de l'obligation où sont les deux époux, d'après les casuistes, de se rendre les devoirs qui naissent de leur engagement, appelé *debitum*, il en conclut que les casuistes ont enseigné la morale qu'il leur attribue.

Il ajoute : « De la prévoyance du père de famille, du devoir de songer au sort de ses enfants existants ou à venir comme à la santé de sa compagne, il n'en est pas question, ou s'il en est question, c'est pour conclure... au devoir de procréer ».

M. Garnier affirme que les théologiens en général interprètent de la manière la plus grossière le passage de la Genèse, *Croissez et multipliez*, et celui du chapitre xxxviii; comme s'ils faisaient un précepte général de multiplier les enfants sans prévoyance de l'avenir.

Toutefois, il admet que la morale des casuistes qu'il combat est modifiée dans la pratique par un grand nombre de prêtres. Il loue à cet égard une réponse de la sacrée Pénitencerie, les avis de M. Gousset et la réserve de Bergier qu'il a fouillé dans tous les sens; mais il se plaint, d'autre part, « d'une immixtion au tribunal de la

pénitence qui a les plus mauvais résultats et répugne de plus en plus à la partie intelligente de la population ».

Après avoir blâmé les théologiens de leur langage qu'il appelle dangereux pour les jeunes prêtres, il regrette que M. l'abbé Corbière ne soit pas plus catégorique. Cependant il croit s'apercevoir, ce qui au fond, n'est pas douteux, que son contradicteur réclame une abstinence absolue, au cas où les époux voudraient limiter le nombre des enfants. Que les lecteurs ne perdent pas de vue qu'il s'agit toujours de faits qui importent à l'accroissement ou à la diminution de la population.

Sur ce que la vertu de la chasteté est d'une pratique difficile pour les époux résolus de vivre comme frère et sœur, et de ce que cependant M. l'abbé Corbière croit qu'il leur est permis de vivre de la sorte, M. Garnier en conclut que notre collaborateur est malthusien avec saint Paul, avec une foule de saints cités dans l'histoire ecclésiastique, et à la manière de plusieurs chrétiens qui réduisaient l'alliance conjugale à la simple union des âmes. « Toutefois, ajoute-t-il, M. Corbière n'est pas malthusien, je m'empresse de le concéder, à la manière de ceux qui ne croient pas que la morale méconnaisse la nature de l'homme et puisse être en opposition radicale avec la prescription de la physiologie et d'exiger une vertu surhumaine dans le mariage ». La question est donc « entre les malthusiens et les non malthusiens, puis entre les deux catégories de malthusiens que je viens d'énoncer ».

Ici M. Garnier s'efforce d'établir que l'acte d'Onan, appelé détestable par la Genèse, n'était pas mauvais comme opposé à la chasteté, mais peut-être parce qu'il renfermait une désobéissance contre Juda, une tromperie contre la veuve de son frère.

« Toujours est-il que la Genèse ne dit pas que l'acte fût détestable par immoralité ou par atteinte portée à l'accroissement de la population ; dès lors ce fait, dit-il, est sans portée et ressemble à une foule d'autres dont la moralité nous échappe à la distance du temps où nous sommes et au point de vue où nous pouvons nous mettre ». C'est par cette explication qu'il pense échapper à la condamnation de l'écriture sainte. Confondant la loi morale, qui est invariable, avec les lois cérémonielles et judiciaires des juifs qui ont été abolies, il s' imagine que celle-ci, dont l'objet est de régler les mœurs, a pris également fin par la publication de l'Évangile.

M. Garnier finit sa lettre par l'apologie de la manière dont les malthusiens ont traité les matières délicates qui nous occupent. Il les juge à l'abri de tout reproche; mais par contre, il malmène les

Compendium où il a vu des détails incroyables, des distinctions saugrenues, propres à dépraver les lecteurs en général et les jeunes prêtres en particulier.

Nous laissons maintenant la parole à M. l'abbé Corbière.

Signé : A. SISSON.

J'éprouve une douleur profonde d'être obligé de défendre la sainteté du mariage contre un professeur dont les ouvrages ont une valeur incontestable, et de stigmatiser, en le réfutant, des pratiques immondes dont, au milieu des lumières versées par le christianisme, il poursuit la réhabilitation. Autrefois, lorsqu'on honorait la bonne déesse par des actes d'une licence dont rougis-saient même les patens, on les entourait de mystère; on n'en parlait ni pour les excuser ni pour les faire connaître; la mort aurait été la punition des indiscrets qui auraient cherché à les pénétrer. Espèce d'hommage rendu à la chasteté! Aujourd'hui le vice s'est-il donc assez bien paré pour tromper même des hommes honorables? Il a pris le visage de la science et, sous ce masque, il a égaré le sens de quelques esprits livrés à l'étude. Il lève la tête et se vante, si ce n'est de nous enrichir, au moins de prévenir la misère. Ne croyez point à ses mensonges; l'éternelle vérité a dit cet axiome de la plus haute portée politique que je me plais à citer pour le seconde fois : *La justice élève les nations, et le péché rend les peuples misérables.*

Malthus a fondé une école dont les doctrines seront désastreuses. Il faut cependant avouer que la contrainte morale dont il conseille la pratique est loin de présenter le caractère d'immoralité que justifie M. Garnier. Il la veut, dit-il, accompagnée de chasteté. Quoi qu'il en soit du sens de cette explication, que ses disciples n'interprètent point de la même manière, toujours est-il que le mauvais arbre a fini par donner ses fruits les plus empoisonnés. Aujourd'hui, on imprime un livre pour justifier un acte que les livres saints, les médecins et les moralistes ont flétri d'un commun accord, en l'appelant du nom que portait le premier coupable, et dont la Genèse nous a transmis l'iniquité et la punition. Après avoir ébranlé la foi, on prépare la ruine des mœurs. La pudeur va-t-elle donc désertir le foyer de la famille, l'humble toit de l'ouvrier et du laboureur? Verrons-nous la décrépitude musulmane atteindre notre société, et la population française s'épuiser comme celle du Japon et des sérails de l'Inde?

Voyez-vous le jeune homme courbé avant l'âge et portant dans son regard indécis l'hébètement de son esprit? Il court vers la mort, et à sa marche chancelante, on dirait qu'il se heurte contre des tombeaux. Ce n'est pas la mort qui l'a cherché, c'est lui qui en a provoqué les coups. Le péché, pour me servir d'une métaphore de saint Paul, en précipite l'arrivée, semblable à l'aiguillon qui aux mains du laboureur, accélère les pas des animaux lents à la marche, *stimulus mortis, peccatum est.* Avant le coup fatal qui terminera cette existence honteuse, les plus belles facultés de l'âme s'éteindront; plus de force dans l'intelligence, plus de fraîcheur dans l'imagination; la mémoire sera incertaine, comme celle du vieillard. Le cœur de la victime sera blasé, et un ennui dévorant la poursuivra partout. Parents désolés, vous ignorez les causes de cet hébètement et de cette langueur qui excite une pitié navrante;

parcourez les livres que votre fils lisait, informez-vous des compagnons qu'il fréquentait; ce sont les meurtriers qui lui ont arraché la vie. La religion seule aurait prévenu votre immense douleur.

Où voulez-vous en venir? me dira-t-on; qui justifie ces excès? Économistes, écrivains ou professeurs, nous les condamnons comme vous.

Vous les condamnez comme moi! Ah! ne voyez-vous point que les pratiques excusées par vous dans le mariage ne sont qu'une des manières dont se commettent les excès dont le docteur Tissot a expliqué les suites lamentables? Elles sont même aggravées de cette circonstance qu'elles outragent la femme, fleur délicate dont vous devriez protéger le parfum, et dont vous désolerez la conscience. Non, le jeune homme épuisé, la jeune fille qui laisse tomber de sa tête sa couronne embaumée, ne sont pas aussi criminels. Un péché solitaire, tout coupable qu'il soit, n'a pas du moins le funeste effet de pervertir un complice.

Vous savez que nous ne partageons guère les doctrines de Proudhon. Mais l'impartialité m'oblige à reconnaître qu'ici il est dans le vrai, et qu'il caractérise votre système avec une verve égale à la rigueur de la logique. « S'il est vrai, dit-il dans ses *Contradictions économiques*, que la contrainte morale, subitement devenue contrainte physique, et résolvant à sa manière le problème de la population, soit d'une pratique utile aux gens mariés, cette utilité n'est pas moindre aux gens non mariés. Or, c'est ici le côté immoral de la chose non prévu par les économistes; le plaisir étant voulu et recherché pour lui-même, sans la conséquence de progéniture, le mariage devient une institution superflue; la vie des jeunes gens, une fornication stérile; la famille s'éteint, et avec la famille, la propriété. Le mouvement économique reste sans solution, et la société retourne à l'état barbare. Malthus et les économistes moraux rendent le mariage inaccessible; les économistes physiiciens le rendent inutile; les uns et les autres ajoutent au manque de pain le manque d'affections, provoquent la dissolution du lien social. Et voilà ce qu'on appelle prévenir le paupérisme! Voilà ce qu'on entend par répression de la misère! Profonds moralistes! profonds politiques! profonds philanthropes! »

Dieu a donné à l'espèce humaine divers instincts dont l'énergie est d'autant plus grande que les devoirs seront plus difficiles à remplir. Ils deviennent, quand ils sont pervertis, les causes des vices; mais philosophiquement, ils ont la mission providentielle d'obliger les hommes à se conserver, à se perpétuer, en un mot, à remplir leur destinée. Il est à remarquer que dans les pays où la vie est facile, le corps et l'esprit sont moins développés; et si l'on voit souvent, dans les classes inférieures de la société, une supériorité de talents et d'inventions, c'est à raison surtout de la nécessité où se trouvent ceux qui les composent de parvenir par leur activité laborieuse. Or, si l'homme cesse d'être amené au mariage, parce qu'il trouve en dehors de son usage légitime l'accomplissement de ses goûts, il demeurera célibataire, il épuisera sa vie dans une débauche stérile; il vivra sans prévoyance, dans la paresse, dans l'ennui et il périra dans la dégradation.

Comment arriverez-vous à persuader à un jeune homme qu'il doit fonder une famille? Le mariage, vous dira-il, a de lourdes charges. Une femme peut me déplaire dans quelques temps. L'éducation des enfants est fort coûteuse. Je préfère garder ma liberté. Lorsque les principes chrétiens agissaient sur mon esprit, je comprenais l'institution du mariage pour apaiser les cris de la conscience. Mais j'ai changé de maîtres; ceux-ci ont honni les casuistes,

m'ont rendu la confession suspecte, m'ont appris les véritables règles de la philosophie. Onan a eu ses panégyristes; il fait école, et je suis de ses disciples!

Mais supposons le mariage contracté. Savez-vous le motif qui stimulera l'activité des hommes sans fortune? C'est la pensée qu'ils travaillent pour leurs enfants. Leur dot, ce sont leurs bras nerveux, leur probité, leur bonne conduite. Leurs jouissances journalières, ce sont des enfants vigoureux, auxquels ils ont transmis un sang conservé par la vertu. Leur caisse d'épargne, c'est l'espérance d'être secourus dans leur vieillesse par les enfants pour lesquels ils vivent et travaillent et dont ils se font respecter par une vie irréprochable. Laissez donc Malthus et ses progressions géométriques et arithmétiques. Que demandez-vous un capital à ceux qui se marient et dont Dieu bénit l'union? Leur capital, c'est la vigueur par la vertu, c'est le respect de soi. Leur capital, c'est le rabot de l'artisan, la plume de l'employé. La France ne serait bientôt qu'un désert dépeuplé par le vice, si les doctrines du malthusianisme physicien venaient jamais à prévaloir. La plus sainte des intentions serait outragée; et la femme que l'homme a reçue du créateur pour être l'ango de sa maison, sa consolation dans les épreuves, pour lui offrir l'exemple de toutes les vertus, serait profanée; elle ne serait que l'instrument destiné à satisfaire des passions brutales.

Au reste, comme je l'ai dit dans mes articles précédents, les époux prudents peuvent vivre comme frères et sœurs. M. Garnier regrette que je n'aie pas cité les auteurs dont j'ai invoqué la doctrine. Je vais le satisfaire, en lui rappelant textuellement les paroles de celui qui a traité la matière avec des détails qui ne sont plus nécessaires, mais enfin avec science. « Dico nullam esse culpam, ex communi consensu, abstinere conjuges a copula, nec prolem multiplicent, quam alendo non sunt pares... Dico fas esse debitum negare ad vitandum magnum in bonis fortunæ aut famæ detrimentum, vel ad magnam in illis utilitatem comparandam. Constat ex dictis hoc libro IX, disputatione 4^o, num. 13, ubi probavimus ex his causis licere viro peregre proficisci. » (Sanchez, *de Matrimonio*, lib. IX, disput. 26).

Mais il est bien entendu que rien ne pourra fléchir la rigueur de la morale chrétienne. Écoutons saint Paul, qui n'a pas donné d'autre solution à la question présente. Il résout de la manière suivante les doutes qui lui avaient été exposés par les Corinthiens : « Unusquisque suam uxorem habeat, et unaquæque suum virum habeat. Uxori vir debitum reddat; similiter autem et uxor viro: Mulier sui corporis potestatem non habet, sed vir; similiter autem et vir sui corporis potestatem non habet, sed mulier. Nolite fraudare invicem, nisi forte ex consensu ad tempus, ut vacetis orationi: et iterum revertimini in idipsum, ne tentet vos Satanas propter incontinentiam vestram ». (I ad Corinthios, chap. VII.)

Il suit de cet enseignement que l'abstinence entre époux est permise, mais dangereuse pour les mœurs. On ne doit donc pas la prêcher aux masses; mais les conjoints sont libres de la pratiquer, s'ils se sentent le courage de s'y conformer sans violer les règles de la chasteté chrétienne. Ceux qui s'y trouveront obligés le reconnaîtront assez par leur situation. Alors ils consulteront la voix de la conscience, prendront l'avis d'hommes qui méritent leur confiance. S'ils ont le cœur droit, Dieu ne manquera point de les éclairer et de les soutenir dans la vertu; car en nous donnant des lois, il nous communique les secours dont nous avons besoin pour y être fidèles.

Il ne me reste plus qu'à répondre à des critiques de détail.

M. Garnier persiste à soutenir que j'ai traité d'injurieuse à la Providence la limitation préventive des enfants. Ne craint-il point, par cette persistance, d'affaiblir l'autorité de ses assertions sur l'enseignement des casuistes? N'ai-je pas dit, dans le paragraphe final de l'article, que les prêtres condamnent seulement les outrages faits à la femme? Est-ce que tout le monde n'a pas compris le sens de ces paroles dont le but est de flétrir le crime d'Onan? Jamais un théologien, accepté comme tel dans l'Église, n'a soutenu les énormités que M. Garnier nous impute; pourquoi les aurais-je patronnées?

Quant à me prêter l'idée étrange d'indiquer l'envoi dans l'Orénoque comme moyen de combattre efficacement la misère des pauvres établis au milieu de nous, ce n'est, je le sens bien, qu'une malice, une plaisanterie dont je n'avais pas d'abord senti le mordant et la finesse, enfin une taquinerie de controversiste. Passons outre.

L'honorable contradicteur, ému, à juste titre, du reproche que je lui avais fait d'avoir mal exposé la doctrine des casuistes, s'est mis à lire les ouvrages du cardinal Gousset et du savant Bergier. Qu'a-t-il trouvé dans ces doctes écrits? Il le dit avec une franchise qui l'honore; langage convenable, détails sobres, morale pure. Alors il en est revenu à MM. Lequeux, Bouvier, etc. Quel a été le résultat de tant de recherches? Rien pour justifier des qualifications injurieuses. Alors il se fâche contre moi, qui, dit-il, devrais les connaître et trouver dans leurs ouvrages cette provocation inintelligente à multiplier les enfants sans mesure, jusqu'à épuisement! Mais c'est à l'accusateur à fournir ses preuves; mais si ces auteurs n'ont rien de semblable! C'est égal, je devrais les reconnaître coupables; les besoins de la cause l'exigent. Ils ont d'ailleurs parlé des devoirs du mariage; ils ont pris le mot *debitum* dans saint Paul, cité plus haut. Or, ce mot dit tout: il signifie qu'il faut marier les enfants de suite après leur première communion, condamner toutcélibat et le veuvage. Monsieur le professeur, ne voyez-vous pas que le mot lui-même vous condamne? Sans avoir appris par cœur Cujas et le répertoire général de jurisprudence de M. Dalloz, tout le monde sait qu'une dette peut s'éteindre et l'acquit en être suspendu pour des raisons examinées devant Dieu. Quand je vous disais de consulter un prêtre intelligent pour comprendre la terminologie casuistique!

Vous vous êtes imaginé que j'ai lu tous les auteurs ecclésiastiques, pour vous dispenser de me les citer dans notre controverse. Ignorez-vous que leurs œuvres se compilent depuis dix-huit siècles? Mais voyons M. Lequeux que vous avez lu et relu. Soutient-il la thèse que vous lui attribuez? Il dit tout le contraire, comme il m'a fait l'honneur de me l'écrire. Il admet formellement l'exception tirée de l'impossibilité morale, d'une maladie grave, du désir d'élever convenablement les enfants: *ubi, dit-il, non vero, suppetunt media convenienter providendi liberis, secundum suam conditionem*, supposant toujours que la vertu n'y sera point compromise. M. Garnier, je vous croyais de bonne foi; que dites-vous, lecteur, de ses affirmations? Ai-je été trop sévère? Il nous apprend qu'en lisant mon accusation, il s'est pris à douter de son intelligence; mais la lecture des casuistes a ramené la sérénité dans son esprit. Je ne m'entends guère en pathologie; néanmoins à l'aide du peu que j'en connais, je crois qu'il s'était trop sévèrement jugé. Mais voyez sur quels motifs il se rassure! Heureusement pour ses amis qu'il a d'autres titres pour croire à la conservation de ses belles facultés.

M. Garnier a une manière d'interpréter l'écriture sainte qui conduit droit au scepticisme historique. Il suppose que l'éloignement du temps ne permet plus de connaître le sens autrefois attaché à un passage. Voyez le beau système : les mots Dieu, âme, homme, seraient des énigmes ! Quand nous lisons qu'Alexandre et César étaient de grands capitaines, ces expressions pourraient signifier n'importe quoi, qu'ils étaient peut-être des magistrats, des architectes, des musiciens. N'est-il pas évident que la certitude historique tient à deux points essentiels : à la conservation des textes ou de la tradition orale et à celle de la signification des mots. Sans faire ici appel à l'autorité de l'Église, n'est-ce point un fait avéré que partout, les moralistes comme les médecins font découler du nom d'Onan le crime que M. Garnier cherche à innocenter ? Au surplus, je constate que mon contradicteur m'a mieux compris qu'il ne semblait le dire.

Mais il est entièrement dans le vrai quand il combat l'interprétation du texte où Dieu est représenté bénissant l'espèce humaine et lui donnant la fécondité. Il a parlé ici absolument comme un docteur de Sorbonne. Toutefois je dois lui dire une chose : les mauvais plaisants, les protestants, et les philosophes, qui tiennent de ces deux classes d'adversaires, sont les seuls qui aient soutenu que, d'après ce passage, le mariage et la multiplication des enfants sont obligatoires. Nous catholiques, nous partageons son avis, ou mieux il a pris le nôtre sans le savoir. Puisqu'il a lu Bergier dans tous les sens, il a dû s'en convaincre au mot *célibat*.

Rien n'égale, par l'originalité de l'idée, le paragraphe où mon adversaire me représente comme malthusien. Je suis malthusien ! Les puritains qui prétendent relever la *dignité de l'homme* sont donc disposés à accueillir un casuiste !... Ils sont bien tolérants !... Et M. Garnier qui reproche aux théologiens des distinctions saugrenues ! Il me colloque, si j'ai bien compris, dans la troisième catégorie. Ah ! je redoute que quelque encyclopédiste ne me cite parmi les leurs. A l'aide de la logique employée par M. Garnier, il me dit : Voltaire n'était pas chrétien, mais il n'avait pas repoussé les grands principes sociaux ; vous qui les admettez, vous êtes voltairien avec saint Augustin qui croyait en Dieu, avec Bossuet qui a composé un traité admirable sur les facultés de l'âme ; vous êtes voltairien avec Jean-Jacques Rousseau qui n'aimait guère le philosophe de Ferney, mais qui s'est fait le défenseur de la loi naturelle. Puissamment raisonné ! Quand un homme crée un système, je comprends que ses disciples prennent son nom ; ainsi j'appellerai malthusiens les économistes qui croient aux deux propositions de Malthus. Mais faire honneur à ce philosophe de toutes les idées morales reçues partout avant lui, parce qu'il ne les a pas combattues ou les a défendues, n'est-ce pas au moins *saugrenu* ?

Vous avez vu que M. Garnier range parmi les malthusiens la majorité des économistes ; s'il m'associe à eux ainsi que les casuistes dont j'ai exposé les opinions véritables, je le crois bien que son système prédomine ! Quoique nous n'occupions que le très humble rang de la troisième catégorie, nous formons une importante majorité. Voilà cependant ce que c'est que de s'expliquer ! Je n'en persiste pas moins à lui conseiller de consulter quelque prêtre intelligent, quand il voudra parler de casuistique.

Un mot sur les casuistes. On désigne sous ce nom les théologiens qui se sont appliqués à l'étude des devoirs chrétiens afin de résoudre les doutes que leur soumettent les fidèles. Ils sont à la science des mœurs ce que sont les

jurisconsultes à celle des lois. Tous ne sont pas des aigles ; mais cet oiseau à l'œil perçant, au vol majestueux et aux serres puissantes, est rare même parmi les malthusiens. Toutefois, on ne peut nier qu'ils n'aient été des hommes d'une vertu sincère, et que parmi eux il n'en existe d'une haute portée scientifique. Quelques-uns sont entrés dans des détails qui paraissent aujourd'hui superflus. Il est pourtant à observer qu'ils n'écrivaient point pour les masses, ni dans la langue vulgaire, mais en latin. Les médecins et les chirurgiens qui traitent des matières de même nature ne croient pas manquer à leur devoir en les exposant, même en français. Que M. Garnier lise dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, tome XXXI, les raffinements de lubricité auxquels le désordre peut atteindre, et il s'expliquera comme certains casuistes, à tort peut-être, ont suivi le vice dans toutes ses métamorphoses. Mais je ne vois pas où tendent les diversions de M. Garnier. Il s'agit du malthusianisme, et non de la morale des casuistes et de leur langage technique. S'ils avaient justifié sa morale, si les modernes voulaient la propager, il applaudirait à l'immixtion qu'il condamne ; ils la censurent, dès lors cette immixtion est intolérable. Qu'il sache cependant que les avis de la Sacrée-Pénitencerie et de mgr Gousset sont la règle invariable et universelle, et je suis heureux de voir qu'il en approuve la sagesse.

Je ne sais, Monsieur, si les professeurs d'économie politique qui ne voient, dans la lubricité entre époux, que des *actes vains*, enseignent une telle doctrine à leurs élèves. S'il en était ainsi, je me permettrais de faire une demande à leur franchise. Elle ne saurait vous surprendre, vous qui vous intéressez si vivement à l'éducation des jeunes ecclésiastiques, vous ne serez pas étonné que je me préoccupe de celle qui est donnée aux élèves dans les cours publics. Je voudrais donc que les parents fussent au moins instruits de la morale qui est enseignée à leurs enfants ou à leurs gendres futurs, et que l'on inscrivit dans le programme de l'école et sur la porte de la classe : Cours d'onanisme.

L'abbé CORBIÈRE.

Lettre de M. l'abbé Corbière et réponse de M. Joseph Garnier ¹.

A Monsieur le directeur du JOURNAL DES ÉCONOMISTES.

Monsieur le Directeur,

M. Joseph Garnier a été un historien trop inexact de la controverse que j'ai soutenue contre lui, il y a quelques années, sur son système relatif à la contrainte morale, pour qu'il me soit permis de garder le silence. L'exposé qu'il a fait de la doctrine enseignée par les docteurs ecclésiastiques n'a aucun fondement, et les assertions qu'il me prête ne sont pas mieux justifiées. Veuillez donc m'ouvrir les pages de votre journal pour y rectifier ce que les affir-

¹ *Journal des Économistes* du 15 avril 1863.

mations de mon contradicteur ont d'erroné en fait ou d'injurieux pour la science théologique.

1^o Jamais les casuistes catholiques n'ont dit que le devoir des conjoints est de créer le plus d'enfants possible. Cette énormité n'a pu être enfantée que par l'imagination de quelque Rabelais. Comment M. Garnier, avec tout son esprit, a-t-il été dupe d'une invention si peu vraisemblable?

Non seulement les casuistes n'ont pas regardé comme illicite de proportionner le nombre des enfants aux moyens qu'on a de les nourrir et de les élever, mais ils ont dit positivement que cette limitation préventive est permise. Voici un passage décisif de Sanchez : *Dico nullam esse culpam, ex communi consensu, abstinere conjuges a copula, ne prolem multiplicent, quam alendo non sunt pares... Dico fas esse debitum negare ad vitandum magnum in bonis fortunæ aut famæ detrimentum, vel ad magnam in illis utilitatem comparantem.* (De Matrimonio, lib. XI, disput. 25.)

M. Garnier connaît ce passage ; je le lui ai cité dans *l'Ami de la Religion*. Comment se fait-il qu'il le passe sous silence ? Pourquoi reproduit-il les mêmes inculpations ? Pourquoi n'a-t-il tenu aucun compte du redressement que j'ai fait de ses assertions erronées ?

2^o Jamais les casuistes catholiques n'ont admis que Dieu, dans la Genèse, en prononçant les paroles : *Croissez et multipliez*, ait ordonné de rendre le mariage fécond sans se préoccuper de la santé de la mère et du sort réservé aux enfants. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'ils ont dit tout le contraire. Une chose est encore plus étonnante : je suis accusé par mon contradicteur de l'avoir fort maltraité, en m'appuyant sur le *Crescite et multiplicamini*, pour me prononcer en faveur de l'abstinence absolue. C'est trop fort !

Est-ce donc que M. Garnier croirait possible de mettre d'accord le devoir d'une procréation sans mesure avec l'autorisation et le conseil de pratiquer une continence parfaite ? Nos théologiens n'ont pas admis une telle manière de raisonner. Loin de tenter une conciliation de cette espèce, ils sont partis d'un point de vue contraire pour justifier le célibat religieux ; ils ont dit aux hérétiques qui le réprouvaient : Le texte de la Genèse que vous alléguiez contre la virginité ne contient pas un ordre de contribuer à l'accroissement de l'espèce humaine ; il ne renferme qu'une promesse de bénédiction. Cela étant, comment est-il venu à la pensée de M. Garnier que les controversistes catholiques aient déduit du même texte le conseil de vivre dans la virginité, et le précepte de se marier dès l'âge nubile et de s'entourer d'une famille nombreuse ? Je suis surpris que l'esprit sagace d'un polémiste tel que lui n'ait pas saisi la contradiction choquante de ce double enseignement.

Pour ce qui me concerne, en me prononçant pour l'abstinence absolue, je n'ai pas maltraité M. Garnier en m'appuyant sur le passage de la Bible *Crescite et multiplicamini*. Sans montrer beaucoup de suffisance, je crois qu'il m'est permis de me déclarer incapable d'émettre une pareille incohérence d'opinions. Voici, au reste, ma justification matérielle ; je la tire de ma réponse insérée dans *l'Ami de la religion* (16 octobre 1858). Je disais alors à mon contradicteur : « M. Garnier est entièrement dans le vrai quand il combat l'interprétation du texte où Dieu est représenté bénissant l'espèce humaine, et lui donnant la fécondité. Il a parlé ici comme un docteur de Sorbonne. Toutefois, je dois lui dire une chose : les mauvais plaisants, les protestants, et les philosophes qui tiennent de ces deux classes d'adversaires, sont les seuls qui aient soutenu que, d'après ce passage, le mariage et la multiplication des en-

fants soient obligatoires. Nous catholiques, nous partageons son avis, ou mieux, il a pris le nôtre sans le savoir. Puisqu'il a lu Bergier dans tous les sens, il a dû s'en convaincre au mot Célibat ». Est-ce clair?

Je ne m'explique pas pourquoi M. Garnier m'a attribué un commentaire formellement en opposition avec celui dont il avait vu le texte dans *l'Ami de la Religion*. Je me plais à croire que sa mémoire l'a trahi, ou qu'un copiste aura par malice falsifié le passage, afin de me fournir l'occasion de relever un flagrant délit d'altération historique.

M. Garnier se plaint que sa seconde lettre n'ait pas été textuellement imprimée dans *l'Ami de la Religion*; qu'elle ait été donnée sous la forme succincte d'une analyse décolorée, mais dont, au fond, il ne méconnaît pas l'exactitude. Je devrais peut-être m'abstenir de donner l'explication de ce fait, puisque je n'en suis pas responsable; toutefois, d'un autre côté, il pourra être bon que les lecteurs la connaissent. Je serais désolé de blesser M. Garnier; j'espère qu'il voudra bien excuser la révélation que je vais faire sur mon désir de satisfaire sa légitime curiosité, et sur le besoin que j'éprouve de justifier la conduite du rédacteur en chef. Eh! bien, les propres termes de sa réplique ne furent pas reproduits, parce qu'ils ne furent pas trouvés acceptables.

Si l'on se rappelle que, dans son « *Traité sur la population* », M. Garnier appelle insensée la morale des casuistes; qu'il accuse les docteurs modernes de répandre surtout au confessionnal des conseils opposés au bon sens; qu'il qualifie d'inintelligente la jurisprudence de la congrégation de l'Index, il sera facile de se figurer, par analogie, quelle était la courtoisie de ses dernières attaques. L'idée de répéter dans un journal ecclésiastique les paroles offensantes qu'il avait adressées au clergé pouvait paraître originale; M. le rédacteur en chef de *l'Ami de la Religion* leur trouva un autre caractère; cependant il voulut user de modération, et il pensa concilier le devoir de respecter ses lecteurs ordinaires avec celui de l'impartialité, en reproduisant le fond de la discussion dépouillée des accessoires dont je viens de tracer la physionomie.

M. Garnier prétendait spécialement que l'enseignement ecclésiastique était de nature à troubler l'imagination des élèves destinés au sanctuaire. C'est cette accusation qui lui attira ma réponse dont il se plaint, c'est ce qui m'amena à le questionner lui-même sur les doctrines qu'il professe dans son cours. Mes paroles l'ont ému; il les a traitées de perfides; il les a accompagnées d'un *sic*, sur l'effet duquel je lui fais, au reste, mon compliment: son *sic* est vraiment beau. Mais pourquoi se fâche-t-il? Est-ce que j'ai inventé l'expression qui sert à désigner son système physiologique? Elle se trouve dans le *Dictionnaire des Sciences médicales*; le docteur Tissot s'en est servi dans le livre que tout le monde connaît; elle a été originairement prise dans la Genèse. *Onanisme!* qualification ignominieuse, mais exacte. Je l'inflige de nouveau au système immoral que je combats; on a beau se démener, il y demeurera attaché, il le déconsidérera, il l'étouffera.

Comment le propagateur d'une telle morale peut-il se dire plus spiritualiste que les théologiens catholiques? Est-ce donc qu'il y aurait plus de force d'âme à subir les exigences des sens que de les régler par l'empire de la volonté? Il parle de la brute; eh! bien, n'est-ce pas l'imiter que de se laisser dominer par les instincts, quand il n'est pas donné de les satisfaire à la manière d'un être intelligent, libre, respectant le but du mariage? Où aboutirait-on avec le principe que les dispositions physiologiques légitiment l'abus du plaisir? Le

mari voyageur innocenterait-il les excès de sa femme ? La femme, sédentaire au domicile conjugal, comptera-t-elle sur la fidélité de son époux absent ? N'enlevez point aux parents la douce confiance que leur fille n'est pas flétrie avant de contracter mariage ; laissez croire au jeune fiancé que celle dont il va faire sa compagne portera, au jour de leurs noces, une couronne non fanée. Respectez nos mères, nos sœurs et tous les nôtres, et gardez-vous d'amener les jeunes gens à excuser les excès qui les épulsent et les hébètent, sur le prétexte honteux de nécessités physiologiques.

Un mot sur Bergier, qui semble être rangé par mon contradicteur au nombre des malthusiens physiiciens, pour avoir dit qu'il y a une chasteté propre au mariage. Mais c'est la conséquence inverse qu'il fallait tirer de ses paroles. En quoi donc consisterait cette vertu prescrite aux époux, si les pratiques scandaleuses que je condamne étaient permises ? Le savant apologiste chrétien lui a donné la même portée que moi en s'exprimant de la manière suivante : « Quand on pense, comme la plupart des incrédules modernes, que l'homme n'est qu'un animal, on en conclut comme eux qu'il est en droit de suivre sans scrupule toutes les inclinations de l'animalité, et que, quand il y résiste, il résiste à la nature », c'est-à-dire aux exigences physiologiques.

Mon contradicteur use d'un procédé incapable, sans doute, de donner le change à des économistes instruits, mais de nature à tromper les lecteurs peu versés en cette matière. Dès qu'un écrivain a adopté un des nombreux points de vue dont se compose la doctrine de Malthus, il le signale comme partisan de sa propre morale. Or, rien n'est plus défectueux que cette manière de raisonner. On peut, en effet, admettre que les populations ont une tendance à se multiplier plus vite que les subsistances ; on peut encore conseiller la prudence dans le mariage, sans pour cela innocenter l'abus du plaisir.

La réunion des économistes a parfaitement senti cette différence radicale ; quelques-uns des membres qui la composaient ont soutenu le système général de Malthus ; pas un n'a accepté la tutelle de la morale que je réfute. Bien mieux, M. Léonce de Lavergne a cru devoir prendre la parole pour dégager l'honneur de Malthus à cet égard. La journée a été bonne dans l'intérêt des mœurs. Je me plais à espérer que l'avertissement ne sera pas sans fruit ; j'en constate avec joie la portée pour le triomphe des doctrines saines.

Veillez agréer, etc.

L'abbé CORBIÈRE,

Ancien curé de Saint-Vincent de Paul.

RÉPONSE DE M. JOSEPH GARNIER.

M. l'abbé Corbière me reproche d'avoir été l'historien « par trop inexact » de notre controverse d'il y a cinq ans dans *l'Ami de la Religion*. Comme je prise fort la probité scientifique, je demande la permission de m'arrêter tout d'abord à cet exorde.

J'avouerais facilement mon tort, s'il existait ; mais il n'existe pas, et je maintiens mes assertions. — J'ai rappelé, dans le débat qui a eu

lieu au sein de la Société d'économie politique un passage de ma première lettre à M. l'abbé Corbière, pour montrer comment j'avais engagé avec lui la discussion de la question morale. Ce passage, partie principale de mon compte rendu, a été exactement reproduit ; M. Corbière ne le nie point.

J'ai dit que M. l'abbé Corbière avait fini par conclure à l'abstinence absolue, à la manière de Malthus. J'ai été encore exact, puisque M. Corbière vient de reproduire cette opinion.

J'ai dit qu'il maltraitait fort son adversaire, en s'appuyant sur la Genèse. J'ai été encore exact. — Si M. Corbière m'a répondu que nous étions d'accord sur le « Croissez et multipliez », c'est plus tard, après ma deuxième lettre non insérée, dont il va être question, et dans laquelle je m'étais défendu contre ses attaques en discutant sur les passages de la Genèse. J'ai dit que cette dernière lettre ne fut point insérée, faute de place, et qu'on fit une analyse sèche et mutilée de ma pensée, suivie d'une réfutation bien plus longue que ma lettre. — Ma lettre n'a pas été insérée ; c'est admis. Pour quel motif ? On disait alors : « Nous avons reçu une nouvelle lettre de M. Joseph Garnier ; l'étendue de cette réplique nous met dans la nécessité de n'en donner qu'une analyse dont le savant professeur voudra bien reconnaître la plus scrupuleuse exactitude ». Le savant professeur, de retour de voyage, fut loin de trouver que l'analyse valût, pour la défense de son opinion, sa propre lettre. Aujourd'hui, M. l'abbé Corbière motive la non-insertion sur ce que les termes de cette lettre, « offensants pour le clergé, n'étaient pas acceptables ». Pourquoi ne l'a-t-on pas dit tout d'abord aux lecteurs de *l'Ami de la Religion* ? Si on l'avait dit, j'aurais certainement invoqué mon droit de réponse devant le juge. Et puisque M. l'abbé Corbière formule ici l'accusation, je dois reproduire la seconde partie de cette lettre, dont j'ai bien fait de garder copie, et dont M. Corbière pourra vérifier l'exactitude sur l'exemplaire qui est resté dans ses mains, et qu'on ne m'a pas rendu quand je l'ai redemandé. Le lecteur, s'il prend intérêt à cette discussion, verra au surplus qu'il s'agit d'un complément de l'opinion émise au sein de la Société d'économie politique.

J'ai donc été aussi exact que possible, dans la séance du 5 janvier, en rappelant ma controverse avec M. l'abbé Corbière.

Je vais maintenant entrer dans la question de fond et prouver que la doctrine que je prête aux casuistes n'est pas « sans fondement », en reproduisant simplement la seconde partie de ma deuxième lettre, non insérée dans *l'Ami de la Religion* pour les raisons ci-dessus énoncées.

Je disais dans cette lettre : « Mon savant adversaire, en prenant un ton sévère, assimile mes assertions, au sujet de la morale des casuistes et des manuels destinés aux séminaires, aux imputations les plus erronées dont les anciens chrétiens et les jésuites modernes ont été l'objet ; les qualifie d'énormités calomnieuses, d'affirmations odieuses, dont il m'accuse (en rendant toutefois justice à ma bonne foi) d'être non l'inventeur, mais l'écho irrédéléchi, et qui pourraient, dit-il, justifier son indignation.

« J'avoue que ce reproche m'a d'abord étonné et ensuite effrayé sur l'état de mon esprit et sur la portée de mon intelligence.

« J'ai ensuite voulu revoir les livres dans lesquels j'ai puisé les éléments de mes assertions, avec l'intention de me rétracter si mon erreur m'était démontrée ; car « il s'agit pour moi d'une grave question de science », et je ne suis mû par aucun autre mobile que le besoin de la vérité.

« Ce nouvel examen n'a pas changé ma manière de voir à cet égard ; il l'a confirmée.

« J'ai émis dans mon volume sur la population, j'ai répété dans ma lettre à *l'Ami de la Religion*, le vœu « que les intelligences du clergé catholique portassent leur attention sur les conditions de la vie sociale et éclairassent l'étroite morale des casuistes, qui se formule, à en juger par les ouvrages destinés aux confesseurs (par mgr Bouvier et MM. Debreyne, Rousselot, Moullet, Lequeux, etc., etc.), en une regrettable impulsion à la procréation incessante. » — Après vérification, il me semble bien que je ne me suis pas trompé.

« Mais, à propos des noms que je viens de transcrire, M. l'abbé Corbière dit : « M. Garnier cite quelques ouvrages, mais vaguement, sans indiquer le texte et la page ». — Pour faire ces indications, il aurait fallu se lancer dans une dissertation qui n'eût été à sa place ni dans mon volume ni dans ma lettre. Mais avais-je besoin et ai-je besoin de citer spécialement les pages des ouvrages dont je signale l'esprit général ? Mgr Bouvier a fait une dissertation sur le sixième commandement ; M. Debreyne, un traité éclectique avec force citations sur les sixième et neuvième commandements ; M. Rousselot a résumé la Théologie morale de Sættler et son *Traité sur le sixième*

commandement; MM. Moullet et Lequeux ont fait des Compendiums de théologie morale dans lesquels les mêmes questions sont traitées. Tous ces livres sont destinés à l'usage du clergé en général, des séminaires et des confesseurs en particulier. Quoi de moins vague que l'indication des auteurs de ces ouvrages, en parlant à un homme de science théologique?

« Mais, dit encore M. Corbière, il (c'est de moi qu'il parle) n'a pas recouru aux sources de la théologie; il n'a pas demandé aux hommes spéciaux le sens des décisions casuistiques;... me permettra-t-il de lui conseiller de consulter, quand il voudra traiter des matières de casuistique, un ecclésiastique connu par ses lumières?...

« Le lecteur aura pu regretter avec nous que M. l'abbé Corbière s'en soit tenu là et qu'il n'ait pas cité un ou plusieurs auteurs dans lesquels nous aurions cherché à nous instruire. En attendant, faisons remarquer que mgr Bouvier est évêque, que M. Debreyne est prêtre et religieux de la Grande-Trappe, que MM. Lequeux, Rousselot, Moullet, sont ou ont été directeurs ou professeurs de grands séminaires.

« Quoi qu'il en soit, en m'en tenant pour le moment à ceux que j'ai cités (et au sujet desquels M. Corbière me traite d'écho, de bonne foi il est vrai, mais d'écho irréflecti et calomnieux, tout en ne voulant pas les avouer positivement), en m'en tenant, dis-je, à ceux-ci, il me suffira de peu de mots pour légitimer mon assertion, qu'ils enseignent aux jeunes prêtres à donner une regrettable impulsion à la procréation incessante.

« Ces traités, Compendiums ou Manuels à l'usage des séminaires, partent de cet axiome que le *debitum* (le mot est caractéristique) est légitimement demandé et doit être accordé par chacun des conjoints tenur de se conformer au désir de l'autre. Ils partent encore de cet axiome que ni l'un ni l'autre ne doivent rien omettre de ce qui peut augmenter le nombre des enfants. — Concluez.

« Il ressort de chaque page de ces livres que le but du mariage n'est pas tant de mener à bien un certain nombre d'enfants, proportionné aux facultés de la famille, que d'en mettre le plus possible dans cette vallée de larmes; que ce devoir impérieux de donner la vie existe pour les unions illégitimes, d'ailleurs sévèrement condamnées. De la prévoyance du père de famille, du devoir de songer au sort de ses enfants existants ou à venir comme à la santé de sa compagne, il n'en est pas question; ou s'il en est question, c'est pour conclure, à travers les détails les plus inutiles et les plus dangereux pour la moralité des jeunes prêtres, au devoir de procréer. L'abstinence absolue

sainte Cunégonde, de saint Elzéar et de sainte Delphine, etc., cités par un honorable écrivain catholique et malthusien (M. Guerrier de Dumast, *Origine de tous nos maux*) et qui s'abstiennent complètement des droits du mariage ; — à la manière de beaucoup de chrétiens des premiers siècles, qui, au dire de Tertullien, dès qu'ils avaient assuré la perpétuité de la famille, réduisaient communément l'alliance conjugale à la simple union des âmes.

« Malthusien à la manière de Malthus, M. l'abbé Corbière est ou doit être logiquement opposé à la morale de ceux qui interprètent grossièrement la Genèse et concluent à une reproduction qui n'a d'autres limites que les forces de la nature. — Tels sont les écrivains catholiques dits casuistes et les ministres anglicans que combattait Malthus et que blâme si vertement M. J.-S. Mill.

« Mais il n'est pas malthusien, je m'empresse de le concéder, à la manière de ceux qui ne croient pas que la morale doive méconnaître la nature de l'homme et puisse être en opposition radicale avec les prescriptions de la physiologie, et exiger une vertu surhumaine dans le mariage.

« La question est donc entre malthusiens et non malthusiens, puis entre les deux catégories de malthusiens que je viens d'énoncer.

« Or, je ne pense pas que l'objection tirée de la Genèse (ch. xxxviii) soit un argument de quelque importance scientifique, morale ou religieuse.

« Le deuxième fils de Juda faisait une œuvre détestable ; soit. — Mais à quel point de vue cet acte était-il détestable ?

« — Est-ce parce qu'il était de mauvaise foi, désobéissant à son père ; — ou parce qu'il trompait la femme de son frère ? — Est-ce parce qu'il songeait plus à l'intérêt de sa famille propre qu'à celui de la famille de Juda ? — Est-ce par toute autre raison ? On serait fort embarrassé de résoudre la question : toujours est-il que la Genèse ne dit pas que l'acte fût détestable pour immoralité ou pour atteinte portée à l'accroissement de la population¹. Dès lors, ce fait est sans portée et ressemble à une

¹ « Juda dit donc à Onan, son second fils : Épousez la femme de votre frère (mort), et vivez avec elle, afin que vous suscitez des enfants à votre frère. Onan voyant la femme de son frère aîné, et sachant que les enfants qui naîtraient d'elle ne seraient pas à lui, empêchait par une action exécrable qu'elle ne devint mère, de peur que ces enfants ne portassent le nom de son frère. C'est pourquoi le Seigneur le frappa de mort, parce qu'il faisait une chose détestable » (Genèse, chap. xxxviii, v. 8, 9, 10), et en note l'acte en question est ainsi expliqué : *Semen fundebat in terram*. Quand un frère

d'autres dont la moralité nous échappe, à la distance du temps, nous sommes et au point de vue où nous pouvons nous mettre. Il ne faut pas trop vouloir commenter sur la conduite de Juda et de ses frères à cette époque, et il est impossible que des hommes sérieux puissent en tirer un argument.

Maintenant je vais plus loin, monsieur le rédacteur, et en admettant par hypothèse, que la recommandation de croître et de multiplier, faite à Noé, eût signifié la procréation incessante, et que la punition infligée à son peuple eût été la consécration de cette recommandation, la raison d'abord que toute parole de la Bible n'est pas parole d'Évangile ; ensuite qu'une prescription, peut-être bonne dans ces temps primitifs et dans cette circonstance donnée, est aujourd'hui illogique, contraire à l'intérêt social, à l'intérêt de la famille, à la justice, au bon sens, à l'idée divine.

Une dernière observation :

M. l'abbé Corbière recommande avec raison de traiter des matières délicates qui nous occupent avec tous les ménagements que comporte la pudeur, et il pourrait résulter de quelques passages de son ouvrage, un peu vagues, que les économistes malthusiens ont, à cet égard, quelques reproches à se faire. Je tiens donc à faire remarquer nettement, en terminant : — qu'ils sont, jusqu'à présent, tous, à se faire, et à ne pas se faire, me mettre du nombre, absolument à l'abri de tout reproche, en commençant par Malthus et à finir par M. J.-S. Mill, qui recommande la franchise, laquelle n'exclut pas les convenances dans le langage ; et qu'il n'y a, sous ce rapport, aucune comparaison à faire entre ses écrits et ceux des *Compendium* théologiques dont il vient d'être question, ouvrages remplis de distinctions saugrenues, de détails inévitables, de thèses lubriques, plus propres, par l'érudition peu brillante qu'ils renferment, à dépraver le lecteur en général, le jeune homme en particulier, qu'à lui procurer le calme et l'austère raison que demande son saint ministère. Un ecclésiastique, au cœur droit, ignore-t-il les trois quarts de ces probables ou non-probables, donnera-t-il, pour un jour, le cas échéant, de meilleurs conseils qu'un érudit en cette matière de la casuistique forcément obscène et érotique, si minutieusement détaillée dans ces *Compendiums* assez improprement appelés « théologie morale ».

Voilà ce que je disais tant en principe qu'en « accessoires » et qui

concernait la femme de son frère mort sans enfants, le premier qui en naissait et qui portait le nom du frère mort. (*La sainte Bible*, traduite sur la Vulgate.)

n'a pas été inséré dans *l'Ami de la Religion*, par les raisons ci-dessus énoncées, et dont l'analyse a été suivie d'une réponse de M. l'abbé Corbière, dans laquelle se trouvaient les deux choses dont mon honorable contradicteur me reproche de n'avoir pas tenu compte. Était-il possible que le passage cité de ma première lettre fit mention de sa réponse à ma deuxième ?

Inutile de revenir sur le « Croissez et multipliez » dont j'ai parlé en vrai « docteur de Sorbonne », au sujet duquel j'invoquais les propres paroles de M. Corbière.

En ce qui touche la théorie et la morale des casuistes, je maintiens que, malgré la citation de Sanchez (que M. Corbière ne m'a rappelée que dans son article en réponse à ma deuxième lettre), l'on peut et doit, pour être exact, tirer de la lettre et de l'esprit de l'ensemble de leurs dissertations, ainsi que de la nature des prodigieux détails dans lesquels ils sont entrés, que, selon eux, ainsi que je l'ai dit, le devoir des conjoints consiste à procréer le plus d'enfants possible et à ne rien omettre de ce qui peut accroître la famille, sans se préoccuper du sort des enfants existants ou de ceux à venir, ou de la santé de la mère, ou des conditions de travail dans la classe ou la société où on vit.

Que le lecteur parcoure non-seulement les anciens casuistes, mais les auteurs nouveaux, et qu'il juge. Qu'il consulte les confesseurs et les confessés. Et ici je ne parle pas seulement des catholiques, mais encore des protestants et des anglicans, qui donnent des avis et des exemples.

Il y a, je le répète, dans tous les clergés des hommes de bon sens qui trouvent cette doctrine exorbitante, mais ils sont en minorité.

M. l'abbé Corbière tient à son mot pour stigmatiser les rapprochements volontairement inféconds. Soit; mais cet argument-injure est inexact : 1° parce qu'on ne peut pas dire au juste pourquoi le fameux Onan a été frappé de mort, 2° parce que le médecin Tissot en a fait arbitrairement une dénomination générale de toute perte séminale, malade ou autre, et qu'après lui on en a fait un synonyme de l'excitation artificielle et anormale. Ce mot, je le répète, est très-désagréable et très-génant dans la discussion que nous poursuivons; mais je persiste à dire qu'il n'est pas honnête, et que vous lui attribuez une efficacité qu'il n'aura pas. Un mot ne suffit pas pour changer le caractère d'un acte naturel, légitime et nécessaire.

Il est immoral, j'entends bien que vous le dites avec complaisance; mais je ne vois pas que vous le prouviez, pas même avec les textes qui renferment votre morale, car vous ne pouvez invoquer le *Cres-*

cite et multiplicamini, nous venons d'en tomber d'accord ; car l'histoire d'Onan vous embarrasse ; car le neuvième commandement ne vous fournit aucun argument, et m'en fournit au contraire.

Ici M. l'abbé Corbière m'oppose Malthus et les malthusiens, qui ne vont pas au delà de l'abstinence absolue que les antimalthusiens traitent d'utopie irréalisable pour conclure à l'absurdité de la doctrine de la prévoyance conjugale.

Je vois d'ici sourire mon habile adversaire, et je souris aussi en constatant que cette manière d'argumenter est un grand pas vers l'opinion que je soutiens ; en faisant remarquer qu'en disant plus je n'ai fait que suivre cet excellent M. Dunoyer¹, qui aura été un des hommes les plus moraux et les plus vraiment religieux de notre temps, et que la discussion ne peut être poussée ici aussi loin qu'il le faudrait, faute de quelques éléments de liberté et de franchise dont nos adversaires profitent d'une manière extra-scientifique plus rusée que loyale.

En ce qui touche l'abbé Bergier, la phrase que m'oppose M. Corbière ne signifie pas grand'chose. Ma citation était infiniment plus nette. L'abbé Bergier, autorité ecclésiastique reconnue, admet dans son *Dictionnaire théologique* une chasteté propre au mariage. Mais supposons que l'abbé Bergier n'eût pas été de cet avis ; est-ce qu'il serait possible de contester la proposition ?

Je termine par une réclamation contre des sottises que M. l'abbé Corbière annexe à mon opinion en matière de prévoyance familiale. Quand quelqu'un admet que les populations ont une tendance à se multiplier plus vite que les subsistances ; quand il conseille la prudence dans le mariage, je dis simplement (avec M. de Lavergne) qu'il est malthusien, avoué ou non avoué² ; je dis de plus que les « nombreux points de vue » dont se compose la doctrine de Malthus se réduisent à peu près à ces deux ; mais où donc M. l'abbé Corbière a-t-il lu que j'innocentais « l'abus du plaisir », l'infidélité des conjoints, le désordre des familles, etc. ? — Ce que j'innocente, c'est l'usage de la permission donnée par le neuvième commandement, en n'admettant « les nécessités physiologiques » que pour ceux qui se trouvent, comme je le disais dans ma lettre citée ci-dessus, *in eodem cubiculo*, auxquels on conseillerait en vain l'abstinence absolue et qui n'ont

¹ Voy. la lettre qu'il nous adressait dans le *Journal des Économistes* de mars 1853, et notre ouvrage *Principe de population*.

² Voir plus haut la fin de la lettre de Joseph Garnier sur l'expression de *malthusien*.

cependant pas le *droit* de donner le jour à plus d'enfants qu'ils n'en peuvent convenablement élever. Ainsi le veulent l'intérêt de la famille, l'intérêt de la société, le bon sens et la vraie charité; ainsi doit le vouloir la morale-science et la morale-mœurs.

Il en est ici comme de l'union entre cousin et cousine, que la morale réprouvait et ne réprouve plus; du prêt à intérêt, que la morale a réprouvé et ne réprouve plus, etc.

JOSEPH GARNIER.

Dernière lettre de M. l'abbé Corbière et Réponse
de M. Joseph Garnier ¹.

A Monsieur le Directeur du JOURNAL DES ÉCONOMISTES.

Monsieur le Directeur,

Je m'attendais que M. Garnier reconnaitrait son erreur, ou qu'il citerait textuellement les casuistes dont il critique la doctrine. Il eût été d'une controverse sérieuse de prendre acte de l'enseignement adopté par les moralistes catholiques, tel que je l'ai expliqué, et d'en tirer profit pour le progrès de la science économique. Après la sagesse de ne rien affirmer sans un mûr examen, rien n'est plus honorable que de revenir de ses jugements précipités.

Mais M. Garnier ne rétracte rien. Il adoucit sans doute ses premières accusations; il cesse de blâmer les théologiens en masse; il convient que, parmi eux, il y a des hommes de sens; il avoue même que Bergier, dont il avait invoqué le témoignage, pourrait bien avoir été d'une opinion diamétralement contraire à la sienne; néanmoins il continue à incriminer la majorité des casuistes.

Cette persistance m'afflige parce qu'elle me met dans la nécessité d'accroître plus énergiquement ma polémique, pour défendre une science qui m'est chère, et dont plusieurs années de professorat m'ont montré la profondeur.

J'affirme, malgré les dires de M. Garnier, que jamais, entendez-vous? jamais je n'ai interprété le *Croissez et multipliez* de la Genèse dans ce sens que les époux soient tenus de rendre les mariages féconds.

J'affirme avoir porté (*l'Ami de la Religion*, 16 octobre 1856) à la connaissance de M. Garnier que M. Lequeux protestait contre la doctrine dont on le disait propagateur, et que du texte de sa lettre il résulte qu'il approuve l'enseignement de Sanchez sur ce point. Pourquoi M. Garnier a-t-il maintenu, dans son dernier article, le nom de cet écrivain au nombre de ceux dont il censure les décisions? Pourquoi, s'il voulait reproduire son article sans modifications, ne l'a-t-il pas accompagné d'une note rectificative?

J'affirme que, d'après la connaissance que j'ai acquise des théologiens faisant autorité dans les écoles, aucun d'eux n'a émis les stupides et cruelles

¹ *Journal des Économistes*, 15 mai 1863.

propositions suivantes : Les parents sont tenus d'engendrer le plus d'enfants possible... Le mari doit rendre le mariage fécond sans se préoccuper de la santé de la femme et du sort des enfants. M. Garnier comprend qu'il y a ici un point d'honneur, auquel il lui est impossible de ne pas satisfaire. Il faut qu'il reconnaisse sans détour sa méprise, et qu'il cesse son système d'imputations imaginaires. Il est accusateur; c'est à lui de prouver les faits qu'il allègue, *probatio incumbit ei qui dicit*. Les fausses assertions sorties de sa plume ne sauraient dorénavant permettre aux lecteurs de s'en rapporter à sa parole : il est indispensable que les passages des casuistes soient transcrits littéralement et avec indication précise. Je lui ai donné plusieurs exemples de cette manière de procéder; j'en ajoute un nouveau, auquel il me sera facile d'en joindre un grand nombre d'autres, si la discussion continue. *Secunda conclusio respondet, nempe quod conjux non habet in alterum potestatem nisi integra ejus sospitate et incolumitate. Et ideo quando cum detrimento salutis alterius id petit, alter reddere non tenetur, ut si feбри, aut alio morbo, aut dolore ad tempus teneatur.* (Dominique Soto, in quartum : Sentent. Dist, p. 32, art. 1^{er}.)

Je m'explique que M. Garnier ait peu de sympathie pour les théologiens : ils ont flétri les pratiques qu'il érige en théorie. Mais il n'est pas autorisé pour cela à dénaturer leur enseignement. Au demeurant, il lui sera difficile de dégager l'acte dont il a tenté la justification du stigmate que plusieurs milliers d'années ont accumulé sur lui. Mon contradicteur en acceptant cette tâche, a fait preuve d'un courage bien étonnant, car, il ne l'ignore point, la réhabilitation qu'il a entreprise lui donnera une rude besogne, et soulèvera partout la voix indignée de la religion, de la morale et de la médecine.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

L'abbé CORBIÈRE,

Ancien curé de Saint-Vincent de Paul.

Auteuil, le 22 avril 1863.

RÉPONSE DE M. JOSEPH GARNIER.

Cette deuxième lettre de M. l'abbé Corbière ne tenant pas compte de la mienne, je dois y renvoyer purement et simplement le lecteur, s'il veut bien s'y reporter, pour tout ce qui touche aux casuistes, à Bergier, au « Croissez et multipliez », à propos duquel mon contradicteur fait une nouvelle protestation, superflue après les explications données, mais qui eût été très utile au début de notre discussion, quand il posait en principe que la Providence proportionne, sans que les hommes aient à s'en préoccuper, les moyens de subsistance au développement de la population, et quand il citait comme preuve à l'appui la vallée de l'Orénoque, capable de nourrir toute la race humaine actuellement arrivée à l'existence !

En ce qui touche M. Lequeux, j'aurais certainement pu faire une

note ; mais je n'y ai point songé, car on venait de lire l'assertion de M. Corbière, et je reproduisais une lettre antérieure à sa remarque. Au surplus, pour cet auteur (dont M. Corbière n'a pas cité une parole), comme pour le fameux Sanchez et pour Soto, introduit dans le débat, on ne peut pas juger sur une phrase l'esprit de leur œuvre. La phrase de Soto est loin d'être aussi explicite que celle de Sanchez, qui est plus malthusienne et en contradiction avec la doctrine de la presque totalité des casuistes et l'esprit de son traité.

De Sanchez et de M. Lequeux, M. Corbière (silencieux sur les autres) fait « plusieurs », et conclut à mes « fausses assertions » : puis il « affirme »... que je « dénature l'enseignement des casuistes », lorsque je les fais conclure à une procréation imprévoyante, lorsque je les dis remplis de détails saugrenus et obscènes. Il invoque le point d'honneur et me somme de citer des textes. — Je n'ai ni le temps ni la volonté de faire cette érotique compilation, et comme, d'ailleurs, elle ne serait pas ici à sa place, je me borne à le renvoyer à ma précédente lettre et aux manuels cités et autres, aux livres de Sanchez, d'Escobar, de Mgr Bouvier, de MM. Lequeux, Debreyne, etc. En l'absence de ces manuels, il pourra constater mes assertions dans un livre publié par un professeur très érudit de la faculté de Strasbourg¹ que je n'ai lu que récemment. — Enfin, pour ceux qui s'en tiendront à cette polémique, je m'abriterai derrière l'autorité du vénérable M. Dunoyer, dont voici les paroles : « Tant que les époux peuvent croire qu'ils ne font pas une œuvre vaine, la morale des casuistes ne trouve rien à leur reprocher ; qu'ils se manquent à eux-mêmes, qu'ils abusent l'un de l'autre, qu'ils se dispensent surtout de songer au tiers absent et peut-être infortuné qu'ils vont appeler à la vie, sans s'inquiéter du sort qui l'attend, peu importe ; l'essentiel n'est pas qu'ils s'abstiennent d'un acte simplement nuisible, l'essentiel est qu'ils évitent de faire un acte vain. Telle est la morale des casuistes, morale à rebours de toute morale et de tout bon sens ; car ce que veulent le bon sens et la morale, ce n'est sûrement pas tant qu'on s'abstienne de faire des actes vains que de faire des actes nuisibles² ».

En résumé, j'ai attaqué la doctrine des casuistes en général sur la

¹ F. Genin, *les Jésuites et l'Université*. In-18, 1844. 2^e édition. Voy. ch. v.

² Mémoire à consulter sur quelques-unes des principales questions que la révolution de juillet a fait naître, p. 176 et suivantes. In-8. Delaunay, 1835.

Passage reproduit dans la lettre de M. Dunoyer, insérée dans le *Journal des Économistes* de mars 1853 et dans *Principe de population* de M. Joseph Garnier.

population, comme poussant à l'imprévoyance et à la misère. M. Corbière l'a défendue en présentant les exceptions (sur lesquelles il y aurait à discuter) contre la totalité, et en m'adressant, à l'aide de ce procédé, l'accusation de fausseté dont je fais le lecteur juge; et tout en prenant lui-même des conclusions malthusiennes et anti-casuistiques contre ces « cruelles et stupides propositions : que les parents sont tenus d'engendrer le plus d'enfants possible...; que le mari doit rendre le mariage fécond sans se préoccuper de la santé de la femme et du sort des enfants ».

J'ai, d'autre part, provoqué et accepté le débat avec M. Corbière sur la question des unions volontairement infécondes. C'est au lecteur à juger si le bon sens, la saine notion de la nature des choses et, conséquemment, la morale rationnelle sont de mon côté ou du côté de mon contradicteur, à l'indignation finale duquel je répondais par cette citation de Mgr Bouvier, soumettant la question au Saint-Père: « Sponsi juniores... a confessariis interrogati circa modum quo jurbus matrimonii utuntur, graviter communiis offendi solent et moniti nec ab actu conjugali temperantur nec ad nimiam prolis multiplicationem determinari queunt ». Il en résulte qu'ils ne se confessent pas volontiers; et le prélat ayant demandé s'il serait possible d'user d'indulgence pour ces « sponsi juniores », ou par les confesseurs qui n'interrogent pas sur ce chapitre, la Sacrée Pénitencerie n'a pas répondu catégoriquement, mais d'une manière évasive, à savoir qu'il faut interroger les pénitents avec modestie sans entrer dans de si grands détails. Qu'est-ce que cela prouve? Que si la question a paru douteuse à la Sacrée Pénitencerie de nos jours, un économiste qui n'en fait pas partie peut bien pencher d'un côté sans provoquer légitimement la triple indignation formulée par mon contradicteur, à qui il manquera toujours, comme aux membres de la Sacrée Pénitencerie, un sacrement important pour être tout à fait compétent.

JOSEPH GARNIER.

Aux opinions diverses et contradictoires, qui ont été émises dans le cours de ces discussions et de ces polémiques sur le point le plus délicat du malthusianisme, nous ajoutons celle de l'éditeur de cette réimpression du *Principe de population* :

... Cette pratique vicieuse n'est, remarquons-le bien, une nuisance que pour ceux qui s'y adonnent ; tandis que la fécondation imprévoyante nuit à un tiers qu'elle condamne soit à une mort hâtive, soit à une existence misérable, sans parler du dommage qu'elle cause à la société entière. Si condamnable que soit la débauche stérile, elle l'est donc moins que la fécondation imprévoyante.

Cette opinion a été, nous ne l'ignorons pas, taxée d'immorale, et elle est devenue le thème des plus violentes attaques contre les économistes partisans de la contrainte morale. On a été jusqu'à les accuser de préconiser la débauche stérile et de demander la solution du problème de la population à « la violence faite à l'action de la nature ». C'est absolument comme si l'on reprochait aux jurisconsultes d'établir une échelle dans la criminalité et de condamner le vol moins sévèrement que l'assassinat. C'est, en particulier, comme si l'on avait accusé les jurisconsultes progressistes du XVIII^e siècle, qui réclamaient l'adoucissement des pénalités barbares qui frappaient les voleurs, de recommander la substitution du vol à l'assassinat. Peut-être, à la vérité, quelques partisans de la contrainte morale ont-ils montré trop d'indulgence pour cette forme de la débauche stérile que l'ancien Testament condamnait ainsi, à propos d'Onan : *Semen fundebat in terram, ne liberi nascerentur, et idcirco percussit eum (Onan) Dominus, quod rem detestabilem faceret*, et contre laquelle le révérend père Boone, de la compagnie de Jésus, s'écriait naguère en ces termes qui ne valent pas ceux de l'ancien Testament :

« Hélas ! pour combien d'époux le mariage est-il aujourd'hui le voile de désordres honteux qui provoquent la colère divine et corrompent la société dans sa source ? Privant à la fois l'État de citoyens, l'Eglise d'enfants et le ciel d'élus, ils pèchent contre la société, contre la terre et contre le ciel, attaquant Dieu directement et lui disputant les créatures que sa puissance se préparait à produire et les âmes que sa miséricorde voulait sauver ». (*Des devoirs de la femme chrétienne*, p. 23, 1855.)

Nous ne trouverions rien à redire, pour notre part, aux anathèmes du révérend père Boone s'ils étaient moins ornés de fleurs de rhétorique et si l'orateur catholique avait eu soin, du même coup, de prémunir

« la femme chrétienne » contre le mal plus funeste encore de la fécondation imprévoyante.

G. de Molinari. — *Cours d'économie politique, XVI^e leçon, théorie de la population*, t. I^{er}, p. 456, 2^e édition, 1863.

XV

SUR L'EXPRESSION DE « CONTRAINTE MORALE »

Extrait d'une lettre de M. Cherbullez à Joseph Garnier¹.

« M. de Fontenay repousse l'expression de *contrainte morale*, que j'ai employée d'après Malthus, pour désigner la contrainte des hommes, par des motifs de prudence, aux divers penchants qui les porteraient à propager leur espèce; il qualifie cette expression d'*affreux barbarisme* et de *détestable importation anglaise*, quoique les mots dont elle se compose soient latins d'origine, par conséquent plus français qu'anglais, et qu'ils soient pris ici dans l'acception que donne à chacun d'eux l'Académie. Malthus ayant fait de la contrainte morale une *vertu*, M. de Fontenay lui reproche d'avoir introduit dans l'économie politique un élément étranger à l'intérêt personnel et non susceptible d'évaluation, comme si le vulgaire et les moralistes eux-mêmes n'avaient pas de tout temps donné le nom de vertu à la prudence, à l'économie, à l'esprit d'ordre et à d'autres qualités morales tout aussi peu désintéressées !

« L'expression *contrainte morale* est claire, précise, d'un sens parfaitement notoire, grâce au fréquent usage qu'on en a fait comme terme technique. Elle exprime le résultat, ou plutôt l'action de tous les motifs de prudence qui peuvent détourner un homme de se marier trop tôt ou de mettre au monde une famille trop nombreuse; elle n'exprime rien de moins, rien de plus; tandis que les mots *intérêt personnel*, que propose M. de Fontenay, s'appliquant aux mo-

¹ *Journal des Économistes*, juin 1853.

tifs eux-mêmes, auraient l'inconvénient très grave d'en comprendre plusieurs qui agissent dans une direction opposée à la contrainte morale. M. de Fontenay, frappé sans doute de cette objection et des exemples que j'ai cités à l'appui, adopte une nouvelle formule ainsi conçue : *les conditions imposées par la civilisation à l'individu qui veut conserver son bien-être et sa dignité*, formule qui n'exprime pas même, dans sa prolixité, ce que renferment ces deux mots *contrainte morale*; car il y a des motifs de prudence auxquels l'homme le moins civilisé est accessible.»

XVI

LE RECENSEMENT DE LA FRANCE EN 1876 OU 1877¹

Lettre adressée au ministre de l'intérieur par les bureaux de la Société de statistique et de la Société d'économie politique.

Monsieur le ministre,

Depuis le commencement du siècle, les dénombremens de la population française sont quinquennaux et servent pendant les cinq années qui suivent aux diverses opérations administratives qui se règlent sur la population.

Le premier de ces dénombremens réguliers a eu lieu en 1801 ; le suivant en 1806, puis le troisième en 1811 ; les événemens politiques empêchèrent celui de 1816, mais ces dénombremens quinquennaux reprirent régulièrement en 1821, 1826, 1831, 1836, 1841, 1846, 1851, 1856, 1861, 1866.

Ainsi, l'invariable règle suivie par l'administration française est de faire les dénombremens réglementaires, *la première et la sixième année de chaque période décennale.*

Après celui de 1866, devait donc venir celui de 1871 ; les événemens le firent reculer d'une année ; il eut lieu en 1872.

Mais il nous semble que ce n'était là qu'une perturbation accidentelle, qui ne pouvait troubler la régulière succession de nos dénombremens. Un précédent paraissait d'ailleurs devoir rassurer les statisticiens sur ce point. En effet, les événemens de 1815 avaient, comme ceux de 1870-71, empêché le dénombrement réglementaire, et cependant les dénombremens suivans furent repris aux époques

¹ *Journal des Économistes*, mai 1876.

régulières 1821, 1826, 1831, etc., etc. Malgré cela, l'administration actuelle se propose de rompre avec tous ces précédents, parce que les continuer la mettrait en contradiction avec la formule employée lors de la promulgation du dénombrement de 1872, et qui, copiant les formules précédentes, déclare que les résultats de ce dénombrement seront seuls considérés comme authentiques pendant *cinq ans*, et c'est quatre ans qu'il aurait fallu dire.

Cependant on voit que si, pour se conformer à cet arrêté, on recule le dénombrement en 1877, on se met en contradiction avec tout le passé, on bouleverse la symétrie de nos recensements ; il y aura les dénombrements *avant* la guerre, datant de la première et de la sixième année de chaque période décennale, puis les dénombrements après la guerre, datant de la deuxième et de la septième année de chaque période décennale.

La Société de statistique s'est émue, Monsieur le ministre, de cette perturbation qui, introduite dans la succession de nos dénombrements, constitue comme une ère nouvelle commémorative d'événements douloureux et, en même temps, devient un embarras pour les investigations scientifiques.

C'est pourquoi cette société savante nous a chargés, Monsieur le ministre, de vous exposer respectueusement ses vœux, et de les motiver succinctement.

La Société de statistique regrette donc vivement l'abandon des anciennes périodes de nos dénombrements commençant avec le siècle (1801), — succession qui donnait tant de régularité à ses dénombrements, de facilité, de précision et d'élégance aux travaux scientifiques qui les prennent pour base.

Mais, outre ces raisons, il y a un autre point de vue qui lui paraît de haute importance : c'est que faire ainsi définitif un changement dû à une perturbation douloureuse et

accidentelle, ce serait aller à contre-sens du mouvement qui entraîne toutes les nations civilisées à harmoniser leurs institutions, comme en témoignent les traités de commerce, les traités postaux, etc., traités qui sont souvent rendus plus faciles et plus intimes par la concordance des actes administratifs des nations. Or, toutes celles des nations qui nous entourent et qui ont adopté la périodicité quinquennale ou décennale pour les époques de leur dénombrement, les effectuent comme nous le faisons, la première ou la sixième année de chaque période décennale; telles la Belgique, dont les dénombremens datent de 1846, 1856, 1866 et 1876; l'Angleterre, la Suisse, l'Italie, la Suède, etc., etc., dont les dénombremens se rapportent aux années 1841, 1851, 1861, 1871, etc. On peut même dire que c'est la règle de toutes les nations, sauf l'Allemagne, dont les dénombremens triennaux tantôt coïncident avec les dates susdites, tantôt s'en écartent.

Ainsi, Monsieur le ministre, les époques réglementaires adoptées jusqu'ici par votre administration, concordant avec celles de la plupart des nations voisines, sont à la fois les plus favorables aux agissements administratifs et à ceux de la science.

Enfin, Monsieur le ministre, l'administration française s'est constamment intéressée aux congrès *internationaux de statistique* auxquels elle a toujours envoyé plusieurs délégués. Or, le but poursuivi par ces congrès est justement de se rapprocher de plus en plus de cette concordance que le déplacement de la date de nos dénombremens aurait pour résultat de troubler en un point où elle s'est déjà établie.

Permettez-nous, Monsieur le ministre, en terminant, d'aller au-devant de la seule objection qui (il nous semble) puisse être faite à l'exécution de nos vœux, à savoir, le temps trop court qui reste jusqu'au mois d'août, bien malheureusement choisi pour cette opération. Mais la Société

de statistique y voit au contraire une excellente occasion pour reporter la date de nos dénombremens en décembre, époque adoptée par toutes les autres nations comme étant celle où les déplacements de population sont réduits à leur minimum, où les recenseurs ont le plus de chance de rencontrer les familles présentes à leur domicile et, par suite, où les chances d'erreurs dans les informations qu'ils relient sont à leur moindre degré.

Ainsi, Monsieur le ministre, il paraît donc à la Société de statistique qu'à tous les points de vue, il est extrêmement désirable que les dénombremens de la population française restent fixés après la guerre comme ils l'étaient avant, à savoir, la première et la sixième année de chaque période décennale; en conséquence, que notre premier dénombrement ait lieu cette année même. Elle pense que, pour enlever toute entrave à l'exécution de ce vœu, il suffit:

1° De modifier légèrement le décret de promulgation du dernier dénombrement, en lui faisant prendre fin en janvier 1877;

2° En reportant en décembre prochain l'exécution dudit recensement.

Nous espérons, Monsieur le ministre, que vous n'attribuez qu'à notre zèle pour le bien public et les progrès de la science à laquelle nous nous sommes voués, la présente pétition, et qu'en conséquence vous voudrez bien la prendre en sérieuse considération.

La *Société d'économie politique*, consultée sur cette pétition, s'est empressée de joindre ses vœux à ceux de la Société de statistique auprès de M. le ministre.

Ont signé, comme mandataires de leur société respective, les présidents et vice-présidents des deux sociétés :

MM. Hippolyte PASSY, WOŁOWSKI, Joseph GARNIER, LEVASSEUR, membres de l'Institut, les docteurs Cl. JUGLAR et BERTILLON.

XVII

DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION DE LA FRANCE EN 1881 ¹

Rapport présenté à M. le ministre de l'Intérieur par la commission consultative instituée par arrêté du 29 juillet 1880.

Monsieur le Ministre, par un arrêté du 29 juillet dernier, vous avez institué, à la demande de la Société d'anthropologie de Paris, une Commission ² consultative, à l'effet d'étudier la date à laquelle il conviendrait de procéder au prochain dénombrement de la population et la nature des renseignements qu'il y aurait intérêt à recueillir au cours de cette opération.

La Commission s'est réunie seize fois et, après avoir longuement délibéré, elle s'est arrêtée aux propositions que nous avons l'honneur de vous exposer.

¹ *Journal des Économistes*, septembre 1881.

² Cette commission était composée de MM. Fallières, député, sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur, président; Joseph Garnier, sénateur, vice-président; Théophile Roussel, sénateur; Paul Bert, Liouville, Vacher, députés; de Bagnaux, conseiller d'État, directeur du secrétariat et de la comptabilité au ministère de l'agriculture et du commerce; Camescasse, conseiller d'État, directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur; Levasseur, Maurice Block, Frédéric Passy, membres de l'Institut; D^r Fauvel, membre de l'Académie de médecine; D^r Chervin, membre de la Société d'anthropologie; D^r Bertillon, chef des travaux de la statistique municipale de Paris; secrétaires: MM. Morgand, chef de bureau au ministère de l'intérieur, et Loua, chef du bureau de la statistique au ministère de l'agriculture et du commerce.

I

DATE DU PROCHAIN DÉNOMBREMENT. — La Société d'anthropologie avait émis le vœu que, pour faciliter les comparaisons internationales, le dénombrement français fût opéré en décembre 1880, comme cela devait avoir lieu dans les principaux pays de l'Europe¹. Il fallait, par conséquent, renoncer à la coutume adoptée jusqu'alors de procéder au dénombrement dans les années dont les millésimes se terminent par 1 et par 6.

La Commission a reconnu qu'en principe il y aurait avantage à choisir pour l'avenir les millésimes 0 et 5, qui sont ceux adoptés généralement en Europe. Mais, après délibération, elle n'a pas cru qu'il fût possible d'appliquer cette règle dès 1880 pour les deux motifs suivants :

D'une part, le décret qui a promulgué les résultats du dénombrement de 1876 les ayant déclarés authentiques et seuls valables pour une période de cinq ans, la Commission a pensé qu'il ne serait peut-être pas juste de réduire après coup, à quatre années, la durée de leur application. En effet, le chiffre de la population servant de base, dans un grand nombre de cas, à des intérêts publics et privés, il pourrait se produire des réclamations qu'il convient d'éviter.

D'autre part, — et l'expérience ici est venue confirmer ce deuxième argument, — si l'opération avait dû avoir lieu à la fin de 1880, le temps eût manqué à la Commission pour étudier avec tous les détails qu'elle comporte la

¹ Empire d'Allemagne, 1^{er} décembre 1880. — Autriche-Hongrie, 31 décembre 1880. — Belgique, 31 décembre 1880. — Suisse, 1^{er} décembre 1880.

deuxième question qui lui était soumise, et à l'administration pour préparer l'application des mesures proposées.

La Commission a donc pensé qu'il serait préférable de procéder au prochain dénombrement en décembre 1881; mais en faisant cette réserve, qu'à l'avenir le dénombrement français fût opéré aux millésimes 0-5. Elle désirerait, de plus, que le décret fit mention de ce changement et qu'il fût bien spécifié que pour cette fois, et par exception, les résultats ne seraient valables que pour quatre ans seulement.

DURÉE DES OPÉRATIONS. DÉLAIS. — La Commission a été frappée de la longue durée des opérations du dénombrement. Elle a pensé qu'il n'y avait que de très grands avantages à procéder à cette opération dans les délais les plus courts possibles.

L'expérience des nations étrangères est venue sur ce point éclairer la Commission. En présence de ce fait, qu'aujourd'hui tous les pays de l'Europe procèdent au dénombrement de la population à un jour déterminé et le même pour l'ensemble du pays, la Commission a pensé que nous ne pourrions pas, sur ce point si élémentaire et en même temps si important, rester au-dessous de ce qui se fait ailleurs. En conséquence, elle exprime le désir que le dénombrement ait lieu en un seul jour.

Pour cela, elle a pensé qu'il serait bon de déposer les bulletins entre les mains des habitants le vendredi en leur laissant le samedi et le dimanche pour les remplir. La même personne qui les aurait apportés le vendredi passerait les reprendre le lundi, et examinerait séance tenante s'ils sont régulièrement remplis. Dans le cas où des lacunes auraient été laissées, elles seraient comblées par l'agent recenseur lui-même, qui poserait dans ce but des questions aux habitants.

II

POPULATION A RECENSER. — Pour étudier la deuxième question qui était proposée à ses délibérations, à savoir : *la nature des renseignements qu'il y aurait intérêt à recueillir lors du dénombrement*, la Commission, quel que fût son désir de ne pas sortir du cadre qui lui avait été tracé, n'a pu s'empêcher d'examiner différentes questions qui avaient une connexité étroite avec celle pour laquelle son avis était demandé. C'est ainsi qu'elle a examiné si c'était la population *résidente* ou celle de *fait* qui devait être recensée directement, ou bien s'il n'était pas possible d'obtenir l'une au moyen de l'autre ; enfin, s'il ne fallait pas recenser l'une et l'autre. Elle a de même étudié si les renseignements demandés devaient être recueillis au moyen de bulletins individuels, ou à l'aide de bulletins de ménage ; de quelle manière ces bulletins devaient être rédigés ; enfin, quel parti l'administration pourrait tirer des renseignements recueillis et de quelle manière elle devait les dépouiller pour en obtenir le meilleur profit possible.

POPULATION DE FAIT. — La commission a été unanime à reconnaître que la population de fait est la base même de tout dénombrement ; que c'est la seule dont la connaissance permette de faire les rapprochements entre les naissances, les mariages, les décès et les autres faits qui en dépendent ; que, de plus, c'est le seul moyen d'éviter les doubles emplois si fréquents dans la méthode suivie jusqu'ici.

POPULATION RÉSIDENTE. — Elle a pensé également qu'il n'y aurait aucun inconvénient pour l'administration à se borner à dénombrer uniquement la population de fait. Dans

la très grande majorité des communes, en effet, la population de fait se confond avec la population résidente. Mais, comme l'Administration pense que, pour l'application de certaines lois, le dénombrement doit donner la population résidente et que la Commission n'a pas qualité pour interpréter la manière dont les lois doivent être appliquées, elle a été d'avis que, pour répondre aux deux intérêts en présence, il fallait dénombrer à la fois la population de fait et la population résidente.

BULLETINS A EMPLOYER. — Ce point admis, la Commission s'est préoccupée du moyen de satisfaire à cette double nécessité.

Elle s'est trouvée d'accord pour reconnaître que le dénombrement devait être nominatif pour tout le monde, et qu'il fallait étendre à toutes les catégories des populations l'emploi du bulletin individuel prescrit par les instructions ministérielles du dernier dénombrement. On obtiendrait par ce moyen, aussi exactement que possible, la population de fait.

Restait la population résidente, qu'il s'agissait de dénombrer avec soin.

Pour arriver à ce but, deux systèmes ont été présentés à la Commission. Le premier proposait l'emploi, concurremment avec le bulletin individuel, d'un autre *bulletin dit de ménage*, sur lequel on distinguerait, parmi les personnes composant le ménage, celles qui en font réellement partie, et qui y ont par conséquent leur résidence habituelle (qu'elles fussent d'ailleurs présentes ou absentes le jour précis du dénombrement), de celles qui ne sont que de passage. — Le deuxième système consistait à ajouter simplement sur le bulletin individuel une question relative au séjour habituel du recensé.

Puis, les bulletins individuels une fois remplis, les maires

de chaque commune feraient deux paquets séparés : le premier contenant les bulletins des résidents ; le second contenant ceux des personnes de passage. Ce triage fait, le deuxième paquet serait envoyé au service chargé du dépouillement. Celui-ci ferait alors la répartition de chaque bulletin dans la commune où le recensé aurait déclaré avoir sa résidence habituelle.

C'est au premier de ces systèmes que la Commission a donné la préférence, bien qu'il entraînant avec lui la nécessité de donner un certain développement au bulletin du ménage et, par suite, un peu plus de travail pour les habitants. Mais elle a craint que l'envoi des bulletins individuels des habitants recensés hors de leur résidence habituelle n'exposât à de fréquentes pertes de bulletins et qu'il n'en résultât, en outre, une grande incertitude sur le moment précis où l'opération serait terminée.

En conséquence, la Commission a été d'avis que le dénombrement devrait se faire au moyen d'un double bulletin :

1° Un *bulletin individuel* pour chaque habitant et qui serait applicable à tout le monde, sans exception, même aux populations administratives dénombrées en bloc jusqu'ici et comptées à part ;

2° Un *bulletin de ménage* destiné en premier lieu à réunir les bulletins de la même famille et subsidiairement, à l'aide de quelques renseignements complémentaires, à fournir au ministère de l'intérieur la population résidente qu'il a besoin de connaître pour l'application des lois.

La Commission a pensé également qu'il serait bon de réunir dans une seule enveloppe tous les bulletins d'une même maison, et de profiter de l'occasion pour recueillir sur ce bordereau quelques détails relatifs au nombre et à la nature des locaux de la maison.

Enfin, elle a reconnu qu'il serait nécessaire de faire

remplir, quelques jours avant la date fixée pour le dénombrement, un *carnet* dit de *prévision* qui serait destiné à faire connaître le nombre approximatif des bulletins à distribuer dans chaque maison.

NATURE DES QUESTIONS A POSER. — Les questions à poser lors du dénombrement ont été de la part de la Commission l'objet d'une longue et minutieuse étude. Elle s'est appliquée d'abord à écarter toutes les questions qui n'auraient pas une utilité indiscutable et une connexité absolue avec le but poursuivi par l'administration lors du dénombrement.

BULLETIN INDIVIDUEL. — Elle s'est donc arrêtée aux seuls renseignements suivants :

1° Les nom et prénoms ;

2° Le sexe ;

3° L'âge.

On demandera de préférence la date exacte de la naissance, qui fournit naturellement des indications plus précises que la connaissance vague de l'âge, qui est très élastique et prête à de nombreuses interprétations ;

4° Le lieu de la naissance ;

5° La nationalité ;

6° L'état civil ;

7° Profession.

Les questions relatives aux professions ont été combinées de façon à atteindre un triple résultat : d'indiquer chaque profession séparément, afin d'éviter les groupements artificiels ; — de faire connaître la condition de celui qui exerce la profession et de savoir s'il est patron, employé, ouvrier ou aide à un titre quelconque ; — de grouper tous les membres d'une famille autour de celui dont ils dépendent pour leur subsistance ;

8° Pour permettre de classer les bulletins individuels au point de vue de la résidence, il est nécessaire de demander au recensé s'il a son séjour habituel au lieu du recensement.

Telles sont les questions que la Commission a cru devoir seules admettre sur le bulletin individuel.

Et malgré l'intérêt indiscutable qui s'attachait à la connaissance des langues parlées, du nombre des vaccinés, de celui des aveugles, sourds-muets, du nombre des enfants issus de chaque mariage, etc., elle a pensé que ces questions ne fourniraient pas, par des motifs divers, des renseignements suffisamment exacts et devaient être écartées. D'autant plus que quelques-uns de ces renseignements, et notamment ceux relatifs à la vaccine, sont donnés avec des développements suffisants dans des publications autorisées.

BULLETIN DE MÉNAGE. — Le bulletin de ménage a surtout été adopté par la Commission dans le but d'établir plus facilement la population résidente.

La Commission a donc pensé qu'il suffisait que ce bulletin contînt les noms et prénoms des membres du ménage avec l'indication de la condition qui les groupe autour du chef de la famille. Mais elle a pris grand soin de séparer d'une manière très nette les membres du ménage présents de ceux qui sont absents et enfin des hôtes de passage.

BULLETIN DE MAISON. — Dans la pensée de la Commission, le bulletin de maison n'est, en quelque sorte, qu'un bordereau des autres bulletins. Mais en même temps qu'il récapitule numériquement le nombre des ménages et celui des locataires de la maison, il fournit au point de vue économique de précieuses indications sur la nature de la construction de l'immeuble et sur l'emploi qui est fait des locaux.

RÉDACTION DES BULLETINS. — La Commission a apporté le plus grand soin dans la rédaction des bulletins. Chacune des expressions employées a été mûrement pesée et contrôlée pour éviter toute équivoque possible et pour rendre le bulletin accessible à toutes les intelligences.

La forme interrogative a été adoptée. Elle a paru, en effet, devoir faciliter beaucoup la compréhension des bulletins pour la majorité des habitants.

III

DÉPOUILLEMENT. CENTRALISATION A PARIS. — La Commission n'a pu, monsieur le Ministre, se désintéresser de l'emploi qui serait fait des bulletins qu'elle avait mis tant de soin à élaborer. Aussi, craignant que le mode de dépouillement jusqu'ici suivi ne vînt atténuer pour une notable part le bénéfice des améliorations qu'elle a l'honneur de vous proposer, elle a été d'avis, après mûre réflexion, qu'une réforme radicale devait être apportée sur ce point.

La centralisation du dépouillement, telle qu'elle est pratiquée depuis longtemps déjà en Allemagne, en Angleterre, aux États-Unis et dans quelques autres pays, lui a paru présenter de très grands avantages et donner les meilleurs résultats.

Ce mode de dépouillement, en effet, déchargerait les maires et les préfets d'un travail qui leur arrive par surcroît, ce qui a été l'objet de fréquentes réclamations de leur part. Ils manquent d'un personnel exercé qui leur serait nécessaire pour mener à bien cette délicate opération, et il en résulte qu'elle n'est pas toujours exécutée avec le soin et l'habileté désirables. Le système de dépouillement mis en usage lors des derniers dénombremens a encore l'inconvénient de priver l'administration centrale de toute

espèce de contrôle et de l'empêcher de mettre à profit les enseignements nombreux que la science pourrait tirer d'un dépouillement minutieux et régulier fait par un service spécial.

Le système du dépouillement central, outre qu'il paraît à tous les inconvénients signalés plus haut, aurait encore, dans la pensée de la Commission, l'avantage d'apporter une plus grande unité dans le travail et d'assurer les interprétations conformes de tous les faits similaires.

Enfin, l'expérience a prouvé que ce système représente une économie de temps et d'argent.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, etc.

Le Rapporteur,

D^r ARTHUR CHERVIN.

Le Vice-Président,

JOSEPH GARNIER.

Paris, le 12 avril 1881.

XVIII

SUR LES FAITS STATISTIQUES RELATIFS A LA POPULATION.

Nous avons à considérer dans le courant de ce volume la question générale de population, et nous avons souvent fait intervenir les faits observés ou recueillis par l'histoire, la géographie, l'histoire naturelle et la statistique.

Les recherches des statisticiens à l'aide des recensements, des registres de l'état civil et de diverses investigations ont produit de nombreux résultats dont la connaissance et l'étude sont de nature à projeter une vive lumière sur toutes les questions que nous venons d'aborder et sur diverses autres questions d'économie politique, de morale, de politique, etc.

Ces résultats ont été présentés sous des formes différentes dans divers écrits; nous indiquerons parmi les plus récents et les plus condensés :

Eléments de statistique, par M. Moreau de Jonnés, membre de l'Institut. 2^e édition, 1856. 1 vol. gr. in-18.

L'article *Population* (Lois statistiques de la) dans le *Dictionnaire de l'Economie politique*, par M. A. Legoyt, chef du bureau de la statistique générale de France.

Etudes sur la Population (en allemand), par M. Horn. 1 vol. in-18, 1856. Liepzig.

Voir aussi les notions générales de statistique, dans notre volume intitulé *Notes et petits traités*, faisant suite à nos *Eléments de l'économie politique* et au présent volume.

Nous avons dit, page 235, la portée de l'ouvrage de Malthus sous le rapport de la discussion des faits numériques.

Traité théorique et pratique de statistique, par M. Maurice Block. Paris, Guillaumin et C^{ie}. 1878, 1 vol. in-8.

L'Europe politique et sociale, du même. Paris, Hachette et C^{ie}, 1869, 1 vol. in-8.

Démographie de la France, tirage à part de l'article *France* du D^r Bertillon (père) du *Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales*. Paris, librairies G. Masson et Asselin et C^{ie} (sans date, probablement en 1872 ou 1873).

Les *Annual reports* publiés tous les ans par le Registrar general.

Le *Movimento dello stato civile*, publié par la direction de la statistique italienne dirigée par M. Bodio, qui fait résumer les chiffres de tous les pays.

Une statistique de la population de tous les pays a été publiée par le bureau de statistique de Suède au nom du congrès international de statistique.

Parmi les ouvrages un peu plus anciens il faut mentionner : *Allgemeine Bevölkerungs Statistik*¹ de Wappaus (Leipzig, librairie J.-C. Henrich, 1859, 2 vol. in-8°), qui est ce que les Anglais appellent un *standard work*, un ouvrage fondamental, classique dans la matière.

Ajoutons que depuis 1870 et même 1860 presque tous les chefs des bureaux de statistique ont publié des résumés comparatifs sur le mouvement de la population; nous n'avons cité que les plus accessibles ou les plus répandus.

Note de la 2^e édition.

1. Statistique générale de la Population.

XIX. — PROGRÈS DE LA POPULATION DES ÉTATS-UNIS.

N ^o D'ORDRE.	ÉTATS ET TERRITOIRES.	1790.	1800.	1810.	1820.
	<i>États (1880).</i>				
1	Alabama.....	"	"	"	127.901
2	Arkansas.....	"	"	"	14.255
3	Californie.....	"	"	"	"
4	(N) Caroline du Nord.....	393.751	478.103	555.500	638.829
5	(F) Caroline du Sud.....	249.073	345.591	415.115	502.741
6	Colorado.....	"	"	"	"
7	Connecticut.....	237.916	251.002	261.942	275.148
8	Delaware.....	59.096	61.273	72.674	72.749
9	Floride.....	"	"	"	"
10	Géorgie.....	82.548	162.686	252.433	340.985
11	Illinois.....	"	"	12.282	55.162
12	Indiana.....	"	5.611	24.520	147.178
13	Iowa.....	"	"	"	"
14	Kansas.....	"	"	"	"
15	Kentucky.....	73.677	220.955	406.511	564.135
16	Louisiane.....	"	"	76.556	152.923
17	Maine.....	96.510	151.719	228.705	298.269
18	Maryland.....	319.728	341.548	380.546	407.350
19	Massachusetts.....	378.787	422.845	472.040	523.159
20	Michigan.....	"	"	4.762	8.765
21	Minnesota.....	"	"	"	"
22	Mississippi.....	"	8.850	40.352	75.448
23	Missouri.....	"	"	20.845	66.557
24	Nebraska.....	"	"	"	"
25	Nevada.....	"	"	"	"
26	New-Hampshire.....	141.885	183.858	214.460	244.022
27	New-Jersey.....	184.139	211.149	245.562	277.426
28	New-York.....	340.120	589.051	959.049	1.372.111
29	Ohio.....	"	45.365	230.760	581.295
30	Oregon.....	"	"	"	"
31	Pensylvanie.....	434.373	602.365	810.091	1.047.507
32	Rhode-Island.....	68.825	69.122	76.931	83.015
33	Tennessee.....	35.691	105.602	261.727	422.777
34	Texas.....	"	"	"	"
35	Vermont.....	85.425	154.465	217.895	235.966
36	Virginie.....	747.610	880.200	974.600	1.065.111
37	Virginie de l'Est.....	"	"	"	"
38	Wisconsin.....	"	"	"	"
	<i>Territoires (1880).</i>				
39	Arizona.....	"	"	"	"
40	Dacotah.....	"	"	"	"
41	District de Colombie.....	"	14.093	24.023	33.031
42	Idaho.....	"	"	"	"
43	Montana.....	"	"	"	"
44	Nouveau-Mexique.....	"	"	"	"
45	Utah.....	"	"	"	"
46	Washington.....	"	"	"	"
47	Wyoming.....	"	"	"	"
	Total général.....	3.929.214	5.308.383	7.239.881	9.633.811

¹ Compendium of the Census (1880). Part. I, pages 4 et 5.

BLEAU DES DIX RECENSEMENTS DÉCENNAUX DE 1790 A 1880¹.

1830.	1840.	1850.	1860.	1870.	1880.	N ^o D'ORDRE.
309.527	590.756	771.623	964.201	996.992	1.262.505	1
30.338	97.574	209.897	435.450	484.471	802.525	2
"	"	92.597	379.994	560.247	864.694	3
737.987	753.419	869.039	992.622	1.071.361	1.399.750	4
581.185	594.398	668.507	703.708	705.606	995.577	5
"	"	"	34.277	39.864	194.327	6
297.675	309.978	370.792	460.147	537.454	622.700	7
76.748	78.085	91.532	112.216	125.015	146.608	8
34.730	54.477	87.445	140.424	187.748	269.493	9
516.823	691.392	906.185	1.057.286	1.184.109	1.542.180	10
157.445	476.183	851.479	1.711.951	2.539.891	3.077.871	11
343.031	685.866	988.416	1.350.428	1.680.637	1.978.301	12
"	43.112	192.214	674.913	1.194.020	1.624.615	13
"	"	"	107.206	364.399	996.096	14
687.917	779.828	982.405	1.155.684	1.321.011	1.648.690	15
215.739	352.411	517.762	708.092	726.915	939.946	16
399.455	501.793	583.169	628.279	626.915	648.936	17
447.040	470.019	583.034	687.049	780.894	934.943	18
610.408	737.699	994.514	1.231.066	1.457.351	1.783.085	19
31.639	212.267	397.654	749.113	1.184.059	1.636.937	20
"	"	6.077	172.023	439.706	780.773	21
136.621	375.651	606.526	791.305	827.922	1.131.597	22
140.455	383.702	682.044	1.182.012	1.721.295	2.168.380	23
"	"	"	28.841	122.993	452.402	24
"	"	"	6.857	42.491	62.266	25
269.328	284.574	317.976	326.073	318.300	346.991	26
320.823	373.306	489.555	672.035	906.096	1.131.116	27
1.918.608	2.428.921	3.097.394	3.880.735	4.382.759	5.082.871	28
937.903	1.519.467	1.980.329	2.339.511	2.665.260	3.198.062	29
"	"	13.294	52.465	90.923	174.768	30
1.348.233	1.724.033	2.311.786	2.906.215	3.521.951	4.282.891	31
97.199	108.830	147.545	174.620	217.353	276.531	32
681.904	829.210	1.002.717	1.109.801	1.258.520	1.542.359	33
"	"	212.592	604.215	818.579	1.591.749	34
280.652	291.948	314.120	315.098	330.551	332.286	35
1.211.405	1.239.797	1.421.661	1.596.318	1.225.163	1.512.565	36
"	"	"	"	442.014	618.457	37
"	30.945	305.391	775.881	1.054.670	1.315.497	38
"	"	"	"	9.658	40.440	39
"	"	"	4.837	14.181	135.177	40
39.834	43.712	51.687	75.080	131.700	177.624	41
"	"	"	"	14.999	32.610	42
"	"	"	"	20.595	39.159	43
"	"	61.547	93.516	91.874	119.565	44
"	"	11.380	40.273	86.786	143.963	45
"	"	"	11.594	23.955	75.116	46
"	"	"	"	9.118	20.789	47
12.866.620	17.069.453	23.191.876	31.443.321	38.558.371	50.155.783	
(a)	(b)					

(a) Y compris 6,100 personnes, appartenant à la marine militaire des États-Unis.
 (b) — 5,318 — — —

XX

NOTICE HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR « LE DROIT AU TRAVAIL ¹ ».

La révolution de février n'a pas été faite pour le droit au travail. — Le droit au travail des socialistes n'a rien de commun avec le droit de travailler proclamé par Turgot. — Signification variable donnée à la formule par les socialistes. — Analogie du droit à l'assistance avec le droit au travail. — Historique et proclamations de ce droit.

I

La révolution de février s'est faite, comment et pourquoi? C'est inutile à raconter ici. Peut-être serais-je fort embarrassé de le dire; seulement je dois dire, pour l'avoir constaté dans les rues, en les parcourant comme tant d'autres, que la foule encombrant les places publiques n'est point arrivée, les premiers jours, avec les formules du *droit au travail* ou de la *garantie au travail*. On les lui a apprises; et encore n'ont-elles jamais été répétées bien clairement par elle.

Ce n'est même qu'au bout de quelques jours que les

¹ Cet écrit date de 1848 (nous sommes politiquement bien loin de cette date, économiquement bien près). Il forme l'introduction à une collection des Discours prononcés à l'Assemblée constituante sur cette question, et de diverses opinions inédites, etc. (*le Droit au travail à l'Assemblée constituante*, 1 vol. in-8°, chez Guillaumin). Nous le reproduisons ici tel qu'il a paru, avec toute sa franchise et ses vivacités qui donnent une idée de la polémique du temps. Cette discussion est une suite naturelle du chapitre X consacré à la charité, au droit au travail et à l'assistance, et aux subventions aux salariés, considérés comme moyens de contre-balancer les maux provenant de l'excès de population.

étendards des députations allant à l'Hôtel de Ville portaient la formule plus connue d'*organisation du travail*, remplaçant une plus ancienne formule un peu usée, celle d'*association*.

Plus tard, lors de la fameuse manifestation du 16 avril, organisée par les délégués des ouvriers à la Commission du Luxembourg et par les menées de quelques clubs, on lisait sur les drapeaux : *Organisation du travail par l'association*, et *Abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme*.

Ce n'est que plus tard encore, en juin, lorsque l'Assemblée nationale s'occupait de guérir la plaie des ateliers nationaux, que l'on mit en avant la formule du DROIT AU TRAVAIL, formule qui n'a été définitivement vulgarisée qu'après les sanglantes journées de juin, pendant lesquelles le gros des insurgés ne l'invoquait même pas ; car on lisait à peu près exclusivement sur leurs drapeaux (quand il y avait quelque chose, ce qui était rare) : *Vive la République démocratique et sociale!* ou bien la formule des ouvriers lyonnais en 1834 : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant*, laquelle était un cri de désespoir et nullement la réclamation d'un droit ; car, dans ce cas, les ouvriers lyonnais l'auraient positivement dit, les classes ouvrières n'ayant pas précisément l'habitude de biaiser à propos de leurs demandes.

Cette filiation n'est pas sans importance. En la traçant ici, je veux exprimer que l'agitation et la préoccupation publiques en faveur du prétendu droit au travail ne sont pour rien dans la révolution de février, quoi qu'on ait dit dans la presse et à la tribune ; que le mouvement qui a amené le changement de forme du gouvernement n'avait pas pour principe la conquête d'un droit nouveau ou qui serait plus explicitement reconnu ; que les revirements de l'opinion tenaient bien à un mécontentement ayant sa source dans la

non-satisfaction de plusieurs besoins économiques et sociaux¹, mais qu'ils avaient des causes immédiates, plus particulièrement personnelles et politiques et, en définitive, que le socialisme s'est glissé subrepticement, comme on l'a dit, dans les plis du drapeau de la république. En d'autres termes, quand on a crié : Vive la république ! tout le monde a accepté cette espèce de gouvernement, comme celle qui, par son élasticité, pouvait mieux s'allier avec la réforme des abus gouvernementaux et les progrès de la civilisation ; et personne, si ce n'est une imperceptible minorité, n'a cru que république fût synonyme de socialisme. On a eu beaucoup de peine à faire pénétrer dans la masse cette notion élémentaire, que par république il faut entendre le suffrage universel appliqué à l'élection d'un pouvoir exécutif temporaire et d'un pouvoir législatif également temporaire ; comment cette masse aurait-elle fait une révolution pour installer le socialisme, qu'elle ne connaissait même pas de nom² ?

Nous venons d'expliquer comment la formule du droit au travail est entrée dans le domaine des discussions publiques et des difficultés les plus ardues de la politique artificiellement, c'est-à-dire par les efforts de quelques socialistes, en tête desquels on doit certainement placer M. Louis Blanc ; cherchons maintenant à comprendre ce qu'elle veut dire ; car bien qu'elle ait largement contribué à

¹ Et non socialistes, bien que les socialistes soient bientôt parvenus à jeter la confusion dans le sens des deux mots. *Social* veut dire qui a trait à la société ; *socialiste* signifie qui a trait à la société d'une certaine manière, de la manière des inventeurs de systèmes de re-fonte sociale.

² Je ne parle pas de quelques sociétés d'ouvriers travaillées par les écoles socialistes ; je parle de la masse de la population de Paris. La vérité de mon assertion pour le reste de la France, Lyon et quelques grands centres exceptés, ne saurait être contestée.

mettre le pays en combustion, on est loin de bien s'entendre sur le sens de sa signification.

II

Que comprennent les socialistes par le *droit au travail* ?

Est-ce le droit pour tous les citoyens de travailler de leurs bras, de leur intelligence, d'exercer leur industrie, leur profession, conformément à leur aptitude, à leur capacité, à leur goût, à leurs facultés, à leurs moyens? Alors le *droit au travail* serait simplement la *liberté du travail*, ou bien encore le *droit de travailler* que Turgot proclamait dans ses mémorables édits de 1776; liberté du travail dont les économistes réclament l'application franche et complète; que la première Constituante a proclamée en partie et à laquelle les gouvernements subséquents ont de nouveau mis des entraves.

Turgot, ce type de l'homme de bien, du philosophe politique, de l'économiste aux affaires, mettait dans la bouche de Louis XVI les paroles suivantes¹ :

« Louis, etc. Nous devons à tous nos sujets de leur assurer la jouissance pleine et entière de leurs droits; nous devons surtout cette protection à cette classe d'hommes qui, n'ayant de propriété que leur travail et leur industrie, ont d'autant plus le besoin et le droit d'employer, dans toute leur étendue, les seules ressources qu'ils aient pour subsister.... »

« Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du *droit de travailler* la propriété de tout homme, et cette propriété

¹ Exposé des motifs de l'édit portant suppression des jurandes, donné à Versailles en février 1776, enregistré le 12 mars, malgré le Parlement, en lit de justice. — Voir une plus longue citation dans nos *Eléments de l'économie politique*.

est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes.

« Nous regardons comme un des premiers devoirs de notre justice et comme un des actes les plus dignes de notre bienfaisance, d'affranchir nos sujets de toutes les atteintes portées à ce droit inaliénable de l'humanité. » (Suit l'énoncé des abus dans l'organisation du travail en corporations.)

Est-ce cette doctrine que les socialistes résument dans leur formule? Est-ce la condamnation des anciens droits féodaux perçus par la noblesse ou le clergé? Est-ce la condamnation des corporations, des jurandes et des maîtrises? Est-ce la suppression des inégalités, des monopoles, des privilèges, règlements inutiles ou abusifs, de la tyrannie bureaucratique, de l'intervention administrative, des prohibitions et des tarifs réglementaires qui se sont glissés ou perpétués dans nos lois, et qui enchainent à la fois le travail agricole, le travail industriel, le travail commercial, le travail individuel et scientifique? en un mot, le *droit de travailler* est-ce l'application du principe de *liberté* et d'*égalité* dans le domaine du travail?

Si telle était la signification du droit au travail, assurément il n'y aurait pas eu nécessité d'une nouvelle formule. Pour l'exprimer, il n'y aurait eu qu'à reprendre la formule de Turgot, ou bien ce mot si connu depuis 89 : la liberté.

Mais les socialistes entendent bien autre chose, en vérité! Ils entendent tout le contraire. Il y en a parmi eux qui rêvent des organisations analogues aux corporations. Loin de demander le développement de la liberté du travail et la cessation de toute réglementation administrative ou bureaucratique, ils proposent la suppression de toute liberté et une réglementation universelle qu'ils décorent du nom pompeux d'*organisation*. Que leur parlez-vous d'except-

tions, de privilèges, de monopoles, de prohibitions, de hauts tarifs ! Ils disent qu'il n'y a point assez d'entraves, que l'industrie et le commerce sont trop libres, et que tout va mal parce que, sur beaucoup de points, la révolution de 89 a proclamé le laisser-passer en commerce, le laisser-faire en industrie, la concurrence enfin : abominable laisser-faire que les disciples de Quesnay n'appliquaient, il est vrai, qu'à l'ordre commercial ou industriel, et que les socialistes affectent de critiquer dans l'ordre moral, afin de rendre leurs adversaires à la fois plus ridicules et plus odieux ¹.

Si les socialistes repoussent la liberté du travail, ils repoussent aussi l'égalité dans le travail. L'égalité, c'est encore la concurrence ; la concurrence, ils l'ont dit sur tous les tons, est cause des trois quarts des maux de la société, des falsifications, des sinistres commerciaux, des faillites, de la baisse des salaires, de la misère, de la prostitution, du vol, et de je ne sais combien d'autres crimes encore.

Le droit au travail, est-ce le droit de jouir des fruits de son travail ? Est-ce, en d'autres termes, le droit de propriété ? Tout aussi peu ; car ce droit, personne ne le conteste, si ce n'est les socialistes eux-mêmes, si ce n'est surtout l'école d'un socialiste éminent plus nouvellement arrivé à la connaissance du public, qui a été jusqu'à nier le droit à la propriété, et notamment le droit à la jouissance des fruits de la propriété résultant du travail accumulé, c'est-à-dire du capital.

Mais qu'est-ce donc que le droit au travail ?

¹ Ce qu'il y a de singulier, c'est que ce reproche perfide part souvent de l'école fouriériste, qui se plaint précisément que la morale actuelle comprime trop les passions, et qui prétend avoir les moyens de les *laisser faire* toutes avec profit pour l'individu et la société.

III

Nous venons de dire ce que n'est pas le Droit au travail; pour dire ce qu'il est, il nous faudra encore faire d'interminables énumérations.

La formule a été et est employée par plusieurs espèces de socialistes plus ou moins avérés, plus ou moins complets, plus ou moins francs, plus ou moins honteux :

1° Ceux qui prennent les mots pour ce qu'ils disent, ceux qui nomment les choses par leur nom, et « appellent un chat un chat et Rolet un fripon ». Rolet, pour eux, c'est le capital ;

2° Ceux qui comprennent ou feignent de comprendre comme les précédents, mais manquent de bonne foi ou de courage ;

3° Ceux qui par irréflexion, ignorance, ou par conception incomplète, donnent à la formule un sens qu'elle n'a réellement pas ; qui ne croient pas à la logique inexorable des populations ; qui croient au contraire qu'il est possible de les satisfaire par des clauses jésuitiques, identiques ou ambiguës, à l'instar de l'art. 14 de la charte de Louis XVIII.

Un jour M. Proudhon (M. Proudhon est le type de la première espèce), discutant avec M. Goudchaux au sein du comité des finances, lui dit : « Oh ! mon Dieu, Monsieur Goudchaux, si vous me passez le droit au travail, je vous cède le droit de propriété. » Ces paroles ont eu quelque retentissement : elles ont été prises pour une trahison par tous les socialistes qui ne pensent pas qu'il soit *politique* de dire la vérité. Ces paroles furent prises pour une extravagance par les socialistes de la troisième catégorie ; et ainsi s'expliquent tous les lardons lancés de la tribune, par une foule de socialistes inconséquents, à M. Proudhon, le plus

franc d'entre eux¹. M. Proudhon avait raison ; si l'on admet le droit au travail, il faut renoncer au droit de propriété. Ce n'est pas là un axiome de scélérat, c'est un raisonnement très vrai et très sain. M. Proudhon n'admet pas le droit de propriété, mais il admet le droit au travail ; il est simplement logique. D'autres admettent le droit de propriété et le droit au travail ; mais ils ne peuvent échapper à la qualification de fourbes qu'en acceptant celle d'inconséquents.

Le droit au travail des uns est si bien un droit à la propriété des autres, qu'il ne se conçoit pas sans cette corrélation. Je demande du travail à la société représentée par une autorité quelconque ; avec quoi celle-ci peut-elle occuper mes bras, fournir des avances à mon industrie ? Avec un capital. Comment cette société peut-elle se procurer ce capital ? Par l'impôt. Or, qu'est-ce que l'impôt, si ce n'est un prélèvement sur la propriété des autres ? Y a-t-il besoin d'insister sur cette évidence ? Cependant, c'est parce que la propriété des uns passe par la phase d'*impôt* et salarie des percepteurs et des intermédiaires avant d'alimenter le travail des autres, que beaucoup de gens se laissent prendre au sophisme. A leurs yeux, il semblerait que l'impôt est un produit spontané de l'État, être réputé supérieur et mystérieux, mais qui, en fait de subsides, se borne très simplement à demander aux contribuables ce qu'on réclame de lui.

Il est vrai que ceux à qui on fait toucher la chose du doigt peuvent répondre que l'impôt ou la propriété de ceux-ci, destiné à faire travailler ceux-là, sera consacré à des emplois productifs capables de rembourser et au delà cette espèce d'emprunt forcé ; ils peuvent répondre que leurs

¹ Dans la séance du 31 juillet. Je fais mes réserves pour un article sur les *Malthusiens*, dans lequel M. Proudhon faisait vraiment de la polémique de broussailles.

systèmes d'organisation donneront ces résultats, et ici il faudrait m'arrêter sur les plans des divers communismes, sur ceux du fouriérisme et autres. Je me borne à dire que le jour où on me montrera quelque part des phalanstères et des communautés, des monastères ou des combinaisons d'associations quelconques en prospérité, et les populations libres empressées d'y accourir, ce jour-là je trouverai naturel et inutile qu'on mette dans la Constitution une promesse facile à tenir et qui n'aura plus le moindre danger ; car alors les hommes sauront bien que le droit au travail des uns est le sacrifice de l'avoir des autres ; car, à cette époque, ce langage sera tout à fait de leur goût et fera partie de la nature humaine dès lors totalement changée. — J'ajouterai que pour mon compte je verrai avec plaisir porter au budget, et exceptionnellement, une somme destinée à faire les avances de quelques phalanstères ou communautés, afin de mettre les auteurs de systèmes en demeure.

Je ne m'arrêterai pas aux socialistes de la seconde espèce, qui comprennent la formule et qui en enveloppent le sens dans des circonlocutions littéraires, sentimentales et politiques, et suffisamment insidieuses pour faire prendre le change aux auditeurs inexercés. Convaincre n'est pas leur affaire ; ce qu'il leur faut, c'est agiter ; sauf, quand le flot des passions les a poussés en avant, à se tirer de la difficulté par quelques-unes des roueries que l'histoire se charge d'enregistrer et qui réapparaissent le lendemain des révolutions avec une périodicité semblable à celle des phénomènes ordinaires du ciel.

Il n'y a rien à faire avec les gens de cette espèce, si ce n'est de travailler à empêcher les populations de devenir leurs dupes. Il n'y a rien à faire non plus avec les socialistes de la première espèce ; leur conclusion est le résultat de tout un système d'idées ; il leur a été prescrit de tenter des efforts surhumains pour mener leurs plans à réalisation,

pour les faire pratiquer jusqu'à ce que l'expérience les condamne et qu'ils soient abandonnés de leurs partisans. A tout prendre, ce sont des natures utiles, et il y a une incomparable différence entre ceux qui parcourent le champ de la pensée, même pour s'y égarer et égarer les autres, et ceux qui abusent sciemment de l'ignorance des masses. Les uns sont à de certains égards des pionniers de la civilisation; les autres en sont les fléaux.

La variété des socialistes de la troisième espèce, des socialistes sans principes arrêtés, sans boussole, sont infinies, et les définitions qu'ils ont données du droit au travail sont également innombrables. Chacun d'eux, niant le droit absolu, est obligé de s'accrocher à un point quelconque de l'échelle de relation, les uns plus haut, les autres plus bas; mais leurs propositions ne résistant pas à l'épreuve d'un raisonnement tant soit peu serré, ils sont forcés de se rallier au droit au travail proprement dit, ou de nier ce droit, à moins qu'ils ne s'échappent par un véritable saut de mouton, par une inconséquence. Plusieurs des orateurs de cette catégorie, incapables de formuler nettement en quoi consiste le droit au travail, en ont été réduits à dire qu'ils demandaient l'insertion de la formule dans la Constitution, sauf à l'expliquer plus tard.

Nous avons entendu dire à M. Ledru-Rollin¹ : « Quand je demande le droit au travail, que veux-je? Que vous l'inscriviez dans une Constitution qui apparemment sera durable. Le peuple ne se soulève pas tous les jours pour faire des chartes. Or, quand vous inscrirez le droit au travail, vous ne serez pas forcés de l'organiser le lendemain. »

Nous avons entendu dire à M. Billault² : « Écrivons dans notre Constitution ce principe dont la formule nous obli-

¹ Voir son discours, p. 113 du Recueil indiqué plus haut.

² Voir son discours, p. 250 du même Recueil.

gera à étudier, à nous ingénier.... Ce pays-ci, malheureusement, se passionne trop souvent pour les mots, sans même trop bien se rendre compte des choses; tenez compte, citoyens, de cette prédisposition. Ce redoutable mot du droit au travail est devenu dans le mouvement de la révolution une sorte de bannière; le gouvernement provisoire lui a donné comme une consécration. »

Je pourrais prendre dans ce volume plusieurs autres citations semblables, et je dis que des législateurs qui ont des convictions si peu arrêtées devraient être mis en charte privée comme les jurés anglais, jusqu'à ce qu'ils se soient prononcés plus catégoriquement. Les populations, celles surtout qui n'ont pas été façonnées par l'étude aux subtilités de l'argumentation et du langage, donnent toujours aux mots un sens précis. On avait dit et répété solennellement aux populations qu'on donnerait du travail à chaque citoyen; on leur avait dit que cette garantie était un droit, et lorsqu'on a été obligé de revenir sur ses pas, d'avouer qu'on n'avait pas de ressources, qu'on avait promis plus que l'on ne pouvait tenir, elles se sont crues trompées et elles ont pris les armes pour porter aux affaires ceux des hommes politiques qui continuaient à leur promettre l'accomplissement de leurs illusions¹. La masse a si bien pris au sérieux les doctrines qu'on lui a prêchées, que vous avez vu des paysans ignorants travailler de force sur le champ d'autrui et exiger leur salaire avec violence² ! Il n'y a eu, je crois, qu'un procès semblable en police correctionnelle; mais tout le monde pourrait citer de nombreux cas analo-

¹ Voir, aux notes finales du Recueil cité (p. 444, note), une lettre de M. Proudhon sur l'*excusabilité* de l'insurrection de juin.

² Voir, aux mêmes notes finales, un jugement du tribunal correctionnel de Montpellier contre des cultivateurs qui avaient travaillé sur un champ qui ne leur appartenait pas.

gues à celui qui est arrivé à Lunel, et que les circonstances ont mis à l'abri des poursuites.

Mais voulez-vous savoir combien MM. Ledru-Rollin, Billault et autres s'abusent en croyant qu'on leur donnera le temps de chercher? Lisez le discours prononcé, dans la séance même où M. Ledru-Rollin a pris la parole, par M. Pelletier, l'élu des ouvriers lyonnais. M. Pelletier disait : « Nous ne pouvons dire au peuple que nous ne demandons pas mieux que de lui consacrer son droit au travail et de le rendre heureux, mais que, ne sachant pas comment lui en procurer ni l'organiser, et redoutant le socialisme qui prétend que cela est possible, nous le lui supprimons; le peuple nous répondrait : « Si vous ne savez rien faire de neuf, retournez chez vous et faites place à d'autres... » Messieurs, il y a assez d'hommes capables dans cette enceinte pour répondre à cette question; il s'agit tout simplement de les consulter. » M. Pelletier, comme on le voit, prenait au sérieux la formule et les hommes qui l'invoquent; je ne sais ce que la discussion lui a appris à cet égard, mais ce que je veux répéter, c'est qu'il est très déplorable de mettre en avant, dans les déclarations publiques, des promesses vagues dont on se réserve d'étudier plus tard la possibilité, ou d'éluder le sens et la portée à l'aide d'interprétations judaïques. C'est là un indigne procédé que les masses punissent tôt ou tard par des violences, et auquel la majorité de l'Assemblée n'a pas voulu s'associer. En agissant ainsi, elle a rempli un impérieux devoir.

IV

Je raisonne autrement que M. Louis Blanc¹, mais je pense comme lui, et avec Malthus (M. Louis Blanc serait bien étonné d'être en communion d'idées avec cet affreux Malthus!), que le *droit à l'assistance* n'est autre chose que le *droit au travail*, et que la proclamation de ce droit engage la société dans des difficultés, dans des impossibilités tout à fait semblables à celles qui dérivent du droit au travail. Qui dit *droit*, dit que celui qui a ce droit, que celui à qui l'assistance est due, peut sommer la société et le gouvernement qui la représente de lui donner cette assistance. Or, comment payer cette assistance? Par l'impôt; — et l'impôt, encore une fois, est-ce autre chose que la propriété? Ainsi, droit au travail, droit à l'assistance, droit à la propriété d'autrui, sont au fond synonymes. Les Anglais l'ont bien compris. Une fois le principe posé dans la loi des pauvres, ils en ont accepté toutes les conséquences pratiques, jusqu'à ce que l'expérience leur ait ouvert les yeux et les ait engagés à rebrousser chemin, ce qu'ils ont déjà tenté par la réforme de 1834, et ce qu'ils ont beaucoup de peine à réaliser. Or, savez-vous jusqu'où allaient ces conséquences? Dans la séance des communes du 15 décembre 1830, un député, M. Watman, signalait cinquante familles de la Cité qui avaient été obligées de vendre leur mobilier pour acquitter la taxe des pauvres. Depuis 1834, année à partir de laquelle le Parlement a mis quelques restrictions au droit à l'assistance, la taxe des pauvres a coûté de quatre à six millions de livres, ou de cent à cent cinquante millions de francs. Mais le chiffre de la dépense n'est que le moindre des arguments; et bien

¹ Voir son opinion, p. 385 du Recueil des discours.

que je ne veuille ni ne puisse traiter la question ici, je rappellerai que la taxe des pauvres a produit pour résultats généraux : la multiplication des pauvres, l'imprévoyance des populations, leur démoralisation et, finalement, la baisse des salaires, le pauvre faisant entrer en ligne de compte le revenu assuré qu'il touche du bureau de charité ¹.

C'est là un immense fait acquis à l'économie politique, et que reconnaissait très bien un orateur de cette partie de l'Assemblée nationale, la *Montagne*, qui, faute de logique et de réflexions suffisantes, fait du socialisme sans le savoir ². M. Matthieu (de la Drôme) disait : « Votez ! oui, votez le droit à l'assistance pour l'homme valide au lieu du droit au travail, et je vous affirme que l'histoire dira un jour que vous avez voté l'abaissement, la dégradation, la démoralisation de la première nation du monde ! » Rien n'est plus vrai que ces paroles ; toutefois je ne m'explique pas que celui qui les a prononcées soit partisan du droit au travail.

Il y a donc identité entre le droit au travail et le droit à l'assistance ; mais l'Assemblée nationale se serait plus facilement laissé imposer le second que le premier : d'abord parce qu'on est plus familiarisé avec le second ; ensuite parce qu'il paraissait plus facile à restreindre dans les limites du possible. Toutefois elle a eu le sentiment vague de l'identité que nous venons d'indiquer et elle a, sur la proposition de sa Commission, tourné la difficulté en ne proclamant pas le *droit* du pauvre à l'assistance, mais le *devoir* de la société à l'assister, et elle a ajouté que ce devoir social serait subordonné à ses ressources.

On a dit à ce sujet qu'il y a des devoirs qui ne corres-

¹ V. p. 185 ce qui est dit par M. Mill de la portée de la réforme de 1834.

² Au moment où nous écrivions, la *Montagne* se défendait d'être socialiste.

pondent pas à des droits; on a dit, par exemple, que l'homme a devant Dieu le devoir de faire la charité, d'assister son semblable, et que le pauvre n'a pas le droit d'exiger l'exercice de cette vertu¹. Assurément cela est vrai à de certains égards; mais je ferai remarquer qu'on mêle cependant ici deux choses tout à fait différentes : une constitution politique ne peut point commander les devoirs de l'ordre religieux, sous peine de faire trébucher la nation dans des abîmes; ce qu'elle doit seulement prescrire, c'est la justice, la plus stricte justice, sans doute, mais cependant rien que la plus stricte justice. Que puis-je devoir à mon semblable, absolument parlant ? Rien. — Mon devoir est de ne pas lui nuire; et à ce devoir correspond son droit d'exiger que je ne lui nuise pas.

M. Cormenin fait cette demande : « Chrétiens, hommes libres, mes amis, mes égaux, mes frères, laisserez-vous cette âme sans morale, cet esprit sans culture, ce corps sans subsistance ? Les laisserez-vous tous trois mourir dans la personne d'un égal, d'un homme libre, d'un frère ? Voyons, les laisserez-vous mourir ? Répondez². » — Je ne m'occupe ici que de la subsistance, et je répons qu'il ne s'agit pas de savoir si je serai assez peu charitable pour laisser mon semblable mourir de faim lorsque je pourrai faire autrement, mais bien de savoir si l'homme qui a faim a le *droit strict d'exiger de moi* sa nourriture. — A M. Cormenin, éveillant en moi le sentiment religieux, humanitaire, je répons que je ne laisserai pas mourir mon semblable; mais je l'embarrasserais fort si je lui demandais à mon tour dans quelle limite je dois religieusement partager avec lui.... — A M. Cormenin, président de la commission de Constitution, je répons qu'en admettant par hypothèse

¹ Voyez l'écrit remarquable de M. Cousin, *Justice et Charité*.

² Voir un extrait de son pamphlet sur la Constitution, p. 378 du Recueil des discours.

que ma propriété n'est pas le fruit d'un privilège manifeste, opposé aux lois positives en vigueur, je n'en *dois* la plus petite parcelle à qui que ce soit ; sinon ce n'est plus ma propriété, c'est celle de ceux à qui je la dois et dans la limite de mon *devoir*.

C'est donc, selon moi, une erreur préjudiciable que d'avoir proclamé que la société *doit* l'assistance à tous les citoyens nécessiteux dans les limites de ses ressources. Que la société donne à quelques nécessiteux, sans engagement de sa part, rien de mieux ! Mais si la Constitution s'engage à donner à tous les citoyens nécessiteux en temps de crise, elle promet ce qu'elle ne peut tenir ; elle habitue les populations à compter sur la providence sociale, qui est la plus marâtre des providences, au lieu de compter sur l'énergie propre et individuelle, qui est la seule force véritable, *vis interna rerum*, que Dieu ait établie. Heureux si la société, l'association générale, parvenait à maintenir la sécurité et la justice à l'abri desquelles tous les citoyens développent librement et le mieux possible leurs facultés, leur industrie, à l'abri desquelles ils peuvent le mieux satisfaire le plus de besoins en faisant le moins d'efforts !

Si l'on me disait que j'oublie dans cette appréciation que le devoir de l'assistance a été limité par les ressources, je répondrais qu'il ne manquera jamais d'hommes de parti qui persuaderont aux plus pauvres et aux plus nombreux qu'avec telle ou telle combinaison gouvernementale, avec telle ou telle politique, les ressources se multiplieraient¹. Cet amendement, cette échappatoire des ressources, est un danger de plus.

Ce biais du devoir social remplaçant le droit individuel,

¹ De nos jours n'a-t-on pas mis au nombre de ces ressources le défrichement des terres incultes, les assignats, l'organisation du travail, le crédit par l'État, etc. ?

on l'a également employé pour la question du travail. L'article 13 énumère, non sans danger pour l'avenir, les moyens par lesquels la Société, c'est-à-dire le gouvernement qui la représente, doit favoriser et encourager (la Constitution dit, pour atténuer : *La société favorise et encourage le développement du travail*). Ces moyens sont : l'enseignement primaire gratuit ; l'éducation professionnelle ; l'égalité des rapports entre le patron et l'ouvrier ; les institutions de prévoyance et de crédit ; les associations volontaires ; et l'établissement par l'État, les départements et les communes, de travaux publics propres à employer les bras inoccupés. La Constitution dit ensuite que la société fournit l'existence aux enfants abandonnés, aux infirmes et aux vieillards sans ressources et que leurs familles ne peuvent secourir.

Ces promesses peuvent nous mener loin si on veut les tenir. Qu'a-t-on entendu par l'égalité des rapports entre le patron et l'ouvrier, par les institutions de prévoyance et de crédit ? Dieu seul le sait. Vous verrez que d'aucuns diront que la Constitution proscrie la *tyrannie* du capital, qu'elle proclame l'égalité des salaires, la gratuité du prêt, etc. Et qu'est-ce encore que cette promesse de travaux aux bras inoccupés, sinon une cachette d'où l'on pourra tirer, sans de trop grands efforts de logique, le droit au travail ? — Puisque la Constitution déclare que la société doit du travail aux bras inoccupés, constatez que mes bras sont inoccupés et donnez-moi du travail, ou bien je vous prends en flagrant délit de mensonge. — Voilà ce que pourront dire toujours un trop grand nombre d'hommes.

En résumé, on a promis plus qu'on ne peut tenir ; on a signé une convention dont on ne comprend pas bien la portée ; on a suivi en partie le conseil de MM. Ledru-Rollin et Billault ; on a inscrit dans la Constitution des droits et des devoirs qu'on n'expliquera, qu'on ne comprendra, qu'on

n'appliquera que plus tard, si tant est qu'on arrive à les formuler nettement !

V

Nous avons dit, en commençant, notre sentiment sur la manière dont la formule de la Garantie du travail, qui n'est autre que celle du Droit au travail retournée, s'est produite en Février. M. Louis Blanc avoue dans sa dernière brochure¹ qu'elle a été imposée par la force; d'autres témoins parlent de fusils mis en joue. Nous ne nions pas ces faits; mais nous maintenons que ces violentes manifestations avaient été suscitées (l'histoire dira par qui) et que, dans la foule stationnant sur la place de Grève, un très petit nombre d'hommes savaient ce qui se passait à la tête des députations qui pénétraient à l'Hôtel de Ville et venaient imposer leur volonté ou la volonté de ceux qui les poussaient. Qu'il y ait eu violence ou non, l'histoire reprochera à ceux dont la conscience a été violentée de n'avoir pas su protester plus tôt et mieux, et de n'avoir compris (avant la révolution) le danger des promesses illusoires qu'après six mois de déplorables expériences.

Si maintenant on recherche l'origine de cette formule, on voit que l'école phalanstérienne en réclame l'invention. M. Victor Hennequin, qui, dans cette école, prend rang après M. Considérant, revendiquait dernièrement, au banquet donné à l'occasion de l'anniversaire de Fourier, la priorité pour ce père socialiste, en citant, à l'appui de son opinion, le passage suivant de la *Théorie de l'Unité universelle*, qui date de près de trente ans :

« L'Écriture nous dit que Dieu condamna le premier homme et sa postérité à travailler à la sueur de leur front ;

¹ *Droit au travail*, réponse à M. Thiers; in-18.

mais il ne nous condamna pas à être privés du travail d'où dépend notre subsistance. Nous pouvons donc, en fait de droits de l'homme, inviter la philosophie et la civilisation à ne pas nous frustrer de la ressource que Dieu nous a laissée comme pis-aller et châtiment, et à nous garantir au moins le droit au genre de travail auquel nous avons été élevés.

« Nous avons donc passé des siècles à ergoter sur les droits de l'homme, sans songer à reconnaître le plus essentiel, celui du travail, sans lequel les autres ne sont rien. Quelle honte pour les peuples qui se croient habiles en politique sociale! Ne doit-on pas insister sur une erreur si ignominieuse, pour étudier l'esprit humain et étudier le mécanisme sociétaire qui va rendre à l'homme tous ses droits naturels dont la civilisation ne peut ni garantir ni admettre le principal, le *droit au travail*? »

M. Considérant discutait la formule *ex professo*, il y a dix ans, dans un article de *la Phalange*¹, qu'il a reproduit tout récemment en brochure sous le titre : *Du droit de propriété et du droit au travail*². Enfin, depuis quelques années, *la Démocratie pacifique*, journal quotidien des fouriéristes, a repris le thème sur tous les tons et sous différentes appellations, notamment sous celle de *droit à un minimum de salaire*.

Cependant cette formule n'apparaissait que rarement ailleurs dans le langage politique, et elle était loin de jouir de la même faveur que celle de l'*Association* ou de l'*Organisation du travail*, la première vulgarisée surtout par l'école saint-simonienne ; la seconde, dont tout l'honneur revient, si honneur il y a, à M. Louis Blanc³.

¹ Journal mensuel de l'école fouriériste, mai 1839.

² Juillet 1848.

³ M. Louis Blanc donne pour remède à la situation ce conseil : « ASSUREZ du travail » ; mais jamais la formule du droit au travail ne se rencontre sous sa plume.

On ne la trouve pas, ce me semble, dans le pamphlet de ce dernier écrivain, sur *l'Organisation du travail*, publié en 1840¹; on ne la trouve pas non plus dans des éditions postérieures, celle de 1845, par exemple, la plus récente que j'aie sous les yeux; et ce fait suffit pour pouvoir affirmer qu'elle n'a été que depuis très peu de temps mise en circulation. A tout prendre, il me semble bien que c'est le premier projet de la Constitution qui lui a donné la vogue, à la suite de laquelle sont arrivés les débats dans les bureaux de la Chambre, dans la presse et à la tribune. Dès ce moment, le droit dont M. Considérant serait non pas tout à fait le père (comme a dit M. Duvergier de Hauranne à la tribune), mais le père nourricier, a été successivement adopté, avec des significations diverses, non seulement par l'extrémité de l'Assemblée nationale peuplée de *montagnards* ou de socialistes purs, mais encore par des groupes où se trouvent des hommes de nuances diverses, tels que MM. Lamartine, Crémieux, Billault, etc.

La majorité de la commission de Constitution a certainement commis une faute en se laissant imposer dans sa première rédaction une formule qui devait être vague aux yeux du plus grand nombre, et dangereuse aux yeux de ceux qui étaient un peu versés dans les questions économiques². Plus tard, les partisans du droit au travail se sont prévalus de cette faiblesse et ont présenté l'opposition que la déclaration de ce droit rencontrait dans les bureaux et à l'Assemblée comme une *réaction* contre le progrès, tandis qu'il n'y avait au fond que plus de réflexion et une intelligence plus ration-

¹ Voir *Quelques notes d'explication et d'histoire au sujet des principales formules socialistes*, insérées dans le *Journal des Economistes*, t. XX, p. 375, juillet 1848.

² M. Considérant disait, le 6 juillet, dans la préface de la brochure citée plus haut : *Le droit au travail*, admis à l'unanimité par la commission de Constitution, est fortement contesté dans les bureaux.

nelle des conditions du progrès. Au reste, le rapprochement des deux dates explique tout. Le premier projet de la Constitution a été lu le 20 juin ; le second, qui a été rédigé après la discussion dans les bureaux, a été lu le 29 août. Entre ces deux époques les discordes civiles avaient vieilli nos représentants de plusieurs années.

Nous ne parlons ici que de la formule du *droit* nouveau, qu'on a dit être la cause et le but de la Révolution de février, et que nous croyons avoir été parfaitement inconnu et n'avoir pris, nous le répétons, quelque consistance pour le public qu'à l'approche des débats de la Constitution. Car, enfin, est-il possible qu'une révolution soit faite au nom d'un droit qui ne serait pas connu, formulé, proclamé par la masse? Le 22 février, le 23, le 24, demandait-on le droit au travail?

Maintenant, nous avouons que l'idée socialiste à laquelle se rattache cette formule est très ancienne, mais beaucoup plus ancienne qu'on ne le suppose. M. Considérant et M. Victor Hennequin peuvent la retrouver chez tous les publicistes qui se sont mépris sur le rôle et le pouvoir réel des gouvernements. La célèbre controverse qui s'éleva vers la fin du dernier siècle entre Malthus et Godwin n'avait pas d'autre point de départ ; et Quesnay répondait déjà aux socialistes de son temps : « Le *droit* naturel de tous à tout se réduit au droit de l'homme aux choses dont il peut obtenir la jouissance ; il est semblable au droit de chaque hirondelle à tous les moucherons qui voltigent, mais qui, dans la réalité, se borne à ceux qu'elle peut saisir. » Ce qui veut dire qu'avec la liberté tout homme n'a droit qu'au travail disponible concurremment avec les autres hommes ; ce qui réduit à néant le droit au travail comme on l'entend.

Au reste, tout le monde sait que l'idée du *droit à l'assistance*, dont le *droit au travail* n'est qu'une répétition en d'autres termes, remonte très haut et a été de bonne

heure le résultat d'une fausse interprétation *politique* de la morale religieuse du Christ. Nous disons fausse interprétation, parce que si le Christ a toujours recommandé aux riches de partager, au nom de leur intérêt dans la vie future, il a aussi formellement nié le droit des pauvres à exiger le superflu des riches. C'est pour ne pas faire cette simple distinction qu'une foule de catholiques fourvoyés sont conduits à un *charitisme* qui aboutit forcément au communisme.

Les Anglais pratiquent le droit à l'assistance depuis trois siècles. La taxe des pauvres, si bien caractérisée par M. Matthieu (de la Drôme), socialiste fort peu logique (v. p. 467) et par M. Louis Blanc, qui l'appelle une colossale extravagance¹, remonte à 1563 selon les uns, et même au quatorzième siècle, au temps d'Édouard III, selon les autres².

En France, nos deux premières Constitutions le proclament.

On lit dans la déclaration de la Constitution de 1791 (3-14 septembre) :

Il sera créé et organisé un établissement général de secours publics pour élever les enfants abandonnés, soulager les pauvres infirmes, et fournir du travail aux pauvres invalides qui n'auraient pas su s'en procurer.

¹ Pitt disait en 1796, au Parlement, deux ans avant la première édition du livre de Malthus : « Faisons, des secours à répandre dans les familles nombreuses, un lien d'honneur et de charité, et non un signe d'opprobre et de mépris. On fera ainsi des enfants du pauvre une bénédiction et non une calamité ; et l'on trouvera une ligne de démarcation rationnelle et digne entre ceux qui sont capables de se suffire au moyen de leur travail et ceux qui, après avoir doté leur pays d'un grand nombre d'enfants, ont acquis le droit de réclamer les moyens de les élever. (*Histoire populaire* de Hansard, v. XXXII, p. 710; citation de Ricardo, *Princ. d'écon. polit.*, chap. v.)

² *Organisation du Travail*, p. 55, 4^e édit., 1845.

On lit dans la déclaration de la Constitution de 1793 (24 juin) :

Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

La Constitution de 91 promettait en outre l'enseignement primaire gratuit, celle de 93 promettait de mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.

On ne lit plus rien de semblable dans la déclaration de la Constitution de l'an III (5 fructidor — 22 août 1795).

Il n'y a pas de déclaration de principes dans les Constitutions qui suivirent, ni dans la charte de 1814 et celle de 1830.

Le premier projet de la Constitution de 1848 disait (20 juin) :

« La Constitution *garantit* à tous les citoyens :

« La Liberté, l'Égalité, la Sûreté, l'Instruction, le Travail, la Propriété, l'Assistance.

« Le droit au travail est celui qu'a tout homme de vivre en travaillant.

« La société doit, par les moyens productifs et généraux dont elle dispose et qui seront organisés ultérieurement, fournir du travail aux hommes valides qui ne peuvent s'en procurer autrement.

« Le droit à l'assistance est celui qui appartient aux enfants abandonnés, aux infirmes et aux vieillards, de recevoir de l'État des moyens d'exister.

« Les garanties essentielles du droit au travail sont : la liberté même du travail, l'association volontaire, l'égalité des rapports entre le patron et l'ouvrier, l'enseignement gratuit, l'éducation professionnelle, les institutions de prévoyance et de crédit, et l'établissement par l'État de grands travaux d'utilité publique, destinés à employer, en cas de chômage, les bras inoccupés. »

Le second projet disait un peu plus simplement (29 août):
 « ... Le citoyen doit concourir au bien-être commun en secourant fraternellement autrui.....

« La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail, et mettre à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes; « elle doit la subsistance aux citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler ».

« La société favorise et encourage le développement du travail par l'enseignement primaire gratuit, l'éducation professionnelle, l'égalité de rapports entre le patron et l'ouvrier, les institutions de prévoyance et de crédit, les associations volontaires et l'établissement, par l'État, les départements et les communes, de travaux publics propres à employer les bras inoccupés; elle fournit l'assistance aux enfants abandonnés et aux infirmes, ou aux vieillards sans ressources et que leurs familles ne peuvent secourir. »

Enfin, la Constitution proclamée le 12 novembre 1848 sur la place de la Concorde dit :

« ... Les citoyens doivent concourir au bien-être commun en s'entr'aidant fraternellement les uns les autres....

« La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail, et mettre à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes : « elle doit, par une assistance fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler ».

« La Constitution garantit aux citoyens la liberté du travail et de l'industrie. »

« La société favorise et encourage le développement du travail par l'enseignement primaire gratuit, l'éducation professionnelle, l'égalité de rapports entre le patron et l'ouvrier, les institutions de prévoyance et de crédit, les institutions agricoles, les associations volontaires, et l'établissement par l'État, les départements et les communes, de travaux publics propres à employer les bras inoccupés; elle fournit l'assistance aux enfants abandonnés, aux infirmes et aux vieillards sans ressources et que les familles ne peuvent secourir. »

Notre dernière réflexion est que tout cela est fort embrouillé et tellement élastique, que le socialisme et les partis politiques y trouveront toujours tout ce qu'ils voudront; mais la France n'y trouvera pas le calme et la tranquillité, le travail et le progrès. Combien ont été mieux inspirés les républicains qu'on aurait pu prendre pour modèles, et qui se sont bornés à dire, en tête de la loi fondamentale, ces paroles simples et vraiment majestueuses :

« Nous, le peuple des États-Unis, pour former une union plus parfaite, établir la justice, assurer la tranquillité intérieure, pourvoir à la défense commune, accroître le bien-être général et assurer les bienfaits de la liberté à nous-mêmes et à notre postérité, décrétons et établissons cette Constitution pour les États-Unis d'Amérique. »

Suivent les articles de la Constitution, sans autre déclaration de droit, de dogmes ou de principes.

Décembre 1848.

XXI

PROVOCATIONS ET ENCOURAGEMENTS A LA POPULATION PAR LA
RELIGION, LA PHILOSOPHIE, LA LOI ET LES MŒURS, DANS LE
PASSÉ ET DE NOS JOURS.

I

« ZOROASTRE a si bien connu l'avantage politique de la
« population, que le Zend-Avesta est plein d'effusions re-
« ligieuses en faveur de ceux qui multiplient les êtres et don-
« nent au mariage la fécondité, et renferme des prières pour
« ceux qui n'ont encore ni produit ni connu les liens et les
« jouissances des époux. » (V. Vendidad-Sadé, p. 111, 191,
361, et le Zend-Avesta, t. II, p. 107, 276 et 611.) — « Ormuzd,
s'écrie-t-on en particulier dans le Vendidad-Sadé, faites
que les hommes vivent longtemps, toujours engendrant et
toujours dans les plaisirs. » (Zend-Avesta, t. I, p. 182). On
peut joindre à ce passage, d'un côté, le principe des Des-
tours qui défendent aux femmes de se marier dès qu'elles
ne sont plus en âge d'avoir des rejetons (*Usagès civils et
religieux des Perses*, par M. Anquetil, p. 562); enfin, le fait
rapporté par Hérodote et répété par Strabon, que les rois
de Perse faisaient des présents, chaque année, à ceux de
leurs sujets qui avaient un plus grand nombre d'enfants¹. »
« On peut le regarder (Confucius)² comme l'auteur de
cette idée favorable aux mœurs et à la population, qu'un

¹ Zoroastre, *Confucius et Mahomet*, par M. de Pastoret, 2^e édition, Paris, 1788, p. 57. Zoroastre vivait, s'il a existé, sous Darius, cinquième siècle avant J.-C.

² Confucius, philosophe chinois, est mort en 479 avant J.-C.

père (*Lettres édifiantes et curieuses*, t. XIX, p. 120) vit sans honneur si ses enfants sont condamnés au célibat, et qu'un fils manque au premier de ses devoirs s'il ne laisse pas des enfants qui perpétuent son nom et sa famille ¹. »

« Zoroastre a un autre avantage; il accorde des récompenses à la population, fruit du mariage... Peu de législateurs partagèrent cette attention... Les mariages des gens du peuple méritent donc plus particulièrement la protection de la loi ². »

Platon ³, nous l'avons dit (202), voulait que l'on arrêtât ou que l'on encourageât la population selon le besoin, par toutes sortes d'efforts, par les honneurs, la honte et les avertissements donnés aux jeunes gens par les vieillards.

Les anciennes lois de Rome cherchent beaucoup à déterminer les citoyens au mariage, par des prescriptions somptuaires, des obstacles de succession, des impôts ou des peines. César (mort 44 ans av. J.-C.) défendit aux femmes qui avaient moins de quarante-cinq ans et qui n'avaient ni mari ni enfants de porter des pierres précieuses et de se servir de litière. Il donna des récompenses à ceux qui avaient beaucoup d'enfants. La loi Papia Poppea, du nom des consuls, fut plus pressante; elle imposa des taxes (*æ uxorium*) contre le célibat et des exemptions d'impôts aux familles de trois enfants. Trajan (mort en 117) et les autres empereurs païens prirent des mesures dans le même sens. Ces lois, inefficaces d'ailleurs, avaient été d'abord inspirées par la rareté de la population, et plus tard pour prévenir le dépeuplement, effet du triste état social du temps. Elles furent abrogées dans le code Théodosien, compilation des ordonnances de

¹ Pastoret, *Zoroastre, Confucius et Mahomet*, p. 162.

² *Ibid.*, p. 424.

³ Mort en 347 avant J.-C. *Les Lois, Œuvres*, liv. V, t. 1^{er} du *Panthéon litt.*, p. 268.

Constantin (mort en 337) et des autres empereurs chrétiens.

Le christianisme réagit au nom du principe d'abstinence, et par cette considération, erronée d'ailleurs, que le nombre des hommes croît et décroît selon l'ordre de la Providence¹.

II

Morelly, une des lumières des socialistes de nos jours, établit ainsi, dans son *Code de la nature*, 1757, les lois conjugales qui préviendraient toute débauche.

« I. Tout citoyen, sitôt l'âge nubile accompli, sera marié ; personne ne sera dispensé de cette loi, à moins que la nature ou sa santé n'y mette obstacle. Le célibat ne sera permis à personne qu'après l'âge de quarante ans.

« II. Au commencement de chaque année, les jeunes gens de l'un et l'autre sexe seront rassemblés et, en présence du sénat de la cité, chaque garçon choisira la fille qui lui plaira, et, ayant obtenu son consentement, la prendra pour femme (p. 304).

« Tout citoyen sera homme public, sustenté, entretenu et occupé aux dépens du public.

« Tout citoyen contribuera pour sa part à l'utilité publique selon ses forces, ses talents et son âge (p. 177). »

Dans l'*Analyse du système social*, Morelly veut qu'on donne à chacun selon ses besoins.

Maintenant, voici l'opinion de Montesquieu :

« De tout ceci, il faut conclure que l'Europe est encore aujourd'hui dans le cas d'avoir besoin de lois qui favorisent la propagation de l'espèce humaine : aussi, comme les politiques grecs nous parlent toujours de ce grand nombre de citoyens qui travaillent à la république, les politiques

¹ V. Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXIII, ch. XXI.

d'aujourd'hui ne nous parlent que des moyens propres à l'augmenter¹. »

« Louis XIV ordonna de certaines pensions pour ceux qui auraient dix enfants, et de plus fortes pour ceux qui en auraient douze. Mais il n'était pas question de récompenser des prodiges. Pour donner un certain esprit général qui portât à la propagation de l'espèce, il fallait établir, comme les Romains, des récompenses générales ou des peines générales². »

On remarquera, à l'appui de notre assertion (p. 14) sur les idées générales du dix-huitième siècle touchant la population, l'opinion de M. de Pastoret, un des plus savants publicistes et jurisconsultes de nos jours (il n'est mort qu'en 1840).

Un édit de Louis XIV, de novembre 1666, offrait une exemption de charges publiques à ceux qui se marieraient avant vingt ans, ou qui auraient dix enfants légitimes.

En 1797, Pitt proposa un bill pour récompenser les pères de familles nombreuses (*v. ses paroles, p. 475, note*).

Napoléon promit à toute famille qui aurait sept enfants mâles d'en prendre un à sa charge.

En 1819, le roi de Sardaigne exemptait de toute contribution royale et nobiliaire tout sujet du duché de Gênes ayant douze enfants.

Ces primes, on le voit, étaient imitées des Romains.

III

Il y a aussi dans les mœurs des encouragements et des provocations à l'accroissement de la population fort nom-

¹ *Esprit des lois*, l. XXIII, ch. XXVI.

² *Ibid.*, ch. XXVII.

breux, et dont les quelques citations suivantes, que nous pourrions multiplier, donneront la preuve.

On répète tous les jours avec approbation la réponse assez brutale faite à madame de Staël par le vainqueur d'Italie : « Quelle est, aurait dit l'illustre écrivain, la femme du monde, morte ou vivante, que vous préférez ? — Madame, celle qui a fait le plus d'enfants ! »

Un grand poète a mis ce couplet dans l'hymne charmant de *l'Enfant à son réveil* :

Donne une famille nombreuse
 Au père qui craint le Seigneur ;
 Donne à moi sagesse et bonheur,
 Pour que ma mère soit heureuse.

(LAMARTINE.)

C'est une croyance populaire que les familles nombreuses ont plus de chances de prospérer.

La société poursuit de ses sarcasmes les célibataires des deux sexes et notamment les femmes. C'est un terme de piquant dédain que celui de « vieille fille », prodigué à celles qui ont à peine dépassé l'adolescence. On oublie qu'une vieille fille a rendu service à la société et se rend service à elle-même, en ne contribuant pas à augmenter le nombre des misérables, en préférant souffrir seule, si elle est pauvre, que de souffrir en sus des privations de son mari et de ses enfants.

Écoutons Malthus à cet égard :

« Si, d'une part, nous craignons qu'en prêchant la vertu de la contrainte morale nous ne favorisions quelques vices, et si, de l'autre, le spectacle de tous les maux qu'entraîne une population excédente nous fait craindre d'encourager le mariage ; si nous pensons, en conséquence, que le mieux est de ne pas nous mêler de diriger les consciences à cet égard, mais plutôt de laisser chaque homme suivre libre-

ment son choix, en le rendant responsable, devant Dieu, du bien ou du mal qu'il aura fait, c'est là tout ce que je demande. Je serais fâché d'obtenir plus. Mais il s'en faut beaucoup qu'on en use de la sorte.

« Dans les classes inférieures où ce point de morale a le plus d'importance, les lois relatives aux pauvres sont un encouragement au mariage, qui agit d'une manière constante et systématique ; car elles ôtent à chaque individu le poids de la responsabilité que la nature impose à chaque homme qui devient père. La bienfaisance privée a la même tendance ; elle facilite l'entretien d'une famille ; elle égalise, autant qu'il est possible de le faire, les charges du mariage et celles du célibat. Dans les classes supérieures, on excite au mariage par les égards que l'on a pour les femmes mariées et par l'espèce de distinction qu'on leur accorde. Le peu d'égards, au contraire, que l'on témoigne à celles qui vivent dans le célibat est propre à en inspirer le dégoût. Il arrive de là que des hommes qui n'ont rien d'agréable ni dans l'esprit ni dans la figure, et qui même sont parvenus au déclin de la vie, trouvent aisément de jeunes épouses, tandis que la nature semble indiquer que ces hommes devraient chercher à s'assortir parmi les personnes d'un âge proportionné au leur. On ne peut douter que bien des femmes ne se soient mariées pour éviter le nom de vieilles filles. Trop alarmées de l'espèce de ridicule qu'un préjugé sot et absurde semble y avoir attaché, elles se sont déterminées à épouser des hommes pour qui elles avaient de l'éloignement, ou tout au moins une parfaite indifférence. *De tels mariages, aux yeux de ceux qui ont quelque délicatesse, sont une espèce de prostitution légale ;* et souvent ils surchargent d'enfants le pays où ils ont été contractés, sans que ce mal soit compensé par quelque augmentation de bonheur et de vertu dans ceux qui leur ont donné naissance.

« Dans tous les rangs de la société règne l'opinion que le mariage est une espèce de devoir, et cette opinion ne peut manquer d'avoir de l'influence. Un homme qui croit qu'il n'a pas payé sa dette à la société s'il ne lui laisse pas après lui des enfants qui le représentent, n'osera pas écouter les conseils de la prudence et croira, en se mariant témérement, avoir droit de se reposer entièrement sur les soins de la Providence¹. »

J.-B. Say a fait suivre de sages réflexions de Ricardo sur la charité officielle d'une note qui trouve naturellement sa place ici.

« Ces vues, qui ne sont pas seulement d'un philanthrope, mais d'un philanthrope éclairé, font sentir l'imbécillité des princes qui consacrent les événements heureux de leur règne par le mariage de quelques filles pauvres, c'est-à-dire qui se rejouissent en condamnant aux larmes, et peut-être à la mort, les familles qui naîtront de ces unions follement provoquées. Plutôt que de multiplier les créatures vivantes et susceptibles de souffrir, il vaudrait mieux favoriser la multiplication des moyens de subsistances, c'est-à-dire abolir les entraves à l'industrie, ne point emprunter, afin de laisser les capitaux chercher des emplois productifs, et diminuer les impôts qui augmentent la cherté des produits et, par conséquent, la difficulté de vivre; mais les moyens qui n'effrayent point les bons princes sont très difficiles pour les mauvais². »

¹ *Essai sur le principe de la population*, livre IV, ch. v.

² Note à Ricardo, chap. v, *Des Salaires*.

XXII

ENTRAVES AU MARIAGE ET A LA POPULATION PAR LA RELIGION,
LA PHILOSOPHIE, LA LOI ET LES MŒURS, DANS LE TEMPS PASSÉ
ET DE NOS JOURS.

I

Les politiques grecs s'attachèrent à régler le nombre des citoyens; de même qu'ils pensaient qu'il fallait, dans certains cas, encourager la population, ils pensaient qu'il fallait, dans d'autres, mettre des obstacles à l'accroissement et notamment régler le nombre des mariages. D'une part, ils se préoccupaient de maintenir la force de la ville au niveau des villes voisines et, d'autre part, ils devaient veiller à ce que le nombre des hommes libres, défenseurs de la patrie, ne devînt pas trop nombreux pour pouvoir être entretenu par les paysans¹.

« Toutes ces petites républiques, dit Montesquieu, furent absorbées dans une grande, et l'on vit insensiblement l'univers se dépeupler; il n'y a qu'à voir ce qu'étaient l'Italie et la Grèce avant et après les victoires des Romains². »

Montesquieu cite à l'appui de son assertion les témoignages de Strabon et de Plutarque, cités par Tite-Live³.

Voici comment s'exprime Aristote⁴ :

¹ Ils faisaient des essaims de colonies; ils se louaient comme les Suisses de nos jours.

² *Esprit des lois*, liv. XXIII, ch. XIX.

³ Tite-Live, mort en l'an 18 ou 19. Plutarque et Strabon vivaient 50 ans avant J. C.

⁴ *Politique*, l. II, ch. III, § 6.

« C'est aussi un grand tort, quand on va jusqu'à diviser les biens en parties égales, de ne rien statuer sur le nombre des citoyens, et de les laisser procréer sans limites, s'en remettant au hasard pour que le nombre des unions stériles compense celui des naissances, quel qu'il soit, sous prétexte que, dans l'état actuel des choses, cette balance semble s'établir tout naturellement. Il s'en faut que le rapprochement soit le moins du monde exact. Dans nos cités, personne n'est dans le dénûment, parce que les propriétés se partagent entre les enfants, quel qu'en soit le nombre. En admettant, au contraire, qu'elles seront indivises, tous les enfants en surnombre, peu ou beaucoup, ne posséderont absolument rien.

« Le parti le plus sage serait de limiter la population et non la propriété, et d'assigner un maximum qu'on ne dépasserait pas, en ayant à la fois égard, pour le fixer, et à la proportion éventuelle des enfants qui meurent, et à la stérilité des mariages.

« S'en rapporter au hasard, comme dans la plupart des États, serait une cause inévitable de misère dans la république de Socrate; et la misère engendre les discordes civiles et les crimes.

« C'est dans la vue de prévenir ces maux que l'un des plus anciens législateurs, Phidon de Corinthe, voulait que le nombre des familles et des citoyens restât immuable, quand bien même les lots primitifs auraient été tous inégaux. Dans les lois on a fait précisément le contraire¹ ».

Platon prescrit expressément que le nombre des maisons et des lots de terre ne dépasse jamais cinq mille quarante, comme celui des familles de guerriers. Quant au nombre

¹ Phidon, que cite Aristote, vivait vers la fin du neuvième siècle avant J.-C.

des enfants, il ne le limite pas ; mais il dit qu'en cas de surabondance on peut interdire la génération ou envoyer l'excédent s'établir en quelque autre lieu qu'on aura jugé convenable ¹.

Aristote, analysant la constitution crétoise, dit : « Les vues du législateur sont excellentes sur les avantages de la sobriété et sur l'isolement des femmes, dont il redoute la fécondité ; mais il a établi le commerce des hommes entre eux, règlement dont nous examinerons plus tard la valeur bonne ou mauvaise ². »

M. Barthélemy Saint-Hilaire, son traducteur, ajoute : « Ainsi ce vice, si répandu dans la Grèce, avait été sanctionné par des lois. C'était une opinion vulgaire, au temps d'Aristote, que les Crétois s'y étaient livrés les premiers... Grégoire, dans son *Traité de la Domesticité*, a réuni sur ce sujet des faits assez curieux... Dans l'antiquité ce goût fut réservé aux hommes libres ³... Platon a, dans une foule de passages, proscriit avec une très grande énergie ce vice odieux. On peut surtout consulter les *Lois*, liv. VIII, p. 110, trad. de M. Cousin. V. Xénophon, *République de Sparte*, chap. II. »

En parlant de l'éducation des enfants, Aristote ⁴ détermine comme époque la plus favorable au mariage : 18 ans pour les femmes et 37 ans, ou un peu moins, pour les hommes. Platon ⁵ fixe pour les femmes l'âge de 20 à 40 ans, et pour les hommes de 30 à 45.

M. Barthélemy Saint-Hilaire ajoute : « Sous le climat de

¹ *Lois*, l. V.

² *Politique*, l. II, ch. VII, § 5.

³ On ne craignait pas la multiplicité des serfs contribuables, mais celle des guerriers et des hommes libres à entretenir.

⁴ *Politique*, liv. IV, ch. XIV, § 6.

⁵ *République*, p. 276, trad. de M. Cousin.

la Grèce, c'était certainement retarder beaucoup le mariage pour les femmes. En ceci, les deux philosophes grecs ont été plus sages que nous ne le sommes aujourd'hui, où dans un climat comme le nôtre, c'est-à-dire beaucoup plus froid, les femmes sont mariées aussi, en général, de 18 à 20 ans. Ocellus Lucanus, ou l'auteur qui a pris son nom, expose les mêmes principes qu'Aristote sur le mariage, dans le petit traité intitulé : *De la nature de l'univers.* »

Plus loin (§ 11) Aristote prescrit l'époque où la génération devra cesser (quatre ou cinq ans après la cinquantaine) et les époques les plus favorables pour la mener à bonne fin.

Dans ce même chapitre (§ 10) Aristote permet l'abandon et l'avortement : «... Il conviendrait de défendre par une loi de prendre jamais soin de ceux qui naîtront difformes ; et quant au nombre des enfants, si les mœurs répugnent à l'abandon complet, et qu'au delà du terme formellement imposé à la population quelques mariages deviennent féconds, il faudra provoquer l'avortement avant que l'embryon ait reçu le sentiment et la vie. Le crime ou l'innocence de ce fait ne dépend absolument que de cette circonstance de sensibilité ou de vie.

Les anciennes lois de Rome cherchèrent, en général, à déterminer les citoyens au mariage ; plus tard, les censeurs y engagèrent par le Code et par les peines, selon les besoins. Mais à diverses époques les mœurs contribuèrent beaucoup à dégoûter les citoyens des unions légitimes. C'est contre cette tendance qu'Auguste voulut réagir par les lois Julia et Papia Poppea. Il disait dans une harangue aux chevaliers : « Pendant que les guerres vous enlèvent tant de citoyens, que deviendra la ville si on ne contracte plus de mariages... ? Ce n'est pas pour vivre seuls que vous restez dans le célibat, chacun de vous a des compagnes de

sa table et de son lit, et vous ne cherchez que la paix dans vos dérèglements¹. »

II

Le christianisme vint réagir, comme nous venons de le dire, contre les encouragements au mariage, en partant d'un principe moral et religieux, mais en dehors de toute préoccupation économique.

Depuis, l'Église catholique a toujours recommandé l'abstinence²; et la pratique de cette mortification, jointe à d'autres causes, a produit le célibat des prêtres et d'innombrables institutions conventuelles destinées aux deux sexes.

Le célibat était recommandé par saint Paul, qui disait aux chrétiens « qu'il est avantageux pour l'homme de ne point chercher du tout le plaisir des sens, et que si celui qui marie sa fille fait bien, celui qui ne la marie pas fait mieux³ ». »

Et ailleurs : « Les personnes qui se marient imprudemment souffriront dans leur chair des afflictions et des maux que je voudrais vous épargner⁴. »

Une loi de l'empereur Majorien (mort en 461) imposait aux pères de constituer une dot à leurs fils ou à leurs filles avant de les marier; et plus tard, le concile d'Arles (524) défendait le mariage sans dot : *Nullum sine dote fiat conjugium*.

¹ Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXIII, c. XXI.

² Le célibat est aussi en honneur dans le bouddhisme. On rencontre dans le Thibet et à Ceylan de nombreuses lamaseries habitées par des religieux vivant dans le célibat comme moyen d'arriver à un degré de nullification conduisant à l'absorption dans le *Grand Tout*.

³ Paul, II *Corinth.*, XII, 9.

⁴ Citation de M. de Villeneuve-Bargemont. *Hist. de l'écon. pol.* 2^e vol., p. 278.

Dans sa vingt-quatrième session, le concile de Trente (clos en 1563)¹ frappe d'anathème l'opinion que « l'état conjugal doit être préféré à l'état de virginité ou de célibat, et qu'il n'est pas meilleur et plus sain de demeurer dans la virginité et le célibat que de contracter mariage. Si pour vaincre les volontés de la chair la sagesse naturelle est trop faible, en revanche la grâce y suffit² ».

Nous trouvons ces citations dans un remarquable article publié dans *le Correspondant*, recueil religieux, par M. de Metz-Noblat, appartenant à l'école, malheureusement si restreinte, des économistes catholiques et malthusiens, que nous voudrions voir s'étendre. Ainsi que M. de Villeneuve-Bargemont, M. de Metz-Noblat revendique la doctrine et la contrainte morale par le catholicisme, plus capable de donner à ce frein l'efficacité nécessaire pour contenir préventivement l'essor possible de la production, parallèlement ou au-dessous de l'essor possible de la population, et éviter la loi cruelle de la nature, qui fonctionne sans pitié sur la population, ne se proportionnant pas au capital, en inspirant aux hommes une prévoyance instinctive ou réfléchie qui leur conseille de ne pas user de toute la plénitude des facultés génératrices dont ils sont doués; en portant les uns à se maintenir dans le célibat, les autres à retarder le mariage; en conseillant à ceux-ci de n'en user qu'avec modération, à ceux-là de n'en pas user d'une façon réprochée par la morale.

¹ Dernier concile œcuménique, convoqué en 1542, ouvert en 1545 et clos en 1563. Les protestants furent entendus et condamnés dans ce concile, que ne reconnaît d'ailleurs pas l'Église gallicane.

² *Population et misère*, extrait du *Correspondant*, 1854.

« Si quis dixerit, statum conjugalem anteponeendum esse statui virginitatis vel cœlibatus, et non esse melius ac beatius manere in virginitate vel cœlibatu, quam jungi matrimonio, anathema sit. » (Conc. Trident., sess. xxiv, can. 10.)

S'appuyant sur les citations que nous venons de rapporter et d'autres ¹ relatives à la consécration de la virginité et de l'abstinence, l'auteur que nous citons conclut en ces termes :

« Ainsi c'est dans le catholicisme, et dans le catholicisme seul, que les sociétés européennes peuvent trouver un frein à la fois moral, sérieux et efficace contre la puissance génératrice de l'homme ; c'est à lui seul qu'on peut demander utilement de tenir en échec cet excès de force procréatrice que ne suffit point à contenir la prudence purement humaine ; c'est lui seul qui vient renforcer cette sorte de prévoyance, et plus souvent encore la suppléer, pour épargner à notre vaine pitié le spectacle cruel d'une population exubérante moissonnée par la misère ; seul il peut maintenir d'une manière durable et permanente, sans secousses, sans souffrances, par une simple action préventive, l'équilibre entre la population et le capital.

« Il y réussit de deux façons : d'abord en honorant et en faisant pratiquer la continence, ainsi que nous venons de le voir ; ensuite en prêchant la simplicité des mœurs, en condamnant le luxe, en conseillant l'abstinence et la mortification. »

L'auteur explique comment cette doctrine n'exclut pas une raisonnable satisfaction des besoins de la civilisation et le culte des arts.

Les choses ainsi entendues, nous lui donnerons raison sur ce point. Nous accordons encore que la foi catholique peut inspirer et faire pratiquer la continence absolue. Mais il en est de même de toutes les religions, et nous ne saurions conclure d'une manière aussi exclusive que lui. Ce qu'il dit du catholicisme peut être dit de tout le christianisme, et encore de la philosophie et de la morale, c'est-à-dire de la raison.

¹ Tirées d'un autre écrivain catholique et malthusien, M. Guerrier de Dumast, *Origine de tous nos périls*.

En fait, et sauf un bien petit nombre d'exceptions, les catholiques (les hommes religieux) « croient presque offenser Dieu en pensant que les unions, même légitimes, puissent jamais être trop nombreuses ou trop fécondes, et que le Créateur fasse sortir de grands maux de la satisfaction des penchants naturels, qui, par leur côté noble comme par leur côté matériel, jouent un rôle si important dans la vie humaine ». Nous citons les paroles de l'auteur (p. 15).

En fait, si l'Église, en général, recommande la continence avant le mariage, si elle impose le célibat aux prêtres, si elle ne provoque pas aux mariages, elle pousse aussi de toutes ses forces à la fécondité des mariages riches ou pauvres, contrairement à la recommandation d'abstinence absolue peu praticable de Lactance, et à l'exemple des premiers chrétiens, qui n'étaient pas dans une condition et une situation d'esprit normales. Combien, en effet, parmi les trente-six millions de Français, par exemple, en les admettant tous bons catholiques, compterait-on de saints couples comme ceux de saint Henri et sainte Cunégonde, d'Injuriosus et sainte Scolastique¹.

¹ « Que ceux que leur indigence empêche de nourrir leurs enfants s'abstiennent de leurs épouses. » (Paroles de Lactance citées par G. de Puynode dans ses *Études sur la pop. et la Charité, Journal des économistes*, 1854, 1855.)

« Dès lors on vit apparaître ces eunuques spirituels qu'avait signalés dans l'avenir le prophète Isaïe (cap. LVI, 4 et 5). Des âmes d'élite commencèrent à vivre de la vie des anges; l'armée en devint innombrable; et désormais, sans profaner leur corps par des mutilations ignobles, une foule d'êtres énergiques, armés de leur résolution seule, oublièrent qu'ils avaient un sexe. Ils y renoncèrent volontairement pour mieux gagner le royaume éternel.

« Les uns dans le sein même du mariage, au lieu d'user des droits qu'il conférait, s'en abstinrent, soit totalement, comme par exemple on le sait de Julien et de Basilissa, d'Injuriosus et de Scolastique, de

En résumé, si M. de Villeneuve-Bargemont et M. de Metz-Noblat ont raison, ainsi que nous l'avons déjà reconnu, de revendiquer, non pour le catholicisme exclusivement, mais pour le christianisme, la priorité de la doctrine de la contrainte morale absolue prêchée par saint Paul et Lactance, pratiquée, nous dit-on, par les premiers chrétiens, et qui s'est traduite par le célibat des prêtres et la multiplication des couvents, il faut reconnaître que ces conseils d'abstinence ascétique sont peu praticables par le plus grand nombre, qu'ils n'ont pas eu pour but de proportionner la population aux moyens d'existence, et que leur action limitative a été neutralisée et bien au delà par la recommandation faite aux époux de multiplier autant que possible, autant que le permettent les forces procréatrices, en vertu d'une fausse interprétation du *crescite et multiplicamini* (V. p. 94), interprétation tout à fait en désaccord avec les lois de la nature et les besoins de l'homme, que le Christ ne voulait assurément pas méconnaître.

Cette funeste et regrettable impulsion a été donnée et continue à être donnée à l'accroissement de la population par la presque totalité des écrivains catholiques, par les casuistes, et au moyen de la confession ¹. Mais tout porte à croire que si les lumières du clergé catholique, por-

saint Henri et de sainte Cunégonde, ou de saint Elzéar et sainte Delphine; soit en partie, comme avaient coutume de le faire la plupart des chrétiens des premiers siècles, lesquels, au rapport de Tertullien, dès qu'ils avaient assuré la perpétuité de la famille, réduisaient communément l'alliance conjugale à la simple union des âmes.

« Les autres ne consentirent même pas à contracter des liens dont la nature, dont l'apparence au moins était en désaccord avec leur sublime désir. Voulant pousser la chasteté jusqu'à la virginité, ils embrassèrent franchement celle-ci, de droit aussi bien que de fait. » (*Origine de tous nos périls*, par M. P. Guerrier de Dumast.)

¹ Voir l'ouvrage intitulé *Mæchialogie*, cité p. 104, et destiné à servir de guide aux prêtres pour la confession.

tant leur attention sur cette grave question, étudiaient les lois et les conditions de la vie sociale, elles repousseraient les doctrines étroites des casuistes, ainsi que l'inintelligente jurisprudence de la congrégation de l'Index (v. plus loin, p. 505) et que le clergé userait de sa grande influence pour conseiller, non plus la procréation incessante et homicide, mais la prévoyance, sauvegarde de la dignité et de la moralité des familles. (Voir à ce sujet l'ensemble du chap. X.)

Ces réflexions s'adressent au clergé anglican, que M. J.-S. Mill¹ blâme vivement de donner aux pauvres le mauvais exemple de l'incontinence et de l'imprévoyance.

III

Voici maintenant quelques renseignements recueillis par la commission de pauvres en Angleterre touchant diverses prescriptions légales actuellement en vigueur relativement au mariage².

Dans le Mecklembourg, les mariages sont retardés par la conscription jusqu'à la 22^e année et par le service militaire pendant six ans de plus; en outre, les futurs époux doivent avoir un domicile, sans quoi le prêtre n'a pas le droit de les marier. Les hommes se marient de 25 à 30 ans, et les femmes presque au même âge, parce que les uns et les autres doivent gagner d'abord de quoi s'établir.

En Saxe, l'homme ne peut se marier avant 21 ans, s'il est propre au service militaire. A Dresde, les artisans ne peuvent se marier qu'après être passés maîtres.

Dans le Wurtemberg, l'homme assujéti au service militaire ne peut se marier avant 25 ans que par une permis-

¹ V. *Principles of political economy*, ch. XIII, § 13.

² V. J.-S. Mill, *Principes d'économie politique*, chap. XI, § 4.

sion spéciale obtenue ou achetée, et en prouvant que lui et sa future possèdent ensemble de quoi s'établir et élever une famille. Dans les grandes villes, il faut posséder de 800 à 1,000 florins; dans les petites, de 400 à 500, et 200 florins dans les villages.

En Bavière, les futurs doivent également faire la preuve qu'ils ont des moyens suffisants d'existence.

Il en est de même à Francfort. A Lubeck, l'homme doit prouver qu'il a une profession capable de subvenir aux besoins d'un ménage, avoir été reçu bourgeois et avoir acquis l'uniforme de garde bourgeois qui coûte une centaine de francs.

En Prusse et dans d'autres pays de l'Allemagne, il n'y a pas de prohibition directe; mais, comme tous les hommes sont tenus de passer plusieurs années dans les rangs de l'armée, à l'âge où les mariages sont le plus généralement contractés, il en résulte des obstacles positifs aux unions prématurées.

En Norvège, le prêtre, avant de marier, est tenu de constater que les futurs auront les moyens de soutenir leur famille.

En Suisse, dans divers cantons (Lucerne, Argovie, Unterwald, Saint-Gall, Schwytz et Uri), les jeunes gens qui veulent se marier doivent prouver au magistrat du district qu'ils sont en état d'entretenir une famille.

L'ancienne organisation de l'industrie et sa composition agissaient comme obstacle à la population. L'ouvrier ne devenait un peu libre et maître de lui que lorsqu'il était passé maître. Il était rare de voir que les artisans se mariassent avant cette époque, car les pères n'aimaient pas à donner leurs filles à des hommes qui n'avaient pas encore d'état. Or, les règlements prescrivaient en général que la maîtrise ne pouvait s'obtenir avant l'âge de 25 ans.

Dans quelques pays, les mœurs et l'usage agissent dans le même sens que les lois positives. M. de Sismondi dit que, dans quelques parties de l'Italie, les classes pauvres imitent les classes supérieures et obéissent à l'usage en ne mariant qu'un seul enfant; les autres vivent dans le célibat.

Partout où les ouvriers agricoles sont engagés pour un an, et seulement quand ils sont célibataires, les jeunes gens ne se marient point pour ne pas se priver d'emploi. Il en est de même dans toutes les professions où le célibat est une condition d'occupation.

Nous avons rapporté (p. 183) l'opinion de M. J.-S. Mill sur les obstacles que la loi devrait opposer aux mariages des indigents réclamant des secours.

Malthus réclame, au contraire, la liberté pleine et entière du mariage.

« On m'a accusé de proposer une loi pour défendre aux pauvres de se marier. Cela n'est pas vrai. Bien loin d'avoir proposé une telle loi, j'ai dit distinctement que si un individu voulait se marier sans avoir une espérance légitime d'être en état d'entretenir sa famille, il devait avoir la plus grande liberté de le faire, et toutes les fois que des propositions prohibitives m'ont été suggérées, comme convenances de ce que j'avais dit, je les ai toutes fermement et uniformément réprochées. Je suis en effet de la manière la plus décidée de l'opinion que toute loi positive pour limiter l'âge du mariage serait injuste et immorale; et de toutes mes objections à un système de communauté et à celui des lois sur les pauvres (deux systèmes qui, bien que différents dans leur origine, sont de nature à produire les mêmes résultats), la plus grande est que la société dans laquelle on

réussirait à les réaliser serait finalement réduite à la triste nécessité d'opter entre la détresse universelle et la mise en vigueur des lois *directes* contre le mariage ¹. »

¹ *Essai sur le principe de population*, liv. II, chap. VII, p. 380 de la 2^e édit. *Collection des principaux Économistes*.

XXIII

ABERRATIONS AU SUJET DE MALTHUS. — LES MALTHUSIENS HON-
NIS. — PAMPHLET CONTRE LES MALTHUSIENS. — LA DOCTRINE
DE LA PREVOYANCE MISE A L'INDEX.

I

Nous avons dit (p. 16) que Malthus était un curieux exemple des aberrations dans lesquelles l'opinion publique peut être entraînée; et nous avons expliqué par quel concours de circonstances s'est produit ce résultat, auquel ont contribué divers publicistes politiques, la plupart des philanthropes, les écoles socialistes et divers économistes qui en ont parlé sans l'avoir lu, d'après des citations tronquées et infidèles, ou qui, l'ayant lu, ou bien, ce qui est plus probable, simplement parcouru, l'ont oublié et n'ont retenu dans leur esprit qu'une impression altérée.

Le lecteur trouvera l'explication de ce phénomène dans divers passages de ce livre, dans l'exagération que nous signalons (p. 114) au sujet de la charité, dans le retentissement qu'a eu sa fameuse phrase niant le droit au travail et à l'assistance (p. 177); dans la brochure publiée sous le nom de Marcus (p. 200); dans les réflexions de M. Mill que nous rapportons (p. 214); dans les prétentions de quelques-uns de ses critiques (p. 238); et en général dans les illusions et les préjugés politiques et religieux contre lesquels Malthus est venu réagir, dont les partisans ont été le plus souvent conduits à exagérer et même à défigurer tout à fait ses vues, ses assertions et ses conseils. Il y en a, nous l'avons dit, un assez grand nombre qui le combattent dans ses fausses

interprétations et qui n'ont d'autres raisons à lui opposer que celles qu'il a données lui-même. Plaisante chose, en vérité !

II

On ferait des volumes si l'on voulait relever toutes ces fausses interprétations, toutes les confusions faites, toutes les exagérations, absurdités et injures débitées au sujet de Malthus, de ses recherches et de celles des autres économistes sur la population. Il n'y aurait pas grand profit à faire un pareil relevé ; toutefois nous ne pouvons passer sous silence un écrit publié par M. Proudhon, en 1848, dans son journal *le Peuple*, et intitulé : LES MALTHUSIENS¹.

M. Proudhon défendait la doctrine du droit au travail, et l'idée lui vint de donner le nom des *malthusiens* à ses adversaires, qu'il pouvait ainsi signaler à l'opinion publique comme des sectateurs du « docteur Malthus, un économiste, un anglais ! » trois injures en trois mots. Il rappelait la fameuse phrase de Malthus (p. 177) et la figure prétentieuse du banquet, et en déduisait cette assertion :

« En conséquence de ce grand principe, Malthus recommande, sous les menaces les plus terribles, à tout homme qui n'a pour vivre ni travail ni revenu, de *s'en aller*, surtout de ne pas faire d'enfants ; la famille, c'est-à-dire l'amour, comme le pain, sont de par Malthus interdits à cet homme-là. »

Or Malthus, s'il faut le répéter ici, ne dit pas aux malheureux de s'en aller ; il ne conseille à qui que ce soit de le dire ; il prêche, au contraire, une charité intelligente et efficace ; mais il avertit le père de famille que la nature impitoyable

¹ Reproduit dans ses *Idées révolutionnaires*, 1 vol. in-8° (Garnier frères).

inflige des souffrances et la mort à ceux que l'imprévoyance jette dans un monde trop occupé, où ils ne trouvent pas à vendre leurs services.

Malthus n'interdit ni la famille, ni l'amour, ni le pain. Il fait au contraire tous ses efforts pour que les familles aient du pain et que l'amour soit relevé par les plus nobles sentiments, par la préoccupation du bien-être physique et moral de la famille.

Cependant cette assertion que nous venons de transcrire est retournée de plusieurs façons dans ce pamphlet, où on lit encore ceci :

« ... La théorie de Malthus est la théorie de l'assassinat politique, de l'assassinat par philanthropie, par amour de Dieu...

« Les économistes ont les premiers, parmi nous, par un inconcevable blasphème, érigé en dogme de providence la théorie de Malthus. Je ne les accuse pas plus que je ne les calomnie. Les économistes sont en cela de la meilleure foi comme de la meilleure intention de Malthus ; ils ne demanderaient pas mieux que de faire le bonheur du genre humain ; mais ils ne conçoivent pas comment, sans une organisation quelconque de l'homicide, l'équilibre entre la population et les subsistances pourrait exister. »

Ainsi, réfléchir sur les devoirs et les charges de la famille avant de contracter mariage ; y réfléchir pendant le mariage ; ne pas mettre sur terre plus d'enfants qu'on n'en peut élever, voilà le blasphème des économistes, voilà une théorie d'assassinat, une organisation de l'homicide !

Ce jour-là, évidemment, M. Proudhon avait la fièvre ! Nous avons montré plus haut (p. 199) M. Proudhon plus malthusien que Malthus en fait de contrainte morale.

M. Proudhon posait ainsi la question du droit au travail :

« Qui viendra me dire que le droit de travailler et de vivre

n'est pas toute la révolution? — Qui viendra me dire que le principe de Malthus n'est pas toute la contre-révolution? »

Nous avons montré plus haut la différence qu'il faut faire entre le droit de travailler et le droit au travail. Le droit de travailler, c'est la *liberté*, dont les malthusiens sont partisans; le droit au travail, c'est le *droit à la propriété d'autrui*, selon M. Proudhon lui-même (v. p. 460). Les malthusiens ne nient pas le droit de vivre, ils nient le droit de vivre aux dépens d'autrui; ce qui est bien différent.

M. Proudhon englobait avec les économistes, sous le nom de malthusiens, les gens de loi, les gens de lettres, l'église, la haute bourgeoisie, les possesseurs de la grande propriété, les hommes du gouvernement, au demeurant fort peu malthusiens, comme on a pu en juger par divers passages de ce livre. Cette confusion servait à sa polémique du moment dirigée contre le gouvernement qui avait suspendu son journal; contre l'Assemblée constituante qui lui avait voté, à l'unanimité moins un, un blâme d'ailleurs assez peu logique de la part d'une grande majorité (réactionnaire ou rouge) plus ou moins socialiste, et contre tous ses adversaires, qu'il finissait par traiter de « carnassiers de Malthus ».

En résumé, quoique le pamphlet de M. Proudhon ait eu beaucoup de retentissement dans la classe populaire et bien qu'il ait été souvent rappelé depuis comme argument contre les économistes par plusieurs des écrivains « carnassiers » de ci-dessus, on peut dire qu'il n'a aucune valeur scientifique et qu'on ne peut l'expliquer que par la colère.

III

Comme échantillon des tristes niaiseries en circulation à propos de Malthus et de la doctrine de la prévoyance et de la responsabilité, nous avons recueilli une chanson intitu-

lée *les Malthusiens*¹, évidemment inspirée par le pamphlet de M. Proudhon et, d'ailleurs, assez pauvre au point de vue littéraire; nous en citons les passages les plus saillants, comme témoignage de l'ignorance de notre temps sur un sujet que chacun a tant d'intérêt à connaître.

Les malthusiens! quelle est donc cette engeance?
 Dit en riant le peuple travailleur.
 Est-ce un canard rouge, blanc ou régence,
 Frais emplumé par quelque écrivainleur?
 Ne riez pas, tremblez plutôt, mes frères,
 C'est une secte à qui l'Anglais Malthus
 Osa léguer ces arrêts funéraires
 Dont je traduis le sombre prospectus :

Qu'attendez-vous, enfants du prolétaire,
 Quand vous n'avez ni travail ni crédit?
 Celui qui chôme est de trop sur la terre,
 Allez-vous-en, les malthusiens l'ont dit.

.....
 Quand nous disons : « Que tout le monde vive, »
 Les barons, les sbires de la presse,
 Les financiers, les chacals de parquet,
 Tous malthusiens engraisés de paresse,
 Ont répondu : « Pour nous seuls le banquet! »
 Qu'attendez-vous, etc.

.....
 Tu dois, rebelle aux lois de la nature,
 De par Malthus ossifier ton cœur.
 La faim sévit sur la plèbe inutile
 Et tord l'enfant à son cou suspendu.
 N'approche plus ta femme trop fertile :
 Comme le pain, l'amour t'est défendu.
 Qu'attendez-vous, etc.

¹ N° 1 d'un *Album populaire* (chez Durand, rue Rambuteau; paroles de M. Victor Rabineau, musique de M. A. Maquerie. Avril 1849).

.
Le prêtre même épouse leurs fureurs.

.
Qu'attendez-vous, etc.

Allez-vous-en.

Et si bientôt la misère est trop lente,

. . . l'ordre, à la main sanglante,

Aura pour vous des canons et du feu.

Qu'attendez-vous, etc.

Cette chanson est bien l'expression des sentiments de la grande majorité de ceux qui connaissent le nom de Malthus, qui croient, parce qu'on le leur a dit, et qui croiront jusqu'à ce qu'on leur ait enseigné le contraire, — que les malthusiens sont les apôtres de toutes les aristocraties; — les promoteurs de l'exploitation des masses par les riches; — les inspireurs des écrivains, des magistrats, des gouvernements, des prêtres ennemis des réformes; — qu'ils veulent défendre les mariages, détruire la famille, — et qu'ils provoquent les mesures draconiennes contre les masses. — C'est tout juste le contraire de la vérité!

Dans un moment d'agitation populaire, l'accusation de malthusien pourrait donc devenir aussi dangereuse que celle d'accapareur ou de sorcier.

Et pourtant les pauvres, les salariés, n'ont jamais eu un défenseur plus chaleureux, mieux inspiré, plus intelligent, que ce bon et digne Malthus!

Je ne désespère donc pas que tôt ou tard on n'arrive, comme dit Béranger,

. . . après un lent examen,

A lui dresser une statue

Pour la gloire du genre humain.

IV

Le lecteur trouvera peut-être assez curieux que nous lui signalions ici, au-dessous de l'accusation de malthusianisme lancée contre la doctrine économique et la doctrine générale de l'Église, différant entre elles sur les deux points fondamentaux de la charité publique et de la contrainte morale, — que nous lui signalions, disons-nous, la décision de la sacrée congrégation de l'Index.

Nous avons lu dans l'*Economiste belge*¹ :

« La sacrée congrégation de l'Index vient de mettre en interdit le *Dictionnaire de l'économie politique*, ce magnifique répertoire d'une science qui a inspiré le plus grand homme d'État de notre temps, sir Robert Peel, et qui a fourni au pape Pie IX le seul bon ministre qu'aient jamais possédé les États pontificaux, M. Rossi. Le *Journal de Bruxelles* ne manque pas d'approuver l'arrêt rendu par la sacrée congrégation de l'Index, en affirmant que le *Dictionnaire de l'économie politique* n'est qu'un tissu d'immoralités. Comme preuve à l'appui, le *Journal de Bruxelles* cite d'abord un article de M. Clément sur les besoins des hommes, dans lequel cet économiste immoral a proclamé que l'homme doit chercher à multiplier ses besoins et qu'on ne résiste à une jouissance qu'en vue d'une autre; ensuite, un article de M. Joseph Garnier, sur la population et sur la charité, dans lequel cet autre économiste, plus immoral encore, affirme, en premier lieu, que la charité ne saurait être la règle dans la société, mais l'exception, et qu'il n'est pas bon que les hommes s'accoutument à vivre les uns aux dépens

¹ *Journal des réformes économiques et administratives*, publié par M. de Molinari. 2^e année, 20 nov. 1856.

des autres; en second lieu, que les hommes ne doivent pas se multiplier avec l'imprévoyance des brutes, mais qu'ils sont tenus de consulter leurs ressources avant de se charger de la responsabilité d'une famille. Sans doute, répondrons-nous au *Journal de Bruxelles*, les économistes prétendent que l'homme doit multiplier ses besoins; mais comme les économistes sont essentiellement spiritualistes, comme à leurs yeux l'homme n'est pas simplement composé de matière, ils entendent par besoins aussi bien les appétits de l'âme que ceux du corps. Cultiver son esprit, développer et enrichir son âme, c'est donc un besoin pour les rédacteurs du *Dictionnaire de l'économie politique*, si ce n'en est pas un pour les membres de la sacrée congrégation de l'Index et pour leurs collègues du *Journal de Bruxelles*. Voilà pour ce qui concerne les hérésies morales de M. A. Clément.

« Voyons maintenant si les méfaits reprochés à M. Joseph Garnier sont plus sérieux. M. Garnier prétend que l'organisation de la société ne saurait être fondée sur la charité, et que le travail est préférable à la mendicité. M. Garnier a contre lui, nous en convenons, l'exemple du bienheureux Labre, ce vertueux mendiant d'Église, récemment préconisé par l'*Univers*; en revanche, M. Garnier peut invoquer l'autorité de saint Paul, qui disait assez durement, ma foi, aux Labre de son temps : « Celui qui ne veut pas travailler ne doit pas manger. » Il se peut que l'*Univers*, qui a réussi à faire canoniser le bienheureux Labre, réussisse aussi à faire mettre saint Paul à l'index, mais en attendant, n'est-il pas bien permis de préférer saint Paul à l'*Univers*?

« Enfin, M. Garnier recommande la prévoyance en matière de population. Quand le *Journal de Bruxelles* le voudra, nous lui prouverons que M. Garnier et les autres disciples de Malthus sont d'accord sur ce point, non seulement avec le sens commun et ses apôtres, mais encore avec la religion et ses docteurs. En attendant, nous nous bornerons à

lui recommander de mieux choisir les témoignages qu'il oppose aux démonstrations des économistes.

» Au surplus, ne nous étonnons pas de l'arrêt rendu par la sacrée congrégation de l'Index. On condamne volontiers ce qu'on ignore. Il y a apparence que si les inquisiteurs de la Foi avaient su un peu d'astronomie, ils se seraient abstenus de condamner Galilée. De même si, comme le voulait excellemment, en 1847, le pape Pie IX, conseillé par M. Rossi, l'économie politique était enseignée dans les séminaires, la sacrée congrégation de l'Index ne condamnerait pas aujourd'hui le *Dictionnaire de l'économie politique*. »

Dans cette même appréciation, le *Journal de Bruxelles* s'appuyait sur l'autorité de M. Proudhon, qui n'a pas, que nous sachions, préconisé la charité comme solution à la misère, bien qu'à vrai dire la doctrine de la charité aboutisse au droit au travail, dont ne voudrait pas le *Journal de Bruxelles*, dès lors malthusien aux yeux de M. Proudhon, malthusien, à son tour, aux yeux des rédacteurs du journal religieux, qui repoussent la contrainte morale que conseille M. Proudhon (*Voy. p. 177*).

XXIV

LA LIGUE MALTHUSIENNE, SON ORIGINE ET SON HISTOIRE¹

Peu de temps après la publication de l'ouvrage de Malthus, quelques penseurs remarquèrent que, dans la France moderne, la prudence après le mariage se substituait jusqu'à un certain point aux mariages tardifs, habituels à la plupart des États de l'Europe. M. Francis Place fut un des premiers qui, dans un livre sur la population, recommanda l'adoption en Angleterre des empêchements physiques si fréquemment employés par des parents français. Il paraît qu'il eut une discussion avec Malthus au sujet de l'expression de « vices » appliquée par ce dernier, dans la première édition de son *Essai*, à l'emploi de tels empêchements; la tradition dit que, dans l'édition subséquente, Malthus renonça à se servir de ce mot; du reste, Malthus n'ayant eu que deux enfants, M. Porter (de Nottingham) suppose qu'à l'instar du père de John-Stuart Mill, il était lui-même un des fidèles de la prudence conjugale pratiquée par les plus aisés des paysans et des citadins. On dit aussi que M. Place convertit à son opinion le socialiste Robert Owen, et que Robert Owen dut le succès de sa colonie de New-Lanark à ses connaissances en cette matière, qu'il communiqua à ses ouvriers. M. Robert Dale Owen, fils de Robert Owen, émigra dans sa jeunesse aux États-Unis d'Amérique, devint un des citoyens les plus distingués de la République occidentale, et mourut en 1877. Il avait, sans aucun doute, entendu discuter cette question par son père, par M. Place

¹ *Journal des Économistes*, août 1880.

et d'autres personnes. En 1830, il crut devoir publier un traité, bien connu aujourd'hui, sur la question de population, sous le titre de : « Physiologie morale » ; cette œuvre renferme les idées les plus philanthropiques, écrites dans une langue claire, très soignée, et remplissant parfaitement le but de l'auteur ; il y a décrit les empêchements physiques mentionnés ci-dessus. Cet ouvrage avait été précédé cependant par le traité de Richard Carlile, intitulé « le Livre de chaque Femme » (*Every Woman's Book*), traité qui appelle les choses par leur nom ; l'auteur était un de ces esprits audacieux qui ont tout fait pour compléter la réforme en Angleterre et assurer à ce pays la liberté de la presse et de la parole. Sans lui et ses collaborateurs, l'Angleterre serait peut-être aujourd'hui aussi arriérée que l'Espagne moderne. Puis le Dr Charles Knowlton, médecin très distingué de Boston, Massachusetts, aux États-Unis, écrivit sur ce sujet sa petite brochure, aujourd'hui fameuse : « les Fruits de la Philosophie » (*Fruits of Philosophy*), qui contient, sous une forme populaire, de bonnes notions physiologiques et un exposé très complet des empêchements préconisés par MM. Dale Owen et Carlile. Cet ouvrage fut suivi, à un assez long intervalle, d'une petite brochure de M. Austin Holyoake, intitulée « Grandes et Petites Familles » (*Large and Small Families*) qui fut vendue pendant de longues années, en même temps que les traités de Carlile, d'Owen et deux autres ouvrages, par les libraires du parti ultra-libéral anglais ; ce parti a pris, en dernier lieu, le nom de parti séculariste.

En 1876, la brochure « les Fruits de la Philosophie », après avoir circulé librement pendant quarante ans, fut poursuivie tout à coup comme publication obscène, en vertu d'un acte du Parlement appelé « Lord's Campbell's Act » ; un libraire de Bristol, nommé Cook, fut condamné à deux ans de prison pour avoir vendu ce livre. L'éditeur de

Londres, M. C. Watts, fut aussi poursuivi, mais fit sa soumission, et en fut quitte pour payer les frais, soit une amende d'environ cinq mille francs. Le livre de Knowlton allait être supprimé, quand M. C. Bradlaugh, chef du parti séculariste et rédacteur en chef du plus avancé des journaux anglais, du *National Reformer*, et une jeune femme très distinguée, M^{me} Besant, se mirent courageusement en avant pour vendre cette publication. Pour amener l'affaire devant les tribunaux, M. Bradlaugh et M^{me} Besant s'associèrent, louèrent dans « Stonecutter street », à Londres, un établissement de publicité, vendirent publiquement les « Fruits de la Philosophie » et en envoyèrent des exemplaires aux autorités de la Cité. M. Bradlaugh était depuis de longues années un malthusien avoué; M^{me} Besant était tout aussi convaincue de l'importance de la question. Tous deux étaient résolus à ne pas souffrir qu'une société bigote pût, sans éprouver de résistance, mettre cette œuvre au ban de la loi. Le procès vint en première instance au tribunal de Guildhall, puis de là à la Cour du Banc de la Reine, devant le Lord Chief-Justice Cockburn, où les débats, commencés le 18 juin 1877, durèrent trois jours. Parmi les jurés se trouvait, entre autres personnes jouissant d'une position et d'une fortune exceptionnelles, M. Arthur Walter, Esq., fils du propriétaire du *Times*. Après une défense éclatante, où les discours de M^{me} Besant et de M. Bradlaugh firent une impression puissante sur le président et sur toutes les personnes présentes, le jury rendit le verdict très énigmatique que voici : « A. l'unanimité, nous croyons que le livre en question (les Fruits de la Philosophie) a pour but de dépraver la morale publique : mais en même temps, nous exonérons entièrement les défenseurs de tout motif corrompu dans la publication de ce livre. » Le juge, dont le résumé était tout en faveur des accusés, ne leur eût infligé qu'une amende pour la forme ;

mais en apprenant qu'ils avaient l'intention de continuer la vente, il les condamna à une peine sévère de prison, accompagnée d'amende. Heureusement, la Cour d'appel supérieure décida qu'il y avait eu erreur dans l'acte d'accusation. Les défenseurs furent mis en liberté. La poursuite n'a pas été renouvelée depuis.

L'émotion causée par ce procès eut pour résultat la fondation d'une Société appelée « Ligue malthusienne », créée dans le but d'opposer une résistance active et passive à toute tentative faite pour étouffer la discussion de la question de population. M. Bradlaugh avait déjà essayé, il y a quelques années, de former une Ligue de ce genre; mais l'opinion alors n'était pas suffisamment mûrie. Le premier meeting de la Ligue eut lieu à la « Minor Hall of the Hall of Science, Old street », le 17 juillet 1877. L'ordre du jour portait l'élection du bureau. Dans cette réunion, le docteur C.-R. Drysdale fut nommé président; M^{me} Aunie Besant, MM. Hember et R. Shearer furent nommés secrétaires honoraires. Le conseil de la Ligue fut composé de MM. Bell, Brown, Dray, Page, M. et M^{me} Parris, M. et M^{me} Rennick, MM. Rivers, Seyler, G. Standring, Truelove et Young. M. Swaagman fut nommé trésorier de la Ligue.

Très peu de temps après la constitution de la Ligue, M. Edward Truelowe, libraire à High Holborn, fut poursuivi au Banc de la Reine, le 1^{er} février 1878. Les ouvrages incriminés, du même caractère que « les Fruits de la Philosophie », étaient intitulés : « Physiologie morale », brochure très philanthropique de M. Robert Dale Owen, sénateur des États-Unis; et « Pauvreté de l'Individu, de la Famille et de la Nation ». M. Truelove fut admirablement défendu par M. William Hunter. Le procès n'eut pas de résultat, l'un des jurés ayant déclaré qu'il regardait le livre en question comme inspiré de tendances très morales et très philanthropiques. M. Collette, secrétaire de la « Société

pour la Suppression du Vice », reprit la poursuite. M. Truelove passa le 9 mai 1878 devant la « Cour criminelle centrale » et fut condamné à quatre mois de prison et deux mille cinq cents francs d'amende. Un immense meeting, tenu le 6 juin 1878, à Saint-Jame's Hall, pour protester contre cette façon de traiter un honnête homme comme M. Truelove, présidé par le président de la Ligue, couvrit d'applaudissements les discours éloquents de M^{me} Aunie Besant et de M. Bradlaugh. En même temps, le mari de M^{me} Besant intentait une action à cette noble femme pour lui enlever, en violation d'un engagement formel survenu entre les deux époux, la garde de ses enfants. La cause fut jugée et portée à la Cour d'appel. Le 9 avril 1879, la Cour d'appel confirma le jugement du premier tribunal. M^{me} Besant se vit ainsi enlever sa petite fille. La prétention du mari (qui est pasteur de l'Église établie d'Angleterre) se basait sur ce que M^{me} Besant ne croyait pas à la théologie anglaise et avait publié un ouvrage considéré comme immoral par un jury.

Nous n'ajouterons que peu de chose à cet exposé très bref de l'histoire de la Ligue malthusienne. Les vice-présidents sont MM. C. Gerritsen (Hollande); Yves Guyot (Paris); Talandier (député, Paris); J. Birch, maître ès arts; le D^r Allbutt; S. Van Houten (député, Hollande); le D^r Stille (Hanovre); G. Anderson, et M. Bryson (Newcastle). Le premier numéro du *Malthusian*, organe mensuel de la Ligue, a paru le 1^{er} février 1879¹. La Ligue donne de nombreuses conférences et fait distribuer de petits traités et des feuillets (Traduit du *Malthusian* d'avril 1880).

Nous devons à l'obligeance du D^r C.-R. Drysdale un certain nombre des petits traités et feuillets auxquels il est fait al-

¹ Bureaux : 28, Stonecutter Street. E. C., Londres.

lusion ci-dessus. Les petits traités sont numérotés de 1 à 9. Ils portent les titres suivants :

N° 1. *Le principe de population*, par le D^r C. R. Drysdale, président de la Ligue malthusienne, 4 pages in-8. C'est un exposé très succinct, très clair de la théorie de Malthus.

N° 2. *Le combat pour l'existence heureuse*, par le D^r C.-R. Drysdale, 8 pages in-8. L'auteur y démontre qu'il n'existe que deux moyens de proportionner la population aux moyens de subsistance : l'un inadéquat et brutal, l'autre adéquat et humain. La peste et la famine sont les agents du premier; le contrôle intellectuel et moral est l'agent du second. Il faut que les familles mettent le nombre de leurs enfants en rapport avec les moyens qu'ils ont de les élever.

N° 3. *La limitation des familles*, par James Laurie, Esq., ancien inspecteur des écoles : extrait du *the Public Health*, publié par le D^r Hardwicke, 8 pages in-8. C'est le compte rendu de la séance de la Dialectical Society du 1^{er} juillet 1868. M. Laurie lit un article sur la *Limitation des familles*, et expose historiquement cette grave question. Suit une discussion approfondie, à laquelle prennent part MM. Sweeney, Levy, le D^r Chapman, C. Bradlaugh, lord Amberley, M. Rigby Smith, le D^r C. Drysdale, MM. Nasmith et Davis. La discussion fut continuée le 15 juillet. Les deux séances contiennent nombre de faits intéressants.

N° 4. *Les maux résultant du trop grand nombre des enfants et de la lactation excessive*, par Henry-Arthur Allbutt, membre du Congrès médical international, 4 pages in-8. M. Allbutt démontre l'inefficacité du mariage tardif et énumère les maladies qui en résultent. Il conclut que la femme devrait se marier aussitôt que possible, après 19 ou 20 ans; qu'en aucun cas, une femme âgée de plus de 35 ans ne devrait avoir d'enfants.

N° 5. *La vérité est grande : elle triomphera*, par le D^r C. Drysdale, 4 pages in-8. C'est une défense éloquentes du droit de propager des vérités encore incomprises. L'instruction de l'avenir, dit le D^r Drysdale, préparera la jeunesse à accomplir rationnellement et consciemment les devoirs de la vie.

N° 6. *Discours présidentiel*, prononcé par le D^r Drysdale à la réunion de Langham Hall, le 18 juillet 1878, 8 pages in-8. Le D^r Drysdale nous montre comment, après avoir cru jusqu'à nos jours que les grandes familles constituaient la richesse, l'opinion publique depuis Malthus est arrivée à une conclusion tout opposée : l'auteur appelle l'attention sur le petit nombre des enfants de la paysannerie française,

depuis que la Révolution, en changeant les lois d'hérédité, a procédé à la division du territoire.

N° 7. *L'esclavage de notre époque*, anonyme, 8 pages in-8. Le maître dont nous sommes les esclaves, c'est l'ignorance, qui engendre la misère, les vices et le crime.

N° 8. *La cause de la misère*, par J.-K. Page, secrétaire-adjoint de la Ligue malthusienne, 4 pages in-8. L'auteur établit que la cause de la misère actuelle n'est pas dans l'insuffisance des salaires, mais dans le nombre excessif des naissances. Le remède est tout indiqué : moins d'enfants, moins de misère.

N° 9. *Grandes familles et populations trop nombreuses*, par le Dr Drysdale, discours présidentiel prononcé à la seconde réunion annuelle de la Ligue, à Langham Hall, Londres, le 18 juillet 1879, 12 pages in-8.

Dans ce discours l'éminent président de la Ligue, après avoir exposé les efforts faits depuis Malthus et démontré que la limitation volontaire des familles est le seul remède complètement efficace, réfute les arguments théologiques tirés de la Bible, réduit à néant les objections du Dr Routh, combat le pessimisme des philosophes de l'école de Schopenhauer et répond par des objections concluantes à l'argumentation de Charles Darwin et de Herbert Spencer.

Les *petits traités* se vendent 5 ou 10 centimes. Les *feuilletés* sont distribués gratuitement. Nous avons deux de ces feuillets sous les yeux.

N° 1. C'est un extrait de J.-Stuart Mill sur *les Familles peu nombreuses*, 2 pages in-8.

N° 2. Intitulé : *Un contraste*, oppose au tableau de la population si riche de Seine-et-Marne la peinture de la misère de Londres. En Seine-et-Marne, les familles n'ont que très rarement plus de deux ou trois enfants. A Londres, les familles comptant dix ou douze enfants ne sont pas rares.

Terminons par quelques renseignements. La brochure de Knowlton, *jes Fruits de la philosophie*, cause du procès intenté à M^{me} Besant et à M. Bradlaugh, traite des moyens physiques à employer pour prévenir dans le mariage le trop grand nombre des naissances, sans nuire à la santé de la femme. C'est une étude technique avant tout.

Statuts de la Ligue malthusienne.

BUT.

1. Faire de l'agitation pour l'abolition de toutes les pénalités applicables à la discussion publique de la question de population; obtenir

une définition statutaire qui ne permette plus, dans l'avenir, de mettre ces sortes de discussions sous le coup des lois de droit commun.

2. Répandre par tous les moyens possibles, parmi le peuple, la connaissance de la loi de population, de ses conséquences, de ses effets sur la conduite de l'homme et sur la morale.

PRINCIPES.

1. La population a une tendance constante à s'accroître au delà des moyens de subsistance.

2. Les moyens qui réagissent contre cette tendance sont ou positifs et destructeurs de la vie, ou prévoyants et restrictifs des naissances.

3. Les moyens positifs et destructeurs de la vie comprennent la mort prématurée des enfants et des adultes par les maladies, la famine, la guerre et l'infanticide.

4. Les moyens prévoyants et restrictifs des naissances consistent dans la limitation des naissances par l'abstention du mariage ou par la prudence après le mariage.

5. L'abstention prolongée du mariage, conseillée par Malthus, produit beaucoup de maladies et de vices sexuels; le mariage dans la jeunesse assure au contraire la pureté sexuelle, le confort domestique, le bonheur social et la santé individuelle; mais c'est un grand crime social de l'homme comme de la femme, que de mettre au monde plus d'enfants qu'on n'en peut loger, nourrir, vêtir et élever convenablement.

6. La population surabondante est la source principale du paupérisme, de l'ignorance, du crime et de la maladie.

7. La discussion libre et ouverte de la *Question de la population* est d'une importance vitale pour la Société; une telle discussion devrait être entièrement libre de toute crainte des pénalités légales.

Pour devenir membre de la Société, il suffit de payer un droit d'entrée de 6 pence (0 fr. 62). La souscription annuelle est de 1 shilling (1 fr. 25). On devient membre à vie par un seul versement d'une guinée (26 fr. 50).

Ceux de nos lecteurs qui voudraient connaître d'une façon plus complète les débats juridiques qui ont eu pour conséquence la constitution de la Ligue malthusienne, pourraient consulter avec fruit les comptes rendus publiés par les accusés :

1° « The queen v. Edward Truelove ».

C'est le compte rendu des débats du procès intenté à M. E. Truelove, éditeur, pour la publication de la *Moral Physiology*, de R. D. Owen, et

du pamphlet intitulé : *La misère dans l'individu, la famille et la nation*.
E. Truelove, éditeur, 256, High Holborn, Londres. 1 volume de 125 pages in-8, 1878.

2° « The queen v. Charles Bradlaugh and Annie Besant. »

C'est le compte rendu des débats des divers tribunaux devant lesquels ont eu à comparaitre M. C. Bradlaugh et M^{me} A. Besant, pour la publication du pamphlet du D^r Knowlton : *les Fruits de la philosophie*. 1 fort volume de 355 pages in-8, orné des photographies des accusés.

Freethought Publishing Company, 28, Stonecutter Street, E. C., Londres.

LA DERNIÈRE RÉUNION ANNUELLE DE LA " MALTHUSIAN LEAGUE ".

Les membres de la *Malthusian League* se sont réunis, cette année (1884), comme de coutume, en séance générale sous la présidence de M. Drysdale, président de l'Association. Ils ont entendu d'abord la lecture des minutes des travaux de l'année précédente, après quoi M. Page a lu son Rapport sur ceux de l'année 1883-1884. Voici ce *Rapport*, en partie condensé et analysé, en partie reproduit textuellement.

« L'année dernière a vu un progrès remarquable, quoique silencieux, des idées que la *League* s'est donné pour mission de promulguer et de soutenir. La dernière réunion annuelle a été un grand succès, et sans parler de l'action que l'association a ainsi exercée sur l'esprit des auditeurs, aussi nombreux qu'intelligents, qui assistaient à cette réunion, elle a eu également à se féliciter du résultat des fréquentes conférences qu'elle a faites en public sur la question de la population. Ces conférences ont eu lieu principalement à Londres ; mais il y en a eu également dans les principales villes du royaume, et nous croyons qu'elles ont grandement contribué à édifier l'opinion sur les vraies conditions du problème de la population. Il y a

eu, par exemple, une diminution sensible du taux des naissances dans tous les quartiers du West-End de Londres, fait que nous n'hésitons point à rapporter à la conviction qui commence à se faire jour dans l'esprit des intéressés que les nombreuses familles nuisent au bien-être de toutes les classes de la société où elles se produisent. C'est ainsi qu'en Angleterre le taux de natalité est tombé à 34 p. 1000, et dans certains quartiers riches de Londres, tels que Hampstead et Kinsington, à 24 et même 22, alors qu'en Allemagne ce même taux dépasse 40 pour 1000. A Paris également, M. d'Haussonville a prouvé dans un article de la *Revue des deux Mondes* que le taux était tombé si bas, parmi les classes aisées, qu'il restait désormais peu de chose à désirer pour le bien-être et la longévité. M. d'Haussonville ajoute que les classes pauvres procréent à Paris trois fois plus d'enfants que les classes riches.

« La *League* se félicite d'autant plus d'avoir pu maintenir, cette année encore, son organe, *the Malthusian*, que presque tous les journaux du royaume s'imposent une plus grande réserve sur le fond même du problème de la population. L'année dernière s'est fait remarquer par un excès de population dans nos grandes villes, excès qui a eu pour conséquence une émigration de 320,000 natifs, et qui a motivé dans la presse de nombreuses discussions sur l'émigration, les logements des classes ouvrières, le socialisme, la nationalisation du sol. Plusieurs membres de la *League* ont dit leur mot sur ces importantes questions sociales, dans l'*Echo*, le *Daily News*, la *Dispatch* et dans le *Malthusian* lui-même. Comme ailleurs, la condition des garçons de ferme des Highlands écossaises et celle des travailleurs des docks londoniens ont fait l'objet d'études approfondies. Le docteur Zacharias en Allemagne et M. Karl Gerritsen en Hollande se sont livrés à une propagande très active en faveur des familles peu nombreuses. M. Drysdale,

enfin, a lu un mémoire sur la mortalité infantile au congrès des sciences sociales d'Huddersfield, tandis que M. Cunningham posait la question du Malthusianisme devant l'*Association Britannique pour l'avancement des sciences*. Le petit livre de mistress Annie Besant, *the Law of population*, s'est largement vendu en Hollande, et il s'est fondé dans ce pays une ligue malthusienne, dont les enseignements ne restent pas infructueux.

« L'article du duc d'Argyll, que le *Nineteenth Century* a publié dans son numéro d'avril 1884, est une réfutation des vues de M. George sur les causes de la pauvreté, ainsi qu'une excellente réédition de la théorie de Malthus sur les circonstances qui amènent la vileté des salaires et le renchérissement des vivres. Dans une lettre que le *Pall Mall Gazette* a récemment reproduite, M. Conway a montré que la terrible misère qui règne dans une grande partie de l'industrie ne provient pas d'une autre cause que de l'énorme procréation d'enfants qu'entraîne une obéissance servile à des préceptes théologiques malavisés.

« M. Samuel Smith, de Liverpool, a combattu dans un excellent petit livre les théories de M. George et celles de la Fédération démocratique en faisant valoir les avantages de la propriété individuelle combinée avec la prévoyance malthusienne. Lord Bramwell, enfin, dans un des pamphlets publiés par la *Property defence Association*, est revenu sur le point de départ de Malthus et en a mis la vérité en plein relief. Peu à peu les hommes d'État seront forcés de suivre cette impulsion, s'ils veulent épargner à la société cette indigence qui déchire le cœur et à laquelle les gouvernements n'ont pu jusqu'ici fermer l'oreille qu'à la condition de périr. »

Ces renseignements ont été donnés en comité privé, c'est-à-dire au conseil d'administration de la Société ; mais c'est en assemblée générale que le docteur Drysdale a lu

son *Inaugural Address*, en présence d'une fort nombreuse assistance. Voici son discours :

« L'objet de la ligue malthusienne, tel que le définit son programme, est de vulgariser, par tous les moyens pratiques, la connaissance des lois de la population, de leurs conséquences et de leur influence sur la conduite des hommes et la moralité publique. Nous ne savons que trop qu'au sein même des nations européennes les plus énergiques et les plus civilisées, il y a encore beaucoup de souffrances, et c'est pourquoi les philanthropes contemporains recherchent de toutes parts le moyen d'alléger le misérable sort des classes indigentes. Ces moyens, les uns les trouvent dans l'appropriation par l'État des propriétés privées et c'est ce qu'on a nommé la nationalisation du sol ; tandis que d'autres réclament la collectivité du capital et des instruments de travail. Les choses ainsi réglées, il n'y aurait plus ni pauvres, ni pauvreté, à ce que l'on assure. Voici maintenant M. Hoyle et les Teetoteallers qui affirment que tout irait pour le mieux si l'usage des boissons spiritueuses venait à disparaître absolument. C'est à l'usage de la viande que d'autres attribuent la pauvreté, et ils se montrent très convaincus que si les peuples civilisés consentaient à s'en passer, la Société ne connaîtrait plus d'inquiétudes et de souffrances.

« Quant à nous, disciples de Malthus, nous estimons que tous les plans pour l'amélioration des conditions des classes indigentes sont forcément destinés à demeurer stériles, tant que ces classes indigentes ne se montreront pas persuadées qu'avant tout elles ne doivent pas être trop prolifiques et se charger ainsi de responsabilités familiales au-dessus de leurs forces et de leurs ressources. C'est ce que disait le Dr Malthus dès 1798, et toutes les personnes qui ont scruté la question dans ses entrailles s'accordent à reconnaître, d'une façon générale, que la grande cause des bas salaires et de la nourriture à haut prix se trouve dans la population et dans l'é-

puisement graduel du sol qu'il entraîne forcément. Le docteur Malthus rendit alors un immense service à l'humanité, car avant lui on n'avait sur le problème de la population que des vues tout à fait grossières. Même dans les rangs sociaux les plus élevés, et presque partout, les prêtres étaient favorables à la procréation de grandes familles. Ecoutez M. Conway parler sur l'Indoustan et sa théologie : « La population de l'Indoustan ne cesse de croître, augmentant incessamment aussi le nombre des pauvres ; car dans la péninsule tout le monde est plus ou moins pauvre ; tout le monde porte sur la figure les stigmates de la misère. Rien dans l'Inde ne vient contrarier ce développement excessif de la population : la religion du pays l'excite et le stimule, au contraire ; avoir de nombreux fils est une chose essentielle au bonheur de l'Indou, et quand il meurt, c'est sur leurs prières qu'il compte pour que son âme monte au ciel. L'âme de celui qui n'a point eu d'enfants est une âme perdue. » On trouve aussi dans les Ecritures hébraïques le précepte de croître et de multiplier, et, à dire vrai, jusqu'à ces derniers temps c'était, même en Angleterre, l'habitude des hommes d'Etat de regarder le rapide accroissement de la population comme un bienfait sans mélange.

« Ce n'était pas assurément l'opinion de John-Stuart Mill : loin de là, il regardait la procréation d'une grande famille comme l'un des plus grands torts qu'aucun de nous pût causer à ceux qui gagnent leur vie par le travail manuel. A supposer, par exemple, que dans toutes les classes de la société anglaise, on fit autant d'enfants que parmi les laboureurs et les manouvriers, aucune puissance au monde ne pourrait empêcher le Royaume Uni de tomber au niveau de l'Indoustan, de la Chine, de l'Irlande. En France, la moyenne des enfants d'une famille d'ouvriers n'est que de deux (174 enfants pour 100 familles), alors qu'elle est de

7 et plus (720 enfants sur 100 mariages) dans les quartiers ouvriers de l'Est de Londres. A ce taux d'accroissement on se demande quel gouvernement européen, quelque libéral et paternel qu'on veuille bien le supposer, pourrait à un moment donné épargner aux classes laborieuses la maladie, la misère, la faim, la mort? C'est pourquoi nous, les néo-malthusiens, nous voudrions inculquer dans l'esprit des masses de ne pas mettre au monde plus d'enfants que n'en comporte une société déjà surpeuplée. C'est pourquoi nous leur conseillons encore d'être sobres, laborieux, économes, et de bien prendre garde de mettre au monde des enfants qu'eux-mêmes ne pourraient convenablement entretenir et qui deviendraient un jour ou l'autre une charge pour la société. Nous tournant vers les hommes d'Etat de l'Europe, nous néo-malthusiens, nous leur crions aussi : De toutes parts on vous presse de rendre des lois contre le Socialisme dans lequel les masses croient trouver une panacée. Quelques-uns parmi vous n'ignorent point qu'aucune loi ne saurait améliorer la situation des pauvres, tant que le taux de la natalité demeurera excessif. Pourquoi vous montrez-vous si pleins de réticence à cet égard; pourquoi ne pas déclarer nettement aux intéressés que la cause de leurs bas salaires et finalement de leur misère se trouve dans l'imprévoyance conjugale, et que le législateur ne peut substituer ici son action à celle de l'individu, si ce n'est pour limiter autant qu'il dépend de lui, ainsi que le suggérait John Stuart Mill, la propension à engendrer de grandes familles? Laissez-vous cette tâche à la génération future? N'est-ce point là de la pusillanimité?

Mistress Heasherley prend ensuite la parole, et après s'être félicitée du succès croissant qu'ont obtenu, dans les derniers temps, les doctrines néo-malthusiennes, elle s'exprime en ces termes :

« Notre ligue, dit-elle, doit compter avec des adversaires

de trois sortes : les préjugés théologiques, et ils perdent de leur influence à mesure que la population s'instruit ; la crainte de nuire à sa santé en n'obéissant point au vœu de la nature et en employant les mesures préventives propres à prévenir une ultra-fécondité, et cette crainte est chimérique ; enfin, les prédications de quelques ardents antagonistes du malthusianisme qui s'appellent eux-mêmes socialistes. Comme j'ai d'ailleurs pu m'en convaincre, lors de mon dernier voyage en France, c'est là une appellation qui couvre les idées les plus contradictoires et qui est aussi vague que celle de chrétien. Les uns attendent de la persuasion seule et du progrès de l'instruction générale la nationalisation du sol et ne veulent pas entendre parler de confiscation, tandis que d'autres invoquent l'aide de la dynamite, afin de s'appropriier violemment le fruit des labeurs et des épargnes d'autrui. Tous, d'ailleurs, sont anti-malthusiens, ce qui n'est pas merveille puisqu'ils ne songent guère à l'amélioration du sort du plus grand nombre par des moyens pratiques, mais bien grâce à un bouleversement de fond en comble de l'ordre social tel qu'il fonctionne aujourd'hui. Ces gens ont leur dada, en dehors duquel ils ne veulent rien entendre, rien comprendre, rien voir, et pour débiter leurs sornettes, comme ils le font tous les jours, ils doivent être bien sûrs de la naïveté de leurs lecteurs et de leurs auditeurs. »

En terminant, mistress Heasherley fait l'éloge de deux publications récentes : *Six siècles de travail et de salaires*, par M. Thowld Rogers, et le *Recensement* de la province de Poojau opéré par M. Deuzil Charles Ibbetson, de l'administration civile du Bengale. Elle croit que M. Thowld Rogers se fait une idée trop favorable du sort des paysans pendant le moyen âge ; mais cette appréciation personnelle est facile à rectifier, s'il y a lieu, puisque l'auteur cite tous les faits et tous les chiffres sur lesquels elle lui paraît se fonder. Le tra-

vail de M. Ibbetson contient beaucoup de détails intéressants sur la situation, sous la domination anglaise, des peuples du Punjab. On sait quelles excitations la coutume et la religion y donnent à la multiplication de l'espèce humaine. Il n'en est pas moins vrai que dans certaines parties du Punjab la population a diminué depuis le dernier *census*. A certains moments, cette population s'accroît avec une grande rapidité; mais la famine et la maladie ont bien vite fait leur œuvre et ramènent le chiffre des habitants à un taux plus proportionnel à leurs moyens de subsistance. Quand l'obstacle préventif ne peut ou ne veut agir, il faut bien que l'obstacle répressif le remplace; la force des choses l'exige ainsi.

M. le D^r Alice Vickery rappelle au commencement de son discours un fait qui a été souvent mis en relief par d'éminents médecins, à savoir, que l'indigence a pour compagnes obligées les privations et la mort, et que tel est le grand obstacle que les philanthropes rencontrent sur leur chemin.

« Dès 1830, ajoute-t-il, le D^r Villermé, comparant la mortalité des riches et des pauvres, démontrait que les gens aisés jouissaient de vingt ans d'existence de plus que les gens pauvres. »

A Londres, en ce moment même, la démonstration de Villermé se vérifie encore. C'est ce qui résulte d'une enquête de M. E. Chadwick et du D^r Robertson faite il y a deux ou trois ans parmi les ouvriers de Lambeth : ils trouvèrent, en effet, que dans cette paroisse la longévité moyenne n'était que de 29 ans pour les classes pauvres, alors qu'elle était de 55 ans pour la *gentry*, la noblesse et les professions libérales, soit une différence de 26 ans en faveur de celles-ci. Elle s'explique par le taux de la mortalité infantile chez les pauvres, dans la première année de leur âge, tandis que chez les riches il n'y a guère que 8 enfants sur 100 qui succombent

dans cette même période de la vie. Il n'est pas rare non plus de voir dans nos grandes villes et nos centres manufacturiers la moitié des enfants des classes les plus misérables quitter cette vie avant d'avoir dépassé leurs cinq ans d'âge. Quelles angoisses pour les mères et quelles larmes versées sur ces tombes si prématurément ouvertes!

« Mais, Dieu merci, nous ne sommes pas condamnés à voir la répétition perpétuelle de ces scènes lugubres, et la cause de cette mortalité avant l'heure n'est plus à découvrir aujourd'hui. Elle tient uniquement à ce fait que les ménages pauvres sont trop prolifiques et que les ménages riches ne le sont pas assez. Prenons, par exemple, dans la métropole la paroisse d'Ilampstead : elle renferme 45,000 habitants, et ce n'est point là qu'il faut chercher de nombreux pauvres; eh! bien, le taux de mortalité d'Ilampstead ne dépasse point 12 pour 1000.

« La cause de ce fait se trouve précisément dans le taux de la natalité qui, d'après le D^r Gwynne, inspecteur de santé dans cette paroisse, n'y est que de 22 pour 1000, alors qu'il pourrait être de 50.

« Nos classes les plus aisées et les plus opulentes s'attachent donc, tant par des mariages tardifs que par certaines précautions, quant au nombre de leurs enfants, à ne pas multiplier comme le font les colons de l'Australie, les Allemands et les settlers du Far West des États-Unis. Mais dans les quartiers pauvres de Londres, il naît 40 enfants sur 1000 habitants, et voilà la raison pour laquelle tant d'enfants meurent en bas âge. Dans mon opinion, ajouterai-je, un bon état de la santé publique est incompatible avec l'existence de ces familles entassées dans des taudis, lesquelles comptent assez souvent de 7 à 16 enfants, et je suis prêt à soutenir cette opinion contre tous ces hygiénistes de salon, parfumés à l'eau de rose et gantés de frais (*rose water, and kid glove sanitarians*), dont l'imperturbable optimisme va répétant

que la nature ne laissera point périr de faim les bouches qu'elle a mises au monde.

« Il est temps d'en finir avec de pareilles traditions et d'accepter, avec toutes ses conséquences, la grande vérité découverte par Malthus, à savoir : que les hauts taux de natalité et les hauts taux de mortalité sont synonymes dans ce pays. Ce ne serait pas attenter selon moi à la liberté individuelle que de proclamer législativement la production de grandes familles un acte de mauvais citoyen et d'attacher une certaine sanction pénale à cette proclamation. Nous sommes certainement libres d'agir entièrement selon nos goûts et nos opinions personnelles dans les choses qui ne regardent que nous-mêmes ; mais il n'est pas sûr qu'au moins dans un état civilisé nous puissions accomplir tels ou tels actes qui sont une cause de misère, de mort et de destruction.

« M. John-Stuart Mill a écrit sur ce point un éloquent passage dans son splendide *Essai sur la liberté*. Il faut le méditer et aviser. On s'est aperçu dans nos colonies australasiennes de l'absolue nécessité d'en chasser les hordes de Chinois qui les infestaient. Dans la mère patrie, on est en face d'une nécessité non moins impérieuse : celle d'arrêter la population des enfants dans toutes les classes, surtout les indigentes ; c'est le seul moyen efficace que nous ayons d'assurer aux travailleurs de bons salaires et la nourriture à bon marché, ces deux éléments principaux d'une existence prospère et durable. »

M. Rothwell est tout à fait de l'avis du Dr Vickery ; mais il ne regarde point la limitation du nombre des enfants, quelque désirable qu'elle puisse être en soi, comme un moyen suffisant de diminuer le mal social et les souffrances des classes pauvres. Il y joindrait volontiers la nationalisation du sol et quelques autres mesures *ejusdem farinae*, sans doute, mais qu'il n'a point jugé à propos d'indiquer. Mistress Fenwick Miller, au contraire, n'a nulle confiance dans le

socialisme et ses recettes. « Quels sont les remèdes qui s'offrent à la société moderne? s'écrie-t-elle; il n'y en a que deux : le Néo-Malthusianisme et le socialisme; et qui pourrait hésiter entre les deux? L'économie politique enseigne que l'homme civilisé doit épargner pour se procurer toutes les aises et les commodités que la civilisation comporte. Cette vérité, la ligue malthusienne la reconnaît pleinement, et c'est pourquoi elle conseille la prudence dans les unions matrimoniales et leurs suites. Le socialisme, lui, n'a rien d'arrêté, de précis à proposer. Les Israélites, il est vrai, ont vécu de la manne tombée du ciel pendant qu'ils franchissaient le désert; mais les peuples modernes, s'ils veulent manger, doivent recourir à l'agriculture. La quantité des terres arables est limitée, et c'est le produit des plus mauvais sols cultivés qui fixe le prix du blé. » Mistress Fenwick Miller a terminé en déclarant qu'elle ne croyait pas que l'État eût le droit d'intervenir dans la question, et que la Ligue devait attendre du seul progrès des idées publiques la satisfaction de ses *desiderata*.

Selon M. Blanchard, c'est une honte pour les gouvernants des nations civilisées de ne pas s'être occupés plus tôt de cette matière, et il espère que le peuple anglais saura faire de lui-même ce que ses législateurs n'ont point fait pour lui. Le grand mal social gît dans les familles trop nombreuses, et c'est en vain qu'on attribuerait à l'ivrognerie les souffrances des classes pauvres. « Est-ce la boisson qui est cause que tant de pauvres femmes travaillent de longues heures, chaque jour, pour gagner presque rien? La France ne peut être appelée une nation intempérante, et cependant, à ce qu'on assure, 100,000 hommes y sont restés, l'an dernier, sans ouvrage! Les Italiens sont un peuple sobre par excellence; force leur est toutefois de travailler 13 heures par jour, pour un salaire de 80 centimes. L'ivrognerie est-elle donc responsable de tous ces faits? Non, et ce n'est qu'à

l'accroissement excessif des familles qu'il faut rapporter la cherté des vivres et la vilité des salaires. »

Miss Janet Wilkinson, secrétaire de la *Société de prévoyance* des tapissières, n'est point d'avis que la loi se mêle de pareilles choses. C'est à persuader le peuple anglais des inconvénients de diverses sortes des familles nombreuses que la Ligue doit s'attacher. Elle ne pense point, d'ailleurs, que les gens riches aient plus que les gens pauvres le droit de "proliférer" outre mesure. A ses yeux, l'immigration chinoise en Australie ressemble beaucoup à celle de ces Allemands, de ces Belges, de ces Italiens, qui viennent s'établir en France et y multiplient rapidement. On devrait faire quelque chose contre ce genre d'immigration. Quant à l'émigration subventionnée par l'État, elle était injuste, en ce sens qu'elle avait pour effet de transporter au delà des mers les gens en bonne santé et vigoureux, aux dépens des gens faibles et malades, sur qui retombait ainsi une plus grande part du fardeau des charges publiques.

M. Chatterton, qui se déclare non seulement malthusien mais encore communiste, est partisan résolu de l'intervention de l'État ; il voudrait qu'à l'avenir la législature s'occupât de la quantité et même de la *qualité* des enfants. Lui-même a habité un des plus hideux bouges de Londres, et il avait dix enfants dont huit ont succombé aux maladies et à la misère ; aussi ne saurait-il donner aux pauvres trop énergiquement le conseil de procréer autant d'enfants qu'ils ont coutume de le faire. Au surplus, M. Chatterton a confessé sans le moindre ambage qu'il ne répugnerait nullement à la destruction des enfants nés chétifs ou contrefaits. Hâtons-nous de le dire, cette doctrine a soulevé les protestations les plus vives au sein de l'assemblée.

M. Touzeau Parris, qui a pris le dernier la parole, s'est plaint des préjugés que rencontrait l'association et qui étaient le principal obstacle à son succès. Quelques-uns l'accusaient

d'enseigner l'immoralité, tandis que son dessein était éminemment moral au contraire; d'autres lui reprochaient de détourner les esprits de l'étude des questions sociales, alors qu'un grand nombre de ses membres étaient des réformateurs de profession, pour ainsi dire. Parmi ses membres, il n'y avait pas sans doute unanimité quant au choix des moyens, les uns acceptant, réclamant même l'intervention de l'État, les autres s'en rapportant à la seule prévoyance individuelle; mais tous faisaient la guerre à la misère, et tous aussi se montraient persuadés qu'un des meilleurs moyens de la combattre se trouvait dans la limitation des enfants dans chaque famille.

RAPPORT DE M. DE LAVERGNE SUR LE « PRINCIPLE DE POPULATION »¹.

M. Joseph Garnier poursuit avec persévérance l'utile mission qu'il s'est donnée, de rectifier les préjugés si répandus dans une partie du public contre Malthus et les malthusiens. L'Académie connaît déjà son article *Population*, du *Dictionnaire de l'économie politique*, qu'il a eu l'honneur de lire devant elle et qui a suscité une savante discussion. Il vient d'en reproduire la plus grande partie, en l'accompagnant d'une foule de documents et de développements nouveaux, dans un volume dont il a fait encore hommage à l'Académie et qui a pour titre : *Du Principe de population*. Il sera sans doute difficile de détruire une erreur si profondément enracinée par l'ignorance et la passion, mais on n'en doit savoir que plus de gré à M. Joseph Garnier de la combattre sans relâche, et d'essayer de faire pénétrer dans les esprits les plus rebelles la vérité sur ce point, la plus fondamentale peut-être de l'économie politique. Il n'y a pas de plus grand service à rendre à la société en général et en particulier à ces classes peu éclairées qui devraient bénir le nom de Malthus et qui le maudissent sans le connaître.

Un des points les plus attaqués de la théorie de Malthus est la fameuse formule des deux progressions, qui forme le début et l'idée première de son livre. M. Joseph Garnier

¹ Présenté à l'Académie des sciences morales et politiques, mars 1838.

n'admet pas les critiques que cette double formule a soulevées, et, à mon sens, il a raison : « Ces propositions, dit-il, sont vraies, si ce n'est dans la lettre, au moins dans l'esprit. » J'irais un peu plus loin que lui, et j'admettrais qu'elles sont vraies, non seulement dans l'esprit, mais dans la lettre. Oui, malheureusement, si la population humaine n'était arrêtée par aucun obstacle, elle aurait une tendance naturelle à doubler tous les vingt-cinq ans et à croître de période en période suivant une progression géométrique, tandis que, même en supposant les circonstances les plus favorables à l'industrie agricole, la quantité des subsistances peut tout au plus s'accroître, dans les mêmes périodes, suivant une progression arithmétique.

Je ne veux pas rentrer dans le débat pour la première de ces deux propositions ; la question a été cent fois discutée, et je la crois pour mon compte doublement résolue par la théorie et par l'expérience. Je voudrais seulement appeler un moment l'attention sur la seconde, qui a été moins souvent agitée et qui me paraît cependant la plus importante. En indiquant comme un *maximum* dans un pays donné une progression arithmétique des subsistances tous les vingt-cinq ans, Malthus a été plutôt au-dessus qu'au-dessous de la vérité ; jusqu'ici, du moins, une pareille progression ne s'est réalisée que très rarement, et il est plus que probable qu'elle ne pourrait nulle part se soutenir indéfiniment.

« Portons, dit Malthus, à 11 millions la population actuelle de la Grande-Bretagne, et accordons que le produit actuel de son sol suffise pour nourrir cette population. Au bout de vingt-cinq ans, en suivant une progression arithmétique dans les subsistances, la population nourrie par le même sol pourrait être de 22 millions, et au bout d'une autre période de vingt-cinq ans, de 33. » Les deux périodes de vingt-cinq ans dont parle Malthus sont aujourd'hui écou-

lées et au delà, puisque son livre a paru en 1803; la population actuelle de la Grande-Bretagne n'est que de 22 millions d'âmes, c'est-à-dire seulement ce qu'il admettait comme possible au bout des premiers vingt-cinq ans; et l'insuffisance des subsistances est déjà telle qu'on est obligé d'importer tous les ans pour 500 millions de denrées alimentaires; la progression arithmétique des subsistances n'a donc pas été atteinte, et cependant la Grande-Bretagne est, de tous les pays de l'Europe, celui qui a fait les plus grands progrès agricoles depuis cinquante ans.

En 1800, la France nourrissait une population de 28 millions d'habitants; en suivant la même progression arithmétique, elle aurait dû en nourrir 56 millions en 1825 et 84 millions en 1850. Or, chacun sait qu'elle en est fort loin. Même en supposant tout ce qu'on voudra sur l'amélioration de l'alimentation moyenne, les subsistances sont loin d'avoir monté dans la proportion acceptée par Malthus. Il y a sans doute des parties de la France où la production agricole a triplé depuis le commencement du siècle; mais il y en a d'autres où elle est restée à peu près stationnaire, et, dans l'ensemble, tout ce qu'on peut admettre, c'est qu'elle ait doublé.

Une objection peut être faite, qui ne mérite pas de nous arrêter longtemps. Tout dépend, peut-on dire, du point de départ; si vous partez d'une terre déjà cultivée, il est, en effet, difficile que la progression arithmétique se soutienne longtemps; mais si vous partez d'une terre inculte, il n'en est pas de même. Évidemment, Malthus n'a eu en vue que les pays habités, puisqu'il a pris son principal exemple en Angleterre, et il a placé son point de départ à l'époque où il écrivait; mais même en embrassant l'ensemble du globe, habité et non habité, et en se reportant à plusieurs siècles en arrière, on retrouve la même difficulté; elle ne disparaît que pour les temps anté-historiques, où le genre humain a

dû multiplier rapidement sur le sol désert du monde naissant, et, de nos jours, pour quelques-unes de ces régions vierges que la culture aborde pour la première fois; et là encore, elle ne tarde pas ordinairement à se présenter.

Dans les États-Unis de l'Amérique du Nord, la population a marché depuis 1800 dans une proportion plus que géométrique, ce qui sert à démontrer, comme on sait, la vérité de la première proposition de Malthus, et la production agricole y a marché encore plus vite; mais à quelles conditions? Les États-Unis ont une superficie égale à celle de l'Europe entière, ou 800 millions d'hectares au moins; leur population en 1850, époque du dernier dénombrement décennal, n'étant en tout que de 23 millions 300,000 habitants, c'était à peu près une tête humaine sur 35 hectares, tandis que les contrées les moins peuplées de l'Europe comptent une tête par 5 hectares et les plus peuplées 2 têtes par hectare, ou soixante-dix fois plus.

Dans une pareille immensité, la culture peut faire des progrès rapides; on commence cependant à sentir, même en Amérique, le point où ces progrès devront forcément se ralentir. Pour se faire une idée juste de ce monde nouveau, il faut le diviser en trois parties: les États de la côte, les plus anciennement habités; ceux de la vallée du Mississipi, qui se sont peuplés depuis 50 ans seulement; et les nouveaux territoires, qui ne sont que des déserts. Or, il s'en faut de beaucoup que, dans les anciens États, la population et la culture fassent autant de progrès que dans les nouveaux; six États de la Nouvelle-Angleterre, par exemple, avaient un million d'habitants en 1800, et, en 1850, 2 millions 700,000; ils n'ont même pas atteint tout à fait la progression arithmétique. Tous les renseignements qui nous viennent de cette partie de l'Union s'accordent à dire que le sol commence à s'épuiser et que la culture y a besoin de lutter contre les mêmes difficultés qu'en Europe. Ces États sont déjà, après

l'Angleterre, les plus grands acheteurs de guano du Pérou.

Les États qui forment comme le cœur de l'Union, New-York et Pennsylvanie, ont suivi une progression beaucoup plus rapide; mais il est à remarquer que ces États, où se trouvent les villes de New-York et de Philadelphie, doivent beaucoup plus leur prospérité au développement commercial qu'au développement agricole; ils ont l'Union entière pour les approvisionner, et cependant les denrées nécessaires à la vie sont en moyenne à un prix aussi élevé qu'en Europe; on peut même y signaler sur quelques points, notamment à New-York, des signes sensibles de l'excès de population, bien que la densité y soit encore bien inférieure à ce qu'elle est dans la moitié occidentale de l'Europe. Même dans les États du Sud et de l'Ouest, il faut distinguer les plus peuplés de ceux qui le sont moins; la population est loin de s'accroître dans les premiers aussi vite que dans les seconds. Ce n'est que dans les solitudes du Missouri, de l'Illinois, du Wisconsin, de l'Arkansas, de l'Iowa, de la Californie, etc., que le flot de l'invasion humaine se répand désormais sans obstacles.

Un autre fait démontre jusqu'à l'évidence que la production agricole ne marche pas aux États-Unis aussi vite qu'on pourrait l'imaginer. Ce pays aussi grand que l'Europe, dont la population est si clairsemée et le sol doué sur beaucoup de points d'une si merveilleuse fertilité, n'a pu nous vendre, au plus fort de notre détresse, que des quantités à peu près insignifiantes de denrées alimentaires; un million d'hectolitres de grains, 600,000 quintaux métriques de farines, 100,000 quintaux métriques de viande salée, voilà tout ce qu'il a été possible d'en faire venir en 1856, par exemple, et à des prix excessifs. Je doute fort, pour mon compte, que l'agriculture des États-Unis, quelle que soit la puissance de ses moyens, puisse continuer longtemps à nourrir une population croissant suivant une progression

géométrique; à ce compte, la population qui était de 23 millions en 1850, devrait être de 46 millions en 1875 et de 92 millions en 1900 : c'est beaucoup. Les derniers renseignements portent à 28 millions la population en 1857; malgré les nombreuses émigrations venues d'Europe dans ce laps de temps, elle n'aurait monté en 7 ans que de 5 millions.

Dans tous les cas, il est nécessaire de remarquer que le territoire des États-Unis n'est pas aujourd'hui le même qu'en 1800; il a quintuplé par des acquisitions et des annexions successives, et ce n'est pas précisément le même sol qui nourrit aujourd'hui cinq fois plus d'habitants qu'alors. A vrai dire, la population du territoire réellement habité en 1800 n'a fait que doubler depuis, comme en Angleterre; la moitié au moins de la population actuelle de l'Union habite les contrées nouvelles.

Un pays analogue, l'Algérie, n'a pas encore réalisé ce qu'on en attendait; après vingt-cinq ans d'occupation et une dépense de deux milliards, l'Algérie n'a pu nous vendre en 1856 que 826,000 hectolitres de céréales; elle nous vendait déjà des grains avant 1830, et la population devait être alors à peu près aussi nombreuse qu'aujourd'hui, car les colons et l'armée, qui forment un total de 200,000 têtes environ, n'ont guère fait que combler les vides opérés dans les rangs indigènes par la guerre.

Il est vrai qu'à côté de cet exemple, on peut en citer d'autres tout différents. La population de l'Australie méridionale, qui était en 1851 de 330,000 âmes, s'est élevée en 1857 à 820,000; elle a plus que doublé en six ans, et la production agricole a suivi au moins la même progression. Mais c'est peut-être, avec la Californie, le seul point du monde où de pareils faits se soient produits, et on sait à quoi ils tiennent; il a fallu que des conditions exceptionnelles de sol et de climat s'unissent à la découverte des gîtes aurifères. Ces progrès d'ailleurs, si considérables sur un point donné.

sont tout à fait insensibles sur l'ensemble universel, et ils ne tarderont probablement pas à se ralentir à leur tour.

Rien ne paraît plus facile que d'obtenir du sol par la culture des produits toujours croissants, rien n'est plus difficile en réalité. Même dans les terres neuves où l'homme n'a, en apparence, qu'à récolter, mille circonstances contraires viennent le plus souvent neutraliser ses peines et le frapper lui-même de mort; ici le sol est marécageux, là il se hérissé de rochers; tantôt c'est la pluie qui manque, tantôt c'est le soleil; des plantes sauvages, dont les germes se sont accumulés depuis des siècles, repoussent avec une fécondité désespérante sous la pioche du défricheur et étouffent les semences utiles; des animaux nuisibles de toutes les formes, depuis le lion qui marche seul, jusqu'à la sauterelle qui vole par légions innombrables, dévorent les troupeaux et les cultures; tourmenté sans relâche par ces ennemis, l'homme a encore à lutter contre les miasmes invisibles de l'air qui épuisent ses forces et contre les tortures morales de l'isolement qui abattent sa volonté.

Quand, au contraire, il s'agit de terres anciennement habitées et cultivées, la difficulté change de nature, mais sans cesser d'être. La culture antérieure est à la fois un appui et un obstacle; un appui, si l'on veut se borner à continuer les traditions du passé; un obstacle, si l'on prétend introduire de nouvelles méthodes pour augmenter sensiblement les produits. Chaque pas en avant exige des capitaux considérables; tantôt ce sont des bâtiments à construire, des clôtures à établir, des chemins à ouvrir ou à réparer, des plantations, des endiguements, des travaux de drainage ou d'irrigation; tantôt ce sont des marnages, des chaulages, des engrais artificiels, des labours profonds, des races nouvelles d'animaux, des transformations radicales dans l'assolement; partout et toujours de nombreuses avances

qui ne donnent pas de résultats immédiats et ne se remboursent qu'au bout de plusieurs années.

Puis, enfin, vient un moment où la terre parvenue par de longs travaux à un état supérieur de fertilité, ne reçoit plus qu'avec peine de nouveaux capitaux et n'accroît que difficilement sa production. Ce moment varie beaucoup suivant les localités, mais il commence à paraître dans tous les grands pays qui nourrissent plus d'une tête humaine par hectare. A coup sûr, ce n'est pas là un terme qu'il soit impossible de dépasser, il est dépassé déjà sur beaucoup de points, et le génie humain n'a pas encore dit son dernier mot en fait de culture; mais dans l'état actuel des choses et des connaissances agricoles, dès qu'un pays un peu étendu, coupé de montagnes et de plaines, formé, dans les proportions ordinaires, de bons et de mauvais terrains et dans des conditions moyennes de climat, doit nourrir plus d'un habitant par hectare, la production devient le plus souvent insuffisante, malgré tous les efforts; telle est la condition de l'Angleterre et de la Belgique, qui ont aujourd'hui à nourrir une tête et demie par hectare.

On peut donc affirmer en règle générale, et malgré un petit nombre d'exceptions, que la progression acceptée par Malthus pour les produits de l'agriculture s'est peu réalisée jusqu'ici, surtout si l'on tient compte des révolutions, des guerres, des mauvais gouvernements, et de tous les autres fléaux qui peuvent détruire les capitaux et arrêter le travail. Qu'on songe à ce que serait le monde si la production agricole avait suivi, depuis mille ans, une progression arithmétique; en nous reportant seulement à cinquante ans en arrière, nous trouvons que cette progression n'a pas eu lieu, même en comprenant les colonies, et malgré la puissance prodigieuse d'expansion que des agents nouveaux ont donnée à la civilisation. Malthus n'a pas prévu et ne pouvait pas prévoir ces découvertes, et son chapitre sur

l'émigration présente sous ce rapport de grandes lacunes ; mais au fond ce chapitre, s'il est incomplet, n'est pas faux, et l'émigration a aussi ses bornes.

Plus je relis ce grand penseur, plus il me paraît inattaquable. Ce qui soulève tant de colères, comme l'a très bien fait remarquer M. Joseph Garnier, c'est un faux Malthus, un Malthus imaginaire, qu'on a défiguré à plaisir pour en faire un monstrueux épouvantail. Le vrai ne mérite pas toutes ces imprécations. Sans doute la loi qu'il a signalée est triste, mais est-ce la seule qui soit triste, et peut-on nier que le principe du mal n'existe sur la terre ? La Providence a imposé à l'homme une lutte éternelle ; c'est servir ses desseins que de dénoncer le danger partout où il se présente. Je n'ai examiné dans ce Rapport qu'une partie de la théorie de Malthus, je ne suivrai pas M. Joseph Garnier dans la défense du reste ; il me suffira de dire qu'il n'a laissé dans l'ombre aucune des objections passionnées qui ont été faites, ni aucune des réponses péremptoires qu'il est facile de leur opposer.

FIN DES NOTES COMPLÉMENTAIRES.

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES DE JOSEPH GARNIER

I. — Mémoires présentés ou lus à l'Académie des sciences morales et politiques.

Mémoire sur LA QUESTION DE LA MISÈRE (1845), publié sous ce titre : *Sur l'association, l'économie politique et la misère; position du problème de la misère; considérations sur les moyens généraux d'élever les classes pauvres à une meilleure condition matérielle et morale.* Paris, Guillaumin, 1848, in-8 de 2 feuilles ¹.

Mémoire sur LES PROFITS ET LES SALAIRES (lu en 1847), publié sous ce titre : *Étude sur les profits et les salaires; exposé des faits généraux qui règlent les rapports des profits avec les salaires et qui en expliquent les oscillations respectives.* Paris, 1847, in-8 de 3 feuilles ².

Mémoire sur LES PHYSIOCRATES ou Économistes français du XVIII^e siècle (lu en 1852) ³.

Mémoire sur LE BLOCUS CONTINENTAL (lu en 1853) ⁴.

Mémoire sur LA POPULATION (lu en 1853) ⁵.

Mémoire sur LE BUT ET LES LIMITES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE (lu en 1857) ⁶.

II. — Publications relatives à l'économie politique, aux finances et à la statistique.

Notice statistique sur les Houilles (formation, extraction, provenances, consommation), 1837. Paris, Guillaumin, 1 volume in-16.

Cours d'économie industrielle fait au Conservatoire des arts-et-métiers, pendant les années 1836, 37 et 38, par M. Ad. Blanqui (recueilli, annoté et publié en collaboration avec M. Ad. Blaise [des Vosges]. Paris, Angé (Hachette), 1837-1838. 3 vol. in-8. Publié avec le consentement du professeur.

¹ Reproduit dans *Notes et petits traités.*

² Refondu dans le *Traité d'économie politique.*

³ ⁴ ⁵ Insérés dans le *Dictionnaire de l'économie politique.*

⁶ Reproduit dans *Notes et petits traités.*

Introduction à l'étude de l'économie politique, avec des considérations sur la Statistique, la Liberté du commerce et l'organisation du travail ; ouverture du cours d'économie politique à l'Athénée royal, le 4 janvier 1843. Paris, Guillaumin, 1843, brochure in-18 de 3 feuilles.

Coup d'œil sur l'exposition des produits de l'industrie française en 1844. Paris, Guillaumin, brochure in-8 de 2 feuilles.

ÉLÉMENTS D'ÉCONOMIE POLITIQUE, *exposé des notions fondamentales de cette science.* Première édition. Paris, Guillaumin, 1845, 1 vol. grand in-18, format Charpentier. — Deuxième, 1848, considérablement augmentée. — Troisième, 1856.

Richard Cobden, les ligueurs et la ligue ; précis de l'histoire de la dernière révolution économique et financière en Angleterre. Paris, Guillaumin, 1846, petit volume in-16.

Notes et avant-propos à l'Essai sur le principe de population de Malthus, dans la *Collection des principaux Économistes.* Première édition, en collaboration avec M. Rossi, publiée en 1845; deuxième édition en 1852.

LE DROIT AU TRAVAIL A L'ASSEMBLÉE NATIONALE. *Recueil complet de tous les discours prononcés dans cette mémorable discussion, etc., avec une introduction et des notes.* Paris, Guillaumin, 1849, 1 vol. in-8.

Dans le JOURNAL DES ÉCONOMISTES, la rédaction en chef, de la fin de 1845 à juin 1855 et de février 1866 à septembre 1881, et une collaboration suivie depuis la création de la Revue (décembre 1842), consistant en un grand nombre d'articles de doctrine, de discussion et de critique bibliographique, et en une chronique mensuelle des questions et faits relatifs aux événements économiques, de la fin de 1845 à juillet 1855 et de février 1866 à septembre 1881.

Dans l'ANNUAIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET DE STATISTIQUE (publié de concert avec M. Guillaumin de 1844 à 1855): — l'élaboration des documents officiels; diverses notices spéciales; un coup d'œil sur les événements économiques de l'année depuis 1846.

De l'origine et de la filiation du mot Économie politique et des divers autres noms donnés à la science économique; publié dans les numéros de juillet et août 1852 du *Journal des Economistes*, et séparément en brochure in-8 de 2 feuilles.

Les Mélanges d'économie politique, d'Alcide Fonteyraud, mis en ordre, annotés et augmentés d'une Notice sur l'auteur. Paris, Guillaumin, 1854, 1 vol. in-8.

Dans le DICTIONNAIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE (1852-1853, publié par Guillaumin en 2 forts vol. grand in-8, représentant 10 à 12 volumes.

ordinaires) : — une part considérable (un dixième environ de la rédaction des principaux articles de doctrine, de biographie et de bibliographie).

Programme détaillé des leçons d'économie politique et de statistique faites aux élèves ingénieurs de l'École des Ponts-et-Chaussées, 1849, lithogr. in-4. — Deuxième édition, 1867, typogr.

ABRÉGÉ DES ÉLÉMENTS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE, OU PREMIÈRES NOTIONS D'ÉCONOMIE POLITIQUE, SOCIALE OU INDUSTRIELLE, suivies d'un Vocabulaire de la langue économique et de la Science du bonhomme Richard, par B. Franklin. Paris, 1858. Garnier frères et Guillaumin, 1 fort vol. in-32. — Deuxième édition, 1864, même format augmentée de *l'Économie politique en une leçon*, par F. Bastiat. — Troisième édition, 1867, in-18. — Quatrième, 1873. — Cinquième, 1879. — Sixième, 1884.

NOTES ET PETITS TRAITÉS. — *Éléments de finances, suivis de : Éléments de statistique ; — la Misère, l'Association et l'économie politique ; — Tableau des causes de la misère et des remèdes à y apporter ; — But et limites de l'Économie politique et Notes diverses*. Paris, 1858. Garnier et frères et Guillaumin. 1 fort vol. in-18.

Tableau de la misère et des remèdes qu'on peut y apporter. Paris, 1858. Garnier frères et Guillaumin, in-18.

DU PRINCIPE DE POPULATION. Paris 1857. Garnier frères et Guillaumin, 1 fort vol. in-18. — Deuxième édition, 1884, in-8.

Dans le nouveau *Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation*, publié par Guillaumin, 1857-1862, les articles : *Accaparement, Approvisionnement, Association, Crises, Enseignement commercial, etc.*

Nouvelle édition de *la Richesse des Nations*, par Adam Smith, traduction de J. Garnier, avec des notes explicatives. Paris, Guillaumin, 1859 ; 3 forts vol. in-18. — Une Préface et un Résumé analytique pour la 5^e édition. 2 vol. in-8 de la nouvelle *Collection des principaux Économistes*, 1881.

TRAITÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE, *exposé didactique des principes et des applications de cette science et de l'organisation économique de la société*. — Quatrième édition des *Éléments* (V. 11 et 21), considérablement augmentée. Paris, 1860, Garnier frères et Guillaumin, 1 très fort volume in-18 de près de 700 pages. — Cinquième édition, 1863. — Sixième, 1868. — Septième, 1873. — Huitième, 1880.

Dans le *Dictionnaire de politique*, publié par M. Maurice Block (1866), les articles ; *Association, Bourse, Libre-échange, etc.*

L'Association, considérée au point de vue politique, social, religieux, économique. Paris, O. Lorenz, 1863, in-8.

La question des paysans en Pologne et les ukasès du 3 mars 1864, avec des documents officiels. Paris, Guillaumin, 1864, in-8 de 3 feuilles.

TRAITÉ DE FINANCES (2^e édition des *Éléments de finances* mentionnés plus haut) considérablement augmentée. 1862. 1 vol. in-18. 2^e édition 1872, 1 vol. in-8. — 3^e édition, in-8, 1883.

Qu'est-ce que l'économie industrielle? — Introduction aux conférences d'économie industrielle inaugurées par l'Association polytechnique. 1 vol. in-18. Hachette, 1866.

La Concurrence, conférence de 1867; dans la même collection, 2^e série. 1 vol. in-18, 1867.

III. — Divers.

Dans le premier *Dictionnaire du commerce et des marchandises*, publié par Guillaumin, 1835-1839, un grand nombre d'articles relatifs : — aux Matières premières, — aux Poids et Mesures, — aux Monnaies, — à la Comptabilité, aux Changes, etc., — l'équivalent de plusieurs volumes.

Traité complet d'arithmétique théorique et appliquée au commerce, à la banque, aux finances, à l'industrie, contenant un recueil de Problèmes avec les Solutions. Cours professé à l'École supérieure du commerce, en collaboration avec M. Wantzel. — Première édition 1858, Paris. Renard. — Nouvelle édition (1861), avec figures et très considérablement augmentée. Paris, Guillaumin, 1 très fort vol. in-8. — Troisième édition, 1880.

Congrès des Amis de la paix universelle réunis à Paris en 1849. Compte rendu des séances, d'une visite au président de la République, de trois meetings en Angleterre; précédé d'un résumé historique sur le mouvement en faveur de la paix. Paris, Guillaumin, 1850; broch. in-8 de 4 feuilles.

Divers articles dans le *Dictionnaire de la Conversation*, l'*Encyclopédie du XIX^e siècle*, etc. — Le compte rendu des travaux de l'Académie des sciences dans le *National* (en collaboration avec le D^r Dumont), de 1835, à 1839. — Une collaboration suivie des sujets scientifiques et économiques dans quelques feuilles quotidiennes, notamment dans le *National* (sur l'Exposition de 1839 et 1844), la *Patrie* (1844 à 1851), le *Commerce* (1848), le *Siècle* (1851), etc.

Nouveau journal des connaissances utiles, encyclopédie mensuelle, orné de gravures dans le texte; avec le concours de plusieurs savants et hommes pratiques. Direction des sept premiers volumes (1853-60).

Traité des mesures métriques (Mesures. — Poids. — Monnaies). Exposé succinct et complet du système français métrique et décimal, avec une notice historique, et gravures intercalées dans le texte. Paris, Garnier frères, 1838, 1 vol. in-18.

Perfectionnements à introduire dans les monnaies. Broch. grand in-8, 1871. (Extrait du *Journal des Économistes*.)

L'Économie politique et l'opinion publique. Broch. in-8, 1876. (Extrait du *Journal des Économistes*.)

Proposition de loi relative à la refonte des monnaies, présentée au Sénat dans la séance du 5 février 1877. 1 broch. in-4.

L'Économie politique introduite dans les lycées et les collèges. Développement du programme. Brochure in-8, 1880. (Extrait du *Journal des Économistes*.)

AUTEURS CITÉS

Économistes, Moralistes, Philosophes, Publicistes, etc.

ALLBUTT (H.-A.), 513.
AMPÈRE, 31, *note*.
ANDERSON, 230.
ANQUETIL, 479.
ARGYLL (duc D'), 517.
ARISTOTE, 202, 486.
ARRIVABENE, 40, *note*.

BALDWIN, 210.
BANFIELD, 274.
BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, 487.
BASTIAT, 18, *note*, 31, 38, 68, 88, 89,
92, *note*.
BAUDRILLART, 324, 380.
BEAUMONT (G. DE), 247.
BÉNARD, 342.
BENTHAM, 247.
BÉRANGER, 504.
BÉRANGER [de la Drôme], 173.
BERGIER, 418, 427.
BERTILLON (Dr), 277, 451.
BESANT (Aunie), 510.
BILLAUT, 463, 473.
BLANC (Louis), 456, 471.
BLANCHARD, 526.
BLANQUI, 18, *note*, 50, 249.
BLODGET, 35.
BLOCK (M.), 323, 378, 451.
BODIO, 451.
BOOTH (David), 241.
BOUTOWSKI, 302.
BOUVARD, 61.
BRADLAUGH (C.), 510.

BROUCKÈRE (Ch. DE), 176, *note*.
BRIGHT, 137.
BROUGHAM (lord), 265, 266.
BUFFON, 245.

CABET, 198.
CALARY (R.), 281.
CANARD, 246.
CAREY, 18, *note*, 71, 72, 255.
CARLISLE (Rich.), 509.
CAVAIGNAC (Godefroid), 200, *note*.
CERNUSCHI, 360.
CHADWICK (E.), 513.
CHALMERS, 248.
CHASTELLUX, 145.
CHATTERTON, 527.
CHERBULIEZ, 18, *note*, 234, 434.
CHEVALIER (Michel), 200, *note*, 378.
CLAVÉ, 366.
CLÉMENT (A.), 505.
COBDEN, 137.
COLBERT, 13.
COMTE (Ch.), 17, 231, 234.
CONDILLAC, 245.
CONDORCET, 245.
CONFUCIUS, 479.
CONSIDÉRANT, 472.
CONSTANCIO, 237.
CONWAY, 517.
COOK, 203.
COOPER, 34.
CORBIÈRE (abbé), 300, 402, 415, 428.
CORMENIN, 468.

COUSIN, 468, *note*.
 CRÉMIEUX, 473.
 CUNNINGHAM, 518.

DEBREYNE, 101, *note*.
 DOUBLEDAY, 53.
 DROZ, 128, 176, *note*, 281.
 DRYSDALE (C.-R.), 512.
 DUCHATEL (T.), 248.
 DUCUING, 387.
 DUGALD-STEWART, 244.
 DUMONT, 247.
 DUNOYER, 93, 99, 100, 262, 316, 318, 438.
 DUPUIT, 328.
 DUVERGIER DE HAURANNE, 473.
 DUVILLARD, 61.

EULER, 15.
 EVERETT, 71.

FAUCHER (Léon), 267, 408.
 FONTENAY (DE), 434.
 FONTEYRAUD, 237.
 FORBONNAIS, 245.
 FOURIER (Ch.), 53, 83, 163, 166, 197,
 198, 471.
 FRANCLIEU, 303.

G*** (Dr), 201.
 GARNIER (comte G.), 239, 246.
 GARNIER (Joseph).
 GEORGE, 518.
 GERANDO (DE), 251, 290, 300.
 GERRITSEN (Karl), 517.
 GODWIN, 234.
 GRÉGOIRE, 488.
 GUERRIER DE DUMAST, 492.
 GUILLARD, 63, *note*.
 GUIZOT, 267.

HANSARD, 176, *note*.
 HARRINGTON, 157, *note*.
 HAUSSONVILLE (v'), 517.
 HEASHERLY (mistress), 521.
 HENNEQUIN (Victor), 474.

HÉRODOTE, 479.
 HERRENSCHWAND, 244.
 HEUSCHLING, 357, *note*.
 HOLYOAKE (Aug.), 509.
 HOYRN, 356, 450.
 HOYLE, 519.
 HUMBOLDT (DE), 397, 399.
 HUME, 13.
 HYLES, 15.

IBBETSON, 523.
 ISAIE, 493, *note*.

JANET-WILKINSON (M^{me}), 527.

KNOWLTON (Ch.), 509.

LABRY (DE), 364.
 LACTANCE, 96, *note*, 493.
 LAMARTINE, 87, 473, 483.
 LAMENNAIS, 19, 180.
 LARROQUE, 139.
 LAVERGNE (L. DE), 285, 294, 308, 324,
 338, 349, 361, 408, 529.
 LAVOLLÉE, 365.
 LECLERC (L.), 101.
 LEDRU-ROLLIN, 463.
 LEGOYT, 450.
 LEQUEUX, 428.
 LEROUX, 177, 198.
 LEROY-BEAULIEU (P.), 139.
 LOUA, 287, 296.
 LOUDON, 83, 196.
 LOUIS XIV, 482.
 LOUIS XVI, 457.

MAC CULLOCH, 44, 231, 246, 252.
 MAGNE, 76, *note*.
 MAJORIEN, 490.

MALTHUS. *Cité presque à chaque page
 de cet ouvrage, fait à propos et en
 faveur de sa doctrine.*

MARCUS, 83, 200.
 MATTHIEU [de la Drôme], 467.
 MENIER, 387.

- METZ-NOBLAT (DE), 491.
 MILL (James), 29, 58, 100, 185, 191.
 MILL (J.-St.), 19, *note*, 93, *note*, 145,
 151, 178, 182, 214, 495, 520.
 MILLER (M^{me} FENWICK-), 526.
 MIRABEAU (marquis DE), 242.
 MOLINARI (Gust. DE), 43, *note*, 113,
 149, 383, 432, 505, 495, 505.
 MONJEAN, 237.
 MONTESQUIEU, 13, *note*, 73, 172, *note*,
 201, 203, 242, 481, 486.
 MOREAU DE JONNÉS, 204, 450.
 MORELLY, 481.

 NAPOLÉON I^{er}, 13, 482.
 NAPOLÉON III, 159.
 NECKER, 245.

 ORTES, 13, 244.
 OTTER, 237.
 OWEN (Robert), 22, 166, 198.
 OWEN (R.-Dale), 508.

 PACE (J.-K.), 514.
 PAILLOTTET, 302.
 PASSY (II.), 75, 255, 259, 264, 266,
 298, 299, 310, 345.
 PASTORET (DE), 479, *note*.
 PAUL (S.), 95, 470.
 PEEL (R.), 137, 505.
 PELLETIER, 465.
 PETTY, 15.
 PHIDON, 487.
 PHYSIOCRATES, 243.
 PIE IX, 507.
 PITT, 13, 176, *note*.
 PLACE (Francis), 34, 35, 475, *note*,
 482, 508.
 PLATON, 201, 202, 479, 487.
 PLUTARQUE, 486.
 POIVRE, 245.
 PORTER, 508.
 PRÉVOST, 32, 35, 86, 98, *note*, 178,
note, 235.
 PRICE, 25, 229, *note*.
 PROUDHON, 20, 105, 198, 411, 460,
 500.
 PUYNOOE (Gust. DE), 15, 73, *note*, 96,
note, 166, *note*, 199, *note*, 200, *note*,
 493, *note*.

 QUÉTELET, 357, *note*.
 QUESNAY, 242.

 RABINEAU, 503, *note*.
 RAYNAL, 245.
 REYBAUD (L.), 50, 51, 64, 164, *note*,
 166, 197, *note*.
 RICARDO, 192.
 RISLER, 559.
 ROBERTSON (Dr), 523.
 ROGERS (Thowld), 522.
 RONDOT, 203.
 ROSSI, 29, 50, 53, 64, 93, 129, 152, 179,
 219, 235, 292, 505.
 ROTHWELL, 125.
 ROULLIET, 275.
 ROUSSEAU, 19, 292.
 RUMFORT (comte), 148, *note*.

 SAINT-SIMON, 166.
 SANCHEZ, 412, 416.
 SAY (J.-B.), 29, 55, 68, 93, 144, 151,
 245, 247, 248.
 SENIOR, 40, 188, *note*, 254, 485.
 SEYBERT, 34, 35.
 SISMONDI (S. DE), 87, 93, 218, 497.
 SISSON (abbé), 407.
 SMITH (Adam), 12, 151, 242, 497.
 SMITH (Samuel), 518.
 SOLON, 202.
 STEWART (James), 12, 206, *note*.
 STRABON, 479, 480.

 THIERS, 109, 168.
 THOMAS, 302.
 THONISSEN, 164, *note*, 197, *note*.
 THORNTON, 155, *note*, 191, 209.
 TITE-LIVE, 486.
 TOUNISSOUX, 371.
 TOUZEAU-PARRIS, 527.
 TRACY (DESTUTT DE), 24, 68, 93, 151, 194.
 TURGOT, 171, 457.

- VALSERRES, 367.
VAUBAN, 13, 74, 319.
VERRI, 215.
VICKERY (Dr), 523.
VILLENEUVE-BARGEMONT, 18, *note*, 95,
131, *note*, 423.
VILLERMÉ, 57, 265, 251, 523.
VILLIAUMÉ, 337, 376.
VOLTAIRE, 73.
- WALLACE, 12, 229, *note*.
WAPPAUS, 451.
WARDEN, 36.
WATTEVILLE (DE), 173.
WATTMAN, 187, *note*, 466.
- WEINHOLD, 83, 200.
WEST, 28, *note*.
WHATELY, 128.
WILSON, 137.
WOLOWSKI, 319, 337.
WOLLSTONECRAFT (miss), 404.
- XÉNOPHON, 488.
- YOUNG (Arthur), 215.
- ZACHARIAS, 517.
ZOROASTRE, 479.

FIN DE LA TABLE DES AUTEURS.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION A LA 2 ^e ÉDITION, PAR M. G. DE MOLINARI.....	1
NOTICE SUR JOSEPH GARNIER, PAR LE MÊME.....	v
PRÉFACE DE L'AUTEUR.....	1
INTRODUCTION.....	3
CHAP. I^{er}. Position de la question de population.	
1. Le principe de population entrevu par plusieurs économistes et démontré par Malthus.....	11
2. Singulières aberrations au sujet de Malthus.....	16
CHAP. II. Exposé du principe de population. Maux qui peuvent en résulter. — Propositions de Malthus.	
1. Analyse de l'ouvrage de Malthus.....	21
2. Énoncé des deux propositions.....	23
3. Première proposition, démontrée par l'accroissement de la population en divers pays et conforme aux lois de la nature.....	25
4. Objection tirée de l'immigration.....	31
5. Deuxième proposition, démontrée par la nature des choses.....	39
6. Conséquences des deux lois.....	40
CHAP. III. Suite de l'exposé du principe de population ; obstacles physiques et moraux opposés par la nature ou par l'homme à l'énergie de ce principe.	
1. Énumération des obstacles au développement infini de la population. — Obstacles préventifs et répressifs indiqués par Malthus. — L'émigration. — L'aisance et le progrès industriel. — Théorie de M. Doubleday et de Fourier.....	47
2. Objections faites à la théorie des obstacles au développement de la population indiqués par Malthus, tirées : — de la réalité de ces obstacles ; — des desseins de la Providence ; — du principe aristo-	

	cratique inné dans l'homme; — du progrès de la perfectibilité et de la moralité humaines; — des ressources productives de la densité de la population, mesure inexacte de la puissance des États; — du progrès des cultures.....	55
CHAP. IV.	Moyens ou remèdes proposés pour combattre l'énergie du principe de population ou en neutraliser les effets. — Énoncé de ces moyens.....	70
CHAP. V.	Suite des moyens ou remèdes proposés pour contre-balancer l'énergie du principe de population : la prévoyance. — Contrainte morale de Malthus, ou limitation préventive de la population. — Le travail. — L'économie.	
	1. Le mal pouvant résulter de l'énergie du principe de population est rémédiable par la prévoyance. Contrainte morale de Malthus, ou limitation préventive de la population.....	85
	2. Objections faites à la morale de la prévoyance; elle n'est ni aristocratique, ni contraire aux prescriptions de l'Évangile, ni inefficace. — De la prudence conjugale. — Lettre de M. Ch. Dunoyer. — Conseils des casuistes. — Arguments de M. Proudhon et de M. Thiers.....	93
	3. Effets économiques, moraux, sociaux et politiques de la pratique de la prévoyance par les classes les plus nombreuses. — Suites des objections.....	110
	4. A quelle condition le travail, l'économie et les institutions de prévoyance peuvent contre-balancer les maux pouvant résulter de l'énergie du principe de population.....	120
	5. Conclusion.....	124
CHAP. VI.	Suite des moyens ou remèdes proposés pour contre-balancer l'énergie du principe de population : l'instruction et l'éducation.....	127
CHAP. VII.	Suite des moyens ou remèdes proposés pour combattre l'énergie du principe de population ou en contre-balancer les effets : augmentation de la production et de la consommation par le développement du capital, du crédit, des débouchés; par les réformes économiques, le désarmement, etc.	

1. Des progrès de la production, de l'augmentation du capital et des réformes économiques comme moyens de contre-balancer l'excès de population; la réforme douanière; la diminution des armées permanentes. — Hypothèse d'un progrès absolu..	133
2. Des progrès de la production agricole; de la culture des terres incultes, etc.; — des nouveaux aliments, de la pomme de terre, etc., comme remèdes à l'excès de population.....	143
CHAP. VIII. Suite des moyens proposés pour combattre l'énergie du principe de population ou en contre-balancer les effets: l'émigration considérée comme remède à l'excès de population.	149
CHAP. IX. Suite des moyens, etc. : l'action de l'État; — la réorganisation sociale; — l'association; — le socialisme.	
1. Si l'on peut attendre de l'action de l'État et des réformes politiques un remède au paupérisme pouvant résulter de l'excès de population.....	157
2. Si l'on peut attendre ce résultat d'une soi-disant réforme sociale ou d'une réorganisation socialiste de la société actuelle.....	162
3. Si l'on peut attendre ce résultat du développement de l'esprit d'association.....	164
4. Quelques explications à propos du socialisme...	166
CHAP. X. Suite des moyens, etc. : la charité; — le droit au travail ou à l'assistance; — subvention aux salariés.	
1. Insignifiance de la charité publique et privée pour contre-balancer l'excès de population. — Les institutions de charité suscitent, si l'on n'y prend garde, le paupérisme.....	171
2. Des prétendus droits de vivre, droit à l'existence, au travail, à un minimum de salaire. — La fameuse assertion de Malthus. — Assertions de Lamennais et de Bastiat. — Citation de M. Mill.....	176
3. Subventions aux pauvres pratiquées en Angleterre.....	183
4. Conclusion.....	192
CHAP. XI. Suite des moyens, etc. : prohibition des mariages et de l'immigration; lactation prolongée; procédés excentriques de Fourier, de Marcus, etc.; l'infanticide, la guerre.	

1. La prohibition des mariages et de l'immigration, faible obstacle à l'énergie du principe de population.....	193
2. Lactation prolongée.....	196
3. Procédés excentriques de Fourier; — idées des autres socialistes : <i>Circulus</i> de Pierre Leroux, <i>malthusianisme</i> de M. Proudhon; — procédés de Weinhhold; — du prétendu Marcus; — des philosophes grecs; — l'infanticide.....	197
4. La guerre considérée comme moyen de contenir la population.....	203

CHAP. XII. Conclusions.

1. Propositions fondamentales et conclusions relatives à la population.....	205
2. De la nécessité et de la possibilité de transformer l'opinion publique au sujet de la population; — citations de MM. Mill, Sismondi et Rossi.....	214

NOTES COMPLÉMENTAIRES.

(Les notes précédées d'un astérisque sont celles de la 2^e édition.)

I. Notice sur la vie et les ouvrages de Malthus.....	227
II. — sur Godwin, un des premiers et un des principaux contradicteurs de Malthus.....	238
III. Note historique sur les opinions émises avant Malthus sur le principe de population.....	241
IV. Défenseurs de la doctrine malthusienne.....	248
V. Sur les critiques récentes dirigées contre la doctrine de Malthus.....	249
VI. Observations sur le principe de population au sein de l'Académie des sciences morales et politiques, par MM. H. Passy, Dunoyer, Villermé, Guizot, L. Faucher, lord Brougham, à propos d'une lecture de Joseph Garnier.....	259
Remarques de Joseph Garnier.....	269
*VII. Concours relatif au mouvement de la population...	274
*VIII. Le mouvement de la population en France. — 1. Lettre de M. L. de Lavergne. — 2. Mouvement de la population en France en 1873. — 3. Note de Joseph Garnier.....	285

* IX. Réponse de M. L. de Lavergne à Joseph Garnier. — Observations de M. H. Passy.....	294
X. Discussion sur la question de la population au sein de la Société d'économie politique de Paris (10 fé- vrier 1853).....	302
* XI. Question de la population; progressions de Malthus et contrainte morale ou limitation préventive de la population (Réunion de la Société d'économie politique du 5 novembre 1862).....	304
* XII. De la lenteur relative de l'accroissement de la popula- tion de la France; — de l'émigration dans les villes et résultats du recensement de 1866 (Réunion de la Société d'économie politique du 5 février 1867).	338
* XIII. La question de la population, à propos des résultats du recensement de la France en 1872 (Réunion de la Société d'économie politique du 5 février 1873).	367
* XIV. Polémique entre l'abbé Corbière et Joseph Garnier au sujet du malthusianisme. Critique du « Principe de population ».....	390
Première lettre de Joseph Garnier.....	398
Réponse à M. Garnier.....	402
Seconde lettre de Joseph Garnier, et note de l'abbé Sisson.....	407
Réponse de l'abbé Corbière.....	410
Nouvelle lettre de l'abbé Corbière.....	415
Réponse de Joseph Garnier.....	418
Dernière lettre de l'abbé Corbière.....	428
Réponse de Joseph Garnier.....	429
* XV. Sur l'expression de « contrainte morale ». Extrait d'une lettre de M. Cherbuliez à Joseph Garnier...	434
* XVI. Le recensement de la France en 1876 ou 1877. Lettre adressée au ministre de l'intérieur par les bureaux de la Société de statistique et de la Société d'éco- nomie politique.....	436
* XVII. Dénombrement de la population de la France en 1881. Rapport de la commission consultative instituée par arrêté du 29 juillet 1880.....	444
XVIII. Sur les faits statistiques relatifs à la population....	45
* XIX. Progrès de la population des États-Unis. Tableau des dix recensements décennaux de 1790 à 1880.....	45
XX. Notice historique et critique sur le droit au travail et sur la discussion à l'Assemblée constituante.	

La révolution de Février n'a pas été faite pour le droit au travail. — Le droit au travail des socialistes n'a rien de commun avec le droit de travailler proclamé par Turgot. — Signification variable donnée à la formule par les socialistes. — Analogie du droit à l'assistance avec le droit au travail. Historique et proclamations de ce droit.....	454
XXI. Provocations et encouragements à la population par la religion, la philosophie, la loi et les mœurs, dans le passé et de nos jours.....	479
XXII. Entraves au mariage par la religion, la philosophie, la loi et les mœurs, dans le temps passé et de nos jours.....	486
XXIII. Aberrations au sujet de Malthus. Les malthusiens honnis. — Pamphlet contre les malthusiens. — La doctrine de la prévoyance mise à l'index.....	499
*XXIV. La ligue malthusienne, son origine et son histoire.	508
*XXV. Rapport de M. L. de Lavergne sur le « Principe de population ».....	528
TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS CITÉS.....	543
TABLE DES MATIÈRES.....	547

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



ERRATA — RECTIFICATIONS

Page 48, *note*, au lieu de : Ch. x, § 5, lisez : Ch. xi, § 2.

P. 149 et suivantes, au lieu du titre courant, lisez : l'Émigration.

P. 180. Rétablir la fin de la citation de Lamennais ainsi :

« Animaux, plantes... sont l'*aliment* les uns des autres, se donnent les uns aux autres et leur être et les éléments de leur être, sans quoi aucun d'eux n'existerait. »

P. 224, *note*. La condition du nombre modéré des enfants n'est point indiquée dans la délibération du conseil municipal dont nous avons fait vérifier le registre; mais elle a été indiquée dans une note insérée dans les journaux (nous l'avons transcrite dans le *Journal des Economistes*, juillet 1852, XXXII, p. 423), et reproduisait en substance le contenu d'un avis placardé par les soins de M. Vauchelle, maire de Versailles, lequel était l'auteur de la proposition au conseil. La délibération porte : « La liberté d'appréciation la plus étendue est laissée à la commission, qui prendra toutefois en grande considération les habitudes suivantes :..... » (Suivent les conditions indiquées, p. 220.) Au reste, ce prix n'a été distribué que deux fois. Les ouvriers ont accueilli ce prix de tempérance comme une injure faite à leur dignité.

P. 454. Ajoutez au titre : et sur la discussion à l'Assemblée constituante.

ECONOMISTES ET PUBLICISTES CONTEMPORAINS

Collection format in 8°

BANFIELD (T.). Organisation de l'Industrie. 1 vol.....	6 fr. »
BASTIAT (F.). Œuvres complètes, 7 vol.....	35 fr. »
BENJAMIN CONSTANT. Politique constitutionnelle. 2 ^e édit., 2 v..	16 fr. »
BLANQUI. Histoire de l'Économie Politique. 5 ^e édition. 1 vol. ...	8 fr. »
BLOCH (Maurice). Statistique de la France comparée, etc. 2 ^e éd. 2 v.	24 fr. »
BLUNTSCHLI. Le droit international codifié, trad. par M. Lardy. 2 ^e édit. 1 vol.....	9 fr. »
— Théorie générale de l'Etat, traduit par M. A. DE RIEDMATTEN. 1 v.	8 fr. »
— La Politique, traduit par LE MÊME. 1 vol.....	8 fr. »
— Le Droit public général. Traduit par LE MÊME. 1 vol.....	8 fr. »
BOISSONADE. Histoire de la réserve héréditaire. 1 vol.....	10 fr. »
CAREY. Principes de la Science sociale. 3 forts vol.....	22 fr. 50
CHEVALIER (Michel). Examen du système commercial. 1 vol. (<i>Epuisé.</i>)	
CIBRARIO. Économie politique du moyen âge. 2 vol.....	12 fr. »
COURTOIS (Aph.). Histoire des Banques en France. 1 vol.....	8 fr. 50
DENOYER (Ch.). De la liberté du Travail. 2 ^e édition. (<i>Sous presse.</i>)	
— Notices d'Économie sociale. T. II des Œuvres. 1 vol.....	10 fr. »
FAUCHER (Léon). Études sur l'Angleterre. 2 ^e édition. 2 vol.....	12 fr. »
— Mélanges d'Économie politique et de finances. 2 vol.	12 fr. »
FIX (Th.). Observations sur l'état des classes ouvrières. 1 vol..	5 fr. »
GARNIER (Joseph). Traité de finances. 3 ^e édition. 1 vol.....	8 fr. »
— Du principe de population. 2 ^e édition. 1 vol.....	10 fr. »
GROTIUS. Le droit de la guerre et de la paix. 3 vol.....	25 fr. »
HAUTEFEUILLE. Des droits et des devoirs des nations neutres en temps de guerre maritime. 3 ^e édition. 3 vol.....	22 fr. 50
— Histoire des origines du droit maritime international. 3 ^e éd. 1 v.	7 fr. 50
KLUBER. Droit des gens moderne de l'Europe. 1 vol.....	8 fr. »
LAFERRIÈRE. Essai sur l'histoire du droit français. Nouvelle édition. 2 vol.....	14 fr. »
LAVERGNE (L. de). Les Economistes français du XVIII ^e siècle. 1 vol.	7 fr. 50
— Essai sur l'Économie rurale de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande. 5 ^e édition, avec un portrait de l'auteur. 1 vol.....	8 fr. 50
LEROY-BEAULIEU (Paul). Traité de la science des finances. 2 ^e éd. 2 v.	24 fr. »
— Essai sur la Répartition des richesses. 2 ^e édit. 1 vol.....	9 fr. »
— De la Colonisation chez les peuples modernes. 2 ^e éd. 1 vol.....	9 fr. »
LIVINGSTON. Exposé d'un système de législation criminelle pour l'Etat de la Louisiane et pour les États-Unis d'Amérique. 2 vol..	16 fr. »
MAC-CULLOCH. Principes d'Économie politique. 2 ^e édition. 2 vol.	12 fr. »
MARTENS. Précis du droit des gens moderne de l'Europe. 2 ^e éd. 2 v.	14 fr. »
MASSÉ (G.). Le droit commercial. 3 ^e édition. 4 vol.....	36 fr. »
MILL (J.-Stuart). Principes d'Économie politique. 3 ^e édition. 2 vol.....	16 fr. »
— Le Gouvernement représentatif. 2 ^e édition. 1 vol.....	5 fr. »
MINGHETTI. Des rapports de l'Économie publique avec la morale et le droit, avec une Introduction, par M. H. PASSY. 1 vol.....	7 fr. 50
MIRABEAU (M ^{de}). L'ami des hommes. Traité de la population. 1 v.	10 fr.
PASSY (H.). Des formes de gouvernement et des lois qui les régissent. 2 ^e édition. 1 vol.....	7 fr. 50
PRADIER-FODDÉRE. Précis de droit administratif. 7 ^e édition. 1 vol.	10 fr. »
ROSCHER (G.). Principes d'Économie politique. 2 vol. (<i>Epuisé.</i>)	
— Recherches sur divers sujets d'Économie politique 1 vol.....	8 fr. »
ROSSI (P.). Cours d'Économie politique. 1 ^e éd. 4 vol.....	30 fr. »
— Cours de droit constitutionnel. 2 ^e édit. 4 vol.....	30 fr. »
— Mélanges d'Économie politique, de politique, d'histoire et de législation. 2 vol. (<i>Epuisé.</i>)	
— Traité du droit pénal. 4 ^e édit. 2 vol.....	15 fr. »
VATTEL. Le droit des gens. 3 beaux vol. (<i>Epuisé.</i>)	
YOUNG. Voyages en France pendant les années 1787, 1788, 1789, avec une notice biographique par M. LESAGE. 2 ^e édit. 2 vol.....	15 fr. »